Albert KARSENTI
avec la participation de René KARSENTI

ARBRES DE VIES

LIVRE D'OR DE NOS FAMILLES D'ALGÉRIE
ESPAGNE 1492 – ALGÉRIE 1962

Illustrations de couverture

Léon Karsenti	Marlène Achach-Karsenti	Mireille Karsenti-Benhaïm	Les enfants Karsenti
Hanna Karsenti-Bensaïd			Abraham Benhaïm
Mariage de Joseph Obadia : Signature d'Abraham Karsenti			Marie Benhaïm-Kaoua
Famille Bedock	L'Echo de Tlemcen du 24 mars 1931 Obsèques de Camille Karsenti	Mariage Feuer-Obadia	Judas Léon Kaoua

Édition définitive mise à jour en janvier 2026

Mise en page : Albert KARSENTI

Tirage spécial hors commerce

ARBRES DE VIES

L'auteur

Né le 16 mars 1942 à Oran (Algérie), troisième d'une famille de cinq enfants
Marié avec Solange Gonnet depuis le 29 décembre 1979
3 enfants
Profession du conjoint : professeur des écoles retraitée.

Les Aloès A
24, rue Emilie
06160 JUAN LES PINS
FRANCE
lesaloes@gmail.com

Chef d'établissement honoraire de l'Education nationale

Fonctions occupées

1998-2003

- ✓ **Principal** du collège de l'Estérel de SAINT-RAPHAËL, 4° catégorie.

1990-1998

- ✓ **Principal** du collège Emile-Thomas de DRAGUIGNAN, 4° catégorie.
- ✓ **Chef d'établissement support** du Groupement d'établissements
- ✓ **Président du GRETA Centre Var** (établissement support : lycée de Brignoles) en 94-95
- ✓ **Animateur** du bassin d'éducation et de formation de la Dracénie (8 collèges, 3 lycées) de 1993 à 97.
- ✓ **Gestionnaire** des aides-éducateurs de l'Est varois.

1986- 1990

- ✓ **Principal** du collège climatique Vauban (cité scolaire) de BRIANÇON (Hautes Alpes)

1981-1986

- ✓ **Principal** du collège André-Boulloche de BART-MONTBELIARD (Doubs)

1969-1981

- ✓ **Professeur** certifié de lettres modernes (CAPES 1969)
  - 1971-1981 : professeur aux collèges de l'Ariane et Bon-Voyage de NICE
  - 1969-1971 : professeur titulaire au collège Félix-Landreau d'ANGERS
  - 1968-69 : stagiaire du Centre pédagogique régional (CPR) au lycée Masséna et aux collèges Ségurane et Calmette de NICE

Autres expériences

Tuteur-formateur de chefs d'établissement en formation initiale

Années de formation

- ✓ collège de Slane Tlemcen, lycée Lamoricière Oran, Faculté de lettres Nice

Distinction honorifique

Officier des Palmes académiques

EN HOMMAGE À NOS PARENTS

Léon KARSENTI

(Tlemcen 22 avril 1903 - Nice 1er octobre 1975)

Mireille KARSENTI-BENHAÏM

(Oran 24 juillet 1911 - Antibes 29 décembre 1996)

À LA MÉMOIRE DE LA LONGUE LIGNÉE DE NOS ANCÊTRES

Nous exprimons notre très vive reconnaissance aux nombreux contributeurs
cités dans le cours du texte qui grâce à leur témoignage et documents
ont permis la réalisation de ce travail de mémoire.
Nous dédions également cet ouvrage à nos jeunes générations en souhaitant
qu'ils poursuivent l'œuvre entreprise.

« En plein été à Tlemcen, tu sais, personne ne se couchait, tout le monde restait dehors par ce beau temps, on regardait les étoiles et la lune, parce que Tlemcen et Lamoricière, c'est le pays des étoiles on les voyait bien, des milliers, des milliers d'étoiles, oh, c'était beau, et la lune !

Et chez ma tante il y avait une berceuse couverte de verdure et de fleurs, ça sentait bon, d'un côté les lilas, d'un côté les boules de neige, d'un côté les pensées, les roses.

Un jardin splendide, on avait un jardin de fruits, nous avions les écuries tout à fait en bas, nous avions l'ordonnance de mon oncle, nous avions les chevaux là-bas, les voitures. »

Esther GOUIN, 86 ans, souvenirs d'Algérie.
Entretiens avec René Karsenti, Paris, 1977

Au printemps, Tipasa est habitée par les dieux et les dieux parlent dans le soleil et l'odeur des absinthes, la mer cuirassée d'argent, le ciel bleu écru, les ruines couvertes de fleurs et la lumière à gros bouillons dans les amas de pierres. À certaines heures, la campagne est noire de soleil. Les yeux tentent vainement de saisir autre chose que des gouttes de lumière et de couleurs qui tremblent au bord des cils. L'odeur volumineuse des plantes aromatiques racle la gorge et suffoque dans la chaleur énorme. À peine, au fond du paysage, puis-je voir la masse noire du Chenoua qui prend racine dans les collines autour du village, et s'ébranle d'un rythme sûr et pesant pour aller s'accroupir dans la mer[…]

À présent du moins, l'incessante éclosion des vagues sur le sable me parvenait à travers tout un espace où dansait un pollen doré. Mer, campagne, silence, parfums de cette terre, je m'emplissais d'une vie odorante et je mordais dans le fruit déjà doré du monde, bouleversé de sentir son jus sucré et fort couler le long de mes lèvres. Non, ce n'était pas moi qui comptais, ni le monde, mais seulement l'accord et le silence qui de lui à moi faisait naître l'amour. Amour que je n'avais pas la faiblesse de revendiquer pour moi seul, conscient et orgueilleux ***de le partager avec toute une race, née du soleil et de la mer, vivante et savoureuse, qui puise sa grandeur dans sa simplicité et debout sur les plages, adresse son sourire complice au sourire éclatant de ses ciels.***

Albert CAMUS, *Noces*, 1936

PRÉSENTATION

Σκιᾶς ὄναρ ἄνθροπος.
« L'homme est le rêve d'une ombre. »

PINDARE, *VIIIe Pythique*

Vient le temps où nous nous interrogeons sur nos origines.

Tout a commencé en 2006 avec *L'Histoire de la famille GONNET* qui avait abouti à l'édition de notre premier travail généalogique, celui de la famille de Solange, ma femme. Il nous a été relativement aisé de reconstituer les arbres de vies d'une famille française de l'Hexagone ainsi que leur itinéraire. En compulsant les actes conservés en mairies ou dans les différentes archives départementales, nous avons pu collationner des documents de première main et remonter sans encombre le cours du temps jusqu'avant la Révolution française de 1789.

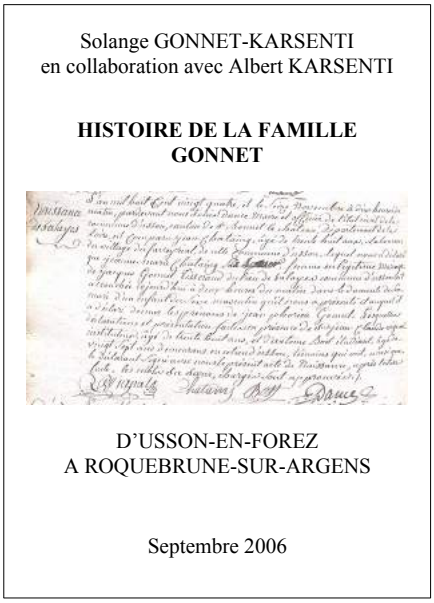
Solange GONNET-KARSENTI
en collaboration avec Albert KARSENTI

HISTOIRE DE LA FAMILLE GONNET

D'USSON-EN-FOREZ
A ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Septembre 2006

L'année suivante, après ce premier essai, il me parut nécessaire de poursuivre avec la saga de nos familles d'Algérie. Par contre, pour ce pays, l'état-civil ne conserve, au mieux qu'à compter de 1850, les traces de nos familles, françaises de surcroit depuis 1870 par le décret Crémieux, soit quarante ans après la colonisation de 1830.

Mais, fort opportunément, mon frère René KARSENTI avait conservé de son séjour parisien en 1977 les enregistrements sur cassettes audio de ses entretiens avec Esther GOUIN, cousine germaine de notre père ; ils servirent de référence et de point de départ à un travail qui s'achève en cette année 2012, placée sous le double signe du cinquantenaire de notre « rapatriement » d'Algérie et de l'anniversaire de mes soixante-dix ans.

Il nous a donc fallu nous organiser en réseau pour mener une passionnante enquête, contacter les membres de notre famille, collationner actes et photos, interviewer les derniers témoins d'une époque disparue en vue de recueillir leurs souvenirs.

Durant cette période, des progrès décisifs ont été réalisés grâce aux sites d'Internet qui ont révolutionné la recherche : sans avoir à nous déplacer on a pu consulter et imprimer les actes d'état-civil mis en ligne par le Centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, compiler sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de Paris les différents journaux d'Algérie ; il nous faut reconnaître enfin les apports décisifs de la recherche en ligne et l'accès aux travaux et données des généalogistes de Geneanet sur nos familles algériennes.

Quelques remarques

Au sujet des jeunes générations, une double remarque. Notre histoire familiale est jalonnée des deuils d'enfants, adolescents ou jeunes adultes littéralement décimés, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, en plein XXe siècle, par une très forte mortalité, à une époque où la médecine était encore désarmée face aux grandes maladies et aux épidémies.
D'autre part, assez précocement, au tournant du siècle, souvent portée par la volonté des parents, nos familles ambitionnent une promotion dans l'échelle sociale, fondée sur l'enseignement reçu dans les écoles laïques et les universités de la France continentale, dans la pharmacie ou l'Armée par exemple, en dehors des champs d'activités professionnelles traditionnelles, commerces et artisanat.

C'est ainsi qu'on voit apparaître entre 1850 et 1931 de nouvelles catégories socio-professionnelles, classe supérieure - ingénieurs, médecins, avocats ou classe moyenne d'employés du tertiaire du secteur privé ou de la fonction publique (voir au chapitre « Vies » le comparatif des professions à Tlemcen).
Enfin, pour ces familles issues de 1870, s'impose à nous l'évidence d'un fort sentiment d'appartenance à la communauté française, marqué d'une volonté d'intégration, en particulier par leur patriotisme hautement revendiqué malgré les vicissitudes de l'Histoire, en 1940 par exemple, et par le choix des prénoms « du calendrier » (lire notre étude sur leur évolution dans le chapitre Arbres).

Il est de notre devoir de saluer les hommes, héros de notre famille, que nous avons pour certains connus et aimés, dont le dévouement a renforcé les liens avec notre pays. Ainsi, les premiers, notre grand-père maternel Albert (Abraham) et notre oncle Félix (Saoud) ont combattu durant la Grande Guerre 1914-1918 sur différents théâtres d'opération, Dardanelles et fronts de Nancy ou de Verdun, tandis que notre père Léon l'Aviateur, Paul notre oncle et son frère Léon ainsi que notre beau-frère Jacky Djian se sont trouvés projetés en première ligne, ballotés dans les orages de la Seconde Guerre mondiale, acteurs des grandes campagnes d'Italie, du débarquement de Provence (août 1944) et des batailles d'Allemagne, jusqu'à la victoire et la libération de la France, le 8 mai 1945.

Grâce à notre quête des origines, nous éprouvons la légitime fierté d'avoir réalisé u**n ouvrage de référence** en reconstituant les travaux et les jours des membres de nos familles d'Algérie jusqu'alors ensevelis dans le linceul de l'oubli.

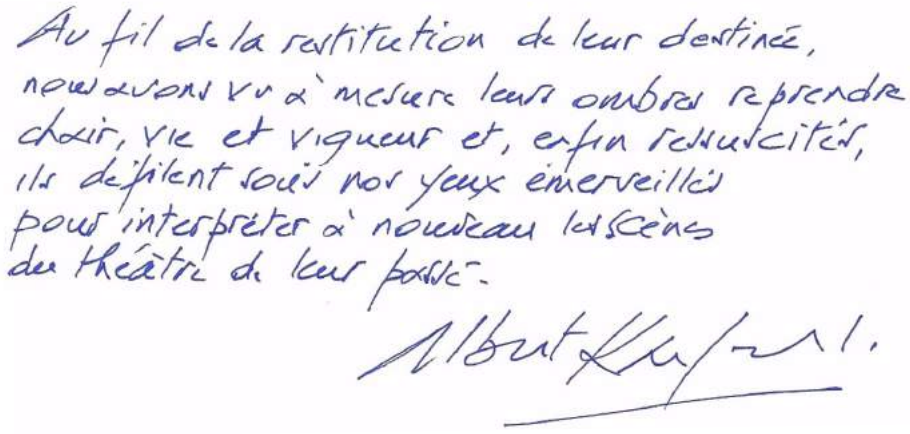

16 mars 2012

ORIGINES

ORIGINES

ORIGINE 1	AU COMMENCEMENT, L'ESPAGNE	11
ORIGINE 2	L'ALGERIE FRANÇAISE (1830-1962)	17
ORIGINE 3	LA VISITE DE NAPOLEON III ET FAMILLE LASKAR	19
ORIGINE 4	L'EMANCIPATION DES JUIFS D'ALGERIE	36

ORIGINE 1

AU COMMENCEMENT L'ESPAGNE [1]

Avril 1492. Coup de tonnerre.

La nouvelle avait couru dans toute l'Espagne comme l'avaient exigé le roi Ferdinand et la reine Isabelle : *« que l'édit soit proclamé dans toutes les places et points de rencontre habituels de toute ville ; et qu'en toutes les grandes cités et villages du diocèse, cela soit fait par le tambour de ville en présence du scribe public. »*

L'expulsion.

Atterré, chacun se répète les extraits du décret d'Alhambra [2] :

« Par conséquent, avec le conseil et l'avis des hommes éminents et des cavaliers de notre règne, et d'autres personnes de connaissance et conscience de notre Conseil Suprême, après avoir beaucoup délibéré, il a été conclu et résolu que soit ordonné à tous les Juifs et Juives de quitter nos royaumes, et qu'ils ne soient jamais autorisés à y retourner.
Et nous ordonnons en outre en cet édit que tous les Juifs et Juives de tout âge, résidant en nos domaines et territoires, partent avec leurs fils et filles, leurs domestiques et parents, grands et petits, quel que soit leur âge, ***d'ici la fin de juillet de cette année,*** *et qu'ils n'osent pas revenir sur nos terres, fût-ce d'un pied, ni s'y introduire sans permission de quelque manière que ce soit. Tout Juif qui n'obéirait pas à cet édit et serait trouvé en nos royaume et domaines, ou qui retourne dans le royaume de quelque manière que ce fût, encourra la peine de mort, et la confiscation de tous ses biens.*

---

[1] Source *Wikipedia.* Sur cette année ou cette période, on lira avec profit le livre de Jacques Attali, *1492,* ou les remarquables ouvrages de l'historien Fernand Braudel, spécialiste de la Méditerranée, théoricien de la longue durée qui présente la primauté de *la Mer au milieu des terres* et le lent basculement géo-politique au profit des nations de l'Atlantique.
Voir en particulier *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *2 Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, Le Livre de poche, Paris 1966 et 1990, coll. Références, p. 539 *sqq*.
[2] Le décret d'Alhambra est resté officiellement en vigueur jusqu'en 1967, date de son abrogation à l'initiative du ministre du Tourisme Manuel Fraga Iribarne.

L'Alhambra de Grenade, au fond la Sierra Nevada (photo A.K.)

Les jardins de l'Alhambra (photo A.K.)

De façon à ce que lesdits Juifs puissent vendre leur ménage et leurs effets dans la période donnée, ***nous les pourvoyons pour le moment l'assurance de notre royale protection et sécurité,*** *de sorte que, d'ici la fin du mois de juillet, ils puissent vendre et échanger leur effets, meubles, et autres objets, et s'en défaire aussi librement qu'il leur plaira ; et que durant ladite période, personne n'a le droit de nuire, attenter à, ou porter préjudice à leurs personnes ou leurs biens, ce qui est contraire à la justice, et fera encourir la punition qui survient à ceux qui violent notre royale sécurité.*

Nous accordons donc la permission aux-dits Juifs et Juives d'emporter leurs biens et effets en dehors de nos possessions, que ce soit par voie maritime ou terrestre, à la condition qu'ils n'emportent ni or, ni argent, ni monnaie frappé, ou tout autre objet interdit par les lois du royaume. »

LE DEPART

« D'ici la fin de juillet de cette année » !

Il ne reste que quatre mois pour tenter de récupérer ses créances et de vendre ses biens avant le départ, trop vite et à perte. Les parents marient hâtivement leurs enfants, dès douze ou treize ans, croyant que les couples seront favorisés dans le grand départ. Tous cherchent le port, le pays d'accueil le plus sûr. A l'approche du mois de juillet, les futurs exilés tentent de négocier leur or en soieries et en fourrures. Les joyaux sont confisqués par les conseils urbains, par les Inquisiteurs ou par des intermédiaires peu scrupuleux. Les Juifs seront fouillés au moment de l'embarquement. Parfois ils doivent se vendre comme esclaves pour payer leur voyage. Nombreux sont ceux qui périssent.

Les Rois catholiques se rendent vite compte cependant du vide laissé par le départ des Juifs. Dès novembre 1492, ils font savoir dans les royaumes voisins et au Maghreb qu'ils autorisent le retour et restitueraient leurs biens à ceux qui se feraient baptiser. Un nombre assez important de Juifs repliés au Portugal reviennent et deviennent *conversos* en tentant de retrouver leurs biens vendus quelques mois plus tôt.

Trop tard, les KARSENTI ont déjà embarqué et ont fait voile pour rejoindre l'autre rive de la Méditerranée, l'Algérie et Tlemcen, berceau de la famille [3].

La même année, **un mois plus tard**, le 3 août 1492, sur la côte atlantique, Christophe Colomb est au départ à Palos de la Frontera avec trois navires, deux caravelles, la *Pinta* et *La Niña*, et une nef, la *Santa-Maria*, pour découvrir l'Amérique, où il accoste pour la première fois dans la nuit du 11 au 12 octobre 1492, avec quatre-vingt membres d'équipage [4].

LES ORIGINES

Mais de quel endroit partaient-ils ? Où situer les Karsenti dans la péninsule ibérique ?

Les patronymes

On ne peut à ce jour qu'émettre des hypothèses. Ce qui est sûr, c'est que de nombreux patronymes correspondent à des noms de lieux, de rivières, de villages d'Espagne ou du Portugal [5] et que les occurrences de Karsenti, sous les formes *Creciente* ou *Cerciente*, sont anciennes [6] :

- *Samuel Creciente* apparaît sur un parchemin d'Aguilar del Campo (au nord-ouest de l'Espagne) daté de 1375 ;
- *Yehuda Creciente* est mentionné dans un acte légal du 4 février 1411 concernant un vignoble donné en échange d'une oliveraie.
- au XVe siècle, *Yussef Baro Creciente* est mentionné comme l'un des propriétaires d'une ferme entre Madrid et Valence, à Cuenca (1467-1475).
- *Yucaf Creciente* est le propriétaire d'une terre à Hita, au nord de Madrid, abandonnée par ses héritiers après l'expulsion d'Espagne ;
- *Huda Creciente*, serviteur de Fernando Mendoza, gouverneur de Hita, est mentionné dans le dossier d'un procès de l'inquisition à Guadalajara en 1492-93, etc.
- C'est l'origine espagnole du nom qui se retrouve encore de nos jours sous la forme *Cerciente* en Espagne.

---

[3] Les Karsenti sont en très grande partie issus de cette ville, il n'en existe que très peu ailleurs en Afrique du nord. Il est à noter que leur exil peut avoir commencé bien avant 1492, vers la fin du XIVe siècle, à la suite de pogroms "artisanaux", initiés aussi bien par des Espagnols que des Maures.

[4] *Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal…* Poème de José Maria de Hérédia, *Les Conquérants* in *Les Trophées.*

[5] On retrouve ainsi Murcie **dans *Marciano*,** Jaen (entre Grenade et Cordoue en Andalousie) **dans *Djian*, Tolède dans *Toledano*,** Sasportas, nom catalan pour *les portes* dans ***Sportouch***, *Sportès*, etc.

[6] Source : *The Nahum Goldman Museum of the Jewish diaspora*, Tel Aviv

Ainsi, si l'on admet que ce patronyme est lié à un lieu (toponyme), on peut, hypothèse la plus courante, le rapprocher du village de **Crecente** [7] situé dans la province de Pontevedra au nord-ouest, près de l'Atlantique et proche de la frontière portugaise. Pourtant cette hypothèse nous parait peu satisfaisante. Pourquoi, sauf motifs impérieux, traverser par voie terrestre toute l'Espagne avec les dangers de routes dangereuses très peu sûres ou, second parcours possible, par voie maritime, contourner le Portugal et l'Espagne, passer le détroit de Gibraltar pour rejoindre enfin Tlemcen, via le Maroc et la ville-frontière d'Oujda ?

Il aurait été plus simple pour nos ancêtres soit de s'installer au Portugal, voisin accueillant, soit de traverser les Pyrénées pour le royaume de France ou de s'embarquer depuis un port de l'Atlantique pour l'Europe du nord et rejoindre, non l'Angleterre frappant d'interdiction les Juifs, mais les Pays-Bas voire la France.

[7] Etymologie latine, vient de *crescentia,* croissance, dérivé de *Cérès*, déesse qui fait *croître* (*crescere* en latin) les moissons. Voir F. Martin, *Les Mots latins*, Hachette, 1976.

Hypothèses méridionales

1. On peut aussi avancer l'hypothèse d'une origine méridionale de la famille : Karsenti dériverait d'un nom de lieu **Calsana,** capitale de la province de **Médina Sidonia** durant la domination arabe, **détruite au XIe siècle**, actuelle Cortijo de Casinas, proche d'Arcos de la Frontera, dans la province de Cadix.

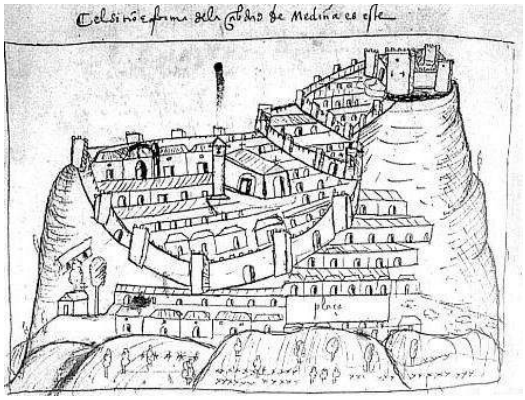

Carte du XVIe siècle de Medina-Sidonia par Pedro Barrantes Maldonado

Medina-Sidonia de nos jours

Cette hypothèse onomastique est avancée par Maurice Eisenbeth dans son travail de recherche fort documenté *Les Juifs de l'Afrique du Nord, démographie et onomastique*, Alger, 1936, supposition elle-même reprise de Jacob Moïse Tolédano édité à Jérusalem en 1911.

2. On peut émettre une dernière hypothèse [8] : le nom Karsenti tirerait son origine du village de **Carcaixent**, prononcer [*karka-i-chente]*, *Carcagente* en castillan, dans le sud-est, près de Valence, thèse beaucoup plus séduisante par la proximité géographique de cette ville avec l'Algérie.

Il est probale en outre que la région de Valence était un port-relais vers l'Europe sur la route des produits qui arrivaient dans les caravanes d'Afrique noire jusqu'à leur destination finale. Tlemcen, en Algérie, était alors une plaque tournante commerciale et il existait sans doute des liens commerciaux et familiaux étroits mais récents entre les commerçants de cette ville (probablement après l'arrivée du Rav de Tlemcen) et ceux de Valence. Il parait donc fort probable que, lorsqu'ils furent chassés, les Karsenti de la région de Valence se soient naturellement refugiés chez leurs correspondants et parents de Tlemcen [9].

Ainsi, emportés par l'Histoire sur la voie de l'exil, sans espoir de retour sur leur terre natale, les KARSENTI commençaient une vie nouvelle, en Algérie.

---

[8] Hypothèse de René Karsenti qui a largement inspiré ce développement.
[9] Voir plus loin pages 30 à 34 notre développement sur la ville de Tlemcen.

ORIGINE 2

L'ALGÉRIE FRANÇAISE (1830-1962)

L'invasion de l'Algérie prend pour prétexte un incident diplomatique d'importance secondaire entre le représentant français, le consul Pierre Deval, et le dey d'Alger Hussein Dey, au sujet d'un contentieux financier vieux de trente et un ans entre le gouvernement français et la régence d'Alger.

Aux explications réclamées à juste titre par le Dey, Deval le prend de haut dans l'incapacité de fournir d'explications valables. Alors, furieux, le Dey s'emporte, injurie, et finalement donne au « représentant de la France » un coup de son chasse-mouche.

On tenait le prétexte !

Le roi, Charles X, très conservateur, veut renouer avec le prestige monarchique (il s'est fait sacrer à Reims selon les rites anciens), et décide donc de laver l'honneur du pays. Un blocus maritime est mis en place. L'invasion est conseillée par Polignac, afin de sauver la situation intérieure française. Le roi renoue avec la tradition des croisades des catholiques contre l'Empire ottoman. La chevalerie est de retour, et Charles X avoue même vouloir *retrouver l'esprit des victoires de Cortès*, avec l'espoir de conquérir l'Afrique. On cherche surtout, dans un contexte de troubles sociaux où la révolte gronde, à envoyer outre-Méditerranée des populations présentant un danger pour l'ordre social.

D'abord jugée comme risquée, la campagne est finalement rapidement victorieuse. La France débarque le 14 juin 1830. Alger est pris le 5 juillet, après des combats difficiles. Charles X est renversé en juillet (Trois Glorieuses), Bône et Oran sont occupés dans la première quinzaine d'août.

Malgré sa résistance, **Abd El-Kader** doit se rendre, l'armée française d'Afrique contrôle alors tout le nord-ouest de l'Algérie. Entre 1849 et 1852, la domination française s'étend à la Petite Kabylie. En juillet 1857, des tribus de Grande Kabylie se rendent.

La conquête est achevée.[10]

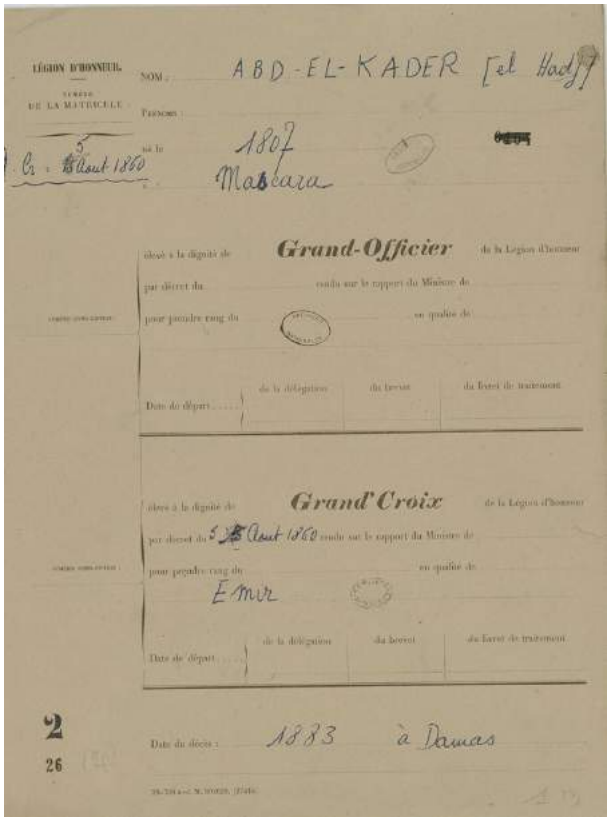

Abd El-Kader *El Hadj (Mascara 1807-Damas 1883), Grand' Croix de la Légion d'Honneur le 5 août 1860 (Napoléon III)*
Source Leonore

COLONIE DE PEUPLEMENT [11]

L'Algérie fut tout de suite perçue comme *une colonie de peuplement*. La France fit appel à une importante population européenne, française d'abord, mais également espagnole, italienne, maltaise…, le peuplement par des Européens non français étant nécessaire pour faire face au poids démographique de la population indigène dont l'existence en Algérie menaçait la pérennité de la présence française [12]. Le rapport de la commission d'étude algérienne de 1833 précisait ainsi les choix de peuplement :

Les colons doivent être recrutés non seulement parmi les Français, mais aussi parmi les étrangers, notamment les Allemands, aux qualités solides, les Maltais et les Mahonnais [île de Minorque]*, moins recommandables, mais s'adaptant facilement au pays. Du reste il serait imprudent de se montrer exigeant sur la qualité là où on a besoin de la quantité.*

Autrement dit, la population européenne de nationalité non française était perçue comme un mal nécessaire et son assimilation comme une nécessité. Malgré la colonisation officielle et la naturalisation des juifs grâce au décret Crémieux, le nombre d'étrangers est plus important que celui des Français. La loi du 26 juin 1889 impose donc la citoyenneté française à tous les fils d'étrangers qui ne la refusent pas : c'est la naturalisation automatique.

[10] Source *Wikipedia*
[11] Sources : http://www.pieds-noirs.org et http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/AFRIQUE/algerie-2
[12] En 1830, la population de l'Algérie était estimée entre trois et cinq millions d'habitants, à dominante rurale et à majorité nomade et semi-nomade.

ORIGINE 3

NAPOLÉON III ET LA FAMILLE LASKAR

Grand évènement à Mostaganem ! Le 20 mai 1865, l'Empereur Napoléon III, en tournée en Algérie du 3 mai au 7 juin, fait à la ville l'honneur de sa visite. Le Maire, M. Bollard, lui présente les clés de la ville, son passage suscite partout l'enthousiasme, on imagine sans peine la magnificence de la réception et du banquet qui suivirent. Moïse LASKAR [13] y est convié pour représenter la communauté.

Charles Louis-Napoléon Bonaparte,
*dit **Louis-Napoléon Bonaparte***
(20 avril 1808 - 9 janvier 1873)
Premier président de la République française,
élu le 10 décembre 1848
ainsi que le troisième empereur des Français (1852-1870)
sous le nom de Napoléon III.

Eugenia Maria Ignacia Augustina
Palafox de Guzmán Portocarrero
y Kirkpatrick de Closeburn,
9e comtesse de Teba
*ou **Eugénia de Montijo***
(5 mai 1826 – 11 juillet 1920),
Impératrice des Français (1853-1870)

[13] Ancêtre de Simonne KEROB née Cohen-Salmon, épouse de Lucien Kérob, fils de Clarisse née Kaoua (voir la seconde partie, *Arbres*, qui présente la généalogie des familles).

I

MOÏSE LASKAR

ET LE BIJOU DE L'IMPERATRICE

Moïse Lascar (1833-1937)
Archives familiales de Simonne Kérob

PROCLAMATION

DE

L'EMPEREUR

A L'ARMÉE D'AFRIQUE

Soldats de l'Armée d'Afrique !

Je veux, avant de retourner en France, venir vous remercier de vos travaux et de vos fatigues. En visitant tous ces lieux, paisibles aujourd'hui, mais témoins depuis trente-cinq ans, de luttes héroïques, j'ai ressenti une vive émotion. Sur cette terre, conquise par vos devanciers et par vous, se sont formés ces généraux illustres et ces soldats intrépides qui ont porté nos aigles glorieuses dans toutes les parties du monde. L'Afrique a été une grande école pour l'éducation du soldat; il y a acquis ces mâles vertus qui font la gloire des armées et sont les plus fermes appuis d'un empire. En apprenant à affronter le danger, à supporter les privations, à mettre l'honneur et le devoir au-dessus de toutes les jouissances matérielles, il a senti son âme s'ouvrir à tous les nobles sentiments. Aussi, jamais, dans vos rangs, la colère n'a survécu à la lutte ; parmi vous, aucune haine contre l'ennemi vaincu, aucun désir de s'enrichir de ses dépouilles; vous êtes les premiers à tendre aux Arabes égarés une main amie et à vouloir qu'ils soient traités avec générosité et justice, comme faisant partie désormais de la grande famille française.

Honneur soit donc rendu à ceux qui ont versé leur sang sur cette terre, dont la possession, depuis tant de siècles, a été disputée par tant de races différentes ! — Soldats de Staouli, de Mouzaïa, de Constantine, de Mazagran, d'Isly, de Zaatcha, comme vous tous qui venez de combattre dans les plaines arides du désert ou sur les cimes presque inaccessibles de la Kabylie, vous avez bien mérité de la patrie et par ma voix, la France vous remercie !...

Fait à Bougie, le 7 juin 1865.

NAPOLÉON.

Constantine. — Typographie et Lithographie ALESSI et ARNOLET.

Proclamation de l'Empereur à l'Armée d'Afrique datée du 7 juin 1865, avant son retour en France.
Source : Centre des archives d'Outre-mer, Aix en Provence

Visite du couple impérial à Mostaganem le 20 mai 1865.

Récit de Simonne KEROB dans son entretien avec nous à Nice le 28 novembre 2007, repris de celui de la propre fille de M. LASKAR, Marie LASKAR épouse de Haïem NOUCHY, qui avait accueilli chez elle à Relizane son père jusqu'à sa mort plus que centenaire en 1937.

« En 1865, Moïse âgé de 32 ans fait partie des personnalités invitées par l'Empereur Napoléon III et son épouse Eugénie de Montijo qui comprenaient le curé Barreau, le pasteur protestant et les représentants du consistoire israélite [14]. Au cours des entretiens, l'empereur et son épouse l'interrogent sur la communauté juive de la ville et Moïse leur répond non sans ajouter avec humour, grâce et esprit, des histoires de son cru.
L'Impératrice en est tellement charmée qu'elle charge son majordome d'aller chercher sa cassette à bijoux, en choisit un et remet à Moïse, en souvenir de cette soirée et en reconnaissance des moments passés, un bracelet en or garni d'émeraudes. »

Qu'a pu devenir ce bijou ?

Hypothse 1 de Simonne KEROB *: « Moïse aurait pu l'offrir à ses filles à l'occasion de leur mariage, Fahré l'ainée, Rachel, tôt décédée, dont la fille Germaine KARSENTY aurait hérité ? Dans ce dernier cas, il a été englouti dans les eaux en furie de l'Aïn-Sefra lors de l'écroulement de leur maison de la rue du Sig au moment des inondations catastrophiques du 26 novembre 1927. »*

Hypothèse 2 d'Yvonne Achache, sœur de Simonne s'appuyant sur une tradition familiale :
« Les bijoux ont été vendus par l'un des fils de Moïse LASKAR pour honorer des dettes de jeu. »

Le témoignage de Moïse Lascar paru à l'occasion de son centenaire dans *L'Afrique du Nord illustrée* du samedi 20 mai 1933 n° 629 précise que sa rencontre avec Napoléon III et l'Impératrice a eu lieu en réalité aux Tuileries à Paris, témoignage repris lors de son interview de *l'Echo d'Alger* du 31 janvier 1936 (voir ci-après), version qui diffère de celle que l'on trouvera ci-dessus situant la rencontre à Mostaganem.
Les deux réceptions ayant réellement eu lieu, les deux versions ne s'excluent pas,

Quand a pu avoir lieu à Paris la rencontre avec Louis-Napoléon aux Tuileries ? La présence d'Abd el Kader (Mascara 1807-Damas 1883) à Paris nous permet d'envisager la date suivante :

- Très certainement et logiquement en juillet 1965. Après sa tournée triomphale en Algérie du 3 mai au 7 juin 1865, l'Empereur Napoléon III reçoit en effet à Paris Abd El Kader (à qui il avait décerné en 1860 la Grand' Croix de la Légion d'Honneur suivant le décret du 5 août 1860, *voir ci-après).* Il invite en même temps Moïse Laskar, « *en sa qualité de conseiller municipal et de président du Consistoire israélite »*, âgé alors de 32 ans, qui lui a été présenté deux mois auparavant à Mostaganem.
Au même moment, il promulgue le 15 juillet 1865 *son senatus-consulte sur l'état des Personnes et la Naturalisation en Algérie*, cinq ans avant le décret Crémieux, dont va bénéficier en 1867, « *M. Moïse Lascar, délégué du consistoire d'Oran près le temple de Mostaganem, [qui] a obtenu, par arrêté ministériel, les droits de citoyen français* » **Source *l'Univers israélite* n° 10 juin 1867**.

[14] Source : Octave Tessier, *Napoléon III en Algérie*, Paris, 1865 (site *Gallica* de la Bibliothèque Nationale)

ARBRE DE MOÏSE LASCHKAR

Arrière grands-parents	Parents	Enfants
Nessim LASCAR 1777-1874 **Zarah BEN YAHIA 1782-1874** Source Geneanet Lelia	**Sadia LASCHKAR** **marchand d'étoffes** (Mostaganem *ca* 1805-17 sept. 1891) & **Fahré SMADJA** née en 1817 DCD à Mostaganem le 28 nov. 1849	**Nessim** 1831 **Zara** *ca* 1833-1897 **Moïse (voir ci-dessous)** **Messaouda** 1836-1891 **Judas** *ca* 1846

Générations n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3	Génération n° 4 & 5
Naissances Source acte de mariage Moïse Laschkar ANOM *« ces naissances et filiations constatées par actes de notoriété dûment constatés et homologués[…]ci-annexés. »* **Moïse LASCHKAR** né à Mostaganem en 1833, marchand de tissus, A l'âge de 103 ans est mort à Relizane M. Moïse Lascar décédé à Relizane en mai 1937 à l'âge de 104 ans Source : *L'Echo d'Alger* du 15 mai 1937 marié le 13 décembre 1855 à Mostaganem à **Zora ABOU** née en 1839 âgée de seize ans Parents Moïse Abou, bijoutier mère Rachel Abou, s.p. décédée à Relizane le 22 février 1926 à l'âge de 87 ans Source : *L'Echo d'Alger* du 27 mars 1926	**Farhé LASKAR** 20 mars 1860 Mostaganem épouse le 3 mars 1880 à Mostaganem **Jacob ABBOU** 1857 clerc d'avoué source : Geneanet Gérard Leroy	source : Geneanet Gérard Leroy 1/2 **deux enfants** morts en bas âge 3 **Mimoun** 1885 4 **Maxime** 1885avocat avoué 5 **enfant** morte en bas âge 1888 6 **Zahra Rose(tte)** 1889-1963 7 **Esther Alice** 1891 8 **Moïse Maurice** 1894-1964	Descendance inconnue
	source : Geneanet Pierre Benoliel **Rachel LASKAR** née en 1867 morte en 1909 à 42 ans d'un cancer du sein. épouse le 11 septembre 1901 à la mairie de Relizane **FAROUZE KARSENTY** né le 20 mars 1871 à Saint-Denis du Sig (remarié le 2 avril 1919 avec **Farahi SEBAN**) décédé lors de la catastrophe de Mostaganem dans la nuit du 26 au 27 novembre 1927 (voir ci-après) Source : acte de naissance de Farouze Karsenty (voir page ci-après)	**Nedjema *dite* Alice KARSENTY** née le 22 novembre 1903 épouse le 27 juin 1923 à Relizane **Abraham COHEN-SALMON** né le 10 juin 1897 à Zemmora fils de Messaoud et Messaouda Cohen-Salmon livret de famille	**Simonne COHEN-SALMON** 1 épouse **Lucien KEROB** trois enfants Bernard Annie-Claire Jean-Pierre 2 **Yvonne** épouse Charles Achache 2 filles Hélène Laurence 3 **Fernand** marié à **Jacqueline Sulem** 2 enfants Laurence Thierry
		Germaine KARSENTY née vers 1907 épouse le mercredi 7 mars 1928 au temple israélite du b[d] Poincaré Relizane **Charles ACHOUCHE**, représentant de commerce à Alger Source L'Echo d'Alger du samedi 10 mars 1928	1 **Jacky ACHOUCHE** février 1929 2 **Fernand ACHOUCHE** 1930 3 **Janine ACHOUCHE** 1935 épouse BENICHOU
	Marie LASKAR épouse **Haïem NOUCHY**	Sans descendance. Recueille **à Relizane** son père **Moïse LAS(CH)KAR** jusqu'à sa mort qui lui raconte sa rencontre avec l'Empereur.	
	Sadia LASKAR Banquier	5 enfants **Maurice Alfred René** **Fille 1 Fille 2**	Descendance inconnue
	Mardochée LASCAR agent de publicité à Alger DCD à Relizane le 14/12/1929 Source : *L'Echo d'Alger* du 14 décembre 1929	Descendance inconnue	

Acte de mariage de Moïse LASCHKAR et de Zora ABOU du 13 décembre 1855 à Mostaganem
Source Internet Centre des archives d'Outre-mer

Un centenaire à Relizane

L'AFRIQUE DU NORD
ILLUSTRÉE

Nous venons de voir un centenaire qui vit à Relizane chez sa fille et son gendre, M. et Mme Hayem NOUCHY.
Ce jeune vieillard, au teint frais et rose, est né en 1833 à Mostaganem, où ses concitoyens l'envoyèrent à plusieurs reprises siéger à l'assemblée communale. C'est en qualité de président du Consistoire israélite de Mostaganem qu'il eut l'honneur d'être reçu par l'Empereur Napoléon III au palais des Tuileries. Les détails d'une soirée splendide au palais du dernier Empereur français sont restés gravés dans sa mémoire.
L'impératrice Eugénie de Montijo, aux attentions touchantes pour les familles des grands chefs arabes et des notables algériens prit deux de ses bijoux et les offrit gracieusement à l'émir Abd-El-Kader et à M. Moïse Lascar.

René-Elie Amar

L'AFRIQUE DU NORD ILLUSTREE

classa quatrième des épéistes mondiaux aux Olympiades d'Anvers, en 1920. Pour la coupe Magistrati, ce fut Brun, redoutable épéiste au jeu très personnel, qui seconda brillamment Simian et Granger. Le premier n'avait pas touché une épée depuis deux ans, et le second, dont les rares loisirs sont consacrés au ski n'avait fait qu'un très court entraînement sous la direction du Maître Gomis, l'excellent professeur de l'Auto-Fleuret.

C'est donc la classe qui a parlé dimanche 7 mai, comme l'on dit dans le langage des sports ! C'est la haute classe de jadis.

Les trois escrimeurs italiens ont tiré avec un cran et un brio magnifique, se classant second devant le Nouveau Cercle.

Au champagne, la très gracieuse Mme Magistrati a remis la belle coupe à Charles Simian, président de la Fédération des Escrimeurs Algériens, qui a remercié en quelques paroles joyeusement émues M. le Consul Général d'Italie à propos de l'intéressante allocution finale de ce dernier. M. Magistrati insista d'abord sur le caractère élevé du sport de l'escrime, puis sur l'intérêt sportif qu'il y a à mieux se connaître entre Français et Italiens.

V. Cornetz.

L'A.S.P.T.T. de Rabat est de nouveau champion du Maroc de rugby

Sans être aussi développé au Maroc que le football association, le rugby chaque jour gagne du terrain et compte déjà d'excellentes équipes. Le team de l'A.S.P.T.T. de Rabat, déjà champion l'an dernier, vient à nouveau de remporter le championnat dimanche 30 avril, à Rabat, par 8 points à 3, aux dépens de ce même valeureux adversaire, dont il triompha l'an passé : le Stade Marocain, champion de naguères.

La partie, rendue un peu nerveuse, et par l'importance de l'enjeu, et par la sévérité de l'arbitrage, offrit, en 2e mi-temps particulièrement, d'excellentes phases de jeu qui permirent aux Pététistes, par deux essais successifs, dont le premier transformé, de conjurer le vent de défaite qu'une avance de 3 points acquise par le Stade sur coup franc, faisait souffler sur eux en première mi-temps.

Incontestablement, les meilleurs ont gagné, ceux qui ont pratiqué le plus joli rugby, entraînés par leur capitaine Picou, l'admirable artisan de leur belle victoire.

P. H.

Un centenaire à Relizane

Nous venons de voir un centenaire qui vit à Relizane, chez sa fille et son gendre, Mme et M. Hayem Nouchy.

Ce beau vieillard, au teint frais et rose, est né en 1833 à Mostaganem, où ses concitoyens l'envoyèrent à plusieurs reprises siéger à l'assemblée communale. C'est en qualité de président du Consistoire israélite de Mostaganem qu'il eut l'honneur d'être reçu par l'Empereur Napoléon III au palais des Tuileries. Les détails d'une soirée splendide au palais du dernier Empereur français sont restés gravés dans sa mémoire.

L'impératrice Eugénie de Montijo, aux attentions

Un centenaire : M. Moïse Lascar.

touchantes pour les familles des grands chefs arabes et des notables algériens, prit deux de ses bijoux et les offrit gracieusement à l'émir Sidi Abd-el-Kader et à M. Moïse Lascar.

René-Elie Amar.

Un corso à Morris

Le Corso du 7 mai à Morris vient d'avoir lieu, le succès a dépassé toutes les espérances. Les habitants de notre village, ceux des villages voisins et enfin la population de toute la région de Bône ont eu l'heureuse occasion d'assister à un corso fleuri de la classe de ceux de nos grandes villes. Le temps a un peu boudé sans enlever de l'éclat à la fête.

Le Comité, qui n'avait rien négligé dans l'organisation, a vu avec la plus grande satisfaction ses efforts couronnés de succès ; il s'empresse d'en rendre la plus grande partie aux dévoués organisateurs des chars.

Parmi les plus beaux chars, il faut surtout

25e ANNÉE — N° 9310

BUREAUX D'ALGER

BUREAUX DE PARIS

L'ECHO D'ALGER

Télégrammes : ÉCHO ALGER — 25 CENTIMES — Chèques Postaux : 19-25

VENDREDI 31 JANVIER 1936

AGENCE HAVAS

L'Echo d'Alger du vendredi 31 janvier 1936 p. 6

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Notre religion, bâtie sur le roc, n'est pas plus soumise aux fluctuations de l'esprit humain que la voix de notre conscience même.

Moïse WEIBKOPF

RÉDACTION — ADMINISTRATION

27, Rue de Paradis — PARIS (10e)

Prix du numéro :

L'Univers israélite du 14 février 1936 n° 21 page 323

NOS ÉCHOS

COMMENTAIRES

Un lecteur bien intentionné nous engage à montrer dans nos écrits plus d'optimisme. Il nous assure que toutes ces histoires de pogroms perpétrés ou en perspective finiront par « décourager nos coreligionnaires » et principalement les jeunes, qui ne tarderont pas à se dire : « A quoi bon appartenir à une catégorie d'humains aussi mal partagée ? On n'a que des ennuis. »

Des ennuis !

Notre correspondant manie élégamment l'euphémisme. Mais je vais essayer de lui faire plaisir en lui racontant une de ces histoires propres à engendrer l'optimisme chez Schopenhauer lui-même.

Un riche banquier juif reçoit dans son bureau un pauvre diable de coreligionnaire qui lui énumère, un à un, ses « ennuis » : Sa femme vient de mourir, ses deux enfants sont gravement malades, lui-même est sans travail, le propriétaire menace de l'expulser, etc... Alors, n'y tenant plus, le banquier sonne le garçon de bureau et, lui désignant le quémandeur, ordonne : « Mets-le à la porte, il me déchire le cœur ! »

Nos jeunes auraient-ils tous le cœur aussi délicat que ce banquier ? Voilà qui serait de nature à nous donner le cafard pour le restant de nos jours. Je suis d'ailleurs persuadé que l'on calomnie nos cadets en les montrant prêts à faisser compagnie à cette « catégorie d'humains mal partagée » qu'est Israël. Ils témoignent, heureusement, chaque jour de dispositions contraires. De l'optimisme, ils en ont à en revendre aux « découragés » de tout acabit.

Ils le puisent dans l'amour du judaïsme et dans la connaissance de notre tragique, mais lumineuse destinée.

En nous écrivant, notre correspondant s'est évidemment trompé d'adresse, et nous transmettons, comme l'on dit, à qui de droit : A Hitler, au Roi Carol de Roumanie, au gouvernement polonais. Eux seuls sont qualifiés pour créer l'optimisme spécial qui nous est recommandé. Il leur suffirait de décréter qu'à partir du 1er mars prochain les Juifs allemands, roumains, polonais ne seront ni mieux, ni plus mal partagés que les autres catégories d'humains.

En attendant que les persécuteurs se décident, nous devons, nous, continuer à dénoncer, étaler leurs méfaits.

Combattre l'injustice, c'est encore pour des âmes bien nées la meilleure façon de se montrer optimistes.

BEN ELIAQUIM.

Au Consistoire Central

Le Consistoire central a tenu sa première session le mardi 28 janvier. Le début de la séance était présidé par M. Jules Huyem, doyen d'âge de l'assemblée qui a prononcé un remarquable discours. Nous nous ferons un plaisir de le reproduire la semaine prochaine.

Il a été procédé à la ratification des récentes élections. Puis le Consistoire a élu son Bureau pour 4 ans. Il se compose comme suit : M. le Baron Edouard de Rothschild, président ; MM. Raoul Bloch-Laroque et Jacques Helbronner, vice-présidents ; M. Arthur Weisweiller, trésorier, en remplacement de M. Lucien Sauphar, décédé, et M. William Oualid, secrétaire, en remplacement de M. Edmond Bicart-Sée, qui avait demandé que son mandat ne fût pas renouvelé ; il a été nommé vice-président honoraire.

Les membres des diverses Commissions pour 1936 ont ensuite été désignés ; une Commission des Affaires algériennes a été créée.

Le Consistoire a ensuite voté son budget pour 1936 avec un total de dépenses de fr. : 596.406, et il a décidé qu'une action serait entreprise auprès des Associations pour obtenir le payement régulier de leurs cotisations.

La nomination de M. le rabbin Cyper à Versailles a été ratifiée, ainsi que celle de M. le rabbin Scialtiel à Toulouse.

Le Consistoire a pris connaissance des travaux du Comité d'étude et de défense des intérêts moraux et sociaux du judaïsme français, récemment créé, et l'a prié de poursuivre l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée.

Enfin un télégramme de condoléances a été adressé au judaïsme anglais. En voici le texte : « Le Consistoire Central des israélites de France adresse à tous les coreligionnaires d'Angleterre les bien vives condoléances du judaïsme français, en présence du deuil qui frappe si cruellement la nation britannique. »

Ajoutons, à ce propos, que le vendredi, 31 janvier, au cours de l'office du soir, au temple de la Victoire, M. le grand-rabbin de Paris a prononcé une allocution dans laquelle il a rendu un émouvant hommage à la mémoire du roi George V.

Relizane, ville de centenaires

Nous lisons dans « l'Echo d'Alger » :

Relizane est la ville par excellence des centenaires algériens.

Aujourd'hui, trois centenaires s'accrochent ou ne peut mieux à la vie. Il y a d'abord Si Mohamed el Kalai, un ancien habitant de Kalau, qui porte sur un corps très courbé, mais gaillardement, le poids de ses cent quatorze ans ; *M. Salomon Malka*, ancien commerçant, des Hamadenas, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, qui s'est retiré à Relizane, et *M. Moïse Lascar*, grand-père de Mr Maxime Abou, avoué, qui vit chez sa fille et son gendre, Mme et M. Haïem Nouchy, à Relizane.

M. Moïse Lascar est un grand et beau vieillard au teint frais qui parle admirablement le français et l'arabe. Il n'a jamais bu d'alcool, mais il adore les sucreries.

« Une interview pour l' «Echo d'Alger», nous dit-il avec un sourire plein de bonté, soit. Je suis né à Mostaganem, j'ai cent deux ans, mais je ne voudrais pas abuser de l'hospitalité de ce grand quotidien où mes souvenirs pourraient occuper une trop large place. En ma qualité de conseiller municipal et de président du Consistoire israélite, j'avais été invité en même temps que l'émir Sidi Abdelkader à une splendide réception des Tuileries, où l'impératrice Eugénie, étincelante de jeunesse et de beauté, reçoit nos hommages respectueux et nous offre deux objets précieux.

Mais voici un souvenir inédit de la visite impériale à Mostaganem, il y a soixante-treize ans.

L'empereur Napoléon III, reçu triomphalement par la population indigène, venait de quitter l'église à laquelle il avait offert un magnifique tableau de maître pour faire, à pied, sur de riches tapis arabes placés sur son passage, le trajet séparant l'église de la sous-préfecture.

Après avoir pris quelques instants de repos, l'empereur, pour répondre aux vivats de la foule mostaganémoise, parut au balcon. Au même moment, un israélite, bâti en athlète, s'avança au milieu de la chaussée et, visant l'empereur, lui lança une poignée de dragées sur le corps. Croyant à un crime de lèse-majesté, des soldats du 1er de ligne s'emparèrent de cet homme qui se débattait comme un diable pour décharger sur Napoléon toute sa provision de bonbons. Il s'appelait David Nehamias. Mais je perçois encore le rire de l'empereur et j'entends très bien l'ordre qu'il donna à la troupe : « Ne lui faites aucun mal et relâchez ce brave homme immédiatement ! ».

René-Elie AMAR.

Pour la jeune fille israélite

L'Association israélite pour la protection de la Jeune Fille, 150, boul. Magenta, attire l'attention des familles et des jeunes filles sur le danger qu'il y a pour nos jeunes coreligionnaires, ayant besoin de travailler, à se diriger toujours vers les mêmes carrières : vendeuses, couturières, modistes, sténo-dactylographes ; ces professions sont encombrées aujourd'hui et ne permettent pas à toutes de gagner leur vie.

Il y a une autre carrière qui s'offre cependant à l'activité de nos jeunes filles, et dans laquelle elles trouveraient l'emploi des qualités que l'on rencontre souvent dans les familles juives : c'est celle d'infirmière. Le dévouement, l'esprit de sacrifice, la douceur, la tendresse, l'acharnement au travail, qui sont l'apanage de tant de jeunes filles israélites, trouveraient dans ce noble métier l'occasion de s'affirmer. Sans compter que, s'il faut une préparation un peu longue, les gains viendront largement compenser les sacrifices consentis.

Il n'y a guère d'infirmières juives, et il n'a pas été possible d'en indiquer dans des circonstances où la tâche... et la situation auraient été très belles.

Jeunes filles juives, réfléchissez à cela et songez à apporter aux malades le bienfait de votre présence, de votre activité, de votre intelligence et de votre dévouement.

SOIREE DE GALA

Le 28 Février (à 22 heures)

GRAND BAL

de la Société israélite de Secours Mutuels de retraites et de Bienfaisance, fondée le 17 février 1862

LA VÉRITÉ

Orchestre LEON RAITER

avec le concours de ses artistes

Max ROGE

la fantaisiste LA REGIA

le chansonnier GABRIELLO

Mme RAINVYL, des Radios-Concerts

la danseuse Christiane Dargyl de l'Opéra

Mlle Hélène WOLFF, violoniste, 1er prix du Conservatoire

SALONS GEORGES V

45, Rue Pierre-Charron

PRIX D'ENTRÉE : 25 FR.

On trouve des cartes chez M. Wolff, 82, av. Parmentier

Relizane est la ville par excellence des centenaires.
Aujourd'hui, trois centenaires s'accrochent on ne peut mieux à la vie. Il y a d'abord Si Mohamed el Kalaï, qui porte sur un corps très courbé, mais gaillardement, le poids de ses cent quatorze ans ; M Salomon Malka, ancien commerçant, des Hamadénas, âgé de quatre-vingt dix-huit ans, qui s'est retiré à Relizane, **et M. Moïse LASCAR, grand-père de Me Maxime Abou, avoué, qui vit chez sa fille et son gendre, Mme et M. Haïem NOUCHY, à Relizane**.
M. Moïse Lascar est un grand et beau vieillard au teint frais qui parle admirablement le français et l'arabe. Il n'a jamais bu d'alcool, mais il adore les sucreries.
« Une interview pour L'Echo d'Alger, nous dit-il avec un sourire plein de bonté, soit. Je suis né à Mostaganem, j'ai cent deux ans, mais je ne voudrais pas abuser de l'hospitalité de ce grand quotidien où mes souvenirs pourraient occuper une trop large place. En ma qualité de conseiller municipal et de président du Consistoire israélite, j'avais été invité en même temps que l'émir Abdel Kader à une splendide réception des Tuileries, où l'impératrice Eugénie, étincelante de jeunesse et de beauté, reçoit nos hommages respectueux et nous offre deux objets précieux.

Louis-Napoléon et Abd-El-Kader au grand Opéra de Paris le 28 octobre 1952 **Source Gallica**

Mais voici un souvenir inédit de la visite impériale à Mostaganem, il y a soixante-treize ans. L'empereur Napoléon III, reçu triomphalement par la population indigène, venait de quitter l'église à laquelle il avait offert un magnifique tableau de maître pour faire, à pied, sur de riches tapis arabes placés sur son passage, le trajet séparant l'église de la sous-préfecture.
Après avoir pris quelques instants de repos, l'empereur, pour répondre à la foule mostaganémoise, parut au balcon. Au même moment, un israélite, bâti en athlète, s'avança au milieu de la chaussée et, visant l'empereur, lui lança une poignée de dragées sur le corps. Croyant à un crime de lèse-majesté, des soldats du 1er de ligne s'emparèrent de cet homme qui se débattait comme un diable pour décharger sur Napoléon III toute sa provision de bonbons. Il s'appelait David Nehamias. Mais je perçois encore le rire de l'empereur et j'entends très bien l'ordre qu'il donna à la troupe : « Ne lui faites aucun mal et relâchez ce brave homme immédiatement. »

René-Elie Amar (auteur du même article paru dans les deux journaux) **Source Gallica**

« A l'âge de 103 ans est mort à Relizane Moïse Lascar », article de René-Elie Amar

L'Afrique du nord illustré du dimanche 20 juin 1937

ORAN

A l'âge de 103 ans est mort à Relizane M. Moïse Lascar

Des obsèques d'une simplicité émouvante ont été faites à M. Moïse Lascar, l'une des personnalités les plus sympathiques de la communauté de Relizane. Elles ont été présidées par M. le Rabbin Aziza, grand mutilé de la Division algérienne, ami de Me Maxime Abou, avoué, petit-fils du défunt.

Au cimetière, M. le rabbin s'est fait l'interprète ému des regrets unanimes qu'emportait dans la tombe le disparu. Il a rappelé les services qu'il a rendus, soit au Consistoire et au sein de l'Assemblée communale, soit dans les conseils des comités de bienfaisance.

Né dans un beau quartier de Mostaganem et à proximité de la maison natale du Maréchal Franchet-d'Espérey, M. Moïse Lascar est mort à l'âge de 103 ans.

M. Moïse Lascar qui vient de mourir à l'âge de 103 ans.

C'était un grand et beau vieillard au teint frais, qui parlait admirablement le français, l'espagnol et l'arabe. « Il n'avait jamais bu d'alcool », mais il adorait les sucreries. Sa voix était grave et c'est avec des accents touchants qu'il évoquait des souvenirs :

⁂

C'est en sa qualité de président du Consistoire israélite qu'il eut l'honneur d'assister, aux côtés des grands chefs arabes et de l'Emir Abdelkader, à une splendide réception des Tuileries où l'impératrice Eugénie, étincelante de jeunesse et de beauté, prit plusieurs de ses bijoux et les offrit généreusement à ses fidèles sujets de l'Afrique du Nord.

— Grande et admirable Majesté, lui dit M. Lascar, dans la gracieuse langue de Cervantès, cette soirée sera la plus belle de ma vie ».

⁂

L'Empereur Napoléon III, reçu triomphalement par la population européenne et indigène de Mostaganem, venait de quitter l'église, où il avait fait don d'un magnifique tableau de maître, pour faire à pied sur de riches tapis de Kairouan placés sur son passage et offerts par le Khalifat Sidi Laribi Mohammed ben Mohammed, grand croix de la Légion d'honneur, le trajet séparant l'église Saint-Jean-Baptiste de la Sous-Préfecture.

Après avoir pris quelques instants de repos, l'Empereur, pour répondre aux vivats de la foule parut au balcon. Alors, un israélite, bâti en athlète, s'avança au milieu de la chaussée et visant l'empereur, lui lança une poignée de dragées sur le corps. Croyant à un crime de lèse-majesté, des soldats du 1er de ligne s'emparèrent du pauvre hère qui se débattait comme un diable pour décharger sur Charles-Louis Napoléon Bonaparte toute sa provision de bonbons. Il s'appelait David Néhamica. Mais je perçois encore, après 74 ans, le rire de l'Empereur et j'entends très bien l'ordre qu'il donna à nos soldats :

— Ne lui faites aucun mal et relâchez ce brave homme immédiatement ! »

⁂

L'Empereur, dans un landau attelé à grandes guides, tiré par quatre chevaux alezans et escorté par un peloton de Chasseurs d'Afrique, se rendait de Mostaganem à Relizane. En arrivant près du barrage de l'oued Mina, le cortège impérial se heurta à une foule considérable d'indigènes faméliques.

Au même moment, des cris et des you-you retentirent. Croyant à une attaque, l'Empereur ouvrit une caissette remplie de pièces d'or, et par la portière entr'ouverte de sa voiture, il jeta les précieux louis et napoléons.

Profitant du désarroi des indigènes et de leur ruée vers cette nouvelle manne dorée, Napoléon III traversa au galop la principale artère de Relizane ; puis il rebrousse chemin vers la capitale du Bas-Chéliff.

⁂

Tel fut le centenaire Moïse Lascar: un Français énergique, un ardent démocrate, un homme de cœur.

René-Elie AMAR.

Les Intellectuels à l'action

Il nous est arrivé d'entendre dire, et, — horresco referens — vous avez peut-être murmuré vous-même : « La vie intellectuelle de l'Afrique du Nord a grand besoin d'être démontrée ». Un grand gouverneur n'a-t-il pas affirmé, un jour de mauvaise humeur sans doute, que le pays qu'il administrait n'était « qu'une cave et qu'un grenier ». Sous l'outrance se cachait là peut-être, quelque vérité. Mais cette vérité n'en serait plus une aujourd'hui. Témoin ce qui vient d'être obtenu à Oran, par la Fédération Africaine des Travailleurs Intellectuels.

Cette Fédération vient en effet d'organiser une suite de manifestations qui ont obtenu le plus grand succès.

Laissons parler nos confrères, et, en glanant parmi leurs articles, essayons de donner à nos lecteurs, une idée de ce qu'a déjà fait la F.A.T.I., — une idée, par conséquent, de ce qu'elle peut faire, et fera. Un certain scepticisme, devant la grandeur des buts poursuivis, n'était pas sans, au début, influencer certains. Junius, dans son billet de « L'Algérie » n'écrivait-il pas :

« N'eût été la personnalité du grand poète Marcello-Fabri porté à la Présidence Générale du groupement par l'élan unanime des adhérents accourus à son appel, beaucoup fussent demeurés inquiets quant aux destinées de l'entreprise. Mais la Fédération Africaine des Travailleurs Intellectuels a doublé heureusement le redoutable cap du départ. Elle est entrée dans le domaine des réalisations. Le début est magnifique. Du 25 mai au 15 juin se déroulent à Oran, sous l'égide de la F.A.T.I., les fastes d'une exposition grandiose de peinture, sculpture, céramique, ameublement d'art, qui réunit plus de six cents œuvres, signées de noms admirés. Et des galas artistiques se poursuivent durant ces trois semaines de fièvre créatrice, pour la grande délection du public oranais.

« Telle est la preuve de la vitalité rayonnante, du succès indiscutable de la F.A.T.I. qui s'attache et réussit à intéresser le grand public aux efforts des artistes et des écrivains. Aussi bien, depuis sa fondation, divers groupements similaires, sont-ils nés qui s'efforcent de marcher sur ses traces — heureuses initiatives dont la Fédération Africaine des Travailleurs Intellectuels ne saurait trop se réjouir, puisque tout ce qui est ou sera tenté en faveur des élites qu'elle groupe, cadre admirablement avec ses tendances et son but final. »

Une des plus belles manifestations d'Oran, fut l'inauguration au Musée des Beaux-Arts, d'une splendide exposition d'arts plastiques. Les journaux d'Oran en rendirent compte ainsi que d'une « grande journée d'art et de pensée ». Mais laissons parler M. Eugène Cruck, rédacteur en chef de « L'Echo d'Oran ».

« La très belle manifestation qui s'est déroulée dans les salles de peinture du Palais des Beaux-Arts a mis en lumière, de la façon la plus éclatante, les résultats d'un premier effort en faveur des travailleurs intellectuels. Sous la direction vigilante de M. Augustin Ferrando, de la section oranaise, il a été présenté un ensemble d'envois de peintres, de sculpteurs, d'architectes, d'ensembliers, de ferronniers, d'artisans d'art, de dessinateurs et de céramistes, qui — le mot n'est pas trop fort — est véritablement éblouissant. »

Toute la presse oranaise, d'ailleurs, célébrait, en des articles analogues, le succès sans précédent obtenu par le Salon de la F.A.T.I. Mais ce fut mieux encore, lors du gala de nuit organisé le surlendemain à « l'Empire ». Qu'on en juge par les titres mêmes des articles : **« Le grand gala de la F.A.T.I. a obtenu un énorme succès »**

La grande salle d'ameublement d'art, sculpture et peinture.

Photo Moris.

disait la manchette d'« Oran-Matin ». C'est au cours de cette soirée que le Président Général de la F.A.T.I. fit une conférence présentée par le Dr Abadie, président régional d'Oranie. La magnifique étude de la vie de « l'homme de pensée et d'action qu'est le grand écrivain Marcello-Fabri » fut considérée généralement comme « un beau travail de dissection », auquel l'éminent chirurgien se livra, avec la compétence d'un vrai lettrée. Il devait, au banquet du 3 juin, y revenir : « Nous savions la valeur exceptionnelle de l'homme et de l'écrivain. Sa réputation l'avait précédé ici. Mais nous avons été heureux de le trouver supérieur encore à l'idée que nous nous faisions de lui. »

Des applaudissements chaleureux unissent dans le même sentiment la salle comble de « l'Empire » et l'éminent présentateur. Puis Marcello-Fabri commence à parler, d'une voix timbrée, lente, et dont pas une syllabe n'échappe. Le calvaire des «intellectuels maudits» est gravi. Le public suit le noble poète, et, comme le dira le lendemain la presse, à plusieurs reprises, plus d'une paupière s'humecte. Quand les bravos lui coupent la parole, le talentueux conférencier les crée d'un geste, mais plus de dix fois, il est obligé de reprendre, car sa voix s'est perdue dans le fracas des battements de mains.

La magnifique salle de spectacle bâtie par un jeune architecte oranais M. Ciliberti, actif propagandiste de la F.A.T.I. retentira longtemps des applaudissements qui saluent la péroraison du jeune Président général.

Et d'autres manifestations encore eurent lieu. Des « trios », des « quatuors », des séances de musique vocale et instrumentale, précédèrent un autre gala, donné cette fois, au Théâtre municipal, au milieu d'une foule aussi élégante et tout aussi nombreuse. M. le Dr Abadie, disert et cultivé, y définit à merveille la position de l'intellectuel, grâce à ce que les anglais désignent par : les trois H : Head, Heart, Hand, c'est-à-dire : le cerveau, le cœur et la main également nécessaires à tous ceux qui sculptent la chair ou l'âme de l'homme.

J. B.

Albert KARSENTI
Arbres de vies, Livre d'or de nos familles d'Algérie 1492-1962
Edition définitive janvier 2026

II

LES INONDATIONS DE MOSTAGANEM DE 1927

HISTOIRE DE LA SURVIVANTE [15]

GERMAINE KARSENTY

[15] A quelques détails près, le récit nous en a été fait dans les mêmes termes par deux témoins appartenant au cercle familial de l'héroïne, son propre fils et Simonne Kérob dont nous avons recueilli le témoignage en 2007. Notons l'absence dans l'appartement de la rue du Sig de **Farahi SEBAN**, seconde femme de Farouze Karsenti, épousée à Oran le 2 avril 1919 **Source : acte de naissance de Farouze Karsenti**.

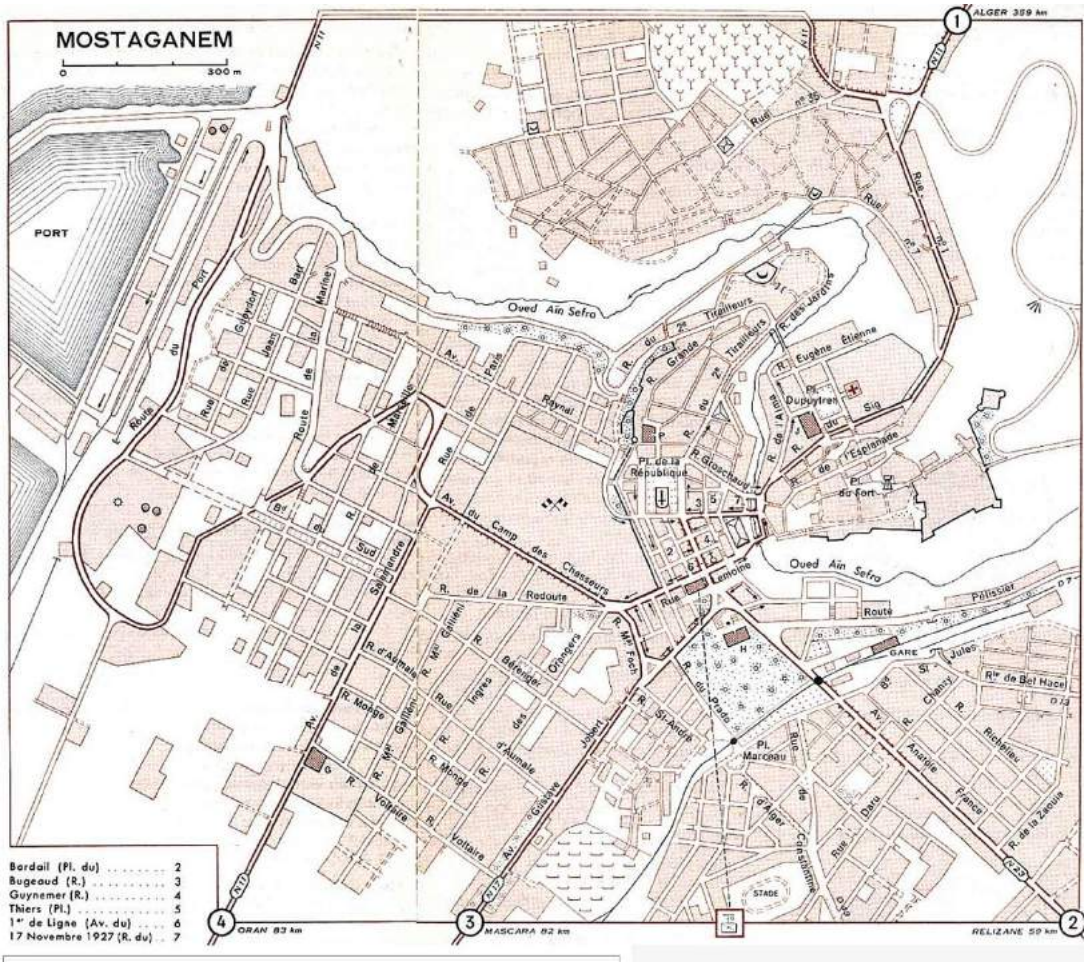

Témoignage
de Germaine KARSENTY

« L'appartement que nous occupions au premier étage de la maison donnait d'un côté rue du Sig et de l'autre sur le ravin de l'Aïn Sefra. »

16e ANNEE — N° 6632
RÉDACTION-ADMINISTRATION 26, Boulevard CARNOT, Alger Téléphone : 20-54
RÉDACTION PARISIENNE 5, Rd Montmartre, Paris (1er) Téléphone : Gutenberg 74-64
SALLE DE DÉPÊCHES 45, Rue d'Isly, Alger

L'ECHO D'ALGER

Adresse Télég. : ECHO ALGER — 25 CENTIMES — Chèques Postaux : 19.05

PRÉFECTURE D'ALGER DÉPÔT LÉGAL MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1927

BUREAUX DE PUBLICITE Pour la publicité d'Algérie : « AGENCE AFRICAINE » 57, rue d'Isly, Alger. Tél. 4.89

La publicité métropolitaine est reçue à Paris par les principales Agences de publicité et par l'Agence Africaine, 5, rue Filles-St-Thomas

L'ECHO D'ALGER

Après les inondations

L'action de nos parlementaires

DECLARATIONS DE M. MALLARME

M. Mallarmé, qui était parmi nous il y a trois semaines, est revenu en Algérie. Nous l'avons vu ce matin et il a bien voulu nous indiquer le but de son voyage.

— Je viens uniquement, nous dit M. Mallarmé, pour visiter les localités du département qui ont été ravagées par les inondations et apporter aux sinistrés, au nom de mes amis Duroux et Fiori comme au mien, l'expression de notre affectueuse sympathie et l'assurance que nous continuerons les démarches que nous avons déjà commencées pour obtenir l'aide qui leur est indispensable.

J'avais averti les élus de la région de ma décision de venir, et je suis parti samedi soir, après une semaine parlementaire très chargée, voyageant le dimanche pour ne pas perdre de temps. J'ignorais la date du voyage du Gouverneur Général et je n'ai pas pu le rejoindre sur place. Mais je l'ai vu longuement, ce matin, au Palais d'Eté et, avec sa netteté d'observation habituelle, même au cours d'un voyage aussi chargé et fatigant, M. Bordes m'a fait part des constatations importantes qu'il a recueillies avec le concours des techniciens de son administration.

Comme député du département, je vais voir les maires et adjoints, visiter les sinistrés et prendre note de la situation particulière de ceux-ci dont je suis le représentant.

Nous avons été bouleversés en apprenant la catastrophe et, bien que mal renseignés par les informations des journaux de Paris qui étaient souvent contradictoires, nous nous sommes rendus compte que même dans le département, dans la région de Ténès et dans plusieurs localités tout le long de la côte, les dégâts avaient été considérables, mettant à bas les résultats de longues années d'efforts. Nous nous sommes immédiatement occupés d'obtenir des concours.

Nous avons eu plusieurs réunions, avec nos collègues algériens restés à Paris, afin d'organiser une souscription qui touchera tous les milieux métropolitains et qui doit fournir des sommes importantes étant donnée l'émotion profonde qu'on a ressentie à la nouvelle de ces tragiques événements.

D'autre part, le Gouvernement a décidé de demander aux Chambres des crédits qui seront mis à la disposition de l'Algérie. La veille de mon départ, j'ai vu M. Poincaré qui m'a assuré que le vide. Toute la maison avait disparu en une seconde dans le ravin, emportant mon pauvre père, le mari et le fils de Mme Buclon.

« J'appelle : « Papa ! Papa ! » et je veux me jeter dans le gouffre. Mais Mme Buclon me retient violemment et me dit :

« — Malheureuse, qu'allez-vous faire ? Ayez du courage. Voyez, moi, je viens de perdre mon mari et mon fils unique.

« Elle tremblait. Nous étions accrochées au balcon du 2e étage de la rue du Sig, avec tout juste la place de reposer nos pieds sur un rebord intérieur.

Mlle Karsenty

« Soudain, Mme Buclon veut quitter à tout prix cette position périlleuse. Elle m'engage à nous laisser tomber dans le torrent pour nous faire porter, disait-elle, jusque sur une berge.

« — Mais je ne sais pas nager !

« Elle me répond que le pan de mur sur lequel nous nous trouvons ne va pas manquer de s'effondrer.

« — Tant pis, lui dis-je, si je dois mourir, je tomberai avec ce mur.

« Alors, elle arracha un des rideaux de sa fenêtre et me dit :

« — Tenez bien, je vais descendre dans la rue du Sig par ce moyen.

« Elle enjambe le balcon et commence à se laisser glisser le long du rideau. Je l'entends crier :

« — Je n'en peux plus ! Je n'en peux plus !

« J'appelle au secours, mais en vain, car le tonnerre, le vent, le grondement de l'eau, coupent les sons sur mes lèvres. Bientôt un bruit sourd arrive jusqu'à moi. Floc ! et le rideau redevient léger. Je la crois arrivée dans la rue pleine d'eau bondissante. Je crie : Ça y est ? Vous êtes arrivée ? Vous allez me sauver, n'est-ce pas ?

« Pas un mot de réponse. Ses forces l'avaient abandonnée. Elle était partie dans le courant rejoindre son mari et son fils...

« La nuit était noire. Plus une lumière en ville. Les voisins qui se trouvaient aux fenêtres des immeubles situés de l'autre côté de la rue me

A Mostaganem, l'oued AIN-SEFRA prend sa source à quelques kilomètres de la vil le. L'automne avait été particulièrement pluvieux et ces averses répétitives avaient considérablement augmenté le niveau de l'eau qui charriait branchages et matériaux divers. Souterrain à cette époque, dans la nuit du 26 au 27 novembre 1927, en six heures de temps et sous une pluie diluvienne, l'oued se transforma en un véritable fleuve en furie de 70 mètres de largeur sur 4 mètres de hauteur - *« dans l'obscurité comme une mer immense »* témoignera Germaine Karsenty - et vint envahir la place Gambetta et frapper de plein fouet le marché et les immeubles avoisinants. Rien ne résista à cette force extraordinaire.

Source : Louis Thireau, maire en 1912, *Mostaganem et ses environs*.

Dans *L'Echo d'Alger* du 7 décembre 1927, Germaine KARSENTY, petite-fille de Moïse LASKAR (par sa mère Rachel LASKAR née en 1867 décédée à 42 ans vers 1909) apporte son témoignage dans un récit en direct *transcrit ci-dessous*, exceptionnel de vérité dans sa description des circonstances du drame.

Extraits de *L'Echo d'Alger* du 7 décembre 1927

L'émouvant récit d'une orpheline

Notre photo représente une jeune fille de Mostaganem qui échappa à la mort, après avoir vu disparaître son père et ses voisins, en passant une partie de la nuit tragique du 26 novembre 1927 sur le balcon du seul mur resté debout d'une maison de la rue de l'Alma.

Mlle Germaine KARSENTY, dont le père, M. Farouz KARSENTY *[né le 20 mars 1871]*, était un modeste employé de commerce, vient de se réfugier à Relizane chez sa sœur, Mme Albert Cohen. Âgée de vingt ans, son visage est pâle, et le voile de deuil qui le recouvre le rend encore plus triste *[voir page ci-contre]*.

Acte de naissance de **Farouze KARSENTY** né à Saint-Denis-du-Sig le 20 mars 1871.

Mention marginale « Par acte en date du 11 septembre 1901 inscrit à la mairie de Relizane Farouze Karsenty dont la naissance est constatée ci-contre, a contracté mariage avec Laskar Rachel. Dont mention faite par nous greffier le vingt septembre 1901. »

Voici le récit émouvant de la nuit dramatique qu'elle fit à un de nos sympathiques confrères d'Oran :

« Vendredi 25 novembre, vers minuit, alors que j'étais couchée ainsi que mon père, dans l'appartement que nous occupions au premier étage de la maison donnant d'un côté rue du Sig et de l'autre sur le Ravin de l'Aïn-Sefra, je fus réveillée par le bruit effrayant produit par le torrent qui dévalait dans le ravin.
Je me précipite vers la fenêtre qui donne sur la rivière et je ne vois plus les maisons situées plus bas ; mais seulement dans l'obscurité comme ***une mer immense****. De l'autre côté de l'appartement les immeubles de la rue du Sig ont de l'eau jusqu'au haut des magasins. Plus d'issue possible. M. BUCLON* [16]*, un brave mutilé de guerre, qui était avec sa femme et son fils âgé de 18 ans notre voisin du deuxième, me crie :*

« Montez chez moi avec votre père, vous serez plus en sécurité. *»*

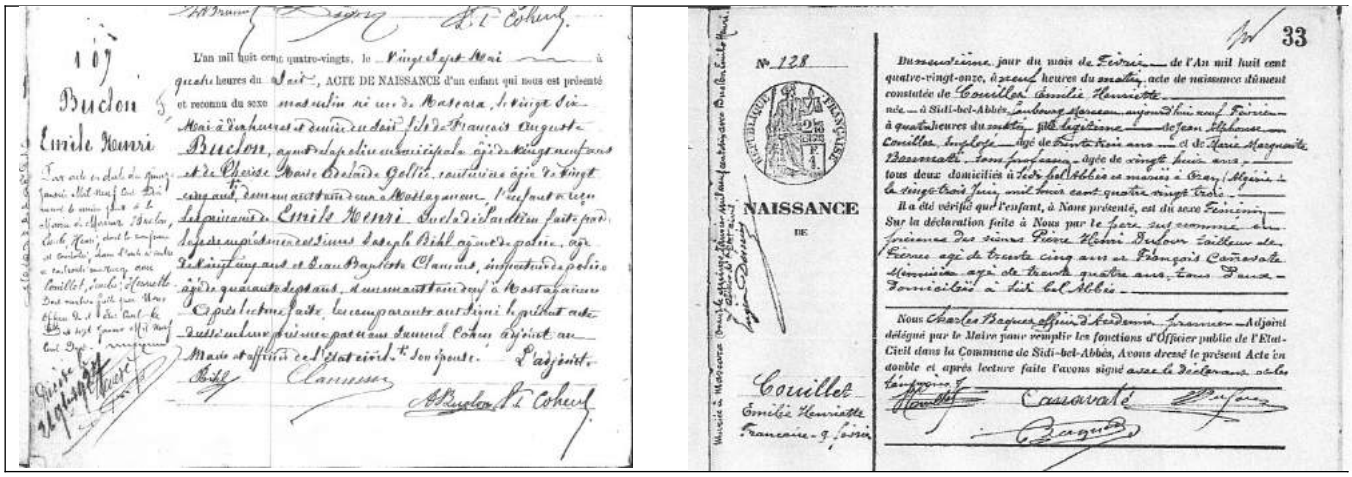

Actes de naissance du couple BUCLON
Source : Centre d'archives d'Outre-mer Aix en Provence

A peine arrivions-nous chez eux que nous entendons un bruit aussi formidable qu'une explosion ; c'étaient les escaliers qui venaient de s'effondrer. Nous nous sentons perdus. Les trois hommes qui étaient là avec nous nous disent :
" Vous êtes des femmes, on vous entendra mieux, appelez au secours. "

Mme BUCLON et moi nous mettons à la fenêtre et appelons à l'aide ; mais au même moment, nous entendons comme un bruit formidable que ferait un grand rideau de fer de magasin que l'on baisserait brusquement et brutalement. Nous nous retournons et nous voyons le vide. ***Toute la maison avait disparu en une seconde dans le ravin, emportant mon pauvre père, le mari et le fils de Mme BUCLON****.*

J'appelle : « Papa ! Papa ! » *et je veux me jeter dans le gouffre. Mais Mme BUCLON me retient violemment et me dit :*
« Malheureuse, qu'allez-vous faire ? Ayez du courage. Voyez, moi, je viens de perdre mon mari et mon fils unique. »
Elle tremblait. Nous étions accrochées au balcon du 2e étage de la rue du Sig avec tout juste la place de reposer nos pieds sur un rebord intérieur.

Soudain Mme BUCLON veut quitter à tout prix cette position périlleuse. Elle m'engage à nous laisser tomber dans le torrent pour nous faire porter, disait-elle, jusque sur une berge.

[16] Le père **Emile Henri BUCLON**, né le 26 mai 1880, mutilé de guerre, décédé le 26 9bre (= novembre) 1927 avec sa femme née **Emilie** Henriette **COUILLET**, mariage à Mascara le 15 janvier 1910.
Sources : actes de naissance ci-dessus.

« Mais je ne sais pas nager ! »
Elle me répond que le pan de mur sur lequel nous nous trouvons ne va pas manquer de s'effondrer.
« Tant pis, lui dis-je, si je dois mourir je tomberai avec ce mur. »
Alors, elle arracha un des rideaux de sa fenêtre et me dit :
« Tenez bien, je vais descendre dans la rue du Sig par ce moyen. »
Elle enjamba le balcon et commença à se laisser glisser le long du rideau. Je l'entends crier :
« Je n'en peux plus ! Je n'en peux plus ! »
J'appelle au secours mais en vain car le tonnerre, le vent, le grondement de l'eau, coupent le son sur mes lèvres. Bientôt un bruit sourd arrive jusqu'à moi. Floc ! *et le rideau redevient léger. Je la crois arrivée dans la rue pleine d'eau bondissante. Je crie :*
« Ça y est ? Vous êtes arrivée ? Vous allez me sauver, n'est-ce pas ? »
Pas un mot de réponse. Ses forces l'avaient abandonnée. Elle était partie dans le courant rejoindre son mari et son fils…

Photos : Association des Anciens de Mostaganem
http://www.association-mostaganem.com

La nuit était noire. Plus une lumière en ville. Les voisins qui se trouvaient aux fenêtres des immeubles situés de l'autre côté de la rue me criaient :
« Mais rentrez chez vous, Mademoiselle, ça va se terminer. L'eau coule moins fort ; elle commence à baisser. Rentrez donc chez vous. »
Ils ne savaient pas que derrière moi il n'y avait plus rien, sinon le ravin avec la rivière déchaînée.

Je suis restée ainsi jusqu'à 3 heures du matin. Par instant, les forces me manquaient. Pour me retenir, j'appuyais ma tête contre le mur. Puis c'étaient mes jambes qui s'endormaient, que je ne sentais plus. Alors avec mille précautions je me mettais à genoux sur le rebord du balcon.

Quelques minutes ! A 3 heures du matin, on me dit du bas de la rue :
« Qu'est-ce que tu fais là-haut ? »
Je ne reconnais même pas la voix de mon cousin. Je réponds :
« Je vous en prie, sauvez-moi, je suis glacée. »
Et j'aurais voulu pouvoir fermer les yeux et mourir comme mon père. Un pompier est alors arrivé jusqu'à moi sur deux échelles liées bout à bout. Il m'a emporté chez Me Abou, avocat. Il était temps. Je n'avais plus de force. »
Mlle Germaine KARSENTY est maintenant orpheline de père et mère.

Information complémentaire fournie par Simonne Kérob

« Elle est sauvée, elle se réfugie chez sa tante Fahré ABOU puis chez sa sœur, ma mère, Alice COHEN-SALMON. »

L'ECHO D'ALGER

Nous parlions de scènes déchirantes. En voici une, rapportée par un témoin :

— Une jeune fille, Mlle Karsenty, voyant ses parents emportés par les flots, eut le courage de s'accrocher à une fenêtre restée à un pan de mur de la maison écroulée et d'attendre pendant deux heures, à califourchon sur cette persienne, les secours. Elle doit sa vie à son énergie et au dévouement de ses sauveteurs. Mais il serait trop long de retracer les actes de dévouement et même d'héroïsme, auxquels cette catastrophe a donné lieu. Cependant, il ne nous est pas possible de citer leurs noms. Que ceux qui les ont accomplis reçoivent ici nos plus sincères félicitations.

Source *Gallica*

Epilogue : rencontre et mariage

Soixante-dix ans après, en 2007, notre tante Simonne Kérob, fille de Mme COHEN, sœur de Germaine KARSENTY, a pu grâce à sa mémoire exceptionnelle nous conter le détail, noms et date compris, de la catastrophe vécue par Germaine et a complété cette bouleversante tragédie par l'heureux épilogue qui suit.

« L'article du célèbre journaliste René-Elie Amar, auteur de l'interview et du portrait de Germaine portant un voile de deuil, parait dans l'édition de Relizane de l'Echo d'Alger. *Le fils de la riche famille ACHOUCHE d'Alger - très bourgeoise ayant sa propre synagogue et dont la mère portant tous ses bijoux accueillait ses hôtes en robe le vendredi soir ; à table les couverts en argenterie étaient gravés du monogramme JA Jacob Achouche - découvre le récit, décide de se rendre à Mostaganem, rencontre l'auteur de l'article qui lui présente à son tour Germaine KARSENTY.*

nentaires

ALLARME

parmi nous
venu en Al-
matin et il
le but de

ious dit M.
localités du
vagées par
aux sinis-
Duroux et
pression de
et l'assu-
les démar-
ommencées
est indis-

la région
et je suis
ne semaine
voyageant
perdre de
voyage du
'ai pas pu
je l'ai vu
Palais d'Eté
rvation ha-
'un voyage
M. Bordes
ions impor-
vec le con-

le vide. Toute la maison avait disparu en une seconde dans le ravin, emportant mon pauvre père, le mari et le fils de Mme Buclon.

« J'appelle : « Papa! Papa! » et je veux me jeter dans le gouffre. Mais Mme Buclon me retient violemment et me dit :

« — Malheureuse, qu'allez-vous faire ? Ayez du courage. Voyez, moi, je viens de perdre mon mari et mon fils unique.

« Elle tremblait. Nous étions accrochées au balcon du 2e étage de la rue du Sig, avec tout juste la place de reposer nos pieds sur un rebord intérieur.

Mlle Karsenty

« Soudain, Mme Buclon veut quitter à tout prix cette position périlleuse. Elle m'engage à nous laisser tomber dans le torrent pour nous faire porter, disait-elle, jusque sur une berge.

« — Mais je ne sais pas nager !

*Coup de foudre. Ils se marient **quatre mois** plus tard à Relizane le 7 mars 1928 dans une stricte intimité. Onze mois plus tard, en février 1929, naissait Jacques Achouche leur premier enfant. »*

L'Echo d'Alger du samedi 10 mars 1928 N° 6726

RELIZANE

Mariage.-

Mercredi 7 mars, a été célébré dans une stricte intimité le mariage de M. Charles ACHOUCHE, représentant de commerce à Alger, avec la charmante Germaine KARSENTY, fille de notre regretté ami M, Farouze Karsenty, et nièce de MM. Jacob Abbou et Haiem Nouchy, présidents des communautés israélites de Mostaganem et de Relizane.

A la cérémonie religieuse qui eut lieu au temple israélite du boulevard Poincaré, assistait le grand-père de la mariée, M. Moïse Lascar, un beau vieillard âgé de 95 ans, qui fut président du consistoire israélite de Mostaganem en 1870.

En cette heureuse circonstance, *"L'Echo d'Alger "* a adressé ses vœux de bonheur aux jeunes époux et ses cordiales félicitations aux estimées familles qui viennent de s'unir.

RELIZANE

Mariage. — Mercredi 7 mars, a été célébré dans une stricte intimité le mariage de M. Charles Achouche, représentant de commerce à Alger, avec la charmante Mlle Germaine Karsenty, fille de notre regretté ami M. Farouze Karsenty, et nièce de MM. Jacob Abou et Haiem Nouchy, présidents des communautés israélites de Mostaganem et Relizane.

A la cérémonie religieuse qui eut lieu au temple israélite du boulevard Poincaré, assistait le grand-père de la mariée, M. Moïse Lascar, un beau vieillard âgé de 95 ans, qui fut président du Consistoire israélite de Mostaganem en 1870.

En cette heureuse circonstance, l' « Echo d'Alger » adresse ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et ses cordiales félicitations aux estimées familles qui viennent de s'unir.

Mariage de Germaine KARSENTY le 7 mars 1928

ORIGINE 4

L'ÉMANCIPATION DES JUIFS D'ALGÉRIE

ACTE PREMIER / LE SENATUS CONSULTE DE 1865

Au cours de son voyage en Algérie, en mai 1865, Napoléon III avait reçu une pétition de dix mille signataires juifs qui demandaient leur *naturalisation collective*. Dans un premier acte, le 15 juillet, à son retour d'Algérie, il promulguera un décret (sénatus-consulte) [17] qui prévoit que musulmans et juifs restent des Français régis par leurs statuts personnels (loi religieuse ou coutumes en matière de droit privé), à moins qu'ils n'optent *individuellement* pour la qualité de citoyens français soumis à toutes les lois françaises, y compris le Code civil.

N° 13,504 - *SÉNATUS-CONSULTE sur l'état des Personnes et la Naturalisation en Algérie*
Du 15 Juillet 1865

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
à tous et à venir, SALUT

AVONS SANCTIONNÉ et SANCTIONNONS, PROMULGUÉ et PROMULGONS ce qui suit : […]

Art. 1er. L'indigène musulman est français ; néanmoins il continue à être régi par la loi musulmane. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français; dans ce cas il est régi par les lois civiles et politiques de la France.

2. L'indigène israélite est français; néanmoins il continue à être régi par son statut personnel. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français; dans ce cas il est régi par les lois civiles et politiques de la France.

3. L'étranger qui justifie de trois années de résidence en Algérie peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français […]

Fait au Palais des Tuileries, le 14 juillet 1865

Signé NAPOLÉON

[17] Remarquons la distinction établie entre *la nationalité* et *la citoyenneté*. Voir Blévis (Laure), « La Citoyenneté française au miroir de la colonisation », revue *Genèses,* n° 53, déc. 2003.

1. Nationalité : ce n'est qu'en 1862 qu'un arrêt de la cour d'appel d'Alger reconnait aux habitants de l'Algérie la qualité de Français, nationalité amputée comme le confirme le sénatus-consulte de 1865.
2. Citoyenneté : s'ils ont en effet la qualité de Français, souligne le texte impérial, les indigènes de l'Algérie (musulmans ou juifs) *ne sont pas citoyens*, la citoyenneté ne pouvant être acquise qu'à la suite d'une démarche volontaire entraînant l'abandon des statuts personnels. Notons qu'en métropole, les femmes ont connu une exclusion civique similaire.

Premier septembre 1870. L'armée de Mac-Mahon est défaite à Sedan par les Allemands. Ce désastre porte un coup fatal à Napoléon III et à l'Empire et fait prendre à la guerre un tournant décisif. Le 4 septembre, il est déclaré déchu et la République est proclamée.
Les députés de Paris, notamment Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta et Jules Simon, forment un gouvernement provisoire de la Défense Nationale, présidé par le général Trochu. Le Cabinet est composé de républicains modérés et de radicaux ; leur objectif est d'organiser la défense de Paris maintenant menacé et de poursuivre la guerre en province. Gambetta, sorti de Paris en ballon le 7 octobre, anime la politique de défense nationale ; âme de la résistance en province, il organise, depuis Tours, la délivrance de Paris encerclé. Mais il échoue, alors que le maréchal Bazaine capitule, le 27 octobre, à Metz [18].

Le gouvernement provisoire de la Défense nationale
Sont ici présents : Crémieux, Picard, Peyrouton, Favre, le Général Trochu (chargé des pleins pouvoirs militaires), Gambetta, Magin, Dorian, Simon.

Adolphe Crémieux
photographié par Nadar
(Nîmes, 1796-Paris, 1880).

C'est dans ce contexte qu'est promulgué à Tours le décret Crémieux dont Napoléon III avait approuvé le principe ; l'un des sept décrets pris sous son inspiration par le gouvernement provisoire au sujet de l'Algérie prévoit l'assimilation juridique des israélites d'Algérie [19], non plus individuellement comme dans le sénatus-consulte mais désormais *collectivement* .
Cette décision va assurer leur fidélité au nouveau régime et apporter massivement à une population française d'environ cent vingt mille personnes *le renfort de trente-cinq mille nouveaux citoyens.*

---

[18] Bismarck ne reconnaît pas le « Gouvernement de la défense nationale » qui a été constitué. Le 10 mai sera signé le traité de Francfort qui reconnaîtra la capitulation de Paris et amputera la France du nord de la Lorraine et de presque toute l'Alsace –sauf Belfort- conditions qui s'assortissent du versement de 5 milliards de francs-or.

[19] Les décrets du 24 octobre 1870 et du 7 octobre 1871 qui le précise accorderont la citoyenneté française à part entière aux juifs indigènes d'Algérie (et non aux musulmans), « *soit nés en Algérie avant l'occupation française ou nés depuis cette époque de parents établis en Algérie à l'époque où elle s'est produite* ».
Il convient de noter que, par « Algérie » il faut entendre les trois départements d'ALGER, de CONSTANTINE et d'ORAN et que les territoires sahariens, non encore militairement occupés et pacifiés, n'y sont pas compris. Les Juifs de GHARDAIA et du M'ZAB devront donc attendre la loi du 29 avril 1961 pour accéder au statut civil de droit commun.

ACTE III

L'APPLICATION DU DECRET DE 1870 [20]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 136. - DECRET
qui déclare citoyens français les israélites indigènes de l'Algérie
du 24 0ctobre 1870.

LE GOUVERNEMENT DE LA DEFENSE NATIONALE DÈCRÈTE :

Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ;
en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.
Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnances contraires, sont abolis.

Fait à Tours, le 24 0ctobre 1870

Signé A. CREMIEUX, L. GAMBETTA, AL. GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON

En France, la promulgation se fait presque en catimini. Ce n'est pas un gouvernement officiel et élu de la France qui en est l'auteur mais un gouvernement provisoire, produit de la défaite militaire de 1870. D'entrée, la droite française y est formellement opposée. Plus tard, Thiers, dès son accession à la tête de l'état, tente à plusieurs reprises de le faire annuler.

En Algérie, les masses juives sont, certes, tentées par le niveau de vie matérielle des Français qu'ils côtoient mais le rabbinat est formellement opposé au décret. En effet, en échange de la citoyenneté française, celui-ci réclame l'abandon de tout statut particulier par les populations qui en bénéficieraient. Or, concernant les Juifs, particulièrement en ce qui touche à la vie privée (mariages, divorces, etc.), les tribunaux rabbiniques ont, jusque là, conservé d'indéniables prérogatives. Donc, opter pour le décret soumettrait les nouveaux citoyens juifs au seul droit français et réduirait d'autant le pouvoir des rabbins.

On comprend que, dés l'origine, lorsque le décret s'est présenté comme une simple offre de la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie pris individuellement, à peine 5 % d'entre eux y répondent favorablement.

L'année suivante, le même décret se fera décision gouvernementale touchant la collectivité des Juifs d'Algérie qui ne peuvent s'y soustraire, la France détenant le pouvoir juridique du pays. Ainsi, la citoyenneté française est octroyée automatiquement à toute personne juive née en Algérie et aux autres populations européennes non françaises. Les Algériens musulmans, eux, demeurent des indigènes. Les Juifs nés avant 1870 sont n**aturalisés**, ceux nés après cette date, seront, de ce fait, **automatiquement** citoyens français.

[20] Ce développement s'inspire d'un article paru le 24 Juin 2004 dans *Le Quotidien d'Oran*, rédigé par Hubert Hannoun, ancien professeur d'école normale à Constantine, professeur des universités d'Aix-Marseille 1.

VIES

NOS GRANDES FAMILLES

VIES

NOS GRANDES FAMILLES

VIES I - LES KARSENTI DE TLEMCEN 41

VIES II – LES OBADIA 110

VIES III - LES BEDOCK 186

VIES IV - LES KARSENTI D'AÏN TEMOUCHENT 195

VIES V - LES KARSENTI D'AÏN KIAL 199

VIES VI – LES KAOUA-BENHAÏM D'ORAN 207

VIES VII – GUERRES 227

VIES I

LES KARSENTI DE TLEMCEN

TLEMCEN

La ville de Tlemcen en 1955. Source : Internet

C'est dans un site admirable, au milieu d'un écrin de verdure et par plus de 800 m d'altitude, (on skie sur le plateau de Lalla Setti dominant la ville) que se dresse la ville de TLEMCEN, « *dans la partie occidentale de l'Algérie, non loin de la frontière marocaine dans un amphithéâtre rocheux naturel : par beau temps, le regard plonge jusqu'à la mer, éloignée de quelques dizaines de kilomètres et s'efforce de reconnaître sur la côte la petite ville de Béni-Saf* ».

La proximité de la mer a pour effet d'atténuer les influences desséchantes du continent et de donner à la région un climat tempéré, d'une douceur toute méditerranéenne. Et parce qu'elle reçoit des pluies abondantes, son territoire qui correspond au bassin de la Tafna avec ses nombreux affluents et ses sources pérennes est depuis longtemps le château d'eau de l'Oranie. Ainsi Tlemcen (en berbère *sources, poches d'eau*) présente une heureuse conjonction de caractéristiques de par sa position sur une haute plaine de piémont, au carrefour des grandes routes reliant l'Ouest algérien au Maroc et le tell du Sahara, qui l'a prédisposée à servir de plate-forme d'échange avec l'Europe du nord via l'Espagne [21].

Colonie latine (l'antique *Pomaria* des Romains qui en avait fait un riche verger blotti au pied d'une montagne rouge) et capitale maghrébine, point stratégique et centre spirituel, cette ville fut peuplée de Berbères, d'Andalous, de Turcs, de Juifs, d'Espagnols et de Français. On peut rappeler que longtemps, les Juifs n'eurent pas le droit de résider à l'intérieur des murs de la Cité. C'est seulement en 1393, grâce aux mérites du rabbin Ephraïm El N'KAOUA (Tolède 1359 - Tlemcen 1442) qu'ils furent autorisés à franchir les remparts. C'est dans cette ville que se trouve son mausolée.

Le lycée, le stade, la piscine et le Grand Bassin de Tlemcen. Source : archives d'Yvette Gazit.

[21] On pourra consulter utilement l'étude de Simon Schwarzfuchs consacrée à la ville, *Tlemcen, mille ans d'histoire…,* La Fraternelle, Paris, 1995

LA POPULATION DE TLEMCEN [22]

Mouvement de la population juive de Tlemcen et en Algérie

A partir des tableaux ci-dessous, on peut noter le prodigieux développement de la population juive en Algérie (et également européenne et musulmane), **développement que le dynamisme interne se traduisant par un constant excédent des naissances sur les décès (en 1929 à Tlemcen, 153 naissances contre 96 décès soit plus de 60 %) ne saurait à lui seul expliquer**.

L'explication vient de la double migration, la première partant du Maroc dans la direction de l'est s'est surtout affirmée dans le département d'Oran, dont Tlemcen, et la seconde en direction inverse avec comme point de départ la Lybie et la Tunisie, sans oublier les apports des pays européens et du Proche-Orient.

		1er recensement où figurent des Juifs **31/12/1843**	**1881**	**1901**	**1921**	**1931**
Tlemcen		**1 508**	**3 745**	**4 910**	**5 150**	**5 436**
	Progression des Juifs de Tlemcen		**148.34%**	**31.11%**	**4.89%**	**5.55%**
	Européens Juifs déduits % progression		5053	6324 25.15%	8312 31.44%	8148 -1.97%
	Musulmans % progression		15337	24234 58.01%	29628 22.26%	32476 9.61%
	Total de la population de Tlemcen dont % de Juifs		24 135 **15.52%**	35 468 **13.84%**	43 090 **11.95%**	46 060 **11.80%**
Algérie	Total général des Juifs d'Algérie		**35 663**	**57 132**	**73 967**	**110 127**
	dont % des Juifs de Tlemcen		**10.50%**	**8.59%**	**6.96%**	**4.94%**
	Population totale de l'Algérie dont % des Juifs		3 310 412 **1.08%**	4 739 331 **1.21%**	5 804 275 **1.27%**	6 553 451 **1.68%**

Les métiers de la population juive de Tlemcen

Le comparatif entre les deux recensements effectués à 80 ans de distance, la première dans les premières décennies de la conquête de l'Algérie, la seconde soixante ans après le décret Crémieux **montre une nette évolution des catégories socio-professionnelles des Juifs tlemcéniens.**
Si en 1850, l'essentiel de l'activité se concentre dans les métiers de l'artisanat et du commerce, en 1931, apparaissent de nouvelles catégories créées aux dépens des précédentes : activités des professions de catégorie supérieure, médecine, avocats, ainsi que la création d'une solide classe moyenne constituée d'employés du tertiaire ou de la fonction publique.

[22] Source : Maurice Eisenbeth *Les Juifs de l'Afrique du Nord, démographie et onomastique*, Alger 1936

En 1850	Professions/ ouvriers	Boutiques	Personnes occupées
192 Artisans 44.24 %	Maçons		9
	Menuisiers		3
	Fabricants de cordes pour laine	2	11
	Cordonniers	6	28
	Savetiers		48
	Bijoutiers	16	37
	Teinturiers	4	14
	Ferblantiers	1	7
	Tailleurs	11	32
	Chapeliers	1	3
225 Commerçants 51.84 %	Revendeurs d'huile sur place		5
	Marchands de faïence	3	4
	Quincailliers et épiciers	13	25
	Revendeurs de fruits		3
	Marchands d'étoffes	32	53
	Marchands de confectionnage	8	13
	Colporteurs dans les tribus		85
	Colporteurs en ville		24
	Marchands d'anisette	1	2
	Marchands de blé au marché		5
	Fripiers colporteurs		6
11 Métiers de bouche 2.53 %	Bouchers	3	11
6 Ouvriers 1.38 %	Coupeurs de tabac		6

*Inventaire des métiers établi selon un rapport datant de **1850*** [23]

En 1931	Total 1251	%	Commentaires	Rappel 1850	Evolution
1	agriculteur	0.08			
482	artisans	38.53	132 tailleurs, 44 bijoutiers, 46 coiffeurs, 37 cordonniers, 94 menuisiers-ébénistes	44.24%	Diminution
208	commerçants	16.63		51.84%	
49	métiers de bouche	3.92	30 bouchers	2.53%	Augmentation
18	professions supérieures	1.44	1 banquier, 5 avocats, 2 médecins et 2 dentistes		**Nouvelles catégories**
40	prof. intermédiaires	3.20	19 artistes-peintres et 3 musiciens		
187	employés	14.95	67 comptables		
64	fonctionnaires	5.12	11 agents de police		
192	ouvriers	15.35	109 journaliers	1.38%	-
10	rentiers propriétaires	0.80			**Nouveau**

*Répartition en catégories socio-professionnelles **en 1931*** [24]

[23] Source : Simon Schwarzfuchs, *Tlemcen, mille ans d'histoire…,* La Fraternelle, Paris, 1995

[24] Source : Maurice Eisenbeth *Les Juifs de l'Afrique du Nord, démographie et onomastique*, Alger 1936.

LES
JUIFS ALGÉRIENS
PARIS

On trouvera ci-après la description du **prolétariat juif** d'Algérie rapportés en 1902 par Louis DURIEU, dans son *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),* Paris, Librairie du Cerf, 1902 (extraits p. 369 et suivantes ; voir de larges passages en annexe).

« Les bienfaits de la loi sur l'instruction obligatoire et laïque ne s'étendent encore qu'à une faible partie du prolétariat juif : en thèse générale, toutes les femmes, domestiques et ouvrières, âgées de plus de vingt ans sont illettrées. Parmi les hommes âgés de 25 ans et au-dessus il faut compter une proportion de 31 % d'ouvriers illettrés. Dans ces conditions, aucune profession exigeant un peu de savoir ne leur est accessible.

À cette première difficulté, il faut ajouter celles qui viennent du milieu où vivent ces pauvres gen s! Bien qu'étant dans leur pays d'origine, ils y sont traités en étrangers ou plutôt en ennemis. Il leur est pour ainsi dire impossible d'entrer en apprentissage chez un patron chrétien : quand celui-ci, par un acte d'initiative aussi rare que courageux, consent à recevoir gratuitement un apprenti juif, les ouvriers étrangers, qui constituent l'immense majorité du personnel, font subir de telles persécutions au pauvre garçon, que celui-ci est contraint de quitter la place.

On a maintes fois décrit l'existence du ***colporteur ou tributier*** *(voir tableau n° 1 en annexe) qui, muni de sa pacotille, achetée à crédit aux commerçants de la ville voisine, chemine sous le soleil impitoyable par les pistes arabes pour aller offrir quelque rouennerie voyante* [25] *à l'indigène dont il connait la langue et les goûts… Après de nombreux marchandages et d'interminables palabres avec les femmes auxquelles on va montrer les échantillons, une affaire est enfin conclue ; il ramasse quelques francs: il entrevoit son pain, si toutefois on ne lui vole pas son argent. Au bout de quatre ou cinq jours de cette affreuse existence, au cours de laquelle il a souvent couché à la belle étoile et toujours bu de l'eau, il rentre le vendredi au pauvre logis où l'attendent anxieusement la femme hâve et décharnée, les enfants malingres et mal vêtus qui vont à l'école, comme tous ceux de leur génération. Il rapporte de 6 à 15 francs. Ce ploutocrate est véritablement un ennemi public : Mort aux Juifs ! n'est-ce pas, Monsieur Drumont ?*

Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, que les autres professions, en apparence plus sédentaires et moins pénibles, ressemblent aux métiers similaires de la Métropole : ***le tailleur*** *juif, accroupi au fond d'une sombre échoppe, sur une longue table de bois, taille des gandouras, des serouals, les vestons chamarrés que portent ses vieux coreligionnaires restés fidèles à l'ancien costume, « les vieux turbans » ; il est durement exploité par un patron qui travaille avec lui et plus que lui pour une clientèle difficile et avare. L'Arabe et « le vieux turban » ne délient pas facilement la bourse aux douros.*

[25] Toile en laine ou en coton, d'abord fabriquée à Rouen, où dominent des couleurs comme le rose, le violet et le rouge et dont les dessins ou les reliefs résultent de la disposition des fils teints avant le tissage (*Trésor de la langue française*).

Les ouvriers bijoutiers *partent par groupes de quatre ou cinq avec une pacotille que le patron leur a confiée ou bien emportent un kilo d'argent à vendre ou à échanger contre du bétail. Pendant cinq et six mois ils vivent sous la tente : au retour, ils rapportent 100 à 150 francs, qui, déduction faite des frais, laissent à chacun d'eux une somme dérisoire, si infime que nous ne pouvons croire les témoins qui s'accordent pourtant à l'estimer à quinze francs. En tout état de cause, ils reviennent ayant contracté des fièvres qui les minent, les déciment, et dont il est facile de constater les effets, nous en avons jugé de visu.*

Les ouvrières*, pour un gain moyen de 1 fr. par jour pendant six mois de l'année, cousent des burnous ou des serouals dans des conditions d'hygiène déplorables : parfois, et alors la servitude est complète, il leur faut se livrer à l'employeur arabe pour conserver le droit de travailler.*

Les couturières *en journée sont les plus heureuses avec* ***les cigarières****, qui paient, il est vrai, le bonheur de gagner 2 francs par jour en respirant la nicotine, en tournant et mouillant des cigarettes. Elles sont exposées aux pires promiscuités dans les ateliers où les Espagnoles leur donnent des leçons de prostitution dont elles commencent à trop bien profiter. Et nous laissons de côté* ***les domestiques****, plus de 1.600 esclaves corvéables nuit et jour à raison de 15 francs par mois ! Généralement couvertes de loques, marchant pieds nus, déformées dès l'âge de treize ans par les travaux les plus pénibles, uniquement capables, il est vrai, de faire les plus gros ouvrages, elles sont comme l'incarnation de l'esclavage sous ses traits les plus affreux. Nous en avons vu à qui nous donnions par politesse soixante ans ; elles en avaient vingt-cinq. »*

ARBRES DE VIES

LES KARSENTI

DE TLEMCEN

GENEALOGIE DES KARSENTI

Tous nés à Tlemcen

Chemoul KARSENTI & **Semha S(G?)LISSI**	**Iuda TOUATI** & **Esther TOUATI**
Naissances vers 1795	Naissances vers 1800
↓	↓
Isaac KARSENTI	**Nadjema TOUATI**
né *vers 1830* -12 septembre 1885	née *vers 1835* - 11 octobre 1886

WILAYA de TLEMCEN
DAIRA de TLEMCEN
COMMUNE de TLEMCEN

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES ACTES DE DECES

ETAT CIVIL N° de l'acte : 463

Le : Douze septembre mil huit cent quatre vingt cinq à : cinq heures du soir minutes,
est décédé : à Tlemcen
ISAAC KARSENTI
né à : Tlemcen Wilaya :
le :
âgé de : cinquante cinq ans
profession :
fils de : Chemoul KARSENTI
et de : Semah Slissi
Dressé le : Douze septembre mil huit cent quatre vingt cinq à : cinq heures du soir minutes,
sur la déclaration de : Abraham KARSENTI
âgé de : vingt un ans domicilié en
cette commune, qui lecture faite a signé avec Nous, Charles Cohen
adjoint délégué par le Maire de la commune de Tlemcen
Officier de l'Etat Civil,
Suivent les signatures. Pour extrait conforme :
Tlemcen le : 29/11/1962
L'Officier de l'Etat Civil

WILAYA de TLEMCEN
DAIRA de TLEMCEN
COMMUNE de TLEMCEN

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES ACTES DE DECES

ETAT CIVIL N° de l'acte : 521

Le : Onze octobre mil huit cent quatre vingt six
à : Huit heures du soir minutes,
est décédée : à Tlemcen
NADJEMA TOUATI
né à : Tlemcen Wilaya : de Tlemcen
le :
âgée de : Cinquante ans
profession :
fille de : Iuda TOUATI
et de : ESTHER TOUATI
Dressé le : Onze octobre mil huit cent quatre vingt six à : Huit heures du soir minutes,
sur la déclaration de : ABRAHAM KARSENTY
domicilié en
cette commune, qui lecture faite a signé avec Nous, Charles Cohen
adjoint délégué par le Maire de la commune de Tlemcen
Officier de l'Etat Civil,
Suivent les signatures. Pour extrait conforme :
Tlemcen le : 29/11/1962
L'Officier de l'Etat Civil

Leurs enfants

1	3	4	5	6	7
Semha *vers 1848* Tlemcen *vers 1946*	**Judas,** tanneur 27/4/1855 Oran 16 mai 1901	**Chemoul,** boucher 23/10/1864 Tlemcen 1895	**Abraham,** boucher 13/01/1867 Tlemcen 11/06/1914	**Chaloum** « *liquoriste* » 14/03/1870 Tlemcen *vers 1935*	**Mouschi** boucher né dans le courant de l'année 1872

2 Férahé KARSENTI Tlemcen vers 1856-8 janvier 1929

Nos Ancêtres
du milieu du XVIIIe et du XIXe siècles

Aussi loin que nous puissions remonter dans notre passé, nous constatons une béance de quelques **deux siècles et demi** après l'expulsion d'Espagne de 1492, soit une douzaine de générations et, dans la genèse de nos famille d'Algérie, nous butons sur les années **1760** pour l'instant infranchissables.

En nous appuyant sur des recherches généalogiques sur site Internet ou des pièces officielles, nous connaissons avec certitude l'identité de nos plus lointains ancêtres dont nous avons retrouvé la trace jusqu'au **milieu du XVIIIème siècle**.

1. Du côté de notre branche maternelle des **Kaoua-Ben Haïm**, nous sommes remontés jusqu'à notre sixième génération, aux grands-parents nés **vers 1760** du grand-père Salomon Kaoua de notre grand-mère maternelle Marie Kaoua née elle-même en 1888.

Aaron KAOUA né *vers 1760*	**Yamina NARBONI**	**Mimoun TIMSIT** né *vers 1760*	**Ricca BOUDJNAH**

2. Du côté de notre branche paternelle ci-dessous, voici **nos plus lointains ancêtres**, de quatrième rang, à gauche la branche **BEN SAÏD**, parents du trisaïeul **Saoud** Ben Saïd, cordonnier, (à droite les parents de sa femme Benhamou), père de notre arrière-grand-père **Isaac,** lui-même père de notre grand-mère maternelle **Hana Ben Saïd :**

Isaac BEN SAÏD *né vers 1770*	**Nedjma BENFREDJ** *née vers 1775*	**Rhali BENHAMOU** *né vers 1780*	**Esther LASCAR** *née vers 1785*

3. Ci-après, nos trisaïeux de la branche **KARSENTI**, parents de notre arrière-grand-père paternel **Isaac** (à droite les parents de sa femme Touati), père **d'Abraham Karsenti**, notre grand-père.

Chemoul KARSENTI *né vers 1800*	**Semha S(G?)LISSI** *née vers 1810*	**Iuda TOUATI** *né vers 1800*	**Esther TOUATI** *née vers 1810*

ISAAC KARSENTI
(VERS 1830 - 11 OCTOBRE 1886)

Pour ce qui concerne nos arrière-grands-parents, nous avons pu recueillir de précieuses indications sur leur état-civil et profession grâce aux actes de mariage de leurs fils, en particulier :

- L'aîné **Judas** marié en juin 1880 avec une fille Pinto ;
- leur benjamin Mouchi marié le 26 mars 1895 avec une fille de tanneur dont on trouvera ci-après la pièce officielle (*Source : Centre des Archives d'OM Aix-en-Provence)*

Nous apprenons ainsi que I**saac KARSENTI**, fils de Chemoul et Semha Karsenti, nait à Tlemcen vers 1830 et y décède le 12 septembre 1885.
Il épouse *vers 1850* **Nadjema TOUATI**, fille de Iuda et Esther Touati, née *vers 1836*, décédée à Tlemcen le 11 octobre 1886.

LA TAFNA
JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

Etat-civil du journal de Tlemcen **LA TAFNA**
du mercredi 23 septembre 1885

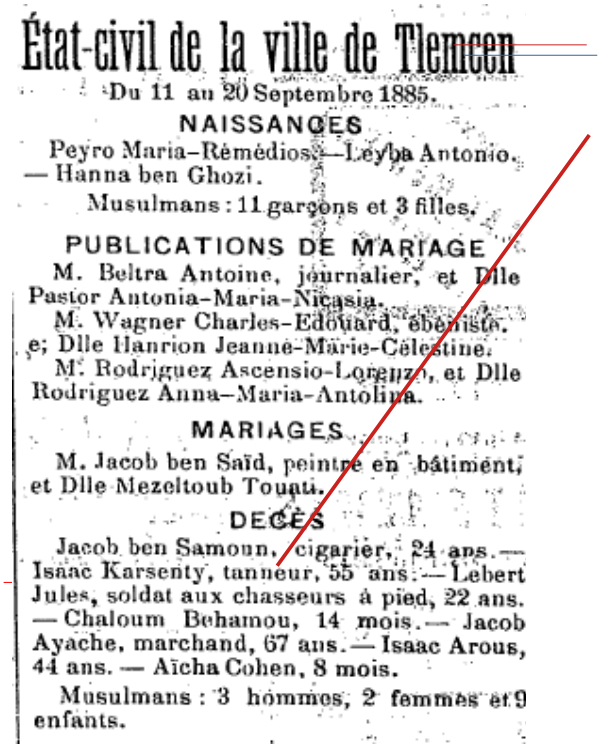
État-civil de la ville de Tlemcen

Du 11 au 20 Septembre 1885.

NAISSANCES

Peyro Maria-Rémédios. — Leyba Antonio. — Hanna ben Ghozi.

Musulmans : 11 garçons et 3 filles.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

M. Beltra Antoine, journalier, et Dlle Pastor Antonia-Maria-Nicasia.

M. Wagner Charles-Edouard, ébéniste, et Dlle Hanrion Jeanne-Marie-Célestine.

M. Rodriguez Ascensio-Lorenzo, et Dlle Rodriguez Anna-Maria-Antolina.

MARIAGES

M. Jacob ben Saïd, peintre en bâtiment, et Dlle Mezeltoub Touati.

DECÈS

Jacob ben Samoun, cigarier, 24 ans. — Isaac Karsenty, tanneur, 55 ans. — Lebert Jules, soldat aux chasseurs à pied, 22 ans. — Chaloum Behamou, 14 mois. — Jacob Ayache, marchand, 67 ans. — Isaac Arous, 44 ans. — Aïcha Cohen, 8 mois.

Musulmans : 3 hommes, 2 femmes et 9 enfants.

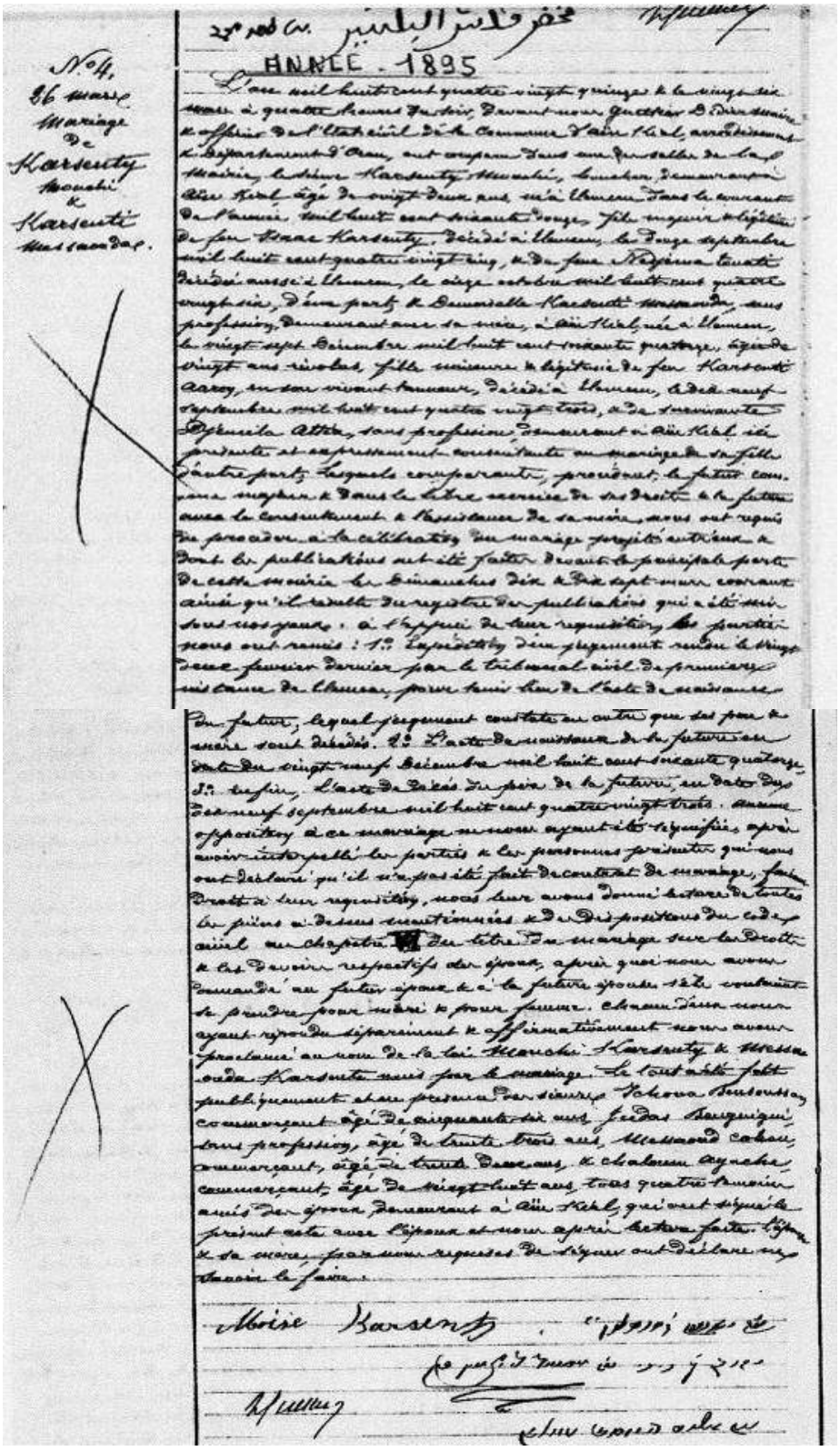

".

Acte de mariage de Mouchi KARSENTI du 26 mars 1895.
Source : Centre des Archives d'OM Aix-en-Provence.

Quelle était son métier ? Sur l'acte de mariage daté de 1880 de son premier fils Judas, il est noté qu'Isaac, le père **encore vivant à cette date,** exerçait la même profession **TANNEUR** que celle de son fils : il travaillait donc dans le domaine de la viande et peaux, d'où la profession de **boucher** pour la majorité de ses fils à l'exception de l'avant-dernier, le "liquoriste ». Il aurait pu avoir choisi également l'un des métiers exercés par les Juifs de la ville, dont certains savoureux, recensés par le chercheur Simon Schwarzfuchs, à la page 97 de son livre consacré à Tlemcen, *op. cit*. voir ci-dessus.

Pour avoir visité en l'an 2000 au Maroc une tannerie encore artisanale, nous pouvons témoigner des conditions extrêmement difficiles de cette profession, les tanneries étant toujours implantées dans les environs immédiats des sources d'eau, afin que les bassins de trempage soient toujours pleins.

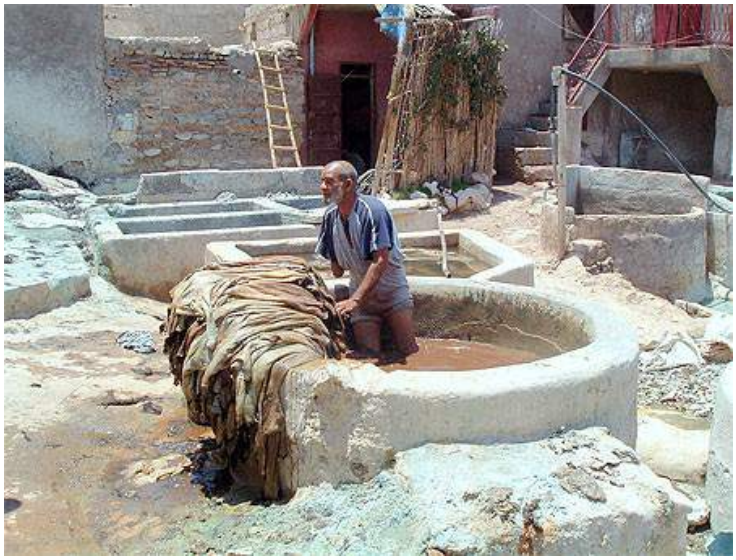

Tanneur de Marrakech © Christophe Rillet Juin 2007

Les peaux sont achetées par les tanneurs après qu'elles ont été auparavant délayées et lavées par les délaineurs. Les opérations de tannage et de teinture peuvent commencer dans une **odeur pestilentielle** au point que les visiteurs portent sur le nez un mouchoir contenant une pousse de menthe fraîche ; au début, au cours de la préparation des peaux, l'artisan-tanneur se sert d'un certain nombre d'ingrédients (sel, son, chaux, alun et tan) ; les peaux égouttées sont lavées de manière traditionnelle par foulage au pied par des tanneurs aux pantalons retroussés plongés dans des fosses multicolores. Plusieurs lavages suivent après séchage, les peaux subissent les opérations d'assouplissement, après quoi elles passent au souk pour la vente.

LES ENFANTS D'ISAAC KARSENTI

1 – **Semha** KARSENTI épouse BEN SAÏD Tlemcen *vers* 1848 - *vers* 1946 (voir étude complète ci-après).

2 - **Férahé** KARSENTI née vers 1856 à Tlemcen, décédée à 73 ans 8 janvier 1929 (source *L'Echo de Tlemcen* du 8 janvier 1929). Mariée avec Jacob Rabbi CHOURAQUI (1850-1904), fils de David CHOURAQUI & M'zabe BEHE (voir descendance p. 279).

3 - **Judas** KARSENTI [26], tanneur, né à Tlemcen le 27/4/1855, épouse à Tlemcen Freha PINTO le 14 juin 1880 CAOM (divorce prononcé à Oran le 8 février 1893), décède à 46 ans à Oran à son domicile rue de Ratisbonne le 16 mai 1901« époux d'Esther Griguer »CAOM
On donnera à son neveu Léon Karsenti né en 1903 le prénom nécronyme de Youda pour perpétuer la mémoire de cet oncle décédé sans enfant.

4. **Chemoul** KARSENTI (= Samuel), né le 23 octobre 1864, boucher, décédé à l'âge de 31 ans, en 1895 (un mois avant la naissance de son fils El Ghali, qui porte en second son prénom), marié le 12 mai 1887 à Tata Karsenti, née le 1er avril 1866.

5. **Abraham** KARSENTI (13 janvier 1867- 11 juin 1914), profession boucher, épouse Hanna Ben Saïd *vers 1890*. Meurt à 47 ans d'un coma diabétique (voir étude complète ci-après).

6. **Chaloum** KARSENTI « *le liquoriste* » né le 14 mars 1870, décédé *vers 1935,* à l'origine de la branche des Karsenti d'Aïn-Témouchent (voir étude complète ci-après).

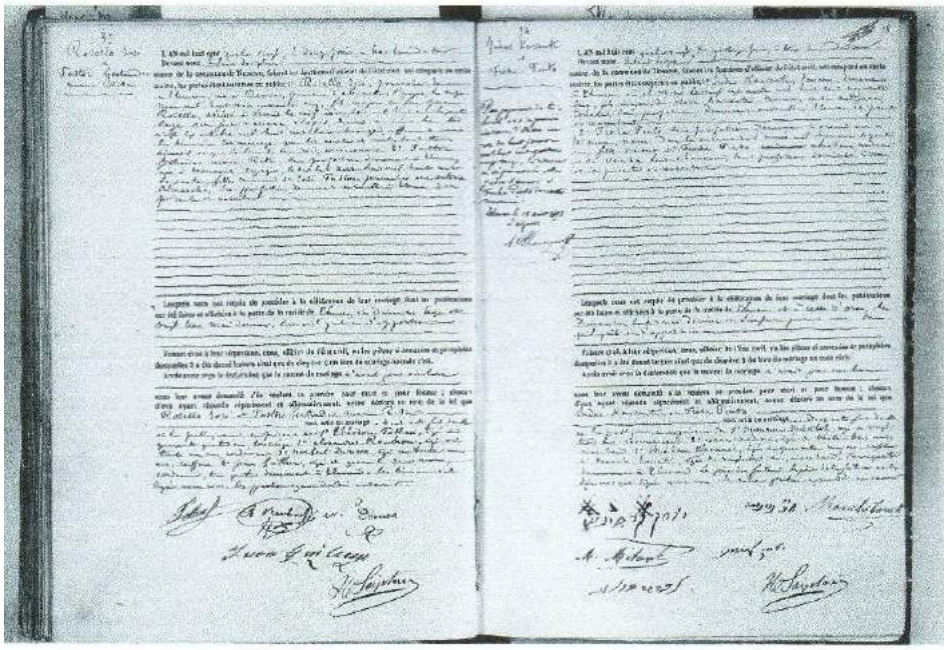

Acte de mariage de Judas Karsenti et de Fréha Pinto du14 juin 1880. Source CAOM

[26] D'une manière quasi générale, **l'aîné masculin** des fratries reçoit le prénom (en première ou en seconde position) **du père de son père**. Les cadets sont dotés quant à eux du prénom d'un ascendant prestigieux, honoré par la lignée masculine — un rabbin lettré et respecté — mais dont le degré de parenté est plus distant (arrière-grand-oncle par exemple). Les cadets pourront aussi recevoir le prénom du **grand-père maternel**, par souci d'alterner les deux versants de la parentèle dans la transmission nominale (Bahloul J., *op. cit.*)

7. **Mosché** Mouschi KARSENTI [T] *«* né dans le courant de l'année 1872 », comme le précise son acte de mariage, boucher à Aïn-Kial, marié le 26 mars 1895 avec Messaouda Karsenty, née à Tlemcen le 27 décembre 1874 d'un père tanneur (voir *supra* copie de son acte de mariage). Cinq enfants avérés par les actes de naissance des archives du CAOM

Le périodique tlemcénien LA TAFNA du 31/8/1904 relate son tapage nocturne à l'âge de 40 ans :

« Tapage
Le 24 août pendant la soirée, le nommé Karsenty Moïse âgé de 40 ans, boucher à Aïn-Kial de passage à Tlemcen et Touboul Moïse âgé de 19 ans demeurant à Tlemcen rue des Ecoles sont entrés au café-concert en compagnie d'autres individus et y ont fait du tapage ; non contents de cela ces deux individus ont détérioré volontairement des chaises, les dégâts sont évalués à 20 fr. Une information est ouverte à ce sujet. »

Vingt-deuxième année. — N° 2091 5 CENT. Mercredi 31 Août 1904

LA

TAFNA

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

PARAISSANT TOUS LES MERCREDI

Directeur - Gérant : S. Pérès
ESPLANADE DU MÉCHOUAR, TLEMCEN

La TAFNA est autorisée à publier les annonces légales et judiciaires, en Français, Arabe et Hébreu.

Carnet de Police

Tapage

Le 24 août pendant la soirée, le nommé Karsenty Moïse âgé de 40 ans, boucher á Aïn-Kial de passage á Tlemcen, et Touboul Moïse âgé de 19 ans demeurant á Tlemcen rue des Ecoles sont entrés au café concert en compagnie d'autres individus et y ont fait du tapage non contént de cela ces deux individus ont détérioré volontairement des chaises, les dégâts sont évaluées á 20 francs. Une iuformation est ouverte á ce sujet.

Ci-dessus, Juive de Tlemcen vers 1884
in Deux Albums et 101 photos d'Algérie, principalement sites et types ethniques, en 1884.
Des collections du prince R. Bonaparte. Source gallica.bnf.fr

L'AINEE SEMHA [27] KARSENTI épouse BEN SAÏD

Tlemcen *vers* 1848- *vers* 1946

NOTRE ARRIERE-GRAND-MERE

En hébreu Simha, ***félicité.*** Ce prénom judéo-arabe féminin évoque un choix motivé surtout par les vœux de préservation du nouveau-né contre les puissances malfaisantes, le prénom est alors en quelque sorte propitiatoire ; on voit ainsi apparaître et se reproduire dans les familles juives d'Afrique du Nord des générations de « *joyeux* » et d'« *allègre* » **Semah, Semha**, de « *bienheureux* » (Me)saoud, Mesaouda, de « *chéri* » 'Aziz, H'biba mais aussi de reines et de princesses Rena, Soltana.

JEUNESSE

La date de naissance de **Semha,** appelée affectueusement **« Mamma »** par sa fille, ses petits-enfants, neveux et nièces, fluctue entre **1848** et **1853** en fonction de la déclaration de la naissance de ses enfants par son propre mari, pourtant relativement cultivé (voir plus loin sa signature), *lui-même* sur ces mêmes documents fournissant curieusement des âges situées entre 1831 et 1836.

On adoptera pour la naissance de SEMHA l'hypothèse la plus vraisemblable des années 1848-1850 et pour Isaac l'année 1833.

	Actes d'état-civil					Hypothèses années de naissance Semha (d'après les déclarations de son mari marquées d'une *)		
Enfants	Années		Villes et déclarants	Age Semha Ben Saïd	Déduction de l'année naissance	1853 Impossible mariage 12 ans	1851 peu probable mariage 14 ans	1848 La plus vraisemblable
Hasna	31 décembre 1866 *(d'après son acte de mariage)*	*Pas d'acte naissance*	Tlemcen	*néant*		13 ans	15 ans	18 ans
Hana	1870	Naissance	Oran Gds-parents	19	1851	17	19	22
Hanna	1873	Naissance	père	20	1853	20*	22	25
Saoud	1878	Naissance	père	27	1851	25	27*	30
Nedjma	1883	Naissance	père	35	1848	30	32	35*
Hasna	1883	Mariage		*néant*		*néant*		
Saoud	1888	Naissance	père	35	1853	35*	37	40

[27] Lorsqu'elles sont en première position dans l'ordre des naissances, les filles reçoivent plutôt le prénom de la grand-mère *paternelle*, qui indique qu'elles ont une chance — quoique féminine — d'être intégrées dans la lignée et le patrimoine de leur père. (Bahloul J., 1985, « Noms et prénoms juifs nord-africains », *Terrain*, n° 4, pp. 62-69)

Elle devait **très vraisemblablement être l'aînée de la famille,** compte tenu des faits suivants :

1. elle appartenait à la génération de la tante Anne Saint-Paul, née en 1855 à Debdou (Maroc), dont nous connaissons avec certitude l'année de naissance grâce à son acte de naturalisation (voir ci-après) ;

2. son frère Abraham, de **dix-neuf ans** son cadet, est assez jeune pour épouser la fille de Semha *Mamma,* sa nièce Hanna.

3. Son père a atteint l'âge de trente-cinq à quarante ans environ quand sa fille Semha se marie, ce qui situe son union avec sa femme Nedjema Touati aux alentours de 25 ans, moyenne classique pour un homme dans ces années-là.

D'un caractère très doux, soumis et dévoué, « *mince, très gentille* », à la fin de sa vie toujours assise calmement et sans parler chez sa fille dans la maison Karsenti [28], elle était l'opposé de la maîtresse-femme qu'était sa fille Hanna épouse KARSENTI

Parlait-elle français ? On peut en douter car, comme la plupart des femmes de sa génération, elle n'a reçu aucune instruction et ne signera pas l'acte de mariage de sa fille Hasna en 1883, *«les mères des époux ont dit ne savoir »* précise l'officier d'état-civil. Rappelons ce qu'écrit Louis DURIEU, dans son *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),* Paris, Librairie du Cerf, 1902, (voir supra) :

« Les bienfaits de la loi sur l'instruction obligatoire et laïque ne s'étendent encore qu'à une faible partie du prolétariat juif : en thèse générale, ***toutes les femmes, domestiques et ouvrières, âgées de plus de vingt ans sont illettrées. Parmi les hommes âgés de 25 ans et au-dessus il faut compter une proportion de 31 % d'ouvriers illettrés[29].*** *Dans ces conditions, aucune profession exigeant un peu de savoir ne leur est accessible ».*

MARIAGE

Esther Gouin [30] témoigne

« Ma grand-mère [Semha] *travaillait chez ma tante Saint-Paul, quand elle était jeune fille, elle a travaillé chez ma tante Saint-Paul, elle faisait le ménage, elle faisait tout. Mamma, elle avait le même âge que ma tante Saint-Paul, presque.*
Ma grand-mère s'est mariée à ***Bensaïd****,* ***c'était un grand rabbin****, ton* [arrière] *grand-père, là. C'était un rabbin, il était rabbin à Oran. »*

[28] Témoignage de Mme Elise Enkaoua, entretien du 31 août 2010.
[29] Avec la réserve que les garçons, même s'ils n'avaient pas fréquenté l'école française, avaient une pratique courante de l'arabe et recevaient obligatoirement un enseignement religieux qui comprenait l'apprentissage de la lecture et de l'écriture de l'hébreu, certains d'ailleurs signaient les actes dans cette langue.
[30] Témoignage d'Esther Gouin, entretien avec René Karsenti, archive sonore, 1977.

Isaac BEN SAÏD *né vers 1770*	**Nedjma BENFREDJ** *née vers 1775*	**Rhali BENHAMOU** *né vers 1780*	**Esther LASCAR** *née vers 1885*
(Mes)saoud BENSAID, cordonnier, né *vers* 1800 décès à Oran 6 rue de Zurich le 18 janvier 1880 à 80 ans **acte décès COAM Oran**		**Hanna Bent el Ghali BEN HAMMO** née à Tlemcen *vers* 1816 **Acte de naissance Hana (Ben) Saïd 1870** décès à 70 ans à Oran rue de Ratisbonne le 13 mars 1881 sous le nom **d'Hanna BENHAMOU** **Acte Décès COAM Oran**	
Isaac BEN SAÏD, né vers **1833** **CAOM acte naissance de sa fille Hana 1870** rabbin à Oran **G** **décès en 1888 à Oran**		**Abraham BEN SAÏD**, Typographe né en 22 octobre **1842** **CAOM acte mariage 30 août 1882** décès *vers ?*	

Comment cette toute jeune fille, entre 14 à 17 ans environ, a-t-elle rencontré vers 1865 son futur mari **Isaac Ben Saïd**, né *vers* 1832, âgé de 33 ans, de seize ans son aîné, d'un niveau culturel certain comme le prouve ci-contre son élégante signature alors que Semha est illettrée, comme la quasi-totalité des filles juives de l'époque ?

Cet homme déjà mûr avait dû la remarquer aux offices de la synagogue de la rue Charles-Quint dans le quartier juif durant le *shabbat* que l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne décrit en 1959, dans son compte rendu de voyage.

« Le samedi est un véritable jour de fête ; ce jour-là chacun tire de sa garde-robe ses habits les plus magnifiques[…] Les femmes, la poitrine serrée dans un corset broché d'or et d'argent, et la tête artistement coiffée d'un riche foulard de l'Inde, laissent flotter leurs longues robes noires à manches courtes, et montrent une partie de leurs pieds à peine emprisonnés dans des babouches sur lesquels brillent l'or et la soie. »

De plus, son père, tanneur, âgé alors d'une quarantaine d'années, en pleine force de l'âge, devait connaitre Isaac ben Saïd, originaire d'Oran et installé momentanément à Tlemcen, pour l'avoir rencontré aux abattoirs alors que ce dernier veillait, dans ses fonctions de rabbin, à l'abattage rituel des bêtes de boucherie.

Il présente donc à Semha ce prétendant qui offrait toutes les garanties de travail, sérieux et moralité pour fonder une famille, ils se rencontrent et, après avoir donné à son père son avis, e**n 1865** environ, elle épouse, cet « employé de commerce» d'après les actes de naissance et de mariage de ses filles, *« un grand rabbin d'Oran »* selon Esther Gouin.

« Ce cumul des fonctions et le fait d'être employé de commerce n'est pas nécessairement incompatible avec le rôle de rabbin. En fait la plupart d'entre eux, autres que les grands rabbins tels qu'Ashkenazi a Oran, étaient encouragés à avoir et avaient en fait une profession "civile" depuis Rachi, le vigneron de Troyes ou Maimonide, le médecin, au Moyen-âge. Ainsi Marcel Fima disait dans les années 1950 que son oncle le rabbin Fima d'Oran était aussi bijoutier [31]. »

[31]Note de René Karsenti

ORAN

Elle habitera d'abord à Tlemcen, où devait naitre **en 1866** sa première fille **Hasna,** *belle* en arabe, **dite *Hassouna*** dont *« la descendance connaitra une série de personnages remarquables aux destins multiples »*[Sonia Muller] comme décrit ci-après dans *Vies II Les Karsenti et apparentés*, chapitre consacré aux familles alliées aux Karsenti.

Pourquoi Semha quitte cette ville avec son mari après la naissance de son aînée Hasna pour déménager à Oran, au minimum pendant 18 ans, et à coup sûr de 1870 à 1888 ? On peut supposer que son mari ait voulu rejoindre sa ville natale où le chômage était réduit dans ce port en pleine expansion, plus actif qu'une Tlemcen provinciale.

Ils s'installent dans le quartier juif proche du boulevard National où vivaient déjà son beau-père Saoud, cordonnier de son état, son épouse Hanna née Ben Hamou, son beau-frère Abraham Ben Saïd et son frère Judas Karsenti ; là, dans la cohue et l'animation de ce quartier populaire, se côtoyait une communauté dont faisaient partie les membres de nos familles Achach, Djian, Benhaïm, Kaoua et autres.

CONDITIONS DE VIE

S'il existait à Oran une riche classe possédante de commerçants et de propriétaires, la classe moyenne ne se comptera qu'après les années 1900, formée d'enfants issus de l'école laïque et des universités françaises, de droit et de médecine par exemple.

Ouvriers juifs par métiers exercés en 1900 **2234 ouvriers**

Source : Louis Durieu, *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),* Paris, Librairie du Cerf, 1902. Voir le tableau complet ci-après dans la section *Vies II Les Benhaïm*

Transports	dont	Colporteurs 501, journaliers 146	**951**	42,57%
Travaux des tissus et du cuir		Cordonniers, tailleurs, tanneurs	**505**	22,61%
Travaux du bois		Menuisiers, savetiers	**159**	7,12%
Métiers d'art		Bijoutiers**, t**ypographes	**148**	6,62%
Travaux du tabac		Cigariers, coupeurs de tabac	**136**	6,09%
Domestiques		Gages mensuels 33,9 fr	**114**	5,10%
Métiers de bouche		Bouchers, boulangers etc	**92**	4,12%
Travaux des métaux		Ferblantiers, forgerons	**78**	3,49%
Travaux du bâtiment		Peintres en bâtiments, maçons	**47**	2,10%
Divers		Fossoyeurs	**4**	0,18%

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'essentiel de la population juive de l'époque était formé d'un prolétariat dont les époux Bensaïd faisaient partie. Ils vivaient **pauvrement** à Oran, avec un chef de famille certes rabbin mais désargenté, exerçant à la naissance de leur dernier fils, **à 56 ans**, le métier de *journalier* (146 journaliers dénombrés en 1900 à Oran par Durieu).

Pour ces petits rabbins en effet la vie était misérable (on rassemblait sous ce vocable toutes les fonctions annexes de la religion, le Dernier devoir, abattage rituel, etc.). Ainsi un fils de rabbin de Tlemcen exerçant dans les années 1950, sous le Grand Rabbinat de M. Charbit témoignait que même alors ils vivaient très pauvrement, avec des souris dans la maison (note de René Karsenti).

Vue de la place d'Armes, du théâtre et début de la rue de la Révolution

En outre, le nombre de rabbins à l'époque était considérable, comme le soulignait déjà l'interlocuteur de l'abbé Barges en 1959 dans son livre sur Tlemcen dont on trouvera de très larges extraits ci-après au chapitre 3 :

« Il [le rabbin] me dit que le nombre des rabbins était trop considérable à Tlemcen ; que depuis l'occupation française le prix des vivres avait quadruplé ; que les aumônes et les dons des fidèles n'avaient pas augmenté à proportion des nouveaux besoins ; que loin de là, leur revenu avait considérablement été réduit, parce que la crainte de Dieu s'affaiblissait tous les jours dans le cœur des Israélites ; qu'ils ne vendaient presque plus des tephilin*, des amulettes, des* mézouzoth*, ni des* tsitsit *; qu'en un mot, ils étaient presque réduits à mourir de faim".*

Ils résidaient enfin dans le quartier juif « *où, en comparaison avec les gourbis de Constantine, les prolétaires Israélites habitent des palais, il faut reconnaître qu'il y a dans le ghetto deux ou trois voies qui méritent le nom de rues.* ***Le reste n'est qu'un réseau de ruelles infectes où s'ouvrent des caves noires, sortes de boyaux conduisant à des cubes jaunâtres aux parois graisseuses et où 400 ménages sur 1.900 occupent une superficie de 3,50 mètres carrés par personne*** *»* (Durieu, *op. cit.*)

Phénomène commun à l'époque de familles nombreuses comme le montre ci-dessous la répartition des familles juives par nombre d'enfants à Tlemcen en 1931[32], elle sera mère **sur une durée de 22 ans** de six enfants. Comme nous le montrerons plus loin dans notre présentation des familles Karsenti et Benhaïm, **une très forte mortalité infantile** sévissait alors et emportera la moitié d'entre eux à l'âge d'un ou deux ans. Seules trois filles survivront, à l'origine des Obadia, Karsenti et Bedock de Tlemcen.

1 enfant	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**	**Total**
175	198	153	123	109	59	37	25	12	1	2	1	**895**
19.55%	22.12%	17.09%	13.74%	12.18%	6.59%	4.13%	2.79%	12.00%	0.11%	0.22%	0.11%	

1. A Tlemcen, naissance **en 1866** d'une fille ainée, **Hasna,** *belle* en arabe, **dite *Hassouna***

2. A Oran, le couple réside d'abord chez les parents d'Isaac Ben Saïd au 30, rue de Wagram où nait **Hana (Ben) Saïd** en 1870

« Ana ben Hamo femme Saïd [la grand-mère] *âgée de cinquante-quatre ans, ménagère, domiciliée à Oran rue de Wagram numéro 30, laquelle nous a présenté une fille qui a été prénommée **Hana**, **né le 21 février 1870** à trois heures du soir de l'union conjugale **d'Isaac ben*** [sans majuscule] ***Saïd, âgé de 34 ans, employé de commerce, absent, et de Semha bent Karsenty, âgée de dix-neuf ans, sans profession, domiciliés à Oran, rue de Wagram numéro 30**, où l'accouchement a eu lieu, dont acte fait en présence de Saoud ben Saïd, âgé de soixante-douze ans, cordonnier* [le grand-père] *et Moïse Chabat, âgé de trente-deux ans, bijoutier, domiciliés à Oran et lecture la déclarante et Saïd parlant français ont dit ne savoir écrire ni signer, Chabat parlant aussi français a signé avec nous. »*

Cette enfant mourra avant l'âge de trois ans puisque sa sœur **Hanna** née le 24 juin 1873 en reprendra le prénom.

3. puis au *80 rue d'Austerlitz* où nait la seconde **Hanna en 1873, future épouse KARSENTI**

Le Quartier juif, vieux de deux siècles, était parcouru par trois rues principales, parallèles au boulevard Joffre, la rue de la Révolution, la rue d'Austerlitz appelée "rue des Juifs" et la rue de Wagram.

L'une des plus grandes d'Afrique du Nord, la Grande Synagogue d'Oran, située sur le boulevard Maréchal-Joffre, construite dans un style orientaliste, fut inaugurée en 1918, trente-huit ans après la pose de la première pierre en 1880.

[32] Source : Maurice Eisenbeth, *Les Juifs de l'Afrique du Nord, démographie et onomastique*, Alger 1936

4. ensuite au *6 rue de Rastisbonne* où naissent

- **Saoud le 2 avril 1878,** décédé prématurément ;

5. et **en 1883 Nedjma**, future épouse **Bedock**. C'est dans cette même ville encore que se mariera l'aînée **Hasna** en 1883.

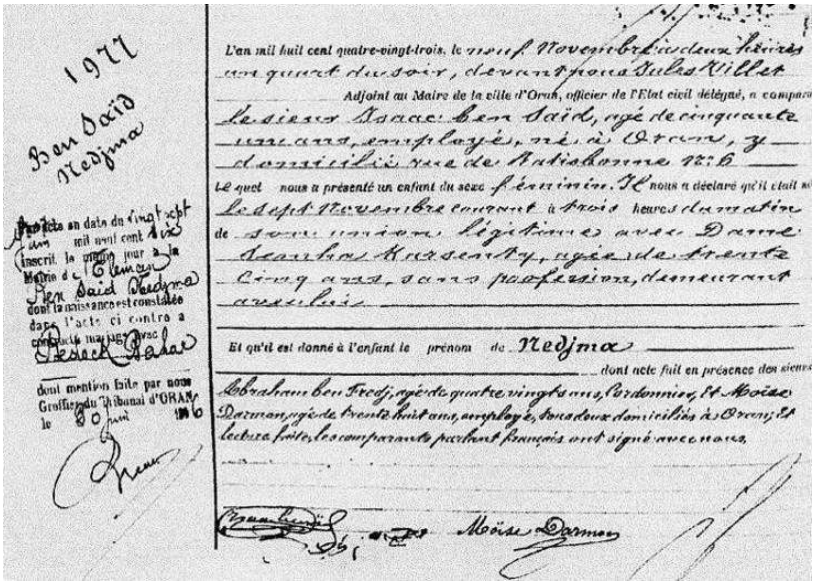

1977

Ben Saïd Nedjma

Par acte en date du vingt sept mil neuf cent six inscrit le même jour à la Mairie de Tlemcen Ben Saïd Nedjma dont la naissance est constatée dans l'acte ci contre a contracté mariage avec Bedock Sahar

dont mention faite par nous Greffier du Tribunal d'ORAN le 20 juin 1916

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le neuf Novembre à deux heures un quart du soir, devant nous Jules Villet Adjoint au Maire de la ville d'Oran, officier de l'Etat civil délégué, a compara le sieur Isaac ben Saïd, agé de cinquante un ans, employé, né à Oran, y domicilié rue de Ratisbonne N°6 Lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin. Il nous a déclaré qu'il était né le sept Novembre courant à trois heures du matin de son union légitime avec Dame Semha Karsenty, agée de trente cinq ans, sans profession, demeurant avec lui

Et qu'il est donné à l'enfant le prénom de Nedjma dont acte fait en présence des sieurs Abraham ben Fredj, agé de quatre vingts ans, Cordonnier, et Moïse Darman, agé de trente huit ans, employé, tous deux domiciliés à Oran; Et lecture faite, les comparants parlant français ont signé avec nous,

Moïse Darman

Acte de naissance de sa fille Nedjma en 1883: Semha Ben Saïd-KARSENTY est alors âgée de 35 ans.

6. Enfin, postérieurement à la naissance de deux enfants de sa propre fille Hasna (Joseph et Chaloum Obadia), naitra **le 25 février 1888** le dernier fils prénommé à nouveau **Saoud** à *la rue d'Ulm*, sur déclaration du frère de Semha, Judas Karsenti 33 ans, le père exerçant alors la profession de *journalier*.

TRAGÉDIES À REPETITION

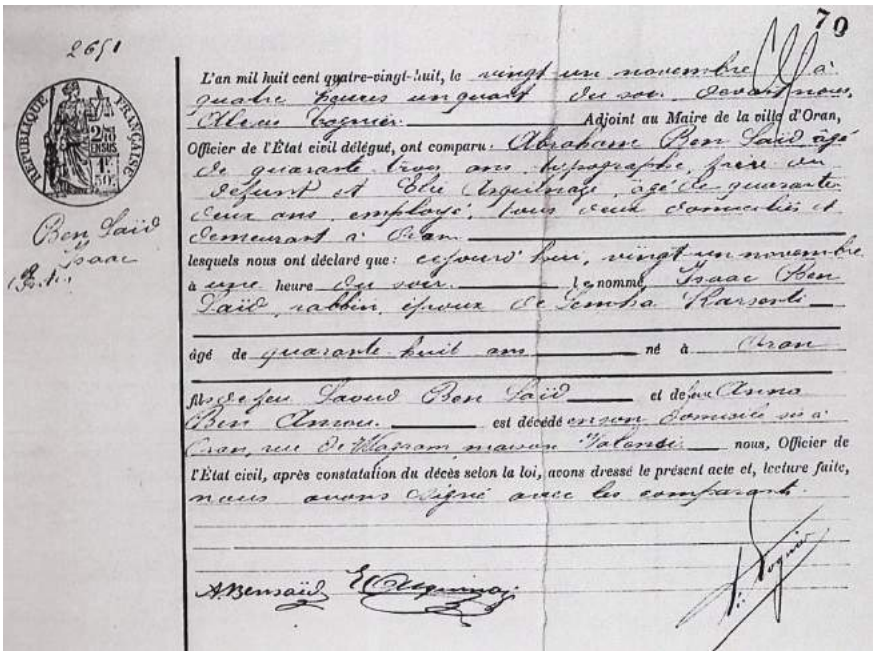

2651

70

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt un novembre à quatre heures un quart du soir. Devant nous, Alexis Bagnier Adjoint au Maire de la ville d'Oran, Officier de l'État civil délégué, ont comparu : Abraham Ben Saïd âgé de quarante trois ans, typographe, frère du défunt et Élie Asquinazi, âgé de quarante deux ans, employé, tous deux domiciliés et demeurant à Oran

lesquels nous ont déclaré que : cejourd'hui, vingt un novembre à une heure du soir le nommé Isaac Ben Saïd, rabbin, époux de Semha Karsenti

âgé de quarante huit ans né à Oran

fils de feu Saoud Ben Saïd et de feu Anna Ben Amou est décédé en son domicile sis à Oran, rue de Wagram maison Valensi nous, Officier de l'État civil, après constatation du décès selon la loi, avons dressé le présent acte et, lecture faite, nous avons signé avec les comparants.

A. Bensaïd E. Asquinazi

Ben Saïd Isaac

Acte de décès d'Isaac Ben Said le 21 novembre 1888.

Source CAOM Aix en Provence

Une terrible double tragédie.

Isaac BENSAID meurt le 21 novembre 1888 à son domicile rue de Wagram, maison Valensi, tel qu'il apparaît sur l'acte de décès sur déclaration de son frère Abraham Bensaïd typographe ; Semha sa femme se retrouve seule avec trois enfants :

- ✓ deux filles **Hanna** âgée de 15 ans, **Nedjma** 5 ans ;
- ✓ et l'enfant **Saoud**, 9 mois, qui lui-même **mourra trois mois après à Oran le 4 février 1889 au *6 rue d'Austerlitz.***

RETOUR À TLEMCEN

Désormais sans ressources, quand a-t-elle pris la décision de refermer la très longue parenthèse oranaise et de retourner vivre à Tlemcen ?

Très certainement vers **1890**, date à laquelle sa fille Hanna **épouse (religieusement seulement) son oncle Abraham**, boucher dans cette ville.
Elle y retrouve également sa fille ainée Hasna qui y vit avec son mari **Isaac Obadia** épousé en 1883 à Oran.
En tout état de cause sa benjamine Nedjma épousera à Tlemcen **en 1906** Bahor **Bedock**.

Deuil encore. Après avoir vu disparaitre trois jeunes enfants, Semha va assister à Tlemcen le 29 mars **1902** au décès précoce de sa fille ainée, **Hasna-Hassouna**, âgée de trente-six ans, jeune mère de Joseph, dix-sept ans, Chaloum-Charles, quatorze ans, Semha-Julie, treize ans (future épouse Feuer) et Esther (future épouse Gouin) onze ans ; veuf à quarante et un ans son gendre se remariera deux ans après, le 16 mars 1904, avec Aïcha Benhamou, pour soulager une partie de la charge éducative des enfants.

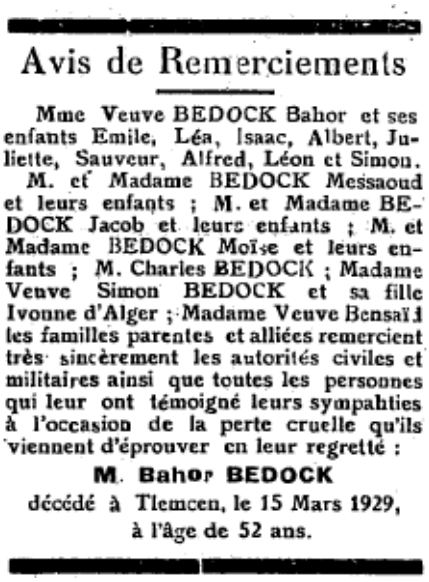

Avis de Remerciements

Mme Veuve BEDOCK Bahor et ses enfants Emile, Léa, Isaac, Albert, Juliette, Sauveur, Alfred, Léon et Simon. M. et Madame BEDOCK Messaoud et leurs enfants ; M. et Madame BEDOCK Jacob et leurs enfants ; M. et Madame BEDOCK Moïse et leurs enfants ; M. Charles BEDOCK ; Madame Veuve Simon BEDOCK et sa fille Ivonne d'Alger ; Madame Veuve Bensaïd les familles parentes et alliées remercient très sincèrement les autorités civiles et militaires ainsi que toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs sympathies à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en leur regretté :

M. Bahor BEDOCK

décédé à Tlemcen, le 15 Mars 1929, à l'âge de 52 ans.

15 Centimes L'Echo de Tlemcen MARDI 19 Mars 1929

JOURNAL HEBDOMADAIRE RÉPUBLICAIN DE GAUCHE

ORGANE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX & RÉGIONAUX

Ci-contre extrait de l'Echo de Tlemcen *du 19 mars 1925, l'avis des remerciements présentés par sa fille Nedjma Bedock, à l'occasion du décès de son mari Bahor. Semha y figure comme* **Madame Veuve Bensaïd**.

Semha résidera désormais dès 1890 chez sa fille **Hanna Karsenti** qu'elle secondera avec efficacité et dévouement, surtout après le veuvage de cette dernière en 1914 et la nécessaire prise en charge de la boucherie, postérieurement au départ en 1915, sur le front de la Grande Guerre, de Félix âgé de dix-neuf ans, fils aîné d'Hanna.

Elle ne cessera dès lors d'élever ses petits-enfants qui l'appelaient très affectueusement ***Mamma***, adorée de son petit-fils Léon Karsenti, comme il nous le confiera lui-même ; elle soignera avec abnégation son petit-fils ainé **Isaac**, très malade, ainsi qu'Esther Gouin l'a précisé à René Karsenti, et verra mourir avant elle à vingt-deux ans sa petite-fille, la toute jeune **Camille** KARSENTI :

> « *Ton arrière-grand-mère, Mamma, c'est elle qui les soignait, c'est elle qui veillait, c'est elle qui faisait tout.* ***V'là une femme qui dormait jamais.*** *[...] Avec Isaac là, ah lala, qu'est-ce qu'elle a passé cette femme et elle,* ***elle est morte comme une fleur****. »*

« Je me souviens bien être allée voir mon arrière grand-mère « Mamma » ***étonnée par son teint rose et le bleu de porcelaine lumineux et très clair de ses yeux****. Je me souviens bien aussi de sa fille Hanna-H'nané plus imposante... »*, témoigne en 2010 sa descendante Sonia Muller qui l'a rencontrée dans les années quarante.

Son arrière-petit-fils Albert Karsenti, né en 1942, s'était déplacé d'Oran à Tlemcen avec ses parents et se souvient encore, soixante-dix ans après : il devait avoir tout au plus quatre ans et il l'avait vue, à côté de sa fille Hanna qui devait décéder l'année suivante, toutes deux en noir et coiffées d'un fichu, dans la cuisine de leur appartement du premier de la Maison Karsenti ; l'a-t-il rêvé, elle se tenait debout, à plus de quatre-vingt quinze ans, mince et sans parler, le regard très doux, attendrie à la vue de ce petit garçon, le premier de sa génération à porter le nom du clan.

A la fin de sa vie en effet, la naissance de ce garçon était pour elle une très grande joie et bonheur car elle était enfin rassurée et savait qu'elle avait triomphé des ravages des maladies, des accidents et des guerres. Elle avait transmis et pouvait partir *" comme une fleur"*, complètement apaisée et **décèdera vers *98 ans* vers *1946*[T]. Elle aura traversé deux siècles majeurs** après une vie marquée par la perte de ses propres fils, de ses petits-enfants et les vicissitudes de ses conditions de vie à Oran (note de René Karsenti).

NOS GRANDS-PARENTS

LES ÉPOUX

ABRAHAM ET HANNA KARSENTI [33]

[33] Voir la généalogie des Karsenti dans la seconde partie *Arbres*.

ABRAHAM KARSENTI

Né à Tlemcen le 13 janvier 1867, fils d'Isaac et de Ndjema Touati, Abraham KARSENTI représente un archétype très rare dont héritera sa famille : d'une grande taille pour l'époque (1,71 m), il se caractérise **par une peau très claire, des cheveux blonds et des yeux bleus, un grand nez et une grosse bouche,** traits distinctifs que l'on retrouve à des degrés divers chez la quasi-totalité de ses enfants [34].

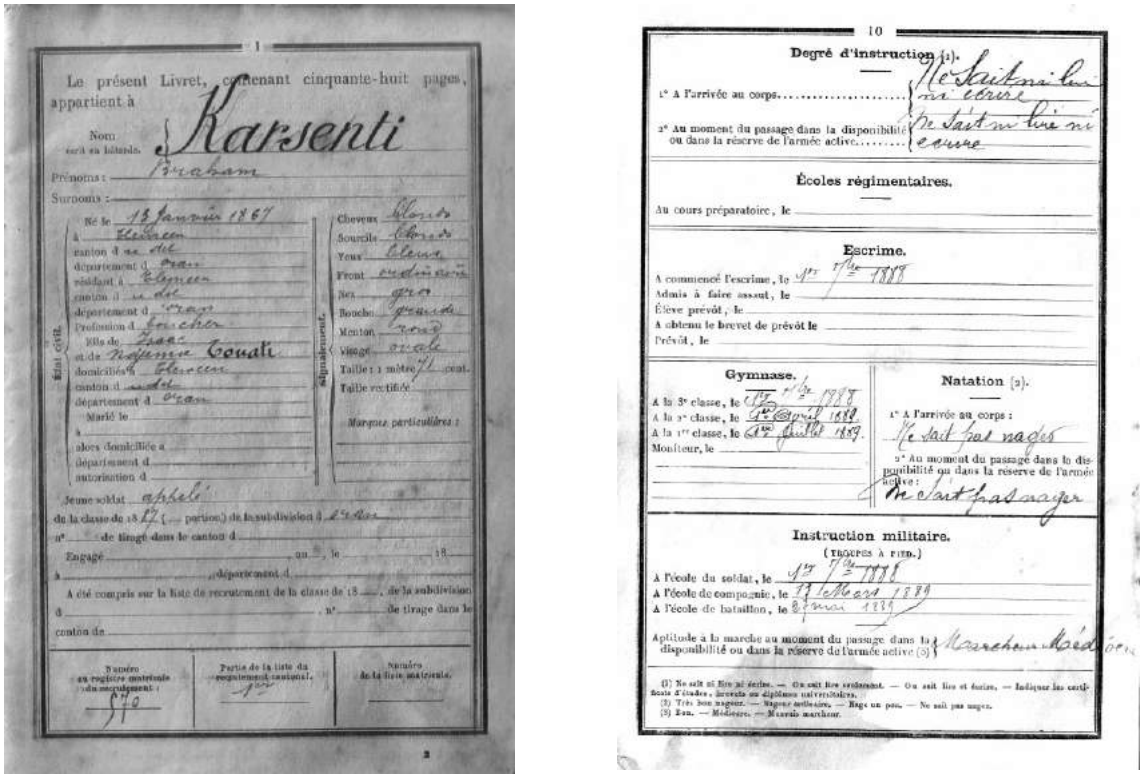

Livret militaire d'A. Karsenti. Source : AK

Il faisait partie des notables de la ville. Les Karsenti et les Bedock, familles alliées par les femmes [35], riches propriétaires de deux grandes boucheries installées en plein centre de la cité, la première, celle des Karsenti, sur la place des Victoires [36] et l'autre sur la place du Marché, avaient créé un quasi-monopole en se partageant la clientèle et en fournissant en viande les intendances des casernes militaires de Tlemcen, ville de garnison. Si nous n'avons pas la certitude de la création de ce commerce par Abraham, notre grand-père, il est certain qu'il le possédait puisque sa veuve (voir ci-après) en poursuivra la gestion après la mort de son mari.

[34] Nous pouvons en tracer un portrait précis grâce à son livret militaire ; contrairement à lui, son frère Samuel né en 1864 avait *les yeux et les cheveux châtains* (source : idem).
[35] Les épouses d'Abraham Karsenti et de Bahor Bedock étaient sœurs : ils seront tous deux témoins au mariage de leur neveu Joseph Obadia le 22 juin 1905.
[36] Information de Colette Karsenti épouse Djian.

Dans la plus pure tradition familiale en effet, trois des cinq fils d'Isaac travaillaient dans le domaine de la viande de boucherie, sauf Judas, le premier garçon, tanneur comme son père, et le « liquoriste » Chaloum (Charles). Abraham était donc boucher et d'ailleurs physiquement adapté à ce métier : on peut deviner un aspect massif, un fort tour de tête (taille 58) et la force physique exigée encore de nos jours pour le transport des lourdes carcasses de bœufs, à défaut des qualités de sportif, *« marcheur médiocre et ne sait pas nager »*, comme le précise son instructeur militaire.

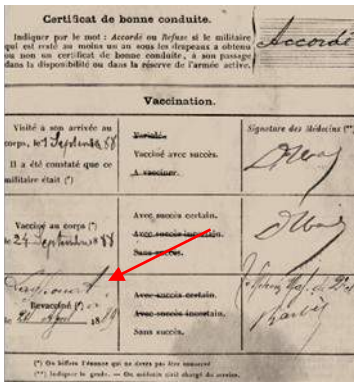
Certificat de bonne conduite.

Vaccination.

Revaccination à Laghouat en 1889

Laghouat

A l'âge de vingt et un ans passés, il est incorporé au 1er Zouaves le 29 août 1888, rejoint son corps le 1er septembre, sera deuxième classe le 24 octobre1888. Il est certain qu'il n'effectuera pas la totalité de son service militaire à Tlemcen puisque le 24 août 1889 lors de sa visite médicale de libération il sera revacciné à **Laghouat**, ville située à 400 km au sud d'Alger, sur l'axe routier Alger-Ghardaïa, à 750 m d'altitude sur le flanc sud de l'Atlas saharien [37]. Il passe alors dans la réserve le 29 août 1889 avec certificat de bonne conduite, perçoit 24 francs pour se rendre en train d'Alger à Tlemcen où il arrivera le cinq septembre.

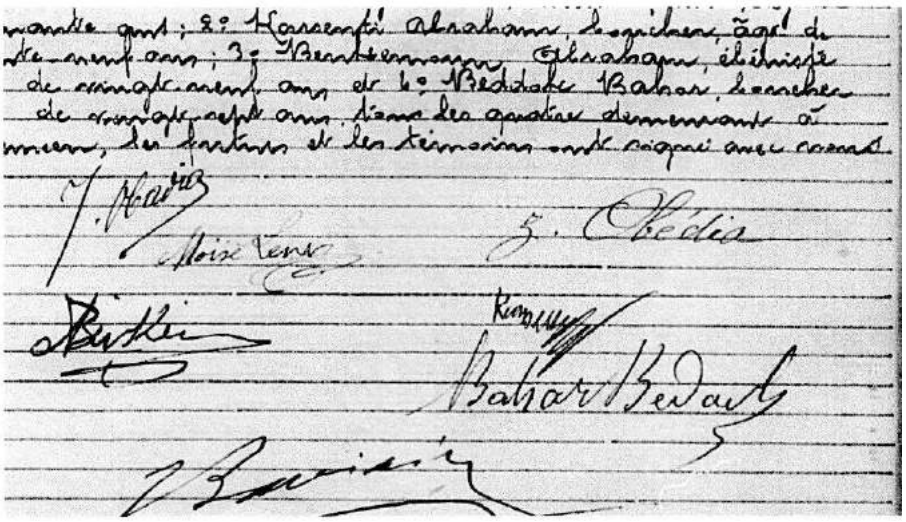

Signature d'Abraham KARSENTI (ainsi que celle de BahorBedock), témoins du mariage de leur neveu Joseph Obadia le 22 juin 1905

[37] Le 1er Zouaves est créé en 1852. Régiment de la province d'Alger, il participe à toutes les campagnes de la pacification en Algérie : prise de Laghouat (1852), expédition de Kabylie (1857), expédition du Maroc (1859), Insurrection du Sud (1864), campagne des Babors (1865). Après 1870, le régiment est engagé dans les campagnes en Algérie du début de la République (Kabylie 1871, El Amri 1876, Aurès 1879), puis lors de la campagne de Tunisie (1881-1882). De 1885 à 1888, il envoie un bataillon au Tonkin et dans l'Annam.

A son arrivée au corps et à son départ, il ne *sait ni lire ni écrire*, illettrisme peu vraisemblable, incompatible en effet avec la gestion d'un commerce qui exige un minimum de connaissances, au moins le maniement des opérations arithmétiques fondamentales ; en outre on trouve trace de sa signature ci-dessus, il pratiquait la langue du pays, l'arabe ; il savait *lire et écrire l'hébreu* grâce à l'enseignement religieux obligatoire reçu à l'école rabbinique, comme le précise l'extrait ci-après.

« Partout, entre vingt-deux et vingt-trois ans, l'Israélite se marie ; il épouse une jeune fille de dix-sept à dix-huit ans en moyenne et il fonde une famille qui compte toujours des enfants en nombre supérieur à la moyenne constatée dans les mariages français.
Comment l'enfant, si désiré, est-il accueilli ? écrit un sociologiste contemporain dans un livre sur les Civilisations tunisiennes *qui, malgré des vues de détail discutables, reste dans son ensemble une œuvre de psychologie fort avisée d'un intérêt très grand. On lui donne une éducation qui développe son esprit d'initiative. Autant on prend soin de ses premières années, autant on lui accorde ensuite d'indépendance. La mère doit l'allaiter de son sein : riche ou pauvre, elle s'acquitte de ce devoir. Puis l'enfant fréquente l'école rabbinique, où il apprend à lire le livre de la loi .*[38] *»*

[38] Louis DURIEU, *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),* Paris, Librairie du Cerf, 1902 (extraits p. 212 et suivantes ; voir de larges passages en annexe).

HANNA L'ORANAISE dite HNANÉ [39]

Ci-contre, la seule photo que nous possédions d'Hanna-Hnané Karsenti
prise dans les années 1940, à 70 ans environ Source : archives de Maurice Lévy

Nous la traquions dans les archives de l'état-civil de Tlemcen. En vain et pour cause. Notre grand-mère **Hanna,** figure emblématique de la ville, à l'origine de la lignée des célèbres Karsenti de Tlemcen, *« les bouchers »*, est une oranaise née en 1873 dans la capitale du département !

Nous l'avons connue septuagénaire dans les années 1940 alors qu'elle habitait avec sa mère *Mamma* l'appartement du premier, en façade de l'immeuble de deux étages du 35, rue de Paris, la Maison Karsenti dont elle était propriétaire et où d'ailleurs elle décèdera en 1947, à 74 ans, trente-trois ans après la mort de son mari. Fille cadette de Semha et Isaac Bensaïd, elle était encore à l'époque une belle femme imposante et corpulente, à la peau laiteuse et aux grands yeux bleus, portant foulard dans les cheveux, toujours habillée de noir et présentant elle-même les mêmes caractéristiques physiques que son mari : il est ainsi résulté de leur proche consanguinité une convergence de ressemblances transmises à leur lignée [40].

[39] *Hnané*, surnom familier d'Hanna, prononcer le [h] comme le [j] guttural espagnol.

[40] Souvenir de Colette et Albert Karsenti qui ont connu leur grand-mère Hanna et leur arrière-grand-mère *Mamma*.

Contrairement à sa mère Semha douce et effacée, elle jouissait d'un **fort caractère** qu'avait trempé à quarante et un ans son veuvage précoce, la mort de son mari Abraham la laissant seule avec quatre enfants, Saoud-Félix, Léon, Elie et Camille, ce qui l'avait obligée en 1914, à la veille de la Première guerre mondiale, à prendre la direction de la boucherie Karsenti, au moment-même où son fils aîné Félix, incorporé le 8 avril 1915, devait quitter l'Algérie pour combattre en France. **Elise Laïk Enkaoua**, sa jeune locataire qui vécut de 1931 à 1942 entre treize et vingt-deux ans dans sa maison sur le même palier, nous a confié la crainte que son autorité lui inspirait à elle-même et à sa jeune sœur.

SA VIE À ORAN

Son père, lui-même oranais, la déclarera sous le prénom d'**Hanna** (celui d'une sœur décédée avant elle) née le 24 juin 1873 à Oran dans le quartier israélite jouxtant le boulevard National, futur Maréchal-Joffre, au *80 rue d'Austerlitz,* rue principale surnommée couramment par ses habitants *rue des Juifs,* la plus pittoresque et la plus animée, excepté le samedi, avec ses commerçants, artisans et brocanteurs en tous genres, ses odeurs fortes mêlées aux senteurs des épices et des denrées.

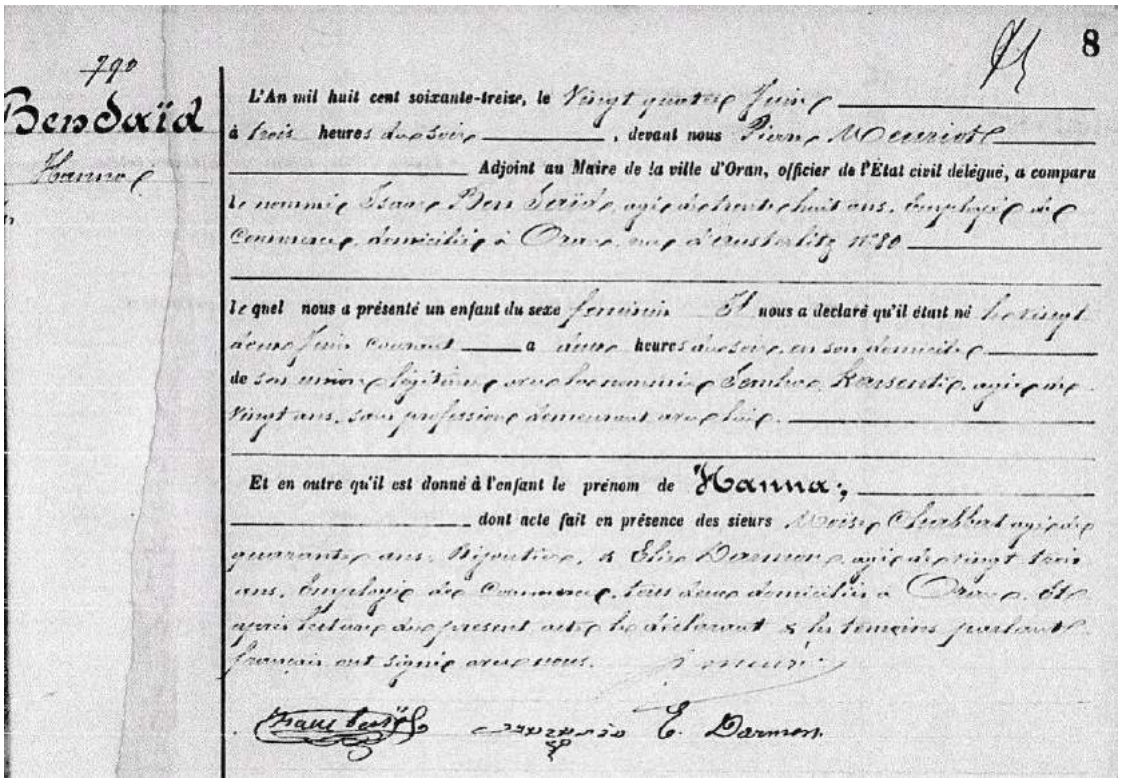

790

Bensaïd

Hanna

8

L'An mil huit cent soixante-treize, le Vingt quatre Juin à trois heures du soir, devant nous Pierre Meuriot Adjoint au Maire de la ville d'Oran, officier de l'État civil délégué, a comparu le nommé Isaac Ben Saïd agé de trente huit ans, employé de Commerce, domicilié à Oran, rue d'Austerlitz N°80

lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin Il nous a declaré qu'il était né le vingt deux Juin courant à deux heures du soir, en son domicile de son union légitime avec la nommée Semha Karsenti, agée de vingt ans, sans profession demeurant avec lui.

Et en outre qu'il est donné à l'enfant le prénom de Hanna, dont acte fait en présence des sieurs Moïse Chabbat agé de quarante ans, Bijoutier, & Elie Darmon agé de vingt trois ans, employé de Commerce, tous deux domiciliés à Oran. Et après lecture du present acte le déclarant & les temoins parlant français ont signé avec nous.

E. Darmon

Acte de naissance d'Hanna Bensaïd née à Oran le 24 juin 1873. Source COM Aix en Provence

Encore une fille, la troisième après l'aînée Hasna et Hana décédée ! « *La fille est moins bien accueillie. Par un reste de préjugé encore vivace chez les gens du peuple, la venue d'une enfant du sexe féminin est considérée plutôt comme une charge. Point de fête, peu de félicitations et si un garçon tarde à naître, on fait même d'ardentes prières, car on se croit presque abandonné de la Providence* [41]. »

C'est le cas dans ce milieu aux conditions misérables que nous avons décrit plus haut, dans notre récit de la vie de sa mère Semha, d'un prolétariat très pauvre dont les époux Bensaïd faisaient partie.

Hanna a dû s'accommoder de vivre avec ses parents, sa sœur ainée, leur jeune frère né postérieurement à elle mais décédé prématurément, et la benjamine, sa sœur Nedjma, dans un appartement très exigu de deux pièces au maximum, sans eau (il fallait charrier des seaux à l'étage depuis le seul point d'eau dans la cour, au rez-de-chaussée), avec tout au plus une fenêtre et des toilettes sur le palier, dans un immeuble donnant sur un patio avec une grande terrasse où les locataires pouvaient faire sécher leur linge [42].

Elle a accompagné en 1880, à l'âge de sept ans, son père Rabbi Isaac, sa famille et son oncle Judas Karsenti pour assister à l'évènement de la pose de la première pierre de la Grande synagogue tant attendue, construite à l'angle des Boulevards Magenta et National (futur Maréchal-Joffre), sur un terrain offert par la ville, où se rassemblèrent tous les fidèles, dans la presse de la foule de la totalité de la communauté juive d'Oran et des environs [43].

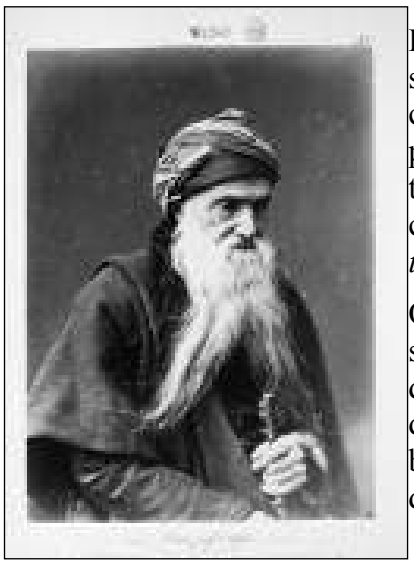

Durant les dix-sept années où elle vécut dans le périmètre étroit de son quartier, son fort caractère devait lui permettre d'échapper à ses conditions de vie et à l'étroite surveillance de ses parents et de parcourir avec Hasna, sa sœur aînée, toutes les ruelles de son territoire pour rencontrer ses voisines, ses amies, faire quelques courses, marchander dans les boutiquiers et croiser *les vieux turbans*

On peur même imaginer que son esprit indépendant l'a conduite à s'aventurer *seule ou accompagnée*, au-delà de la frontière de la Place d'Armes où s'étalaient les tréteaux de la Maison Darmon, jusque dans le centre bourgeois de la rue d'Arzew, pour admirer les boutiques chics où s'étalait toute la richesse de cette ville en plein développement !

Vieux juif d'Alger « vieux turban », in *2 albums et 101 photos d'Algérie, principalement sites et types ethniques, en 1884.Des collections du prince R. Bonaparte*. Source gallica.bnf.fr

[41] Louis DURIEU, *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),* Paris, Librairie du Cerf, 1902

[42] D'après les souvenirs de S. Sirour né en 1943 évoquant ses parents nés au début du XXe siècle et occupant l'appartement dans les années 1950 http://simon.sirour.free.fr/page2/page2.html

[43] C'est au cours de la séance municipale du 28 septembre 1867, dirigée par le maire Floréal Mathieu, que fut réglée la question des "réserves civiles" dans laquelle fut prévu l'emplacement de la synagogue à l'angle du boulevard Sébastopol et de la rue d'Arzew prolongée.
En 1877, las d'attendre, le consistoire israélite, avec à sa tête Simon KANAOUI, « *le Rothschild d'Oran* », se référant à cette vieille séance de dix ans, décide de construire un temple. En 1880 la première pierre est posée sur le terrain donné gratuitement par la ville, à proximité immédiate mais à l'extérieur du périmètre du quartier juif.. Pierre BADIA http://hubertzakine.blogspot.com/2010/10/la-synagogue-doran-par-pierre-badia.html

LE MARIAGE D'ABRAHAM ET HANNA

Seul un écart de six ans séparait Hanna d'Abraham, son oncle maternel, qui appartenait à la même génération qu'elle, alors que dix-neuf ans le séparaient de sa sœur ainée Semha. Ils étaient tous deux très proches par l'âge et la parenté mais suffisamment éloignés dans l'espace pour susciter entre eux un sentiment autre que familial, n'habitant pas en effet la même ville, Abraham à Tlemcen, Hanna à Oran.

C'est surtout lors de la longue semaine de veillée familiale qui fit suite au décès le 21 novembre 1888 de son beau-frère Isaac Bensaïd, père d'Hanna, puis surtout à l'occasion de permissions obtenues pendant son service militaire en 1888-89 lui permettant d'oublier sa vie de garnison de Tlemcen ou Laghouat qu'Abraham, vingt-deux ans, (re)découvre sa nièce de quinze ans, d'abord frappée par son deuil puis à mesure enjouée, dans toute la beauté de son adolescence, la peau laiteuse, le regardant de ses très grands yeux bleus.

Leur penchant amoureux, s'il ne fut pas pleinement encouragé, fut du moins accepté par leurs parents, à une période où l'union consanguine était relativement courante dans ces milieux. Elle l'épousera aux alentours de 1890 [44] et si le mariage **religieux** ne fait aucun doute, a-t-il été célébré civilement ? On peut en douter compte tenu des éléments suivants :

1. il est quasiment certain qu'ils n'avaient pas déposé de demande de dispense accordée par le seul Président de la République, préalable obligatoire à toute alliance collatérale consanguine, en l'occurrence entre oncle et nièce ; depuis le décret Crémieux de 1870 en effet tous les Juifs avaient automatiquement acquis la citoyenneté française **et étaient donc soumis aux lois de la République** française et non aux lois rabbiniques qui accepte le mariage entre oncle et nièce.
2. on ne trouve par ailleurs aucune mention marginale de mariage sur l'acte de naissance d'Hanna Bensaïd, comme il était habituel à la mairie d'Oran ;
3. le livret de famille remis à leur fils Léon Karsenti lors de son mariage en 1932 **ne précise pas, après le nom de son père, la mention *son épouse* pour sa mère Hanna ;**
4. enfin, malgré toutes nos recherches dans les archives du CAOM d'Aix en Provence, **nous n'avons trouvé nulle trace de leur mariage *civil* dans les registres de mariage de Tlemcen** entre les dates probables de l'union, au plus tôt à la date de 1887 (peu probable Abraham est alors âgé de 20 ans, Hanna aurait 14 ans), au plus tard 1891, date estimée de la naissance de leur ainé Isaac Karsenti.

Son mariage et son installation à Tlemcen, sa nouvelle vie et les soins donnés à ses enfants, surtout à son aîné Isaac né en 1891 malade et alité de longues années, son veuvage à compter de 1914 qui l'obligeront à gérer la boucherie ne lui fourniront que de très rares occasions de retourner à Oran distante pourtant de cent-seize kilomètres, surtout à une époque où voyager n'était pas un loisir mais une nécessité.

[44] Date estimée par référence de la date de naissance de l'aîné, 1891. Nous ne possédons en effet aucun acte d'état-civil concernant le mariage.

Elle s'y est cependant rendue pour deux évènements **au moins** qui la touchaient de très près :

1. en **1901** pour assister aux obsèques de son oncle Judas Karsenti.

2. La seconde fois au début de l'année **1932** pour une tâche bien plus agréable qu'on peut aisément imaginer : près de quarante ans après y avoir vécu ses dix-huit premières années, c'est en délégation qu'elle se présente dans sa ville natale au 23 boulevard Maréchal-Joffre, traverse le long couloir qui longe l'atrium protégé par une verrière, arrive devant la porte des Benhaïm ; elle est vêtue de noir, portant désormais le deuil de sa benjamine Camille, décédée quelques mois auparavant le 21 mars 1931, parée cependant de ses lourds bijoux d'or pour tenir son rang de notable tlemcénienne.

   Elle n'est pas venue seule, comme s'en souvient encore Paul Benhaïm, elle est encadrée de **Félix** le fils aîné, mutilé de guerre, boitant en marchant, canne à la main, célibataire de trente-six ans, représentant son père défunt, blond aux yeux bleus comme lui, massif dans son costume des grands jours, parlant haut ; en retrait avance le frêle **Elie**, vingt-six ans, plus timide ; à côté d'elle se tient surtout **Léon** *l'Aviateur*, bel homme de vingt-neuf ans dans son uniforme de sous-officier de l'Armée de l'Air, gants blancs, aux très grands yeux bleus derrière des lunettes cerclées d'or, venu tout spécialement en permission en avion depuis le 36e groupe d'aviation de Pau, pour ce grand jour qui le remplit d'émotion.

   La porte s'ouvre, Albert et Marie Benhaïm les accueillent, les conduisent au fond vers la salle à manger, la table décorée d'une nappe blanche aux assiettes remplies des gâteaux rituels des grands jours : toute la famille est là, l'aîné René, tout le portrait de son père, Berthe et son mari Max Achache, Léon treize ans, Stella onze, Paul neuf et Fernand six.

   Tous les regards sont tournés vers **Mireille**, pulpeuse dans sa jolie robe blanche, rougissante, couvée des yeux par celui qui sera dans quelques mois son mari : Hanna vient en effet *demander officiellement pour son fils Léon la main de cette jeune et jolie brunette âgée de vingt et un ans rencontrée un an plus tôt, au mariage de son cousin, à Aïn-Temouchent.*

La mort d'Abraham Karsenti

Son mari mourra précocement d'un coma insulinique ; Le Courrier de Tlemcen paru le vendredi 12 juin 1914 fera de ses obsèques le compte rendu suivant :

Soixantième année N° — 5047 5 cent. Vendredi 12 Juin 1914

Le Courrier de Tlemcen

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET AGRICOLE

PARAISSANT LE VENDREDI SOIR

Rédacteur en Chef : Marcel SKVOYANT

Directeur-Gérant A. MOUTOUT

C'est avec une pénible émotion que nous avons appris hier le décès de notre concitoyen, M. Abraham Karsenty, boucher et propriétaire, avantageusement connu sur notre place, qui s'est éteint après d'affreuses souffrances, à l'âge de 47 ans.

Ses obsèques ont lieu cet après-midi à 5 h. 1/2, au milieu d'une très grande affluence d'amis et de parents.

Le corbillard était précédé de draps tenus par des amis personnels et par de nombreuses couronnes.

Puissent les marques de sympathie témoignées à la famille Karsenty en cette douloureuse circonstance, à qui nous présentons nos sentiments de condoléances les plus attristées, atténuer un peu leur grande douleur.

« C'est avec une pénible émotion que nous avons appris hier le décès de notre concitoyen, M. Abraham Karsenty, boucher et propriétaire, avantageusement connu sur notre place, qui s'est éteint après d'affreuses souffrances, à l'âge de 47 ans.
Ses obsèques ont lieu cet après-midi [vendredi 12 juin 1914] *à 5 h. 1/2, au milieu d'une très grande affluence d'amis et de parents. Le corbillard était précédé de draps tenus par des amis personnels et par de nombreuses couronnes.*
Puissent les marques de sympathie témoignées à la famille Karsenty en cette douloureuse circonstance, à qui nous présentons nos sentiments de condoléances les plus attristées, atténuer un peu leur grande douleur.»

Hanna, sa femme, restera seule pendant trente-trois ans pour gérer son commerce et élever ses quatre enfants, Félix, 18 ans, qui sera mobilisé six mois plus tard et envoyé sur le front français en avril 1915, Léon, âgé de 11 ans, Lili 8 ans (?) Camille 5 ans.

Elle ne cessera dès lors de répéter en judéo-arabe

« *Il a construit, il a élevé, il est parti, il nous a laissés*» [45].

[45] Témoignage recueilli le 31 août 2010 à Paris de Mme Elise ENKAOUA née Laïk, née le 17 mars 1918.

LA MAISON KARSENTI

Les conditions de vie de la population juive de la ville de Tlemcen

Dès le lendemain de la conquête française, les Juifs d'Algérie, et de Tlemcen en particulier, abandonnèrent des quartiers bien limités, des ghettos où ils avaient coutume de vivre entre eux (à Tlemcen essentiellement autour de la synagogue de la rue Charles-Quint), pour profiter des améliorations réalisées par la France dans les domaines de la sécurité et de l'hygiène.

On trouvera ci-après **des témoignages de première main concernant les conditions de vie de la population juive de Tlemcen et en particulier des plus démunis du ghetto** faites par des voyageurs : le premier, celui très crédible de l'abbé Bargès, érudit, professeur d'hébreu à la Sorbonne et arabophone, qui s'est rendu sur place **en 1859** soit 30 ans après la conquête française, le second au tournant du siècle en **1896.**

Chez Cidi Samouel

« J'appris qu'il y avait à Tlemcen un Juif qui possédait des manuscrits rares et curieux. Il s'agissait pour moi de faire la connaissance de ce précieux personnage : je me décidai de lui faire une visite, sa maison était à deux pas de la place du Méchouar.
Je le trouvai assis avec sa famille au milieu de la cour de la maison, sous une cabane de verdure formée avec des palmes et des branches d'olivier entrelacées les unes dans les autres, c'était l'époque de la fête des Tabernacles [46].

Tlemcen la promenade du Méchouar

[46] *Souccot* (« Fête des Cabanes, » « des Tentes » ou « des Tabernacles »), est l'une des trois fêtes de pèlerinage du judaïsme, prescrites par la Bible, au cours de laquelle on célèbre dans la joie l'assistance divine reçue par les enfants d'Israël lors de l'Exode et la fin du cycle agricole annuel (source *Wikipedia*).

Pour me montrer les livres en question, on m'introduisit dans une salle où une table toute servie ne semblait plus attendre que les convives. La qualité des mets qui y étaient étalés avec ordre et symétrie, leur nombre et leur quantité n'excitèrent pas peu mon étonnement.
La table couverte d'une ample nappe occupait presque toute la salle. Le long de ses bords s'étendaient deux files convenablement espacées d'assiettes de faïence, pas plus grandes que les soucoupes de nos tasses à café : les unes contenaient des radis épluchés, les autres des piments verts, les autres des tranches de pastèque ou de melon ; dans quelques-unes, l'on voyait des grains de grenade, dans d'autres du beurre du lait aigri ; ici vous aviez des olives confites, là des figues de cactus, plus loin des jujubes et des nebeks *; au centre de tous ces plats disparates, s'élevait une pyramide de galettes, élément principal de cet étrange service.*

Cidi Samouel, c'était le nom du maître de la maison, ouvrit devant moi une vieille armoire d'où, je le dirai par parenthèse, il sortit tout à coup un énorme rat qui sauta sur la table et de là s'enfuit à travers les jambes des assistants effrayés dans l'escalier de la maison.»

LE SHABBAT

Iouda Achach (1836-1926), commerçant

Nadjéma Achach née en 1864,
femme de Chemoul Achach, commerçant, fils de Iouda

Tlemcéniens aisés
Archives de Dominique Achach

« Le samedi est un véritable jour de fête pour toutes les classes de la nation juive ; ce jour-là chacun tire de sa garde-robe ses habits les plus magnifiques. Les hommes s'enveloppent dans leurs burnous bleus ornés de houppes de soie ; les femmes, la poitrine serrée dans un corset broché d'or et d'argent, et la tête artistement coiffée d'un riche foulard de l'Inde, laissent flotter leurs longues robes noires à manches courtes, et montrent une partie de leurs pieds à peine emprisonnés dans des babouches sur lesquels brillent l'or et la soie.

Les enfants, les cheveux et les ongles teints avec du hinnah *(arbrisseau dont la feuille teint en jaune orangé, et dont les juives et les musulmanes font un grand usage dans leur toilette), se réunissant sur les places de la ville pour se livrer aux jeux de leur âge. La propreté, la fraîcheur, l'élégance règnent dans toutes les toilettes, et sur toutes les physionomies est peint un air de bonheur et de joie que l'on cherche en vain sur les visages austères des musulmans.*

Femme de Tlemcen (XIXe-XXe siècles)
Archives Alice Enkaoua

Ci-dessus, Juive de Tlemcen
in Deux Albums et 101 photos d'Algérie, principalement sites et types ethniques, en 1884.
Des collections du prince R. Bonaparte.
Source gallica.bnf.fr

LE GHETTO JUIF DE TLEMCEN

*« Imaginez-vous **des files de maisons basses et obscures dans lesquelles on descend d'abord comme dans une cave**, puis un escalier de plusieurs marches, des murs lézardés en plusieurs endroits et tombant en ruines, tapissés extérieurement de bouses de vaches et percés de deux ou trois trous en guise de fenêtres; ajoutez à ce tableau des enfants sales et plus qu'à moitié nus se chamaillant dans les cours des maisons ou dans le coin des rues et faisant aboyer les chiens.*

D'un autre côté, suivez-nous dans ce dédale de rues et d'impasses où l'on ne rencontre ni boutique, ni homme, ni bête ; traversez avec nous ces longs passages couverts où pour marcher il faut ôter son chapeau et courber presque jusqu'à terre, si l'on ne veut pas se rompre la tête contre les solives et les poutres des maisons superposées
L'existence de ces rues presque inaccessibles, l'intérieur de ces maisons qui ne ressemblent pas mal à des cavernes de brigands, en un mot, l'aspect misérable que présente ce ghetto, puisqu'il faut appeler ce quartier par son nom, s'explique quand on se rappelle les avanies et les vexations de toute espèce que les juifs étaient forcés de subir sous l'empire des beys turcs, et même antérieurement sous le règne des sultans de Tlemcen.

*L'histoire nous apprend qu'à la mort du roi Abou abd-Allah, en l'an 923 de l'Hégire [**en 1517**], le quartier des juifs fut saccagé, et que depuis cette fatale époque, ils ont presque toujours été en proie à la misère et la détresse. S'il y en avait dans le nombre qui possédassent des richesses, ils avaient soin de les soustraire à l'avarice des dominateurs du pays, en affectant les dehors de la pauvreté.*

Tlemcen Synagogue du Rab

Je suivais notre officieux rabbin en tremblant dans les coupe-gorge dont je viens de vous donner une esquisse, lorsque tout à coup il s'arrête devant une porte et me dit ; « Nous voici arrivés. » Nous montons par un escalier délabré dans une chambre plus longue que large où je trouvai un lit placé sur une estrade et entouré d'une balustrade en bois, une femme occupée à laver le parterre et qui en me voyant entrer laissa son travail pour venir me baiser la main, un enfant au maillot qui se vautrait par terre et dans l'eau, deux poules juchées dans un coin et une liasse de piments rouges appendus au mur : c'était tout l'avoir du docteur d'Israël. Après cela, n'allez pas me demander où était la cuisine, la bibliothèque ou le jardin : ***la chambre qui nous réunissait, tenait lieu de toutes ces pièces*** […]

Quand je fis mine de vouloir me retirer, notre rabbin m'exposa en termes pathétiques les misères de sa profession et la pauvreté à laquelle il se trouvait réduit. Il me dit que le nombre des rabbins était trop considérable à Tlemcen ; que depuis l'occupation française le prix des vivres avait quadruplé ; que les aumônes et les dons des fidèles n'avaient pas augmenté à proportion des nouveaux besoins ; que loin de là, leur revenu avait considérablement été réduit, parce que la crainte de Dieu s'affaiblissait tous les jours dans le cœur des Israélites ; qu'ils ne vendaient presque plus des tephilin*, des amulettes, des* mézouzoth*, ni des* tsitsit *; qu'en un mot, ils étaient presque réduits à mourir de faim.*

A 30 ans de distance, en 1896, un autre voyageur chargé d'études démographiques en Algérie fait le même constat de détresse.

Extraits p. 369 et suivantes

Les Quartiers Juifs

« Comment peut-on encore parler de ploutocratie quand il suffit, même au touriste le plus pressé, de parcourir rapidement les quartiers juifs des plus grandes villes d'Algérie pour avoir sous les yeux le spectacle de la plus inconcevable misère ? On se demande même, en songeant à cette solidarité juive, si souvent invoquée contre les Israélites et dont on aperçoit ici l'inanité, comment les gros Juifs de France ont pu laisser, depuis soixante-dix ans, subsister et s'étaler, sous la lumière crue d'un soleil implacable, le spectacle écœurant d'une indigence aussi horrible.

ÉTUDES DE DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE

LES

JUIFS ALGÉRIENS

1870-1901

PAR

LOUIS DURIEU

PARIS

LIBRAIRIE CERF

1902

Louis DURIEU, *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),* Paris, Librairie du Cerf, 1902

Imaginez des milliers de malheureux, parqués au fond de ruelles tortueuses, dans des bouges de trois mètres carrés, aux murs crépis d'ocre jaunâtre, et dont la porte, aux battants vermoulus, est souvent la seule ouverture donnant d'ailleurs sur une cour intérieure, étroite, sombre et nauséabonde. Sur le patio, quand vous pénétrez dans cette cave, apparaissent en loques voyantes, pieds nus, un enfant dans les bras, les cheveux cachés sous un mouchoir sombre, des femmes au teint terreux, aux chairs tombantes, à l'aspect craintif, dont le regard curieux et triste dit toutes les terreurs et toutes tes misères.
Dans la ruelle que traverse un ruisseau fangeux, auprès de monceaux d'ordures, que les municipalités antisémites laissent à dessein s'accumuler, piaillent, presque nus, des enfants rachitiques et scrofuleux pendant que d'autres de cinq à six ans, chemise en loques et pantalon déchiré pour tout costume, poursuivent le passant pour mendier un sou, vendre des allumettes ou cirer les bottines.

A Constantine, sur les 1.249 ménages Israélites, on en trouve 23 qui habitent une maison en totalité, 877 qui n'occupent qu'une seule chambre dans des maisons à plusieurs locataires. Parmi ces derniers, 777 occupent une seule chambre recevant le jour par la porte seulement ; comme chaque ménage pauvre comprend en moyenne 6 personnes, on peut fixer à 2 mètres carrés 50 la superficie occupée par personne.
A Oran, où, en comparaison avec les gourbis de Constantine, les prolétaires Israélites habitent des palais, il faut reconnaître qu'il y a dans le ghetto deux ou trois voies qui méritent le nom de rues. Le reste n'est qu'un réseau de ruelles infectes où s'ouvrent des caves noires, sortes de boyaux conduisant à des cubes jaunâtres aux parois graisseuses et où 400 ménages sur 1.900 occupent une superficie de 3,50 mètres carrés par personne.
A Tlemcen, qui reste l'agglomération juive par excellence en Algérie, il faut compter au moins 500 ménages occupant une seule chambre, dans de vieilles maisons à un étage, avec cour sans ciel ouvert. Autour de ce corridor, ordinairement blanchi à la chaux ou peint en rouge chaque vendredi soir, s'ouvre le compartiment réservé à chaque locataire : la cour sert de cuisine.
Le tableau que traçait en 1859 l'abbé Barges reste aussi vrai qu'à l'époque où il fut écrit. »

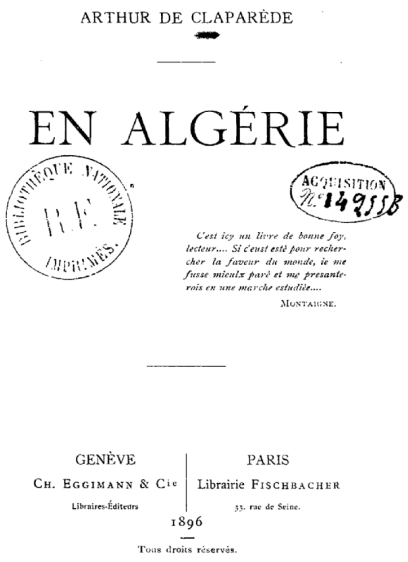
ARTHUR DE CLAPARÈDE

EN ALGÉRIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS
ACQUISITION N° 149558

C'est icy un livre de bonne foy, lecteur.... Si c'eust esté pour rechercher la faveur du monde, ie me fusse mieulx paré et me presenterois en une marche estudiée...
MONTAIGNE.

GENÈVE — CH. EGGIMANN & Cie, Libraires-Éditeurs
PARIS — Librairie FISCHBACHER, 33, rue de Seine.
1896

Tous droits réservés.

Même constat en 1896 dans l'ouvrage ci-contre
« Au sud de la ville, le Méchouar, aujourd'hui citadelle et caserne ; à l'ouest du Méchouar et au centre de la ville, le quartier juif, ***dont les maisons toujours peintes en bleu, souvent effondrées, tombent pour la plupart en ruines. Plusieurs ont été coupées en deux pour des alignements de rues nouvelles ; mais on n'a point refermées les ouvertures béantes qui ont l'air de plaies vives. On descend dans ces maisons basses et obscures comme dans des caves. Les murs lézardés, garnies d'une végétation fort drue, s'écroulent les uns après les autres****.»*

Peu à peu, les logements habités par ce groupe ethnique s'avérèrent trop étroits car les facteurs de dynamisme interne (excédent des naissances sur les décès, voir *supra*) et les migrations venues du Maroc rendent insuffisant l'espace de ces quartiers réservés depuis des siècles. Ce mouvement vers d'autres quartiers reste fonction de l'amélioration matérielle générale. Ce n'est qu'après une adaptation assez accusée au genre de vie européen que les premières familles franchirent les murs de ces ghettos. Ce mouvement à peine perceptible à ses débuts n'acquit une véritable ampleur que dans les premières années du XXe siècle pour atteindre la courbe la plus élevée après 1918.

Cependant la masse pauvre, la majorité de la population juive, continue à vivre dans ces quartiers réservés ; ce sont les petits employés, les fonctionnaires qui déménagent dans les logements aérés, sains et à loyer modérés des HBM (Habitations à Bon marché) [47]

---

[47] Source : Maurice Eisenbeth *op. cit.*

TLEMCEN
LA MAISON KARSENTI
RUE DE PARIS

La petite bourgeoisie, quant à elle, abandonne les vieux quartiers et les commerçants choisissent des locaux plus spacieux et/ou recherchent des appartements modernes tout en conservant leurs magasins ou boutiques dans les vieilles artères.

On en a une illustration avec la famille Karsenti qui a d'abord occupé à Tlemcen un appartement à la rue Bel-Abbès, puis à la mort du père, s'installe [48] dans leur propriété, *la Maison Karsenti*, immeuble bourgeois de deux étages bâti au 35 de la rue de Paris, avec un toit en terrasse permettant de laver et d'étendre la lessive.

Cette voie était située dans un quartier central assez résidentiel dont l'expéditeur d'une ancienne carte postale précisait sur le verso *« toutes les autres habitations sont occupées par des officiers et des professeurs »*.

Aspect de la rue de Paris avant 1900. La maison Karsenti n'est pas représentée sur la photo.
Le commentaire manuscrit précise « toutes les autres habitations sont occupées par des officiers et des professeurs »

[48] Mireille Karsenti, épouse de Léon, affirmait avoir vu dans l'appartement *une jarre remplie de pièces d'or* (sans préciser la taille de celle-ci !)

Grâce au témoignage de Mme Elise LAIK née le 17 mars 1918, épouse de M. ENKAOUA descendant du Rab Ephraïm El N'KAOUA (Tolède 1359 - Tlemcen 1442) [49], nous possédons des informations d'une grande fiabilité sur la Maison Karsenti, Madame Enkaoua y ayant en effet vécu avec sa famille de 1929 jusqu'à 1942, date de son mariage, sa mère y mourra en avril 1931 à l'âge de quarante-trois ans *(voir ci-dessous)*.

<table>
<tr><td colspan="6">Terrasse</td></tr>
<tr><td>2eme étage</td><td>Appartt de 3 pièces + cuisine
Famille Khalifa</td><td rowspan="2">WC sur palier</td><td>Appartt de 4 pièces + cuisine
Famille Sebban</td><td rowspan="2">WC sur palier</td><td>Appartt de 3 pièces + cuisine
Famille Benguigui, coiffeur</td></tr>
<tr><td>1er étage</td><td>Appartt de 3 pièces + cuisine
Famille Auguste Koubi</td><td>Appartt de 4 pièces, deux sur rue et deux autres aveugles + cuisine
Les Karsenti, propriétaires
Simha la grand-mère + Hanna + Félix + Elie.
Léon n'habitait plus sur place : engagé volontaire militaire dès 1923, il se mariera en 1932.</td><td>Appartt de 3 pièces + cuisine
Famille Ephraïm Laïk, propriétaire des Bains maures, rue du Rabb,
mère Zarie née Sultan (1888-1931)
3 filles dont Aïcha Elise dite Alice (épouse Enkaoua en 1942)</td></tr>
<tr><td>R de C</td><td>Appartt de 3 pièces + cuisine
Occupant : Mr X.
S'occupait de l'entretien de la synagogue.
Par la suite, installation d'une épicerie Dray</td><td>Entrée n° 1</td><td>Appartt de 4 pièces + cuisine
Famille Zermatti. Le père vendait des pièces de tissu contre diverses denrées
Une petite-fille Zermatti née aux environs de 1952 a épousé en 1966 le grand rabbin Joseph Sitruk (né en 1944).</td><td>Entrée n° 2</td><td>Appartt de 3 pièces + cuisine.
Famille Dray, dégraisseur</td></tr>
<tr><td colspan="6">35, rue de Paris</td></tr>
</table>

Esther Gouin dans ses entretiens avec René Karsenti précise que ses tantes Bouddha et Pariente ont habité la maison Karsenti.
On a conservé un descriptif précis de l'appartement et de l'une des occupations d'Hanna.

« La tante Hnané (surnom familier d'Hanna, prononcer le [h] comme le [j] guttural espagnol) *recevait de la famille, des voisins le samedi après-midi ; elle organisait d'interminables parties de loto, le tout chez elle, rue de Paris. Je me souviens de l'appartement au premier étage : on entrait directement dans la cuisine, puis dans la salle à manger suivie d'une chambre à coucher le tout donnant sur la rue ; il existait en outre deux autres chambres à coucher, l'une dotée d'une fenêtre haute, l'autre complètement aveugle [50].*
C'était la tante qui tirait, d'un vieux sac de toile, les pions un à un en « chantant » les numéros et annonçait par exemple "22 les flics" ou "20 le bon vin" .... Quand une personne de l'assemblée attentive criait Quine*, elle ramassait la mise et on repartait sur une autre partie. La mise était constituée soit de pièces de 25 ou 50 centimes, soit tout simplement de pois chiches, de fèves ou de haricots secs. On était jeune, on s'ennuyait, nous les enfants, on s'observait, Simone 4/5 ans et moi 7/8 ans.»[51]*

[49] Le très célèbre Rab Ephraïm El N'KAOUA (Tolède 1359 - Tlemcen 1442) était vénéré comme un saint et sa tombe était l'objet de pèlerinage au cimetière de Tlemcen.
[50] Il n'existait pas de salle de bain dans l'appartement. Les sanitaires sur le palier, surélevés de trois ou quatre marches pour y accéder, étaient communs aux appartements de même niveau.
[51] Témoignage de M. Maurice Lévy et de sa femme Simone : la scène se situe en 1937 environ.

15 CENTIMES

L'Echo de Tlemcen

« LE COURRIER DE TLEMCEN »

JOURNAL HEBDOMADAIRE REPUBLICAIN DE GAUCHE

ORGANE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX & RÉGIONAUX

MARDI 28 Avril 1931

Dénombrement de la population. — Le résultat du recensement quinquennal donné dans notre dernier numéro ne concerne que la population municipale auquel il y a lieu d'ajouter la population comptée à part, soit 1.966 unités.

Le résultat total est donc 46.060 habitants.

S.I.T. — Les bureaux du Syndicat d'Initiative et de distribution des billets de Chemins de fer P.L.M. installés actuellement au Musée, seront transférés au nouveau local du S.I.T. Esplanade du Méchouar, le Lundi 4 mai 1931.

Nouveau poste d'huissier à Tlemcen. - Par arrêté du Gouverneur général en date du 21 avril. M. Nahon Joseph, huissier de 2e classe personnelle à Boukanéfis (2e classe territoriale), a été nommé huissier de 2e classe personnelle à Tlemcen (1e classe territoriale).

Nos souhaits de bienvenue à M. Nahon.

Chemins vicinaux ordinaires. — Le Maire de la Commune de Tlemcen, Chevalier de la Légion d'Honneur, a l'honneur d'informer les habitants que conformément à un arrêté de M. le Préfet du département d'Oran en date du 17 avril 1931 une enquête est ouverte à la Mairie sur le projet de classement dans le réseau vicinal ordinaire de la Commune de Tlemcen du chemin connu sous le nom « d'ancienne route de Sebdou par la forêt des Pins ».

Les pièces de ce projet seront déposées à la Mairie de la Commune pendant quinze jours du 23 avril au 7 mai 1931 inclusivement, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, M. Mathan Emile, Architecte Communal, Directeur des Travaux Communaux, Commissaire enquêteur recevra à la Mairie, pendant trois jours consécutifs, c'est-à-dire les 8, 9 et 10 mai 1931 les déclarations qui pourront être faites sur l'utilité du dit projet.

Casino-Ciné-Mondial

Rue d'Hennaya

Direction L. GIANOLI

Jeudi, Samedi et Dimanche

Silvio de Pedrelli et Tina Meller, dans

"La Maison de Malais"

d'après le roman de Jean Vigoand.

Une puissante réalisation dramatique qui évoque l'âme à la fois nonchalante et volontaire de la Tunisie, ses mœurs pittoresques, ses danseuses étranges et belles, par opposition le monde des diamantaires parisiens y est dépeint avec un réalisme parfait.

A la Scène

Une attraction sensationnelle

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Ephraim Laïk et ses enfants Esther, Elise et Perlette ; Madame et M Samuel Sultan, rabbin et leur fils Issac ; Madame et M. Albert Sultan et leurs enfants ; Madame Veuve Chaloum Sultan et ses enfants ; Madame Veuve Sghir Sultan et ses enfants ; Madame Veuve Jacob Sultan et ses enfants ; Madame et M. Samuel Lascar de Montagnac et leurs enfants ; Madame et M. Chaloum Bensadoun et leurs enfants ; Madame et M. Charles Benhamou de Paris et leurs enfants ; Madame Veuve Isaac Laïk ; Madame et M. Messaoud Morali et leurs enfants ; Madame Veuve Abraham Boukabza et ses enfants ; Madame et M. Messaoud Sebban de Marnia et leurs enfants.

Les familles Laïk, Sultan, Morali, Boukabza, Choucroun, Sportouche, Charbit, Karsenti, Darmon, Benhamou, Sebbagh, Sayag, Koubi, de Tlemcen; Farouz, Siboni, Bensoussan, Touaty, Bensadoun, Cohen et Sultan d'Oran ; Anisellem de Bedeau ; Savag de Saida ; Sebban de Marnia ; Touaty, Sultan d'Oujda ; Benayoun d'Aïn-Kial ; Lascar, Karsenti, Ayache de Montagnac ; Ayache, Sportouche, Touaty de Témouchent ; Cohen de Sebdou ; Morali de Lamoricière.

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Ephraim LAÏK

née Zarie SULTAN

leur épouse, mère chérie, fille, sœur, tante, nièce, cousine, parente, décédée à Tlemcen, à l'âge de 43 ans.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu **demain Mercredi 29 Avril**, à 16 heures.

Réunion au domicile mortuaire, rue du Rabb.

Eden-Ciné-Régent

Rue Lamoricière

Près de l'Hôtel des Voyageurs

Mardi, Mercredi et Jeudi

Grand Drame

Face à la Mort

avec HARRY PIEL

Actualités — Comique

A louer appartement deux pièces sis rue Hacéo, Maison Benayed. S'adresser sur les lieux.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès, survenu à Bel-Abbès, de M. Roidot, imprimeur libraire, directeur du Journal " Le Républicain de Sidi-Bel-Abbès, " à l'âge de 44 ans, à la suite d'une courte maladie.

Ses obsèques ont eu lieu hier à Bel-Abbès à 16 h. au milieu d'un concours nombreux de parents et amis.

Nous présentons à sa veuve, à ses enfants et aux familles alliées nos vives et sincères condoléances.

♦♦♦♦

Nous apprenons, au moment de mettre sous-presse le décès, de Mme Ephraim Laïk, née Sultan épouse de M. Laïk, directeur du Bain maure de la rue du Rabb, survenu à l'âge de 43 ans.

Les obsèques auront lieu demain à 16 heures.

Nous présentons à son inconsolable époux, à ses enfants, aux familles Laïk, Sultan, Morali et alliées, nos condoléances vives et attristés.

A vendre Une maison très centrale, composée d'un étage et d'une grande terrasse, libre à l'achat S'adresser au Journal.

Grand local pouvant servir de dépôt, au centre de la ville, libre de suite, à louer. S'adresser au Journal.

Piano d'études à louer. S'adresser à M. S. Benaïche tabacs, 8, rue de la Mouillah, Tlemcen.

Avis de décès de Madame Zarie Sultan épouse Laïk L'Echo de Tlemcen *du mardi 28 avril 1931*

Note de Jacques Yves Benhamou, auteur d'*A la recherche d'une communauté disparue. Les juifs de Tlemcen de 1870 à 1962,*ISBN 2-9521958-1-1(courriel du 18 févr. 2014 à 17:06) :

« La maison Karsenti était située dans la rue de Paris que vous illustrez par une photo que je ne parviens pas à situer : la rue de Paris qui partait de la Porte des Carrières au sud pour aboutir à la rue Augustin Tedeschi au nord était parallèle à la rue Ximénès. Je me souviens de quelques familles habitant dans cette rue ; les BENTATA, les LÉVY (tailleur), les TEBOUL (plombier), les BENSOUSSAN, plus bas TESTUT, le Tribunal, le Temple Protestant, la Sous-préfecture et tout au bout une école dont Madame DJIAN fut l'une des dernières directrices."

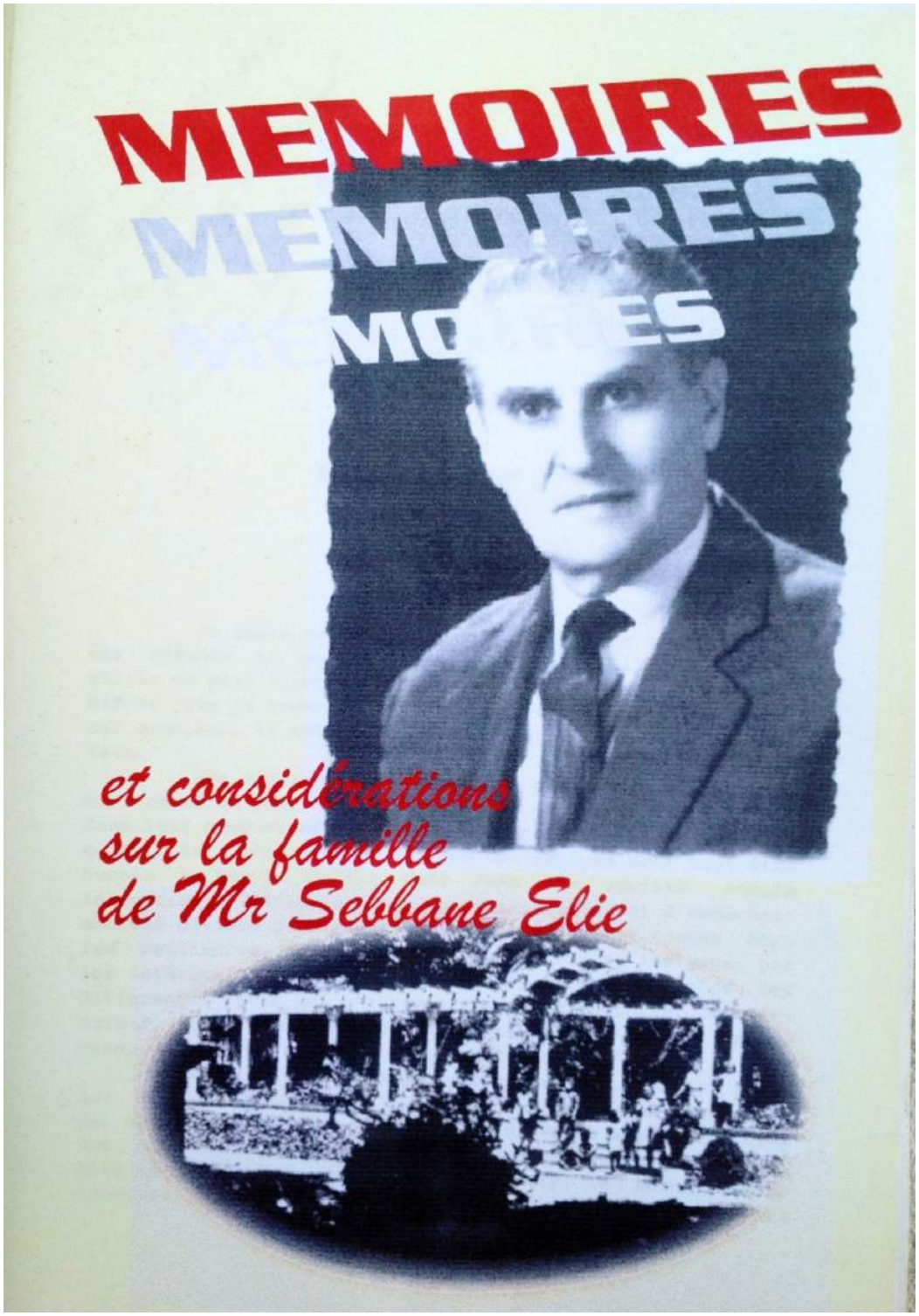
MEMOIRES
et considérations
sur la famille
de Mr Sebbane Elie

EXTRAITS

« Chaque fois que j'avais l'occasion d'être en contact avec mes parents, ceux-ci ne manquaient pas de me rappeler que j'étais en âge de fonder un foyer et que ma situation pouvait me me permettre. J'en avais bien conscience mais il fallait dénicher l'élue, celle qui répondait à mes goûts.

C'est ainsi qu'un soir, en sortant de l'étude, alors que je me dirigeais vers la place d'Alger où se trouvait mon restaurant, je me suis aussitôt rappelé que mon petit neuve Albert, le fils de ma soeur Fanny, était malade. J'ai donc rebroussé chemin et suis allé prendre de ses nouvelles. Le petit qui faisait une poussée de dents allait mieux, et, dans l'appartement, j'ai trouvé ma soeur en compagnie de Mlle Laik Esther, celle qui devait devenir mon épouse.

Comment les choses se sont passées ? Eh bien ! Je vais le raconter. J'ai expliqué plus haut que ma soeur était couturière et travaillait chez elle pour le monde. Elle avait comme apprentie Mlle Laik Alice, la soeur cadette d'Esther et, souvent, cette dernière dont la famille habitait **un appartement au premier étage du même immeuble, rue de Paris, propriété des Karsenti,** descendait de temps en temps, soit pour y passer un moment, soit pour avoir elle aussi quelques notions de couture.

Ce soir là, j'ai constaté que Mlle Laik Esther était très contrariée et les yeux rouges qui laissaient deviner qu'elle avait pleuré. Ce qui m'a étonné le plus, c'est que dès mon arrivée, elle s'est empressée de monter chez elle, sans raison apparente.

Sur la question posée à ma soeur, de savoir ce qu'elle avait et pourquoi elle s'étaitempressée de partir dès mon arrivée, elle m'a aussitôt répondu :

« Il y a longtemps que je t'ai demandé de fonder un foyer et je t'ai proposé cette jeune fille que je trouve bien à tous les points de vue. Elle est jeune, 18 ans, belle travailleuse, de bonne famille, Elle est orpheline de mère. »

Le mariage eut lieu le 24 juin 1935. La cérémonie religieuse eut lieu à la grande synagogue de Tlemcen et c'est le grand père qui officia et nous donna la bénédiction nuptiale. Toutes les familles et de nombreux amis étaient réunis.

Après la cérémonie, un grand cocktail fut servi nos nombreux invités dans une grande salle du café de France, place du Mechouar. Tout était préparé pour quitter nos invités àl'heure voulue, car nous avions décidé d'aller faire notre voyage de noces en France. Vers 6 h. donc, la voiture que le patron avait bien voulu mettre à notre disposition, conduite par:Kouider son chauffeur, nous emmena à la gare, après un "au revoir" à la famille et à tous nos invités. A la gare même, plusieurs amis nous avaient devancés. »

LES ENFANTS D'ABRAHAM ET HANNA KARSENTI

Veuve de son mari en 1914, tôt décédé à 47 ans d'un coma insulinique ou d'un canczr (?) [52] à la veille de la Grande Guerre, Hanna reprit les rênes de l'affaire familiale. Elle était secondée dans sa tâche par sa mère *Mamma* [53] qui veillait et soignait ses petits-enfants, dormant très peu et s'occupant inlassablement d'eux, car atteints de maladies à l'issue fatale et aux mêmes symptômes (?).

- *A l'âge de onze ans, il* [le fils aîné] *s'est mis au lit jusqu'à l'âge de vingt ans où il est mort, je crois, ou vingt et un ans. Il est resté onze ans dans un lit, sans bouger. Quand j'allais à Tlemcen, j'allais toujours le voir, on aurait dit, tu sais, une bête dans un lit.*
- *Et les filles…*
- *A l'âge de quinze- seiz e ans, elles se mettaient toutes au lit pour ne plus se relever* [et finissaient par mourir].[54]

Les garçons

Leur fils aîné **Isaac** « né en même temps que moi » précise Esther Gouin née en 1891, pourrait avoir vu le jour soit en août 1889 soit en juillet 1892, d'après l'état civil des naissances publié dans le périodique tlemcénien TAFNA, décédé vers vingt ans en 1911.
Les autres garçons avaient à coup sûr hérité des caractères physiques récurrents de leurs parents. Nous pouvons l'attester pour leurs trois fils « survivants », **Félix, Léon et Elie,** nos contemporains, que nous avons connus nous-mêmes.

Les filles

Le témoin visuel Esther Gouin nous décrira dans ses entretiens leur **quatre (cinq ?) filles**, toutes décédées aux environs de vingt ans en 1931 au plus tard :

- *Ah, elles étaient belles, très belles. Elles étaient* ***toutes blondes aux yeux bleus****. La plus jolie c'était la dernière* […] *Camille ; ma tante Saint-Paul, elle l'adorait, elle allait toujours la voir.*
- *Comment s'appelaient les autres, tu t'en souviens ?*
- *Les autres, je ne me rappelle pas leur nom. Léonie, il en a une qui s'appelait Léonie, les autres je ne peux plus me le rappeler.*[55]

[52] Témoignage recueilli par ses enfants auprès de Léon Karsenti.
[53] *« Elle est morte comme une fleur »,* Témoignage d'Esther Gouin, entretien avec René Karsenti, archive sonore, 1977
[54] Idem.
[55] Témoignage d'Esther Gouin, entretien cité.

Nous avons peu d'informations sur les filles Karsenti en dehors de ce qu'en dit notre témoin. Cependant dans le numéro de 15 novembre 1893 de l'hebdomadaire de Tlemcen TAFNA, nous avons retrouvé trace d'une **SEMHA** Karsenty : il s'agit probablement d'une enfant d'Abraham et Hanna qui aurait reçu le prénom de la grand-mère Simha *« Mamma »,* comme le veut la tradition pour la naissance de la première fille.
Quant à la benjamine **Camille**, elle n'accompagne pas le 18 mars 1931 à Aïn-Témouchent sa mère et son frère Léon au mariage de son cousin germain Albert Karsenti ; vraisemblablement très malade, elle restera à Tlemcen sous la garde de ses frères Félix et Elie et décèdera trois jours après ces festivités le 21 mars à 22 ans.

On peut lire dans l'hebdomadaire L'Echo de Tlemcen n°8651 du mardi 24 mars 1931 l'article suivant

15 CENTIMES

L'Echo de Tlemcen

77me ANNÉE - N° 8651

MARDI 24 Mars 1931

JOURNAL HEBDOMADAIRE REPUBLICAIN DE GAUCHE

« LE COURRIER DE TLEMCEN »

ORGANE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX & RÉGIONAUX

ABONNEMENTS ANNUELS

Tlemcen et Département.... 8.50
Algérie, Maroc et France.... 9.50
Les abonnements se payent d'avance
Les frais de recouvrement par la poste, soit 0,75, sont à la charge de l'abonné.

Directeur - Gérant : A. MOUTOUT

BUREAUX : à TLEMCEN : Rue de la Victoire — à ORAN Presse Locale de l'Oranie, 4, rue Alsace-Lorraine. à ALGER et à PARIS : à l'Agence Havas.

Les annonces et toutes communications concernant le Journal doivent être adressées, Rue de la Victoire, TLEMCEN

L'ECHO DE TLEMCEN est autorisé à publier les annonces légales, judiciaires, en français, arabe, etc.

INSERTIONS

Légales (la ligne)..... 1.50
Diverses id. 1.50
Texte arabe id. 2.00
Réclames id. 2.00
On traite à forfait pour les annonces paraissant plusieurs fois.

« Dimanche après-midi [22 mars 1931] *ont eu lieu, au milieu d'une affluence nombreuse de parents et d'amis, les obsèques de Camille Karsenty, fille de Mme Veuve Abraham Karsenty, enlevée à l'affection des siens à la fleur de l'âge : 22 ans. Nous compatissons à la douleur des malheureux parents et les prions d'agréer l'expression de nos vives condoléances. »*

D'manche après-midi, ont eu lieu, au milieu d'une affluence nombreuse de parents et d'amis, les obsèques de Mlle Camille Karsenty, fille de Mme Veuve Abraham Karsenty, enlevée à l'affection des siens à la fleur de l'âge : 22 ans.

Nous compatissons à la douleur des malheureux parents et les prions d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

Suivaient ces remerciements

Mme Vve Abraham Karsenty ;
M. Félix Karsenty, boucher ;
M. Léon Karsenty ; M. Elie Karsenty
et les familles parentes et alliées,
remercient sincèrement toutes les personnes
et notamment la Société du Dernier Devoir,
qui leur ont témoigné leurs sympathies à
l'occasion du décès de leur regrettée :

Mademoiselle Camille KARSENTY

décédée à Tlemcen,
le Samedi 21Mars 1931, à l'âge de 22 ans.

Avis de Remerciements

Mme Vve Abraham Karsenty ; M. Félix Karsenty, boucher ; M. Léon Karsenty ; M. Elie Karsenty et les familles parentes et alliées, remercient sincèrement toutes les personnes et notamment la Société du Dernier Devoir, qui leur ont témoigné leurs sympathies à l'occasion du décès de leur regrettée :

Mademoiselle Camille KARSENTY

décédée à Tlemcen, le Samedi 21 Mars 1931, à l'âge de 22 ans.

En 1946, son frère Léon Karsenti voudra en perpétuer le souvenir en ajoutant au prénom de sa troisième fille Yvette celui de Camille, sa sœur disparue.

NOTRE PÈRE

LÉON KARSENTI

Autant Félix, son frère de sept ans son ainé [56], gérant avec sa mère le commerce laissé par le chef de famille décédé en 1914, était un fort gaillard extraverti, amateur de bonne chère et fumeur de cigares, autant Léon était un homme réservé (épisode significatif, sa mère l'avait oublié bébé à la boucherie, sous le comptoir, après la fermeture), à la tête d'intellectuel, myope aux grands yeux bleus derrière ses lunettes cerclées, adorant les études et se réfugiant dans la lecture.

De grande taille et endurant, il pratiquait assidûment la marche, n'hésitant pas à randonner sur plusieurs kilomètres pour se rendre aux *Cascades* de l'oued Meffrouch. Doté d'un solide appétit, il ne pouvait se passer de viande et en consommera toute sa vie aux deux repas de la journée. Il raconta à ses enfants qu'il lui arrivait de prendre à la boucherie familiale une épaule d'agneau, dans son four banal de la rue Saint-Cyprien proche de la synagogue El Hout où on donnait ses cours de Talmud Torah, son ami Tayah [prononcer *tayar*] la faisait cuire au feu de bois, et il la dégustait en entier, tout seul, pour son goûter.

Léon Karsenti, sous-lieutenant à Cagliari (Sardaigne) en juin 1944. Archives AK

Félix Karsenti dans les années 1960. Archives familiales d'Annie Basse.
Voir page 176 sa photo à 29 ans.

Son caractère naturellement introverti et sensible s'est certainement accentué par le rythme terrible des deuils successifs, les traumatismes à huit ans de la mort du frère aîné, la perte de son père à onze ans ; à cela s'ajoute, entre 11 et 15 ans, l'irruption dans sa vie de la Grande Guerre de 14-18 qui provoque le départ de son frère Félix au nord de la France, dans la zone des combats, d'où il reviendra blessé à la cheville (voir *infra* le chapitre sur les Guerres).

[56] Dominique Achach a pu établir l'état-civil de Félix, né à Tlemcen le 10 décembre 1896, décédé le 29 janvier 1968 à Toulouse.

Sa mère étant trop absorbée, voire débordée par la gestion de son commerce, il se retrouve seul avec sa sœur Camille, sans présence masculine, à l'exception de son jeune frère Elie, et tourne son affection vers sa grand-mère *Mamma* qu'il adorait. C'est seul enfin, sans famille, qu'il fait sa *bar-mitzvah* [57] : à treize ans, le rabbin l'appelle simplement pour lire les textes bibliques, comme un adulte de la communauté [58].

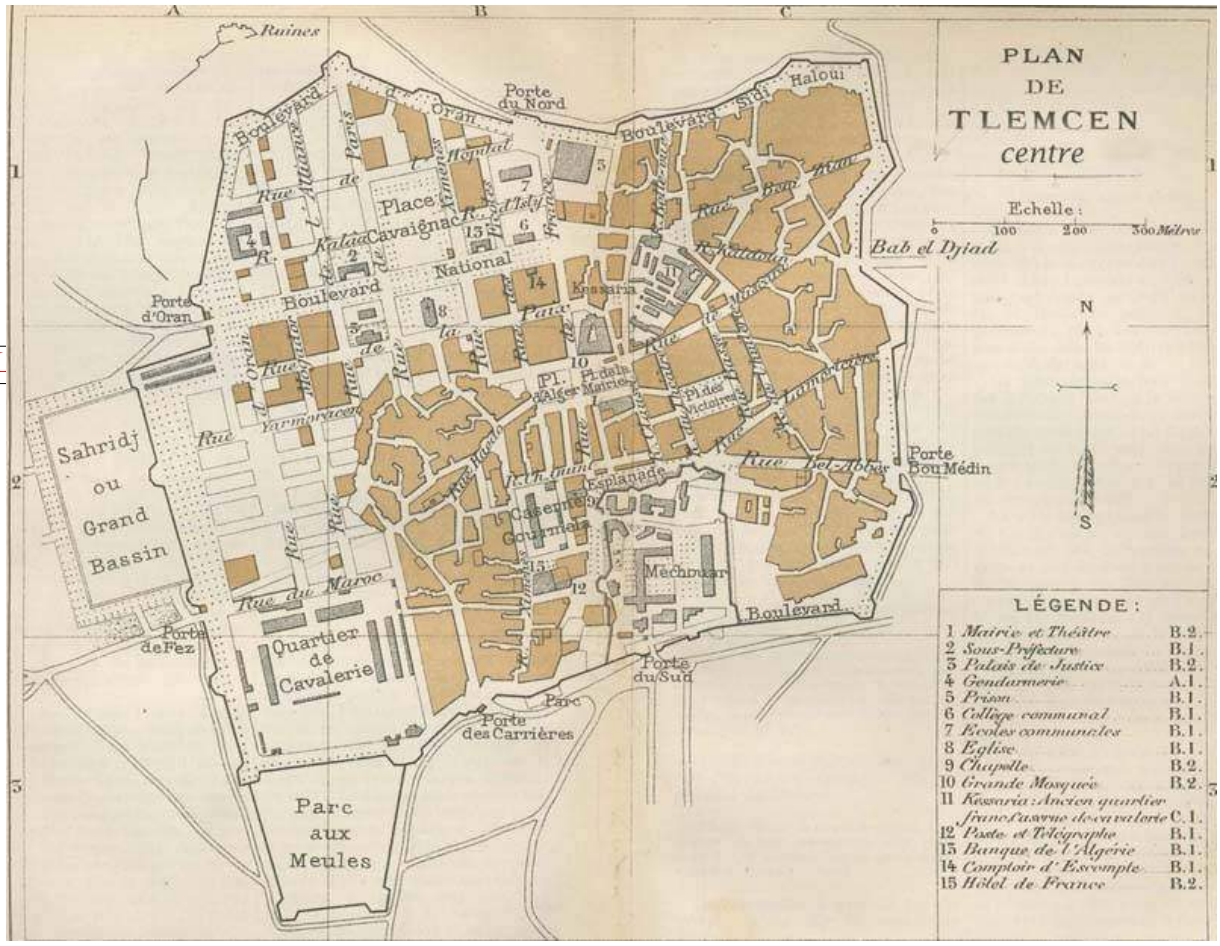

Retrouvailles familiales durant la parenthèse tlemcénienne

Eloigné de Tlemcen depuis 1923, à la fin de la seconde Guerre mondiale et sa démobilisation le 29 septembre 1947 il s'était installé à Oran au 10, rue des Pommiers avec sa femme et ses quatre enfants pour y exerçait, selon la tradition familiale, le métier de boucher, inadapté pour l'intellectuel rêveur qu'il était.

Mais pour régler les problèmes d'**héritage** de la maison Karsenti, de la boucherie et autres liés au décès de sa mère Hanna à la fin du mois d'octobre 1947, il choisira de vivre à Tlemcen et de résider avec sa famille hors de la ville *intra muros*, près de la promenade du Grand Bassin, au faubourg Pasteur, villa Dray de septembre 1949 à janvier 195 6[59].
Durant cette parenthèse tlemcénienne, il exercera les fonctions de chef-comptable à la Manufacture de Tapis d'Orient (M.T.O. voir en annexe) jusqu'en 1956, date à laquelle il sera rappelé à l'activité à sa demande et affecté à Souk-Ahras pendant la guerre d'Algérie.

[57] Cérémonie de majorité religieuse.
[58] Les passages sur Léon Karsenti ont été rédigés en collaboration avec René Karsenti qui a complété nos propres souvenirs et analyses.
[59] Son fils René nait à la villa Dray dans la nuit du 27 janvier 1950. On annoncera au matin sa naissance à son frère Albert, âgé de huit ans, tout surpris de la nouvelle : il ne s'était à aucun moment réveillé malgré l'intense activité qui régnait dans la maison à cette occasion.

Il retrouvera alors avec plaisir ses amis et les membres de sa grande famille, en particulier ses cousins, les jeunes Bedock et Ghali [prononcer *Rali*], son cousin germain [60], de huit ans son aîné, représentant les vins et spiritueux des Karsenti de Témouchent, tenant une épicerie dans la rue Charles-Quint, où nous-mêmes enfants nous rendions faire des courses, le contemplant dans son activité, pesant calmement les produits et légumes secs vendus en vrac au détail, qu'il emballait ensuite avec méthode dans du papier épais.

LES ANNEES DE FORMATION

Quelles ont été ses années de formation et pourquoi a-t-il fait le choix de rompre avec la tradition familiale des métiers de boucherie pour s'engager dans l'Armée de l'air et gagner le surnom d'*Aviateur* ?

Il avait poursuivi assidument ses études **au collège de Slane** de Tlemcen (*dont on trouvera en annexe la description et l'inauguration en juillet 1889*), en partie pendant la Grande Guerre, période pendant laquelle les professeurs en âge de se battre étaient absents. C'est pourquoi il n'apprendra pas l'anglais en première langue mais l'arabe. Il a raconté à son fils René qu'il étudiait quelquefois le soir à la lumière des réverbères de la rue qui éclairait sa chambre. Il ne doit compter que sur lui-même et se réfère au dictionnaire et aux livres pour traiter d'une question, ne trouvant personne au sein de sa famille pour l'épauler dans ses recherches.

Du côté des Saint-Paul, un autre monde

Voir ci-dessous les Obadia dans la section consacrée à la famille Karsenti et apparentés.

Il nous faut souligner l'influence déterminante de son oncle Saint-Paul (Louis-Alfred Calley Saint-Paul de Sinçay). Né à Paris le 02 juillet 1845, décédé à Lamoricière à l'âge de 82 ans en 1927, ce fils de Louis-Alexandre Calley Saint-Paul de Sinçay (1815-1890) [61] et de Françoise Joséphine Colson, avait épousé le 9 août 1906 [62] la tante par alliance de Léon, Anna Obadia (1855-29 octobre I942).

Issu d'une grande famille aristocratique, colonel à la retraite, titulaire de la Légion d'honneur, sans enfant, il incarnait l'exemple de ces aristocrates saint-cyriens, 49e promotion *Oajaca,* venus de métropole, qui épousent des filles du pays, à Tlemcen, ville de garnison. Son frère, Charles-Albert né le 30 octobre 1847 à Henné (Belgique) était capitaine de vaisseau de la Marine française (mort à Paris le 11 février 1912).
Le couple possédait plusieurs propriétés dans la ville de Lamoricière, une grande maison qu'ils louaient, deux ou trois fermes. Après avoir vendu leur maison près du *Méchouar*, boulevard Bab El Djiad (Courrier de Tlemcen du 7 juin 1889) ils occupaient à Tlemcen, depuis leur retraite la villa *des Palmiers* un grand *château* selon l'expression d'Esther Gouin, racheté à M. Havard, (conseiller général) sur le boulevard National, près de la Préfecture, en face des Moulins Grasset, entouré d'un jardin fleuri et d'un bassin d'eau.

[60] Voir généalogie des Karsenti pages 135 et suivantes, les deux pères étaient frères.

[61] Ses parents étaient actionnaires en Belgique de la société des *Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne*, créée en 1837, devenue depuis les années 1990 *VM ZINC*. On retrouve son père Louis-Alexandre Calley Saint Paul de Sincay (1815-1890) comme administrateur-directeur général de cette société de 1846 à 1890, Gaston Saint Paul de Sincay sera Directeur général de la Vieille Montagne de 1890 à 1937.

[62] Source périodique tlemcénien *La Tafna* n° 2193 du mercredi 15 août 1906.

Quand ils passaient dans les rues de Tlemcen, on les saluait avec respect, avec déférence.

Léon rendait des visites régulières à l'oncle Saint-Paul alors âgé de soixante-cinq ans, et **il découvrait avec lui un univers à l'opposé du sien, en faisait son miel, admirait cet homme fin et cultivé, brillant représentant d'une famille purement française, jouant avec lui aux échecs, l'écoutant donner en famille un concert de piano. Il se sentait en résonance alors avec lui, mettant en pratique ses nouvelles références, cette culture toute française qu'il apprenait à l'Ecole laïque.**

L'HEURE DU CHOIX

Son ambition naturelle d'ascension sociale comme fils de boucher était de devenir vétérinaire, de la même manière que les fils de commerçants aspiraient à devenir pharmaciens. Mais contraint par le financement de ses études, il choisira une voie divergente qui avait en outre l'avantage d'un salaire pendant sa formation.

Nom ***KARSENTI*** Prénoms ***Léon Youda***	N° matricule de recrutement ***2285***	**Signalement** Taille *1* m *70* cm
ETAT CIVIL Né le *22 avril 1903* à *Tlemcen*, canton du *dit*, département d'*Oran*, resident à *Tlemcen, rue de Paris*, canton du *dit*, département d'*Oran*, profession *d'Etudiant*. Fils de *feu Abraham* et de *Hanna ben Saïd*, domiciliés à *Tlemcen*, canton du *dit*, department d'*Oran*		
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS Inscrit sous le n° *25* de la liste du Canton de *Tlemcen* Classé dans la *1ere* partie de la liste en *1923* ***Bon armée (Vision faible)***		
A obtenu un **sursis** pour une durée d'un an article 21 accordé par le Conseil de révision d'Oran dans sa séance du		18 avril 1823
Incorporé **au 2ème Groupe d'aviation d'Afrique** à compter du comme engagé volontaire pour deux ans le dit jour à la Mairie de Tlemcen.		21 décembre 1923

Transcription du livret matricule de Léon Karsenti (extrait). Centre des Archives d'OM Aix-en-Provence.

Titulaire du baccalauréat (première partie) et sursitaire pour une durée d'un an (*voir l'extrait ci-dessus)*, il arrêtera son projet de carrière à Tlemcen chez son oncle Saint-Paul au cours de ses nombreux entretiens et rencontres avec l'oncle lui-même ainsi qu'avec des officiers qui lui rendaient visite, vraisemblablement le prince Aage de Danemark (1887-1940) [63], capitaine de la Légion étrangère, et surtout le commandant **Henri GALLET**.

63 Fils du prince Waldemar, amiral de la marine danoise, et de la princesse Marie d'Orléans, Aage de Danemark est le petit-fils du roi du Danemark. D'abord officier de la garde royale danoise, Aage sollicite en 1922 du ministre de la guerre français l'autorisation de servir à la Légion. Le 29 février 1940, il meurt à Taza. Selon ses souhaits, il sera inhumé au Carré des légionnaires de Sidi-bel-Abbès. Son corps sera ramené à Puyloubier en 1962. Source : Mahuault (J.-Paul), *L'épopée marocaine de la Légion étrangère 1903-1930*, L'Harmattan, 2005.

Le rôle déterminant du colonel GALLET

(4 novembre 1879-22 octobre 1937)

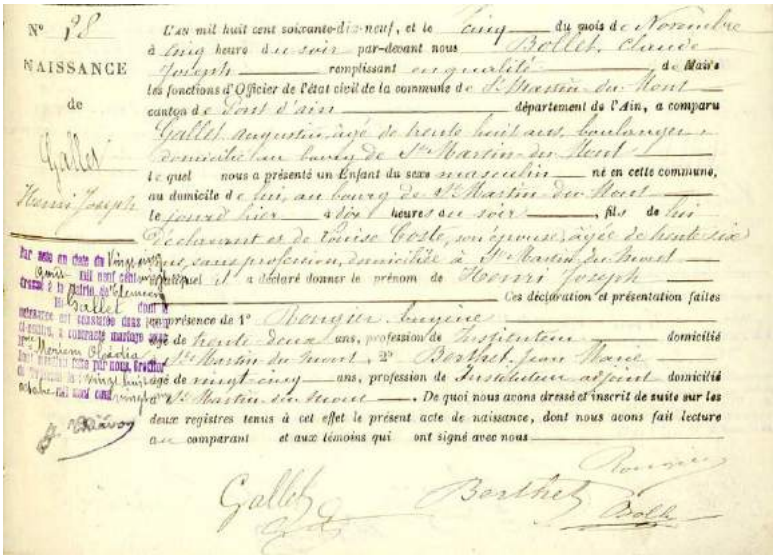

N° 98

NAISSANCE

de

Gallet

Henri Joseph

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, et le cinq du mois de Novembre à cinq heure du soir par-devant nous Gallet, Claude Auguste remplissant en qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de St Martin du Mont canton de Pont d'Ain département de l'Ain, a comparu Gallet Auguste âgé de trente huit ans, boulanger, domicilié au bourg de St Martin du Mont lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin né en cette commune, au domicile de lui, au bourg de St Martin du Mont le jourd'hier à dix heures du soir, fils de lui déclarant et de Louise Coste, son épouse âgée de trente six ans, sans profession, domiciliée à St Martin du Mont lequel il a déclaré donner le prénom de Henri Joseph. Ces déclaration et présentation faites en présence de 1° Bergier Eugène âgé de trente deux ans, profession de Instituteur domicilié à St Martin du Mont, 2° Berthet Jean Marie âgé de vingt cinq ans, profession de Instituteur adjoint domicilié à St Martin du Mont. De quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture au comparant et aux témoins qui ont signé avec nous

Gallet Berthet Bergier

Il est le second d'une famille de deux enfants :

- l'ainée Marie Louise est née le 29 décembre 1877,
- Henri Joseph GALLET, lui, nait le 4 novembre 1879 à Saint-Martin du Mont, canton de Pont d'Ain dans l'Ain, d'Auguste trente-huit ans, boulanger, et de Louise Coste, trente-six ans, dès ses dix-huit ans est engagé volontaire à Bourg pour une durée de quatre ans et affecté au 38e d'infanterie. Il gravira rapidement les échelons et accumulera les récompenses:
- Du 11 avril 1901 au 1er avril 1902 : élève officier à l'Ecole militaire d'infanterie dont il sort avec le grade de sous-lieutenant et affectation au 30e Régiment d'Infanterie ;
- 25 janvier 1908 : lieutenant au 128e Régiment d'Infanterie puis le 24 novembre 1911 au 4e Régiment de Zouaves ;
- Il s'implique dans les fonctions de formation : diplôme d'honneur du Ministre de l'instruction Publique au motif de *« récompense au titre des œuvres post-scolaires en 1909 »* ;
- 10 décembre 1911 Ecole de gymnastique de Joinville jusqu'au 9 avril 1913. Lettre de félicitations du Ministre le 11 septembre 1911 : *« Services rendus et excellentes notes obtenues à l'Ecole Normale de gymnastique et d'escrime comme instructeur auxiliaire. »*
- 23 septembre 1913 en Algérie, capitaine au 1er Tirailleur Algérien.

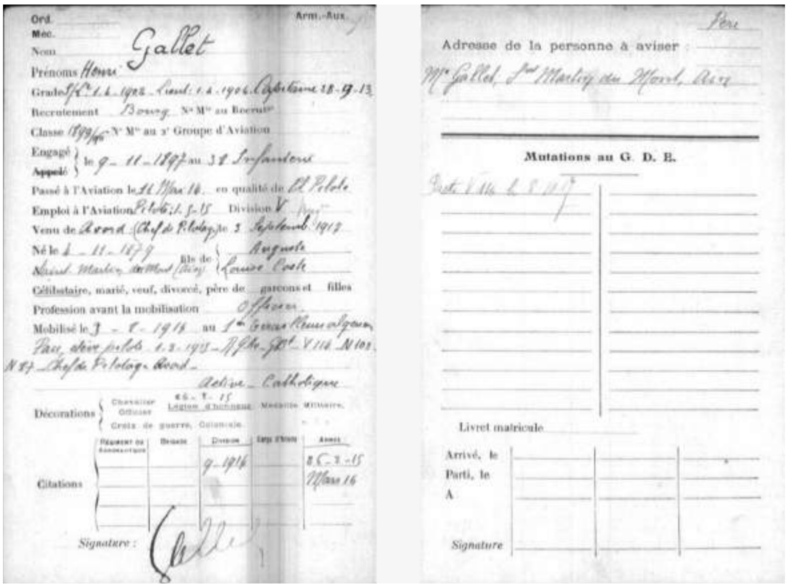
Ord.
Méc.
Nom Gallet
Prénoms Henri
Grade S/Lt 1.4.1902 Lieut. 1.4.1906 Capitaine 28-9-13
Recrutement Bourg N° Mle au Recrut.
Classe 1899/96 N° Mle au 2e Groupe d'Aviation
Engagé / Appelé le 9-11-1897 au 32 Infanterie
Passé à l'Aviation le 11 Mai 14 en qualité de El. Pilote
Emploi à l'Aviation Pilote 1.5.15 Division V
Venu de Avord (Chef de Pilotage) le 3 Septembre 1917
Né le 1-11-1879 à Saint Martin du Mont (Ain) fils de Auguste / Louise Coste
Célibataire, marié, veuf, divorcé, père de garçons et filles
Profession avant la mobilisation Officier
Mobilisé le 3-8-1914 au 1er Tirailleurs Algériens
Active – Catholique
Décorations : Chevalier, Officier, Légion d'honneur 26-2-15, Médaille Militaire, Croix de guerre, Coloniale
Citations : Régiment ou Aéronautique, Brigade, Division 9-1914, Corps d'Armée, Armée 26-2-15, 14 Mars 16
Signature :

Adresse de la personne à aviser : Père
Mr Gallet, St Martin du Mont, Ain
Mutations au G. D. E.
Livret matricule
Arrivé, le
Parti, le
A
Signature

La grande Guerre : Citations

- En août 1914, le 1er régiment de Tirailleurs reçoit l'ordre de rejeter les Allemands dans la Sambre en les contre-attaquant vers le Chatelet. La charge magnifique, mais précipitée, non préparée et non soutenue, se brise sur les lignes allemandes ; l'hécatombe est terrible, le bataillon ne compte plus que 5 officiers sur 19, 400 hommes sur 900.
  Citation à l'ordre de la Division le 11 octobre 1914 : *« N'a cessé de montrer une énergie et une bravoure remarquables, s'est distingué en particulier au combat du Chatelet* [près de Charleroi en Belgique] *et a été blessé le 20* [septembre] *sur le plateau de Paissy* [sur le chemin des Dames entre Cerny et Hurtebise]. *Signé, Le Général Muteau, commandant la 38e Division.»*

- 26 février 1915 10e Armée : inscription au tableau spécial pour **Chevalier de la Légion d'Honneur** : *« A fait toute la première partie de la campagne avec le 1er Tirailleurs comme commandant de bataillon et capitaine adjoint au Colonel. Blessé le 20 septembre 1914, a refusé de se faire évacuer, s'est fait soigner sur le front sans quitter son régiment et a repris son commandement sans être complètement guéri. Brillantes qualités militaires. Croix de guerre avec palme. »*

L'As de l'aviation

C'est le 11 mai 1914 qu'il oriente définitivement sa carrière : il est alors détaché dans d'aviation comme élève-pilote à l'école de Pau, arme qui en était encore à ses débuts au moment de la Grande Guerre, effectue son stage d'élève-pilote à compter du 26 février et obtient son brevet n° 889 le 1er mai 1915.
Il commande alors en 1915 les escadrilles VB 114 et en 1917 la 387 (A.O.) pour finir comme chef de pilotage à l'école d'Avord le 26 janvier 1917.

Citation au corps d'armée 2556 du 14 mars 1916 : *« A fait la première partie de la campagne au 1er Tirailleurs où il a été blessé et décoré pour faits de guerre. Dans l'Aviation depuis un an s'est fait remarquer par ses qualités de courage et d'entrain. S'est brillamment conduit dans un bombardement récent au-dessus des lignes ennemies, où seul derrière les autres avions son moteur donnant mal, il a accompli sa mission malgré l'attaque de deux avions ennemis qu'il a combattus. »*

Promu au grade de Chef de bataillon le 19 avril 1918 et détaché en mission militaire française à Athènes du 8 juin 1918 au 24 novembre 1919, **le brillant as de l'aviation** qu'est Henri GALLET affecté au 36e régiment d'aviation reçoit à 41 ans le 19 novembre 1920 le commandement du 2eme groupe d'aviation d'Afrique à La Sénia, près d'Oran.

Vol d'entrainement à la Sénia à Oran, 36° régiment, 2° groupe (auquel appartiendra Léon Karsenti), ***chef de Bataillon Gallet*** *en juillet 1922. Le pilote Henri Scherrer, breveté à Istres, le 11/03/1921 comme sergent (numéro de brevet 18911) est, accompagné du sergent LAMBERT, c'est un vol d'entrainement.* Source : http://www.traditions-air.fr/contributions13.htm

Il rend alors de fréquentes visites à Tlemcen à « l'oncle Saint-Paul » qu'il a connu vraisemblablement à l'époque où capitaine il était affecté en 1913-14 en Algérie au 1er régiment de Tirailleurs algériens. C'est chez lui qu'il rencontre la nièce de Madame Saint-Paul, **Meriem** alors dans la plénitude de ses 35 ans (née à Tlemcen en juillet 1886, veuve de Saul Edmond MIARA), qu'il épousera un an après à Tlemcen le 25 août 1921.

Officier de la Légion d'Honneur le 22 décembre 1925, Henri Gallet est promu lieutenant-colonel le 25 mars 1928 puis colonel le 25 décembre 1932.Il cessera sa carrière militaire à la même date, vivra à Oran jusqu'à sa mort à 58 ans le 10 septembre 1937 [64].

C'est au contact de ce commandant d'exception, à l'occasion de ses rencontres avec lui chez les Saint-Paul et sur ses conseils, comme il nous l'a confié, que le destin de Léon KARSENTI prendra un tournant déterminant et qu'il tranchera, rompant ainsi avec la tradition et l'esprit de ses parents commerçants et rudes travailleurs.

Léon innovera totalement, le premier de la famille, en embrassant le métier des armes, une carrière militaire dans l'Armée de l'Air. Durant l'hiver 1923, il incorpore pour deux ans comme engagé volontaire à Oran-la Sénia le 2e Groupe d'aviation d'Afrique commandé par Henri Gallet, avec l'espoir d'une rapide promotion, eu égard à ses aptitudes physiques et intellectuelles. Il est alors âgé de vingt ans et héritera désormais de toute la famille le surnom de ***l'Aviateur.***

[64] Source : dossier administratif du colonel Gallet conservé au département de l'armée de l'Air du Service historique de la Défense au château de Vincennes sous la cote AI 1P 12418/1.

Portrait d'Aage du Danemark.
Source : Wikipedia

Louanges à Dieu seul!

Ahmed Pacha-Bey

Souverain du Royaume de Tunis

Décoration de Nichan-Iftikhar conférée à Léon Karsenti par Ahmed Pacha Bey, possesseur du royaume de Tunis, le 7 octobre 1939

Il avancera rapidement dans sa carrière militaire : caporal le 1er décembre 1924, un an après son incorporation, il accède ensuite au rang de sous-officier (sergent) le 20 mai 1925. Dirigé en renfort au Maroc, il rejoindra à nouveau l'Algérie en 1926 et la base aérienne de *La Sénia*, près d'Oran.

Nommé sergent-chef le 31 décembre 1930, il décide de présenter le concours de l'Ecole de l'air et de l'aéronautique. Admissible, il ne franchira pas le stade difficile des oraux.

15 Centimes **L'Echo de Tlemcen** MARDI 14 Juillet 1931

JOURNAL HEBDOMADAIRE RÉPUBLICAIN DE GAUCHE

ORGANE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX & RÉGIONAUX

Aviation Militaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen M. Karsenty, sergent-chef au 36e bis groupe d'aviation à Pau, vient d'être déclaré admissible à l'Ecole militaire de l'aéronautique de Versailles.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Aviation Militaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen M. Karsenty, sergent-chef au 36e bis groupe d'aviation à Pau, vient d'être déclaré admissible à l'Ecole militaire de l'aéronautique de Versailles. Nous lui adressons nos vives félicitations

L'Echo de Tlemcen n°8666 du 14 juillet 1931

Il finira adjudant-chef le 1er avril 1938.

La Seconde Guerre mondiale de 1939-45 lui offrira la reconnaissance de ses compétences ; il sera alors promu dans le corps des officiers.

(voir notre chapitre consacré **aux guerres**).

CARRIÈRE DE LEON KARSENTI

DANS L'ARMEE DE L'AIR

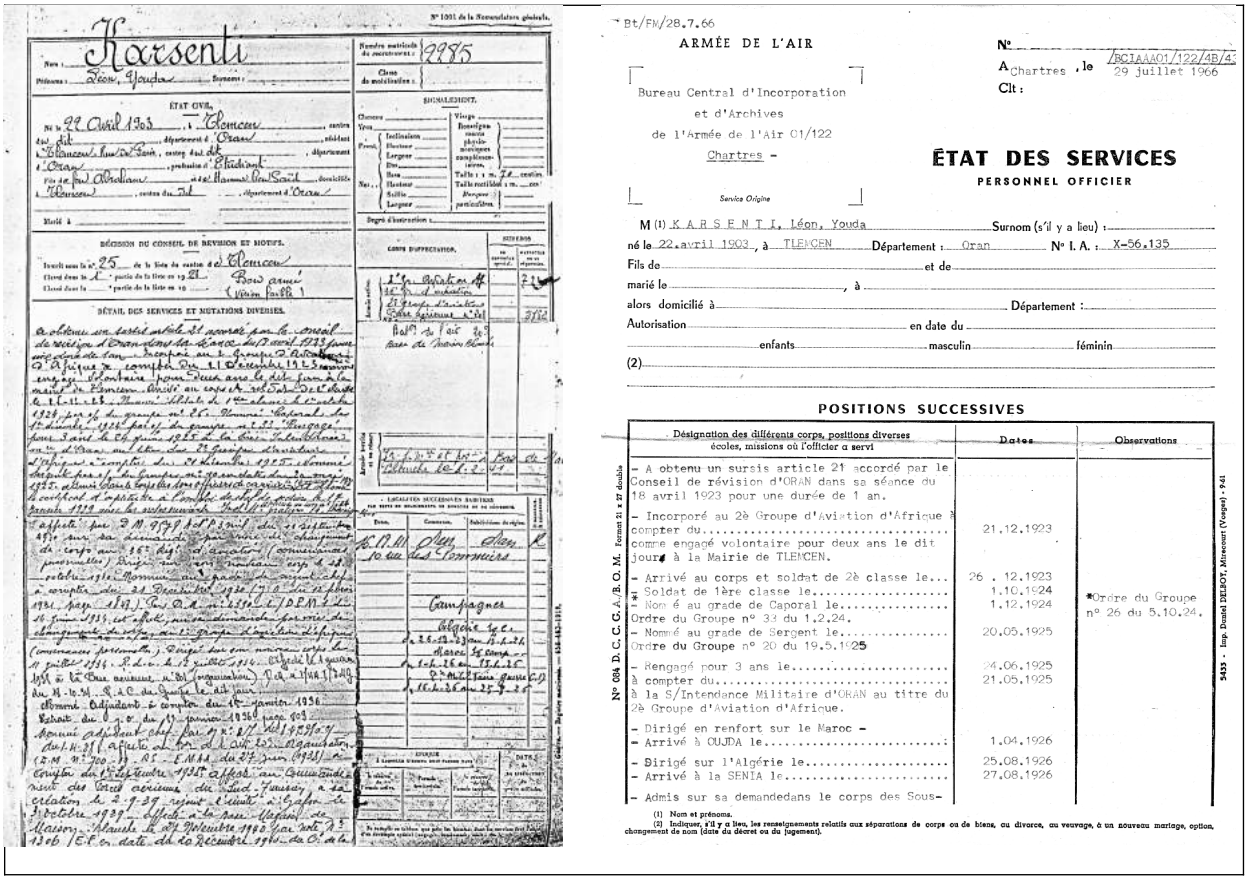

Bt/FM/28.7.66

ARMÉE DE L'AIR

Bureau Central d'Incorporation
et d'Archives
de l'Armée de l'Air 01/122
Chartres -

N° /BCIAAA01/122/4B/4
A Chartres, le 29 juillet 1966
Clt :

ÉTAT DES SERVICES

PERSONNEL OFFICIER

Service Origine

M (1) KARSENTI, Léon, Youda Surnom (s'il y a lieu) :
né le 22 avril 1903, à TLEMCEN Département : Oran N° I. A. : X-56.135
Fils de et de
marié le , à
alors domicilié à Département :
Autorisation en date du
enfants masculin féminin
(2)

POSITIONS SUCCESSIVES

Désignation des différents corps, positions diverses écoles, missions où l'officier a servi	Dates	Observations
- A obtenu un sursis article 21 accordé par le Conseil de révision d'ORAN dans sa séance du 18 avril 1923 pour une durée de 1 an.		
- Incorporé au 2è Groupe d'Aviation d'Afrique à compter du..... comme engagé volontaire pour deux ans le dit jour à la Mairie de TLEMCEN.	21.12.1923	
- Arrivé au corps et soldat de 2è classe le...	26 . 12.1923	
- Soldat de 1ère classe le.....	1.10.1924	
- Nommé au grade de Caporal le..... Ordre du Groupe n° 33 du 1.2.24.	1.12.1924	*Ordre du Groupe n° 26 du 5.10.24.
- Nommé au grade de Sergent le..... Ordre du Groupe n° 20 du 19.5.1925	20.05.1925	
- Rengagé pour 3 ans le..... à compter du..... à la S/Intendance Militaire d'ORAN au titre du 2è Groupe d'Aviation d'Afrique.	24.06.1925 21.05.1925	
- Dirigé en renfort sur le Maroc - - Arrivé à OUJDA le.....	1.04.1926	
- Dirigé sur l'Algérie le..... - Arrivé à la SENIA le.....	25.08.1926 27.08.1926	
- Admis sur sa demandedans le corps des Sous-		

(1) Nom et prénoms.
(2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps ou de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changement de nom (date du décret ou du jugement).

N° 084 D.C.C.G.A./B.O.M. Format 21 x 27 double

5435 - Imp. Daniel DIDIOT, Mirecourt (Vosges) - 9-61

Transcription du livret matricule et des états de services de Léon Karsenti.
Sources : Centre des Archives d'OM Aix-en-Provence et A.K.

CONSEIL DE REVISION

Nom ***KARSENTI*** Prénoms ***Léon Youda***	N° matricule de recrutement ***2285***	**Signalement** Taille *1* m *70* cm
ETAT CIVIL Né le *22 avril 1903* à *Tlemcen*, canton du *dit*, département d'*Oran*, resident à *Tlemcen, rue de Paris*, canton du *dit*, département d'*Oran*, profession *d'Etudiant.* Fils de *feu Abraham* et de *Hanna ben Saïd*, domiciliés à *Tlemcen*, canton du *dit*, department d'*Oran*		
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS Inscrit sous le n° *25* de la liste du Canton de *Tlemcen* Classé dans la *1ere* partie de la liste en *1923* ***Bon armée (Vision faible)***		

1923-1929 LA SENIA et MAROC

A obtenu un **sursis** pour une durée d'un an accordé par le Conseil de révision d'Oran dans sa séance du	18 avril 1823
Incorporé **au 2ème Groupe d'aviation d'Afrique** à compter du comme engagé volontaire pour deux ans le dit jour à la Mairie de Tlemcen.	21 décembre 1923
Arrivé au corps et soldat de **2ème classe** le	26 décembre 1923
Nommé **soldat de 1ère classe** le par ordre du Groupe n° 26 du 5-10-1924	1er octobre 1924
Nommé au grade de **caporal** le par ordre du Groupe n° 33 du 1-2-1924	1er décembre 1924
Nommé **sergent** en date du par ordre du Groupe n° 10 en date du 19 mai 1925	20 mai 1925.
Rengagé pour 3 ans le à la sous-intendance militaire d'Oran au titre du **2ème Groupe d'aviation d'Afrique à compter du**	24 juin 1925 21 décembre 1925
Dirigé en renfort sur le Maroc Arrivé à Oujda le Dirigé sur l'Algérie le Arrivé à la Sénia le	 1er avril 1926 25 août 1926 27 août 1926
Admis sur sa demande **dans le corps des sous-officiers** de carrière le (A.M. n° 6265 du 14-12-1928 du Ministre de l'Air et ordre de groupe n°28 du 25-11-1928	14 novembre 1928
A obtenu le **Certificat à l'emploi de chef de section** le avec les notes suivantes : Inst. 11, aptitude au commandt 14, pratique 14, théorique 14.	17 janvier 1929

Affecté sur sa demande par voie de changement de corps par DM 9578 ANP/3 du 11 septembre 1930 au **36e Régiment d'aviation** (convenances personnelles). Dirigé sur son nouveau corps et rayé des contrôles du groupe le Arrive et incorporé au 36e Groupe d'aviation le	 30 octobre 1930 1er novembre 1930
Affecté à la 13e Escadrille et nommé au **grade de sergent-chef à compter du** (JO du 12 février 1931 page 1847).	31 décembre 1930
Admissible à l'Ecole militaire et d'application de l'aéronautique à la suite du concours de 1931 AM N° 1164/1/2/MC du 4-5-1932	
Par DM 2497/EMG DU 22-10-1932, le 36e Groupe d'aviation prend la dénomination de 36e escadre d'observation devient 6e Demi-Brigade aérienne le	1er janvier 1933
Passe à la 1ere Compagnie administrative comme chef-comptable à compter du DM n° 4390/2/a/PMI du 14-6-34	1er janvier 1933
La 6e Demi-Brigade aérienne prend la dénomination de 36e Demi-Brigade aérienne à la date du	1er janvier 1934
Par DM N° 4390-2/DPM 1 du 14 juin 1934, est affecté, sur sa demande par voie de changement de poste, au **2ème Groupe d'aviation d'Afrique** (convenances personnelles). Dirigé sur son nouveau corps le R.d.c. le 14 juillet 1934. Mis en route sur son nouveau corps le	 11 juillet 1934 14 juillet 1934
Affecté à la base aérienne n°201 (organisation). DM n° 1744/EMG du 18-10-34. R.d.c du groupe le dit jour. Affecté à la 1ere Compagnie administrative à Blida le	1er janvier 1935 28 janvier 1935
Nommé **adjudant** à compter du extrait du JO du 17 janvier 1936 page 809/DEM du 21-1-35.	1er janvier 1936
Affecté à la Base secondaire de M.B. [*Maison Blanche*] Mis en route le 11-3-37 et rayé des contrôles de la 1ere C.A. (DM n° 39 du 5-3-37) le	 11 mars 1937
Nommé **adjudant-chef** (JO du 31.3.38 page 3818/ DM n° 27 du 8-4-1938) à compter du	1er avril 1938
Affecté au **Bon de l'air 203** (organisation) par DM n° 700-ORS-E.M.AA du 27 juin 1938 à compter du	1er septembre 1938
Affecté au **commandement des Forces aériennes du Sud-Tunisien** à sa création le Rejoint l'unité à Gafsa le	2 septembre 1939 3 octobre 1939
Mis en congé renouvelable de 30 jours le Rappelé de permission renouvelable et affecté à la **Base Magasin de Maison-Blanche le** par note n°1306/E.F.F. en date du 20 décembre 1940 du Ct de la base de Maison-Blanche.	1er octobre 1940 17 novembre 1940

LOIS DE VICHY

Atteint par la loi du 3-10-1940 (portant statut des Juifs), est radié des cadres de l'armée active le en exécution des prescriptions des DM n° 3291 SPAA/2 du 2-8-1941 et 32-800 SPAA/2 du 25-11-1941.	20 décembre 1940
Placé en congé spécial et radié des contrôles le (DM n° 257/SPAA/2 du 2-1-41)	1er février 1941
Se retire à Hussein-Dey 72, rue de Constantine et à Tlemcen rue de Paris n° 35. Cesse ses fonctions le (DM n° 979/SPAA/2 du 26-3-41)	1er février 1941
Nouvelle adresse : se retire à Oran 10, rue des Pommiers, arrérages de la pension devant courir du	1er février 1941

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Réintégré dans les cadres actifs de l'Armée de l'air par décision n° 5729/SPM3/CFA du.	30 juin 43
Maintenu dans son emploi dans les cadres de l'Armée active à/c du jour de sa démobilisation le conformément aux dispositions de l'instruction n° 1625/MGP/CAB du 20-6-43.	20 décembre 1940
Atteint dans cette position par la **nouvelle limite d'âge** et passé dans les réserves le	22 janvier 1943
Rappelé sous les drapeaux le Affecté à l'Intendance des bases d'Alger. Arrivé le Note n° 5863/SPM3/CEA du 3-7-43.	14 mars 1943 21 juillet 1943
Nommé **sous-lieutenant** à titre temporaire corps des officiers de l'Air des services administratifs réserve pour prendre rang à/c du (Décret du 28-2-44 du C.F.L.N.)	25 décembre 1943
Affecté au secteur de l'air n° 1 Cie de ravitaillement et réparations n° 83 et présent le OM n° 5760 /DPM2/EMGA du 27/4/44.	1er juin 1944
Débarque en **Sardaigne** le	7 juin 1944
Débarque à **Marseille** le	7 novembre 1944
Admis à l'hôpital (fracture des deux os de la jambe droite) le	12 novembre 1944
Affecté D.P. 201 CDP 442. Rayé des contrôles de la C.R.R. le	31 décembre 1944
Sort de l'hôpital et obtient un congé de convalescence de 45 jours à compter du	16 janvier 1945
Affecté C.D.P. détaché centre de regroupement de Relizane. Sera mis en route dès son retour de convalescence OM n°1383/DPA du 3-4-45 Affecté au C.R. de Relizane-OM 5796/SPM1 du 13-4-45	
Passe au détachement base escale de Blida. OM 9988/SPAA/IM du 1/7/46	
Démobilisé par le C.R.A.P. d'Alger le Se retire 10 rue des Pommiers à Oran	29 janvier 1947
Affecté dans les réserves au C.M.A.A. 225 Blida DM 410/SPAA/5 DU 19/7/49	

1949

Pris en compte le Nouvelle adresse Faubourg Pasteur Villa Dray Tlemcen	24 novembre 1949
A effectué une période obligatoire de 48 heures au B.A. 1/210 Alger les	7 et 8 novembre 1949
Promu au grade de Lieutenant de réserve, corps des Officiers de réserves des services administratifs de l'air pour prendre rang du (décret du 11-1-50 / JO du 14-1-50)	25 décembre 1945

GUERRE D'ALGERIE

Rappelé à l'activité sur sa demande le en application des prescriptions du décret du 20-8-55. T.O. n° 6757/DN/SPAA/IM/ du 20-12-1955	20 janvier 1956
Libéré et renvoyé dans ses foyers le Se retire à Oran 5 boulevard Magenta	31 janvier 1958

LA RENCONTRE AVEC NOTRE MÈRE

MIREILLE BENHAÏM

C'est au mariage de son cousin germain Albert Karsenti avec Mlle Rolande Sportès qu'il va faire la rencontre de sa vie. Originaire d'Oran, Rolande née en 1912 avait fait la connaissance d'Albert par l'intermédiaire d'une de ses voisines : leur mariage doit être célébré en 1931, le 18 mars à Aïn-Témouchent. Pour la circonstance, elle a invité à son cortège sa grande amie, une jolie brune aux yeux verts, coiffée court à la mode du temps, jeune oranaise pulpeuse de dix-neuf ans, Mireille BENHAIM [65].

Mariage
de Simone Sportès et Albert Karsenti
Source : archives Denise Karsenti

Nous pouvons en rapporter avec précision les circonstances ; Mireille se souvient et se confie à son fils Albert :

« Ton père, Léon Karsenti, s'était déplacé à Aïn-Témouchent avec sa mère, tous deux endeuillés par la mort de Camille [66], pour assister au mariage de son cousin Albert Karsenti avec ma meilleure amie Rolande Sportès d'Oran, dont la mère était brodeuse. Rolande m'avait invitée et je portais pour la cérémonie, je m'en souviens encore, une belle capeline. [67]»

Nous sommes au printemps. Léon a vingt-huit ans, comment résister à une belle jeune fille qui n'a pas encore fêté ses vingt ans ? Coup de foudre. Il lui fera aussitôt parvenir, dans le style des Saint-Paul, un bouquet de quinze roses *« Le sergent-chef Karsenti avec ses respectueux hommages.»*

---

[65] Voir sa généalogie aux pages 135 et suivantes dans le chapitre *Arbres*.
D'après son propre témoignage, ce prénom lui fut donné par son père qui avait assisté à la représentation de l'opéra de Gounod *Mireille* au théâtre d'Oran quelques mois avant sa naissance. *L'Echo de Tlemcen* du 16 décembre 1910 rend compte de la représentation de *Mireille* à Tlemcen lors de la tournée de la troupe Vérard en Algérie en 1910-1911.
[66] Elle mourra en réalité trois jours plus tard : voir *supra* le passage consacré aux enfants Karsenti.
[67] Rolande née Sportès, née le 25 août 1912, vit à Marseille avec sa fille Denise que nous remercions toutes deux pour leur accueil et leur collaboration.

On imagine sans peine l'effet provoqué par les visites qu'il lui rendra chez ses parents à Oran, au 23 du boulevard National (Maréchal-Joffre), impressionnant par sa taille élevée pour l'époque (1,73 m) et le prestige de son uniforme bleu marine de sous-officier du 36e groupe d'Aviation. « *Voilà l'Aviateur !*»

sur le prix des billets simples
ou d'aller et retour ordinaires
Délivrée à M. Benhaim
Mireille
DOMICILE: 23 B.d National
Oran
SIGNATURE DU TITULAIRE: (1)
E Benhaim
Oran 1er AVRIL 192
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT
du réseau qui délivre la carte:
CETTE CARTE NE PEUT, EN AUCUN CAS, SERVIR DE TITRE DE CIRCULATION et doit être présentée à toute réquisition.
(1) Le chef de famille signe quand le titulaire est un enfant de moins de 7 ans.

Ci-contre carte d'identité de Mireille Benhaïm âgée de 16 ans datée du 1er avril 1927.

Au début de l'année **1932**, nous l'avons raconté supra, Hanna Karsenti se rendra chez les Ben Haïm en délégation dans sa ville natale (qu'elle retrouvait avec plaisir près de quarante ans après y avoir vécu ses dix-huit premières années), accompagnée de Félix, Elie et surtout de Léon *l'Aviateur*, pour *demander officiellement pour son fils la main de Mireille.*
Après autorisation du général commandant la 18e région (Pau), **ils se marient un an plus tard à Oran le 9 mars 1932** ; un enfant doit bientôt naître, l'accouchement a lieu à Tlemcen, à *la Maison Karsenti.*

Drame, le choc du premier accouchement d'une enfant *mort-née* **le 24 février 1933**, un an après leur union. Le bébé, une fille, trop grosse, se présente mal, le médecin utilise pour l'extraire des forceps qui lui écrasent le crâne et la tuent pendant que la mère perd son sang en abondance, frôle la mort, *« une vraie boucherie »* dira-t-elle[68].

Le traumatisme sera effacé grâce au bonheur de la naissance de cinq enfants, sur une période de 16 ans, entre 1934 et 1950. On peut suivre les villes de garnison où sera affecté Léon avec son épouse en notant les différents lieux de naissance, Colette à Pau dans les Hautes-Pyrénées, Marlène à Blida, Oran pour Albert et Yvette, Tlemcen pour le benjamin, René.

[68] Récit de Mireille Karsenti.

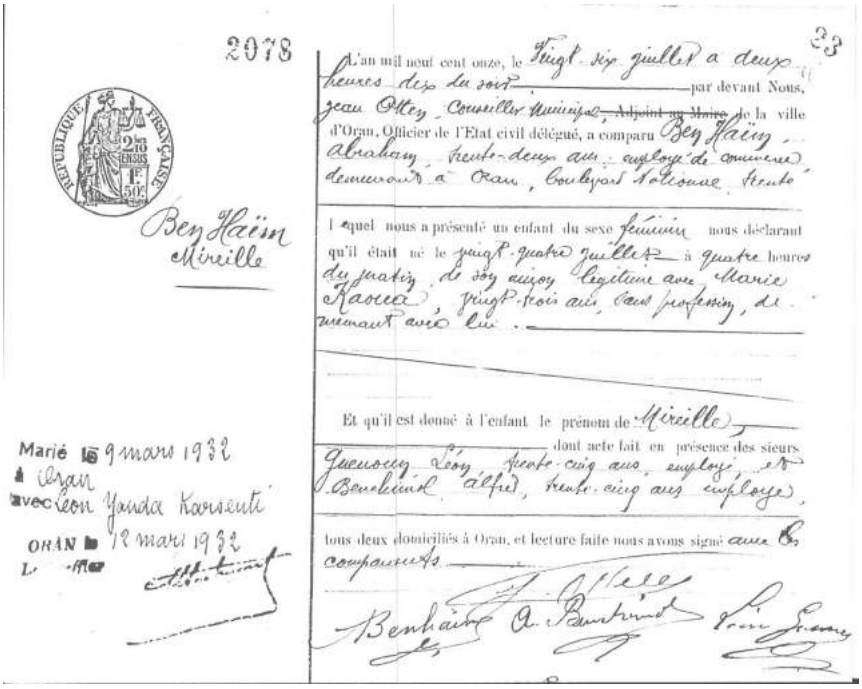

2078

L'an mil neuf cent onze, le vingt-six juillet a deux heures dix du soir, par devant Nous, Jean Otten, Conseiller municipal, ~~Adjoint au Maire~~ de la ville d'Oran, Officier de l'Etat civil délégué, a comparu Ben Haïm Abraham, trente-deux ans, employé de commerce, demeurant à Oran, boulevard Nationale, trente

lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin nous déclarant qu'il était né le vingt-quatre juillet à quatre heures du matin, de son union légitime avec Marie Kaoua, vingt-trois ans, sans profession, demeurant avec lui.

Et qu'il est donné à l'enfant le prénom de Mireille, dont acte fait en présence des sieurs Guenoun Léon, trente-cinq ans, employé, et Benchimol Alfred, trente-cinq ans employé, tous deux domiciliés à Oran, et lecture faite nous avons signé avec les comparants

Ben Haïm
Mireille

Marié le 9 mars 1932
à Oran
avec Léon Yanda Karsenti
ORAN le 12 mars 1932

La famille de Mireille et Léon KARSENTI dans les années 1950 (période de Tlemcen)

Léon à 45 ans

Mireille à 40 ans

Colette née à Pau en 1934
le jour de son mariage le 19 déc.1953.

Marlène (Blida 1936-Antibes 1995).

Albert né à Oran en 1942
Photo prise à 13 ans.

Yvette Camille née à Oran en 1946.
Photo prise aux environs de six ans.

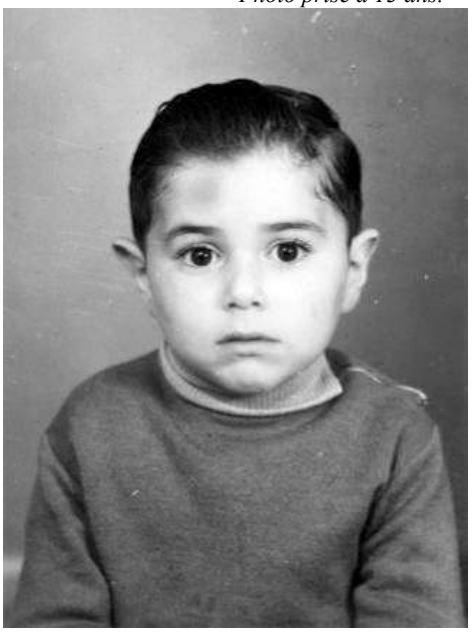

René né à Tlemcen en 1950.
Photo prise aux environs de cinq ans.

Noël 1937, base d'aviation de Maison-Blanche, Alger.

Mireille Karsenti au centre avec Marlène dans les bras et Colette à droite, en jupe à carreaux.Noël 1937, base d'aviation de Maison-Blanche, Alger. Mireille Karsenti au centre avec Marlène dans les bras et Colette à droite, en jupe à carreaux

.

Albert Karsenti né en 1942, à l'âge de huit ans et demi, au collège de Slane de Tlemcen en 1950-1951

LA FAMILLE KARSENTI ET APPARENTÉS

Hanna, fille de « *Mamma* » Bensaïd née Karsenti et épouse d'Abraham Karsenti, dont nous avons développé l'histoire *supra,* avait deux sœurs **Hassouna épouse Obadia** et La benjamine, **Nedjma Saïd** qui épouse le 27 juin 1906 **idem** M. Bahor **Bedock.** Nous en présentons les vies ci-dessous.

VIES 2

LES OBADIA

Les Parents

Youssef OBEDIA, commerçant à Tlemcen, « bijoutier-graveur » Esther Gouin né vers 1825 au Maroc quitte en 1956 Debdou pour habiter à Tlemcen, mort à Tlemcen le 3 décembre 1872.	**Esther bent David AZOULAI** née vers 1835 assiste à Oran au mariage de son fils Isaac avec Hasna Caom mariage Isaac Oran décédée à Tlemcen le 29 mars 1898 Caom remariage Isaac Tlemcen 1904

Les filles OBADIA

1 - Anna OBADIA

(1855 Debdou, Maroc - 8 novembre 1942 Tlemcen, Algérie)

Le dossier de naturalisation, qu'on trouvera complet en annexe, concernant la fille aînée des Obedia - elle obtient la nationalité française par décret ministériel 42.158 du 20 septembre 1893- nous permet de retrouver nombre d'informations fiables la concernant.

- **Naissance** : *«l'impossibilité où elle se trouve de produire son acte de naissance provient de ce qu'il n'était point tenu de registres de l'état-civil à Debdou à l'époque où elle est née »* ; Anna obtient donc le quatre mars 1892 du juge de paix du canton de Lamoricière, village proche de Tlemcen, un acte de notoriété qui confirme sa naissance au Maroc à Debdou (district de Fez) en avril 1855. Son grand-père, selon Sonia Muller, serait venu d'Espagne et aurait été conseiller du sultan du Maroc.
- **Tlemcen :** en 1856, à l'âge d'un an, elle quittera très tôt le Maroc, lorsque ses parents décideront, pour une raison indéterminée, de s'installer à Tlemcen. Son père **Youssef Obedia** y meurt le 3 décembre 1872 à l'âge de 50 ans environ, elle en a dix-sept.
- S'est-elle mariée très jeune avec un juge qui lui-même décèdera rapidement, comme l'affirme sa petite-nièce Sonia Muller ? On peut en douter puisqu'elle sera obligée en 1892 de solliciter sa naturalisation française alors qu'elle réside dans le village de Lamoricière, proche de Tlemcen où elle possède des propriétés.

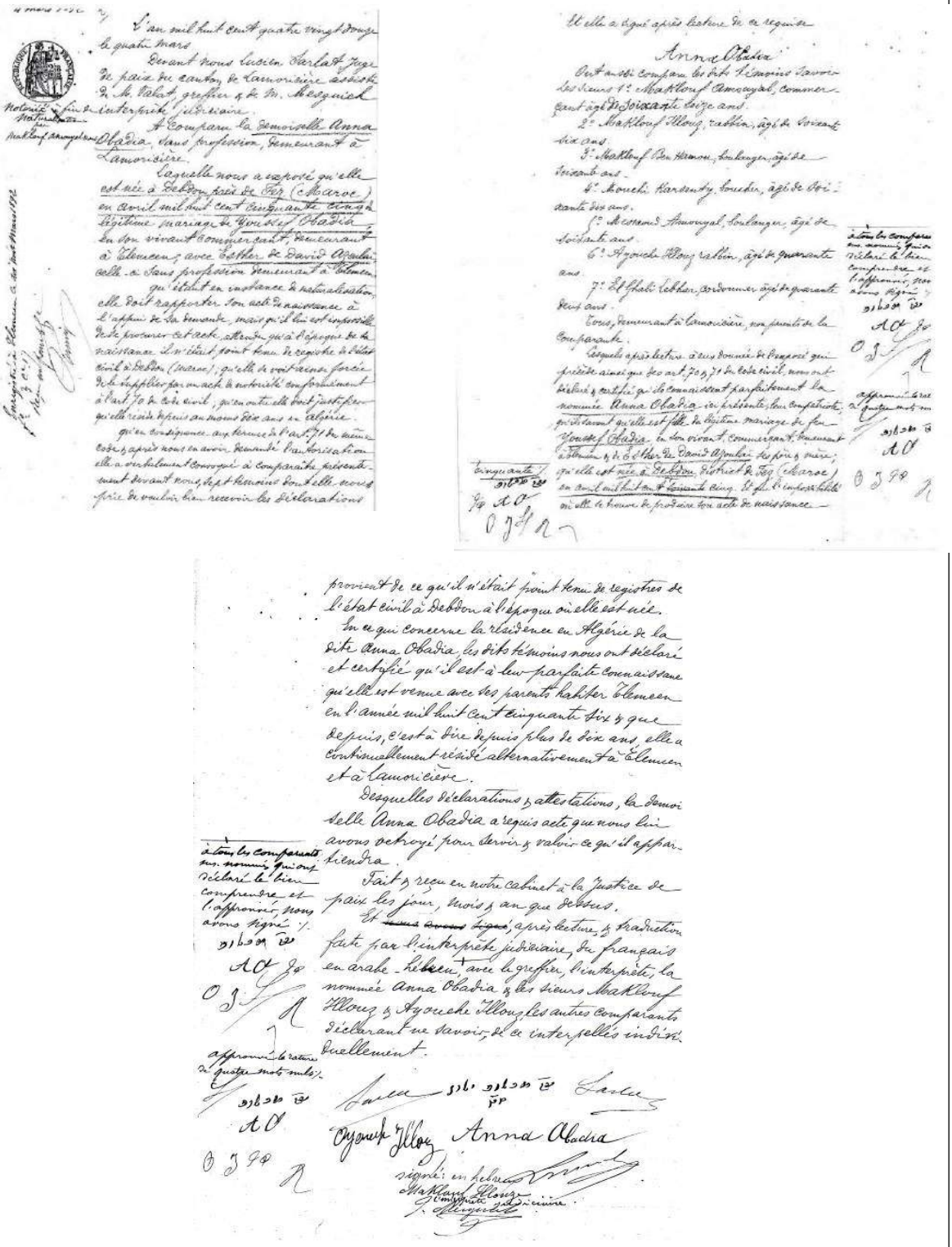

Source : dossier de naturalisation d'Anna OBADIA (coté 6597 X 93)
Centre historique des archives nationales de Paris

SON MARI
LOUIS-ALFRED CALLEY SAINT-PAUL DE SINÇAY

RENCONTRE AVEC ANNA OBADIA

Les témoins des actes de notoriétés obtenus en 1992 en vue de certifier la date de naissance et le lieu de résidence d'Anna OBADIA en Algérie attestent qu' *« il est à leur parfaite connaissance qu'elle* [Anna Obadia] *est venue de Tlemcen habiter Lamoricière en l'année 1884* [elle a 29 ans]*, qu'elle a continué d'y habiter depuis »* et « *qu'elle a continuellement résidé alternativement à Tlemcen et Lamoricière ».*

Anna et Louis-Alfred en 1924 sur les marches de leur villa de Tlemcen. Photo communiquée par Mme Muller

Le maire de Lamoricière Timothée GIBOIN établit par ailleurs en 1892 un certificat spécial à l'appui de la demande de naturalisation, *« nous nous sommes livrés à une enquête de laquelle il résulte que la demoiselle Obadia Anna se trouve dans une situation aisée et jouit d'une fortune personnelle ».*

Ce faisceau de preuves, fortune et installation dans le village de Lamoricière en 1884 où Saint-Paul possède des propriétés, plaide en faveur de l'hypothèse la plus plausible d'une rencontre à Tlemcen vers 1875-77 (et en tous cas au plus tard en 1884) **d'Anna OBADIA** - elle a alors autour de vingt ans – et de **Louis-Alfred CALLEY SAINT-PAUL DE SINÇAY,** d'une riche famille possédante, saint-cyrien venu de la métropole, alors jeune capitaine âgé de trente ans, chef de bureau de 2eme classe au bureau arabe de la commune mixte de Sebdou, dépendant justement de l'arrondissement de Tlemcen.

Ils ne se quitteront plus. Louis-Alfred et Anna seront liés à vie : ils s'épouseront très tard, trente ans après leur première rencontre, le 9 août 1906 [69].

[69] Source acte de naissance de Louis Alfred (voir ci-après).

LOUIS-ALFRED
CALLEY SAINT-PAUL dit DE SINÇAY

VIE

Paris 2 juillet 1845

Lamoricière (Algérie) 12 novembre 1927

Charles François DENORMANDIE **Jeanne ROQUES** morte en 1763 --- **Louis Alexandre DE SINÇAY** avocat au Parlement et Procureur au Chatelet de Paris né vers 1725 décédé le 17 août 1786 à Drain (49) marié vers 1755 avec **Marie-Louise FLAMENT** *ca* 1735-1806	**Claude Ernest DENORMANDIE** 20 juillet *1756* - Paris 10 oct. 1815 Procureur du Roi au Châtelet épouse le 06 mai 1784 4 enfants dont **Alexandrine Madeleine Julie DE SINÇAY** *1763-1840*.	**Auguste Louis Ernest DENORMANDIE** 30 mars 1789-7 sept. 1852 mariée le 22 avril 1820 à **Victorine Pierre Ferdinand BONNET** 1798-1885	**Louis Jules Ernest DENORMANDIE** Paris 6 août 1821-Paris 30 janvier 1902 gouverneur de la Banque de France marié le 29 août 1849 à sa nièce **Julie Henriette DARLU** 1827-1903	1. **Marie Félicie Alexandrine DENORMANDIE** Paris 1757 mariée le 15 juin 1881 à Paris avec **Auguste Alexandre "Ludovic" CALLEY SAINT-PAUL 1856-1908** 2. **Paul Roger de NORMANDIE**
			deux autres enfants **Victor, Nicole**	Descendance connue
		Alexandrine DENORMANDIE née le 23 juin 1786 – Paris *mariée en mars 1805 avec* **Paul CALLEY SAINT-PAUL DE SINÇAY** avocat né en 1771, décédé le 25 mai 1840, Paris à l'âge de 69 ans	**Marguerite Félicie** 28 octobre 1807-1882 marié le 10 mai 1826 à **Pierre-Louis DARLU** 1796-1870	3 enfants dont **Julie Henriette DARLU** 1827-1903
			Adrien Charles 28 octobre 1808-1873 député de la Haute-Vienne marié le 25 janvier 1834 à **Joséphine Eléonore GAY-LUSSAC** 1811-1891	1. **Berthe Joséphine** 28 septembre 1835-1890, mariée le 11 juillet 1855 à **Emile FLEURY**, général, 1815-1884 2. **Marie Valentine** 1838-1916 mariée le 24 avril 1860 à **Charles BUGEAUD de la PICONNERIE**, duc d'Isly 1834-1868
			Auguste 1811-1813	Descendance ?
			Louis Alexandre Paris *2 juillet 1815-28 juillet 1890* Angleur (Belgique) Liaison avec **Françoise Joséphine COLSON** *4 mars 1813-après 1850*	1. **Louis Alfred CALLEY SAINT-PAUL DE SINÇAY** Paris 2 juillet *1845 - Lamoricière (Algérie) 12 novembre 1927* 2. **Charles Albert** Vaux-sous-Chèvremont le 30 octobre 1847-Paris 11 février 1912.
			Ange 2 juillet 1815-1895, frère jumeau	Descendance ?
			Victorine 5 septembre 1820	Descendance ?
		Anne Edouard 1796-1855		Descendance ?
		Marie 1799-1894		Descendance ?
		Madeleine DENORMANDIE mariée avec **Léonor Auguste HORRIC de BEAUCAIRE**, comte de Beaucaire 12 novembre 1787-13 avril 1858	**Léontine HORRIC DE BEAUCAIRE** 1823-1898 mariée le 9 septembre 1851 à **Louis Alexandre CALLEY SAINT-PAUL de SINCAY**, père de Louis-Alfred	1. **Adrien Gaston** 12 décembre 1854-1957 2. **Auguste Alexandre Ludovic** 1856-1908 3. **Alfred Edgar** Angleur 29 août 1*858-1935* 4. **Henri** né en 1861, décédé à 12 ans en 1873.

Sources : Archives de la ville de Paris et Geneanet

Les parents de Louis Alfred CALLEY SAINT PAUL

NAISSANCES.

Année 1813 — Arrondt ancien 4

Nom Colson ci-devant Genouville

Prénoms Françoise Joséphine

Date de la naissance 11 Mars 1813

V.5E

Françoise Joséphine COLSON
Paris 11 mars 1813, décédée en 1852

Louis-Alexandre CALLEY SAINT-PAUL
Paris 1815-Angleur Belgique 1890

Les parents de Louis Alfred Colson-Calley Saint Paul. Sources Archives de Paris et Geneanet Pierfit *(photo)*

1- Dans les archives de la ville de Paris, reconstituées après l'incendie de l'Hôtel de ville par la Commune en 1871, nous disposons, cas rare, non pas d'une mais de **deux fiches correspondant à la naissance de Louis Alfred**, aux noms de « *Colson voir Calley de Saint-Paul* » et de « *Calley de Saint-Paul ci-devant* [auparavant] *Colson* ».

C'est en effet dans le deuxième arrondissement de Paris, chez sa mère, au 6 rue Olivier, que nait à quatre heures, le mercredi 2 juillet 1845, *« Louis, Alfred, fils de Françoise Joséphine Colson, artiste danseuse à l'Opéra, âgée de vingt-huit ans, née à Paris **et de père inconnu** ».*

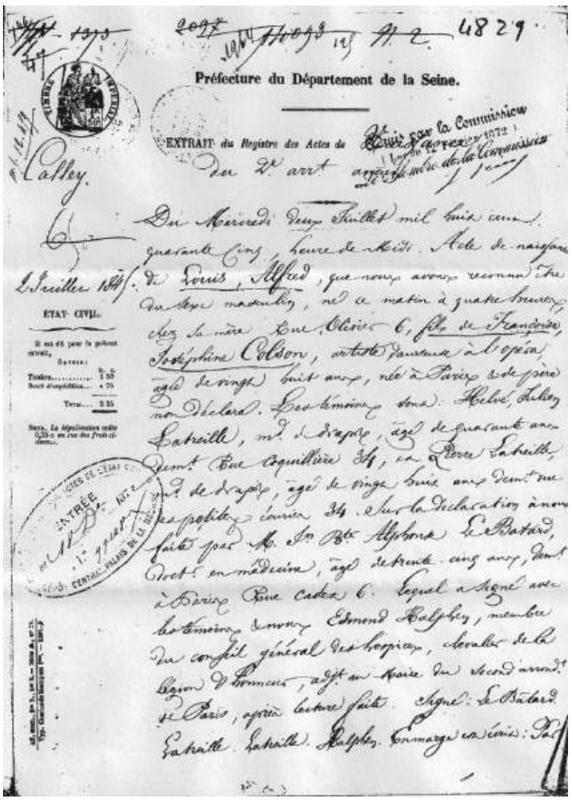
Préfecture du Département de la Seine.

EXTRAIT du Registre des Actes de [illegible] du 2e arrt

Calley

2 Juillet 1845

ÉTAT CIVIL.

Du Mercredi deux Juillet mil huit cent quarante cinq, heure de midi. Acte de naissance de Louis, Alfred, que nous avons reconnu être du sexe masculin, né ce matin à quatre heures, chez sa mère Rue Olivier 6, fils de Françoise Joséphine Colson, artiste danseuse à l'opéra, âgée de vingt huit ans, née à Paris et de père non déclaré. Les témoins sont: [illegible] Lebatard, [illegible] Rue [illegible] 34 [illegible] Sur la déclaration à nous faite par M. [illegible] Alphonse Lebatard, docteur en médecine, âgé de trente cinq ans, demt à Paris Rue Cadet 6. Lequel a signé avec les témoins et nous, Edmond Ralphey, membre du conseil général des hospices, chevalier de la légion d'honneur, adjt au Maire du second arrondt de Paris, après lecture faite. Signé: Lebatard [illegible] Ralphey. En marge est écrit: Par

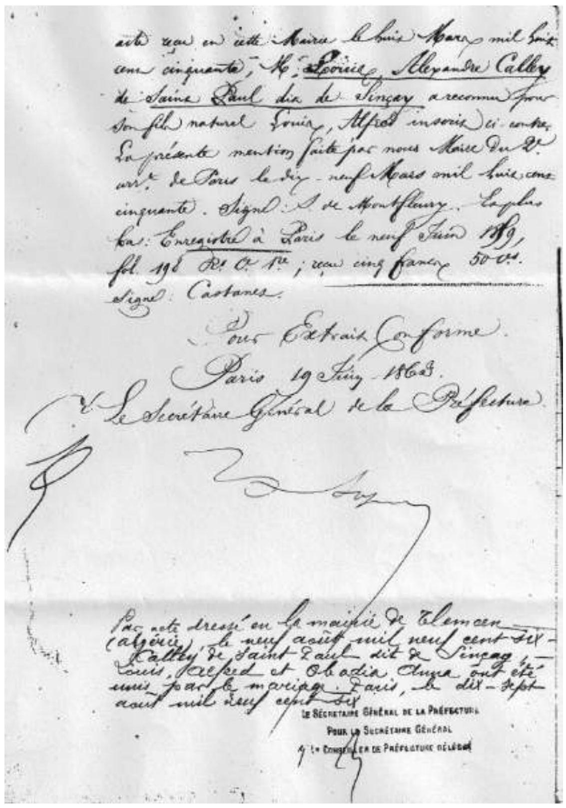
acte reçu en cette Mairie le huit Mars mil huit cent cinquante, M. Louis, Alexandre Calley de Saint Paul dit de Sinçay a reconnu pour son fils naturel Louis, Alfred inscrit ci-contre. La présente mention faite par nous Maire du 2e arrt de Paris le dix-neuf Mars mil huit cent cinquante. Signé: [illegible] Enregistré à Paris le neuf Juin 1863, [illegible] Signé: Castanes.

Pour Extrait Conforme.
Paris 19 Juin 1863.
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Par acte dressé en la mairie de Tlemcen (Algérie) le neuf août mil neuf cent six Calley de Saint Paul dit de Sinçay Louis, Alfred et Obadia Anna ont été unis par le mariage. Paris, le dix-sept août mil neuf cent six

Le Secrétaire Général de la Préfecture
Pour le Secrétaire Général
Le Conseiller de Préfecture délégué

Acte de naissance de Louis Alfred né le mercredi 2 juillet 1845. Source Archives de Paris.

Préfecture du département de la Seine.

Extrait du Registre des Actes de naissances
du 2e arrt ancien

[cachet]
Admis par la commission
Loi du 12 février 1872
Le membre de la commission
[Signé] illisible

Du Mercredi deux Juillet mil huit cent quarante cinq, heure de midi. Acte de naissance de **Louis, Alfred**, que nous avons reconnu être de sexe masculin, né ce matin à quatre heures, chez sa mère, rue Oliver 6, **fils de Françoise Joséphine Colson**, artiste danseuse à l'Opéra, âgée de vingt huit ans, née à Paris et de père non déclaré. Les témoins sont Helvé, Julien Latreille, m[archan]d de draps, âgé de quarante ans, demt Rue Coquillère 34, et de Pierre Latreille, de draps, âgé de vingt huit ans dem[euran]t rue des petites écuries 34. Sur la déclaration à nous faite par M. Jn Bte Alphonse Le Bâtard, Doctr en médecine, âgé de trente cinq ans, demt à Paris rue Cadet 6. Lequel a signé avec les témoins et nous Edmond Halphen, membre du conseil général des hospices, chevalier de la Légion d'honneur, adjt au Maire du second arrondt de Paris, après lecture faite. Signé Le Bâtard, Latreille, Latreille, Halphen.

En marge est écrit : Par acte reçu en cette Mairie, le huit Mars mil huit cent cinquante, Mr **Louis Alexandre Calley de Saint Paul dit de Sinçay** a reconnu pour son fils naturel Louis, Alfred inscrit ci-contre. La présente mention faite par nous Maire du 2e arrt de Paris le dix-neuf Mars mil huit cent cinquante. Signé S. De Montfleury. Et plus bas : Enregistré à Paris le neuf Juin 1859, fol. 198 Re Cl 1re ; reçu cinq francs 50 Ces.
Signé Castanes

Pour Extrait Conforme
Paris 19 juin 1863
Le Secrétaire Général de la Préfecture
[Signé] illisible

Par acte dressé en la Mairie de Tlemcen (Algérie), le neuf août mil neuf cent six, Calley de Saint Paul dit de Sinçay, Louis, Alfred et Obadia Anna ont été unis par le mariage. Paris le dix-sept août mil neuf cent six.

[Cachet]
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
LE CONSEILLER DE PRÉFECTURE DÉLÉGUÉ

Son père Louis Alexandre Calley Saint-Paul de Sinçay le reconnaitra cependant le 19 mars 1850, soit cinq ans après sa naissance, comme il l'avait fait deux mois auparavant, le 12 janvier 1850, pour son second fils *« enfant naturel »*, ***Charles-Albert***, de deux ans son cadet, né le 30 octobre 1847 en Belgique, régularisant ainsi, par un acte plein de panache tout à son honneur, la situation de ses deux enfants nés d'une liaison hors-mariage.

Françoise Joséphine COLSON

C’est dans les années 1840, dans le contexte de fièvre romantique d’une époque dominée par les Hugo, Musset ou Théophile Gautier, que Louis Alexandre, alors âgé de vingt-cinq ans, sans doute au retour de ses études d’ingénieur à Liège, aura connu à l’Opéra (?) ***Françoise Joséphine Colson,*** assez séduisante pour susciter un amour passionné pendant des années, avant leur rupture, et retenir un amant de haute lignée au point de concevoir très rapidement et hors-mariage deux enfants, des fils.

Acte de naissance de Françoise Joséphine COLSON née le 11 mars 1813. Source Archives de Paris

N° 1 **ETAT CIVIL**	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE ***Enregistré*** VILLE DE PARIS ***4e Arrondt*** EXTRAIT du Registre des Actes de ***N° 253*** Naissance de l'an ***1813***
[Cachet] RECONSTITUTION DES ACTES DE L'ETAT CIVIL ENTREE N° ***20054*** DEPOT CENTRAL PALAIS DE LA BOURSE [Cachet] Admis par la commission (Loi du 12 février 1872) Le membre de la commission signé Rescof	*Du treize mars 1813, onze heures du matin.* *Acte de naissance de* ***Françoise Joséphine****, du sexe féminin, née avant-hier, à trois heures après-midi, rue Baillet n° 14, quartier du Louvre, fille de* ***Marie Ursule Genouville*** *ouvrière en linge, et de père non déclaré.* *Premier témoin : Pierre François Bellot, âgé de trente ans, md de meubles, rue Montmorency n° 32, second témoin : Charles Goffart, âgé de quarante deux ans, md de vin, rue de l'Arbre sec n° 24, amis sur la déclaration de Elisabeth Gol de Brame, sage femme, rue du Marché palu [?]qui après lecture faite a signé avec les témoins, signé au registre Job Goffart et Bellot.* *Constaté suivant la loi par moi soussigné signé au registre Lelong, Adjt.*

Enregé à Paris *le cinq Mai 1823, fio 6.* *Reçu deux francs vingt centimes dixièmes compris* [Signé illisible]	*En marge de l'acte ci-dessus est écrit :* *L'enfant dont la naissance est constatée ci-contre a été reconnu et légitimé par* ***Joseph Bernard Colson*** *et* ***Marie Ursule Genouville*** *son épouse lors de leur mariage prononcé au dixième arrondissement de Paris le huit mai dernier* [1815]. *La présente mention faite par nous, greffier en chef soussigné le treize juin mil huit cent quinze.* [Signé] *Gautier* Délivré par nous, Greffier en chef du tribunal de Première Instance du département de la Seine, comme dépositaire des registres, secondes minutes. Au Greffe, séant au palais de justice à Paris, ce *5 mai 1823* [Signé] *Colson Gautier* NOUS…du Tribunal de Première Instance du Département de la Seine, certifions que la signature ci-dessus est celle de M. GAUTIER, greffier en chef dudit Tribunal, en foi de quoi Nous avons fait apposer le sceau du Tribunal.

Pour ce qui concerne ***dame Françoise Colson*** (telle que la présentera Louis Alfred dans les états de services qu'il a lui-même rédigés en 1894), des documents fiables nous conduisent à établir les faits suivants.

Naissance de Françoise COLSON

- Acte de naissance de Louis Alfred du 2 juillet 1845 **:** *« Françoise Joséphine Colson, artiste danseuse à l'Opéra, âgée de vingt-huit ans, née à Paris »* ;
- Acte de naissance de Charles Albert de 1847 « *Mademoiselle Françoise Joséphine Colson, rentière, âgée de trente-un ans, native de Paris, demeurant au dit Henné ».*
- Son acte de décès (voir ci-après) précise qu'elle est décédée le 27 novembre 1852 « âgée de trente neuf ans », **ce qui situe sa naissance en 1813**.

Dans les archives en ligne de la ville de Paris nous ne retrouvons qu'un seul acte au nom de *Françoise Joséphine COLSON ci-devant Genouville*, **daté du 11 mars 1813** *(voir ci-dessus)*. **Par coquetterie, elle se sera donc rajeunie de quatre ans lors des déclarations de naissance de ses fils, pour compenser sans doute l'écart d'âge avec son amant.**

Sa famille : Son acte de naissance de 1813 nous indique qu'elle est née hors mariage *« de père non déclaré »* dans le quartier du Louvre à Paris de **Marie Ursule Genouville**, ouvrière en linge, et qu'elle sera reconnue et légitimée deux ans plus tard par son père **Joseph Bernard Colson**, dont nous ignorons le métier, lors de son mariage avec Marie Genouville le 8 mai 1815.

Profession :

Elle exerçait la profession **peu recommandable** pour l'époque « d'artiste danseuse à l'Opéra » que la tradition familiale des de Sinçay confirme *« Madame Colson est qualifiée de danseuse à l'Opéra » :* l'extrait ci-dessous montre en effet Mlle Colson, alors âgée de dix-neuf ans, dans la distribution des *Pas d'ensemble des paysans* du ballet *Nathalie* donné en novembre 1832 au Théâtre de l'Académie Royale de musique de Paris, avec dans le rôle principal la très célèbre Annie Taglioni. Cette dernière avait triomphé le 14 mars de la même année dans la création du rôle-phare de *La Sylphide*, provoquant l'enthousiasme des romantiques, Victor Hugo lui-même lui écrira sur la première page d'un livre qu'il lui envoie *« A vos pieds, à vos ailes »* (in *Ces Demoiselles de l'Opéra,* Un Vieil Abonné, Paris, 1887*)*.

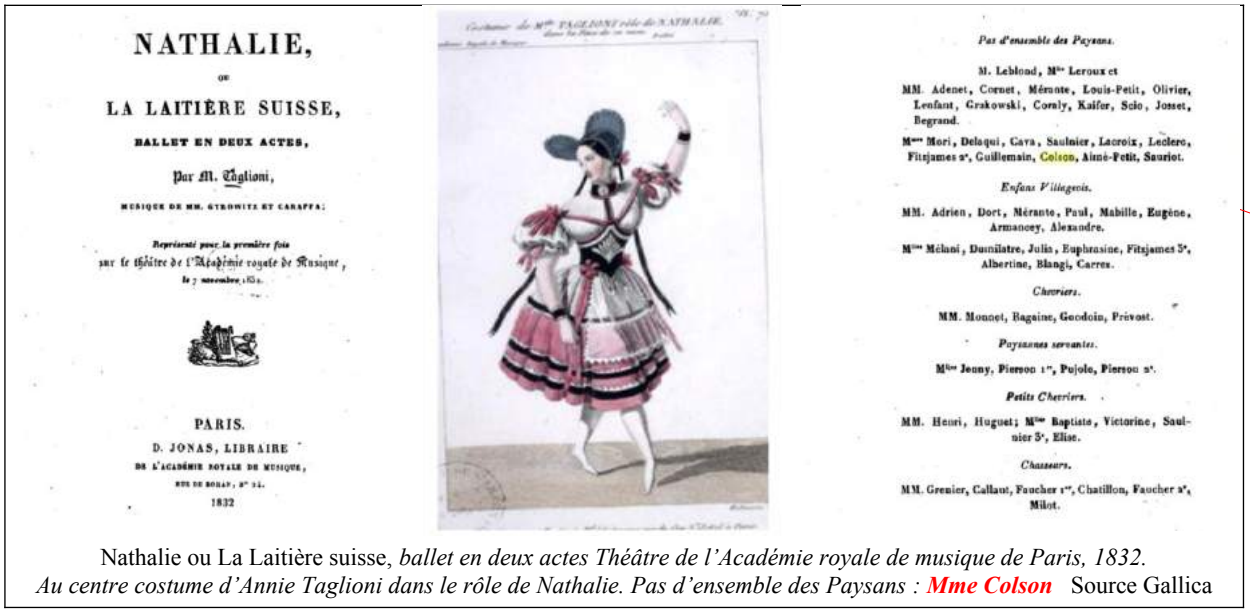

NATHALIE,

OU

LA LAITIÈRE SUISSE,

BALLET EN DEUX ACTES,

Par M. Taglioni,

MUSIQUE DE MM. GYROWITZ ET CARAFFA;

Représenté pour la première fois
sur le théâtre de l'Académie royale de Musique,
le 7 novembre 1832.

PARIS.
D. JONAS, LIBRAIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE,
RUE DE BONDY, N° 32.
1832

Costume de Mlle TAGLIONI rôle de NATHALIE

Pas d'ensemble des Paysans.

M. Lebloud, Mlles Leroux et
MM. Adenet, Cornet, Mérante, Louis-Petit, Olivier, Lenfant, Grakowski, Cornly, Kaifer, Scio, Josset, Begrand.
Mmes Mori, Delaqui, Cava, Saulnier, Lacroix, Leclerc, Fitzjames 2e, Guillemain, Colson, Aîné-Petit, Sauriot.

Enfans Villageois.

MM. Adrien, Dort, Mérante, Paul, Mabille, Eugène, Armancey, Alexandre.
Mlles Mélani, Dumâtre, Julia, Euphrasine, Fitzjames 3e, Albertine, Blangi, Carres.

Chevriers.

MM. Monnet, Bagaine, Goodoin, Prévost.

Paysannes servantes.

Mlles Jenny, Pierson 1re, Pujolo, Pierson 2e.

Petits Chevriers.

MM. Henri, Huguet; Mlle Baptiste, Victorine, Saulnier 3e, Elise.

Chasseurs.

MM. Grenier, Callant, Faucher 1er, Chatillon, Faucher 2e, Milot.

Nathalie ou La Laitière suisse, *ballet en deux actes Théâtre de l'Académie royale de musique de Paris, 1832.*
Au centre costume d'Annie Taglioni dans le rôle de Nathalie. Pas d'ensemble des Paysans : ***Mme Colson*** Source Gallica

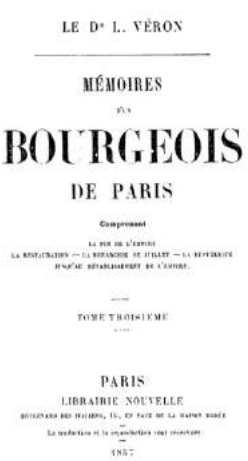

LE Dr L. VÉRON

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS

DE PARIS

Comprenant

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE

1857

Il est vrai que *« les mères qui destinent leurs enfants à l'Opéra leur donnent souvent les plus déplorables leçons ; elles leur inspirent des idées et des espérances d'ambition, d'orgueil et de fortune. Elles les forment de bonne heure à tous les manèges de la coquetterie, et pour toute morale et pour toute religion, ne leur enseignent que l'art de plaire »* (page 199) écrit le Docteur Louis VERON, Directeur de l'Opéra de Paris nommé le 28 février 1831, dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, publiés en 1956 (source Gallica) qui ajoute *"les mœurs plus que légères des demoiselles de la danse, et surtout du corps de ballet, donnent à tout ce qui touche à l'Opéra un caractère de frivolité"* (p. 229)

Lithographie de Louis Arnout, L'Opéra le Pelletier[70]*, durant la représentation de* Robert le Diable *(Meyerbeer) en 1854.*

3- Même si Louis Alexandre était prêt à affronter les préjugés bourgeois, dans le contexte de l'époque, il était inenvisageable pour son père, Paul CALLEY, avocat, oncle de la future duchesse d'Isly, fille de son frère Adrien député de la Vienne, ainsi que pour sa parentèle, membres de l'aristocratie ou de la haute-bourgeoisie occupant aussi bien des postes politiques et militaires que des fonctions financières, **de songer un seul instant à autoriser et légitimer par un quelconque mariage une telle mésalliance** ; tout au plus tolèreront-ils cette liaison amoureuse et durable de leur fils et parent avec Françoise Joséphine COLSON.

[70] L'Opéra le Pelletier fut la salle d'opéra de Paris de 1821 à 1873, date à laquelle il fut détruit par un incendie durant la nuit du 28 au 29 octobre. Il était situé au 12 de la rue Pelletier dans l'actuel 9e arrondissement, près du boulevard des Italiens et à proximité de l'actuel hôtel Drouot (source *Wikipédia*)

En 1846, un **évènement fondamental vient bouleverser le cours de la vie de Louis Alexandre**, ingénieur de l'université de Liège : il est appelé à trente et un ans aux fonctions de directeur *de la Société de la Vieille Montagne* spécialisée dans la fabrication du zinc, en Belgique à Angleur, où il demeurera désormais.

Angleur vue de la Direction
Extrait de Centenaire
de la Société des mines et fonderies de la Vieille Montagne 1837-1937

Pourquoi le choix de Louis Alexandre pour la direction de *La Vieille Montagne ?*

Il nous faut garder en mémoire les éléments suivants[71] :

1. **Le contexte économique**. Dans les années 50, se développent en France un affairisme et une spéculation boursière effrénée symbolisée par Morny, Paris s'impose comme la seconde place financière du monde : entre janvier 1851 et décembre 1869, le nombre de valeurs cotées est multiplié par 2,6.
   L'argent cependant est source de progrès et des investissements productifs se développent dont les émissions de titres deviennent l'instrument, obligations ferroviaires notamment.

2. **Les banques d'affaires**. Louis Alexandre est le frère d'Adrien qui avait repris l'affaire paternelle d'agent d'affaires du comte d'Artois sous la Restauration pour la transformer en maison de banque.

3. **Expérience**.
   - de 1837 à 1840, Louis Alexandre avait débuté sa carrière en tant que cogérant d'une société en commandite intitulée *Messageries françaises*, sous la raison Lefer, Gaillard, Penicaut et Cie (*voir ci-dessus*) ;

[71] Source : Dominique Barjot, Eric Anceau, Nicolas Stoskopf, *Morny et l'invention de Deauville*, Paris, Armand Colin, 2010

- 1841-1846 : puis comme seul gérant de la *Manufacture de Pont-Audemer* sous la raison sociale de Saint-Paul de Sinçay et Cie ;
- en 1844, il fonde *la Compagnie des mines réunies de Saint Etienne,*
- de novembre 1845 et avril 1846 : fonda *La Compagnie des mines de la Loire* ;
- Il fut également l'un des fondateurs de la *Compagnie du chemin de fer d'Amiens*.

La nomination de Louis Alexandre Calley Saint-Paul correspond apparemment à l'entrée de plusieurs représentants de **la Haute Banque parisienne**[72] dans le capital de la *Vieille Montagne*, facilitée par le désengagement progressif de plusieurs actionnaires dont *la Banque de Belgique* qui faillit disparaitre durant la crise de décembre 1838.

Françoise Joséphine COLSON en Belgique

En 1846, Louis Alexandre, nouveau directeur de l'Usine de la Vieille Montagne en Belgique, installe Françoise Joséphine au Henné proche d'Angleur et l'année suivante, le 30 octobre 1847, elle met au monde à Vaux-sous-Chèvremont son second enfant Charles Albert, déclaré fils naturel inscrit sous le nom de sa mère *« rentière ».*

Les actes de reconnaissance des deux fils de Françoise Joséphine COLSON

En 1850 et en deux mois, Louis Alexandre Calley Saint-Paul de Sinçay procèdera à une double reconnaissance (sources mentions marginales des actes de naissance) :

- *« Devant Maître Simon, Notaire à Chênée, le douze janvier 1800 cinquante, Mr Louis Alexandre Saint Paul de Sinçay, directeur de la Société de la Vieille Montagne demeurant à Angleur, a reconnu pour son fils naturel l'enfant ci-contre* ***Charles Albert Colson****.»*
- « *Le 8 mars 1850, par acte reçu en cette Mairie* [du 2e arrondissement de Paris]*, le huit mars mil huit cent cinquante, Mr Louis Alexandre Calley de Saint Paul dit de Sinçay a reconnu pour son fils naturel* ***Louis, Alfred*** *inscrit ci-contre. »*

Pourquoi ces soudaines reconnaissances ? On peut très vraisemblablement émettre l'hypothèse d'une **rupture** avec Françoise Colson - qui elle-même se mariera en 1852 avec Gilles Joseph Massart – suivie d'une **légitimation** de ses deux fils auxquels il avait noué de forts liens d'affection, avant son **propre mariage** du 5 novembre 1851avec sa cousine germaine.

[72] Définition proposée par Nicolas Soskopf, Université de Haute-Alsace, dans son article « Qu'est-ce que la haute banque parisienne au XIXe siècle ? » :
La haute banque regroupe des entreprises individuelles ou des sociétés de personnes qui se reconnaissent et se cooptent mutuellement *; elle forme une élite bancaire qui se distingue par son honorabilité, sa puissance financière et ses activités tournées vers le marché international des capitaux et le service de l'Etat.*

L'acte de mariage de Saint Paul dit de Sinçay, Louis, Alfred et Obadia Anna, dressé en la Mairie de Tlemcen (Algérie) le neuf août mil neuf cent six indique très clairement que « ***feue Colson Françoise Joséphine est décédée à Paris deuxième arrondissement le 27 novembre 1852*** ».

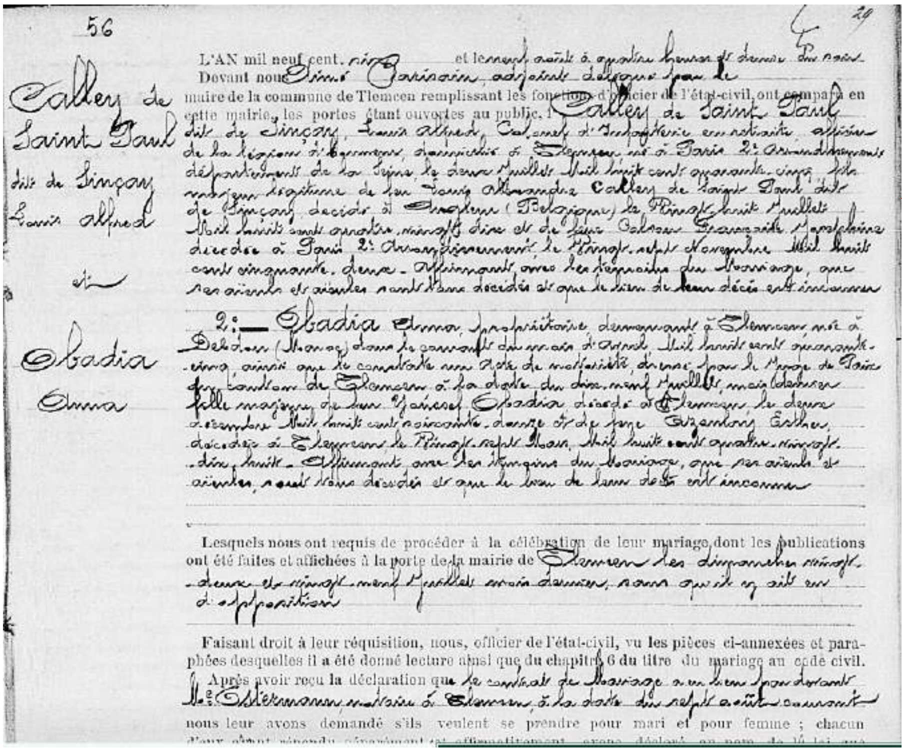

56

Calley de Saint Paul dit de Sinçay Louis Alfred et Obadia Anna

L'AN mil neuf cent six et le neuf août à quatre heures du soir
Devant nous ... adjoint délégué par le maire de la commune de Tlemcen remplissant les fonctions d'officier de l'état-civil, ont comparu en cette mairie, les portes étant ouvertes au public, 1° Calley de Saint Paul dit de Sinçay, Louis Alfred, ... né à Paris 2e arrondissement ... fils majeur légitime de feu Louis Alexandre Calley de Saint Paul dit de Sinçay ... et de feue Colson Françoise Joséphine décédée à Paris 2e arrondissement le vingt sept novembre mil huit cent cinquante deux ...

2° — Obadia Anna, propriétaire, demeurant à Tlemcen ...

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites et affichées à la porte de la mairie de Tlemcen les dimanches vingt-deux et vingt-neuf juillet mois dernier, sans qu'il y ait eu d'opposition

Faisant droit à leur réquisition, nous, officier de l'état-civil, vu les pièces ci-annexées et paraphées desquelles il a été donné lecture ainsi que du chapitre 6 du titre du mariage au code civil.
Après avoir reçu la déclaration que le contrat de mariage a eu lieu par devant Me ... notaire à Tlemcen, à la date du sept août courant
nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun

Acte de mariage de Louis Alfred Calley de Saint-Paul.
Source http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomc2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&registre=39179

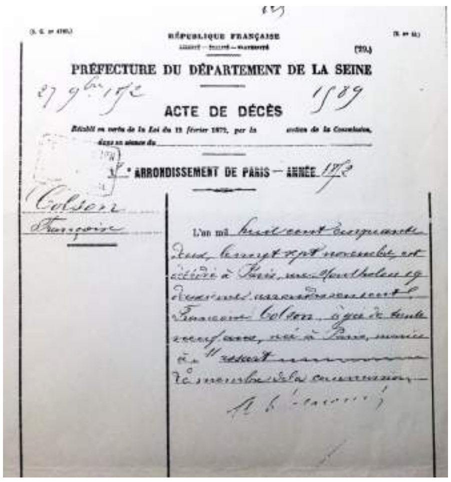

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ACTE DE DÉCÈS

ARRONDISSEMENT DE PARIS — ANNÉE

Colson Françoise

Acte de décès de Françoise Colson. Source Archives de la ville de Paris

Quelle est la cause de sa disparition brutale quatre mois après son mariage ? Accident ou maladie foudroyante, tuberculose fréquente à l'époque ou épidémie ?

2- Son acte de décès précise « **mariée à Massart** ». Pourquoi ce mariage après sa passion pour Louis Alexandre ? Comment l'a-t-elle connu et qui était-il ? Pour cette femme de trente-neuf ans, âge de la maturité au milieu de ce XIXeme siècle, certainement encore séduisante, désir de trouver protection et confort auprès de Gilles Massart au 19 rue Montholon dans le 2eme arrondissement ? Elle n'aura malheureusement survécu que quatre mois à son union tandis que ses fils allaient vivre plus tard de leur côté une vie exaltante de grands espaces en Algérie et sur les mers.

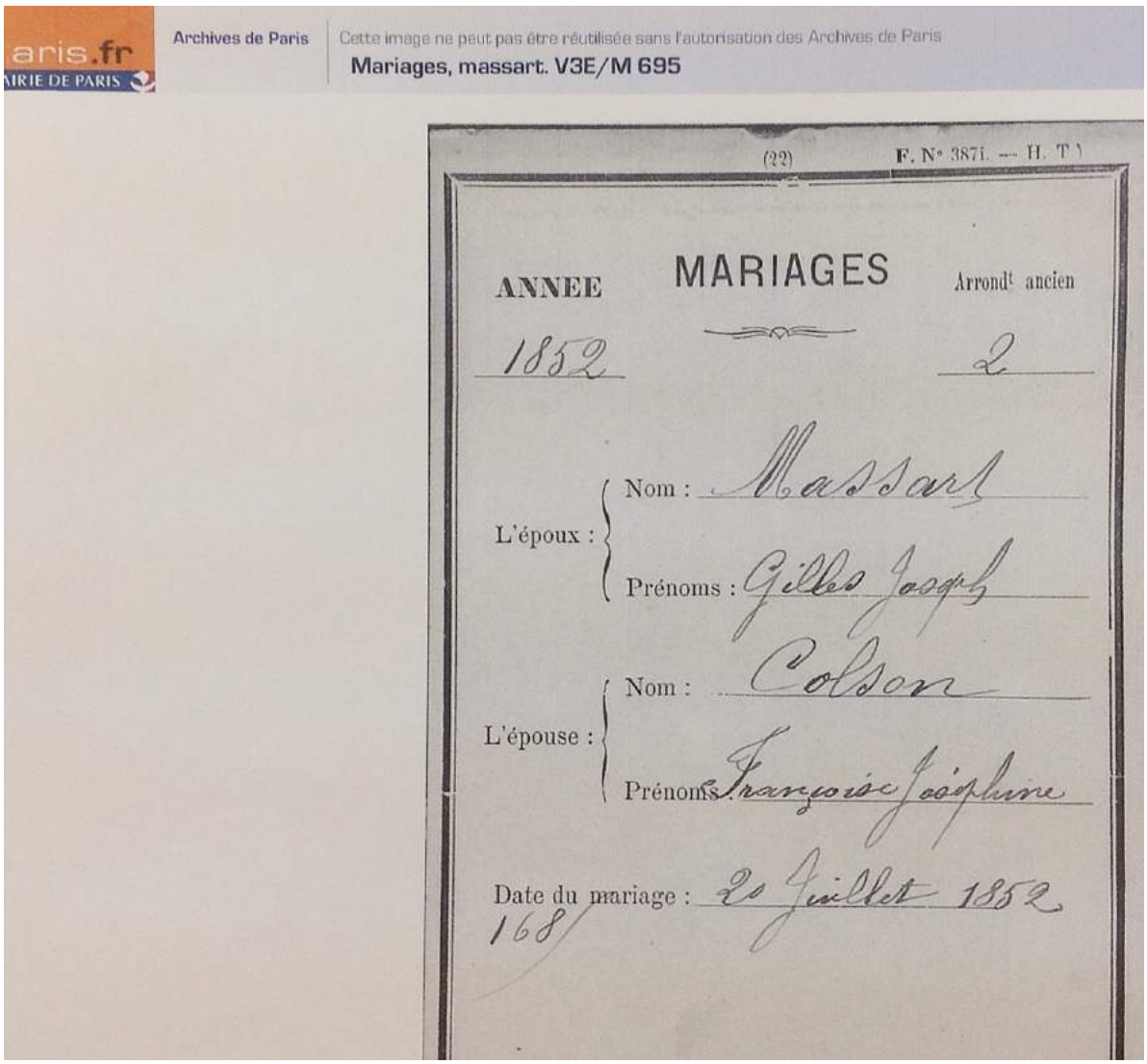

	ANNEE **1852**	MARIAGE	Arrondissement ancien **2**	
L'époux	Nom	**Massart**		
	Prénoms	**Gilles Joseph**		
L'épouse	Nom	**Colson**		
	Prénoms	**Françoise Joséphine**		
Date du mariage : **20 juillet 1852**				

1685

Le mariage de Louis avec Léontine HORRIC DE BEAUCAIRE

114.

Calley St Paul de Sincay et De Beaucaire

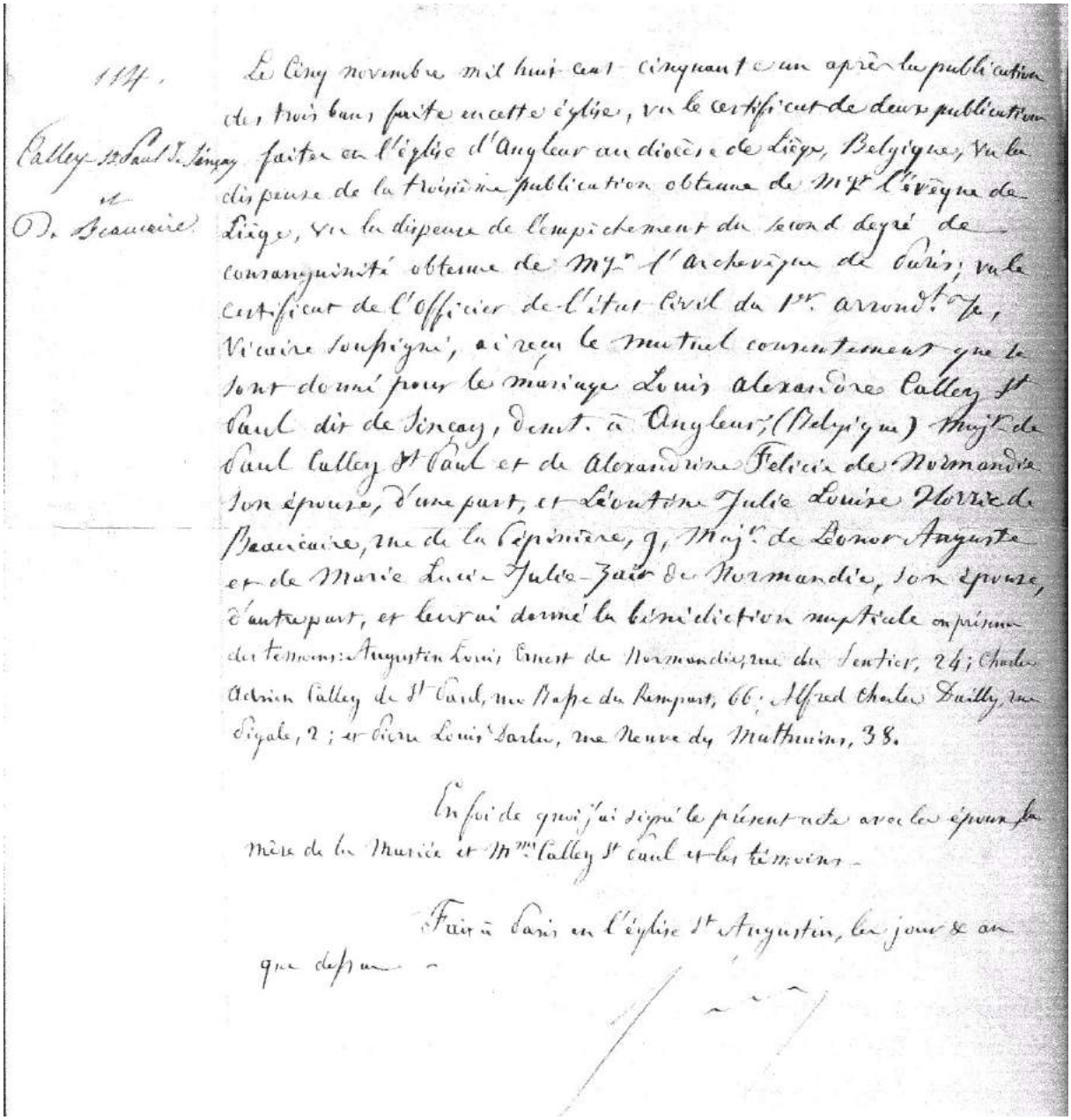

Le Cinq novembre mil huit cent cinquante un après la publication des trois bans faite en cette église, vu le certificat de deux publications faites en l'église d'Angleur au diocèse de Liège, Belgique, vu la dispense de la troisième publication obtenue de Mgr l'évêque de Liège, vu la dispense de l'empêchement du second degré de consanguinité obtenue de Mgr l'archevêque de Paris; vu le certificat de l'officier de l'état civil du 1er arrondt Je, Vicaire soussigné, ai reçu le mutuel consentement que se sont donné pour le mariage Louis Alexandre Calley St Paul dit de Sincay, demt. à Angleur, (Belgique) Majr de Paul Calley St Paul et de Alexandrine Felicie de Normandie son épouse, d'une part, et Léontine Julie Louise Horric de Beaucaire, rue de la Pépinière, 9, Majr de Léonor Auguste et de Marie Lucie Julie Zaïr de Normandie, son épouse, d'autre part, et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence des témoins: Augustin Louis Ernest de Normandie, rue du Sentier, 24; Charles Adrien Calley de St Paul, rue Basse du Rempart, 66; Alfred Charles Dailly, rue Pigale, 2; et Pierre Louis Darlu, rue Neuve des Mathurins, 38.

En foi de quoi j'ai signé le présent acte avec les époux la mère de la Mariée et Mme Calley St Paul et les témoins.

Fait à Paris en l'église St Augustin, les jour & an que dessus.

En 1850, après le règlement des problèmes de sa paternité par acte de reconnaissance de ses deux fils, Louis Alexandre occupe désormais une position trop éminente qui lui fait côtoyer les plus hautes personnalités du pays pour ne pas présenter un visage de respectabilité en ce demi-siècle monarchique corseté de mœurs très conservatrices.

Une solution est toute trouvée. Sa cousine germaine dont la mère DE NORMANDIE est sœur de la sienne (*voir généalogie*), **Léontine Julie Louise HORRIC DE BEAUCAIRE** (1823-1898), que le tableau de 1875 présente dépourvue de grâce et de beauté, n'est toujours pas mariée bien qu'âgée de 28 ans : un mariage de raison encouragé par les deux familles présenterait pour Louis de nombreux avantages.

- En premier lieu financiers, outre la dot très importante, les deux familles investiraient dans la société de *la Vieille Montagne*.

- Cette union renforcerait les liens endogamiques entre la prestigieuse famille du comte de Beaucaire et les de SINÇAY, titre nobiliaire de la grand-mère Alexandrine, endogamie fréquente dans la famille car très favorable au maintien du patrimoine et de la fortune à l'intérieur du groupe : son cousin Louis Jules Ernest DENORMANDIE (Paris, 16 août 1821-16 janvier 1902 Paris 8e), a épousé trois ans plus tôt sa nièce Julie DARLU de sept ans sa cadette dont la fille Marie épousera en 1881 son cousin germain Auguste Alexandre Ludovic, fils justement de Louis Alexandre qui suivra ainsi l'exemple de son père !

Par son mariage célébré le 5 novembre 1851 (voir ci-dessous l'acte de mariage religieux, source Archives de Paris), il devrait mettre fin à sa vie amoureuse, aventureuse aux yeux des siens, pour se transformer en capitaine d'industrie, maitre de forges, aidé par ses qualités hors pair d'esprit d'entreprise, de compétence scientifique et par le recrutement d'une équipe de collaborateurs de très haut niveau dont il va s'entourer.

Il peut dès lors consacrer toute son énergie au développement de son usine de *la Vieille Montagne* qu'il va hisser au premier plan et imposera **comme la première grande multinationale industrielle d'Europe**, prestigieuse et très rentable, tout en créant un modèle social exemplaire, société existant encore de nos jours, devenue depuis septembre 2001 le groupe *Umicore*, leader mondial spécialisé dans les métaux et les matériaux sophistiqués.

Edouard MANŒUVRIER, lors du jubilé du 25e anniversaire de sa prise de fonctions de sous-directeur général, le 23 octobre 1897, trace de Louis Alexandre, alors disparu, un portrait éclairant de chef d'entreprise humaniste :

SOCIÉTÉ DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA VIEILLE-MONTAGNE

XXVe ANNIVERSAIRE

D'ENTRÉE EN FONCTIONS

DE

M. ÉDOUARD MANEUVRIER

SOUS-DIRECTEUR-GÉNÉRAL

PARIS, 22 et 23 OCTOBRE 1897.

Sources des textes et photos en noir et blanc des trois pages
Plaquette éditée à l'occasion du 25e anniversaire d'entrée en fonctions de M. Edouard Manœuvrier, sous-directeur général, Paris, 23 et 23 octobre 1897.

« Il y a déjà vingt-cinq ans [en 1872] que, entrainé par ce grand charmeur d'hommes qui s'appelait Saint-Paul de Sinçay, par ce grand patron, qui servit toute sa vie l'ouvrier, sans le flatter jamais, par ce pur gentilhomme qui sut donner tant de prestige à notre société, en lui imprimant pour toujours son cachet personnel d'humanité et de loyauté ; -déjà vingt-cinq ans que je renonçai aux ambitions d'un autre avenir, pour m'embarquer sur le navire Vieille-Montagne »

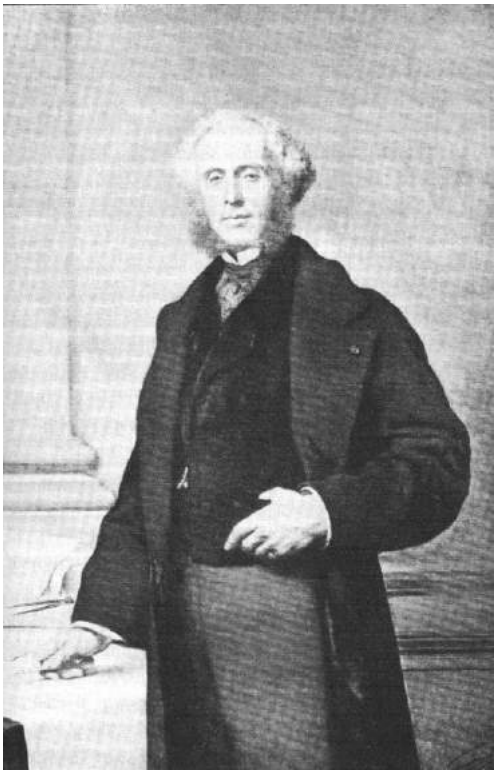

M. SAINT PAUL DE SINCAY à 53 ans
d'après le tableau de Gallait (1868)

Mme SAINT PAUL DE SINCAY à 52 ans
d'après le tableau de Gallait (1875)

Louis Alexandre Saint Paul de SINÇAY en 1888,
deux ans avant sa mort

Quatre enfants naitront de cette union.

1. **Adrien Gaston SAINT PAUL DE SINCAY** qui soutient sa thèse de licence en droit à la faculté de Paris en 1879 succèdera en juillet 1890 à son père à la direction générale de ***La Vieille Montagne*** jusqu'en 1937. Il participa aux J.O. d'hiver de Paris en 1900 en équitation sous les couleurs de la Belgique.

   Marié à la comtesse **Hélène Andreievna BLOUDOFF**, il aura trois enfants dont **Marie-Louise** (Angleur 22 mars 1885-Bruxelles 24 juin 1968) qui épousera à Angleur le 9 août 1906 **Albert Edouard Eugène LAMORAL, prince de Ligne** (Bruxelles 12 décembre 1874-Bruxelles 4 juillet 1957), l'ainé des quatre enfants d'Edouard, Prince de Ligne, et d'Eulalie, Princesse de Solms-Braunfels.

Comtesse Hélène BLOUDOFF
(1861-1932)
Source : Internet

Adrien Gaston Saint Paul de Sinçay en 1897
Administrateur directeur général
(Angleur 1854-Bruxelles1938)

Distinctions :
Officier de la Légion d'honneur, de l'Ordre de Léopold, de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, de l'Ordre du Nicham Iftikar, de l'Ordre royal de Wasa, de l'Ordre de Grégoire le Grand, de l'Ordre des SS Maurice et Lazare.

2. **Auguste Alexandre Ludovic** (1856-1908) épouse en 1881, comme son père l'avait fait avant lui, sa cousine Marie de NORMANDIE née en 1857 dont le père Louis de Normandie (1821-1902) fut gouverneur de la Banque de France et administrateur de très nombreuses sociétés, *Comptoir national d'escompte de Paris*, *Compagnie du chemin de fer PLM*, *Vieille Montagne*, etc. Trois enfants.

3. **Alfred Edgar** né à Angleur, 9131 Belgique, 29 août 1*858-1935, ingénieur civil de l'Ecole des Mines de Liège,* administrateur de la S.A. des Mines et fonderies de Zinc de la Vieille Montagne, m*arié à Paris (8e) le 9 décembre 1889 avec* ***Jeanne Marie FOULD*** *née à Marne la Coquette, 92 Hauts de Seine, le 17 septembre 1868-décédée en 1945, de Henri Jules Stern, membre de la chambre de commerce et Suzette Stern, décédée* ***Réf : Acte de mariage***.
Une fille.

4. **Henri** né en 1861, décédé précocement à 12 ans en 1873.

Adrien Gaston Saint Paul de Sincay vers la fin de sa vie
Angleur 1854-Bruxelles1938
Source Geneanet Pierfit

Source des photos en noir et blanc : plaquette, ouvrage cité

DESTINS CROISES

Comment s'est passée la relation entre les fils **légitimes** du couple Louis Alexandre et Léontine Julie Louise et les enfants **reconnus** de Françoise Joséphine COLSON ?

La divergence de leurs destinées en donne la clé.

- **Les enfants légitimes** issus du mariage de Louis CALLEY et de Léontine Julie Louise HORRIC DE BEAUCAIRE recevront les cours des meilleurs professeurs :

  « Edouard Manœuvrier [sorti 1er en 1868 de l'Ecole Normale supérieure et la même année reçu 1er au concours de l'agrégation de philosophie] *donne d'excellentes leçons à Ludovic, à Edgar et à moi* [Gaston a alors environ 16 ans] *; il les donne beaucoup avec cette science sûre, cette clarté merveilleuse, cette pédagogie séduisante et cet amour du vrai, du beau et du bien*,… » déclare en 1897 Adrien Gaston Saint Paul de Sinçay, Directeur général, lors du jubilé déjà évoqué.

  Ils obtiendront des diplômes de droit (Gaston) ou d'ingénieur (Edgar), prendront les commandes de l'usine de la *Vieille Montagne* - l'ainé Adrien Gaston succèdera à son père à sa mort en 1890 comme Directeur général du groupe - et multiplieront mariages de prestige et vie mondaine.

-Louis-Alfred et Charles-Albert ont-ils été élevés avec les trois autres fils ? On peut en douter, compte tenu d'une part de leur écart d'âge, neuf et sept ans les séparent de l'ainé Adrien Gaston né en 1854, et d'autre part de la perspective d'une cohabitation difficilement imaginable pour Léontine née HORRIC DE BEAUCAIRE qui aurait eu à supporter quotidiennement, chez elle à Angleur, la présence d'enfants illégitimes à ses yeux.

Après le décès de leur mère Françoise COLSON en 1852, on peut en arriver à la conviction que les deux fils reconnus, désormais jeunes orphelins, ont été pris en charge en France par leurs tantes ou oncles paternels (Adrien ?) appartenant à la famille Saint-Paul de Sinçay, en partie en pensionnat (?), à Paris où leur père devait se rendre régulièrement pour raisons professionnelles.

C'est d'ailleurs à Paris et non en Belgique que Louis Alfred obtiendra en 1864 son diplôme de Bachelier ès Sciences délivré au nom de l'Empereur par les professeurs de la Faculté des Sciences de l'Académie de Paris et qu'il va recevoir une éducation de grande qualité : nous tenons de différentes sources que Louis Alfred *« homme du meilleur monde »* était un excellent cavalier, très bon danseur *« La veille de mon départ pour Paris* [en 1926]*, j'ai valsé plus d'une demi-heure avec mon oncle Saint-Paul »*[Esther GOUIN], pianiste et joueur d'échecs, respectueux d'une certaine étiquette, à Tlemcen « *on dinait le soir en habit »,* on loue *« sa distinction, son caractère fin et lettré, son élégance à cheval ».*

Etait-ce concerté ? **C'est la même année 1864** que Charles Albert et Louis Alfred détermineront leur avenir en choisissant tous deux la voie militaire qui les conduira à découvrir d'**immenses horizons** de notre planète.

- **Charles Albert,** Vaux-sous-Chèvremont le 30 octobre 1847-Paris 11 février 1912 59 boulevard Arago, Paris XIIIème, domicilié au N° 3, rue Saint-Yves à Brest (*voir photo ci-contre, source* Geneanet Garric *et ci-dessous son acte de naissance reçu de la commune de Chaudfontaine, commune de Liège).*

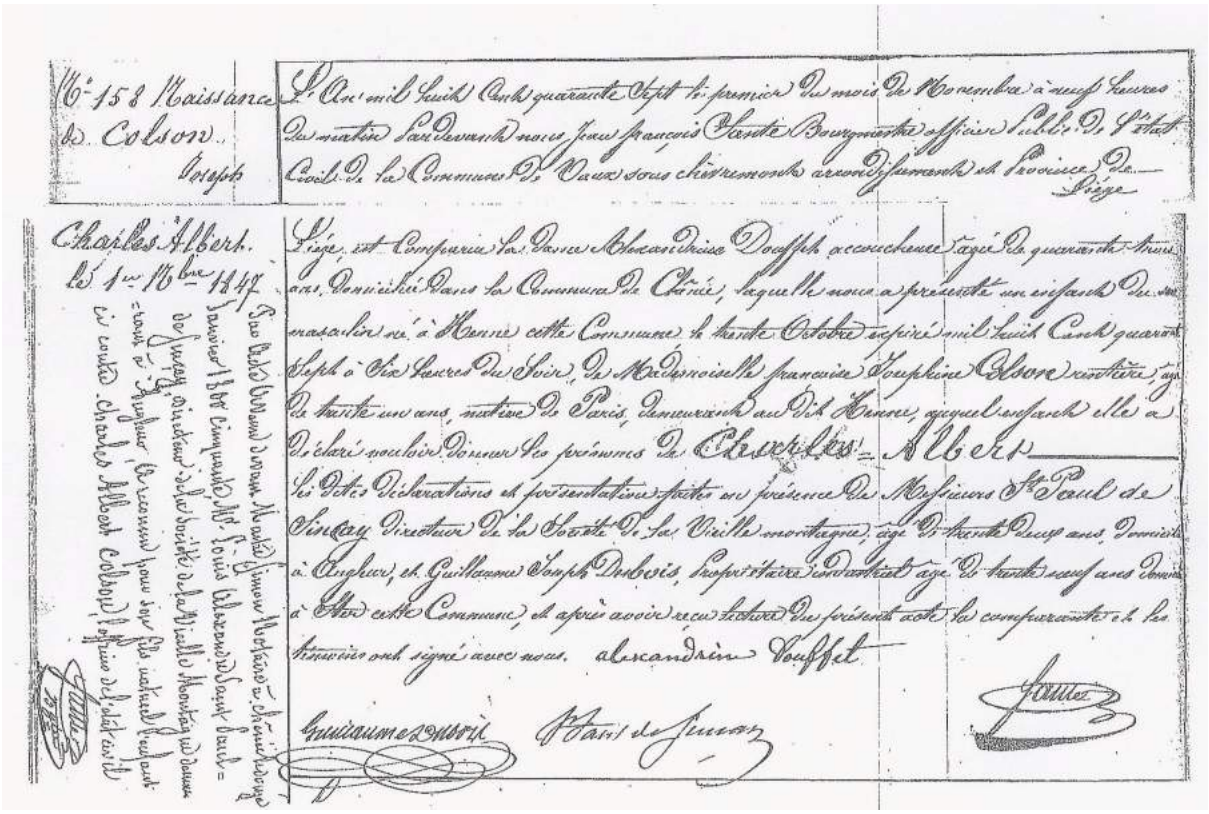

N° 158 Naissance de Colson Joseph

L'An mil huit Cent quarante Sept le premier Du mois De Novembre à neuf heures Du matin Par devant nous Jean François Santé Bourgmestre officier Public De l'état Civil De la Commune De Vaux sous chèvremont arrondissement et Province De Liège

Charles Albert. Né le 1er 16bre 1847

Est Comparue Par Dame Alexandrine Douffet accoucheuse âgée De quarante trois ans, Domiciliée Dans la Commune De Chaîné, laquelle nous a presenté un enfant De sexe masculin né à Henné cette Commune le trente Octobre expiré mil huit Cent quarante Sept à Six heures Du Soir, De Mademoiselle françoise Joséphine Colson rentière âgée De trente un ans, native De Paris, demeurant au Dit Henné, auquel enfant elle a Déclaré vouloir Donner les prénoms De Charles Albert

Les Dites Déclarations et présentations faites en présence De Messieurs St Paul de Sinçay Directeur De la Société De la Vieille montagne, âgé De trente deux ans Domicilié à Angleur, et Guillaume Joseph Dubois, Propriétaire Industriel âgé De trente neuf ans Domicilié à Henné cette Commune, et après avoir reçu lecture Des présents acte la comparante et les témoins ont signé avec nous. alexandrine Douffet

Guillaume Dubois — St Paul de Sinçay

« L'an mil huit cent quarante sept le premier du mois de Novembre à neuf heures du matin par devant nous Jean François Santé Bourgmestre officier Public de l'état-civil de la Commune de Vaux sous Chèvremont arrondissement et province de Liège est comparue la dame Alexandrine Douffet, accoucheuse âgée de quarante trois ans domiciliée dans la commune de Chaîné, laquelle ***nous a présenté un enfant de sexe masculin né à Henné cette commune le trente octobre expiré mil huit cent quarante sept à six heures du soir, de mademoiselle Françoise Joséphine Colson, rentière, âgée de trente un ans, native de Paris, demeurant au dit Henné, auquel enfant elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Charles Albert****, les dites déclarations et présentations faites en présence de Messieurs St Paul de Sinçay directeur de la société de la Vieille montagne, âgé de trente deux ans, domicilié à Angleur et Guillaume Dubois, propriétaire industriel âgé de trente neuf ans à* [mot illisible] *cette commune, et après avoir reçu lecture du présent acte la comparante et les témoins ont signé avec nous.* Suivent quatre signatures[73] ».

[73] Il est à noter que St Paul de Sinçay, directeur de la société de la Vieille montagne, signera comme **témoin.**

Mention marginale :

« Par acte [mot illisible] *devant Maître Simon Notaire à Chênée le douze janvier 1800 cinquante, Mr Louis Alexandre Saint Paul de Sinçay, directeur de la Société de la Vieille Montagne demeurant à Angleur, a reconnu pour son fils naturel l'enfant ci-contre Charles Albert Colson, l'officier de l'état-civil.* [Suit signature illisible] *».*

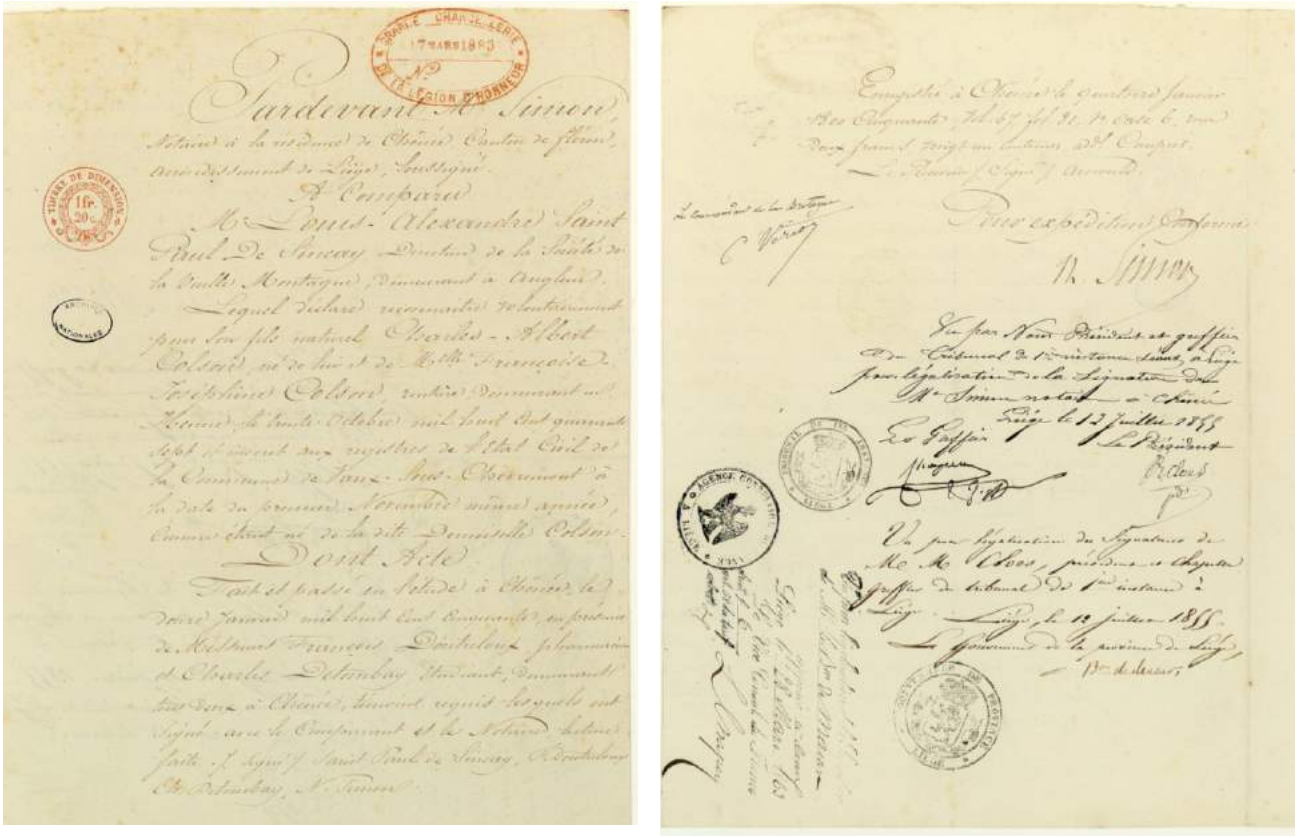

Acte de reconnaissance du 12 janvier 1850. Source : base des données Leonor *de la Légion d'Honneur*

Carrière dans la Marine[74].

Très tôt, dès l'âge de dix-sept ans en 1864, il entre dans la Marine française (port de Toulon) et terminera sa carrière avec le grade de capitaine de vaisseau.

2 octobre 1867	Aspirant	
2 octobre 1869	Enseigne de vaisseau	
9 avril 1878	Lieutenant de vaisseau	
1er janvier 1879	Sur le transport *Sarthe*, service des transports réguliers,	Thomas Desnouy, commandant
1er janvier 1881	en résidence à Toulon. Chevalier de la Légion d'Honneur	
1er janvier 1885	sur le cuirassé *Suffren*, Escadre d'évolutions	Théodore Rocomaure, Commandant
1er janvier 1886	Commandant la goëlette *Perle*, station de pêche de Granville	Charles Aubry De La Noë, Commandant le

[74] Source *Geneanet* Gilles JOGERST *Annuaires de la Marine 1869, 1879, 1881, 1885, 1886, 1899, 1901, 1903 & 1911*

		Station
26 février 1891	Capitaine de frégate à bord de *L'Héroïne*, commandant de la Marine et de la Station locale du Sénégal et de la Guinée Occidentale	
11 juin 1895	Officier de la Légion d'Honneur	
15 janvier 1898	Capitaine de vaisseau	Illustration 1901
1er janvier 1899	Commandant le cuirassé garde-côtes *Bouvines*	porte-pavillon du Contre-Amiral Léonce Caillard, Commandant la Division de garde-côtes
1er janvier 1901	Commandant le cuirassé *Charlemagne*	auprès du Vice-Amiral Marie De Maigret, C[t] en chef
1er janvier 1903	Sous-chef d'État-Major du 1er arrondissement maritime	Cherbourg
l30 octobre 1907	Versé dans le cadre de réserve	port de Brest

Marié en 1881 à Isabelle de la MONERAYE (1857-1936).

Cinq fils :

- Louis 1883-1965
- Marcel 1884-1953
- Pierre 1885-1917, mort pour la France *(voir ci-dessous)*
- Guy 1891-1981 marié en 1916 à Madeleine FUSTER
- Jean 1895-1919 *(voir ci-dessous,* source *Gallica).*

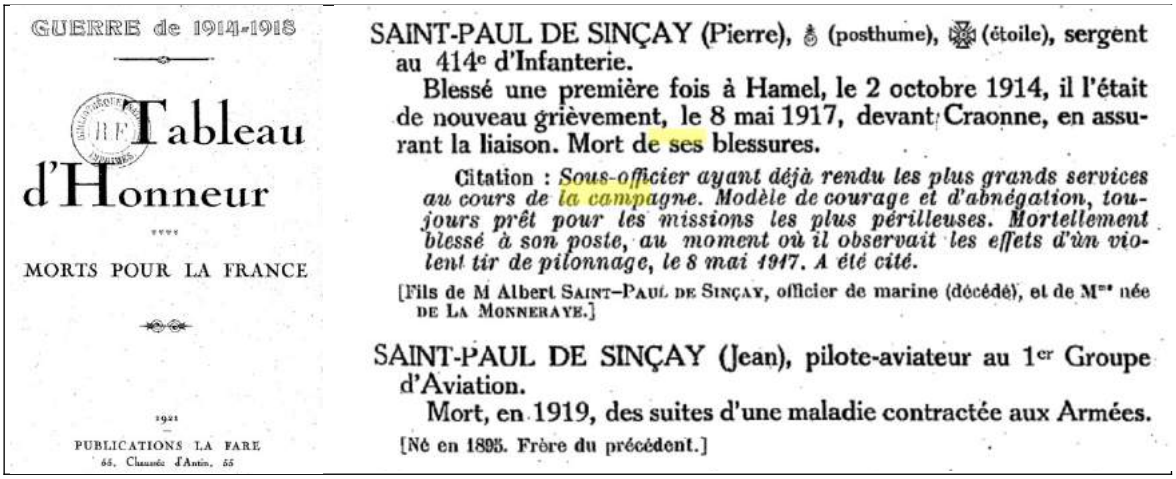

GUERRE de 1914-1918

Tableau d'Honneur

MORTS POUR LA FRANCE

1921

PUBLICATIONS LA FARE
65, Chaussée d'Antin, 65

SAINT-PAUL DE SINÇAY (Pierre), (posthume), (étoile), sergent au 414e d'Infanterie.

Blessé une première fois à Hamel, le 2 octobre 1914, il l'était de nouveau grièvement, le 8 mai 1917, devant Craonne, en assurant la liaison. Mort de ses blessures.

Citation : *Sous-officier ayant déjà rendu les plus grands services au cours de la campagne. Modèle de courage et d'abnégation, toujours prêt pour les missions les plus périlleuses. Mortellement blessé à son poste, au moment où il observait les effets d'un violent tir de pilonnage, le 8 mai 1917. A été cité.*

[Fils de M Albert SAINT-PAUL DE SINÇAY, officier de marine (décédé), et de Mme née DE LA MONNERAYE.]

SAINT-PAUL DE SINÇAY (Jean), pilote-aviateur au 1er Groupe d'Aviation.

Mort, en 1919, des suites d'une maladie contractée aux Armées.

[Né en 1895. Frère du précédent.]

- De son côté, **Louis Alfred CALLEY SAINT-PAUL de SINÇAY** dès l'obtention de son baccalauréat en 1864, intègre l'Ecole impériale spéciale militaire de Saint-Cyr.

  En **septembre 1870,** il subit de plein fouet le brutal traumatisme **du désastre de Sedan** qu'il vit en direct et de la capitulation de Napoléon III lors de sa rencontre avec Bismarck**.**

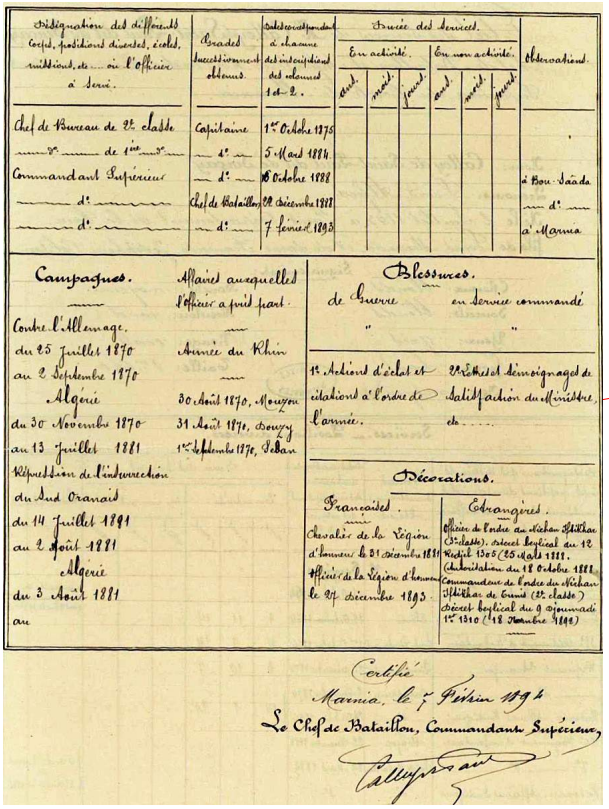

Désignation des différents Corps, positions diverses, écoles, missions, etc ... où l'officier a servi.

Grades successivement obtenus.

Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.

Durée des services. En activité. ans. mois. jours. En non activité. ans. mois. jours.

Observations.

Chef de Bureau de 2e classe — Capitaine — 1er Octobre 1875
— d° — de 1ère d° — — d° — 5 Mars 1884
Commandant Supérieur — — d° — 16 Octobre 1888 — à Bou-Saâda
— d° — Chef de Bataillon — 22 Décembre 1888 — d° —
— d° — — d° — 7 février 1893 — à Marnia

Campagnes.

Contre l'Allemagne.
du 25 Juillet 1870
au 2 Septembre 1870
Algérie
du 30 Novembre 1870
au 13 Juillet 1881
Répression de l'insurrection du Sud Oranais
du 14 Juillet 1881
au 2 Août 1881
Algérie
du 3 Août 1881
au

Affaires auxquelles l'officier a pris part.

Armée du Rhin

30 Août 1870, Mouzon
31 Août 1870, Douzy
1er Septembre 1870, Sedan

Blessures.

de Guerre — en Service commandé
" — "

1° Actions d'éclat et citations à l'ordre de l'armée.

2° Lettres et témoignages de Satisfaction du Ministre, etc ....

Décorations.

Françaises.

Chevalier de la Légion d'honneur le 31 Décembre 1881
Officier de la Légion d'honneur le 27 Décembre 1893.

Etrangères.

Officier de l'ordre du Nichan Iftikhar (3e classe). Décret beylical du 12 Redjil 1305 (25 Mars 1888.
(Autorisation du 18 Octobre 1888
Commandeur de l'ordre du Nichan Iftikhar de Tunis (2e classe)
Décret beylical du 9 Djoumadi 1er 1310 (18 Novembre 1892)

Certifié
Marnia, le 7 Février 1894
Le Chef de Bataillon, Commandant Supérieur,
Calley Saint-Paul

Source : http://www.culture.gouv.fr/LH/LH032/PG/FRDAFAN83_OL0409075v001.htm

Il refusera le 5 septembre de signer l'offre humiliante prévue dans l'acte de reddition d'éviter d'être prisonnier, sous réserve de déclarer sur l'honneur de ne pas se battre ultérieurement. Son honneur ***au contraire*** lui commande de partager avec d'autres officiers le sort des 80.000 hommes parqués avec lui dans le *Camp de la misère*, dans la boucle de la Meuse, sur la presqu'île d'Iges, dont le calvaire inspirera à Emile Zola le roman *La Débâcle*, vingt-deux ans plus tard en 1892.

Sa captivité se prolongera-elle à Cologne en Allemagne ? C'est probable mais à la fin de cette même année 1870, il choisira ***le Régiment Etranger*** pour un exil définitif et une nouvelle vie dans une Algérie à peine pacifiée, dans la solitude et les dangers des « ***cercles »,*** immenses territoires vierges de la frontière marocaine ou du nord saharien : ce ne sont plus les domaines, désormais lilliputiens à ses yeux, de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie françaises mais ***des millions d'hectares*** dont il se rendra maître, commandant militaire et civil des cercles de **Lalla Maghnia, Méchéria, Géryville**.

Il parlera désormais en chef avec les tribus indigènes et, rompu aux règlements et palabres avec elles, il exercera les fonctions de plénipotentiaire lors de rencontre avec le légat du Sultan du Maroc : *« Notre frontière cesse d'être violée, nos relations avec les chefs marocains sont bonnes et en 1899, de janvier à juin, une mission française dirigée par le commandant CALLEY DE SAINT-PAUL séjourne à Oujda où elle discute, avec un envoyé du Sultan, le règlement de toutes nos revendications.* » (Source *Société de Géographie,* Oran 1910).

VIE ET CARRIERE DE LOUIS ALFRED CALLEY SAINT-PAUL DE SINCAY

Son physique

C'est Louis Alfred Saint-Paul lui-même, alors commandant du cercle de Marnia, qui le 26 janvier 1894 à 49 ans remplit ses états de services destinés à la Chancellerie de la Légion d'Honneur[75] et dessine son autoportrait à la page 2 de son dossier : considéré à l'heure actuelle comme un homme de petite taille, mais dans la moyenne de l'époque, 1,66 m, il se caractérise par la blondeur de ses cheveux et de ses sourcils, la couleur rare de ses yeux gris, son visage ovale, sûrement un corps sans embonpoint et une peau cuivrée par le soleil d'Afrique.

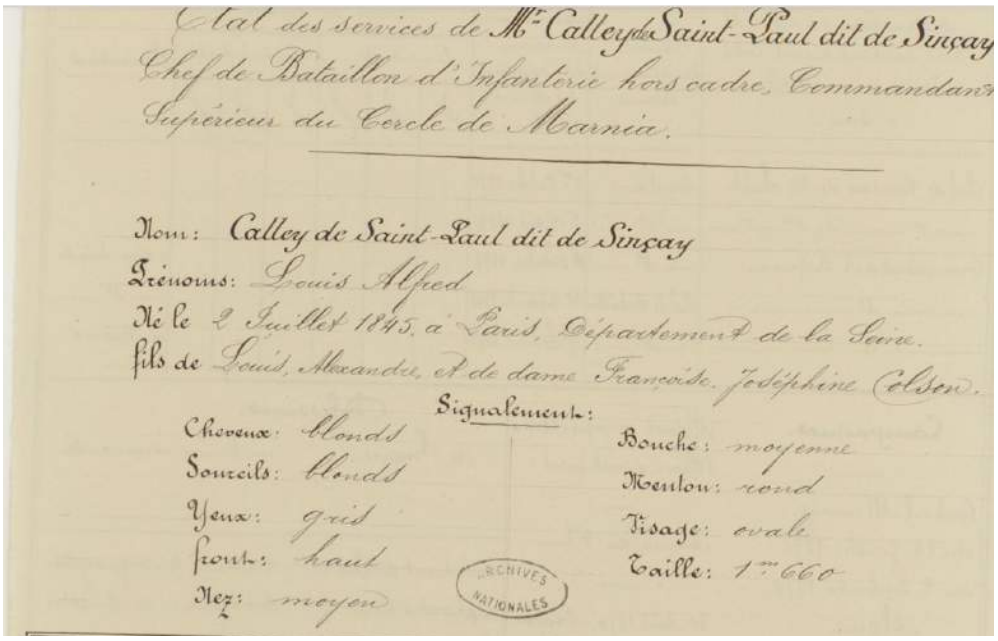

État des services de Mr Calley de Saint-Paul dit de Sincay
Chef de Bataillon d'Infanterie hors cadre, Commandant Supérieur du Cercle de Marnia.

Nom : Calley de Saint-Paul dit de Sincay
Prénoms : Louis Alfred
Né le 2 Juillet 1845 à Paris, Département de la Seine.
fils de Louis, Alexandre, et de dame Françoise, Joséphine Celsen.

Signalement :

Cheveux : blonds — Bouche : moyenne
Sourcils : blonds — Menton : rond
Yeux : gris — Visage : ovale
Front : haut — Taille : 1m660
Nez : moyen

ARCHIVES NATIONALES

Ses années de formation

- *« J'ai retrouvé son diplôme de Bachelier ès Sciences délivré au nom de l'Empereur par les professeurs de la Faculté des Sciences de l'Académie de Paris le 25 mai 1864, signé par V. Duruy lui-même, alors Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique et des Cultes. Il est mort en 1927, sa tombe n'a plus bougé au cimetière de Tlemcen où elle a toujours été entretenue par le Souvenir Français »* **Sonia MULLER**

- **Le 17 octobre 1864**, à 19 ans, engagé volontaire pour une durée de sept ans, il intègre le 18 du même mois l'Ecole impériale spéciale militaire de Saint-Cyr **(1864-1866)** et fait partie de la 49e promotion d'*Oajaca* (par le choix de ce nom, la 49e promotion a voulu commémorer la reddition, le 9 février 1865, de la ville mexicaine d'Oajaca assiégée par le général Bazaine, futur maréchal de France).

- **le 1er octobre 1866**, il est promu sous-lieutenant au 31e régiment d'infanterie, fait campagne contre l'Allemagne du **25 juillet au 2 septembre 1870** : 30 août Mouzon, 31 août Douzy, et le 1er septembre il assiste au désastre de Sedan.

[75] http://www.culture.gouv.fr/LH/LH032/PG/FRDAFAN83_OL0409075v001.htm

L'ALGERIE et CARRIERE DANS LES AFFAIRES INDIGENES

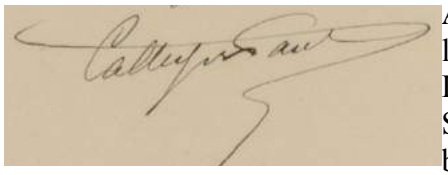

A la fin de la fatale année 1870 révélatrice de l'incurie de l'Etat-major et de Napoléon III, Empereur des Français, Louis-Alfred, très ébranlé par les traumatismes du désastre de Sedan et sa très éprouvante captivité, prend une décision brutale qui va changer le cours de sa vie**.**

Il a vingt-cinq ans. Romantisme et esprit d'aventure dans les nouveaux territoires presqu'inviolés de l'Algérie, volonté de s'éloigner de sa famille, de ses demi-frères légitimes et notamment de l'épouse de son père Louis, occasion de **suivre de près la gestion des mines du Hamman et de l'Ouarsenis** de la société *Les Mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne*, autant de raisons qui font choisir à ce lieutenant nouvellement promu **de rejoindre le Régiment Etranger** et de traverser la Méditerranée pour une Algérie en partie insoumise où, désormais installé, il finira ses jours, près de soixante ans plus tard en 1927.

1893 Lalla

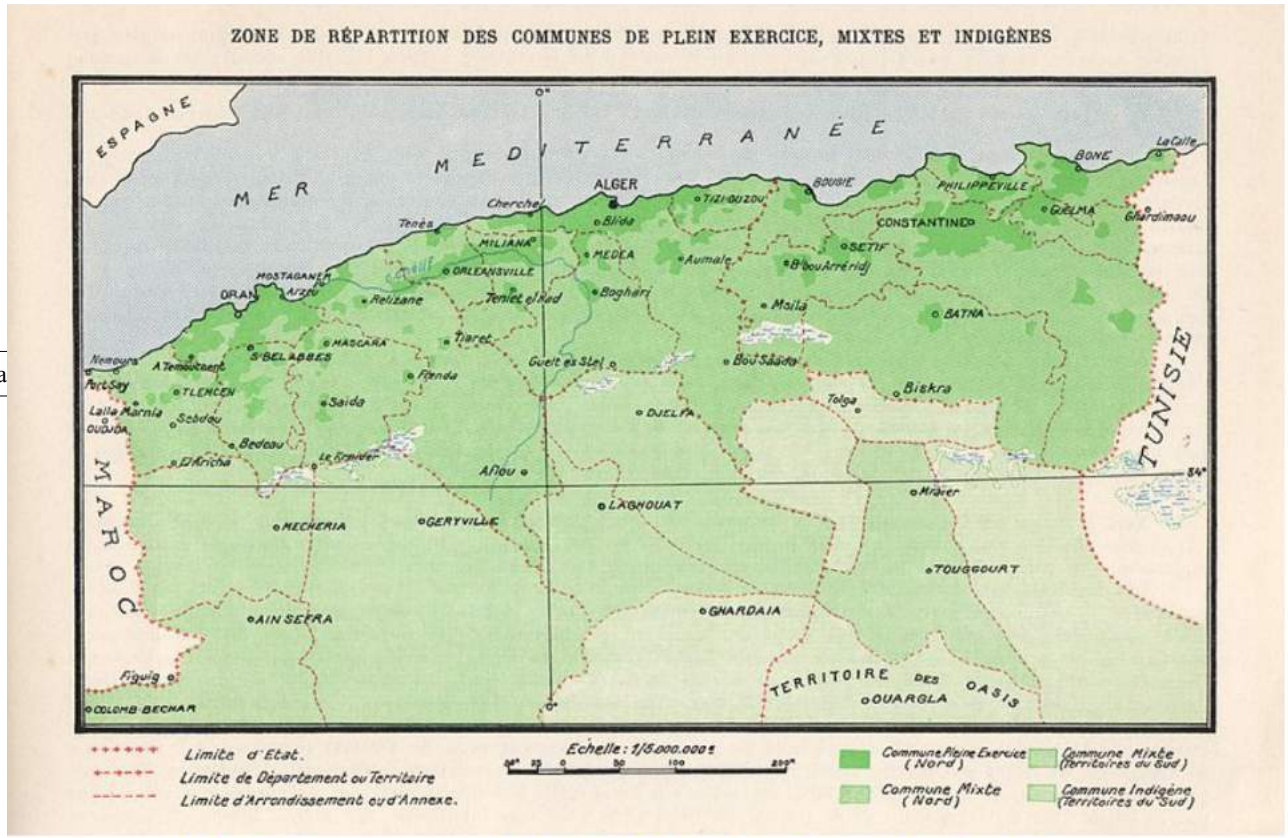

Postes occupés par Saint-Paul

Parlant couramment l'arabe, il y fait toute sa carrière dans les affaires indigènes de 1874 à 1901 et notamment en Oranie où il acquit une autorité incontestée.

Algérie 30 novembre 1870		
Adjoint stagiaire	Sous-lieutenant	7 décembre 1870
Régiment étranger **Adjoint de 2eme classe** **Adjoint de 1ere classe**	Lieutenant	25 décembre 1870 31 mars 1872 9 juin 1874
Régiment étranger **Chef de bureau de 2eme classe** **Hors cadre affaires indigènes**	Capitaine	2 novembre 1874 1er octobre 1875 28 octobre 1876

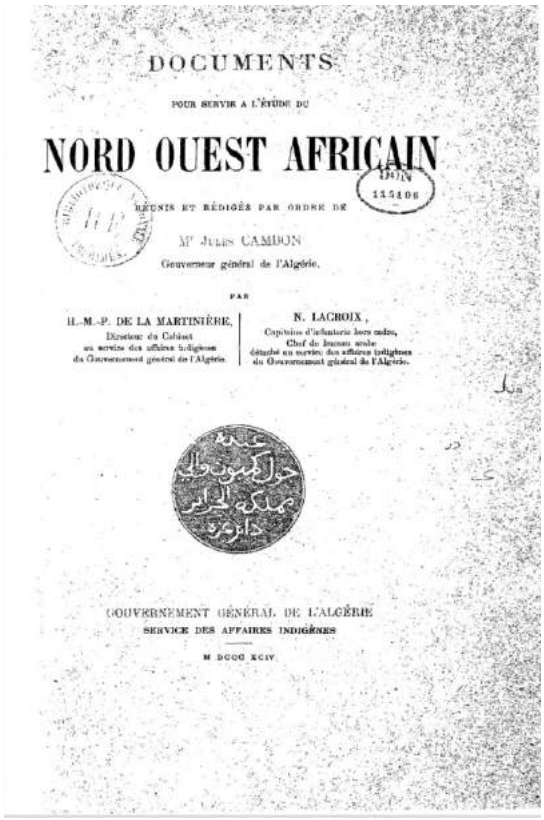
DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'ÉTUDE DU

NORD OUEST AFRICAIN

RÉUNIS ET RÉDIGÉS PAR ORDRE DE

M. JULES CAMBON

Gouverneur général de l'Algérie.

PAR

H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE, Directeur du Cabinet au service des affaires indigènes du Gouvernement général de l'Algérie.

N. LACROIX, Capitaine d'infanterie hors cadre, Chef de bureau arabe détaché au service des affaires indigènes du Gouvernement général de l'Algérie.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

M DCCC XCIV

L'ALGÉRIE ET LE MAROC. 53

» tribu, n'a pu l'être que sur un territoire leur appar-
» tenant [1]. »

Tel fut le résultat de la reconnaissance de la frontière dans le cercle de Sebdou. Aucune observation ou revendication ne fut présentée tant par les Algériens que par les Marocains pour la partie de la limite comprise entre Sidi Aïssa et Teniet es Sassi, ainsi que l'a définie le traité de 1845.

[1] La question des cultures dans la plaine de Missiouïn est chaque année l'occasion de violentes discussions entre les Oulad En Nehar et les Beni Hamlil.

En août 1874, en juin 1875, les Beni Hamlil ont exposé leurs prétentions qui tendent à réserver à eux seuls la jouissance de toute la plaine de Missiouïn.

En 1877, ils ont déclaré que leur seul but en soulevant des conflits était de provoquer les plaintes des Oulad En Nehar afin de pouvoir reproduire leurs revendications au sujet du tracé de la frontière.

Une entrevue eut lieu, le 2 mars 1877, entre le capitaine Calley Saint-Paul, chef du bureau arabe de Sebdou, et les délégués de l'amel.

Le capitaine, pour éviter le retour de nouvelles difficultés entre les Oulad En Nehar et les Beni Hamlil, proposa de faire provisoirement une ligne que ces derniers ne dépasseraient ni avec leurs tentes, ni avec leurs troupeaux ; de même les Oulad En Nehar resteraient en deçà d'une ligne conventionnelle qu'il leur serait interdit de dépasser jusqu'à nouvel ordre. Cette proposition fut adoptée.

Le cadhi d'Oudjda fixa, comme ligne conventionnelle, aux Beni Hamlil, une colline désignée sous le nom de Terrichet et située un peu au-delà de la frontière vers le Maroc. Du côté des Oulad En Nehar, la ligne conventionnelle part du col de Mechamich, passe par le col d'Aïn Kelib et laisse toute la plaine de Missiouïn à l'ouest.

Le gouverneur général approuva, le 29 mars 1877, les dispositions qui avaient été prises relativement à l'indication d'une zone devant rester neutre jusqu'à la fin du litige.

*« Une entrevue eut lieu, le 24 mars 1877, **entre le capitaine Calley Saint-Paul**, chef du bureau arabe de Sebdou, et les délégués de l'amel. Le capitaine, pour éviter le retour de nouvelles difficultés entre les Oulad En Nehar et les Beni Hamlil, proposa de faire provisoirement une ligne que ces derniers ne dépasseraient ni avec leurs tentes ni avec leurs troupeaux.* […] *Cette proposition fut adoptée.[…]Le gouverneur général approuva, le 29 mars 1877, les dispositions qui avaient été prises relativement à l'indication d'une zone devant rester neutre jusqu'à la fin du litige. »*

Le capitaine Saint-Paul, chef du bureau arabe de Sebdou, règle en 1877 un différend de frontière entre tribus.
Sebdou, l'une des 4 communes mixtes de Tlemcen, située sur le versant sud saharien de Tlemcen,
comprenait en 1884 7213 habitants sur 55.000 hectares
Source : Tableau général au 3 septembre 1884 des communes de plein exercice des trois départements de l'Algérie

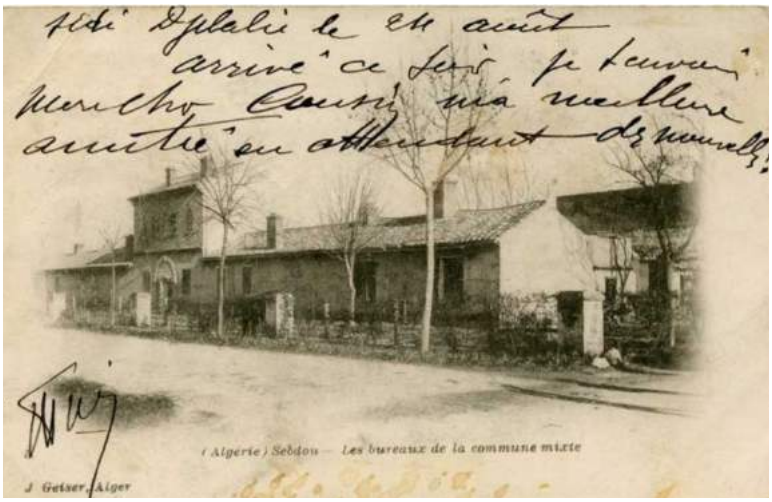

Campagne de répression de l'insurrection du sud-oranais	Capitaine	Du 14 juillet au 2 août 1881

*« Calley Saint-Paul, dit de Sinçay, Capitaine d'Infanterie hors-cadre, Chef du **Bureau Arabe de Saïda** a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur par décret **du 3 décembre 1881** rendu sur le rapport du Ministère de la Guerre pour prendre rang du même jour ».*

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

RECUEIL DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME X.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

— 10 —

mais il n'était pas très facile de faire plus et mieux en si peu de temps.

Une exploration archéologique complète de la province d'Oran exigerait au moins quatre autres missions de ce genre. L'une embrasserait tout le Tell au Sud de la Sebkha de Misserguin, depuis l'Oued-el-Hammam jusqu'à la frontière marocaine, et la partie des Hauts-Plateaux voisine, jusqu'aux Chotts au Sud de Daya. L'autre étudierait les ksour depuis Tadjemout jusqu'à Figuig, et le Sahara oranais au Nord. La troisième, la plus facile, suivrait le chemin de fer d'Orléansville à Oran, en rayonnant sur les communes mixtes d'Aumi-Mouza[1], de Zemmora, de l'Hillil, de Mascara, de Saint-Denis-du-Sig. La quatrième enfin étudierait la côte de Tenes à Mers-el-Kebir et la région extrêmement riche du Dahra. Il faudrait toutefois, pour chacune d'elles, disposer de plus de moyens, et surtout de plus de temps, qu'il ne m'en a été donné pour la mienne.

Je dois dire, avant de faire connaître les résultats de mon voyage, que je n'ai pas la prétention d'avoir tout découvert ni d'être toujours le premier à signaler chaque chose. Loin de là; mais j'ai fait le travail comme si les autres n'avaient rien fait, et par conséquent j'en parle de même : ceux qui connaissent les rares notices publiées là-dessus jusqu'ici jugeront si j'ai eu raison. Je ne puis me dispenser de rendre grâces à ceux qui m'ont aidé dans ma tâche. Cette vie d'explorateur a de nombreuses difficultés : leur concours m'a aidé à les vaincre. Je n'aurais pu, sans l'aimable hospitalité du général Colonieu et sans les moyens qu'il voulut bien me fournir, faire autour du camp de Mecheria les excursions et les fouilles que j'y ai accomplies. A Saïda, je dois remercier MM. le commandant Dufilhol, qui porte dignement un nom honoré dans l'Université, et le capitaine Saint-Paul, chef du bureau arabe de ce cercle, dont l'aménité égale l'esprit. Le commandant Donnier, alors commandant supérieur de Tiaret, a bien voulu mettre à ma disposition sa grande connaissance de la contrée, et des dessins intéressants; et le chef du bureau arabe, capitaine Emperanger, m'a

[1] Pour ce territoire, on trouvera des renseignements dans un manuscrit du commandant Marchand, qui indique et décrit cent trois ruines dans le cercle d'Aumi-Mouza. Ce manuscrit est aujourd'hui à la commune mixte; il renferme en plus et des coupes et dessins de Kissa. On en trouvera quelque chose dans l'appendice C du présent rapport.

*« Je n'aurais pu, sans l'aimable hospitalité du Général Golonieu et sans les moyens qu'il voulut bien me fournir, faire autour du camp de Méchéria les excursions et les fouilles que j'y ai accomplies. A Saïda, je dois remercier MM. Commandant Dufilhol, qui porte dignement un nom honoré dans l'Université, **et le capitaine SAINT-PAUL, chef du bureau arabe de ce cercle, dont l'aménité égale l'esprit.**»*

Chef de bureau de 2eme classe	Capitaine	Jusqu'au 5 mars 1884	**Cercle de Saïda (Mascara)***

Chef de bureau de 1ere classe	Capitaine	*« Par décision de M. le Gouverneur général en date du 5 mars 1884 : M. Calley Saint-Paul, capitaine d'infanterie hors cadres, chef du bureau de Mascara, est nommé premier*

adjoint (rang de chef de bureau de 1ere classe), ***à la direction des Affaires arabes d'Oran****… »*
Le Courrier de Tlemcen du 14/3/84

Commandant supérieur	Capitaine	6 octobre 1888	**Cercle de Bou Saâda***
100e régiment d'infanterie	Major	22 décembre 1888	
Commandant supérieur **7eme régiment d'infanterie**	Chef de bataillon	22 décembre 1888 29 mars 1889	

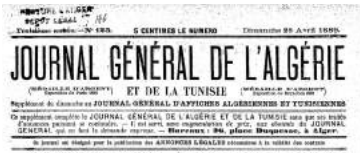
JOURNAL GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE
ET DE LA TUNISIE

Journal du dimanche 28 avril 1889
Adjudication des travaux d'adduction à Bou-Saada des eaux de l'Aïn-Saïd
Signé : Le chef de bataillon, administrateur de la commune mixte de Bou-Saada,
CALLEY SAINT-PAUL

DIVISION D'ALGER. — SUBDIVISION DE MÉDÉA
COMMUNE MIXTE DE BOU SAADA
Travaux d'alimentation d'eau

Il est donné avis que le MARDI 30 AVRIL prochain, à 2 heures de l'après-midi et dans la salle de la mairie de Bou-Saâda, il sera procédé à l'adjudication des **travaux d'adduction** à Bou-Saâda des eaux de l'Aïn Saïd.

Dépense..... **102,500** fr.
Y compris une somme à valoir de 8824 fr. 14.
Cautionnement..... **3,000** fr.

Les pièces du projet déposées au secrétariat de la mairie de Bou-Saâda et au bureau de M. PANCHIONI, ingénieur civil, 7, rue Warnier, à l'Agha-Mustapha, sont tenus à la disposition des entrepreneurs qui désireraient concourir à l'adjudication.

Le chef de bataillon, administrateur de la commune mixte de Bou-Saâda, CALLEY SAINT-PAUL.

2836-J

Commandant supérieur	Chef de bataillon	7 février 1893	**Cercle de Marnia***

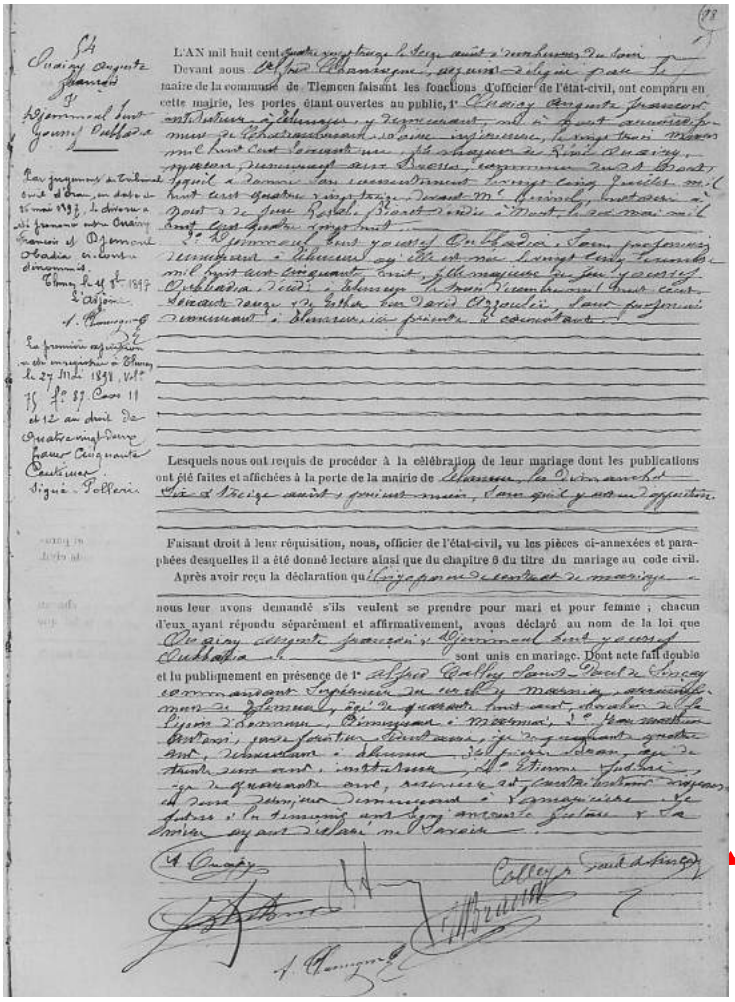

L'AN mil huit cent quatre vingt treize le seize août à deux heures du soir

Devant nous Alfred Chanzeque, ayant délégué par le maire de la commune de Tlemcen faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, ont comparu en cette mairie, les portes étant ouvertes au public, 1° Ouairy Auguste François instituteur à Tlemcen, y demeurant, né à Nort arrondissement de Chateaubriant, Loire inférieure, le vingt trois mars mil huit cent soixante une, fils majeur de René Ouairy, maçon, demeurant aux Brosses, commune du dit Nort, lequel a donné son consentement le vingt cinq juillet mil huit cent quatre vingt treize, devant Me Guinel, notaire à Nort, et de Jeanne Rosalie Bionet, décédée à Nort, le six mai mil huit cent quatre vingt huit.

2° Djemmoul Bent Youssef Oubbadia, sans profession demeurant à Tlemcen, où elle est née le vingt cinq décembre mil huit cent cinquante huit, fille majeure de feu Youssef Oubbadia, décédé à Tlemcen le trois décembre mil huit cent soixante douze, et de Esther Ben David Azzoulei, sans profession demeurant à Tlemcen, ici présente et consentante.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites et affichées à la porte de la mairie de Tlemcen, les dimanches six et treize août, prochain mois, sans qu'il y ait eu d'opposition.

Faisant droit à leur réquisition, nous, officier de l'état-civil, vu les pièces ci-annexées et paraphées desquelles il a été donné lecture ainsi que du chapitre 6 du titre du mariage au code civil.

Après avoir reçu la déclaration qu'il n'y a pas de contrat de mariage

nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, avons déclaré au nom de la loi que Ouairy Auguste François et Djemmoul Bent Youssef Oubbadia sont unis en mariage. Dont acte fait double et lu publiquement en présence de 1° Alfred Calley Saint-Paul de Sinçay commandant supérieur du cercle de Marnia, arrondissement de Tlemcen, âgé de quarante huit ans, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Marnia, 2° Jean Mathieu Antoni, pasteur, fonctionnaire, âgé de quarante quatre ans, demeurant à Tlemcen, 3° Pierre Adran, âgé de trente deux ans, instituteur, 4° Etienne Jubiné, âgé de quarante ans, receveur des contributions indirectes, en deux dernières demeurant à Lamoricière. Le futur et la témoin ont signé avec le futur et sa mère ayant déclaré ne savoir.

A. Ouairy — Calley de Saint-Paul de Sinçay

Le 16 août 1893,

« Louis-Alfred Calley de Saint-Paul, commandant supérieur du cercle de Marnia » est témoin de Djemmoul dite *Emilie* OUBBADIA née à Tlemcen le 25 décembre 1858 lors de son mariage avec Auguste OUAIRY (dans certains actes OUARY), instituteur, né à Nort, arrondissement de Chateaubriant, Loire-Inférieure (*voir ci-après*)

Source : ANOM

« Le 24 janvier 1894, Nous, Blanchet, Général de Brigade Commandant la Subdivision de Tlemcen […]après avoir fait prendre les armes à la garnison de Lalla Maghnia avons fait placer devant le front de bataille ***M. Calley Saint-Paul Louis Alfred, Chef de Bataillon d'Infanterie hors cadre commandant supérieur du Cercle de Lalla-Maghnia (division d'Oran) nommé Officier de la Légion d'honneur****, à l'effet de le recevoir en cette qualité […] »*

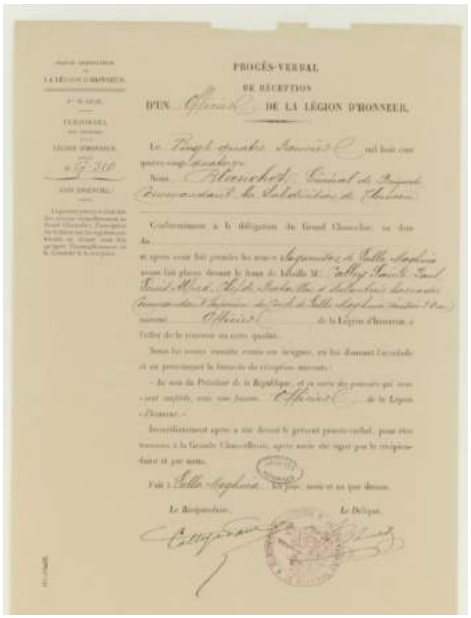

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION
D'UN Officier DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le vingt quatre janvier mil huit cent quatre-vingt quatorze

Nous Blanchet, Général de Brigade Commandant la Subdivision de Tlemcen

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du

et après avoir fait prendre les armes à la garnison de Lalla Maghnia avons fait placer devant le front de bataille M. Calley Saint-Paul Louis Alfred, Chef de Bataillon d'Infanterie hors cadre commandant supérieur du Cercle de Lalla Maghnia (division d'Oran) nommé Officier de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Sous les armes ensuite venus en ordre, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« Au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Officier de la Légion d'honneur. »

Incontinent après a été donné le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à Lalla Maghnia les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire. Le Délégué.

Source : états de services établis par Saint-Paul in *son dossier de la Légion d'Honneur*

Commandant supérieur	Chef de bataillon	1894 Le courrier de Tlemcen du 2/3/1894	**Jusqu'en 1899** **Cercle de Mécheria***

Commandant supérieur
Proposé et classé pour le grade de lieutenant-colonel

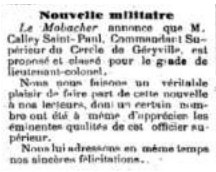

Nouvelle militaire

Le Mobacher annonce que M. Calley Saint-Paul, Commandant Supérieur du Cercle de Géryville, est proposé et classé pour le grade de lieutenant-colonel.

Nous nous faisons un véritable plaisir de faire part de cette nouvelle à nos lecteurs, dont un certain nombre ont été à même d'apprécier les éminentes qualités de cet officier supérieur.

Nous lui adressons en même temps nos sincères félicitations.

Le Courrier de Tlemcen du 7 février 1896

Vendredi, 7 Février 1896

Le Courrier de Tlemcen

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET AGRICOLE,

1899-1901
Cercle de Geryville*

Lieutenant-colonel
hors cadre

Dans l'armée

Nous trouvons dans l'*Officiel*, les nominations et mutations suivantes parmi les Officiers résidant dans la région Tlemcenienne :

M. Calley Saint-Paul est promu au grade de Lieutenant-Colonel, hors cadres, des affaires indigènes ;

M. Dulestang, Capitaine au 2me Chasseurs d'Afrique, est nommé Capitaine-Commandant au même corps.

M. Flenry, Capitaine au 2me Chasseurs d'Afrique, passe au 2me Chasseurs d'Afrique.

M. Brunel, Capitaine-commandant au 2me Chasseurs d'Afrique, est affecté au 31me Chasseurs.

A ces Messieurs nos sincères félicitations pour leur avancement.

Le Courrier de Tlemcen du 5/2/1897

Vendredi, 5 Février 1897

Le Courrier de Tlemcen

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET AGRICOLE,

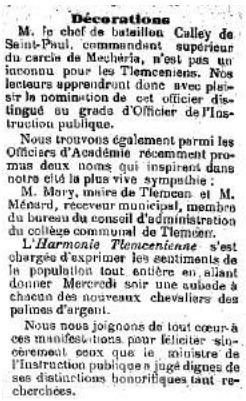

Décorations

M. le chef de bataillon Calley de Saint-Paul, commandant supérieur du cercle de Mechéria, n'est pas un inconnu pour les Tlemceniens. Nos lecteurs apprendront donc avec plaisir la nomination de cet officier distingué au grade d'Officier de l'Instruction publique.

Nous trouvons également parmi les Officiers d'Académie récemment promus deux noms qui inspirent dans notre cité la plus vive sympathie :

M. Mary, maire de Tlemcen et M. Ménard, receveur municipal, membre du bureau du conseil d'administration du collège communal de Tlemcen.

L'*Harmonie Tlemcenienne* s'est chargée d'exprimer les sentiments de la population tout entière en allant donner Mercredi soir une aubade à chacun des nouveaux chevaliers des palmes d'argent.

Nous nous joignons de tout cœur à ces manifestations pour féliciter sincèrement ceux que le ministre de l'Instruction publique a jugé dignes de ses distinctions honorifiques tant recherchées.

Nomination au grade d'officier de l'Instruction publique Le courrier de Tlemcen du 4/2/1898

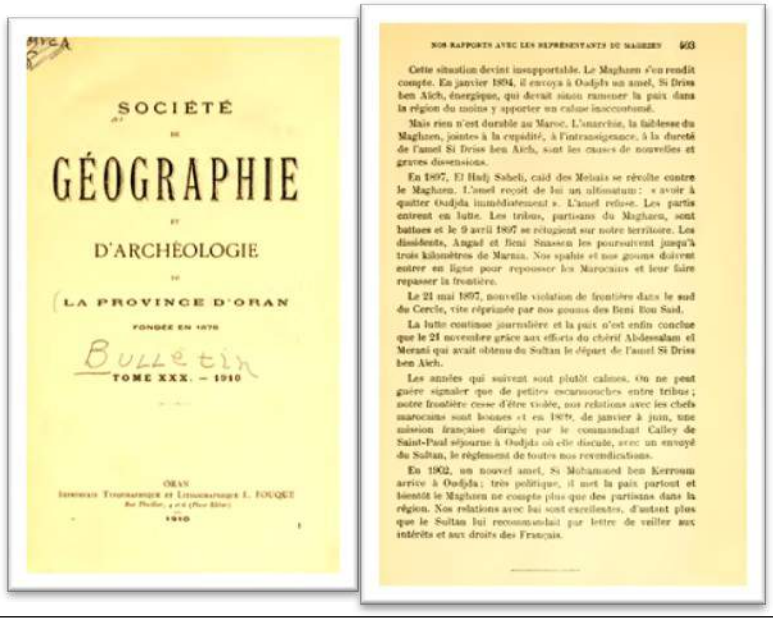

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

Bulletin

TOME XXX. — 1910

ORAN

1910

NOS RAPPORTS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MAGHEN 403

Cette situation devint insupportable. Le Maghzen s'en rendit compte. En janvier 1894, il envoya à Oudjda un amel, Si Driss ben Aïch, énergique, qui devait sinon ramener la paix dans la région du moins y apporter un calme inaccoutumé.

Mais rien n'est durable au Maroc. L'anarchie, la faiblesse du Maghzen, jointes à la cupidité, à l'intransigeance, à la dureté de l'amel Si Driss ben Aïch, sont les causes de nouvelles et graves dissensions.

En 1897, El Hadj Saheli, caïd des Mehaia se révolte contre le Maghzen. L'amel reçoit de lui un ultimatum : « avoir à quitter Oudjda immédiatement ». L'amel refuse. Les partis entrent en lutte. Les tribus, partisans du Maghzen, sont battues et le 9 avril 1897 se réfugient sur notre territoire. Les dissidents, Angad et Beni Snassen les poursuivent jusqu'à trois kilomètres de Marnia. Nos spahis et nos goums doivent entrer en ligne pour repousser les Marocains et leur faire repasser la frontière.

Le 21 mai 1897, nouvelle violation de frontière dans le sud du Cercle, vite réprimée par nos goums des Beni Bou Said.

La lutte continue journalière et la paix n'est enfin conclue que le 24 novembre grâce aux efforts du chérif Abdessalam el Merani qui avait obtenu du Sultan le départ de l'amel Si Driss ben Aïch.

Les années qui suivent sont plutôt calmes. On ne peut guère signaler que de petites escarmouches entre tribus ; notre frontière cesse d'être violée, nos relations avec les chefs marocains sont bonnes et en 1899, de janvier à juin, une mission française dirigée par le commandant Calley de Saint-Paul séjourne à Oudjda où elle discute, avec un envoyé du Sultan, le règlement de toutes nos revendications.

En 1902, un nouvel amel, Si Mohammed ben Kerroum arrive à Oudjda ; très politique, il met la paix partout et bientôt le Maghzen ne compte plus que des partisans dans la région. Nos relations avec lui sont excellentes, d'autant plus que le Sultan lui recommandait par lettre de veiller aux intérêts et aux droits des Français.

« Notre frontière cesse d'être violée, nos relations avec les chefs marocains sont bonnes et en 1899, de janvier à juin, une mission française dirigée par le commandant Calley de Saint-Paul séjourne à Oudjda où elle discute, avec un envoyé du Sultan, le règlement de toutes nos revendications. »

Société de Géographie, Oran 1910

« Résumé de nos rapports avec les représentants du Mazghen et les populations de la zone frontière orano-marocaine depuis vingt ans » de Mougin p. 402-403,

Le lieutenant-colonel Saint-Paul, commandant le cercle de Geryville,
dirige une mission destinée à régler avec un envoyé du Sultan les problèmes de frontière algéro-marocaine.

4e régiment d'infanterie de Sousse (Tunisie)

Promu colonel le 16 mai 1901

MINISTERE DE LA GUERRE

ANNUAIRE

DE

L'ARMÉE FRANÇAISE

POUR 1903

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

Même Maison à Nancy

15 FÉVRIER 1903

4e RÉGIMENT.

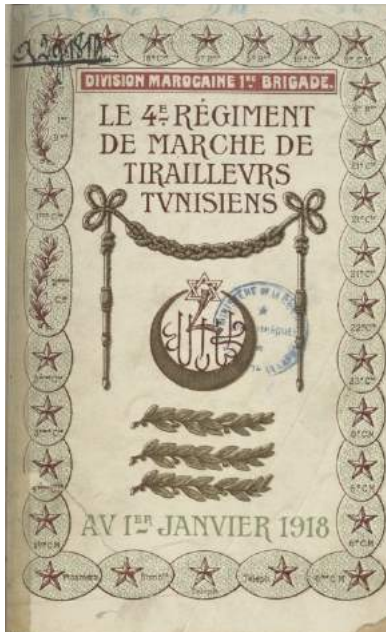

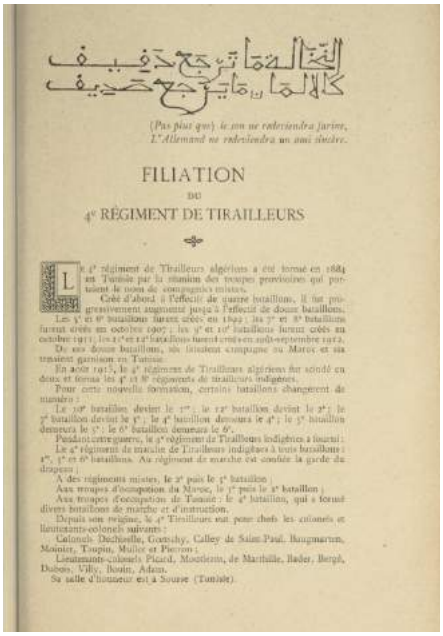

(Pas plus que) le cou ne redressera jarine,
L'Allemand ne redressera un ami sincère.

FILIATION
DU
4e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SOUSSE

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Des difficultés imprévues ayant surgi au moment de l'établissement de la liste des membres, plusieurs erreurs ou omissions s'y sont glissées, dont les principales sont rectifiées ci-dessous :

Présidents d'Honneur :

Changement. — A la 3e ligne M. GAUCKLER, Directeur des Antiquités et des Arts.

Membres Actifs

Additions. — MM. CALLEY DE St PAUL, O. ✠, I. ✪, Colonel commandant le 4e Régiment de Tirailleurs Algériens.

GAUCKLER, O. ✠, I. ✪, Président d'Honneur, Correspondant de l'Institut.

BERTRAND, Sous-Intendant Militaire, bibliothécaire.

DESAINY DE MARTHILLE, ✠, Lieutenant-Colonel du 4e Régiment de Tirailleurs Algériens.

BATUT, ✠, Médecin Major de 1re classe, Chef de l'Hôpital Militaire, Sousse.

BEDTIN, ✠, (Propriétaire), employé au Musée.

D'ELBE HABIB JOSEPH (M. F.).

Radiations. — MM. HABIB JOSEPH (M. F.).

BOUGNANO (porté par erreur).

Membres Correspondants

Additions. — MM. ESPÉRANDIEU, ✠, I. ✪, Membre d'honneur.

HANNEZO, ✠, I. ✪ Capitaine au 4e Tirailleurs.

MICHAUX-BELLAIRE, ✠, Secrétaire du Contrôle à Kairouan.

PRAGÈRE, I. ✪.

MONNIER, A. ✪, Lieutenant au 4e Régiment de Tirailleurs Algériens à Kairouan.

Changement. — M. GESSARD ✠, Pharmacien-Major en retraite, 23, rue de Tauriville, Paris.

Comité d'Études

Additions — MM. MANICOLO.

BERNA.

*La circonscription militaire est appelée ***cercle*** (voir développement ci-après).

En Algérie, le commandant Saint-Paul assumera la responsabilité civile et militaire de très vastes territoires :

- bureau indigènes de **Saïda** : **14.500 habitants répartis sur 190.000 hectares ;**
- à la frontière marocaine, commune mixte ou cercle de **Lalla Maghnia** (ou Marnia) couvrant **260.000 ha pour une population de 26.000 habitants ;**
- puis sur les Territoires du sud, dix fois plus étendus
    - les communes mixtes ou cercles de **Mécheria : 17.000 habitants sur 2.600.000 hectares**).
    - Enfin la commune mixte de **Geryville** : 29.000 habitants sur 2.900.000 hectares.

Fiches de délation révélées par le député nationaliste de Neuilly, Guyot de Villeneuve
(voir *l'Affaire des fiches* dans *Wikipedia*)

LA DÉLATION

L'exiguité de notre format nous oblige à ne publier qu'au fur et à mesure les fiches intéressant l'Algérie et la Tunisie. En voilà quelques unes pour aujourd'hui :

M. Mazet, huissier à Sousse (Loge « La Nouvelle Hadrumète)

21 avril 1904.

M. Doléans, commandant au 4e tirailleurs à Sousse. Depuis peu à Sousse, ne fréquente pas l'Eglise. Réactionnaire. Lors de l'incendie de Sousse, recevant des félicitations sur la rapidité avec laquelle les tirailleurs avaient concouru à éteindre le feu, répondit : « A présent, la troupe ne sert plus qu'à éteindre les incendies ou à chasser les sœurs des couvents.

M. Vannier, commandant au 4e tirailleurs, à Sousse. (Tout d'abord, une diffamation que nous supprimons)... Ne fréquente aucun culte, assez aimé. Attend avec impatience sa retraite. Caractère emballé, sabreur. Républicain tolérant, plutôt nuisible qu'utile, encombrant. Peut-être que, dans la vie civile, on pourra faire quelque chose de lui, mais avec prudence

M. Martin d'Escrienne, commandant au 4e tirailleurs, à Sousse. Breton. Conduit sa famille aux offices, le dimanche et y assiste. Y est plutôt pour faire plaisir à sa femme, très dévote. Opinions réactionnaires : Dieu et mon roi, de quelque manière qu'il soit, pourvu que cela ne soit pas la République. Philosophie facile, se moquant de tout et se fichant du reste. Serait à craindre, s'il n'était pas ambitieux.

18 avril 1904.

M. Calley de Saint-Paul, colonel du 4e tirailleurs à Sousse. Bonapartiste clérical, par conséquent ennemi du régime actuel. Opinions connues des officiers de son régiment, qui affectent en grande partie les mêmes idées. Aurait un caractère jésuitique, ne laissant jamais savoir ce qu'il pense. N'est pas marié. A été longtemps dans les bureaux arabes d'Algérie (ici des renseignements diffamatoires). Cherche à avoir les étoiles de brigadier. Dans le cas contraire, se retirerait au moment de sa retraite, en Algérie, où il a des propriétés. Sort peu. Est renfermé et est peu connu du public.

BI-HEBDOMADAIRE

5 LA CROIX de L'ALGÉRIE et de la TUNISIE 5

La Croix de l'Algérie et de la Tunisie
du jeudi 8 décembre 1904

« Fiche élaborée par le Grand Orient

LE RAPPORT REPUBLICAIN
(Lyon)

La réaction du colonel de Saint-Paul

LE RAPPEL REPUBLICAIN

Le Régime de la Délation

Envoi de Témoins

Tunis, 10 décembre.

M. Calley de Saint-Paul, colonel du 4e zouaves, a envoyé ses témoins, les commandants Dehay et Garilne, à M. Mazet, huissier à Sousse, désigné par les journaux parisiens comme étant l'auteur des fiches qui le visent et qui concernent également plusieurs officiers de son régiment.

Les témoins de M. Mazet ont déclaré que celui ci n'avait jamais établi, ni signé les fiches concernant le colonel Calley de Saint-Paul et les autres officiers du 4e zouaves. « M. Mazet, ont ajouté les témoins va écrire une lettre au colonel Calley de Saint-Paul pour s'expliquer. »

M. Guyot de Villeneuve poursuivi

C'est la seconde fois qu'un pris
rature prêtera sur la fondation Nob
à la France. La première fois, ce p
décerné à Sully-Prudhomme.
On remarquera, de plus, que ne
compte tous les ans un représe
même plusieurs parmi les lauréats
cadémie de Stockholm. L'année de
y a eu trois lauréats français : M.
Curie et M. Becquerel.
Frédéric Mistral est né à Maill
ches-du-Rhône) le 8 septembre 18
donc aujourd'hui soixante-quatre
l'hommage rendu au régénérateur
littérature provençale, à l'ensemble
de Mireille et de tant d'autres ch
vre, sera accueilli chez nous avec
satisfaction.
L'autre lauréat, don José Echegar
célèbre mathématicien et auteur
tique espagnol. Il est né à Madrid
Echegaray est l'auteur de nomb
travaux de mathématiques et de p

« M. Calley de Saint-Paul, colonel du 4e zouaves, a envoyé ses témoins, les commandants Dehay et Garilne, à M. Mazet, huissier à Sousse, désigné par les journaux comme étant l'auteur des fiches qui le visent et qui concernent également plusieurs officiers de son régiment.
Les témoins de M.Mazet ont déclaré que celui-ci n'avait jamais établi ni signé les fiches concernant le colonel Saint-Paul et les autres officiers du 4e zouaves. « M. Mazet, ont ajouté les témoins va écrire une lettre au colonel Calley de Saint-Paul pour s'expliquer »

M. Calley de Saint-Paul, colonel du 4e tirailleur à Sousse. Bonapartiste clérical, par conséquent ennemi du régime actuel. Opinions connues des officiers de son régiment qui affectent en grande partie les mêmes idées. *Aurait un caractère jésuitique, ne laissant jamais savoir ce qu'il pense. N'est pas marié. A été longtemps dans les bureaux arabes d'Algérie […] Cherche à avoir les étoiles de brigadier. Dans le cas contraire, se retirerait au moment de sa retraite, en Algérie, où il a des propriétés. Sort peu. Est renfermé et est peu connu du public. »*	

Le Matin
DERNIERS TELEGRAMMES DE LA NUIT
SEUL JOURNAL FRANÇAIS RECEVANT PAR FILS SPÉCIAUX LES DERNIÈRES NOUVELLES DU MONDE ENTIER

Article du journal Le Matin du mercredi 7 décembre 1904 *:* « Ce que disent les officiers ; Réponses aux fiches de délation»

« Officier distingué qui a rendu des services appréciés dans les affaires indigènes où il est resté fort longtemps en particulier dans la province d'Oran. A commandé le cercle de Lalla Maghnia. Chef de corps d'une attitude absolument correcte, très aimé de son régiment. Ne fait pas de politique et se montre très tolérant en matière religieuse.»

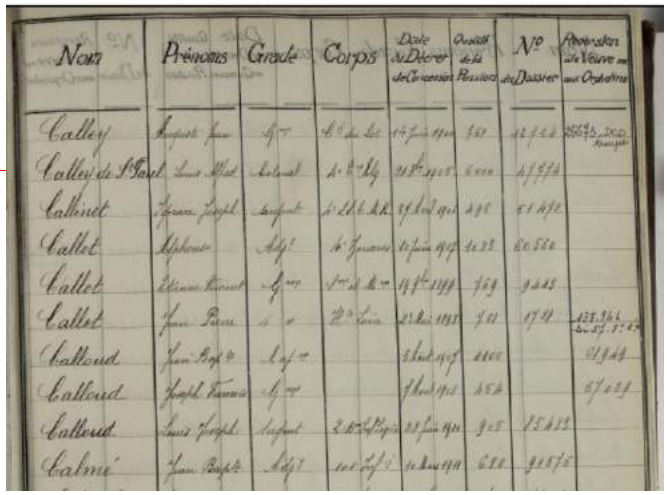

21 octobre 1905 : Calley SAINT-PAUL est inscrit sur le registre de retraite à la date du 21 octobre 1905 (quotité de la pension 6.000 n° de dossier 47774) : il a 60 ans et se retire à Tlemcen à la villa *des Palmiers* (voir ci-après).

Registre des retraites des officiers de l'armée

Cinquante huitième année — N° 4248 — 5 cent. — Vendredi 10 Mai 1912

Le Courrier de Tlemcen

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET AGRICOLE

PARAISSANT LE VENDREDI SOIR

ABONNEMENTS

	Un an
Tlemcen, ville	3.50
Département	4.00
Algérie et France	4.50

Les abonnements sont payables d'avance et partent des 1er et 15 de chaque mois.

Rédacteur en Chef : D'ORGEVAL — Rédacteur Politique : E. DELAPLANCHE

Directeur-Gérant : A. MOUTOUT

Tout ce qui concerne le journal : Rédaction, Insertion, Abonnements, etc., doit être adressé franco aux bureaux de la Rédaction, Place d'Alger

INSERTIONS

Légales (ligne)	0.15
Diverses id.	0 30
Texte arabe id.	0.50
Réclames id.	1.00

On traite à forfait pour les annonces paraissant plusieurs fois.

LE COURRIER DE TLEMCEN est autorisé à publier les annonces légales et judiciaires, en Français, arabe, etc, etc.

Tlemcen, le 10 Mai 1912

COMMUNE DE TLEMCEN

Élections Municipales

du 5 Mai 1912

RÉSULTAT COMPLET

3095 inscrits ; 1011 votants ; 6 bulletins blancs ou nuls ; restent 1005 suffrages exprimés ; majorité absolue : 803.

Noms des Candidats	VOIX OBTENUES	
BARISAIN Aimé	1574	ELU
NICAISE Baptiste	1436	»
LAUBERGE Henri	1333	»
LENOIR Léon	1332	»
SAINT AMANS Aristide	1303	»
GUERIN-TOUDOUZE	1235	»
CHANTRON	1186	»
LAPORTE Pamphile	1186	»
ALBARAN Isidore	1184	»
MARTINEU Jean	1088	»
TABET	1046	»
BEDOIN	1032	»
BENICHOU Menaim	994	»
OSTERMANN	981	»
PARODI Dominique	970	»
LENES-VEU Prosper	968	»
ABELHa	945	»
SPEHNER Michel	870	»
BENGUIGUI Jacob	857	»
SAYAG Adolphe	855	»
BENICHOU Abraham	850	»
BENHAMOU Mouchi	842	»
LAMASSOURRE	836	»
SCHARFF Emile	823	»
PAGES Charles	808	»

sain la dépêche suivante :

— Paris, 6 mai 1912.

J'étais certain que mon cher Tlemcen nous marquerait sa gratitude en accordant éclatant succès à vous et vos dévoués collaborateurs.

ETIENNE

Conseillers Indigènes

Votants 535 — Majorité absolue 268

MM. KARA SLIMAN Djilali 319 voix ; BAGHLI 290. — Élus.

Viennent ensuite :

MM. ABOU-BEKR Abdelsselam 261 ; BENDJEMAI Mohamed ben Ahmed 252 ; BENMANSOUR Hadj Mohamed 251 ; BENKALFATE Ghaouti 240.

Il y a ballottage pour quatre sièges.

Résultat de la Région

Hennaya. — Votants, 140 ; suffrages exprimés, 140.

Sont élus :

MM. Cazalis Joseph, 123 ; Beliran Ramon, 119 ; Pernette Baptiste, 92 ; Verdoux Jules, 88 ; Gallien Paul, 85 ; Houveri Aegid, 81 ; Cazenave, 80 ; Voinot Joseph, 80 ; Amouroux Jean Pierre, 80 ; Joffres Henri, 77 ; Hinsinger Henri, 72 ; Lichtenstein Henri, 71.

Lamoricière. — Inscrits, 260 ; votants, 161 ; Bulletins blancs, 3.

Sont élus :

MM. de Metz, 146 ; Courtot Emile, 145 ; Pastourel Henri, 144 ; Reis Léon, 139 ; Gomez Raymond, 130 ; Benhamou Abraham, 126 ; Calley de St-Paul, 135 ; Lassus Jean, 130 ; Brénier Aîné, 128 ; Guilhem Célestin, 127, Francès Jean Baptiste, 126 ; Karsenty Moïse, 120.

Nous réservons nos pronostics pour vendredi prochain, car la lutte pour la nomination du maire et des adjoints promet d'être des plus chaudes, et il manque deux combattants.

A nos anciens conseillers municipaux, aux nouveaux collaborateurs, nous demandons de poursuivre l'œuvre entreprise par la municipalité sortante.

Que le programme élaboré soit mis à exécution le plus tôt possible, *pour le bien de Tlemcen, pour son avenir.*

Que tous conseillers marchent unis, la main dans la main, et qu'ils ne soient pas séparés par de mesquines questions personnelles, par de mesquines questions de boutique.

Une session dans un conseil municipal est nuisible pour une ville ; nous en avons eu un exemple frappant en la capitale algérienne, où maints travaux auraient pu être exécutés, et non des moindres si le Conseil avait été uni si trois groupes différents ne s'étaient formés.

Mais nos conseillers sont gens de cœur ; ils ne voudront pas s'engager dans cette voie qui les vouerait à la réprobation publique.

Nous savons fort bien que les travaux ne s'exécutent pas en un jour : il faut pour cela un plan suivi ;

Inutile de mettre les bouchées doubles : tout vient à point à qui sait attendre.

Dans leur jeune fougue, les nouveaux conseillers vont proposer de grandioses choses.

Nous leur demandons, pour l'instant que nous serons ce qu'ils doivent être : de bons administrateurs.

Nos conseillers ont de la besogne à faire, un grand travail à accomplir : nous leur demandons l'assiduité aux séances, publiques ou privée, nous leur demandons de ne pas être des Beni-Oui-Oui. Ce n'est pas dire pour cela qu'il faut être de parti-pris : il faut discuter, froidement, sans arrière-pensée, sans apporter une obstruction systématique : de la discussion jaillit la lumière.

En s'inspirant de ces avis, en tenant compte de tous les conseils qui seront donnés par les feuilles locales et par le public, — la nouvelle municipalité s'attirera les sympathies générales.

Le Courrier de Tlemcen,

Le Sultan en ballade

Nous terminions notre dernier article par ces mots : « Et, vivement, sur Fez par Taza, pour commencer ! »

Aujourd'hui, nous disons : « En avant, sans le moindre retard ! Il n'est que temps ! » Car, comme l'avait si bien dit le général d'Amade, que notre gouvernement hypocrite a mis alors en disponibilité, *parce qu'il avait dit la vérité* : « Allons à Taza, si nous ne voulons pas que l'Espagne y aille ! »

La gravité des nouvelles venues de Madrid n'échappera, en effet, à personne : l'Espagne, mettant en

1912 : CALLEY SAINT-PAUL est élu conseiller municipal à Lamoricière avec 135 voix. Source : Le Courrier de Tlemcen du 10/05/1912.

Le 12 novembre 1927

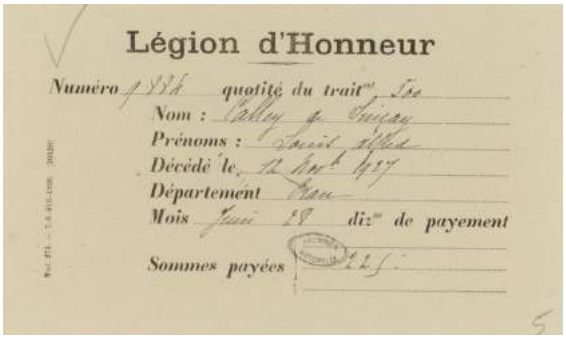

Légion d'Honneur

Numéro 1884 quotité du trait^ent 500

Nom : Calley de Saint-Paul

Prénoms : Louis Alfred

Décédé le 12 Nov^bre 1927

Département Oran

Mois Juin 28 diz^ne de payement

Sommes payées 225

Louis-Alfred CALLEY SAINT-PAUL décède à l'âge de 82 ans à Lamoricière. Il repose dans le cimetière de Tlemcen.

V 1°) Louis Alfred (1845-1927)

Il est né à Paris le 2 Juillet 1845.

Il fit "Saint Cyr" et réalisa presque toute sa carrière dans le service des affaires indigènes de 1870 à 1901 et notamment en Oranie où il acquit une autorité incontestée. Il resta plus de 40 années dans l'armée (Allemagne, Afrique, Tunisie), fit 36 campagnes dont deux guerres, et commanda notamment le 4ème régiment de tirailleurs algériens . Il fut également en tant que chef de bataillon, commandant du cercle de Bou-Saada (1883), puis du cercle de Mecheria (1895), puis il commanda le 34ème d'infanterie dans le sud-est de 1901 à 1905, date à laquelle il pris sa retraite en tant que colonel (2 Juillet 1905).

Les principales étapes de sa carrière furent les suivantes :

1864 Saint Cyr

1866 Sous lieutenant

1870 lieutenant (régiment étranger)

1874 capitaine (légion étrangère)

1897 lieutenant-colonel

1901 colonel.

Il était officier de la légion d'honneur, officier de de l'Instruction publique et commandeur de l'ordre de Michaniftikhar de Tunis.

Le Commandant Peyronnet, auteur du livre d'or des officiers des Affaires indigènes nous rapporte à son sujet :

"... Ses premières notes soulignent sa distinction son esprit fin et lettré, son caractère conciliant mais énergique, ouvert et franc, son élégance à cheval. On loue les services qu'il a rendus pendant l'insurrection de 1881. Plus tard ce sont deux missions délicates au Maroc qui mettent Calley St Paul en vedette. Et cependant, cet homme du meilleur monde, parlant couramment arabe, n'a pas été favorisé au point de vue de l'avancement..."

Il épousa Anna Obadia en la mairie de Tlemcen (Oran Algérie) le 9 Août 1906 et n'a pas eu de postérité.

Il passa sa retraite à Lamoricière près de Tlemcen jusqu'à sa mort en Novembre 1927.

Biographie communiquée par son descendant.

CONCLUSION

En cette année 2012 qui marque le cinquantenaire de la fin de la présence française en Algérie, il nous appartient de découvrir ces hommes d'exception souvent ensevelis dans le linceul de l'oubli qui ont contribué à la grande aventure de la pacification et de l'administration de ce pays : Louis-Alfred CALLEY SAINT-PAUL dit DE SINÇAY y participa dans les territoires immenses des *Cercles* algériens couvrant des milliers d'hectares, adopta cette terre comme patrie d'élection en y vivant plus d'un demi-siècle les moments les plus intenses de son existence, pour finir par reposer en 1927 au cimetière de Tlemcen.

« Ses premières notes soulignent sa distinction son caractère fin et lettré, son esprit conciliant mais énergique, ouvert et franc, son élégance à cheval. On loue les services qu'il a rendus pendant l'insurrection de 1881. Plus tard ce sont deux missions délicates qui mettent Calley Saint-Paul en vedette. Et cependant, cet homme du meilleur monde, parlant couramment arabe, n'a pas été favorisé au point de vue de l'avancement » souligne le commandant Raymond Peyronnet dans son *Livre d'or des officiers des affaires indigènes 1830-1930*, édité sous l'égide du gouvernement général de l'Algérie, Commissariat général du Centenaire, Alger, Imprimerie algérienne, 1930.

« Officier distingué qui a rendu des services appréciés dans les affaires indigènes où il est resté fort longtemps en particulier dans la province d'Oran. A commandé le cercle de Lalla Maghnia. Chef de corps d'une attitude absolument correcte, très aimé de son régiment. Ne fait pas de politique et se montre très tolérant en matière religieuse», témoignent les officiers dans le journal Le Matin du mercredi 7 décembre 1904, en réponse aux fiches de délation révélées par le député nationaliste de Neuilly, Guyot de Villeneuve.

Aussi nous est-il apparu légitime de rendre hommage dans ces pages à **Louis-Alfred CALLEY SAINT-PAUL DE SINÇAY** qui, par ses compétences militaires ou administratives alliées à des qualités humaines de diplomatie, de tolérance et d'écoute hors pair, représente indubitablement *l'honnête homme*, l'être *καλὸς καὶ ἀγαθός*, l'idéal de l'homme accompli pour les Grecs anciens, réunissant les qualités inséparables de beauté, de bravoure et de bonté.

1. Les communes mixtes des cercles de Lalla Maghnia, Méchéria et Geryville

Juchault de Lamoricière (1806-1865), commandant la division militaire d'Oran, obtient la reddition de puissantes tribus ; il est promu, le 9 avril 1843, au grade de général de division. À l'instigation d'Abd-el-Kader, le sultan du Maroc entre sur le territoire algérien.

En 1844, Lamoricière, chargé de surveiller la frontière avec le Maroc, installe un poste à Lalla-Marnia ; Bugeaud conduit de là son armée sur l'Isly le 14 août 1844, et remporte la victoire de l'Isly. Abd el Kader est en déroute. Cette victoire consacre la conquête par la France de l'Algérie.

A la suite de cette victoire, le traité de Tanger (septembre 1844) est précisé par **la convention de Lalla-Marnia**, **signée le 18 mars 1845 par le Maroc et la France**, marquant la frontière entre le Maroc et l'Algérie française, sur environ 140 kilomètres entre la côte méditerranéenne et le col du Teniet-el-Sass.

De 1868 à 1956, deux types de communes sont créées par le gouvernement français en Algérie : **la commune de plein exercice, et la commune mixte**. Les communes mixtes furent instituées dans les régions où la population musulmane était très nombreuse et la population européenne très réduite.

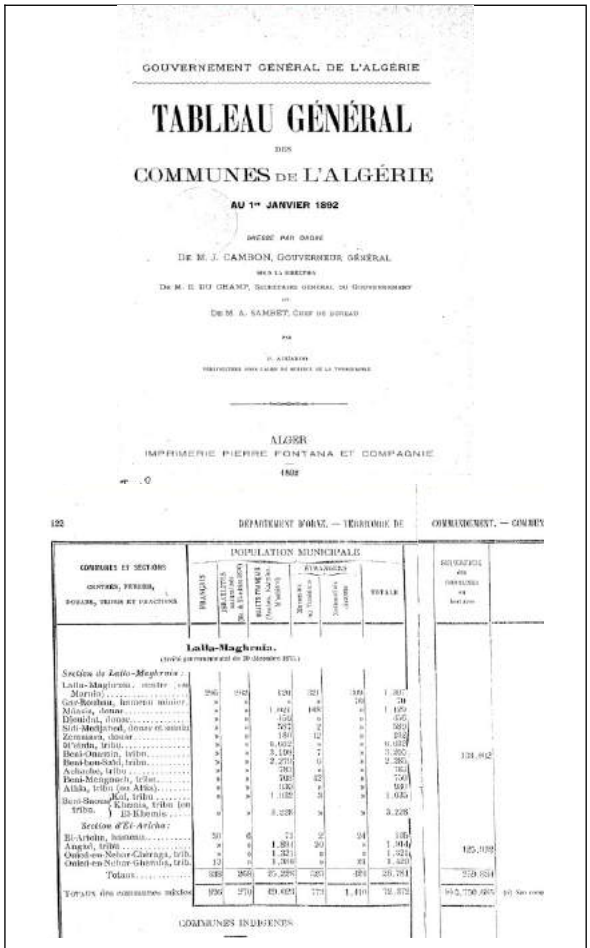
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

COMMUNES DE L'ALGÉRIE

AU 1er JANVIER 1892

Cercle de Lalla Maghnia 1892

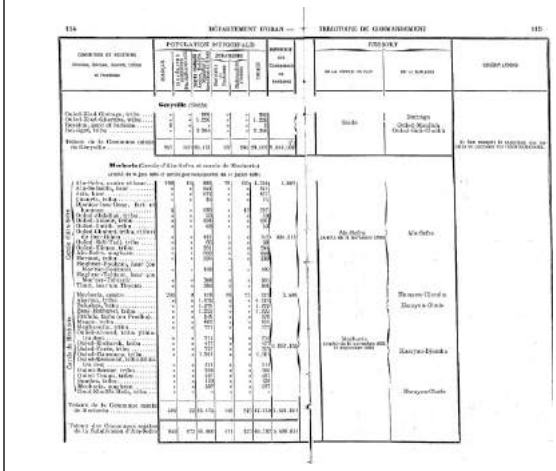

Cercle de Méchéria et Geryville 1897

L'autorité y était exercée par un administrateur, fonctionnaire nommé par le Gouvernement général, qui est officier de l'état civil, officier de police judicaire, qui représente la commune en justice, prépare et exécute son budget, nomme aux emplois communaux, prend des arrêtés. Il est assisté d'administrateurs adjoints. **Son maire est l'officier commandant la circonscription militaire appelée *« cercle »*.**

2. Les **bureaux arabes** sont des structures administratives mises en place par la France après la conquête de l'Algérie en 1830. Créés en 1844, leur but est le renseignement et la définition d'une politique indigène. Il existe une « direction centrale », des « bureaux divisionnaires » (bureau de province), des « bureaux de première classe » (bureaux de subdivision) et des « bureaux de seconde classe » (bureaux de cercle).
   À tous les niveaux, ces bureaux sont subordonnés à l'autorité militaire.
   Dans les bureaux arabes, de 150 à 200 officiers jouent le rôle de juges et de percepteurs des impôts. Beaucoup d'entre eux considèrent qu'ils ont une mission civilisatrice et que leur but est d'apporter le progrès et l'émancipation aux indigènes.

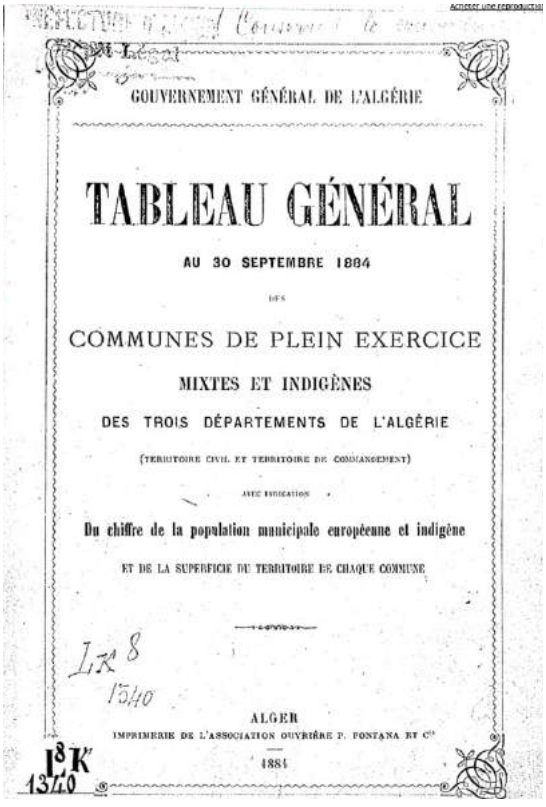

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

TABLEAU GÉNÉRAL

AU 30 SEPTEMBRE 1884

DES

COMMUNES DE PLEIN EXERCICE

MIXTES ET INDIGÈNES

DES TROIS DÉPARTEMENTS DE L'ALGÉRIE

(TERRITOIRE CIVIL ET TERRITOIRE DE COMMANDEMENT)

AVEC INDICATION

Du chiffre de la population municipale européenne et indigène

ET DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE DE CHAQUE COMMUNE

ALGER

IMPRIMERIE DE L'ASSOCIATION OUVRIÈRE P. FONTANA ET Cie

1884

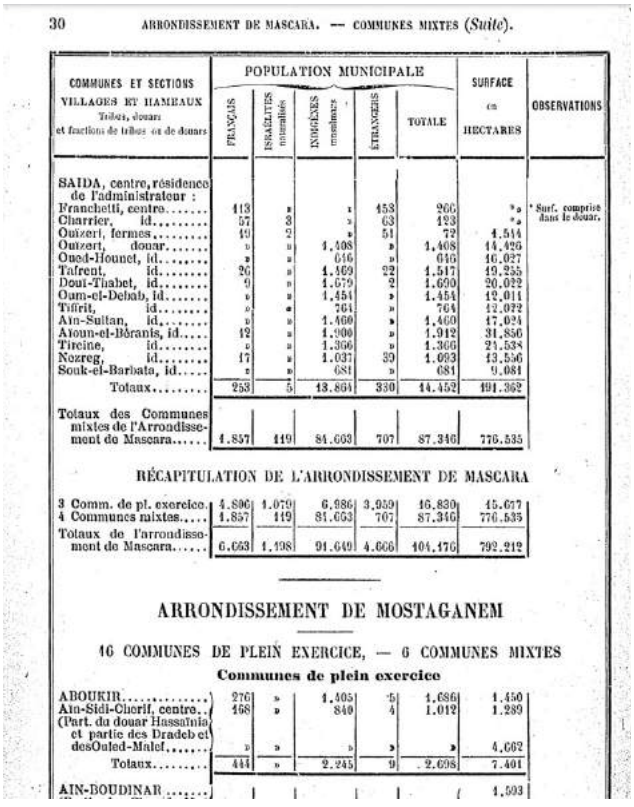

30 ARRONDISSEMENT DE MASCARA. — COMMUNES MIXTES (*Suite*).

COMMUNES ET SECTIONS VILLAGES ET HAMEAUX Tribus, douars et fractions de tribus ou de douars	POPULATION MUNICIPALE FRANÇAIS	ISRAÉLITES indigènes	INDIGÈNES musulmans	ÉTRANGERS	TOTALE	SURFACE en HECTARES	OBSERVATIONS
SAIDA, centre, résidence de l'administrateur :							
Franchetti, centre	113	»	1	153	266	*»	* Surf. comprise dans le douar.
Charrier, id.	57	3	»	63	123	*»	
Ouizert, fermes	49	2	»	51	72	4.514	
Ouizert, douar	»	»	1.408	»	1.408	14.426	
Oued-Hounet, id.	»	»	646	»	646	16.027	
Tafrent, id.	26	»	1.469	22	1.517	19.255	
Doui-Thabet, id.	9	»	1.679	2	1.690	20.022	
Oum-el-Debab, id.	»	»	1.454	»	1.454	12.011	
Tifrit, id.	»	»	761	»	761	12.072	
Ain-Sultan, id.	»	»	1.460	»	1.460	17.024	
Aioun-el-Béranis, id.	12	»	1.900	»	1.912	31.856	
Tircine, id.	»	»	1.366	»	1.366	21.538	
Nozreg, id.	17	»	1.037	39	1.093	13.556	
Souk-el-Barbata, id.	»	»	681	»	681	9.081	
Totaux	253	5	13.864	330	14.452	191.362	
Totaux des Communes mixtes de l'Arrondissement de Mascara	1.857	119	81.663	707	87.346	776.535	

RÉCAPITULATION DE L'ARRONDISSEMENT DE MASCARA

3 Comm. de pl. exercice.	4.806	1.079	6.986	3.959	16.830	15.677
4 Communes mixtes	1.857	119	81.663	707	87.346	776.535
Totaux de l'arrondissement de Mascara	6.663	1.198	91.649	4.666	104.176	792.212

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM

16 COMMUNES DE PLEIN EXERCICE, — 6 COMMUNES MIXTES

Communes de plein exercice

ABOUKIR	276	»	1.405	5	1.686	1.450
Ain-Sidi-Cherif, centre	168	»	840	4	1.012	1.289
(Part. du douar Hassaïnia et partie des Dradeb et des Ouled-Malef	»	»	»	»	»	4.662
Totaux	444	»	2.245	9	2.698	7.401
AIN-BOUDINAR						1.593

***Saïda** arrondissement de Mascara 1884 : 14.500 habitants, 190.000 hectares*

UNE MULTINATIONALE AU XIXE SIECLE,

LES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA VIEILLE-MONTAGNE

L'une des hypothèses de son choix de l'Algérie est la proximité et la gestion des mines du Hamman et de l'Ouarsenis que la société *Les Mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne,* appartenant aux Saint-Paul et dirigée par son père Louis, exploitait en Afrique du nord (*voir les cartes ci-après*).

Les Calley figurent tous dans une brochure (retrouvée aussi... quelques pages manquantes malheureusement) sur papier glacé éditée à la gloire de la Vieille Montagne/Sinçay, à l'occasion du jubilé d'un des nombreux directeurs, après 25 ans de présence, Edouard Maneuvrier, sorti 1er de l'ENS, reçu 1er à l'agrégation de philosophie en 1868. Il préparait une thèse sur Schopenhauer lorsqu'il fut appelé par M.de Sinçay en Belgique...! Il n'aura jamais dû se mettre en grève pour sa retraite ! Cela donne une idée assez grandiose effectivement d'une société qui, depuis, n'a eu de cesse de se "moderniser" mais qui n'a jamais été égalée en culture, hors même qu'elle peut avoir été dépassée matériellement. » **Sonia Muller**

C'est l'Abbé Dony qui découvre en 1806 un procédé original de réduction de la calamine à l'état de zinc métallique, consacré par un brevet délivré par Napoléon Ier en 1809. Un décret impérial lui concède à la même date l'exploitation du gisement de minerai de zinc au lieu dit de la *Vieille-Montagne* à Moresnet, sur ce qui est aujourd'hui la frontière entre la Belgique et l'Allemagne. Malheureusement Jean Dony ne profitera pas beaucoup de cette acquisition. Acculé par les dettes, il sera obligé de vendre ses établissements à un riche homme d'affaires bruxellois, François-Dominique Mosselman et mourra dans la misère en 1819.

1887. Société des mines et fonderies de zinc* Vieille-Montagne *50 ans, à son directeur général, *par Ed. Geerts.*

A gauche, à l'avers, buste de Louis Saint-Paul de Sinçay, ***père de Louis-Alfred,***
Directeur Général de la Vieille Montagne de 1846 á 1890
au revers arme de la Vieille-Montagne *sur des branches d'oliviers. Bronze 91 mm. [313 grammes].*

En 1837, la société de François-Dominique Mosselman devient *la Société Anonyme des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne*. Quelques années plus tard les établissements de la Vieille-Montagne occupent quelque 1.100 ouvriers, et c'est en 1846 avec l'arrivée de **Louis-Alexandre Saint-Paul de Sinçay**, père de Louis-Alfred, directeur de 1846 á 1890, que la société va se développer, Gaston Saint Paul de Sincay (1854-1938), fils ainé légitime, lui succédant à la direction générale de 1890 à 1937[76].
Grâce à lui la société sera présente en Allemagne et en Prusse et se positionnera rapidement comme leader en Europe sur le marché du zinc : elle en couvrira les toits de Paris à l'occasion des grands travaux de modernisation et de salubrité de la ville de Paris du Baron Haussmann, elle utilisera également le zinc pour les coques des navires, le sanitaire, etc.

La Vieille-Montagne créera diverses institutions en faveur de ses ouvriers, leur permettant ainsi d'améliorer leur position sociale et de devenir parfois propriétaires : caisse des ouvriers (caisse de secours en 1847 et caisse de prévoyance), caisse d'épargne, dons de la société, vente d'habitation à prix coûtant en 1860, fourniture d'aliments à prix réduit, création d'une école gratuite et obligatoire pour les enfants d'ouvriers, création de sociétés d'harmonie et de chant, d'archers et de carabiniers, organisation de fêtes spéciales aux jours de kermesse, une maison de retraite pour les pensionnés et les orphelines à Cointe en 1892.

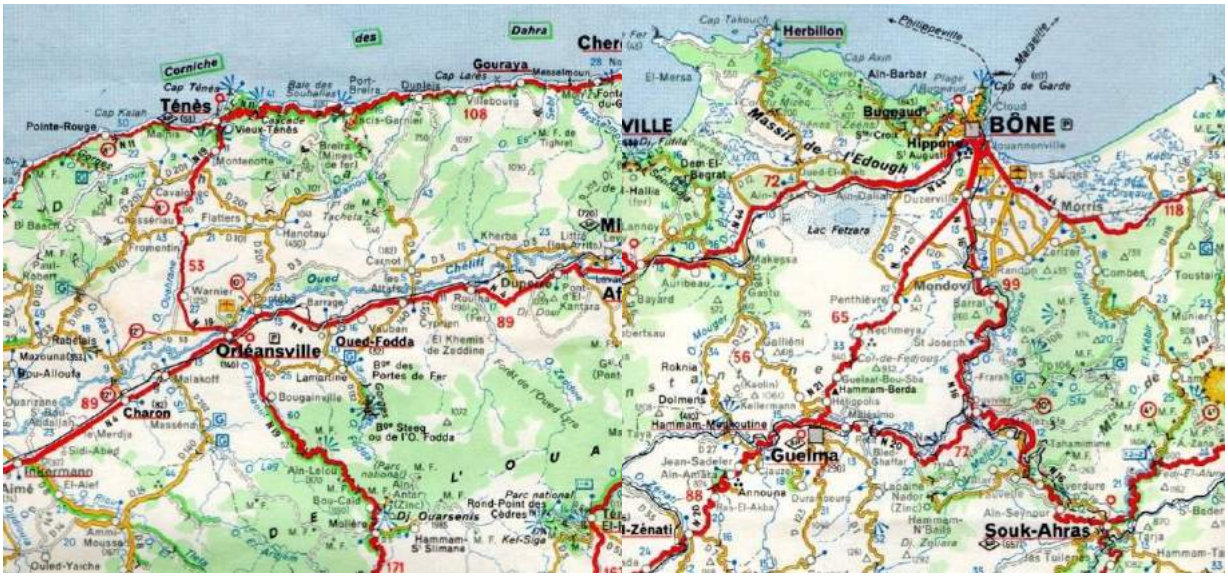

Mines de l'Ouarsenis à BOU-CAÏD
Au centre de l'Algérie, centre minier très important situé à 60 km d'Orléansville.

Mines de zinc à HAMMAN N'BAÏL
à l'est de l'Algérie, au sud de Guelma
ex-Calama romaine calamine = oxyde de zinc

Les mines de zinc de la Vieille Montagne en Algérie

[76] *La Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne* est créée en 1837. Parallèlement en 1853 est créée *la Compagnie Royale Asturienne des Mines*. En 1987, ces deux sociétés se regroupent sous le nom de *Vieille-Montagne France* et en 1993 rejoignent le groupe *Union Minière*, devenu depuis septembre 2001 le Groupe *Umicore*, leader mondial spécialisé dans les métaux et les matériaux sophistiqués

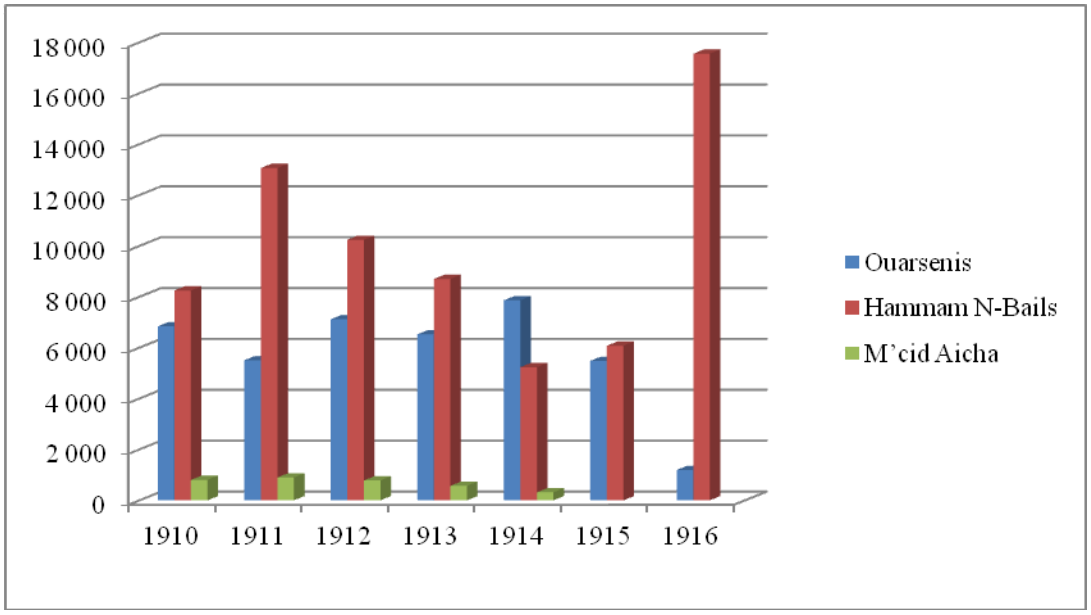

Production (en tonnes) des Mines de la Vieille-Montagne en Algérie
Source : *Annuaire industriel Heudelot*
Auguste Pawlowski, *Annuaire des Mines et minerais de France et d'Algérie*, Paris, 1909

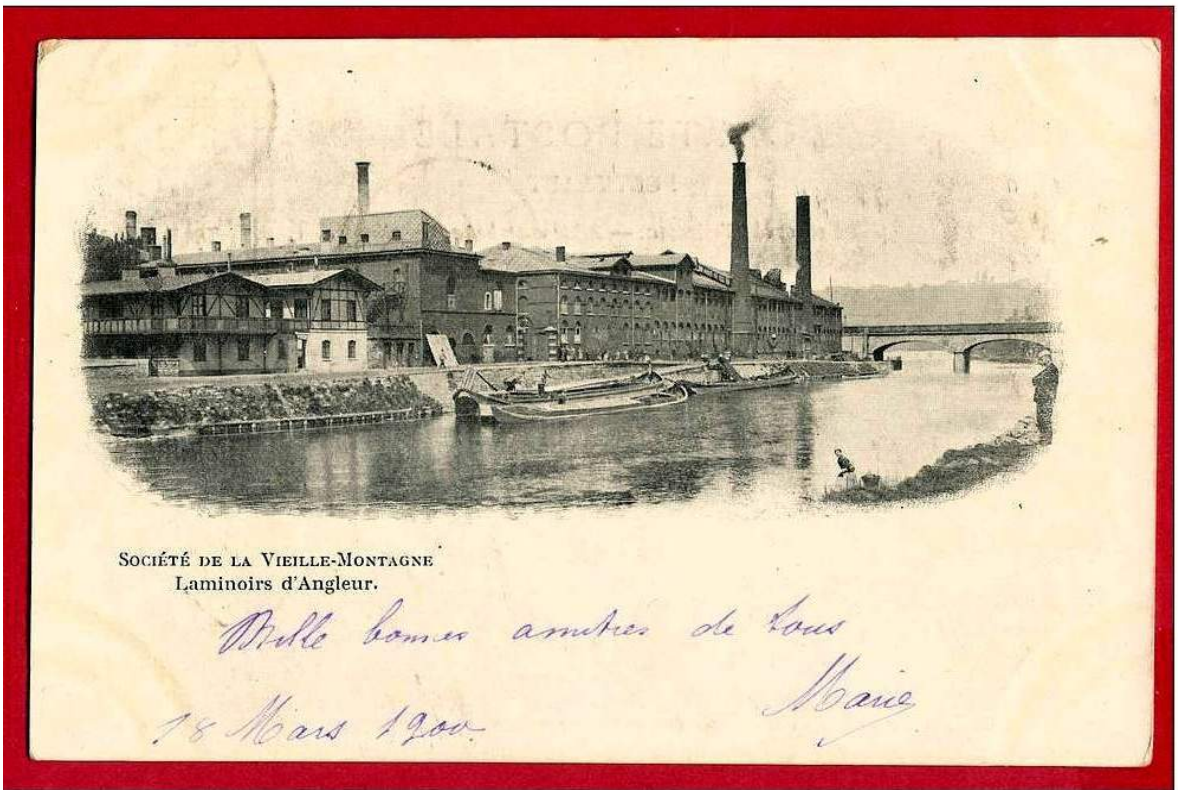

Société de la Vieille Montagne, *Laminoirs d'Angleur*

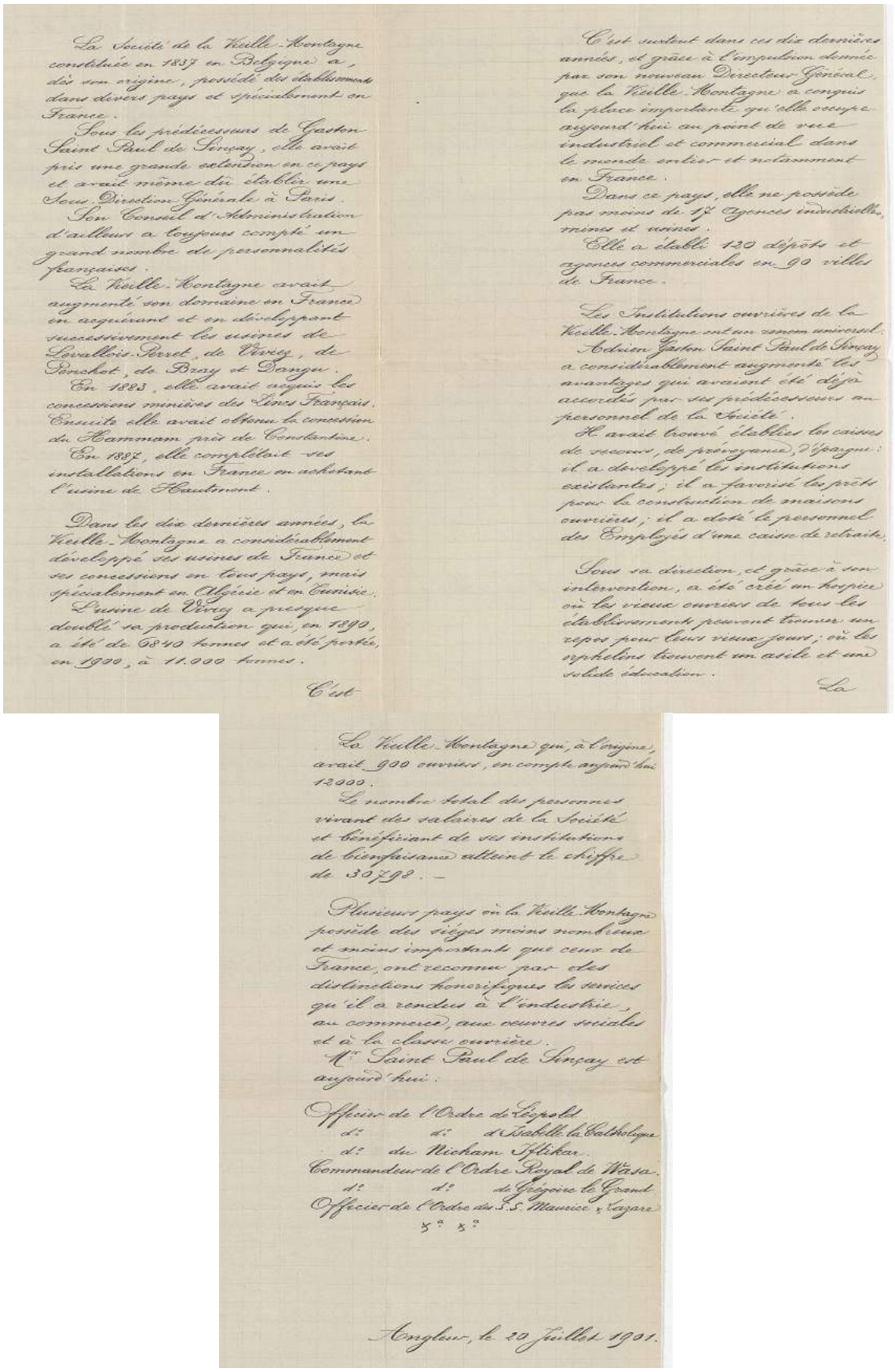

La Société de la Vieille-Montagne constituée en 1837 en Belgique a, dès son origine, possédé des établissements dans divers pays et spécialement en France.

Sous les prédécesseurs de Gaston Saint Paul de Sinçay, elle avait pris une grande extension en ce pays et avait même dû établir une Sous-Direction Générale à Paris.

Son Conseil d'Administration d'ailleurs a toujours compté un grand nombre de personnalités françaises.

La Vieille-Montagne avait augmenté son domaine en France en acquérant et en développant successivement les usines de Levallois-Perret, de Viviez, de Penchot, de Bray et Dangu.

En 1883, elle avait acquis les concessions minières des Lincs Français. Ensuite elle avait obtenu la concession du Hammam près de Constantine.

En 1887, elle complétait ses installations en France en achetant l'usine de Hautmont.

Dans les dix dernières années, la Vieille-Montagne a considérablement développé ses usines de France et ses concessions en tous pays, mais spécialement en Algérie et en Tunisie.

L'usine de Viviez a presque doublé sa production qui, en 1890, a été de 6840 tonnes et a été portée, en 1900, à 11.000 tonnes.

C'est

C'est surtout dans ces dix dernières années, et grâce à l'impulsion donnée par son nouveau Directeur Général, que la Vieille-Montagne a conquis la place importante qu'elle occupe aujourd'hui au point de vue industriel et commercial dans le monde entier et notamment en France.

Dans ce pays, elle ne possède pas moins de 17 agences industrielles, mines et usines.

Elle a établi 120 dépôts et agences commerciales en 90 villes de France.

Les Institutions ouvrières de la Vieille-Montagne ont un renom universel.

Adrien Gaston Saint Paul de Sinçay a considérablement augmenté les avantages qui avaient été déjà accordés par ses prédécesseurs au personnel de la Société.

Il avait trouvé établies les caisses de secours, de prévoyance, d'épargne: il a développé les institutions existantes; il a favorisé les prêts pour la construction de maisons ouvrières; il a doté le personnel des Employés d'une caisse de retraite.

Sous sa direction, et grâce à son intervention, a été créé un hospice où les vieux ouvriers de tous les établissements peuvent trouver un repos pour leurs vieux jours; où les orphelins trouvent un asile et une solide éducation.

La

La Vieille-Montagne qui, à l'origine, avait 900 ouvriers, en compte aujourd'hui 12000.

Le nombre total des personnes vivant des salaires de la Société et bénéficiant de ses institutions de bienfaisance atteint le chiffre de 30798. –

Plusieurs pays où la Vieille-Montagne possède des sièges moins nombreux et moins importants que ceux de France, ont reconnu par des distinctions honorifiques les services qu'il a rendus à l'industrie, au commerce, aux oeuvres sociales et à la classe ouvrière.

Mr Saint Paul de Sinçay est aujourd'hui:

Officier de l'Ordre de Léopold
d° d° d'Isabelle la Catholique
d° du Nicham Iftikar.
Commandeur de l'Ordre Royal de Wasa.
d° d° de Grégoire le Grand
Officier de l'Ordre des S.S. Maurice & Lazare
&a &a

Angleur, le 20 Juillet 1901.

Extrait du dossier de la Légion d'Honneur d'Adrien Gaston Calley Saint-Paul de Sinçay
Base de données Leonore dossier 19800035/0243/32351

Les propriétés des Saint-Paul en Algérie

Comme l'atteste le document de naturalisation, en 1884, à vingt-neuf ans, Anna fait de Lamoricière sa résidence principale et gère alors avec Saint-Paul leurs propriétés dans les deux villes.

Lamoricière (Ouled Mimoun)

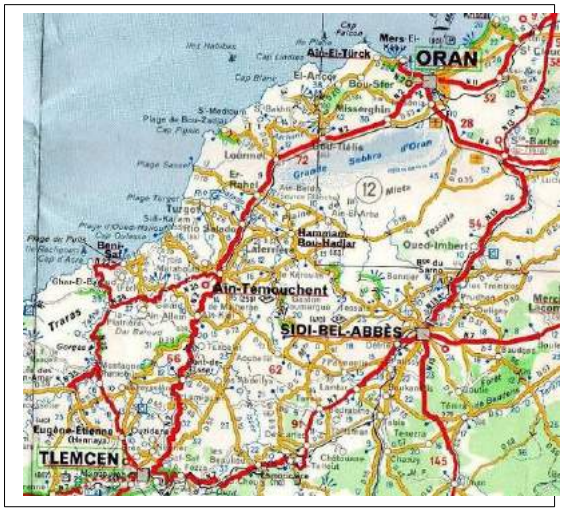

- Selon Esther Gouin, elle possédait une maison immense avec locataires dont on retrouve la référence dans le journal *La Tafna* du 6/3/1895, à propos de la vente aux enchères d'une propriété de 19 hectares avec ferme, *au lieu dit de Sidi-Toumi* il est précisé que *« cette propriété **tient à l'immeuble de M. de Saint-Paul**, à la propriété de M. Gonnet et à celle de M. Roussel. »*
- et trois fermes [Gouin] « *sur lesquelles l'oncle Saint-Paul faisait venir de France des trains entiers de percherons de labour pour les besoins de l'exploitation : ce qui mettait tout le village en émoi paraît-il. On le comprend. Une grande maison aussi (où je suis née) qui devait appartenir à mon grand-père Isaac, frère d'Anna. »* **Sonia Muller**

Tlemcen « ***A Tlemcen, au moins deux maisons »*** **Sonia Muller**

- *Le Courrier de Tlemcen* du 7/6/1889 fait référence au boulevard Bab el Djiad « *derrière la maison d'Anna Obadia ».*

« Nous avions toute la grande maison, là où il y avait le café des Benarou (?) tu sais, le Méchouar, nous avions un grand café français là y'avait un bureau de tabac qui faisait coin, ça c'était à ma tante Saint-Paul. Alors on a vendu ça pour acheter le château de M. HAVARD, au boulevard National » **Gouin**
Après avoir vendu leur maison près du *Méchouar*, ils occupaient à Tlemcen, depuis leur retraite, une villa - des Palmiers - un grand *château* selon l'expression d'Esther Gouin, racheté à M. Havard, (conseiller général) sur le boulevard National, près de la Préfecture, en face des Moulins Grasset, entouré d'un immense jardin fleuri et d'un bassin d'eau, avec un portillon qui donnait sur la rue dissimulé par des roseaux *« chaque fois que quelqu'un sortait par cette porte, ma tante Saint-Paul faisait le gendarme, d'où le slogan* surtout si tu sors ne dépasse pas les roseaux ! *»* ***Sonia Muller***

On profitait de la douceur du temps :

«C'était neuf heures du soir, c'était en plein été, ça sentait les fleurs, ce jet d'eau magnifique, et ma tante était dans le jardin assise le soir en été et nous, nous étions là assis avec elle. En plein été à Tlemcen, personne ne se couchait, tout le monde restait dehors par ce beau temps, on regardait les étoiles et la lune, parce que Tlemcen, c'est le pays des étoiles, on les voyait bien, des milliers, des milliers d'étoiles, oh, que c'était beau, et la lune… Et chez ma tante il y avait une berceuse couverte de verdure et de fleurs, ça sentait bon, d'un côté les lilas, d'un côté les boules de neige, d'un côté les pensées, les roses. Un jardin splendide, on avait un jardin de fruits, nous avions les écuries tout à fait en bas, nous avions l'ordonnance de mon oncle Saint-Paul, nous avions les chevaux là-bas, les voitures.» **Esther Goin**

Sa petite-nièce Sonia Muller nous fournit nombre d'éléments d'informations sur sa grand-tante :

« Elle parlait un français très littéraire. Ils jouissaient d'une considération incroyable. Quand j'étais petite, en 1935-36, elle me gardait auprès d'elle et nous allions en nous tenant par la main de la villa à la Maison du Colon dirigée à l'époque par M. Cardone en traversant la place de l'Eglise, elle en robe longue, très droite, canne à la main, les gens la saluaient et s'écartaient sur son passage »

A propos des propriétés

« Et tous allaient en calèche de l'une à l'autre propriété pour se distraire simplement... avant que la dynastie ne s'installe définitivement dans ce petit château qu'était la Villa du Boulevard National, avec une immense volière dans laquelle ma mère gardait les colombes blanches qu'elle élevait.....

Puis cette dernière maison vendue sans prévenir personne en 1937 (Paul Feuer ne le lui pardonnera pas et ne l'a plus revue), à une grande famille Bendimered dont la 3ème génération l'habite toujours qui a reçu mon frère âgé de 85 ans "chez lui" comme on le lui a dit, lors d'un séjour à Tlemcen il y a trois mois, pour participer à un forum international.

Tante Saint-Paul s'installe alors dans un appartement rue de France, avec Yvonne, fille de Bouddha, à ses côtés. Elle meurt en 1942 totalement ruinée : elle n'avait vraiment plus rien.» **Sonia 10 février 2011**

Le mariage

Le colonel d'infanterie Louis Alfred Calley de Saint-Paul *dit* de Sinçay prend sa retraite le 21 octobre 1905 *(voir ci-après l'histoire de sa vie)* et, après une liaison de plus de tente-cinq ans, le 9 août 1906 **Tafna du mercredi 15 août 1906**, épouse Anna Obadia alors âgée de cinquante et un ans. Ils régularisent ainsi leur union en préservant du même coup les droits d'Anna : dans l'hypothèse d'une pérennisation de leur concubinage, elle aurait pu en effet en être spoliée par la famille de son futur mari.

Sonia Muller relate le mariage en janvier 2011 dans le savoureux passage suivant :

« Vivant avec l'Oncle Saint-Paul, je savais qu'elle ne l'avait épousé qu'assez tard et c'est toujours en riant beaucoup que Dame Gouin ou même ma mère [respectivement 15 et 7 ans] *racontaient l'immense réception à cette occasion (elles étaient déjà grandettes) et tous les préparatifs de la fête qui les avaient tous occupés des mois durant. Peut-être de là est venue cette propension de tous à mettre des tables d'exception dans nos maisons et de savoir recevoir a-t-on dit ! Le premier mot d'extase de mon fils voyant une table de Noël auquel mes cousines Bench étaient invitées fut "C'est joli" »*

« Je savais en effet que les coquins avaient longtemps vécu ensemble avant de se marier, mais un mariage, ai-je toujours entendu dire en riant, qui fut un évènement extraordinaire ...longtemps préparé à l'avance par ces cohortes de vierges célestes...dénouant des cadeaux royaux arrivant enrubannés de France, dont un service à café venu de Sèvres à l'effigie des époux dont - témoin absurde - une seule tasse demeure au fond d'un placard, en porcelaine si fine qu'elle en était transparente et que j'avais enragé de voir mes tantes se partager à la mort de Tante Saint-Paul... ce qui avait beaucoup marqué la petite fille que j'étais encore mais heureusement, déjà partagée sur l'idée de nostalgie qui pourrait s'installer dans le temps : ce qui, vanité, vanité... m'aura finalement préservée d'un autre rêve aussi vain ...et probablement, de son écriture inutile ! »

« *A vrai dire, ma mère et Esther Gouin n'ont été très familières que des Saint-Paul où elles ont grandi parmi leurs frères, cousins et cousines, neuf ou dix enfants réunis dont quelques surdoués, hélas! exclusivement du côté Obadia, qui tous, selon un projet éducatif assez ferme dont elle avait plus les moyens que les parents respectifs de chacun, tous avaient été tenus de près en laisse par Tante Saint-Paul : véritable seconde mère, mais laisse d'amour exceptionnel disait-on, au point pour moi d'avoir toujours pris ma grand-tante pour ma véritable grand'mère, mesurant combien son attention (elle est morte, en 1942, en m'appelant m'a-t-on dit) et combien son histoire et son éducation auront été déterminantes pour moi. »* **Sonia Muller**

« Ma tante St-Paul était une maîtresse-femme qui a mené famille et affaires tambour battant avec le panache auquel son mari l'aura initiée sans doute : on dinait le soir en habit... et on ne venait jamais au petit déjeuner en pyjama ! Mon frère se souvient avoir été très sévèrement grondé (il y a 76 ou 77 ans !) par tante Saint-Paul parce qu'en lui répondant, il avait énoncé un hein ? *qu'elle ne tolérait pas. »*

« Quels rapports entre Bernard Arnault et Alexandre de Sinçay, grand maîtres d'industries ? L'oncle Saint-Paul, au son des valses de Chopin dès le petit déjeuner aura transposé son monde autant que faire se peut, avec tous les moyens et le panache possibles, pour les 14 ou 15 neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces qu'avec ma tante, ils auront élevés tous ensemble et dans la fête permanente à la Villa (mon anniversaire de 6 ans aura été une fête au paradis sous une tonnelle de roses et de boules de neige). La villa donc et en même temps, allant des unes aux autres, dans leurs nombreuses autres maisons et propriétés à Tlemcen et Lamoricière ...ou Berkane où mon oncle Joseph possédait je ne sais combien de milliers d'hectares tout le long de la frontière algéro-marocaine.

Tout ce qui nous laisse comprendre sur quelle planète ces 10 ou 15 là se sont trouvés propulsés et sur quelles bases, en tenant compte des autres appuis venus d'ailleurs..., certains se seront construits et d'autres auront été engloutis… sans qu'aucun n'entre plus jamais dans le moule traditionnel de leur entourage d'origine. Cela n'a pas été banal et d'autant moins que des creusets constitués d'autant de terres, d'Histoire et de civilisations différentes n'ont pu s'échapper que ces vagues de feux follets si complexes à maîtriser sagement...comme on pourrait le souhaiter de temps en temps. Aussi bien, comment dans cette famille croire à "la Force Tranquille" ? ***Ce ne fût que grandeurs et décadences en torrents dont on pourrait ne pas cesser de parler tant qu'il y aura des rivières et jusqu'à ce que la calotte glacière ne fonde totalement !*** *»* **Sonia Muller**

La mort de tante Saint-Paul **Sonia samedi 3 décembre 2011**

« Elle avait souhaité me léguer ses bijoux qu'elle avait rassemblés dans une enveloppe à mon nom. Après son décès, j'ai vu ma tante Marie s'emparer d'un superbe sautoir en déclarant que c'était à elle qu'elle l'avait promis. Ma mère étant une femme désintéressée, j'avais onze ans et je me souviens encore aujourd'hui de mon sentiment de stupeur devant cette injustice flagrante. »

LES ENFANTS DE YOUSSEF OBADIA 1825-1872 (suite et fin)

Après Anna, l'ainée, nous découvrons avec deux sœurs Obadia, Yaccout et Djemmoul *dite* Émilie (épouse Pariente), **les deux uniques cas de mères célibataires** que nous connaissions dans nos arbres généalogiques pourtant très complets, exemples rarissimes de libertés de mœurs dans nos familles du XIXe siècle pourtant très religieuses et conservatrices, qui anticipent très largement la libération féminine de mai 68.

Par quels termes étaient qualifiées à l'époque ces mères, « *filles-mères* », « *gourgandines* », quelles étaient les réactions de l'entourage et des parents (Pagnol a répondu dans ses pièces mais au XXe siècle), comment étaient considérés ces enfants ? Réactions des instances religieuses ?

Pourquoi les pères ne les ont pas reconnus, eux-mêmes déjà mariés? Relation passagère ? Manque de courage ? Nous avons pourtant vu *supra* que Louis Alexandre Calley Saint Paul de Sinçay a eu l'élégance, dans son milieu très aristocratique, de reconnaitre ses deux fils issus de sa relation avec Françoise Colson dans les années 1850, l'année précédant son mariage avec sa cousine germaine.

2 - Yacout OBEDIA **ANOM mariage ZAHRI 1905 TLEMCEN N° 46**
née *vers 1857*. Quatre filles

1. **Esther** née le 19 juin 1875 à Tlemcen mariée *« fille naturelle majeure »* le 24 juin 1896 à Tl. à **Sadia Benchaya** né à Oran le 4 janvier 1871.
   Quatre enfants (voir ci-dessous **LES BENCHAYA)**

Génération 1	2	3
Judas BEN CHAYA (*ca* 1809 - décédé à Oran à 78 ans le 30 mars 1887 **acte de mariage de son fils Maere** se marie *vers* 58 ans *ca 1867* **avec Louna AFFLELOU** *ca* 1848-1900	**Maere BEN CHAYA** né le 9 avril 1868 à Mostaganem, décédé à 66 ans à Oran le 5 octobre 1934 marié le 20 janvier 1892 à Oran avec Rachel GARCON née à Mascara le 8 février1869 **ibidem**	**Fortunée Alice** née à Oran le 12 mars 1893
		Gabrielle née à Oran le 22 avril 1897 mariée le 17 juillet 1924 avec Jacques TUBIANA, fils de Mme Vve Tubiana de la Goulette **Journal Egalité oranaise du jeudi 17/7/1924**
		Yvonne Louise née à Oran le 2 novembre 1899 mariée le 6 juillet 1933 avec Mardochée Lancry
		Léon Paul BENCHAYA, médecin, né à Oran le 28 décembre 1905, déporté de Drancy le18 juillet 1943 par le convoi n° 57, mort à Auschwitz **Mémorial de la Shoah**
	Sadia BEN CHAYA né à Oran le 4 janvier 1871 (de Judas 62 ans et de Louna, 22) épouse le 24 juin 1896 à Tlemcen **Esther OBADIA** née le 19 juin 1875 à Tlemcen *« fille naturelle majeure ».*	**Lina Gisèle Paule**, née à Oran le 8 octobre 1904 au domicile de ses parents, 11 rue de l'Hôtel de Ville. Mentions marginales en partie raturées et illisibles *« mariée le 19? juin 1929 avec Salomon Samil?, divorcée par jugement prononcé par le tribunal de la Seine en 1945? »*
		Yvette Suzanne née à Oran le 14 décembre 1906, décédée à 42 ans dans la même ville le 3 avril 1952.
		Léon, Jean Alfred née le 13 février 1910 à Oran, décédée le 14 février 1969 à Neuilly sur Seine (92) à l'âge de 59 ans.
		Edith (décédée à Paris en 1992).
	Jacob BEN CHAYA 11 juillet 1873 à Oran- 3 décembre 1963 à Nice	*Descendance inconnue.*

Les grandes manœuvres de la Division d'Oran qui se sont déroulées dans la commune de Sainte-Barbe du Tlélat sous la haute direction de M. le général Giraud commandant la Division, se sont terminées jeudi à midi.

Suivant les directives de l'Etat-Major, attaques et contre-attaques de jour et de nuit se sont produites régulièrement et les opérations dans leur ensemble ont pleinement satisfait les compétences qui les avaient judicieusement préparées.

Artillerie, infanterie, cavalerie, aviation, tant du parti rouge que du parti bleu s'avérèrent en tous points parfaites et en fin de manœuvres le général Giraud fit sur le terrain la critique de ces diverses opérations.

A l'issue des manœuvres un banquet réunissait dans la salle des fêtes du Tlélat près de deux cents officiers de l'active et de la réserve. La camaraderie y régna forte, constante jusqu'au champagne où des discours furent prononcés tour à tour par M. le lieutenant-colonel Brunet, directeur des écoles de perfectionnement ; M. Eugène Crück, président de l'Association des officiers de réserve et par M. le général Giraud, commandant la Division d'Oran.

Toutes ces brillantes allocutions furent saluées de vifs applaudissements et le banquet se termina par des chansons...

Ces opérations militaires auront ainsi contribué à resserrer les liens d'amitié qui unissent la réserve à l'active et nous en félicitons vivement son initiateur M. le général Giraud qui par ses qualités indéniables de grand soldat a su s'attirer l'estime affectueuse de tous ses officiers et de tous ses hommes.

Nécrologie.

C'est avec tristesse que nous avons appris vendredi, la disparition brutale d'un grand et sincère mutualiste : M. Benchaya Meyer.

Tous les Oranais qui connaissaient le président de l'Association des Familles nombreuses avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure celui qui se dévoua toujours d'une façon des plus désintéressée à l'œuvre philantropique aux destinées de laquelle il présidait.

A Mme Vve Benchaya Meyer, à ses enfants et à

Photos Moris.
M. Benchaya Meyer.

L'Afrique du nord illustrée du samedi 10 octobre 1934
Annonce du décès survenu le vendredi le 5 octobre 1934 de M. Meyer BENCHAYA,
Président de *l'Association des pères et mères des familles nombreuses du département d'Oran.*

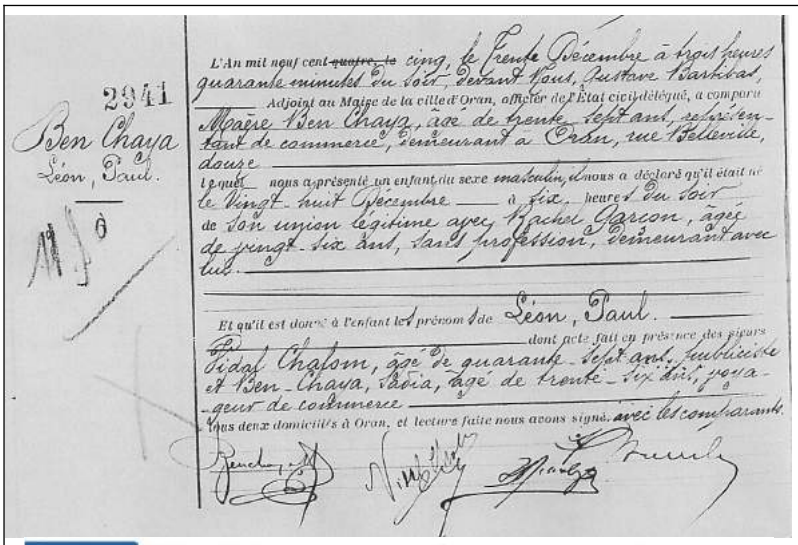

2941
Ben Chaya
Léon, Paul.

L'An mil neuf cent ~~quatre~~ cinq, le Trente Décembre à trois heures quarante minutes du soir, devant Nous, Gustave Barbibat, Adjoint au Maire de la ville d'Oran, officier de l'Etat civil délégué, a comparu Maeyer Ben Chaya, âgé de trente sept ans, négociant de commerce, demeurant à Oran, rue Bellevue, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, et nous a déclaré qu'il était né le vingt huit Décembre à six heures du soir de son union légitime avec Rachel Garson, âgée de vingt six ans, sans profession, demeurant avec lui.

Et qu'il est donné à l'enfant les prénoms de Léon, Paul.

dont acte fait en présence des sieurs Sidas Chalom, âgé de quarante sept ans, publiciste et Ben-Chaya, Sadia, âgé de trente six ans, négociant de commerce

tous deux domiciliés à Oran, et lecture faite nous avons signé, avec les comparants.

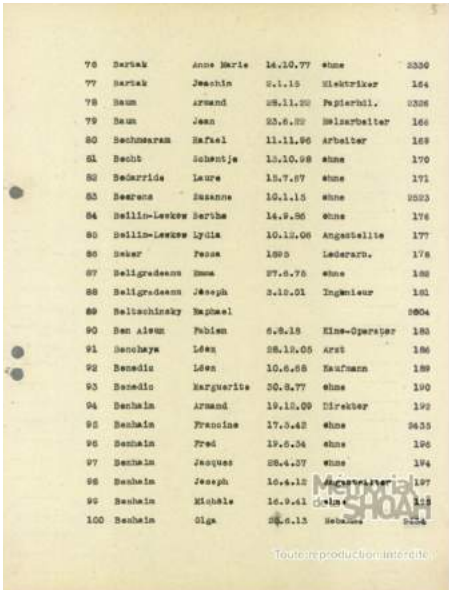

76	Bartak	Anne Marie	14.10.77	ohne	3330
77	Bartak	Joachim	2.1.15	Elektriker	164
78	Baum	Armand	28.11.20	Papierhil.	0326
79	Baum	Jean	23.6.22	Holzarbeiter	166
80	Bechmaram	Rafael	11.11.96	Arbeiter	169
81	Becht	Schentje	13.10.98	ohne	170
82	Bedarride	Laure	15.7.87	ohne	171
83	Bedrens	Suzanne	10.1.15	ohne	0523
84	Bellin-Lewkes	Berthe	14.9.86	ohne	176
85	Bellin-Lewkes	Lydia	10.12.06	Angestellte	177
86	Beker	Fenne	1893	Lederarb.	178
87	Beligredeaux	Emma	27.8.75	ohne	180
88	Beligredeaux	Joseph	2.10.01	Ingenieur	181
89	Beltschinsky	Raphael			0804
90	Ben Aleun	Fabien	6.8.18	Kine-Operateur	183
91	Benchaya	Léon	28.12.05	Arzt	186
92	Benedic	Léon	10.6.85	Kaufmann	189
93	Benedic	Marguerite	30.8.77	ohne	190
94	Benhaim	Armand	19.12.09	Direktor	192
95	Benhaim	Francine	17.5.42	ohne	0435
96	Benhaim	Fred	19.6.34	ohne	196
97	Benhaim	Jacques	28.4.37	ohne	194
98	Benhaim	Joseph	10.4.12	Kaufmann	197
99	Benhaim	Michèle	16.9.41	ohne	198
100	Benhaim	Olga	28.6.13	Hebamme	0204

Toute reproduction interdite

Déportation | Internement | Fouilles | Fiches de témoignages | Autres victimes

Monsieur Léon BENCHAYA né le 28/12/1905 à ORAN. Déporté à Auschwitz par le convoi n° 57 au départ de Drancy le 18/07/1943. De profession Médecin.

Léon BENCHAYA, médecin, né à Oran le 28 décembre 1905,
déporté de Drancy le18 juillet 1943 par le convoi n° 57, mort à Auschwitz
Sources : Anom & Mémorial de la Shoah

2. Rose-Djouar née en septembre 1881 Courrier de Tlemcen du 23 /9 /1881 *« restée célibataire après avoir décommandé son mariage à la dernière minute ayant appris que son futur mari était joueur ».* Sonia Muller

On ne retrouve en effet dans les archives de Tlemcen aucune trace du mariage de *« Rose-Djouar Obadia avec Elie Yafet, transitaire »,* pourtant annoncé dans les publications de mariage du Courrier de Tlemcen du 15 février 1902.

« Tante Rose (que je ne savais pas si âgée) a effectivement été fiancée à un certain HIAFILL. peut-être traduit du "YAFET" du Courrier de Tlemcen*...! membre d'une famille bien connue de banquiers d'Alger. Ses fiançailles rompues -selon l'histoire une fois entendu raconter...40 ans après - la veille même de son " très grand" (tel qu'il aurait été prévu) mariage : la réputation de "joueur" de son futur époux lui ayant été rapportée par Sadia Benchaya, son beau-frère dont elle élevait les enfants au même domicile qu'elle a toujours habité tout en y menant une critique permanente de sa propre soeur...toujours en retard à l'heure du déjeuner dont la flamboyante préparation sous sa houlette ne supportait pas d'attendre !*
Petite anecdote célèbre : Sadia et son épouse en voyage, ils apprennent à leur retour à Oran que leurs enfants (adolescents) avaient été au Casino (distractions et mondanités d'époque) emmenés par Tante Rose ...! Alors contrainte de justifier ces incartades éducatives...elle prétend y être allée avec les Saint-Pierre (famille d'armateurs réputés à Oran). Une petite voix (celle d'Yvette : la farce incarnée) fait entendre en sourdine ..et les Miquelon.
Et tante Rose de reprendre tout haut pour appuyer sa justification : Les Saint-Pierre et les Miquelon étaient avec nous. Il y a donc eu l'histoire..parmi mille autres du même genre.. et il y a eu la façon de la raconter mille et mille fois qui nous a fait autant mourir de rire, écroulés sous les talents de tous ces théâtreux familiaux, Merveilleux et Merveilleuses de génie, qui n'avaient de cesse de réinventer l'élégance et la fantaisie dans un mouvement perpétuel auquel personne n'a jamais donné d'âge ni de lieu en propre, hors la trace héritée de l'ailleurs de l'Oncle St-Paul, de mon père, d'Henry Gallet et autres. » Sonia Muller

3 - Zahri dite Lalie née le 27 janvier 1884. (voir ci-après son mariage avec Joseph Obadia, son cousin).

4 - Meriem née à Tlemcen entre le 24 juillet 1890

- mariée à Tl. le 26 novembre 1910 à Saul Edmond MIARA, directeur du comptoir commercial d'Arzew, Le Courrier de Tlemcen 4/11/1910 né à Alger le 5 septembre 1884 de Choua Miara et de Aziza Temime.

Etat-Civil

Né le 4 novembre 1879 à St Martin du Mont
Canton de Pont d'Ain Départt de l'Ain
Fils de Augustin et de dame Coste Louise
Domicilié à St Martin du Mont Canton de Pont d'Ain
Département de l'Ain Marié le 25 août 1921
A dame Meriem Obedia
Alors domiciliée à Tlemcen Départt Oran
Autorisation de Général Comdt la 19e Corps d'Armée
En date du 19 Août 1921

Enfants — Masculin — Féminin
(1)

Signalement

Cheveux Chatains Yeux gris
Front découvert Nez relevé
Visage ovale Renseignements physionomiques complémentaires :
Taille : 1 mètre 73 ; Taille rectifiée : 1 mètre centimètres
Marques particulières

33 octobre 1937

Le Lieutenant Colonel RIGNOT
Commandant la Base de l'Air en Algérie

(1) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps ou de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changement de nom (date du décret ou du jugement, etc...).

- Second mariage. C'est dans la plénitude de son âge à 31 ans – veuve de son mari Saül Edmond MIARA décédé à Alger le 25 décembre 1916 - qu'elle rencontre chez son oncle Saint-Paul le colonel GALLET né le 4 novembre 1879 en France à Saint-Martin du Mont (Ain) commandant le 2eme groupe d'aviation d'Afrique à La Sénia, près d'Oran. Elle l'épousera le 25 août 1921 à Tlemcen. Témoins : Louis Alfred Saint-Paul et Sadia Benchaya *(voir ci-contre l'extrait du dossier administratif d'Henri Gallet et ci-dessus p. 97 sa carrière militaire).*
Installés à Oran, ils vivront ensemble seize ans jusqu'à la mort d'Henri le 22 octobre 1937.

3. Djemmoul dite *Emilie* OUBBADIA

(orthographe de son nom sur ses actes de mariage ANOM ORAN)
née à Tlemcen le 25 décembre 1858, *« brillante, difficulté motrice »,* SONIA MULLER.

- « *Ma tante Pariente, ma tante Emilie, la mère d'Albert* » nous a déclaré sa nièce Esther GOUIN, 86 ans, lors des entretiens enregistrés par René KARSENTI en 1977. C'est très récemment en 2012 que nous pouvons confirmer ses dires grâce à notre correspondante sur *Geneanet* qui nous a transmis son acte de naissance ci-dessous.

  Abraham (dit Albert) **OUBBADIA** est né *« le 17 octobre 1881 à Tlemcen* ***de père inconnu*** *et de Djemmoul OUBBADIA, âgée de 23 ans, sans profession, domiciliée à Tlemcen ».* Une tradition familiale recueillie par son arrière petite-fille rapporte qu'Abraham, selon ses dires, connaissait et aurait rencontré à plusieurs reprises son père biologique qui, faute d'enfant de sa propre femme stérile, l'aurait conçu avec Djemmoul mais ne l'aurait pas reconnu suite au veto formel de son épouse.

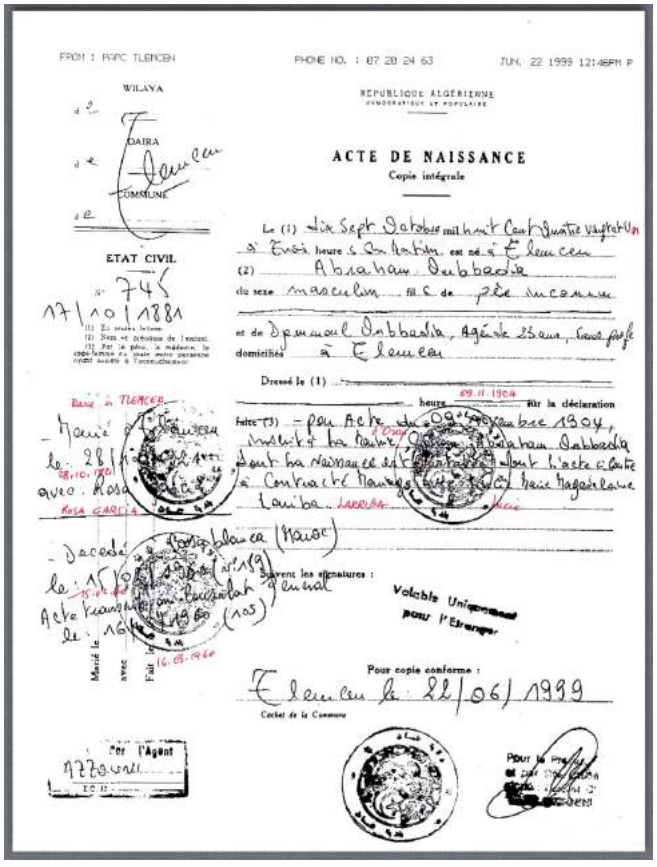

FROM : PAPC TLEMCEN — PHONE NO. : 07 20 24 63 — JUN. 22 1999 12:46PM P

WILAYA

DAIRA

COMMUNE

ETAT CIVIL

N° 745

17/10/1881

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

ACTE DE NAISSANCE

Copie intégrale

Le (1) dix Sept Octobre mil huit Cent Quatre vingt et un à Trois heure s Du Matin est né à Tlemcen

(2) Abraham Oubbadia

du sexe masculin fils de père inconnu

et de Djemmoul Oubbadia, Agée de 23 ans, sans profe

domiciliés à Tlemcen

Dressé le (1) ... heure 09.11.1904 sur la déclaration

faite (3) - par Acte du 09 novembre 1904, inscrit à la Mairie, Abraham Oubbadia dont la naissance est ... dont l'acte ci-contre à Contracté Mariage ... Marie Magdeleine Lariba. LARRIBA

Suivent les signatures :

Valable Uniquement pour l'Etranger

Pour copie conforme :

Tlemcen le 22/06/1999

Cachet de la Commune

Par l'Agent

Abraham, autour de 35 ans, en tenue de zouave[77]*, accompagné de son fils unique Charles Maurice (Suresnes 6 mai 1908-Bordeaux 29 juin 1949). Compte tenu de l'âge estimé de l'enfant sur la photo, né en 1908 environ 7-8 ans, et de l'uniforme porté par Abraham, mobilisé au moment de la Grande guerre, on peut en conclure que la photo date de la guerre 14-18 en France, vers 1915, à l'occasion d'une permission militaire d'Abraham à Paris (?).*

Source : Estelle OUBBADIA

Source : Geneanet

[77] Régiment où ont été incorporés nombre de membres des familles françaises d'Algérie :
- dans la seule famille Karsenti, Abraham incorporé au 1er zouaves en 1888, son fils, Saoud-Félix né en 1896 dans le même régiment en 1915,
- chez les Ben Haïm d'Oran, Abraham incorporé durant la grande guerre en 1915, etc.

L'uniforme se compose d'une veste courte et ajustée sans boutons (régiment du 2ème zouave avec fausse poche ou *tombô* blanc), large ceinture de 3 m enroulée autour de la taille, pantalon bouffant, chéchia portée en arrière sur la tête, bandes molletières.

Il épouse successivement :

. à 23 ans, le 9 novembre 1904 à Oran, **Lucie Marie Magdeleine LARRIBA** (Saint-Etienne 11 février 1877-Paris 12e 8 avril 1956), fille de Cyprien 1845-1888 et de Claudine de Bustos 1853-1837, dont il aura un seul fils Charles Maurice (Suresnes 6 mai 1908-Bordeaux 29 décembre 1949) ;

. à 40 ans, à Tlemcen **Rosa GARCIA** le 28 octobre 1921.

Il décède à Casablanca le 15 février 1960 où il a dû rencontrer Esther GOUIN qui tenait dans cette ville dans les années 1940 un restaurant très connu *Au Père Gouin*, tenu par son mari Lucien, maitre cuisinier très renommé (voir ci-après).

Djemmoul dite *Emilie* OUBBADIA (suite et fin)

- **le 16 août 1893, à 35 ans, Djemmoul *Emilie* épouse en premières noces Auguste OUAIRY** (dans certains actes **OUARY**)**,** instituteur, né à Nort, arrondissement de Chateaubriant (Loire-Inférieure), l'un des témoins étant *« Louis-Alfred Calley de Saint-Paul, commandant supérieur du cercle de Marnia… La future et sa mère ayant déclaré ne savoir* [signer] *»*. Abraham a alors atteint ses 12 ans, Ouairy est-il son professeur, ce qui expliquerait la rencontre de celui-ci avec sa mère ? Le mariage durera quatre ans puisque le divorce est prononcé le 28 mai 1897 par le tribunal civil d'Oran *« aux tort de la dame Ouairy »*[78]. Auguste OUAIRY se remarie cinq ans plus tard avec Marie-Hélène Jacquet le 12 juillet 1898 à Saint-Leu, Algérie.
- **Le 9 décembre 1903, à 45 ans, remariage à Oran de** Djemmoul dite Emilie OUBBADIA **avec Moïse PARIENTE**, né le 19 janvier 1869 à Oran, commerçant, âgé alors de 34 ans qui possédait à Tlemcen un magasin de tissus au 3, rue Clauzel **Gouin**. L'Echo de Tlemcen du 3 novembre 1931 fait état d'une offre spéciale pour *« fin de bail »*.

Samuel PARIENTE Tétouan vers 1818 – décédé à 81 ans à Oran le 20 novembre 1899 au 30 bd National	**Alia COHEN-SKALI** née vers 1836
Enfants 1. Joukoubet 1854 2. Salomon 1858 3. Zahra Sol 1859 4. Rachel 1861 5. Joseph 1863 Messaouda 1867	**6. <u>Moïse PARIENTE, 19 janvier 1869 à Oran</u>** (père âgé de 51 ans) 7. Messaouda 1872-1940 8. Rachel 1874 9. Abraham 1876-1943 10. Isaac 1878-1952 (Source *Geneanet*)

[78] Source *Anom*
http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=484266

Tlemcen, rue Clauzel

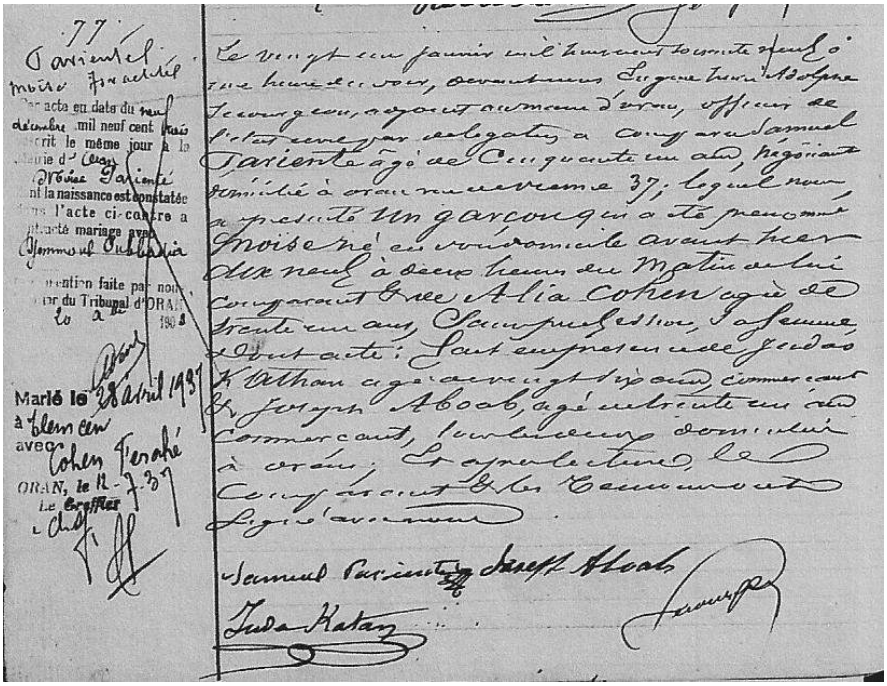

- **Elle meurt avant 1937** puisque, veuf, Moïse PARIENTE contracte mariage à Tlemcen le 28 avril 1937 avec Férahé COHEN **mention marginale de son acte de naissance**

4. Isaac Obadia, né le 11 mai 1861 à Tlemcen, épouse le 28 mars 1883 à Oran **Hasna**, décède en mars 1929 à 68 ans (voir développement ci-après).

5. Messaouda (= Bouda[Gouin] ?), née à Tlemcen le 15 février 1865, décédée à Tlemcen le 22 août 1938 [source Geneanet David Gordon] épouse à 18 ans le 13 décembre 1883 à Tlemcen

« *les parties ayant déclaré ne savoir* [signer] » **Abraham EMSALEM** né à Tlemcen le 3 septembre 1858, journalier [**acte mariage ANOM**], fils d'Isaac, cordonnier (né avant 1838, décédé après 1898), et de Tata Sultan (1843-1898). Un témoin du mariage Isaac Benhamou, vingt trois ans exerce la profession de caléchier. Décédée à l'âge de 73 ans à Tlemcen le 22 août 1938 (mention marginale de son acte de mariage).

Deux filles [**Gouin**]

- Yvonne, domestique de tante Saint-Paul, *surveillait à la villa nos devoirs* [**Sonia Muller**], qui épousera un menuisier Belilia domestique de Saint-Paul ?[id]
- et Annette [**Gouin**]

Isaac EMSALEM né *vers* 1838 Cordonnier	Tata SULTAN née vers 1843

Tous les enfants nés et mariés à Tlemcen

Abraham EMSALEM né le 3 septembre 1858 Journalier	Zahra AMSALLEM née le 31 octobre 1863	Esther AMSELLEM née le 15 mai 1866	Jacob AMSALLEM né le 2 juin 1874 Ferblantier
Voir ci-dessus	Mariée le 26 janvier 1882 avec Jacob KARCHIA	Mariée le 17 juillet 1884 à Haïm BEN GUIGI	Marié le 19 décembre 1898 avec Hanna KORCHIA
	descendance inconnue	Nouna BENGUIGUI 1889-1943 Mariée à ? le 19 nov. 1914 avec Haïm ELHAI né en 1884	*descendance inconnue*

Source *Geneanet Lelia 11*

6. Aïcha décédée après 1890 puisque sa nièce Esther Gouin l'a connue.

Esther Gouin dans ses entretiens avec René Karsenti précise que ses tantes Bouddha et Pariente ont habité la maison Karsenti dans les années 30.

LE FILS ISAAC

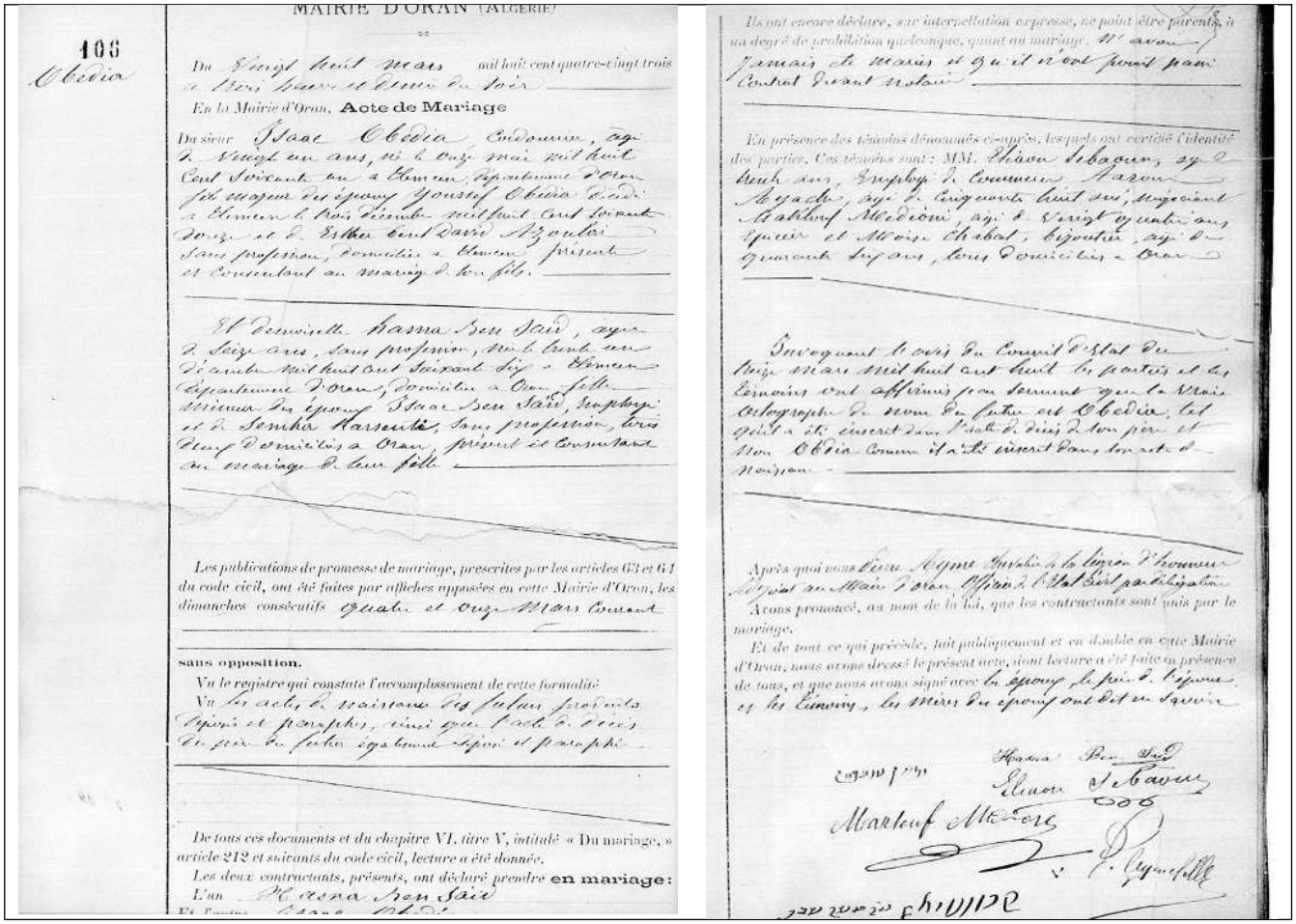

MAIRIE D'ORAN (ALGÉRIE)

106
Obedia

Du vingt huit mars mil huit cent quatre-vingt trois
à trois heures et demie du soir

En la Mairie d'Oran, **Acte de Mariage**

Du sieur Isaac Obedia, cordonnier, âgé de vingt un ans, né le onze mai mil huit cent soixante un à Tlemcen, département d'Oran, fils majeur des époux Youssef Obedia décédé à Tlemcen le trois décembre mil huit cent soixante douze et de Esther bent David Azoulai sans profession, domicilié à Tlemcen présente et consentant au mariage de son fils.

Et demoiselle Hasna Ben Said, âgée de seize ans, sans profession, née le trente un décembre mil huit cent soixante six à Tlemcen département d'Oran, domicilié à Oran, fille mineure des époux Isaac Ben Said, employé et de Semha Karsenti, sans profession, tous deux domiciliés à Oran, présent et consentant au mariage de leur fille.

Les publications de promesse de mariage, prescrites par les articles 63 et 64 du code civil, ont été faites par affiches apposées en cette Mairie d'Oran, les dimanches consécutifs quatre et onze mars courant

sans opposition.

Vu le registre qui constate l'accomplissement de cette formalité

Vu les actes de naissance des futurs produits déposés et paraphés, ainsi que l'acte de décès du père du futur également déposé et paraphé

De tous ces documents et du chapitre VI, titre V, intitulé « Du mariage, » article 212 et suivants du code civil, lecture a été donnée.

Les deux contractants, présents, ont déclaré prendre **en mariage:**

L'un Hasna Ben Said

Ils ont encore déclaré, sur interpellation expresse, ne point être parents à un degré de prohibition quelconque, quant au mariage. N'avoir jamais été mariés et qu'il n'ont point passé contrat devant notaire

En présence des témoins dénommés ci-après, lesquels ont certifié l'identité des parties. Ces témoins sont : MM. Eliaou Sebaoun, âgé de trente ans, employé de commerce, Aaron Ayache, âgé de cinquante huit ans, négociant, Mahlouf Medioni, âgé de vingt quatre ans, épicier et Moïse Chabat, bijoutier, âgé de quarante six ans, tous domiciliés à Oran

Invoquant l'avis du Conseil d'État du treize mars mil huit cent huit les parties et les témoins ont affirmé par serment que la vraie orthographe du nom du futur est Obedia, tel qu'il a été inscrit dans l'acte de décès de son père et non Obdia comme il a été inscrit dans son acte de naissance

Après quoi nous Pierre Ayme chevalier de la légion d'honneur adjoint au Maire d'Oran officier de l'État civil par délégation

Avons prononcé, au nom de la loi, que les contractants sont unis par le mariage.

Et de tout ce qui précède, fait publiquement et en double en cette Mairie d'Oran, nous avons dressé le présent acte, dont lecture a été faite en présence de tous, et que nous avons signé avec les époux, le père de l'époux et les témoins, les mères des époux ont dit ne savoir

Hasna Ben Said
Eliaou Sebaoun
Mahlouf Medioni
P. Ayme fille

Acte de mariage d'Hasna avec Isaac Obedia du 28 mars 1883. Source CAOM Oran

Isaac Obadia, *« cordonnier maître-coupeur »* **Gouin**, né le 11 mai 1861 à Tlemcen, épouse le 28 mars 1883 à Oran **acte mariage Oran** **Hasna**, *belle* en arabe, **dite Hassouna,** née le 31 décembre 1866 à Tlemcen, âgée alors de seize ans.

Hasna meurt précocement le 29 mars 1902 à trente-six ans, en laissant quatre enfants Joseph, dix-sept ans, Chaloum-Charles, quatorze ans, Semha-Julie, treize ans et Esther (future épouse Gouin) onze ans.

Deux ans plus tard son mari **Isaac se remariera à quarante et un ans, le 16 mars 1904, avec Aïcha Benhamou.** *« Isaac Obadia s'était remarié avec une gentille dame que ma mère, qui l'aimait bien, appelait sa "marâtre" et qu'elle voyait de loin en loin. Toute petite, j'ai dû moi-même la voir une fois, la seule je crois. Je ne sais pas même son nom exact ou si elle était apparentée à ces familles.»* **Sonia Muller**

Isaac décède en mars 1929 à 68 ans **Echo de Tlemcen du 5/3/1929**

15 Centimes **L'Echo de Tlemcen** MARDI 5 Mars 1929

JOURNAL HEBDOMADAIRE REPUBLICAIN DE GAUCHE
ORGANE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX A RÉGIONAUX

Nous présentons également aux familles Obadia, Feuer, de Saint-Paul, et Parienté cruellement éprouvées par le décès de M. Isaac Obadia, de Lamoricière, nos vives et sincères condoléances.

Le défunt, un brave homme, avantageusement connu à Lamoricière, est décédé à l'âge de 68 ans et ses obsèques ont eu lieu jeudi dernier à Tlemcen.

1. L'ainé, JOSEPH OBADIA**,** né à Tlemcen le 11 mai 1885, représentant de commerce habitant à Lamoricière, épouse le 22 juin 1905 sa cousine **Zahri** dite **Lalie Obadia** [ANOM mariage Tlemcen N° 46] née le 27 janvier 1884**,** (obtention par Lalie du certificat d'études en juin 1899 [Courrier de T 2/6/1899]), *"fille majeure naturelle de Yacout Obedia et de père non nommé",* précise l'acte de mariage.

Après de très brillantes études, Joseph, vraisemblablement aidé par l'oncle Saint-Paul, fera fortune comme agent de change, aura comme maitresse la grande couturière Madeleine VIONNET (1876-1975) *« il offrait des roses nouées de perles noires »* [Sonia Muller], accumulera les propriétés, château à Jouy-en-Josas, immense domaine de cinq mille hectares au Maroc, en bord de mer, **à Berkane** sur la rivière Moulouya près de Melilla *« où mon oncle Joseph possédait je ne sais combien de milliers d'hectares tout le long de la frontière algéro-marocaine…pas même encore totalement pacifiée, que Tante Lalie, blonde aux yeux verts parcourait à cheval, accompagnée parfois par ma mère à dos de mulet dans les montagnes du Zegzel, pour aller soigner dans leurs douars les femmes et les enfants des ouvriers agricoles venus travailler à la ferme. »* [Sonia Muller]

Au cours de ses entretiens avec René Karsenti, Esther Gouin, alors âgée de trente-six ans, décrit la vie luxueuse à Paris de son frère et de Lalie, sa femme, au cours du séjour qu'elle y effectuera de 1926 à 1927, date de son retour en bateau à Lamoricière pour assister son père Isaac hospitalisé.

Elle réside alors avec Lalie *« à l'Hostellerie de Neuilly, au 96 avenue de Neuilly, à côté de la chambre de la maîtresse du roi Carol de Roumanie*[79]*, on payait cinquante mille francs par jour »* et raconte la brillante vie mondaine parisienne de l'époque

« Nous étions assises et on écoutait l'orchestre, il y avait des orchestres à l'Excelsior avenue de la Grande Armée, il y avait le café de l'Excelsior, il y avait le Presbourg, le Trianon. Il y avait les vieux marcheurs [dragueurs], *les vieux amoureux, riches avec un œillet blanc, des guêtres blanches, chapeau haut de forme et il s'amène à notre table avec une canne à poignée en argent. Il me regardait,*

- *Permettez que je vous offre une liqueur.*
- *Je vous permets rien du tout monsieur, mettez-vous dans la tête que je ne suis pas une parisienne, je suis algérienne, les algériennes ne se laissent pas faire ».*

ainsi que ses flirts avec un actionnaire des automobiles Peugeot, rencontré à l'Excelsior qui se propose de la raccompagner avec Lalie dans leur hôtel de Neuilly, un soir de forte pluie, « *c'était le soir des Catherinettes* [25 novembre] », et qui dans le garage Peugeot tout proche lui demande *« Mademoiselle, choisissez la voiture qui convient à votre teint. J'ai choisi la plus belle voiture et il l'a sortie, splendide, plus belle que celle d'aujourd'hui, plus élégante, pas tout à fait bleue, bleu pervenche ».*

---

[79] Contre la volonté de son père, le roi Ferdinand Ier, Carol II de Roumanie (1893-1953) épouse le 31 août 1918 une roturière Ioana Valentina dite *Zizi* Lambrino (1898-1953), fille d'un officier d'état-major connu pendant la Première Guerre mondiale.
Le mariage, annulé en 1919, voit toutefois un enfant, Mircea, naître de cette union en 1920[1]. Le 10 mars 1921, le jeune prince épouse Hélène de Grèce (1896 † 1982), fille du roi Constantin Ier de Grèce. **Marié par raison d'État, Charles noue une liaison avec une Roumaine de confession juive, Elena Lupescu (1902 † 1977), dont il est question dans ce passage.**

FORMATION DE SOCIÉTÉS

Société d'Études et de Travaux de Construction au Maroc

Société anonyme au capital de 1.000.000 *de francs.*

Siège : Paris, rue Laffitte, 56.

Objet : La Société a pour objet, en tous pays, et notamment au Maroc, toutes opérations commerciales, industrielles, financières et spécialement les opérations de ce genre, se rattachant directement ou indirectement :

1° A l'entreprise de tous travaux publics, municipaux ou privés, la construction de routes, chemins de fer, tramways, avec ou sans exploitation, avec ou sans concession, la construction de lignes télégraphiques ou téléphoniques, de canaux d'irrigation et autres, d'usines à gaz, l'aménagement et le développement de forces hydrauliques et électriques et de toutes installations qui peuvent s'y rapporter, la construction des ponts, réservoirs de toute nature, les travaux d'hygiène, d'eau potable, drainages, égouts, assèchements de maaris et de tous autres aménagements d'utilité publique ou privée, la construction et l'exploitation de manufactures, fabriques, moulins, usines quelconques, les moyens de transport par terre et par eau, la construction de ports, docks et entrepôts, la construction d'immeubles de rapport pour son compte ou le compte de tiers, l'acquisition des terrains nécessaires à ces constructions.

2° La prise à bail ou l'achat de toutes usines, de tous droits miniers ou terrains métallifères, au Maroc ou ailleurs, l'exploration, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de ces mines, terrains et usines, ainsi que de toutes carrières de matériaux de construction.

3° La représentation, à titre de commissionnaire ou d'agent, de tous particuliers, sociétés, administrations ou établissements privé ou publics.

4° La réalisation et l'exploitation de toutes affaires avec les propriétaires de mines, marchands de charbon de terre et de coke et de métaux, fondeurs de fer ou autres, la vente de tous produits d'ingénieurs mécaniciens, constructeurs de machines agricoles et autres, de fabricants d'outils, de construction de chaudières, de constructions métalliques et mécaniques, matériel roulant et autre, de marchands de fer, d'acier, matériaux de construction, etc.

5° L'obtention par tous moyens et voies de concessions de n'importe quelle nature.

6° La fabrication, l'achat et la vente de tous matériaux de construction tels que : briques silico-calcaires ou d'argile, tuiles, chaux, ciments, blocs agglomérés, tuyaux pour drainage et autres, tuyaux en plomb, ferronerie sous toutes ses formes, et matériel roulant à voie étroite.

7° La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la vente de tous brevets ou licences se rapportant auxdits objets.

8° L'achat, la construction, l'exploitation et la vente de toutes usines pouvant servir aux industries sociales.

La construction, l'installation et l'exploitation pour le compte de tiers, la prise à bail ou en régie intéressée, de toutes usines ou entreprises se rattachant aux objets ci-dessus.

9° La création de toutes autres sociétés ou compagnies filiales françaises ou étrangères susceptibles d'acquérir ou de reprendre tout ou partie des biens de la présente société, et, en général, la mise en œuvre de tous moyens et procédés qui lui paraîtraient les plus conformes à son but et les plus profitables aux intérêts sociaux.

10° La création de toute société française ou étrangère dont le but serait conforme en tout ou en partie à l'objet social ci-dessus défini, ou qui pourrait être utile à la réalisation de cet objet, la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit, commandites, ouverture de crédit, participation, souscription d'actions, etc., dans toute entreprise du même genre, ainsi que dans toute affaire qui assurerait un débouché à sa production.

Conseil d'administration :

M. Ferdinand-Moriel Catallotti-Valdina, ingénieur agricole, rue d'Artois, 22, à Paris.

M. Eugène, Léon Deloncle, avocat, 24, boulevard Malesherbes, à Paris.

M. Fran Gardner, ingénieur, 4, rue Henri-Moissan, à Paris.

M. Pierre Edmond, Félicien, Prier-Deruis, entrepreneur de travaux publics, 186, avenue Mers-Sultan, à Casablanca (Maroc).

M. Joseph Obadia, propriétaire à Berkane (Maroc).

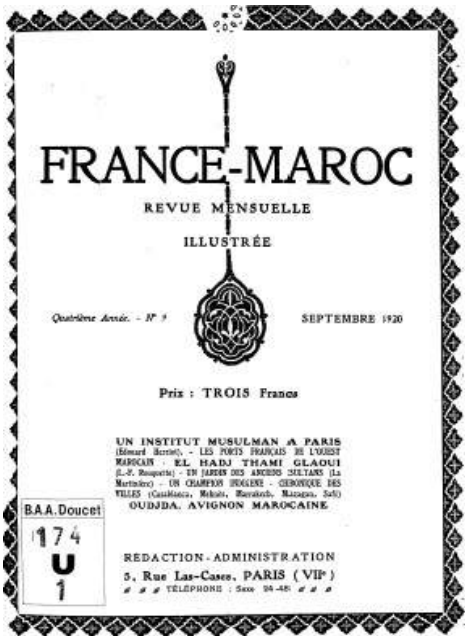

Extrait de la revue *France-Maroc* de septembre 1920
Constitution de la *Société d'études et de travaux de construction au Maroc*
Membre du Conseil d'administration : « Joseph Obadia, propriétaire à Berkane »

JOSEPH OBADIA

CHRONOLOGIE 1924-1925

On retrouve en 1924 et 1925 dans les journaux *Le Temps, La Croix* , Le Petit Parisien et l'Humanité ces articles le concernant où il se trouve inculpé et condamné pour escroqueries (voir *supra* son train de vie évoqué par sa sœur Esther).

Samedi 25 octobre 1924

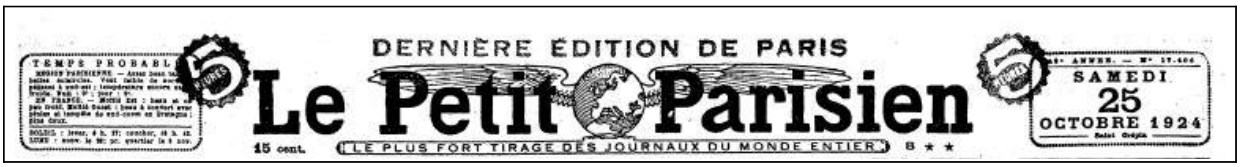
DERNIÈRE ÉDITION DE PARIS

Le Petit Parisien

15 cent. LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DU MONDE ENTIER

SAMEDI 25 OCTOBRE 1924

Voir ci-après

ARRESTATION ET TEMOIGNAGE DE LALIE OBADIA

CINQ MILLIONS D'ESCROQUERIES

par un Algérien, colon au Maroc et courtier à Paris

ARRÊTÉ DANS LE CABINET DU JUGE

On reproche encore à l'escroc divers abus de confiance, notamment la vente frauduleuse d'un primitif faisant partie de la collection de tableaux d'une Américaine

Décidément les escrocs, filous et aigrefins voient grand et prennent gros... Ils estiment qu'au prix où sont toutes choses, il faut, pour mener une vie facile et joyeuse au détriment d'autrui, « opérer » au moins sur un demi-million.

Hier, c'était un employé de banque qui se signalait à la rigueur de la justice par une escroquerie d'un million ; aujourd'hui, un Algérien contre lequel deux juges d'instruction parisiens enquêtent, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'avoir escroqué cinq millions.

Il s'agit de Joseph Obadia, âgé de trente-neuf ans, originaire de Lamoricière, département d'Oran, courtier à Paris, se disant colon et propriétaire-agriculteur au Maroc, ayant un pied-à-terre à Neuilly-sur-Seine, 15, rue Louis-Philippe et ses bureaux, 25, rue La-Boétie.

Où est le primitif ?

Depuis plusieurs semaines déjà, Joseph Obadia faisait l'objet d'enquêtes très discrètes de la part de M. Amesine, commissaire aux délégations judiciaires, au sujet d'une affaire de tableaux.

En 1920, une Américaine, Mme G... demeurant rue Henri-Moissan, ayant changé d'appartement et n'ayant pas d'emplacement suffisant pour accrocher sa collection de tableaux, composée de dix-neuf toiles, estimées 500.000 francs, avait, sur la chaude recommandation d'un ami, fait déposer ses peintures chez un « galant et aimable » personnage, « riche propriétaire foncier » au Maroc, disposant, rue La-Boétie, d'un vaste atelier où il avait installé un bureau.

Des mois passèrent. Mme G..., désireuse d'entrer en possession de ses tableaux, écrivit à plusieurs reprises à M. Joseph Obadia. Mais celui-ci ne répondit jamais et ne donna pas signe de vie. L'Américaine chargea alors un ami de lui faire restituer les toiles ; puis un séquestre fut désigné. Le pseudo-agriculteur persistant à se dérober aux mises en demeure de Mme G..., une plainte fut déposée contre lui et M. Bertaud, juge d'instruction, fut chargé d'ouvrir une information.

Hier matin, le commissaire Amelin, ayant appris qu'une partie des tableaux appartenant à la plaignante se trouvait déposée dans un garni de la rue Dulong, s'y transporta. Onze toiles seulement y furent saisies, mais Joseph Obadia, arrivant en taxi-auto au moment où le magistrat instrumentait, déclara qu'il apportait dans la voiture sept autres toiles. Elles furent saisies également.

Par précaution, assura Obadia, il les avait conservées jusqu'ici en son pied-à-terre de Neuilly. Il confessa toutefois qu'une toile d'une certaine valeur manquait : un primitif représentant saint Jérôme.

Le commissaire devait apprendre que Joseph Obadia s'était fait délivrer un prêt de 160.000 francs par le propriétaire du garage de la rue Dulong, ayant reçu en garantie les onze premières toiles saisies.

A la suite de cette opération judiciaire, Joseph Obadia avait été conduit dans le cabinet de M. Bertaud qui, après avoir recueilli ses explications, le laissa en liberté.

Où sont les cinq millions ?

Mais le colon ne devait pas quitter le palais de justice : un autre juge, M. Devize, désirant l'interroger, lui aussi, le réclamait au sujet d'une plainte en escroqueries et abus de confiance portant sur cinq millions et émanant de la Société des établissements Carroll, raffineurs de pétrole, 31, avenue de l'Opéra. Cette fois, Joseph Obadia, en dépit de ses protestations, fut, à l'issue de son interrogatoire, mis en état d'arrestation et écroué à la prison de la Santé.

Autrement graves sont, en effet, les faits reprochés à l'inculpé par M. Devize. Voici comme ils se présentent :

Au mois d'octobre 1922, la société anonyme des Etablissements Carroll, ayant besoin d'une ouverture de crédit de 5 millions, s'adressait à son banquier, M. Giraud, à Oran, qui présenta et fit agréer, pour régulariser l'opération, Joseph Obadia.

Le 10 octobre, M. Giraud, venu à Paris, remettait à Obadia un « virement rouge » de 5 millions — c'est-à-dire un bon de cette somme — sur la Banque de France. Mais, au lieu d'en faire bénéficier les Etablissements Carroll, Obadia paya 5 millions de traites qu'il avait escomptées, ce qui lui permit de dégager 5 millions de bons du Trésor que ces traites garantissaient.

Joseph Obadia s'en fut bien alors trouver M. Carroll, administrateur-délégué de la société. Seulement, il se contenta de lui montrer les bons du Trésor en lui déclarant qu'il était prêt à les mettre à sa disposition. Comptant sur cette promesse, M. Carroll signa dix traites de 500.000 francs chacune en couverture du crédit consenti et les remit individuellement au colon sans rien recevoir de lui.

Par la suite, n'ayant pu, en tout recouvrer que 175.000 francs, la société Carroll porta plainte en escroquerie, le 4 août 1923, contre Obadia.

Ces jours derniers, les experts MM. Léon et Beaunier, commis par M. Devize, déposèrent leur rapport. Il résulte de ce document que Joseph Obadia a remis à M. Giraud — décédé depuis — 2.500.000 francs en bons du Trésor et 2.500.000 francs de traites Carroll en remboursement de son « virement rouge », et qu'il a gardé par devers lui 2.500.000 francs de bons et 2.500.000 francs de traites.

A la Dernière Heure :

LE PASSE DE JOSEPH OBADIA

L'ARRESTATION DE JOSEPH OBADIA

suite

UN SINGULIER BRASSEUR D'AFFAIRES

Joseph Obadia est peu connu à Neuilly-sur-Seine, où il ne faisait d'ailleurs que quelques brèves apparitions. Marié, père de deux fils, l'Algérien avait, depuis longtemps déjà, abandonné les siens, comme il avait abandonné ses exploitations marocaines, pour vivre sa vie, une vie joyeuse et d'aventures.

Outre l'appartement de Neuilly, d'un loyer de 12.000 francs, occupé par sa femme et ses enfants, Obadia possédait une villa à Dinard, divers pieds-à-terre à Paris, et un bureau 25, rue La-Boétie. A cette adresse, il disposait de onze pièces assez luxueusement meublées. Il s'y était installé, il y a trois ans, avec un nombreux personnel.

On rapporte qu'il ne se trouve pas un seul employé qui n'ait dû recourir aux tribunaux pour percevoir le montant de ses appointements. On cite, au surplus, une dactylographe à qui Obadia doit encore 1.200 francs et une femme de service qui attend encore 500 francs.

Dans les bureaux de la rue La-Boétie, que se passait-il ? Mystère ! Quand on pose cette question à ceux qui ont été en relation avec le colon-courtier, on ne rencontre que des sourires ou que des... regrets.

« Marchandises problématiques » ! « affaires hypothétiques » ! « tractations louches » ! « bluff » ! voilà comment on qualifie les opérations commerciales, industrielles ou financières de celui qui est désormais l'hôte de la prison de la Santé.

Il est probable que d'autres victimes du personnage se feront connaître à la justice.

Ce que dit Mme Obadia

— Mon mari, nous a dit Mme Obadia, a quitté le Maroc il y a cinq ans environ. Il vint alors à Paris sans, à ce moment, avoir l'intention d'y rester puisqu'il me laissait la responsabilité de notre exploitation. Au bout de quelques mois, n'ayant plus de nouvelles, inquiète de connaître les véritables intentions de mon mari, je vins à Paris avec mes fils. Je n'avais pas, non plus, projet d'y demeurer, comptant ramener au bout de quelques jours le chef qui manquait alors à la tête de nos ouvriers... Mais le sort en décida autrement...

Quant aux « affaires » dont Obadia s'occupait, sa femme déclare n'en rien connaître, n'en avoir jamais rien connu.

— Quand j'abordais avec lui cette question, a-t-elle spécifié, il me répliquait : « Ça ne te regarde pas... »

En fait, je le voyais très rarement... Il ne couchait plus à la maison depuis tantôt quatre ans; et, quand il abordait le seuil de notre logis, c'était pour repartir aussitôt.

Au demeurant, Mme Obadia, qui vit séparée de biens, ne recevait de son mari que de rares et maigres subsides.

Journal *Le Temps*
du 26 octobre 1924, n° 23087

Une arrestation au Palais

Alors que M Devise, juge d'instruction, interrogeait hier un homme d'affaires d'origine algérienne, nommé Joseph Obadia, né en 1885, contre qui plusieurs plaintes en escroquerie sont déposées. L'arrestation de

Une arrestation au Palais. — Alors que M. Devise, juge d'instruction, interrogeait hier un homme d'affaires d'origine algérienne, nommé Joseph Obadia, né en 1885, contre qui plusieurs plaintes en escroqueries sont déposées, l'arrestation de l'inculpé fut ordonnée par le magistrat et Obadia sortit du cabinet du juge pour prendre le chemin de la Santé. La plainte qui a motivé cette arrestation émane d'une société industrielle et porte sur un chiffre de 5 millions. Sur une autre plainte dont Obadia est l'objet, M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, avait été amené à constater que celui-ci avait détourné dix-neuf tableaux de maîtres à lui confiés par une Américaine et d'une valeur d'environ un demi-million. Obadia a été inculpé de détournements.

L'arrresation de l'inculpé fut ordonnée par le magistrat et Obadia sortit du cabinet du juge pour prendre le chemin de la Santé. La plainte qui a motivée cette arrestation émane d'une société industrielle et porte sur un chiffre de 5 millions. Sur une autre plainte dont Obadia est l'objet, M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, avait été amené à constater que celui-ci avait détourné dix-neuf tableaux de maître à lui confiés par une Américaine et d'une valeur d'environ un demi-million. Obadia a été inculpé de détournement.

Journal *La Croix*
du dimanche 26 - lundi 27 octobre 1924, n° 12768

Une escroquerie de 5 millions.

M. Devise, juge d'instruction, a fait écrouer à la prison de la Santé, sous l'inculpation d'escroquerie s'élevant à 5 millions, M. Joseph Obadia, propriétaire, 15 rue Louis-Philippe à Neuilly-sur-Seine et directeur d'un bureau d'affaires rue de la Boétie à Paris.

FAILLITE

***Le Petit Parisien* 1er novembre 1924**

FAILLITES. — Joseph Obadia, com. en march., 25, rue La-Boëtie. — Loison, forge, 36, av. de la République, à Courbevoie. — Robert Couture, teinturerie, 149, boul. National, à Clichy. — Louis Lagarde, maçonnerie, 8, rue de l'Orangerie, à Fresnes. — Bazin, acc. de pharmacie, 4, rue Bayen. — Alfred dit Albert Devenosges, fers, 56, rue de la Victoire.

Dimanche 29 mars 1925

DERNIÈRE ÉDITION DE PARIS

Le Petit Parisien

20 cent. LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DU MONDE ENTIER

DIMANCHE 29 MARS 1925

CHRONIQUE JUDICIAIRE

UNE FRUCTUEUSE OPÉRATION

Chargé par la banque Giraud de remettre aux établissements Caroll une somme de cinq millions contre des traites de même valeur, un banquier d'Oran, Georges Obadia, avait empoché les millions et fait escompter les traites à son profit.

Après plaidoiries de Me Maurice Bibet et Joseph Boiteux pour les établissements Caroll, partie civile, Georges Obadia, que défendait Me Campinchi, a été condamné à deux ans de prison et un franc de dommages-intérêts par provision.

★ SERVICE GRATUIT ★ 20 Centimes

PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ-VOUS

Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE (S.F.I.C.)

JEAN JAURÈS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE. — N° 7937 DIMANCHE 29 MARS 1925

Le Bloc des Gauches gouverne!

Mais le doyen de la Faculté, d'accord avec «l'Action Française», organise l'émeute au Quartier Latin.

Banquier escroc

M. Georges Obadia, banquier à Oran, comparaissait devant la 11e chambre correctionnelle présidée par M. Vincent, sous l'inculpation d'escroquerie, pour avoir empoché 5 millions destinés aux établissements Caroll, fabricants d'huile industrielle. Après plaidoirie de Me Campinchi, le banquier escroc a été condamné à 2 ans de prison et... 1 franc de dommages-intérêts (provisoirement) au profit des établissements Caroll, partie civile.

Vendredi 4 août 1933

50e Année — N° 18034

LA TEMPÉRATURE

5H

EDITION DE 5 HEURES

Le Matin

5H

Vendredi 4 Août 1933

Après les stériles conversations de Londres, il est urgent que, à l'instar de l'Angleterre, la France coordonne les ressources de son immense empire.

A la conférence d'Ottawa doit succéder la conférence d'Alger.

D'un arrêt rendu par la 8e chambre de la cour d'appel de Paris, le 19 juillet 1933.

Statuant sur tierce opposition d'un arrêt rendu le 16 juillet 1930, lequel avait infirmé un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine le 31 octobre 1924, déclarant le sieur *Joseph OBADIA*, commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, 25, rue La-Boétie.

Il a été extrait ce qui suit :

La cour :

Déclare le sieur d'*HARRANT* recevable en sa tierce opposition.

Le déclare bien fondé.

Dit que le sieur *OBADIA* sera replacé en état de faillite ouverte.

Par jugement en date du mardi 1er août 1933, le tribunal nomme juge : M. Hamonic; syndic: M. Benoist.

Sources : Bibliothèque nationale de France en ligne site *Gallica*

Joseph traversera l'Algérie à bord du modèle très rare d'une Hispano-Suiza produite en quatre exemplaires seulement, dont l'une acquise par l'Empereur d'Ethiopie, pour finir par disparaître à cinquante-deux ans, en 1937, sans laisser de traces. Mauvaises affaires, désir de refaire sa vie avec sa secrétaire allemande, Mlle Hantz ?

On ne l'a jamais retrouvé malgré les recherches de ses deux fils.

Hispano-Suiza *coupé chauffeur H6B 1927 France. 6 cylindres 120 cv 6594cm3 130 km/h.*
Dans les années 20, la H6 est à son apogée : puissante, confortable et incroyablement fiable, elle est sans rival. Elle sera produite pendant 15 ans.
© L'Internaute Magazine / Cécile Debise

Ses deux fils

- Alfred (resté célibataire sans enfant) né *vers 1911*, pianiste à qui sa tante payait les cours de piano de Marguerite Long à dix-mille francs la leçon.[Sonia Muller]
- Il publie l'annonce suivante dans *L'Echo de Tlemcen* du 11 juillet 1933.

Cours de Piano

M. Alfred OBADIA, Professeur de piano, de retour de Paris, s'installe à Tlemcen. Donnera des leçons particulières et des cours.
S'inscrire Boulevard National, Villa des Palmiers.

Il quittera la France pour les USA avec la célèbre chanteuse Leo **Marjane**, (nom de scène de Thérèse GENDEBIEN, née le 26 août 1912, ayant fêté en 2012 son centenaire, baronne de la Doucette après son mariage en 1948 avec le baron Charles de la Doucette), interprète du célébrissime *Je suis seule ce soir,* et s'installera aux Etats-Unis où René Karsenti le rencontrera dans les années 1970-80 dans l'ouest près Aspen, station de ski du Colorado, dans les montagnes Rocheuses ; il y dirige un hôtel fréquenté par la haute société, Nancy Ford, Sarah Dibah, etc. Il décède au Maroc dans des conditions qui ne sont pas éclaircies.

- **Henri** né vers 1913, mort en 1957 à 44 ans[G] (épouse Andrée, veuve, de seize ans son ainée), *« employé au quai d'Orsay a vécu à Casablanca et s'occupait d'édition »*[Gouin].

Quant à Lalie, elle s'installera après la disparition de Joseph dans l'appartement que lui avait acheté son mari à Neuilly ; pour vivre elle le vendra ainsi qu'un tableau de valeur

« A revoir Saint Domingue, j'ai repensé à l'incroyable "courage"(!) aventurier de Tante Lalie qui s'y était trouvé bloquée, toute seule et sans argent, dans les années 1942/45.
Accueillie chez Mme Gouin à Casablanca, ville à l'époque toujours ouverte sur le Monde, elle y avait un couple d'amis grands voyageurs qui lui avaient proposé - ce qu'elle avait accepté - de les accompagner dans leur périple transatlantique vers les Caraïbes finalement bloqué par l'entrée en guerre des E.U. Les Amis partis, n'ayant plus d'argent pour les suivre aux States je crois, elle y était demeurée à fabriquer des sacs de raphia pour survivre jusqu'à son rapatriement par la France en 1945 à bord d'un cargo américain : le "Wisconsin"... dont la coque, au bout de sa course, s'était démantelée et ouverte, tout juste à son arrivée dans le port de Bordeaux qu'il était parvenu à rallier ! Ce qui n'avait qu'ajouté à la gloire de Lalie ainsi restée forte dans son adversité.
Courage....ou inconscience surtout, au moins pour ceux d'entre nous moins doués sur ce plan, qui n'auront jamais cessé de payer fort cher toutes ces folies folles qui les auront tant contraints. Mais avec, cependant, le souvenir d'un Santo Domingo chaleureux, fraternel, rieur qui nous avait été brossé ! », **Sonia Muller mail du 20 avril 2014**

Elle finira par partager avec Esther un appartement au square Port-Royal dans le 13e arrondissement de Paris (voir plus loin le chapitre consacré à Esther Obadia-Gouin).

Les enfants d'Hasna et Isaac Obedia (suite)

2. Chaloum (Charles) né à Oran 26 janvier 1888 sur déclaration « du sieur Isaac Ben Saïd[80] âgé de cinquante-cinq ans, grand-père maternel de l'enfant », décédé dans la même ville le 7 février 1960 **acte naissance n° 262 Caom Oran** sans descendance, *« séducteur disait-on, il venait passer des mois à Paris de la Belle Epoque à faire la fête, notamment avec Joséphine Baker… qu'il a préférée à Berthe Bouchara, un temps sa promise : une femme exquise qu'il n'a pas voulu épouser… pour finir par se clochardiser à Tlemcen, évidemment sans Joséphine et sans Berthe ! Je l'aimais tout de même beaucoup. Il ne manquait jamais de m'apporter à quatre heures un petit pain brioché au sucre et un chocolat qui ont toujours fait mon goûter préféré ! »* **Sonia**

3. Julie Semha (9 août 1889-2 avril 1964), fille d'Isaac et d'Hasna. Paul Feuer, né à Berlin en 1883, originaire de Berlin, lieutenant de la Légion, venu en Algérie lors d'un grand voyage de fin d'études à la découverte du monde, y restera, *« aura fait glorieusement mille guerres sous la bannière de la Légion »* et acquit la nationalité française.
En rendant visite en compagnie de son ami Haas du Danemark au colonel Saint- Paul, ami de famille, il rencontra Semha qu'il épousera en 1924. Ils auront deux enfants : Guy Feuer et Sonia épouse Muller.

Les Feuer à l'époque glorieuse (1938-1939) où elle tenait tête sévèrement à Moïse Bedock à la Boucherie du marché !

Mariage de Sonia Feuer et de Gérard Muller 1963

[80] Isaac décèdera quelques mois plus tard le 21 novembre 1888.

Photo ci-après (présentation de Sonia Muller) : mariage de Paul Feuer et Semha-Julie

Dernier rang :

Line Benchaya[20 ans] sous capeline,
Tante Marie Gallet[38 ans] et un ami de Paul Feuer le Capitaine Muller (déjà un **Muller** mais sans rapport avec le mari de Sonia, Gérard Muller).
A droite, en avant, c'est ou **Henry Gallet**[55 ans, 3 ans avant sa mort] (je le pense)
ou **Sadia Benchaya**[53 ans] qui était aussi bel homme.

2eme rang de gauche à droite :

Léon Benchaya[19 ans, mort à 38 ans en déportation le 18 juillet 43 convoi 57] (seul fils parmi une république de filles de Maère-Meyer Benchaya, branche dite "cadette" des Benchaya, frère de Sadia Benchaya, époux d'Esther, rue du Cercle militaire à Oran),
Albert Benhamou, grand amoureux de ma mère qui n'en a jamais voulu ;
Félix Karsenti [28 ans]solennellement épanoui.
Dame Gouin [33 ans] derrière la mariée,
Jean Benchaya [14 ans],
Sa mère, **Esther Benchaya**[49 ans], portant aigrette (derrière Tante Saint-Paul),
Yvonne Benchaya [25 ans], sœur de Léon.

1er rang de gauche à droite :

A gauche, le groupe des Pariente : une fille décédée jeune de Tante Emilie ? [très peu vraisemblable, petite-fille de son fils Abraham ?], debout **Pariente** [55 ans], très distingué, **Tante Emilie** assise [66 ans], femme très, très spirituelle, fine, rieuse, sœur de Tante Saint-Paul.
Au bras du marié, **Edith Benchaya** [environ 10-12 ans].
Les mariés, **Paul Feuer et Julie** [35 ans].
Tante Sant-Paul[69 ans], pas rieuse (je ne l'ai jamais vue rire en 12 ans de vie à son côté immédiat), la reine-douairière, et son **Louis Alfred Calley Saint-Paul de Sinçay**[environ 79 ans, trois ans avant sa mort].
Assis : **Isaac Obadia**[63 ans], le père de la mariée frère de Tante Saint-Paul,
Yvette Benchaya[18 ans].
Entre eux, juste derrière, mon oncle **Charles Obadia**[36 ans], 2ème frère de ma mère.

Sur le perron de la villa Saint-Paul, boulevard National à Tlemcen, mariage de Paul Feuer et Semha-Julie Obadia le 24 août 1924.

4 - ESTHER

Enfin, la benjamine, née en 1891, *« très jolie, piquante »*[Sonia Muller], **grand-témoin de la saga tlemcénienne**, à l'origine de notre recherche du temps perdu, dont René Karsenti a pu conserver sur bande la faconde portée par une voix irremplaçable à l'accent pied-noir : elle nous y raconte nombre d'anecdotes sur nos familles, sa propre aventure parisienne (lire *supra* la partie consacrée à Joseph et Lalie Obadia) et la vie quotidienne en Algérie « *en plein été à Tlemcen, personne ne se couchait, tout le monde restait dehors par ce beau temps, on regardait les étoiles et la lune, parce que Tlemcen, c'est le pays des étoiles, on les voyait bien, des milliers, des milliers d'étoiles, oh, que c'était beau, et la lune… ».*

Esther Gouin à gauche

Sa vie est émaillée de mille aventures. Elle habitera d'abord à Lamoricière avec son père dans la grande maison appartenant à Anna Obadia, sera ensuite hébergée avec ses frères et sœurs dans la villa des Saint-Paul, fera à 35 ans le voyage de sa vie à Paris en 1926-27 où elle résidera *« à l'Hostellerie de Neuilly, au 96 avenue de Neuilly, à côté de la chambre de la maîtresse du roi Carol de Roumanie… Nous étions assises et on écoutait l'orchestre, il y avait des orchestres à l'Excelsior avenue de la Grande Armée, il y avait le café de l'Excelsior, il y avait le Presbourg, le Trianon. Il y avait les vieux marcheurs* [dragueurs], *les vieux amoureux… »*

Sa tante Saint-Paul surveillait ses fréquentations et Esther restera très amère en lui reprochant sa trop grande sévérité et autoritarisme :

«Tu sais, j'en ai vu de toutes les couleurs, elle a brisé ma vie, ma tante, elle a brisé ma vie, jusqu'à quarante-cinq ans je me suis mariée avec Goin, j'avais quarante-cinq ans quand j'étais fatiguée d'être à la maison à m'occuper rien que d'elle et d'elle et d'elle, elle a brisé ma vie. J'ai vu courtiser des gens mais comme moi, ç'a été terrible ! J'avais énormément de charme. »

Lucien GOUIN (Aups 30 décembre 1879 – Versailles 8 août 1951)

Joseph Casimir Léon **GOUIN**, cordonnier, né en 1809, 33 ans Françoise Appolonie **AILLAUD**, née en 1814, 28 ans lors de la naissance de leur fils Gustave	**Marius FABRE**, tisserand, né en 1821 **Emilie RODEILLAT** née en 1825
Gustave Marius GOUIN, instituteur-adjoint, né le 10 octobre 1842 aux Mées (Alpes de Haute-Provence)	**Damasie Andreline FABRE** née le 16 octobre 1853 à Villecroze (Var).
Mariage à Aups le 27 avril 1874	

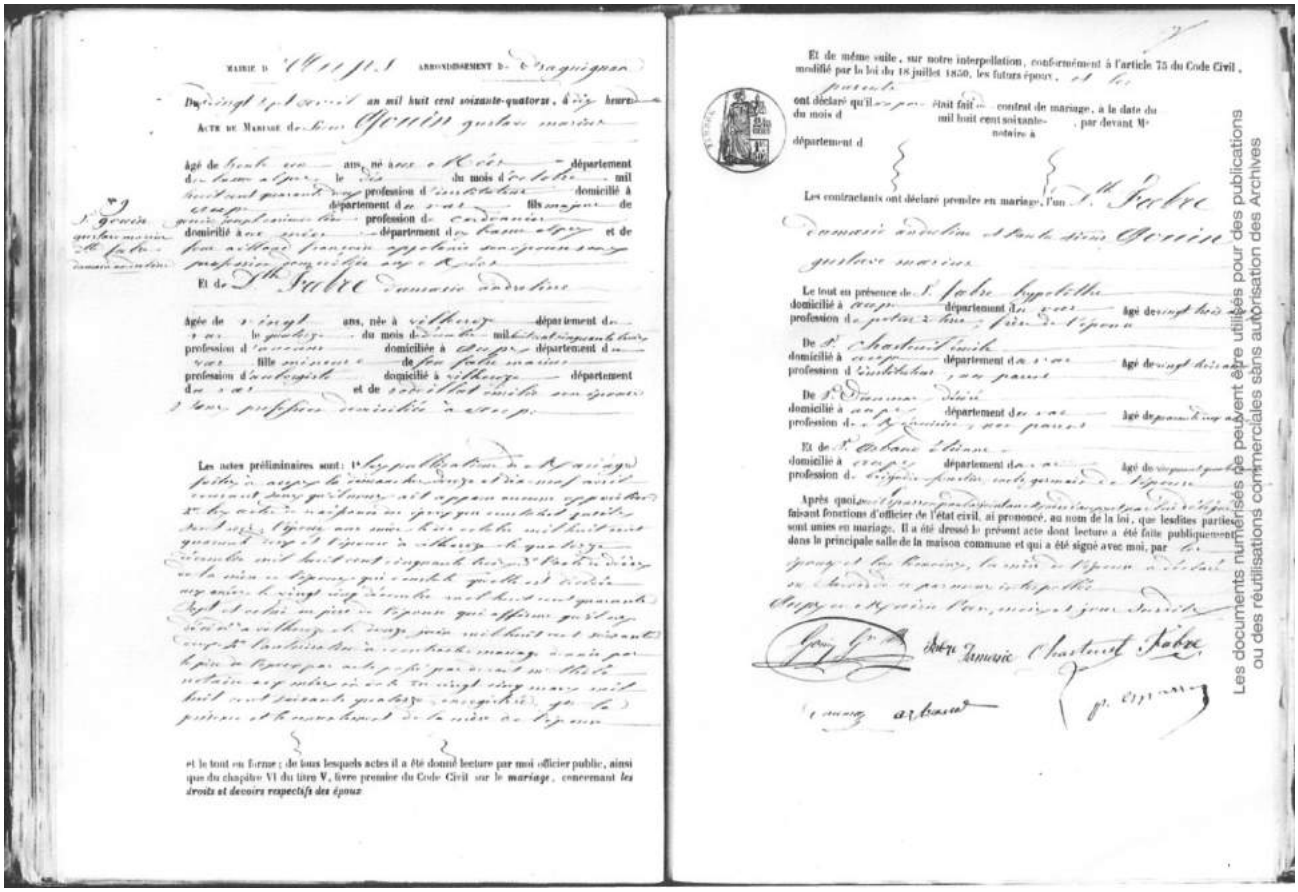

Les documents numérisés ne peuvent être utilisés pour des publications ou des réutilisations commerciales sans autorisation des Archives

Acte de naissance de Lucien Gouin à Aups (Var) le 30 décembre 1879

« Le souvenir de Lucien Gouin retrouve corps à la vue, particulièrement émue, de son acte de naissance calligraphié très 19ème... Merci de votre recherche et de votre envoi. Je ne savais pas que son père avait été instituteur qui confirme l'image pleine de rigueur, sous la fantaisie la plus légère, qui apparaissait parfois dans le comportement de l'oncle Gouin : effectivement, il avait sans doute bien appris à VOIR et à VIVRE ce qui l'entourait : New York par exemple et le way of life des Américains qu'il m'avait enseignés à Tlemcen, qui en était si loin, mais avec tant d'attention à sa propre découverte après y être allé lors du voyage inaugural du Paquebot Normandie *avec Escoffier, qu'elle en aura gravé dans cet émerveillement de la petite fille curieuse de 9 ou 10 ans, cette image du nouveau Monde qui aura tant marqué mon itinéraire tout au long de ma vie, comme tellement et tellement aussi la vieille Europe, au travers du vécu de mon père qu'il nous aura si profondément transmis. L'Afrique m'aura-t-elle été - paradoxalement - plus étrangère ? Je n'ai jamais pu vraiment "trancher" cette question YoYo tant nos attaches restent aussi plurielles pour nous tous.»* ***Sonia MULLER 20 juin 2012***

Sa Vie

- **30 décembre 1879** : naissance à Aups, le dernier d'une famille de trois enfants :
  - l'ainée, **Elisabeth Marie**, née à Aups le 4 août 1874, décédée à Nice le 3 mars 1957,
  - la seconde, **Hélène Augustine**, née le 29 janvier 1877 à Aups, mariée le 22 novembre 1900 à Ampus à Victor Paul GUERIN, décédée à Marseille le 11 mai 1957.
- Elève du célèbre Escoffier (né à Villeneuve-Loubet en 1846, décédé à Monte Carlo en 1935) *le roi des cuisiniers, le cuisinier des rois.*
- **Le 7 août 1909** à Paris (7e arrondissement)**,** Lucien GOUIN qui habite alors à Paris 53 rue Saint-Roch et exerce la profession de cuisinier, à 30 ans contracte mariage avec Rachelle Jeanne Louise **RICHARD,** 25 ans, couturière, née à Vernon (Indre et Loire) le 28 octobre 1884, habitant avec ses parents à Paris, 14 passage Bosquet, mariage dissous par jugement de divorce rendu le 3 décembre 1936 par le tribunal civil de Nice. Il naitra un fils de cette union.

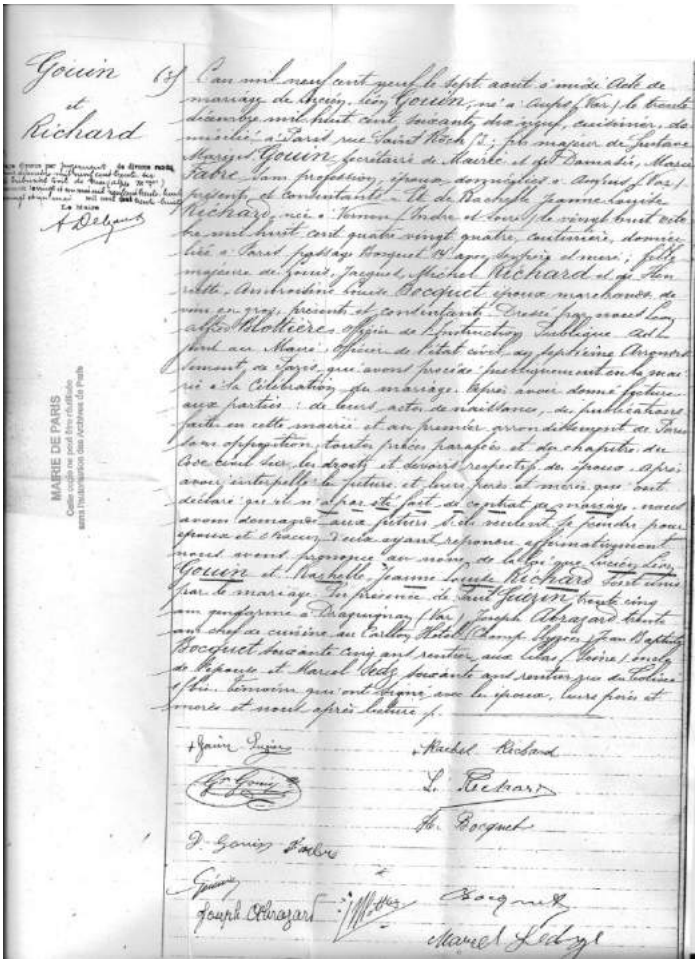

- **mardi 19 Mai 1914 :** participe sous le titre de ***Maître Lucien Goin, chef des cuisines de Trianon Palace Hôtel*** au ***Déjeuner des Maîtres Cuisiniers***
- Il exercera comme chef au restaurant *Paillard* [81] à Paris, aujourd'hui *Pavillon Elysée-Lenôtre* sur les Champs-Elysées (photo ci-dessous), au *Savoy* de Londres *« il a régalé les rois »* comme il aimait à le dire.

[81] C'est à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 que M. Paillard, restaurateur, s'implante en 1898 au Carré Marigny en faisant appel à l'architecte Albert Ballu (1849-1939) qui compose un édifice de style Louis XV, véritable folie architecturale. Il accueillera le Tout-Paris dont Marcel Proust, un habitué.

1920 : il est assez célèbre pour se voir proposer par Bertrand Guegan la présentation d'une de ses recettes dans *L'Almanach de Cocagne pour l'an 1920 dédié aux vrais Gourmands Et aux Francs Buveurs*, Paris, Editions de la Sirène, 1920, livre rare de 232 pages, recherché aussi bien pour ses 96 recettes de cuisine inédites que pour la qualité de ses textes (André Salmon, Jules Amédée Barbey d'Aurevilly, Pierre Mac Orlan, Jean Cocteau, Max Jacob), Darius Milhaud,, Émile Henriot, de ses illustrations *(*13 planches et ornementations bois gravés de Raoul Dufy, Henri Matisse et Paul Signac)[82]

La rencontre

De retour en Algérie à l'occasion de la maladie de son père Isaac qui meurt deux ans après en 1929, **Esther** rencontre à Tlemcen Lucien Gouin, qui y dirige alors la cuisine du *Transatlantique* (photo ci-dessus), l'un des hôtels-restaurants de la chaine créée pour les touristes par *la Compagnie générale Transatlantique* en Afrique du Nord (Algérie et Maroc dont *le Mamounia*) dans les années 1920.

[82] Au sommaire, la distribution est éblouissante, puisque on y trouve autant Dunoyer de Ségonzac, Signac que Matisse pour l'illustration, Max Jacob, Cocteau ou Apollinaire pour le texte. Les musiciens ne sont pas absents puisque Erik Satie propose sa *Marche de Cocagne* et une chanson à boire sur des vers anonymes du XVIIIe siècle.
De son côté, Darius Milhaud donne, dans ce même almanach, un étonnant *Cocktail aux Clarinettes* également avec musique notée ! On comprend alors que Dufy dans un tel environnement participa avec enthousiasme à cette aventure éditoriale, en offrant ornements ou illustrations pleine pages.

Béarn et Gascogne. – Le banquet annuel de la Société Amicale Béarn et Gascogne a eu lieu dimanche dernier 10 décembre à l'Hôtel Transatlantique, sous la présidence de M. Abeilhé. Gascons et Béarnais firent honneur à la potée du bon Roi Henri et au cassoulet traditionnel.

Pendant tout le repas, la plus grande gaieté ne cessa de régner parmi les convives.

Au dessert M. Abeilhé salue les nouveaux membres, adresse un souvenir ému à ceux qui ont quitté Tlemcen et souhaite la bienvenue aux délégués de la Société sœur de Bel-Abbès ; il évoque ensuite la petite patrie, et termine en adressant les plus vives félicitations à M. Tardy, Directeur de l'Hôtel Transatlantique et à M. Goin le chef si réputé.

HOTEL TRANSATLANTIQUE

TLEMCEN

La nouvelle Direction de l'Hôtel Transatlantique, offre pour **Lundi 25 Décembre 1933**, *le* **Déjeuner de Noël**, *au prix de* **35 fr.** *par personne (vin compris).*

MENU

Les Portugaises vertes sur glace
La Langouste de Méditerranée Bellevue
La Dinde farcie aux perles du Perigord
Le Boqueteau d'asperges
Sauce Mousseline
Le Royal Paillard
La Salade Gauloise
La Mousse au moka
La Buche de Noël
Quelques fruits

Pour être bien placé on est prié de retenir sa table

l'Echo de Tlemcen 19 décembre 1933

- **29 mai 1935** : participe au voyage inaugural du paquebot *Normandie* ;
- **3 décembre 1936** : Lucien GOUIN divorce d'avec Rachelle RICHARD ;
- deux ans plus tard, **le 6 juillet 1938, Esther**, âgée de quarante-sept ans, l'épousera à Tlemcen.
- Ils iront vivre à Casablanca où ils ouvriront un restaurant réputé *Au Père Gouin* fréquenté pendant la guerre 39-45 par des célébrités et des officiers allemands.

Elle aimait taquiner maitre Gouin, perfectionniste dans l'élaboration de ses plats et entremets, en particulier une sorte de pêche melba entourée de meringue :

« *- Qu'est-ce que vous barbouillez donc, maître Gouin ?*
- Barbouilleur oui, mais barbouilleur des rois, Dame Goin ! (dit avec l'accent varois)»[Sonia Muller]

- En 1940, comme elle le raconte elle-même, elle assiste aux obsèques du prince Haas du Danemark tué durant une bataille au Maroc.

Ci-contre Aage du Danemark.en 1936 (source : Internet)

- En 1949, Esther et Lucien Gouin, *« c'était un bel homme avec un fort accent du Midi truculent à la moustache à la gauloise, aux très belles mains »*[Sonia MULLER] acquièrent le restaurant *La Frégate* à Cannes en Front de mer, boulevard du Midi, résideront au Suquet où les rejoindra Sonia Muller :

« *Séjournant chez eux ce fameux été horriblement pluvieux, j'avais vu défiler quelques grands acteurs,Errol Flynn et son amie du moment la Princesse Ghyka descendus de leur yacht tout noir* Le Zacca *et d'autres qui m'éblouissaient ! »* [Courriel du 17 février 2014]

Domicilié à Cormeille en Parisis, dans une maison de retraite de la région parisienne réservée aux cuisiniers et membres de l'hôtellerie, il décèdera **le 8 août 1951** (ci-dessous déclaration de décès à Versailles) et sera enterré à Cormeille.

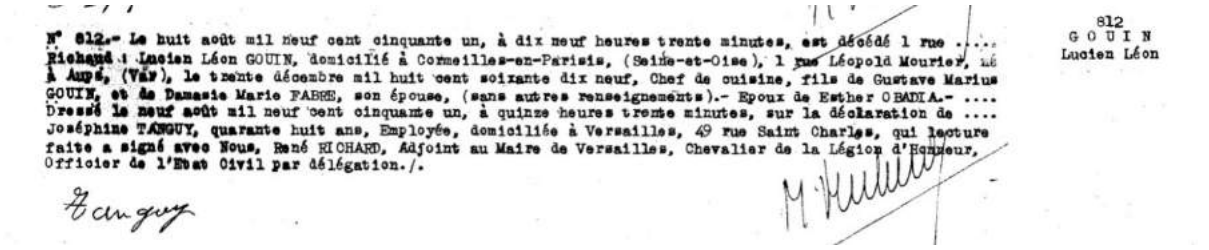

N° 812.- Le huit août mil neuf cent cinquante un, à dix neuf heures trente minutes, est décédé l rue ..... Richaud : Lucien Léon GOUIN, domicilié à Cormeilles-en-Parisis, (Seine-et-Oise), l rue Léopold Mourier, né à Ampé, (Var), le trente décembre mil huit cent soixante dix neuf, Chef de cuisine, fils de Gustave Marius GOUIN, et de Damasie Marie FABRE, son épouse, (sans autres renseignements).- Epoux de Esther OBADIA.- .... Dressé le neuf août mil neuf cent cinquante un, à quinze heures trente minutes, sur la déclaration de .... Joséphine TANGUY, quarante huit ans, Employée, domiciliée à Versailles, 49 rue Saint Charles, qui lecture faite a signé avec Nous, René RICHARD, Adjoint au Maire de Versailles, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Etat Civil par délégation./.

812
G O U I N
Lucien Léon

« Damasie Andreline FABRE... et G.Marius GOUIN !
Toc, Toc...Giono, Pagnol, êtes-vous là ?
Quel régal ! Je comprends que Lucien Gouin ait continué toute sa vie à rêver sous les oliviers, dans les champs de Lavande ou de coquelicots au chant des cigales qui, certes, auront inspiré ses constructions culinaires fabuleuses mais qui, par ailleurs, l'auront radicalement déconnecté d'une gestion commerciale et comptable un peu plus réaliste et moins catastrophique de ses entreprises.
Un peu héritière du panache Saint-Paul, Madameu Gouing *ne l'aura soutenu que dans l'éclat de la gloire mais aussi peu gestionnaire que lui, elle y aura, hélas, perdu la bourse ! Heureusement au moins, avec la vie, elle aura gardé le panache !*
Lucien Gouin avait eu un fils de son premier mariage. Je crois qu'il avait eu un bon rapport, bien que lointain, avec Dame Gouin au moment de la mort de son père qu'il ne voyait plus et dont il ne s'était jamais occupé.
Lucien Gouin avait 2 sœurs[83] *et des neveux charmants qui avaient fort bien accueilli Guy de passage militaire à Marseille où ils habitaient au moment de la guerre.*
Selon tante Gouin allée vivre à Ampus, à la mort de son mari, dans la maison de famille (place du village), propriété de Lucien dont elle héritait, les 2 sœurs s'étaient révélées épouvantables avec elle. On imagine la bouillante INADAPTABLE Esther OBADIA, telle Junon drapée dans sa dignité, cohabiter avec 2 vieilles revêches qui disputaient une commode ou la maie ancestrale à "l'étrangère" des colonies, le soir à la chandelle..... à Ampus !
Le choc des civilisations n'est pas un vain mot, non plus son inadaptabilité, qui firent fuir tante Gouin aux antipodes, abandonnant sans hésitation et sans regret la commode, la maie ... ou le Maire d'Ampus tombé amoureux de l'étrangère, qui s'en moquait bien, n'en faisant pas moins montre épistolaire, pendant de longues années, de ménager les intérêts de l'Arlésienne sur sa propriété d'une plantation d'oliviers à Ampus!

Ce dont, au décès du Maire amoureux, notre Chère Dame, toujours aveugle gestionnaire, avait reporté la charge sur ses plus chers vieux amis casablancais (un avocat et sa femme) jusqu'au jour où elle a bien voulu nous dire que ce monsieur lui avait annoncé qu'elle ne possédait plus rien...les incendies dévastateurs de l'été ayant anéanti tous les oliviers. Sinon dans l'incendie, l'avocat est lui aussi mort sans que jamais nous n'ayons eu la moindre clarification sur cette affaire alors que mon frère et moi, matériellement, nous assumions totalement la charge de tante Gouin.

A se souvenir, c'est parfois le régal et parfois c'est aussi la peine !» Sonia ***22 juin 2012***

Quant à Esther, elle retrouvera au crépuscule de sa vie le Paris de sa jeunesse, au square Port-Royal dans le13e arrondissement, partageant son appartement avec sa sœur Hassouna, mère de Sonia Muller, cette dernière résidant elle-même dans un immeuble mitoyen.

[83] Voir plus haut les noms des deux sœurs.

Doyenne de notre famille, elle s'éteindra en 1994 à l'âge avancé de cent-trois ans, ayant vers la fin perdu la vue mais conservant jusqu'au bout sa lucidité et sa mémoire, au terme d'un siècle d'exception qu'elle aura traversé, témoin irremplaçable d'un temps révolu.

A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU

« A Tlemcen, la villa des Palmiers n'aurait jamais rivalisé avec le Palazzo Vecchio, aucun Medicis dans mes amis d'enfance mais Annie Hostein ou Pierre Christ (avec H ou sans… je ne sais pas) mais dont j'étais amoureuse à 5 ans, Jeanne Maillet, Jeanine Rostand, Michèle Vallat, Jany Bousseau, mais aussi Kheira Aboubeckr dont le père, enseignant, dirigeait la Médersa devenue une Université qui, désormais, porte son nom et ce merveilleux petit Ali, qui riait comme la lune avec une grande bouche en croissant qui ne me quittait pas de ses yeux brillants quand nous faisions la ronde en maternelle chez Mlle Ayala, au Collège de Slane. Mais aussi Lydie Benzaken, Yvonne Lang... ou la famille Bensmail dont les 3 filles avaient, dans les années 30-35 déjà fait leurs études musicales en Egypte !

Leur splendide villa trônait au pied du plateau de Lalla Setti comme le Parthénon devant le Lykabette. On y donnait des après-midis musicaux au cours desquels une amie finlandaise de mes parents, Madame De La Motte chantait abominablement faux en grimaçant (mon père demandait toujours, mais à l'oreille, qui l'avait battue !) face à "Sarizza" alias Zarie Cohen, épouse très riche, capricieuse et comblée, du père, oranais de ses six garçons, la seule personne qui ait jamais tutoyé la Duchesse douairière Esther Benchaya. Sarizza donc, venue très souvent séjourner à Tlemcen, excellente pianiste et merveilleuse compositrice de musiques andalouses sur lesquelles elle chantait, elle, avec mille grâces, ce qui, hélas, la poussait à en dénoncer tout haut le manque chez Mme de La Motte. D'où conflit de dames qui nous faisait mourir de rire en buvant de l'orangeade auprès de la très vieille épouse du Colonel Duval parmi les nombreux invités. Complètement sourde...!
C'est ainsi que Maître Aboucaya et son épouse poète toujours présents à toutes ces réceptions, s'autorisaient à dire les pires choses, à savoir qu'elle était complètement idiote et autres courtoisies parce qu'on la savait très pétainiste et antisémite. Ce qu'elle ne comprenait pas bien sûr, se confondant en remerciements et compliments sur les Aboucaya qui l'appelaient "Trush Madame".

On ne peut oublier cet espace infini aussi diversement ouvert, aussi largement ouvert sur la mémoire de tant de mondes. » **Sonia Muller septembre 2011**

Tlemcen, le Plateau de Lalla Setti

VIES 3

LES BEDOCK

Génération n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3
Meyer BEDDOUCK, né en 1850, décédé à Tlemcen le 3 octobre **1900** acte de mariage de son fils Messaoud du 2 avril 1902 épouse le 14 mars 1873 **Liha MEDIONI** née en 1856 morte après 1932	**Messaoud BEDDOCK** né à Tlemcen le 12 décembre 1875 acte de son mariage du 2 avril 1902 décédé le 24 avril 1937 épouse le 2 avril 1902 **Zohra BEN AYCH** née à Tlemcen le 22 septembre 1877	Descendance inconnue
	Bahor BEDOCK, boucher, né en 1877- décédé à 52 ans le 15/3/ mars1929 Presse ET : remerciements de sa veuve témoin au mariage de son frère Messaoud épouse le 27 juin 1906 Presse ET **Nedjma SAÏD** née le 7 nov.1883 CAOM Oran décédée le 18 janvier 1969 à Toulouse.	Voir descendance ci-après
	Jacob BEDOCK	« et ses enfants » Avis de remerciements décès de son frère Bahor
	Moïse BEDOCK	« et ses enfants » Avis de remerciements décès de son frère Bahor
	Charles BEDOCK	Pas d'enfant mentionné Ibidem
	Simon BEDOCK Décédé avant 1937 Avis de remerciements décès de son frère Bahor	Une fille Ivonne d'Alger Ibidem

La benjamine de la famille Ben Saïd, **Nedjma (dite Etoile) Ben Saïd** est née à Oran le 7 novembre 1883, dix-sept ans après l'ainée **Hasna** qui se marie à Oran l'année-même de sa naissance ; à cinq ans en 1888 elle verra mourir son père Isaac et à trois mois d'intervalle son très jeune frère Saoud âgé d'un an.

Sa mère **Semha *Mamma***, sans ressource bien qu'aidée vraisemblablement par son frère tanneur Judas Karsenti, préfèrera retourner à Tlemcen dès 1890, soit deux ans après le début de son veuvage : elle y rejoint son ainée **Hasna Obadia** déjà mère de trois enfants et surtout sa fille cadette ***Hanna H'nané*** qui vient d'épouser Abraham Karsenti, son oncle, chez qui elle s'installera désormais jusqu'à sa mort dans les années 40.

Hasna Nedjma a alors sept ans et ne quittera plus Tlemcen ; elle épouse à vingt-trois ans le 27 juin 1906 Acte de naissance CAOM Oran **Bahor Bedock** , boucher, né vers 1877 témoin mariage Joseph Obadia 22 juin 1905 tous deux à l'origine de la longue lignée des Bedock de Tlemcen.

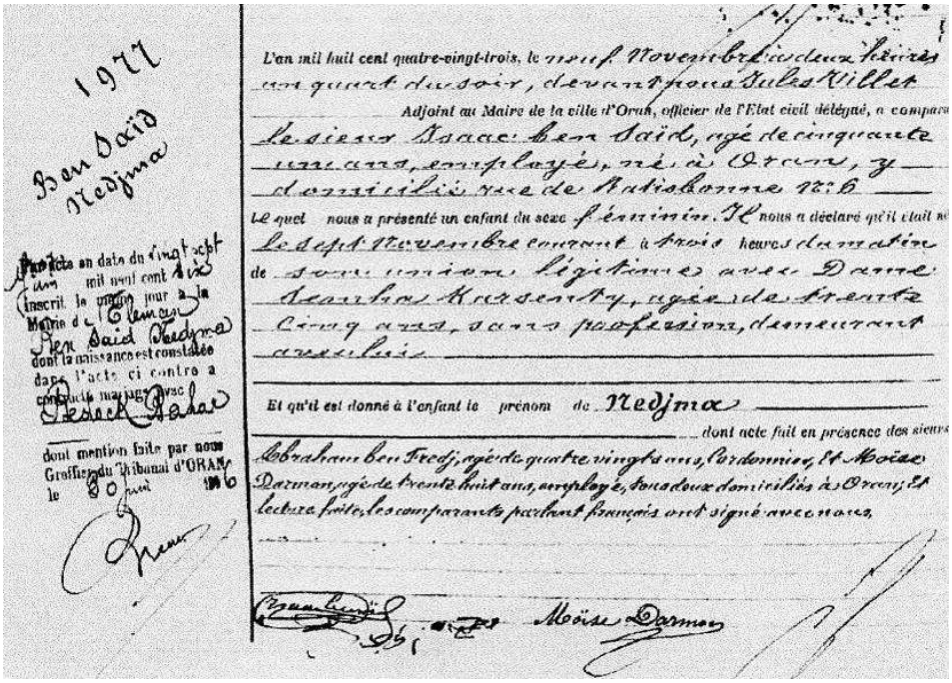

1977

Ben Saïd Nedjma

Par acte en date du vingt sept juin mil neuf cent six inscrit le même jour à la Mairie de Tlemcen Ben Saïd Nedjma dont la naissance est constatée dans l'acte ci contre a contracté mariage avec Bedock Bahor

dont mention faite par nous Greffier du Tribunal d'ORAN le 30 juin 1916

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le neuf Novembre à deux heures un quart du soir, devant nous Jules Villet Adjoint au Maire de la ville d'Oran, officier de l'Etat civil délégué, a comparu le sieur Isaac ben Saïd, agé de cinquante un ans, employé, né à Oran, y domicilié rue de Ratisbonne N° 6 lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin. Il nous a déclaré qu'il était né le sept Novembre courant à trois heures du matin de son union légitime avec Dame Semha Karsenty, agée de trente cinq ans, sans profession, demeurant avec lui.

Et qu'il est donné à l'enfant le prénom de Nedjma dont acte fait en présence des sieurs Abraham ben Fredj, agé de quatre vingts ans, Cordonnier, et Moïse Darmon, agé de trente huit ans, employé, tous deux domiciliés à Oran; Et lecture faite, les comparants parlant français ont signé avec nous.

Moïse Darmon

Acte de naissance de Nedjma Bensaïd. Source CAOM Oran

« *Au début, il n'avait rien, il habitait dans une petite maison dans la rue Charles-Quint là où il y avait au coin du Méchouar la maison de ma tante Saint-Paul* [84] ». Elle y résidera avec ses neuf enfants avant d'emménager dans sa villa *Juliette,* du nom de sa fille unique.

« Je ne savais pas que la villa Bedock s'appelait villa Juliette. J'ai pourtant en mémoire la salle à manger qui s'ouvrait, à droite, dans le couloir d'entrée. Je crois n'y avoir dîné qu'une fois. Je devais avoir 8 ans. Notre grande-tante Etoile, assise à droite en milieu de table, son plus jeune fils Simon (tennisman éprouvé disait-on) à sa droite, Sauveur en face d'elle. Je revois la couleur vert d'eau des murs qui rendait la lumière un peu blafarde. » **Sonia Muller sept 2011**

Son mari décède le 15 mars1929 à l'âge de 52 ans (voir ci-après l'extrait de l'*Echo de Tlemcen*), la laissant seule à 44 ans sans ressources avec neuf enfants de 21 à 7 ans.

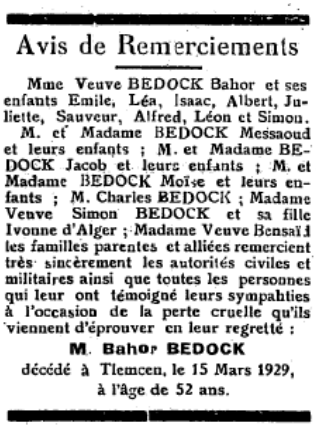

Avis de Remerciements

Mme Veuve BEDOCK Bahor et ses enfants Emile, Léa, Isaac, Albert, Juliette, Sauveur, Alfred, Léon et Simon. M. et Madame BEDOCK Messaoud et leurs enfants ; M. et Madame BEDOCK Jacob et leurs enfants ; M. et Madame BEDOCK Moïse et leurs enfants ; M. Charles BEDOCK ; Madame Veuve Simon BEDOCK et sa fille Ivonne d'Alger ; Madame Veuve Bensaïd les familles parentes et alliées remercient très sincèrement les autorités civiles et militaires ainsi que toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs sympathies à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en leur regretté :

M. Bahor BEDOCK

décédé à Tlemcen, le 15 Mars 1929, à l'âge de 52 ans.

15 Centimes

L'Echo de Tlemcen

« LE COURRIER DE TLEMCEN »

JOURNAL HEBDOMADAIRE REPUBLICAIN DE GAUCHE

ORGANE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX & RÉGIONAUX

MARDI 19 Mars 1929

Ci-contre extrait de l'Echo de Tlemcen *du 19 mars 1929, l'avis des remerciements présentés par Nedjma Bedock, à l'occasion du décès de son mari Bahor.*

[84] Entretien avec Esther Goin archives sonores 1977

L’année suivante elle recevra la Médaille d’argent décernée par le Ministre aux mères de famille nombreuses habitant la commune.

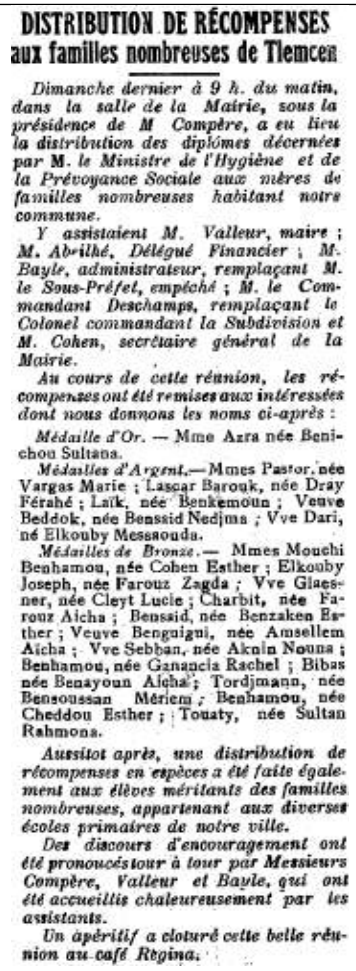

DISTRIBUTION DE RÉCOMPENSES
aux familles nombreuses de Tlemcen

Dimanche dernier à 9 h. du matin, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M Compère, a eu lieu la distribution des diplômes décernées par M. le Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale aux mères de familles nombreuses habitant notre commune.

Y assistaient M. Valleur, maire ; M. Abeilhé, Délégué Financier ; M. Bayle, administrateur, remplaçant M. le Sous-Préfet, empêché ; M. le Commandant Deschamps, remplaçant le Colonel commandant la Subdivision et M. Cohen, secrétaire général de la Mairie.

Au cours de cette réunion, les récompenses ont été remises aux intéressées dont nous donnons les noms ci-après :

Médaille d'Or. — Mme Azra née Benichou Sultana.

Médailles d'Argent.— Mmes Pastor, née Vargas Marie ; Lascar Barouk, née Dray Férahé ; Laïk, née Benkemoun ; Veuve Beddok, née Benssid Nedjma ; Vve Dari, né Elkouby Messaouda.

Médailles de Bronze.— Mmes Mouchi Benhamou, née Cohen Esther ; Elkouby Joseph, née Farouz Zagda ; Vve Glaesner, née Cleyt Lucie ; Charbit, née Farouz Aicha ; Benssid, née Benzaken Esther ; Veuve Benguigui, née Amsellem Aicha ; Vve Sebban, née Akoin Nouna ; Benhamou, née Ganancia Rachel ; Bibas née Benayoun Aicha ; Tordjmann, née Bensoussan Mériem ; Benhamou, née Cheddou Esther ; Touaty, née Sultan Rahmona.

Aussitot après, une distribution de récompenses en espèces a été faite également aux élèves méritants des familles nombreuses, appartenant aux diverses écoles primaires de notre ville.

Des discours d'encouragement ont été prononcés tour à tour par Messieurs Compère, Valleur et Bayle, qui ont été accueillis chaleureusement par les assistants.

Un apéritif a clôturé cette belle réunion au café Régina.

DISTRIBUTION DE RECOMPENSE
aux familles nombreuses de Tlemcen

Dimanche dernier à 9 h. du matin, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Compère, a eu lieu la distribution des diplômes décernées par M. le Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale aux mères de familles nombreuses habitant notre commune.
Y assistaient M. Valleur, maire ; M. Abéilhé, Délégué Financier ; M. Bayle, administrateur, remplaçant M. le Sous-Préfet, empêché ; M. le Commandant Deschamps, remplaçant le Colonel commandant la Subdivision et M. Cohen, secrétaire général de la Mairie.
Au cours de cette réunion, les récompenses ont été remises aux intéressées dont nous donnons les noms ci-après

Médaille d'Or. —Mme Azra née Benichou Sultana.

Médailles d'Argent *—Mmes Pastor née Vargas Marie ; Lascar Barouk, née Dray Férahé ; Laïk née Benkemoun ;* ***Veuve Beddok, née Bensaid Nedjma ;*** *Vve Dari, née Elkouby Messaouda.*
[…].

Aussitôt après, une distribution de récompenses en espèces a été faite également aux élèves méritants des familles nombreuses, appartenant aux diverses écoles primaires de notre ville.
Des discours d'encouragement ont été prononcés tour à tour par Messieurs Compère, Valleur et Bayle, qui ont été accueillis chaleureusement par les assistants.
Un apéritif a clôturé cette belle réunion au café Régina.

L’Echo de Tlemcen n° 8618 du mardi 22 juillet 1930

Sa descendance [85]

(tous les enfants sont nés à Tlemcen)

1. **Léa née le 10 juin 1907**, épouse en mars 1930 Henri Sportouch**,** morte en couches à 26 ans le 25 novembre 1933 « *après quelques jours de maladie* »

NÉCROLOGIE

C'est avec peine que nous avons appris, dimanche dernier, le décès de Madame Henri Sportouch, née Léa Bedock,épouse de notre concitoyen M. Henri Sportouch, Comptable, enlevée prématurément à l'affection des siens à l'âge de 26 ans, après quelques jours de maladie.

Les obsèques de cette brave jeune femme ont eu lieu le même jour à 16 h. au milieu d'une nombreuse assistance; de jolies couronnes et des fleurs avaient été offertes par les amies et parents de la chère défunte qui était très estimée de tous.

Des draps précédaient le convoi funèbre et étaient tenus par une délégation de la Maternelle et par des amies.

Nous adressons à M. Henri Sportouch et sa famille, à Mme Vve Bahor Beddok et aux enfants et aux familles Beddok, Sportouch, Karsenty, Médioni, Dahan, Charbit et à toutes celles atteintes par ce deuil, l'expression de nos sentiments les plus attristés.

****

Ci-contre extrait du journal
L'Echo de Tlemcen
du 28 novembre 1933

2. **Emile *Meyer*, né le 29 août 1908,** décédé en 1988 à Paris**,** pharmacien à Tlemcen place d'Alger, *« j'ai le souvenir d'Emile et de sa femme, vus pratiquement tous les jours en passant à la pharmacie où Emile m'accueillait toujours comme une petite reine »* **Sonia Muller sept 2011** marié à Madeleine Renard « *grande et mince et blonde »* **id** originaire de Sorèze dans le Tarn. Un fils Michel, rhumatologue, habitant à Hyères.

3. **Isaac**, **né le 10 janvier 1910**, mort accidentellement à la fin de la guerre 1939-45. Une fille, Colette Colon, habitant à Lyon.

4. **Albert *dit Bérou***, boucher, **né le 14 juillet 1911**, décédé à Montrouge le 7 mars 1984. Trois enfants, deux filles Simone (Valentin), Francine (Dahan) ophtamo habitant toutes deux à Montrouge, un fils Jacques né en juillet 1932.

5. **Juliette, née le 30 juillet 1914**, décédée, dont la villa de la rue d'Hanaya à Tlemcen porte le nom. « *petite sœur gâtée de ses frères, elle savait très gentiment et fermement préserver ses privilèges. »* **Sonia Muller sept 2011**

6. **Charles *Sauveur***, médecin, **née le 24 février 1916** mort en 1996 à Paris, dont la naissance aurait permis à son père d'échapper à la mobilisation générale et à la guerre 14-18, d'où son surnom. Marié avec Odette Benzaken. Sans enfants.

(photo ci-contre prise en février 1995 lors de la Bar-Mitsva de Gabriel ATTIA, petit-fils de Fernand **BENZAKEN**, avec **un Z**, frère d'Odette Bedock, source Jacques-Guy Benhamou courriel du 18 février 2014)

7. **Rose** 25 avril 1917-8 décembre 1917.

8. **Alfred** dit ***Fredou***, boucher, **né le 24 septembre 1918** décédé vers 1990. Célibataire sans enfant connu.

[85] Informations aimablement communiquées par Mme Janine Bedock (Vichy) et Mme Simone Valentin habitant à Montrouge valentin.si@hotmail.fr

9. **Léon,** avocat, **né en 1921** décédé à Vichy en 1981, laissant une veuve âgée de 47 ans, Janine CHEKROUN née à Sidi-Bel-Abbès. Un fils chef de service de réanimation à Annonay.

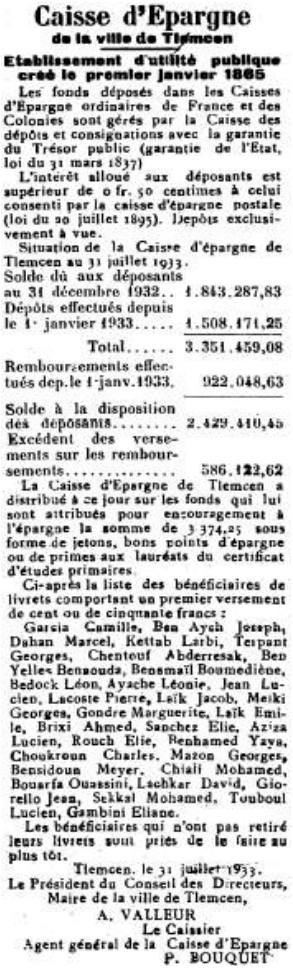

Caisse d'Epargne
de la ville de Tlemcen

Etablissement d'utilité publique créé le premier janvier 1865

Les fonds déposés dans les Caisses d'Epargne ordinaires de France et des Colonies sont gérés par la Caisse des dépôts et consignations avec la garantie du Trésor public (garantie de l'Etat, loi du 31 mars 1837)

L'intérêt alloué aux déposants est supérieur de 0 fr. 50 centimes à celui consenti par la caisse d'épargne postale (loi du 20 juillet 1895). Dépôts exclusivement à vue.

Situation de la Caisse d'épargne de Tlemcen au 31 juillet 1933.

Solde dû aux déposants au 31 décembre 1932..	1.843.287,83
Dépôts effectués depuis le 1er janvier 1933.....	1.508.171,25
Total.....	3.351.459,08
Remboursements effectués dep. le 1-janv. 1933.	922.048,63
Solde à la disposition des déposants.....	2.429.410,45
Excédent des versements sur les remboursements.....	586.122,62

La Caisse d'Epargne de Tlemcen a distribué à ce jour sur les fonds qui lui sont attribués pour encouragement à l'épargne la somme de 3.374,25 sous forme de jetons, bons points d'épargne ou de primes aux lauréats du certificat d'études primaires.

Ci-après la liste des bénéficiaires de livrets comportant un premier versement de cent ou de cinquante francs :

Garsia Camille, Ben Aych Joseph, Dahan Marcel, Kettab Larbi, Terpant Georges, Chentouf Abderresak, Ben Yelles Benaouda, Benamaïl Boumediène, Bedock Léon, Ayache Léonie, Jean Lucien, Lacoste Pierre, Laïk Jacob, Meiki Georges, Gondre Marguerite, Laïk Emile, Brixi Ahmed, Sanchez Elie, Aziza Lucien, Rouch Elie, Benhamed Yaya, Choukroun Charles, Mazon Georges, Bensidoun Meyer, Chiali Mohamed, Bouarfa Ouassini, Lachkar David, Giorello Jean, Sekkal Mohamed, Touboul Lucien, Gambini Eliane.

Les bénéficiaires qui n'ont pas retiré leurs livrets sont priés de le faire au plus tôt.

Tlemcen, le 31 juillet 1933.

Le Président du Conseil des Directeurs,
Maire de la ville de Tlemcen,
A. VALLEUR

Le Caissier
Agent général de la Caisse d'Epargne
P. BOUQUET

L'Echo de Tlemcen n° 8666
du mardi 1er août 1933

10. **Simon,** (ci-contre avec sa mère), ophtalmo à Villeneuve sur Lot, **né le 11 décembre 1922 «** *qui avait beaucoup séjourné à Casablanca chez Mme Gouin, pendant son service militaire, fameux tennisman! »* **Sonia Muller** décédé à Toulouse le 15 avril 2003**. Marié à France dont il a divorcé** (son ex-femme vit toujours en 2014 à Villeneuve sur Lot,**), deux enfants Eric et Gérard (**Japon Martinique), remarié sa seconde femme Mireille est très récemment décédée.

Courriel de Jacques Guy Benhamou du 18 février 2014, auteur d'*A la recherche d'une communauté disparue. Les juifs de Tlemcen de 1870 à 1962*

« Dans les années 1949-1950, **Léon et Simon Bedock** terminaient leurs études à l'Université de Toulouse pendant que j'y poursuivais les miennes. Le nombre d'étudiants juifs originaires d'Afrique du nord était assez important car ils préféraient éviter l'Université d'Alger réputée de longue date pour l'antisémitisme de ses étudiants et bon nombre de ses professeurs. Le Consistoire de Toulouse avait organisé pour nous un Séder de Pessah et même ceux qui n'étaient pas religieux avaient apprécié de se retrouver ensemble pour célébrer la commémoration de la première libération de leurs ancêtres.

- **Simon** préparait alors sa thèse de doctorat [ophtalmologiste] et comme il s'appuyait sur des recherches décrites dans des revues médicales américaines, il m'avait demandé de traduire pour lui certains articles ce qui était dans les cordes de l'étudiant d'anglais que j'étais alors. Il vivait déjà avec France qui devint son épouse un peu plus tard. Simon était un garçon très agréable à fréquenter, toujours de bonne humeur et disposé à vous raconter de bonnes blagues. C'était par ailleurs un champion de ping-pong et ses matches contre les soldats américains en 1942-43 sont restés mémorables. Son cousin Roger, fils de Moïse Bedouck qui fut mon condisciple au Collège De Slane était lui aussi très brillant dans cette discipline.
- J'ai aussi bien connu **Sauveur** [médecin] qui était le beau-frère du mien : Odette, son épouse était la soeur de Fernand Benzaken qui était l'époux aujourd'hui décédé de la sœur de mon épouse. Quand je vous disais que nous étions des généalogistes-nés !
- Dernière évocation : **Nedjma Saïd**, veuve de Bahor habitait rue du Rab à quelques dizaines de mètres de la Grande Synagogue. Dans sa maison habitaient également une veuve, Madame Aruès et ses six filles. On peut imaginer les difficultés que cette pauvre femme eut à surmonter pour élever et marier ses 6 filles. C'est l'une d'elles, Renée Bennathan née Aruès, une de mes voisines, décédée il y a six mois, qui m'a raconté plusieurs fois ce geste extraordinaire de générosité et de solidarité d'une discrétion et d'une noblesse inouies ; le vendredi, Nedjma qui était largement approvisionnée en viande par ses fils Bérou ou Frédou, profitait de l'absence de sa voisine pour aller glisser dans sa marmite quelques bons morceaux.
- Outre le manque d'hygiène et les tares de la consanguinité que vous avez raison de souligner, une autre cause de la forte mortalité qui sévissait au sein de cette population, il y avait les effets d'une malnutrition endémique qui atteint son paroxysme sous le gouvernement de Vichy. Nous en reparlerons peut-être un jour. »

Dix naissances en quinze ans pour Nedjma-Etoile, veuve à 46 ans avec des enfants déjà adultes, dont l'ainé Emile 21 ans poursuivant des études de pharmacien en France (vraisemblablement à Toulouse où il aurait pu rencontrer René Benhaïm né comme lui en 1908), et quatre autres encore à élever de quinze (Juliette pour seconder sa mère et qui restera célibataire) à 7 ans (Simon qui sera ophtalmo).

La famille Bedock <u>vers</u> 1931.

A l'arrière : Charles-Sauveur 15ans et demi, Nedjma-Etoile Bedock debout âgée d'environ 48 ans, Alfred-Frédou 13 ans
Assis : Léon 10 ans, « Mama » Léha Bedock-Médioni, 76 ans, mère de Bahor, Simon, 9 ans.
Photos extraites de l'album de Juliette Bedock et fournies par Simone Valentin[86].

[86] Date de prise de vue : on opte pour une photo prise à l'occasion de la bar-mitsva célébrée pour les treize ans de **Frédou** (debout à droite vêtu avec recherche et solennité) né le 24 septembre 1918. La photo daterait donc de septembre-octobre 1931.
On en déduit alors l'âge des personnes figurant sur le cliché. Mémé, la grand-mère paternelle, elle-même née en 1856, aurait donc alors 75 ans.

Semha Bedock sur sa terrasse à Tlemcen

Son beau-frère, Moïse Bedock [87], deviendra tuteur des enfants et cette famille sera l'objet d'une très belle réussite collective où la solidarité a dû jouer à plein : au total quatre exerceront dans le domaine de la médecine, un sera avocat, deux bouchers.

*« Nedjma ? Est-elle bien **Etoile Bedock** ? Effectivement je me souviens d'elle assez clairement : je la revois, image de la sagesse, les yeux brillants de bonheur d'avoir autour d'elle tous ses enfants réunis à dîner. Madame Gouin lui ressemblait assez. Ma mère la voyait assez souvent, pas du tout tante Saint-Paul. De même j'ai le souvenir d'Emile et de sa femme, vus pratiquement tous les jours en passant à la pharmacie où Emile m'accueillait toujours comme une petite reine. Mais encore Juliette vue très très souvent tant que nous étions à Tlemcen jusqu'en 1943, Sauveur aussi après ses études de médecine.*
*Peut-être même ces Bedock là, stables et discrets m'ont-ils fait mesurer toute la folie - même si elle a pu me fasciner - de ceux qui m'étaient plus proches. »***Sonia Muller sept 2011**

Nedjma est décédée à Toulouse à 86 ans durant l'hiver le 18 janvier 1969.

[87] Fratrie des Bedock : **Bahor**, Messaoud, Jacob, **Moïse**, Charles, Simon. Source http//gw0.geneanet.org/dgordon

VIES 4

LES KARSENTI D'AÏN-TEMOUCHENT

CHALOUM (CHARLES) KARSENTI

Chaloum, frère de Semha et d'Abraham (lire *supra* l'étude de leur vie), avant-dernier fils d'Isaac Karsenti, nait à Tlemcen le 14 mars 1870 épouse à Oran le 18 avril 1894 Semha Ben Fredj, née le 26 juin 1867, qui tous deux seront à l'origine de la branche des Karsenti d'Aïn-Témouchent.

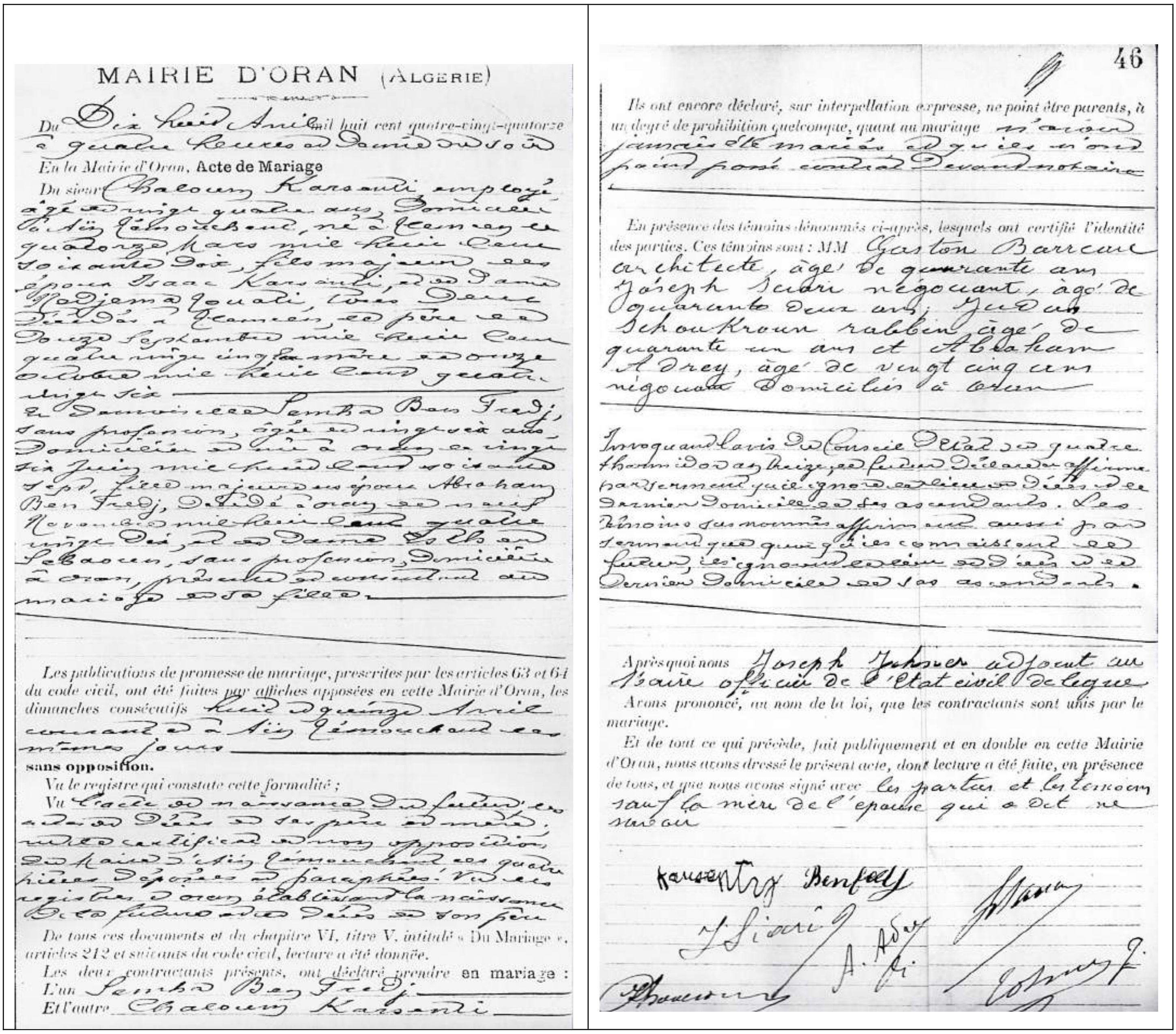

MAIRIE D'ORAN (ALGÉRIE)

Du Dix huit Avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze à quatre heures du soir

En la Mairie d'Oran, Acte de Mariage

Du sieur Chaloum Karsenti employé âgé de vingt quatre ans, domicilié à Aïn Témouchent, né à Tlemcen le quatorze mars mil huit cent soixante dix, fils majeur des époux Isaac Karsenti, et de dame Nedjema Touati, tous deux décédés à Tlemcen, le père le douze septembre mil huit cent quatre vingt cinq la mère le onze octobre mil huit cent quatre vingt six

Et Demoiselle Semha Ben Fredj, sans profession, âgée de vingt six ans, domiciliée et née à Oran le vingt six juin mil huit cent soixante sept, fille majeure des époux Abraham Ben Fredj, décédé à Oran le neuf novembre mil huit cent quatre vingt dix, et de dame Estha Sebaoun, sans profession, domiciliée à Oran, présente et consentant au mariage de sa fille.

Les publications de promesse de mariage, prescrites par les articles 63 et 64 du code civil, ont été faites par affiches apposées en cette Mairie d'Oran, les dimanches consécutifs huit et quinze Avril courant et à Aïn Témouchent les mêmes jours

sans opposition.

Vu le registre qui constate cette formalité ;

Vu l'acte de naissance du futur, les actes de décès de ses père et mère, un certificat de non opposition du maire d'Aïn Témouchent les quatre pièces déposées et paraphées. Vu les registres d'Oran établissant la naissance de la future et le décès de son père

De tous ces documents et du chapitre VI, titre V, intitulé « Du Mariage », articles 212 et suivants du code civil, lecture a été donnée.

Les deux contractants présents, ont déclaré prendre en mariage :

L'un Semha Ben Fredj

Et l'autre Chaloum Karsenti

46

Ils ont encore déclaré, sur interpellation expresse, ne point être parents, à un degré de prohibition quelconque, quant au mariage n'avoir jamais été mariés et qu'ils n'ont point passé contrat devant notaire

En présence des témoins dénommés ci-après, lesquels ont certifié l'identité des parties. Ces témoins sont : MM Gaston Barreau architecte, âgé de quarante ans Joseph Sciari négociant, âgé de quarante deux ans, Judah Schoukroun rabbin, âgé de quarante un ans et Abraham Adrey, âgé de vingt cinq ans négociant domiciliés à Oran

Invoquant l'avis du Conseil d'État du quatre thermidor an treize les futurs déclarent et affirment par serment qu'ils ignorent le lieu du décès et du dernier domicile de leurs ascendants. Les témoins susnommés affirment aussi par serment que quoiqu'ils connaissent les futurs, ils ignorent le lieu du décès et du dernier domicile de leurs ascendants.

Après quoi nous Joseph Johner adjoint au Maire officier de l'état civil délégué

Avons prononcé, au nom de la loi, que les contractants sont unis par le mariage.

Et de tout ce qui précède, fait publiquement et en double en cette Mairie d'Oran, nous avons dressé le présent acte, dont lecture a été faite, en présence de tous, et que nous avons signé avec les parties et les témoins sauf la mère de l'épouse qui a dit ne savoir

Acte de mariage du 18 avril 1894. Source CAOM Aix en Provence

Surnommé dans la famille *le Liquoriste*, il possédait en effet à Tlemcen, en face de la villa *Les Palmiers* des Saint-Paul, au boulevard National, une distillerie d'alcool qu'il revendra à Merleau et Céres [88] et s'installera à Aïn-Témouchent, petite ville proche de sa ville natale, pour s'occuper chez le liquoriste Heintz de la vente de vins et spiritueux.

Vue générale d'Aïn-Témouchent. Source :Internet.

Il finit par acquérir l'affaire et commercialisera des sirops, des bières achetées aux brasseurs et de l'anisette produite dans sa distillerie située au quartier Saint-Jules, au rez-de-chaussée de son immeuble. Lui-même en occupait les appartements ainsi que son fils Léon et sa fille Antoinette dite Etoile, son second fils, Albert (1899-18 décembre 1950), habitant quant à lui au 61 de la rue Pasteur.

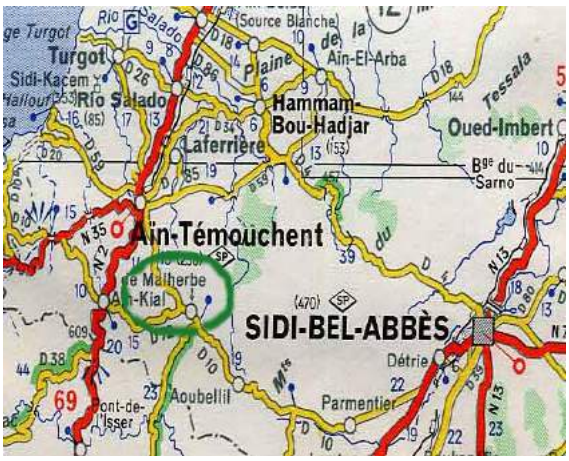

En 1928 (il est alors âgé de cinquante-huit ans), il achètera un vaste domaine vinicole de cinquante hectares situé à quinze kilomètres, à De Malherbe, acheté à M. Benayad Belkadi pour un montant de 225.000 francs.

Il louera également un second domaine planté de vignes à Aïn-El-Arba. Son fils Albert était chargé de la vinification de leur propre production et du raisin acheté sur pied à d'autres viticulteurs. Le vin était ensuite stocké dans deux caves, l'une située au domaine, une seconde sur la route des Trois-Marabouts à Aïn-Témouchent.

[88] Témoignage d'E. Gouin, entretien cité.

Son frère Léon [ne pas confondre avec Léon de Tlemcen, époux de Mireille] était chargé de la commercialisation des spiritueux divers et des produits de la distillerie ainsi que du vin, vendu en gros aux négociants ou mis en bouteilles sous la marque *Vins Senty.*

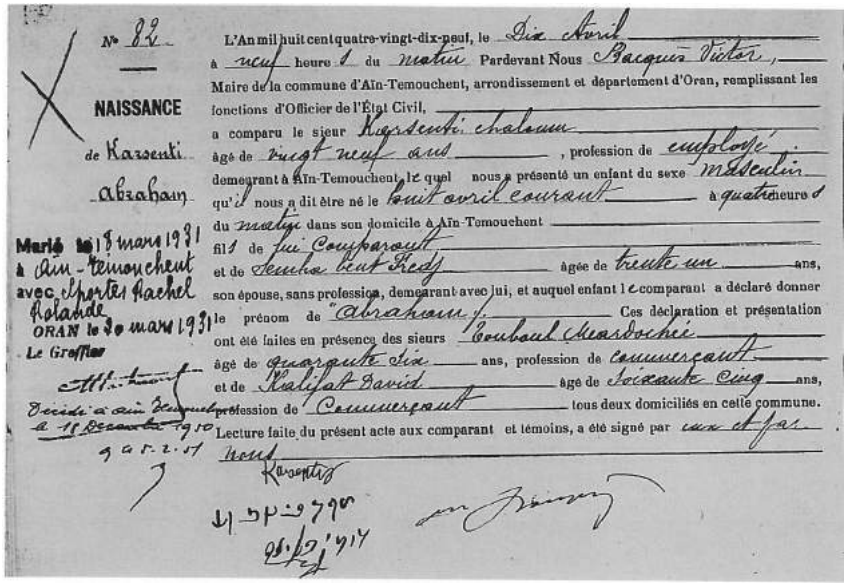

Il nous faut terminer sur une note tragique. Le 19 février 1932 fut pour la famille un jour noir. Antoinette dite Etoile, l'ainée et unique fille des quatre enfants née à Aïn-Temouchent le 23 janvier 1895, mariée à Joseph Cohen le 29 juin 1914, mourra dans son appartement situé au-dessus de la distillerie, dans l'incendie d'un bidon d'anéthol [89] entrant dans la fabrication de l'anisette, laissant cinq jeunes enfants. Elle avait fêté un mois plus tôt ses trente-sept ans.

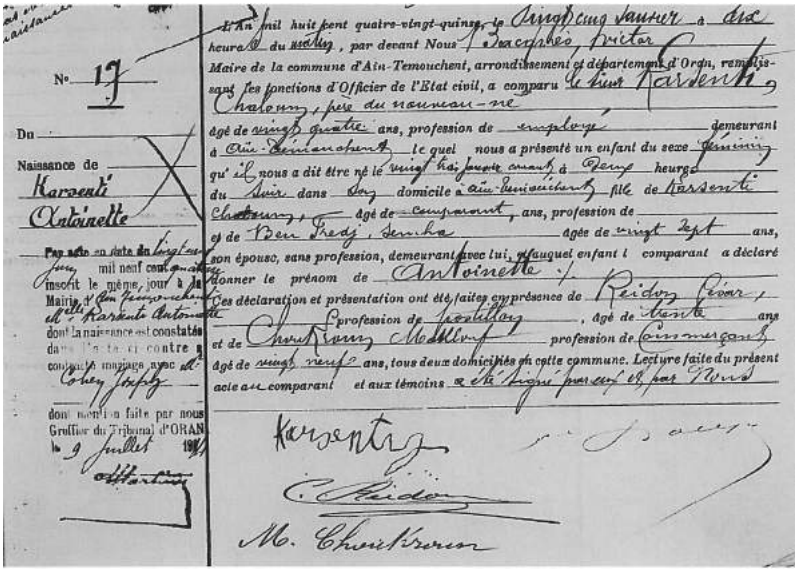

Actes de naissances d'Abraham et Antoinette Karsenti
Source Anom Aix-en –P

[89] L'anéthol, obtenu par extraction de l'anis vert et de la térébinthe de pin, donne son goût à l'anis. Il se présente sous forme de cristaux blancs à température ambiante et doit être réchauffé pour se dissoudre dans l'alcool et être utilisé dans la composition de l'anisette.

VIES 5

LES KARSENTI D'AÏN-KIAL

MOUSCHI (MOÏSE) KARSENTI

Lorsque **Mosché Mouschi KARSENTI**, le benjamin de la famille Karsenti, nait « *dans le courant de l'année 1872* » comme le précisera son acte de mariage, son père Isaac Karsenti, tanneur, est âgé de 42 ans environ et sa mère Nadjema Touati de 37 ans, tandis que vingt-quatre années le séparent de Semha sa sœur ainée, mariée à Isaac Ben Saïd, habitant à Oran et mère de deux enfants.

Contrairement aux autres enfants Karsenti déclarés au service d'état-civil de la Mairie, le père de Mouschi (qui signera Moïse) néglige d'effectuer cette démarche et c'est une *expédition d'un jugement rendu le 22 février dernier [1895] par le tribunal civil de première instance de Tlemcen pour tenir lieu de l'acte de naissance* qui atteste de son année de naissance dans son acte de mariage.

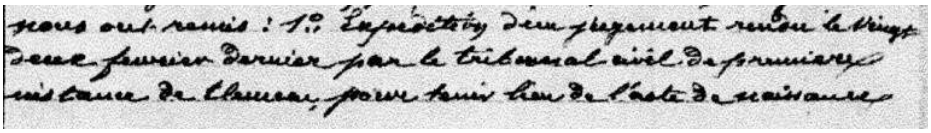

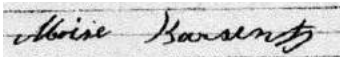

Signature apposée au bas de son acte de mariage

GENEALOGIE DE Mouschi KARSENTI

Tous nés à Tlemcen

Chemoul KARSENTI & Semha S(G?)LISSI
Naissances vers 1795

↓

Isaac KARSENTI, tanneur
né *vers 1830* -12 septembre 1885

Iuda TOUATI & Esther TOUATI
Naissances vers 1800

↓

Nadjema TOUATI
née *vers 1835* - 11 octobre 1886

Leurs enfants

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Semha *vers 1848* Tlemcen *vers 1946*	**Férahé** *vers 1850*	**Judas,** tanneur 27/4/1855 Oran 16 mai 1901	**Chemoul,** boucher 23/10/1864 Tlemcen 1895	**Abraham,** boucher 13/01/1867 Tlemcen 11/06/1914	**Chaloum** « *liquoriste* » 14/03/1870 Tlemcen *vers 1935*	**Mouschi boucher** *né dans le courant de l'année 1872*

Aspect physique et caractère

- Grâce aux carnets militaires de deux frères Karsenti, Abraham et Chemoul, on peut distinguer dans la famille deux morphologies et aspects physiques différents. **Abraham KARSENTI** représente un archétype très rare dont héritera sa famille, d'une grande taille pour l'époque (1,71 m), il se caractérise par une peau très claire, des cheveux blonds et des yeux bleus, un grand nez et une grosse bouche, traits distinctifs que l'on retrouve à des degrés divers chez la quasi-totalité de ses enfants. Contrairement à lui, son frère **Chemoul** né en 1864 avait « *les yeux et les cheveux châtains* ».
  Qu'en est-il de **Mouschi** ? En l'absence de document ou témoignage, il est difficile de trancher mais il est vraisemblable que l'on doit retrouver dans sa descendance ces deux traits caractéristiques familiaux.

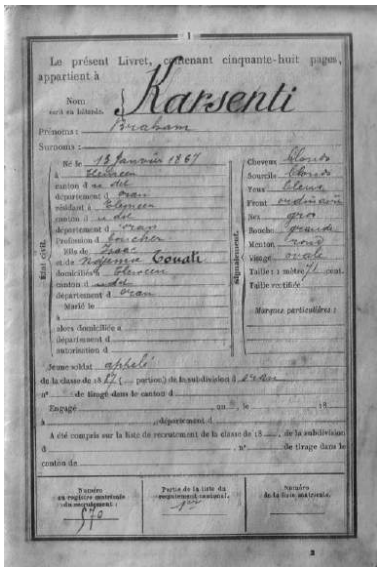

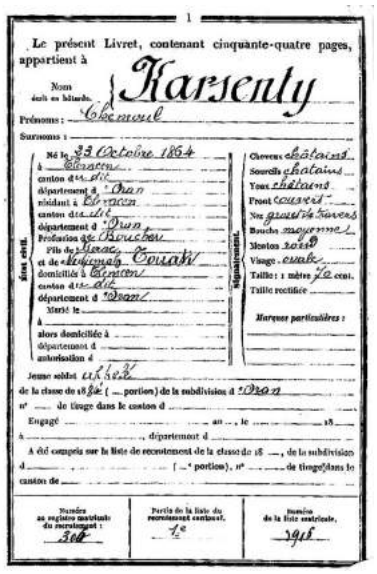

Livrets militaires d'Abraham et Chemoul Karsenti. Source : AK

- Quant à son caractère, on peut sans grand risque affirmer que le petit dernier des Karsenti était doué d'un caractère entier comme le prouve cet extrait du quotidien tlemcénien LA TAFNA daté du 31/8/1904 qui relate son tapage nocturne à l'âge de 40 ans !

Vingt-deuxième année. — N° 2091 5 CENT. Mercredi 31 Août 1904

LA

TAFNA

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

PARAISSANT TOUS LES MERCREDI

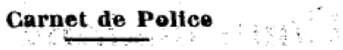
Carnet de Police

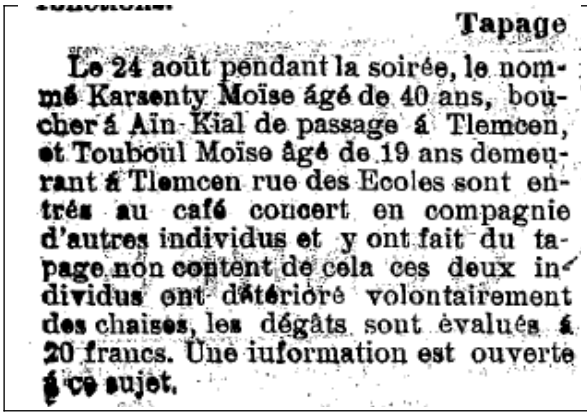

Tapage

Le 24 août pendant la soirée, le nommé Karsenty Moïse âgé de 40 ans, boucher à Aïn-Kial de passage à Tlemcen, et Touboul Moïse âgé de 19 ans demeurant à Tlemcen rue des Ecoles sont entrés au café concert en compagnie d'autres individus et y ont fait du tapage non contents de cela ces deux individus ont détérioré volontairement des chaises, les dégâts sont évalués à 20 francs. Une information est ouverte à ce sujet.

Tapage
Le 24 août pendant la soirée, le nommé Karsenty Moïse âgé de 40 ans, boucher à Aïn-Kial de passage à Tlemcen et Touboul Moïse âgé de 19 ans demeurant à Tlemcen rue des Ecoles sont entrés au café-concert en compagnie d'autres individus et y ont fait du tapage ; non contents de cela ces deux individus ont détérioré volontairement des chaises, les dégâts sont évalués à 20 fr. Une information est ouverte à ce sujet.

Le contexte familial

Entre treize et quatorze ans un double malheur le frappe : il se retrouve en effet précocement orphelin de père (décès survenu le 12 septembre 1885) et de mère un an plus tard le 11septembre 1886. Quelle est la situation de la fratrie Karsenti à ce moment déterminant de sa vie ?

1. Sa sœur ainée **Semha Karsenti-Bensaïd, trente sept ans,** vit à Oran une condition précaire avec son mari Isaac Bensaïd, rabbin et journalier, et ses deux filles Hanna-H'nané 13 ans (qui se mariera à son oncle Abraham et sera à l'origine des Karsenti bouchers de Tlemcen) et Nedjma, trois ans, future épouse Bedock de Tlemcen, tandis que son ainée Hasna s'est mariée trois ans plus tôt avec Isaac Obadia et vit à Tlemcen. Après le décès de son mari en 1888, Semha retournera vivre à Tlemcen, sa ville natale.
2. **Judas**, tanneur, sans enfant, a épousé six ans plus tôt à Tlemcen Freha Pinto et vit à Oran dans le même quartier que sa sœur Semha.
3. **Abraham**, dix-neuf ans exerce à Tlemcen la profession de boucher, effectuera son service militaire deux ans plus tard et épousera vers 1888 sa nièce Hanna (voir supra).
4. **Chemoul** (Samuel) Karsenty, vingt-deux ans (*1864-1895), boucher*, épouse un an plus tard le 12 mai 1887 Tata Karsenti, moment déterminant pour Mosché car c'est très certainement à cette occasion qu'il rencontre sa future femme sœur de Tata, Messaouda KARSENTI, née à Tlemcen le 27 décembre 1874, alors âgée de treize ans, fille de Djemila At(t)ia et d'un père tanneur Aron Karsenti, décédé le 19 septembre 1883.
5. **Chaloum, seize ans,** *« le liquoriste »* de deux ans plus âgé que lui possèdera à une date indéterminée une distillerie d'alcool qu'il revendra pour s'installer à Aïn Témouchent.[90]

[90] On pourra lire *supra* une monographie consacrée aux quatre membres de la fratrie et à leur descendance.

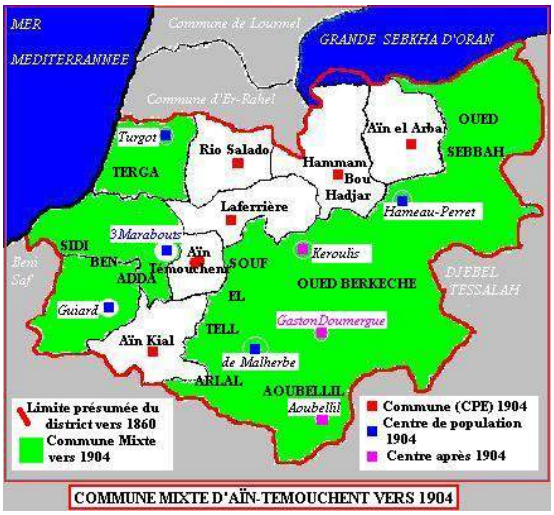

Mouschi décide de s'installer boucher à Aïn-Kial[91], village situé à 14 Km au sud-ouest d'Aïn-Témouchent sur la N2 en direction de Tlemcen. Il y résidera sa vie durant avec Messaouda épousée le 26 mars 1895 : ils seront à l'origine de la longue lignée dite des ***KARSENTY d'Aïn-Kial***.

L'année suivante, en 1896 nait en effet un premier enfant, une fille, Etoile, suivie par intervalle de deux ans de 4 enfants avérés par les actes en ligne des archives du CAOM.

GENEALOGIE DE Messaouda KARSENTI

Chemoul Karsenti - Semha bent Mouchi Ayach		Chaloum Atia - Nedjema Ayach
↓		↓
Aron Karsenti, tanneur *ca 1834-1883*		Djemila Atia *ca 1838-1897*

1	2	3	4	**5**	6
Nedjma Karsenty *1863*	Tata Karsenty *1866-1929*	Zahra Karsenti *1869*	Semha Karsenti *1872*	**Messaouda Karsenti** ***1874***	Rachel Karsenti *1877*

Source : http://gw3.geneanet.org/dgordon?lang=fr;pz=ayla+julie;nz=gordon;ocz=0;p=messaouda;n=karsenti;oc=6

[91] Créé en 1855, Aïn-Khial (*la source noire*) devint une commune de plein exercice en 1887. Le recensement de 1891 dénombre 3371 habitants, dont 535 habitants agglomérés et 494 français. Le village faisait partie de l'Arrondissement d'Ain-Témouchent au sein du département d'Oran.

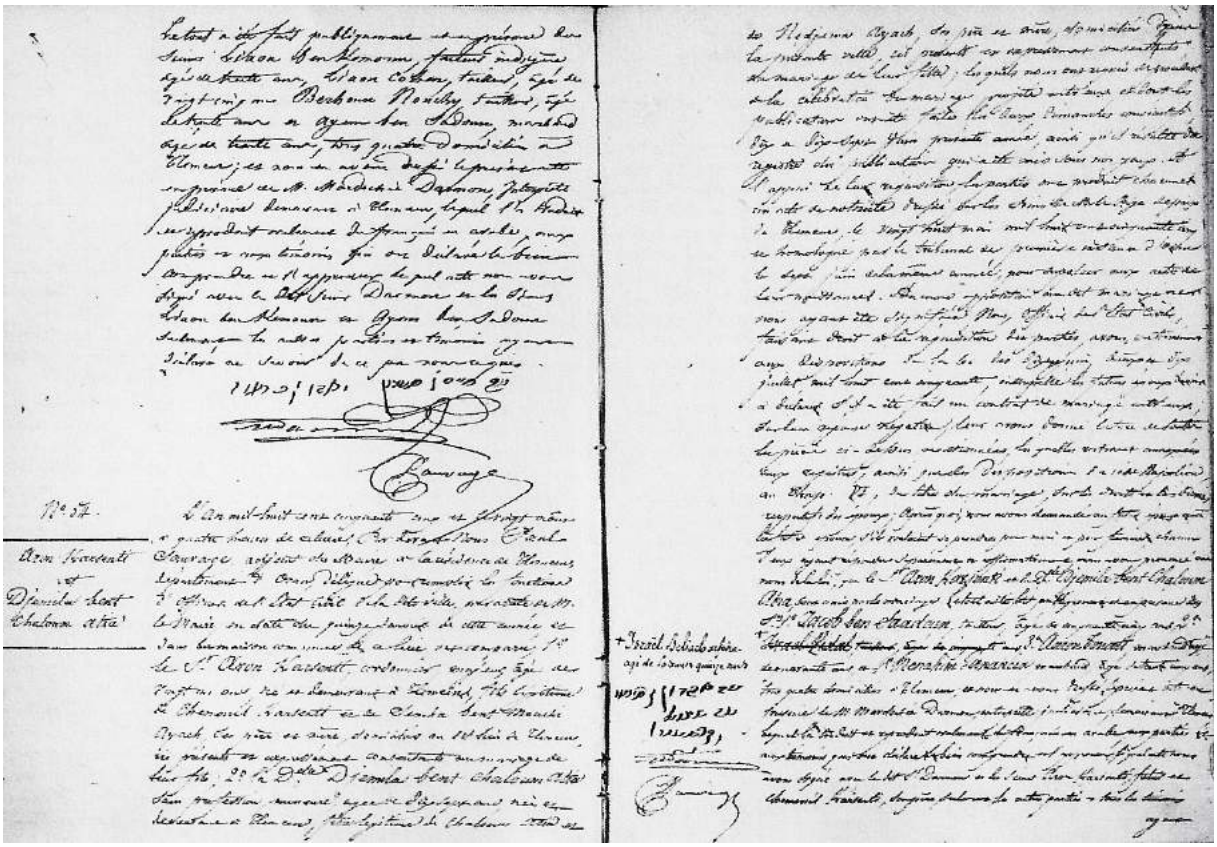

« A l'appui de leur réquisition, les parties ont produit chacun un acte de notoriété dressé par les soins de M. le Juge de paix de Tlemcen le vingt-huit mai mil huit cent cinquante cinq et homologué par le Tribunal de première instance d'Oran le sept juin de la même année pour suppléer aux actes de leurs naissances.[…]
Et nous avons dressé le présent acte en présence de M. Mardochée Darmon, interprète judiciaire, demeurant à Tlemcen, lequel l'a traduit et reproduit oralement du français en arabe aux parties et aux témoins qui ont déclaré le bien comprendre et approuver […]»

Acte du mariage célébré le 20 août 1855 à Tlemcen entre Aron Karsenti, cordonnier, âgé de vingt et un ans, et Djemila bent Chaloum Atia, âgée de dix-sept ans.

Source : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=481362

MARIAGE DE MOUSCHI KARSENTY et de MESSAOUDA KARSENTI célébré le 26 mars 1895 à Aïn-Kial.

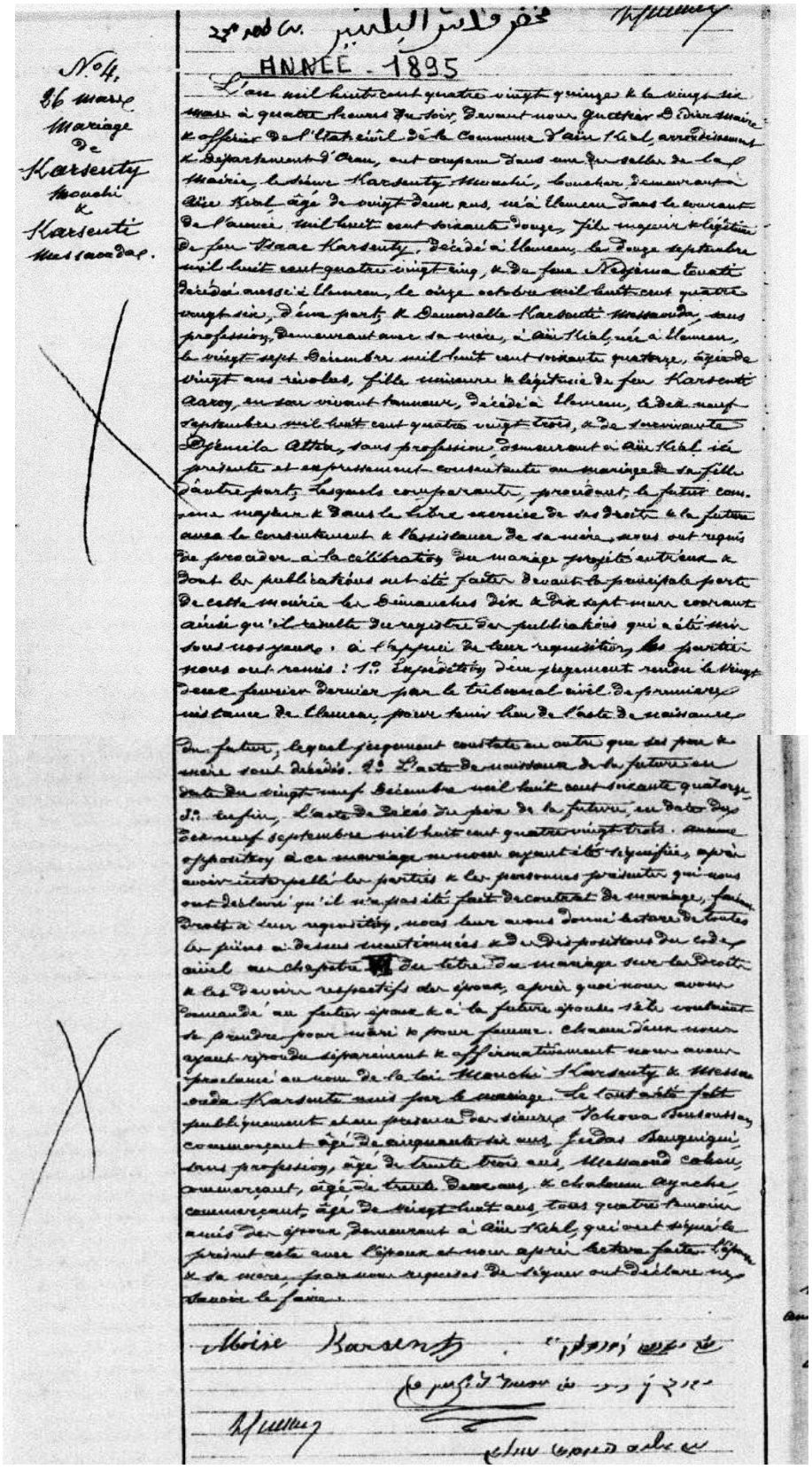

ANNEE 1895

N°4.
26 mars
Mariage
De
Karsenty
Mouchi
&
Karsenti
Messaouda.

Source CAOM

Descendance de Mosché Karsenty et Messaouda Karsenti, son épouse

1. Etoile (traduction de Nedjma, prénom judéo-arabe de la grand-mère paternelle) née le 27 août 1896 à Aïn-Kial.
Mention en marge de l'acte de naissance : *mariée à A-K le 11 août 1920 à Aziza Mouchi.*

2. Isaac (prénom du grand-père paternel) né le 24 juin 1898 à Aïn-Kial.

3. Emilie (prénom francisé de Djemila grand-mère maternelle) née le 31 mai 1900 à Aïn-Kial.
Mention marginale : *mariée à A-K le 9 juin 1920 à Isaac Karsenty*

Echange epistolaire avec Martine Karsenti, petite-fille d'Emilie

« Nous avons supposé que votre famille porte les doubles traces distinctives des Karsenti de Tlemcen, soit à dominante blonde aux yeux bleus soit brune aux yeux marrons. Nous sommes-nous trompés ? (AK)

- *Concernant les doubles traces distinctives de la famille, elles sont bien réelles effectivement, et j'en veux pour preuve que Papa* [fils d'Emilie] *avait les yeux bleus, ainsi que l'une de ses sœurs (Josette) qui plus jeune était presque blonde. Mon frère Alain a les yeux bleus et il était blond comme le blé tout jeune. Mon petit fils Noé (fils d'Emélie ma fille) l'est également, et ma petite fille Ilana (fille de mon fils Allan) est blonde aux yeux très bleus ! (réponse par courriel de Martine Karsenti, petite-fille d'Emilie, le mardi 17 avril 2012 à 16 h 42) »*

4. Anna née le 17 janvier 1902 à Aïn-Kial.
Mention marginale : *mariée à A-K le 25 mars 1925 à Robin DRAY.*

5. Aaron (prénom du grand-père maternel) né le 6 février 1904 à Aïn-Kial.
Mention marginale : *marié à Oran le 19 mars 1956 à Marie Lévy*[92].

Nota : au-delà de 1905, plus de données disponibles en ligne sur les registres de naissances d'Aïn-Kial.
Selon témoin : René, Léon, Aimé, Julie (épouse Grabli), Rachel + autre fille.

[92]Sources : Centre d'archives d'outre-mer http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/resultats.php?territoire=ALGERIE&commune=AIN+KIAL&nom=karsenty&prenom=&typeacte=&annee=&debut=&fin=&vue=&x=71&y=9

VIES 6

LES KAOUA BENHAÏM D'ORAN

La ville d'Oran photo prise de Santa Cruz. Source http://l.auberge.espagnole.free.fr/oran00.htm

Généalogie des KAOUA

Aaron Kaoua | **Yamina Narboni** | **Mimoun Timsit** | **Ricca Boudjnah**

Aaron (Cahoua) Enkaoua
Alger *vers 1786* - Alger 9 octobre 1941

Semha Timsit
Alger vers 1787- Alger 11 mars 1869

Salomon Enkaoua *1820-1883*

Marié *le 12 mai 1857, Oran, Algérie*,
avec **Meriem Benchimol** *1838-1870*,

enfants dont
mort-né Kaoua *1858-1858*
Semha Kaoua *1859-1882*

Judas "Leon" Kaoua *1861-1917*

Kamir Kaoua *1866-1888*
Djimol Kaoua *1867*
Rica Kaoua *1870*

Marié avec Yacout Ben-Caim née vers *1855*,
dont
Eliaou Kaoua *1872-1874*
Esther Kaoua *1875-1884*

1. LE MARIAGE DE MERIEM « L'ANGLAISE »

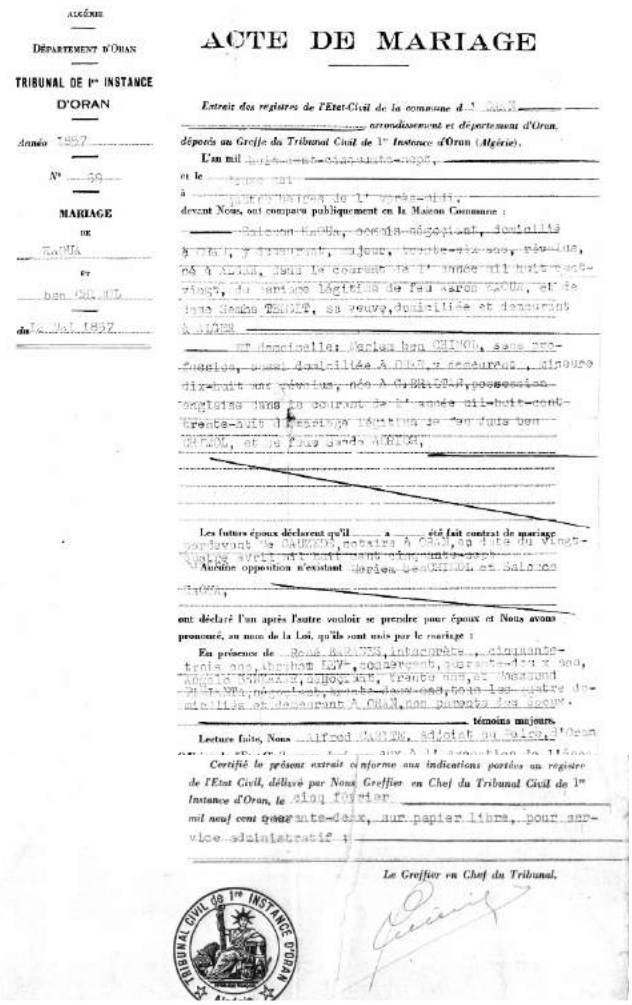
ALGÉRIE

DÉPARTEMENT D'ORAN

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ORAN

Année 1857

N° 59

MARIAGE DE KAOUA ET ben CHIMOL du 12 Mai 1857

ACTE DE MARIAGE

Extrait des registres de l'Etat-Civil de la commune d'ORAN arrondissement et département d'Oran, déposés au Greffe du Tribunal Civil de 1re Instance d'Oran (Algérie).

L'an mil huit-cent-cinquante-sept, et le douze mai à quatre heures de l'après-midi, devant Nous, ont comparu publiquement en la Maison Commune :

Salomon KAOUA, commis-négociant, domicilié à ORAN, y demeurant, majeur, trente-six ans, révolus, né à ALGER, dans le courant de l'année mil huit-cent-vingt, du mariage légitime de feu Aaron KAOUA, et de dame Semha TEMSIT, sa veuve, domiciliée et demeurant à ALGER

Et demoiselle : Meriem ben CHIMOL, sans profession, aussi domiciliée à ORAN, y demeurant, mineure dix-huit ans révolus, née à GIBRALTAR, possession anglaise dans le courant de l'année mil-huit-cent-trente-huit du mariage légitime de feu Judas ben CHIMOL, et de feue Saada ACRICH,

Les futurs époux déclarent qu'il a été fait contrat de mariage pardevant Me SAUZEDE, notaire à ORAN, en date du vingt-quatre avril mil huit cent cinquante-sept

Aucune opposition n'existant Meriem ben CHIMOL et Salomon KAOUA,

ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé, au nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage :

En présence de René BARANES, interprète, cinquante-trois ans, Abraham LEVY, commerçant, quarante-deux ans, Angelo DAMIANI, négociant, trente ans, et Messaoud ..., négociant, trente-deux ans, tous les quatre domiciliés et demeurant à ORAN, non parents des époux. témoins majeurs.

Lecture faite, Nous Alfred CARITE, adjoint au Maire d'Oran ...

Certifié le présent extrait conforme aux indications portées au registre de l'Etat Civil, délivré par Nous, Greffier en Chef du Tribunal Civil de 1re Instance d'Oran, le cinq février mil neuf cent quarante-deux, sur papier libre, pour service administratif :

Le Greffier en Chef du Tribunal.

TRIBUNAL CIVIL de 1re INSTANCE D'ORAN

C'est avec nos familles originaires d'Oran que nous disposons des archives les plus anciennes, puisque nous avons conservé la transcription de l'acte de mariage de 1857 entre :

- **Salomon (EN)KAOUA**[93], commis négociant, né à Alger « dans le courant de l'année 1820 » du mariage légitime de feu Aaron Kaoua (dont on peut dater la naissance aux alentours de ***1790***) et de Simha Timsit, domiciliée et demeurant à Alger ; il se marie relativement tard, à 36 ans ;

- et une jeune orpheline de 19 ans, **Meriem**, née à Gibraltar, possession anglaise, donc de nationalité britannique, « dans le courant de l'année 1838 » de feu Judas Ben Chimol et de feu Saada Acrich.

Ci-contre, acte de mariage de 1857,
le plus ancien des archives familiales,
transcrit en 1942 par le greffier du tribunal d'Oran.
Source : archives de Jean Kérob.

Phénomène unique dans la famille, un contrat de mariage a été établi par-devant Maître Sauzède, notaire à Oran, le 24 avril 1857. Nous n'avons pu malheureusement à ce jour en retrouver la trace mais il nous paraît vraisemblable[94] qu'on ait voulu consigner par écrit le montant de la dot apportée par la jeune fille et protéger la jeune mineure : pour sûreté et garantie de la dot, il devait être prévu qu'elle aurait hypothèque légale sur les biens présents et à venir de son époux.

[93]Le nom varie selon les actes : pour son mariage il porte le nom de KAOUA, sur son certificat de décès ENKAOUA, né de Aaron ENKAOUA

[94] Un cas semblable s'est présenté lors de notre étude du contrat de mariage d'une orpheline, rédigé en 1851 à Roquebrune-sur-Argens (Var).

Leurs enfants

enfant mort-né Kaoua *1858-1858*
Semha Kaoua *1859-1882*

Judas "Leon" Kaoua *1861-1917*

Kamir Kaoua *1866-1888*
Djimol Kaoua *1867*
Rica Kaoua *1870*

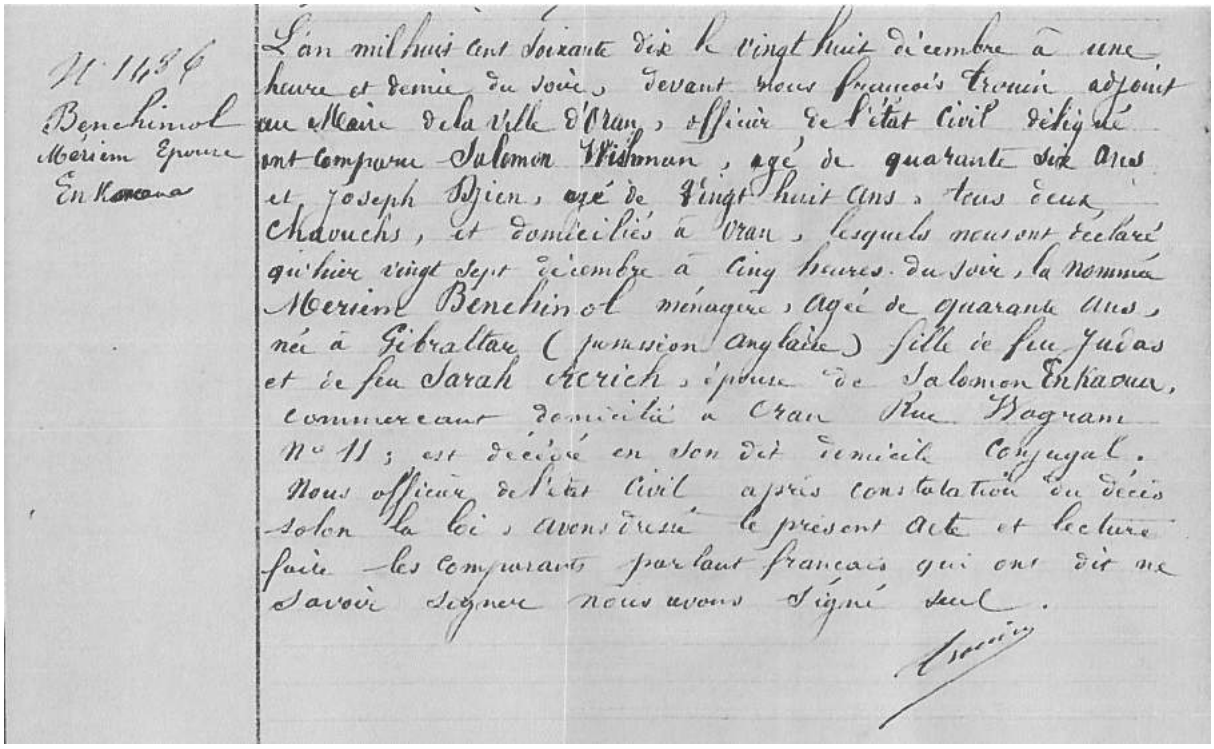

N° 1156
Benchimol
Meriem Epouse
En Kaoua

L'an mil huit cent soixante dix le vingt huit décembre à une heure et demie du soir, devant nous François Trouin adjoint au Maire de la Ville d'Oran, officier de l'état civil délégué ont comparu Salomon Wishman, agé de quarante six ans et Joseph Djien, agé de vingt huit ans, tous deux Négociants, et domiciliés à Oran, lesquels nous ont déclaré qu'hier vingt sept décembre à cinq heures du soir, la nommée Meriem Benchimol ménagère, agée de quarante ans, née à Gibraltar (possession anglaise) fille de feu Judas et de feu Sarah Acrich, épouse de Salomon Enkaoua, commerçant domicilié à Oran Rue Bagrame N° 11; est décédé en son dit domicile Conjugal. Nous officier de l'état civil après constatation du décès selon la loi, avons dressé le présent acte et lecture faite les comparants parlant français qui ont dit ne savoir signer nous avons signé seul.

Acte de décès de Meriem Benchimol épouse Enkaoua le 27 décembre 1870
***moins de deux mois après la naissance** de son dernier enfant Rica KAOUA née le 6 novembre 1870*

2. Judas KAOUA et Zahara SEBAOUN

Le plus ancien portrait de la famille daté de 1891 (estimation).
Judas dit Léon *Kaoua (Oran 20 déc. 1861- Oran 16 mars 1917).Photo communiquée par Fabien Chiché*

Le fils de Salomon naît quatre ans plus tard le 20 décembre 1861, son père, commis de commerce ayant 40 ans et sa mère 22. Sur sa jeunesse, nous n'avons que peu d'éléments d'information : nous savons seulement que très jeune, à neuf ans, il sera orphelin de mère[95] et qu'il perdra son père Salomon, entretemps remarié à Inkouth KAIM, treize ans plus tard. Nous en possédons un portrait, *le plus ancien de nos archives,* dans son uniforme de soldat du 61e : des traits fins, une petite moustache, une carrure plutôt étroite et des bras assez courts, il devait selon toute vraisemblance être d'assez petite taille.

Mercier de profession, comme indiqué dans son acte de mariage, il tenait un magasin au bas de la rue d'Austerlitz, selon Mireille Karsenti. Il épouse le 24 août 1887 à vingt-six ans une jeune fille de vingt-et-un ans **Zahara SEBAOUN**. Notons à titre anecdotique la profession de l'un de ses témoins âgé de soixante-sept ans, *« crieur »*.Le couple habitera au *quartier latin*, euphémisme du quartier juif, et aura une nombreuse descendance[96], dont on trouvera le détail ci-après, composée de neuf filles, à l'exception d'un seul garçon, Alfred, dont l'une décédée à l'âge d'un an.

[95] Meriem la jeune « Anglaise » ne vivra que trente-deux ans et décèdera le 27 décembre 1870 (voir page précédente). Son mari Salomon mourra en 1880 à l'âge de soixante ans (source : acte de mariage de Judas Kaoua, archives CAOM, Aix-en-Provence).

[96] Jean Kérob en a conservé le livret de famille.

Installés plus tard au boulevard National (Maréchal-Joffre), au dessus de la compagnie d'électricité Lebon , ils connaîtront tous deux une fin tragique : Léon décèdera à cinquante-six ans à Oran le 16 mars 1917, heurté par une carriole qu'il n'avait pas entendu arriver (selon sa fille Rachel-Renée) ; sa femme mourra à soixante-quatorze ans, assassinée chez elle le 8 juillet 1940 ; son meurtrier ne fut jamais arrêté.

246

Kaoua.

MAIRIE D'ORAN (ALGÉRIE)

Le Vingt quatre Août mil huit cent quatre-vingt-sept à quatre heures du soir

En la Mairie d'Oran, Acte de Mariage

Du sieur Judas Kaoua, ...

Et Demoiselle Zahara Sebaoun, sans profession, âgée de vingt ... ans, domiciliée et née à Oran ...

Les publications de promesse de mariage, prescrites par les articles 63 et du code civil, ont été faites par affiches apposées en cette Mairie d'Oran, dimanches ...

sans opposition.

Vu le registre qui constate l'accomplissement de cette formalité ;

De tous ces documents et du chapitre VI, titre V, intitulé « Du Mariage », article 212 et suivants du code civil, lecture a été donnée.

Les deux contractants, présents, ont déclaré prendre en mariage, L'un Zahara Sebaoun

Et l'autre Judas Kaoua

Ils ont encore déclaré, sur interpellation expresse, ne point être parents, à un degré de prohibition quelconque, quant au mariage ...

En présence des témoins dénommés ci-après, lesquels ont certifié l'identité des parties. Ces témoins sont : MM. Hillel Benchimol ... Abraham Sebban, ... Samuel Sebaoun, ... et Isaac Chachi, ... tous domiciliés à Oran.

Après quoi nous Charles Lombard adjoint au Maire d'Oran, officier de l'État Civil délégué

Avons prononcé, au nom de la loi, que les contractants sont unis par le mariage.

Et de tout ce qui précède, fait publiquement et en double en cette Mairie d'Oran, nous avons dressé le présent acte, dont lecture a été faite en présence de tous, et que nous avons signé avec ...

Judas Kaoua Zahra Sebbaoun

Hillel Benchimol Isac Chachi

Abraham Sebam

selon samuel

Ch. Lombard

Mariage de Judas Kaoua et de Zahara Sebaoun le 24 août 1887
Source CAOM Aix-en-Provence

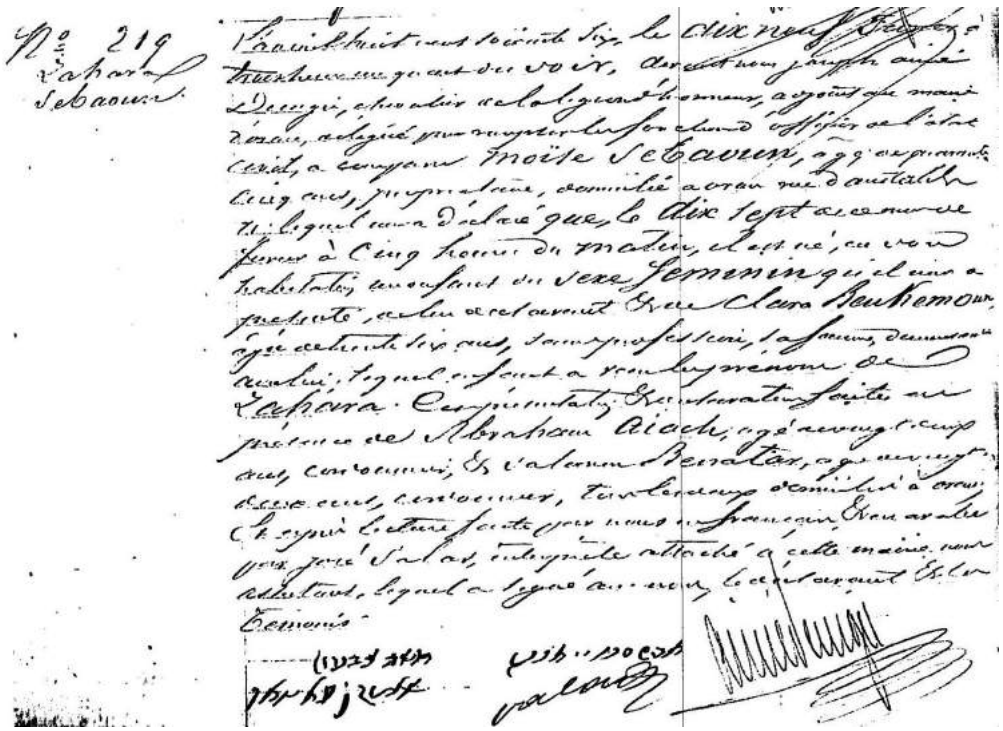

Acte de naissance de Zahara Sebaoun 17 décembre 1866.
Source CAOM Aix-en-Provence

3. LA DESCENDANCE DES KAOUA

L'ainée à environ 30 ans,
Marie Kaoua épouse Albert Benhaïm
(Oran 12 mai 1888, Bordeaux 4 juillet 1978).
Source : archives de Paul Benhaïm

Clarisse Kaoua épouse Kérob avec ses enfants Robert et Lucien
(Oran 27 sept. 1896- le 9 juin 1931 à Alger)
La photo datée du 21 février 1922 a été prise à Bougie.
Source : archives familiales d'Annie-Claire Kérob.

Mariage le 12 février 1930 de Suzanne Perle née le 5 juin 1906
avec Gaston Ben Aïch

4. ABRAHAM (ALBERT) BENHAÏM

GENEALOGIE D'ABRAHAM BEN HAÏM .

Grands-parents **Abraham BEN HAÏM et Meriem GUENOUN**

Parents *Source : CAOM*	**Maklouf BEN HAÏM**, marchand de légumes, né à Oran vers 1840-1844 décédé à 50 ans à Oran au 31 rue d'Austerlitz le 5 mars 1894	épouse **Esther Ben HAYOUN** née en 1850, décédée *vers 1937*. *Son petit-fils Paul Benhaïm* *né en 1923 l'a connue*

ORAN

Le quartier juif d'Oran

Terrible mortalité infantile dans ce quartier juif d'Oran circonscrit dans le quadrilatère délimité par la rue de Wagram, le boulevard Joffre et la place d'Armes dont les rues pittoresques aux résonances napoléoniennes grouillent de vie et d'activité. Là s'entasse dans des logements insalubres à plusieurs dans une chambre un prolétariat composé de familles exerçant les petits métiers populaires décrits *supra*. Louis Durieu témoigne, dans son *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901)*

«A Oran, il faut reconnaître qu'il y a dans le ghetto deux ou trois voies qui méritent le nom de rues. ***Le reste n'est qu'un réseau de ruelles infectes où s'ouvrent des caves noires, sortes de boyaux conduisant à des cubes jaunâtres aux parois graisseuses et où 400 ménages sur 1.900 occupent une superficie de 3,50 mètres carrés par personne ».***

Le quar
juif d'O

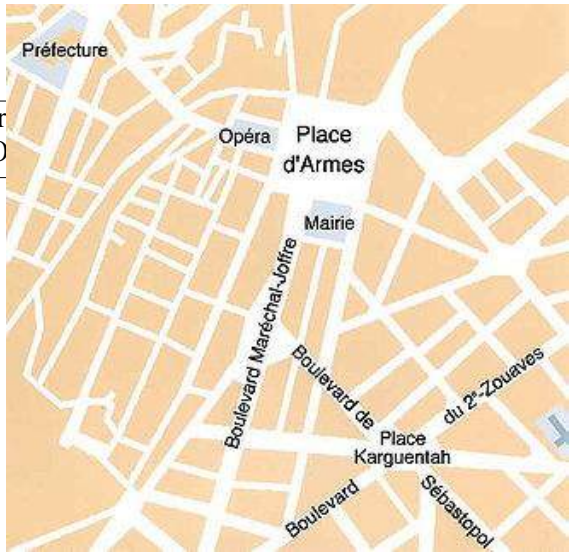

Ouvriers juifs par métiers exercés en 1900 à Oran

Source : Louis Durieu, *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),* Paris, Librairie du Cerf, 1902

Métiers de bouche			
Bouchers	37		**4,12%**
Boulangers	19		
Cafetiers-garçons	16	**92**	
Cuisiniers et marchands de beignets	15		
Distillateurs	3		
Poissonniers	2		

Transports			**42,57%**
Colporteurs	501		
Journaliers	146		
Charretiers	111	**951**	
Cochers	96		
Portefaix	83		
Camionneurs	12		
Postillons	2		

Travaux des tissus et du cuir			
Cordonniers	**242**		**22,61 %**
Tailleurs	**151**		
Fripiers	**47**		
Tanneurs	**45**	**505**	
Matelassiers	**10**		
Tapissiers	6		
Teinturiers	4		

Travaux du bois			**7,12%**
Menuisiers	72		
Chaisiers	21		
Tonneliers	12	**159**	
Ebénistes	7		
Savetiers	47		

Travaux des métaux			
Ferblantiers	49	**78**	**3,49%**
Forgerons	20		
Chaudronniers	9		

Travaux du tabac			**6,09%**
Cigariers	121	**136**	
Coupeurs de tabac	15		

Travaux du bâtiment			
Peintres en bâtiments	20		**2,10%**
Maçons	18	**47**	
Vitriers	9		

Métiers d'art			**6,62%**
Bijoutiers	81		
Typographes	29		
Musiciens	19	**148**	
Graveurs	8		
Coiffeurs-garçons	8		
Photographes	3		

Domestiques gages mensuels **33,89 fr**	114	**114**	**5,10%**
Divers			
Fossoyeurs	4	**4**	**0,18%**

TOTAUX
2234 ouvriers
100,00%

Malheurs

Ces trois dernières années, le malheur avait frappé Maklouf BEN HAÏM et sa femme Esther Ben HAYOUN qui avaient vu mourir en bas âge une à une, *dont deux à un mois de distance*, leurs trois filles, la dernière en janvier, onze mois avant la naissance d'Abraham :

1. **Meriem,** née à Oran, rue de Wagram, le 16 octobre 1872, décédée à Oran à l'âge de 5 ans le 27 décembre 1877 ;
2. **Kamra** née à Oran, 25 rue de Zurich, le 23 janvier 1874, décédée à Oran à l'âge de 15 mois le 12 avril 1875 rue de la *diave (?)* **;**
3. **Aïcha** née à Oran, rue de Zurich, le 13 mars 1876, décédée à Oran avant l'âge de 2 ans le 8 janvier1878 au 10 rue de la Pyramide.

<u>Et ce vendredi 13 décembre 1878, rue de Zurich à Oran, à nouveau, le bonheur.</u>

Et quel bonheur ! A cinq heures du matin, une nouvelle naissance et, comble de joie, un garçon, le *premier* garçon, enfin ! Son père prévient la famille et **sans tarder**, dès le lendemain après-midi, **un samedi**, il traverse les cinq cents mètres qui sépare son domicile de la place d'Armes pour se rendre à la mairie toute proche et déclarer fièrement la naissance de son fils sous le prénom d'**Abraham**, celui du grand-père comme le veut la tradition, accompagné de ses deux témoins, Haïm Ben Chimol, marchand de fruits comme lui, et Abraham Zaoui, ferblantier. Avec eux, il refusera cependant de signer *« à cause de la solennité du jour du sabbat ».*

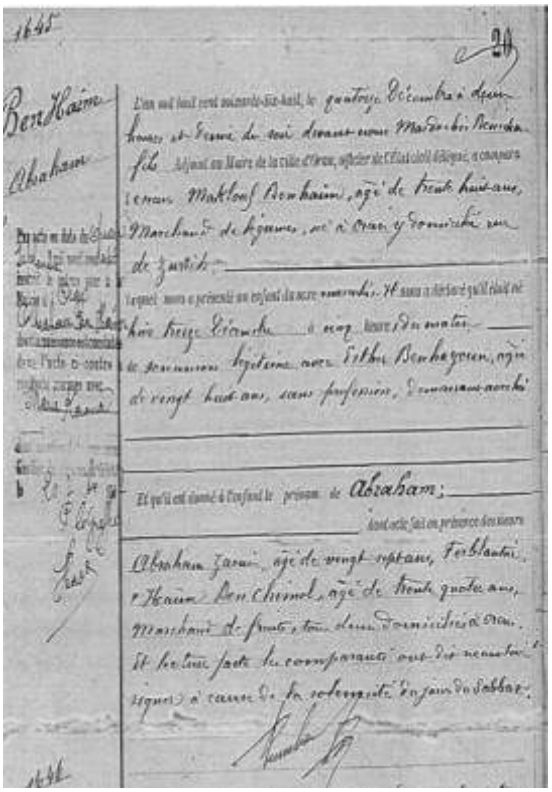

Abraham (Albert) BEN HAÏM
né à Oran, rue de Zurich le 13 décembre 1878,
décédé le 23 février 1942

mariée en septembre1907
avec Marie KAOUA, née à Oran le 12 mai 1888, décédée à Bordeaux le 4 juillet 1978.

Sept enfants. Trois avant 1914, un garçon et deux filles, quatre après 1918, fin de la première Guerre mondiale, trois garçons et une fille.

Acte de naissance d'Albert Benhaïm.
Source : Centre d'archives d'Outre-mer Aix-en-Provence

L'officier d'état-civil précise que les témoins ont dit ne vouloir signer à cause de la solennité du jour du sabbat.

Elevé seul pendant quatre ans jusqu'à la naissance de ses sœurs Meriem (portant le même prénom que l'aînée décédée à cinq ans) et Aïcha-Alice, ce fils sera choyé, entouré, surveillé dans la crainte d'une maladie infantile ou d'un accident de la rue :

1. **Meriem BEN HAIM** née à Oran, 16 rue de Zurich, le 17 août 1882, décédée le 29 mai 1949 à Sidi bel Abbès, mariée à Oran le 19 décembre 1900 avec Abraham LABBOZ (Oran 5 déc. 1875 – Nice 1er Mai 1964). **1 fils Emile et une fille (**source Paul Benhaïm).

2. **Aïcha** (ce prénom avait déjà été donné à la troisième fille **du couple** née en 1876, décédée avant l'âge de 2 ans le 8 janvier1878) **dite Alice** voit le jour à Oran le 23 novembre 1890, déclarée par son père « *Maklouf dit Abraham, âgé de cinquante ans, né à Oran, revendeur, demeurant à Oran, rue d'Austerlitz, numéro 30… de son union légitime avec Esther Benhayoun, âgée de quarante ans* ».

   Elle épouse à **Saint Denis du Sig** le 24 janvier 1917 **Ider BENYOUSSEF** lui-même né à Saint Denis du Sig le 17 mai 1891 dont elle divorcera.

   Elle reçoit Paul Benhaïm chez elle à Bordeaux dans les années 60 et décède en France à Aubagne près de Marseille **le 4 avril 1965.**

   Il nait vers 1918 un fils Léon surnommé *Léoncito* (pour éviter la confusion avec Léon Benhaïm, né en 1919, fils d'Abraham et Marie Benhaïm), qui épouse Paulette Azan et francisera son nom. (Informations communiquées par Paul et Henriette BENHAIM qui ont connue Alice et Léon).

Quant à Abraham, il fréquentera l'école communale, y apprendra à lire, à écrire et à bien orthographier : on retrouve sa belle écriture penchée et élégante dans le courrier qu'il envoie à son fils René depuis le front de guerre en janvier 1915.

Un an avant sa *bar mistva*, en 1880 il assistera à 12 ans à la pose de la première pierre de la Grande synagogue d'Oran, l'un des plus importants édifices religieux d'Afrique du nord : il ne pourra être présent lors de son inauguration, trente-huit ans après en mai 1918, mobilisé sur le front de la Grande Guerre, loin de sa famille et de ses enfants.

A seize ans, en 1894, il perd son père, précocement disparu à cinquante ans, laissant sans ressources une veuve et trois enfants, Abraham, seize ans, Meriem âgée de 12 ans et Alice, quatre ans. Il devient soutien de famille, travaille tout jeune à la *Maison Darmon*, célèbre magasin situé en plein cœur de la cité, occupant sur trois façades le périmètre compris entre l'avenue Foch, la place d'Armes et la rue d'Austerlitz, où il occupera sa vie durant les fonctions de chef de rayon.

La Maison DARMON dans les années 1910 avant son extension (vois ci-dessous).

Oran, place Foch.
On distingue à gauche l'imposante Mairie aux lions.

Au centre, à l'angle, sur l'axe nord-sud formé par le boulevard National (Foch)
la Maison Darmon *(flèche), proche du théâtre situé à l'extrême droite.*

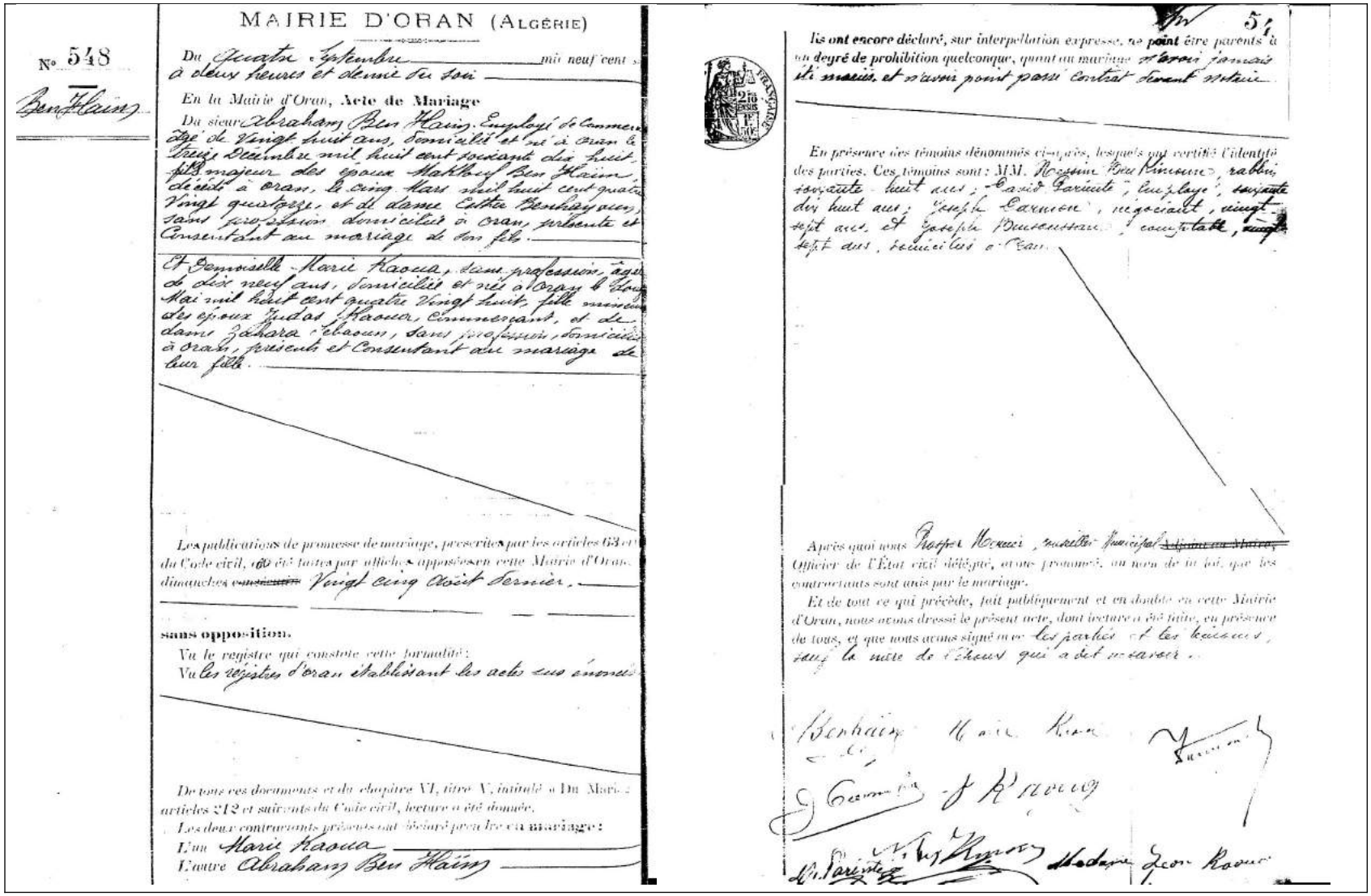

MAIRIE D'ORAN (ALGÉRIE)

N° 548

Ben Haïm

Du Quatre Septembre mil neuf cent s
à deux heures et demie du soir

En la Mairie d'Oran, **Acte de Mariage**

Du sieur Abraham Ben Haïm, Employé de Commerce âgé de Vingt huit ans, domicilié et né à Oran le treize Décembre mil huit cent soixante dix huit, fils majeur des époux Makhlouf Ben Haïm, décédé à Oran, le cinq Mars mil huit cent quatre Vingt quatorze, et de dame Esther Benhayoun, sans profession domiciliée à Oran, présente et Consentant au mariage de son fils.

Et Demoiselle Marie Kaoua, sans profession, âgée de dix neuf ans, domiciliée et née à Oran le douze Mai mil huit cent quatre Vingt huit, fille mineure des époux Judas Kaoua, Commerçant, et de dame Zahara Sebaoun, sans profession, domiciliés à Oran, présents et Consentant au mariage de leur fille.

Les publications de promesse de mariage, prescrites par les articles 63 et du Code civil, ont été faites par affiches apposées en cette Mairie d'Oran, dimanches ~~consécutifs~~ Vingt cinq Août dernier.

sans opposition.

Vu le registre qui constate cette formalité :

Vu les registres d'Oran établissant les actes sus énoncés

De tous ces documents et du chapitre VI, titre V, intitulé « Du Mariage » articles 212 et suivants du Code civil, lecture a été donnée.

Les deux contractants présents ont déclaré prendre en **mariage** :

L'un Marie Kaoua

L'autre Abraham Ben Haïm

54

Ils ont encore déclaré, sur interpellation expresse, ne **point** être parents à un **degré de prohibition** quelconque, quant au mariage n'avoir jamais été mariés, et n'avoir point passé contrat devant notaire.

En présence des témoins dénommés ci-après, lesquels ont certifié l'identité des parties. Ces témoins sont : MM. Nessim Ben Kimoun, rabbin, soixante huit ans ; David Pariente, employé, soixante dix huit ans ; Joseph Carmon, négociant, vingt sept ans, et Joseph Bensoussan, comptable, vingt sept ans, domiciliés à Oran.

Après quoi nous Prosper Mercier, conseiller municipal ~~Adjoint au Maire~~, Officier de l'État civil délégué, avons prononcé, au nom de la loi, que les contractants sont unis par le mariage.

Et de tout ce qui précède, fait publiquement et en double en cette Mairie d'Oran, nous avons dressé le présent acte, dont lecture a été faite, en présence de tous, et que nous avons signé avec les parties et les témoins, sauf la mère de l'époux qui a dit ne savoir.

Benhaïm Marie Kaoua

J. Carmon J. Kaoua

Dr Pariente Madame Jean Kaoua

Acte de mariage d'Abraham Ben Haïm et de Marie Kaoua le 4 septembre 1907.Source : CAOM Aix-en-Provence

ABRAHAM (ALBERT) BENHAÏM & MARIE KAOUA

En 1900, six ans après le décès de son père, la cadette d'Abraham, Meriem, se marie à dix-huit ans et ira habiter à Sidi Bel Abbes désormais épouse Abraham Labboz (né en 1875, il mourra à Nice en 1964 à quatre-vingt neuf ans) tandis qu'Alice a dix ans.

Quant à sa mère, son petit-fils Paul Benhaïm l'a connue et nous confie : « *dans les années 1930, je lui apportais à manger chez elle rue de Zurich, j'avais dix ans, elle avait 85 ans environ. Elle a dû mourir peu après vers 87 ans* ».

Il a vingt-neuf ans en 1907. Libéré du souci de soutien de famille de ses sœurs, il a atteint l'âge où un homme se sent capable d'assumer la responsabilité d'une famille qu'il souhaite fonder.

Comment a-t-il connu Marie, l'ainée des filles Kaoua[97], belle jeune fille brune, svelte et menue, née en 1888, de dix ans sa cadette ? Coup de foudre dans la rue, rencontre chez les Kaoua résidant dans le même quartier au boulevard d'Austerlitz ? Mariage arrangé entre les deux jeunes gens, comme souvent à l'époque, par des intermédiaires qui les a présentés l'un à l'autre ?

Difficile de trancher mais pour cet homme au caractère trempé son choix est irrévocable, ce sera elle, Marie, la femme de sa vie. Il l'épouse à Oran le 4 septembre 1907 pour une union de trente-cinq ans qui durera jusqu'à sa mort en 1942.

Marie, l'ainée des Kaoua, à 30 ans environ, Source : archives de Paul Benhaïm

Ils s'installent au rez-de-chaussée d'un immeuble au 30, boulevard National qu'ils occuperont toute leur vie : une salle à manger avec balcon, la chambre des parents et deux autres chambres, une cuisine et un WC. Comme souvent à l'époque, il n'y a pas de salle de bains.

Son grand-père paternel Abraham se rend régulièrement au domicile de son petit-fils et de son épouse Marie « *en lui demandant un verre d'absinthe* », qu'on buvait alors en versant cet alcool sur un morceau de sucre, cet Abraham qu'on estime né aux environs de 1820 et qui vivra de longues années encore, « *il vécut centenaire et il lui repoussa de nouvelles dents (!), on a organisé une fête à sa mort pour célébrer sa longévité* » témoigne Mireille Benhaïm, son arrière-petite-fille qui l'a connu[98].

[97] **Les Kaoua ont eu dix enfants sur une période de 20 ans**.
Marie est née la première en 1888. Suivront Camille en 1890, Simi en 1892 (décédée en 1893), une seconde Simi en 1894, Clarisse en 1896, Esther dite *Titine* en 1899, Rachel dite *Renée* en 1901, le **seul** garçon Salomon Alfred en 1903, Suzanne Perle en 1906 et, **un an après le mariage de sa sœur Marie**, Marthe Yvonne en 1908, précédant de moins de deux mois la naissance de son neveu René, fils de sa sœur ainée Marie.

[98] Témoignage de René Karsenti citant sa mère Mireille

Albert BENHAÏM (1878-1942)
Photo datant des années 1935

Si Abraham-Albert ne peut assister le 12 mai 1918, pour cause de guerre, au grand évènement de l'inauguration de la grande Synagogue, sa femme, domiciliée à deux cents mètres sur le même trottoir du boulevard National, s'y rendra avec ses deux filles Berthe 9 ans, Mireille 7 ans et surtout son fils aîné René, dix ans, accompagné de son arrière-grand-père paternel. [99]
Elle est inaugurée en présence d'une foule énorme évaluée à plus de cinq mille personnes venues de tous les coins d'Algérie mais aussi de France et de l'étranger et Marie ne cessera de penser avec angoisse à son mari absent combattant en France, surtout lorsque le grand rabbin Weil termine son allocution « *en suppliant Dieu de protéger la France, de lui conserver sa force et son prestige et de lui donner enfin la victoire qu'elle a si bien méritée* ».

[99] Source : C'est au cours de la séance municipale du 28 septembre 1867, dirigée par le maire Floréal Mathieu, que fut réglée la question des "réserves civiles" dans laquelle fut prévu l'emplacement de la synagogue à l'angle du boulevard Sébastopol et de la rue d'Arzew prolongée.
En 1877, las d'attendre, le consistoire israélite, avec à sa tête Simon KANAOUI, « *le Rothschild d'Oran* », se référant à cette vieille séance de dix ans, décide de construire un temple. En 1880 la première pierre est posée sur le terrain donné gratuitement par la ville, à proximité immédiate mais à l'extérieur du périmètre du quartier juif. La construction va se faire par souscription volontaire en Afrique du Nord, en France et même en Angleterre. Elle ne fut inaugurée que le 12 Mai 1918.
Pierre BADIA http://hubertzakine.blogspot.com/2010/10/la-synagogue-doran-par-pierre-badia.html

Albert et Marie Benhaïm
à Bouhanifia (Mascara), capitale du tourisme thermal.
Les eaux thermales jaillissent à des températures de 20° à 70°.

Abraham aux alentours de soixante ans, d'une taille d'un mètre soixante-cinq. Remarquer son élégance en pantalon blanc, veste croisée avec pochette et chaussures à guêtre.

Photo datant des environs de 1935.
Source : archives de Paulette Benhaïm

Son fils Paul Benhaïm trace le portrait de son père.

« Mon père, Albert Benhaïm, toujours impeccablement habillé, naturellement « coquet » et élégant, gérait le rayon mercerie et bonneterie, aidé par un sous-chef de rayon et trois employés ; il avait également la responsabilité de la partie vaisselle-faïence et pour les fêtes celle du rayon des jouets. Ses fonctions exigeaient des qualités de gestionnaire, il était très estimé par le propriétaire et très respecté de son personnel ; on le craignait et il avait la réputation d'être très sévère, juste et droit. Avec ses enfants, il ne s'énervait pas mais son regard était foudroyant. Il fallait être à table à l'heure dite et gare aux retardataires ! »

De leur union naitra une nombreuse descendance (dont deux enfants décédés précocement, René et Stella) :

- avant la Grande guerre 1914-1918, René, Berthe et Mireille ;
- après cette période, et dès 1919, Léon, Stella, Paul et Fernand.

-

René Benhaïm
(Oran 14 juin 1908-30 avril 1938)

Stella (Oran 8 septembre 1921-30 janvier 1943)

Photos : archives familiales et CAOM Aix en Provence

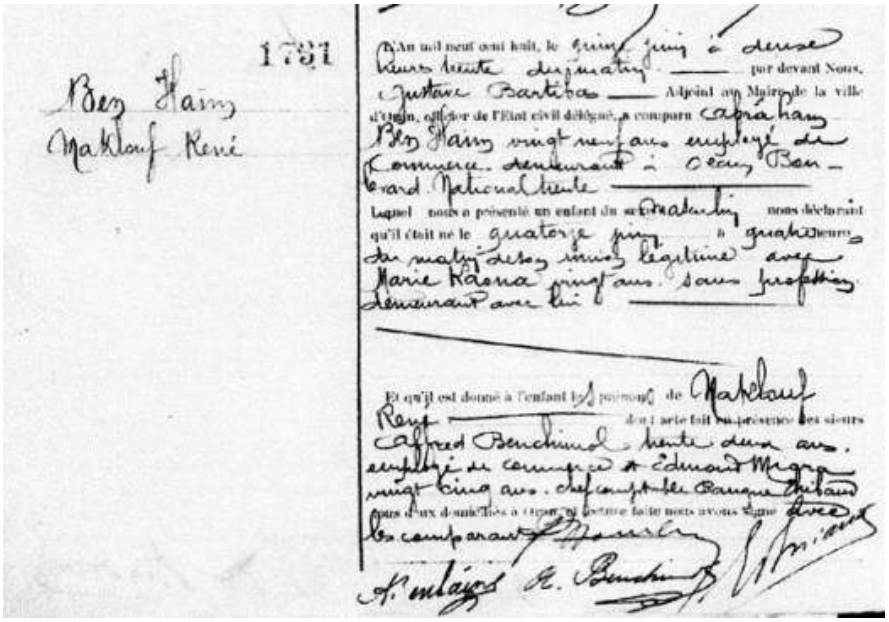

1731

Ben Haïm
Makloufi René

L'An mil neuf cent huit, le quinze juin à deux heures trente du matin par devant Nous, Gustave Bartibas Adjoint au Maire de la ville d'Oran, officier de l'Etat civil délégué, a comparu Abraham Ben Haïm vingt neuf ans employé de commerce demeurant à Oran Boulevard National trente

Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin nous déclarant qu'il était né le quatorze juin à quatre heures du matin de son union légitime avec Marie Kasna vingt ans sans profession demeurant avec lui

Et qu'il est donné à l'enfant les prénoms de Makloufi René dont acte fait en présence des sieurs Alfred Benchimol trente deux ans employé de commerce et Edmond Migra vingt cinq ans chef comptable Banque Thibaud tous deux domiciliés à Oran et lecture faite nous avons signé avec les comparants

A. Benhaïm A. Benchimol

Sur cette photo prise vers 1928, on reconnaît de gauche à droite
Yvonne Kaoua, la benjamine de la famille, née en 1908, Mme X, Berthe Benhaïm née en 1909, le couple Darmon avec bébé, les enfants Stella née en 1921 et Paul Benhaïm né en 1923.

La famille réunie le 10 mars 1974 avec de droite à gauche : Fernand, Léon Karsenti, Paul, Léon, Marie, Berthe, Christiane (épouse de Fernand), Henriette (épouse de Paul), Mireille et Paulette (épouse de Léon Benhaïm).

GUERRES

1 - LA GRANDE GUERRE 1914-1918

La guerre va toucher toutes les familles de France et de ses territoires d'outre-mer. Petite cause, grands effets : on ne reviendra pas sur les raisons de cette Première Guerre mondiale qui, à partir de l'assassinat en 1914 à Sarajevo de l'héritier de la couronne d'Autriche-Hongrie, va précipiter l'Europe dans un conflit majeur et meurtrier, par l'implacable mécanisme des jeux d'alliance : Allemagne, Autriche et Empire ottoman contre la France, l'Angleterre, l'Italie et la Russie, rejoints plus tard par l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique.

Félix KARSENTY

Félix Karsenti dans les années 1965-67. Archives d'Annie Basse

Extrait du Courrier de Tlemcen du 11 décembre 1914

« Départ de la classe
*Nos jeunes conscrits de la classe 1915 impatients de rejoindre leurs aînés, vont bientôt quitter le foyer familial pour le régiment. […]**Karsenty Saoud Félix**, Karsenty Moïse ; Karsenty El-Ghali-Chemoul […]*
*Les ordres d'appel des hommes **affectés aux zouaves parviendront aux intéressés demain au plus tard.** Les jeunes gens qui ne l'auraient pas reçu le 13, le réclameront au bureau de recrutement.*
Ils seront admis gratuitement dans les trains, sur présentation de leur ordre d'appel.
Ils devront se nourrir, à leurs frais pendant le trajet et recevront, pour cela, à l'arrivée à destination, une indemnité de 2 fr. 50 par journée de voyage. Pour ceux qui doivent se diriger sur Alger, la Cie des chemins de fer P.L.M. mettra en marche les 17 et 18 courant un train spécial express, partant d'Oran à 10 h. 35, arrivant à Maison Carrée à 21 h. 15 et à. Alger à 21 h. 37, pour le transport des jeunes soldats de la classe 1915. Les jeunes soldats

sont prévenus qu'ils ne seront admis que dans ce train spécial mis en marche et réservé exclusivement. »

Incorporé le 8 avril 1915, Félix KARSENTI quittera l'Algérie pour la France ; il sera alors versé au 1er régiment mixte de Zouaves

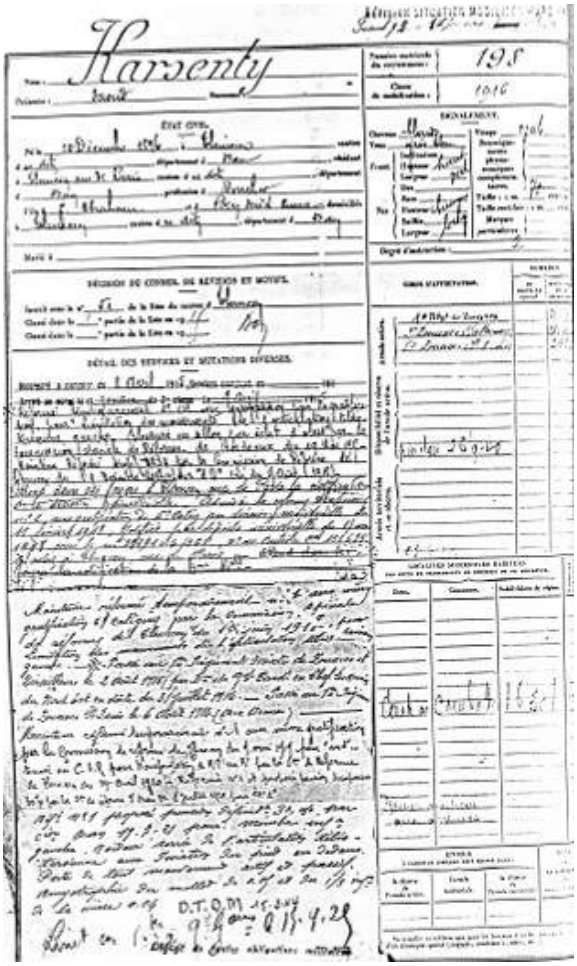
Karsenty

Livret matricule de Félix Karsenti
CAOM d'Aix-en-Provence

Un jour de 1917, des pluies d'obus explosent autour de lui, décimant ses camarades de combat ; il échappe par miracle à la mort, un éclat l'atteignant non à la tête mais *« en sillon à l'articulation tibio-tarsienne gauche »* qui provoquera irrémédiablement « *une déviation du pied en-dedans et une amyotrophie du mollet ».*

Mutilé de guerre, il ne déplacera plus sa silhouette caractéristique qu'avec une canne et portera une chaussure orthopédique, sa vie durant.

Albert BENHAÏM[100]

Albert Benhaïm (13 décembre 1878 - 23 février 1942) quant à lui, marié et père de trois enfants, sera mobilisé à l'âge de 36 ans **dès le 5 août 1914**.

Du 14 juillet 1915 au 17 avril 1916, il va se trouver projeté de l'autre côté de la Méditerranée pour participer à la suicidaire campagne d'Orient, appelée **bataille des Dardanelles** ou **de Gallipoli,** dont l'objectif de contrôler la mer de Marmara (Turquie) et d'éliminer l'Empire ottoman de la guerre par une action navale fut présenté au conseil de guerre par le premier lord de l'Amirauté, Winston Churchill, vers la fin de novembre 1914.
L'expédition se soldera par un échec et aura coûté la mise hors combat de 50.000 Français et 200.000 Britanniques.

Il fera ensuite partie du corps d'occupation de Corfou **du 18 avril 1916 à mai 1917Rapatrié en France et affecté en 1916 au 9eme Zouaves** (division marocaine), il prend part, sous le commandement du colonel Lagarde en 1917, durant la Grande guerre aux opérations du Grand Couronné de Nancy.

Félix et Albert ont dû connaître, loin de leur famille, *les hivers glacés, les tranchées inondées d'eau, la faim dans l'attente du ravitailleur arrêté par un tir ennemi, les morts et les cris des blessés, les fraternités d'armes, les camarades enterrés par l'explosion des obus, le miracle « il y a Gonnet enterré là-dessous » le même Gonnet porté pour le sauver sur le dos du curé de la compagnie.*[101]

La bataille du bois de Grand Couronné (Nancy)

L'empereur d'Allemagne Guillaume II devant Nancy.
Il apprend par ses signaleurs la déroute de ses troupes.

Village de Lorraine dévasté.
Source : Internet

Onze novembre 1918 : la fin de la guerre. Promu sergent, Albert Benhaïm fera partie après l'armistice **de l'armée d'occupation du Palatinat en Allemagne**.

Ses campagnes auront duré quatre ans : il a bien mérité de son pays.

[100] Source : lettre du 18 novembre 1940 adressée par Albert Benhaïm au Préfet d'Oran pour solliciter le maintien de sa citoyenneté française.
[101] Extrait de l'histoire authentique du grand-père de Solange GONNET-KARSENTI in *Histoire des Gonnet, d'Usson en Forez à Roquebrune sur Argens,* septembre 2006.

Courriers d'Albert Benhaïm à son fils René février et avril 1915

Source : archives de Paul Benhaïm

Le 11 février (?) 1915

Imagine (?)-toi que papa va bientôt venir et tu tiens à ta bicyclette et pour que tu montres à papa toutes tes affaires bien tenues.
Je t'embrasse.

A. Benhaïm

Le 18 avril 1915

Mon cher fils René[102]

Prie pour papa qu'il revienne en bonne santé pour pouvoir bien vous élever et pour se réjouir de vous.
Ecris-moi et dis-moi ce que tu fais. Je t'embrasse en attendant le plaisir de vous voir, le plaisir de manger.
Ton papa qui t'aime et qui t'embrasse.

Albert Benhaïm

Marie en 1915 avec Mireille et Berthe.
Source : archives d'Yvette Gazit

*Carte d'identité de René BENHAÏM du 3 septembre 1929, René a alors 21 ans. Avec erreur sur date de naissance 14 juillet **1908** et non 1913. Source : Archives de Paul Benhaïm*

[102] En 1915, Albert et Marie ont trois enfants : René a alors 7 ans (né en 1908), Berthe 6 ans (1909) et Mireille moins de 4 ans (juillet 1911).

2. LA SECONDE GUERRE MONDIALE 1939-1945

LA TRAHISON

La France va pourtant trahir les siens, incarnée par celui-là même qu'Albert Benhaïm admirait et dont il avait accroché chez lui le portrait, Philippe Pétain. Ce dernier va promulguer en effet le 7 octobre 1940 la loi portant abrogation du décret Crémieux de 1870.

Loi du 7 octobre 1940
portant abrogation du décret du Gouvernement de la défense nationale du 24 octobre 1870
et fixant le statut des juifs indigènes des départements de l'Algérie.

Art. 1. - Le décret du Gouvernement de la défense nationale du 24 octobre 1870 est abrogé en ce qu'il règle les droits politiques des juifs indigènes des départements de l'Algérie et les déclare citoyens français.
Art. 2. - Les droits politiques des juifs indigènes des départements de l'Algérie sont réglés par les textes qui fixent les droits politiques des indigènes musulmans algériens.
Art. 3. - En ce qui concerne leurs droits civils, le statut réel et le statut personnel des juifs indigènes des départements de l'Algérie restent réglés par la loi française.
Art. 6. - La présente loi est applicable à tous les bénéficiaires du décret du 24 octobre 1870 et à leurs descendants.
Art. 7.-Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 7 octobre 1940.

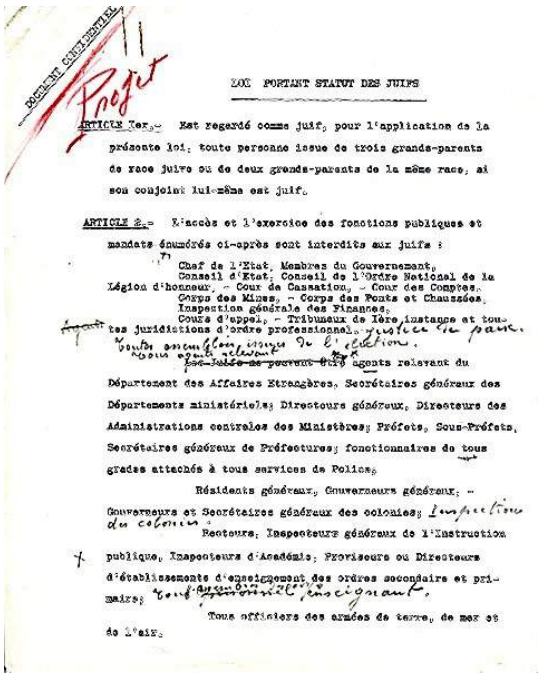

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Projet

XXX PORTANT STATUT DES JUIFS

ARTICLE 1er.- Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

ARTICLE 2.- L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs :

Chef de l'Etat, Membres du Gouvernement, Conseil d'Etat, Conseil de l'Ordre National de la Légion d'honneur, - Cour de Cassation, - Cour des Comptes, Corps des Mines, - Corps des Ponts et Chaussées, Inspection générale des Finances, Cours d'appel, - Tribunaux de 1ère instance et toutes juridictions d'ordre professionnel, justice de paix.

Les juifs ne peuvent être agents relevant du Département des Affaires Etrangères, Secrétaires généraux des Départements ministériels; Directeurs généraux, Directeurs des Administrations centrales des Ministères; Préfets, Sous-Préfets, Secrétaires généraux de Préfectures; fonctionnaires de tous grades attachés à tous services de Police,

Résidents généraux, Gouverneurs généraux, - Gouverneurs et Secrétaires généraux des colonies; Recteurs, Inspecteurs généraux de l'Instruction publique, Inspecteurs d'Académie, Proviseurs ou Directeurs d'établissements d'enseignement des ordres secondaire et primaire;

Tous officiers des armées de terre, de mer et de l'air.

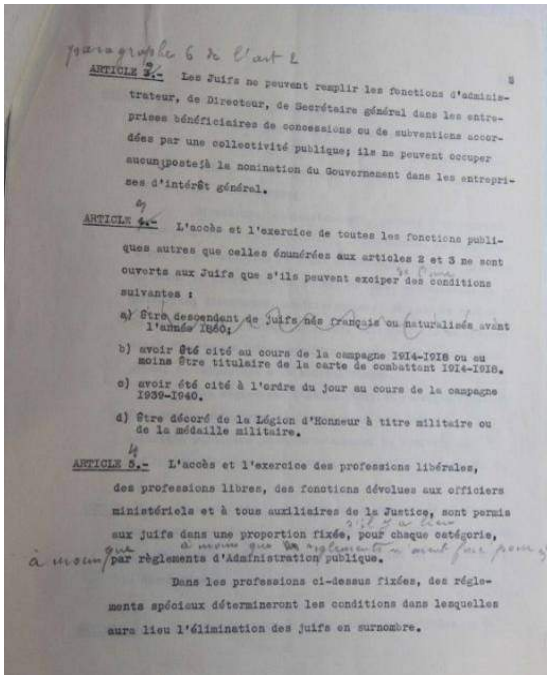

paragraphe 6 de l'art 1

ARTICLE 3.- Les Juifs ne peuvent remplir les fonctions d'administrateur, de Directeur, de Secrétaire général dans les entreprises bénéficiaires de concessions ou de subventions accordées par une collectivité publique; ils ne peuvent occuper aucun poste où la nomination du Gouvernement dans les entreprises d'intérêt général.

ARTICLE 4.- L'accès et l'exercice de toutes les fonctions publiques autres que celles énumérées aux articles 2 et 3 ne sont ouverts aux Juifs que s'ils peuvent exciper des conditions suivantes :

a) Etre descendant de juifs nés français ou naturalisés avant l'année 1860;

b) avoir été cité au cours de la campagne 1914-1918 ou au moins être titulaire de la carte de combattant 1914-1918.

c) avoir été cité à l'ordre du jour au cours de la campagne 1939-1940.

d) Etre décoré de la Légion d'Honneur à titre militaire ou de la médaille militaire.

ARTICLE 5.- L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libres, des fonctions dévolues aux officiers ministériels et à tous auxiliaires de la Justice, sont permis aux juifs dans une proportion fixée, pour chaque catégorie, par règlements d'Administration publique.

Dans les professions ci-dessus fixées, des règlements spéciaux détermineront les conditions dans lesquelles aura lieu l'élimination des juifs en surnombre.

Document original établissant un statut des Juifs (loi du 3 octobre 1940), annoté de la main du maréchal Philippe Pétain qui en durcit le caractère antisémite.
*Ce sont désormais **tous les Juifs** qui sont visés, qu'ils soient étrangers ou français. Alors que le projet initial prévoyait d'épargner "les descendants de Juifs nés français ou naturalisés avant 1860", Pétain décide en effet de rayer cette mention. Le champ d'exclusion des Juifs est également considérablement élargi. La justice et l'enseignement leur sont désormais totalement fermés. De plus, ils ne peuvent plus être élus.*

Les conséquences

Roger ACHACH[103] se souvient nettement de la période noire qui a suivi. Sa fille Dominique en a recueilli le témoignage :

« En 1940, alors que j'avais douze-treize ans en cinquième, le directeur du collège Ardaillon d'Oran m'a informé brusquement ainsi que tous mes coreligionnaires que je n'étais plus habilité à aller à l'école publique car juif indigène (j'ai eu à cette occasion un nouvel acte de naissance rectificatif où il apparaissait indigène et non plus nationalité française).
De ce fait, comme tous les professeurs et enfants juifs, je suis allé dans une école privée juive créée à cette occasion au Café du Théâtre, place d'Armes à Oran où j'ai pu recevoir un enseignement scolaire jusqu'à l'abolition des lois de Vichy en 1945. »

Léon KARSENTI subit le même sort ; déchu de sa citoyenneté, il sera victime de la loi du 7 octobre 1940 et radié des cadres de l'armée active, sa fille Colette renvoyée de l'école. Il écrira au Préfet. En vain. Il se retire alors à Hussein-Dey au 72 rue de Constantine puis à Oran au 10 rue des Pommiers.

Atteint par la loi du 3-10-1940 (portant statut des Juifs), est radié des cadres de l'armée active le en exécution des prescriptions des DM n° 3291 SPAA/2 du 2-8-1941 et 32-800 SPAA/2 du 25-11-1941.	20 décembre 1940
Placé en congé spécial et radié des contrôles le (DM n° 257/SPAA/2 du 2-1-41)	1er février 1941
Se retire à Hussein-Dey 72, rue de Constantine et à Tlemcen rue de Paris n° 35. Cesse ses fonctions le (DM n° 979/SPAA/2 du 26-3-41)	1er février 1941
Nouvelle adresse : se retire à Oran 10, rue des Pommiers, arrérages de la pension devant courir du	1er février 1941
Réintégré dans les cadres actifs de l'Armée de l'air par décision n° 5729/SPM3/CFA du30 juin 43.	
Maintenu dans son emploi dans les cadres de l'Armée active à/c du jour de sa démobilisation le conformément aux dispositions de l'instruction n° 1625/MGP/CAB du 20-6-43.	20 décembre 1940

Transcription du livret matricule et des états de services de Léon Karsenti (extraits).
Centre des Archives d'OM Aix-en-Provence et archives A.K.

Avec deux enfants à charge, Colette, 6 ans et Marlène 4 ans, sa situation financière devient dès lors difficile: comme elle le confiera à son fils Albert, Mireille devra vendre ses bijoux, un lourd sacrifice, en particulier sa bague de fiançailles de grande valeur, offert en 1932 par Léon et par sa mère Hanna Karsenti, qui souhaitait ainsi marquer son rang de chef de famille patricienne de Tlemcen. Par ailleurs Léon à 37 ans, avec sa femme Mireille, 29 ans, ouvre un commerce à Hussein-Dey grâce à des amis prête-noms, les *Santa Maria,*
Un troisième enfant, un garçon Albert, nait à Oran le 16 mars 1942 à 1 h 25 du matin, à leur domicile, rue des Pommiers, comme précisé sur l'acte de naissance. Léon ira chercher la sage-femme, à tâtons dans les rues plongées dans l'obscurité d'une nuit sans lune et le *black-out* de la guerre. *« En pleine guerre, danger et désarroi, nos parents ont cru en l'avenir, ont désiré et ont donné naissance en 1942, il y a exactement soixante-dix ans, en pleine détresse alors, à Albert… »,* (René Karsenti)[104]

[103] Epoux de Marlène née Karsenti, père de Dominique et de Franck.
[104] Voir plus loin dans la section *Epilogue* le récit de René Karsenti *L'œuvre de ma vie*

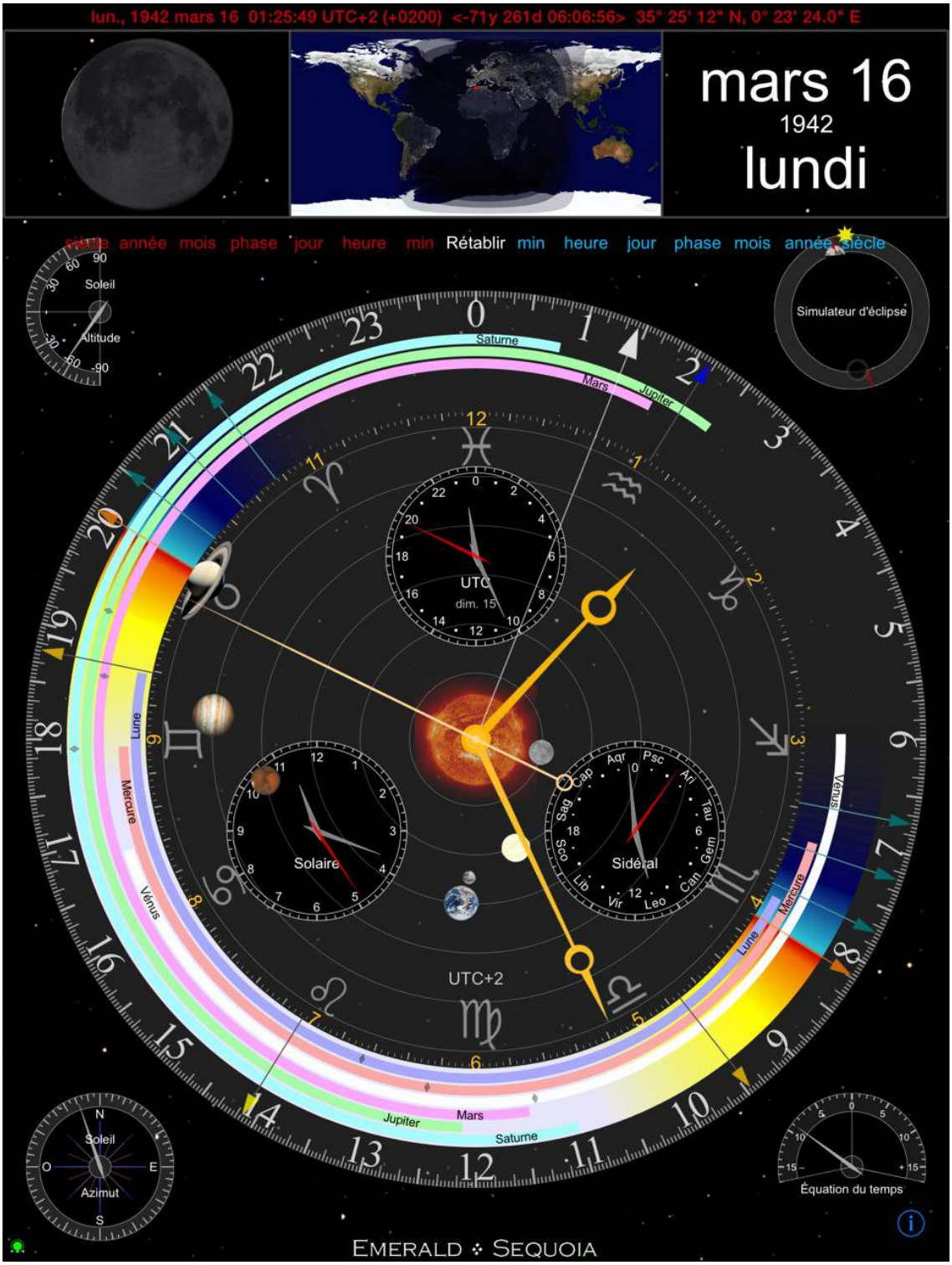

Le ciel nocturne du 16 mars 1942 : obscurité due à la nouvelle lune (source : appli. Ipad Observatoire Emerald Sequoia LLC*)*

Quant aux BENHAÏM, un drame terrible venait de bouleverser leur vie, moins de deux ans auparavant.

Le fils aîné, **René**, que ses parents chérissaient et qui faisait leur fierté, avait achevé de brillantes études de pharmacie à Toulouse. Il effectuait comme chaque année des remplacements à Oran, à la pharmacie Piernet boulevard Oudinot, se faisant un devoir de remettre régulièrement l'enveloppe de son salaire à ses parents qui avaient consenti un important sacrifice financier pour sa réussite.

Problème rénal aigu : René est admis en urgence à la clinique Pernet, une opération est tentée. En vain. **Le fils meurt le 30 avril 1938, en pleine jeunesse, à 30 ans**. *L'ordre naturel est bouleversé* : les enfants meurent avant les parents. On imagine sans peine la douleur de la famille, celle de son père Albert qui envoyait en 1915 à son jeune fils des cartes rapidement rédigées, pour le rassurer, le protéger.
C'est dans ce contexte de deuil qu'**Albert BENHAÏM** subira le choc qui bouleverse ce grand patriote ayant sacrifié à son pays de longues années de jeunesse durant la Grande Guerre, loin de sa femme et de ses 3 enfants. Il est traumatisé par l'humiliation et l'incompréhension du **retrait de sa citoyenneté française**[105], mesure qu'il considère comme une injustice et une trahison.

Dans une lettre au Préfet d'Oran datée de décembre 1940, il doit s'humilier pour *"solliciter le maintien de la citoyenneté française"*. Il rappelle ses campagnes durant la Grand Guerre, le fait *"qu'alors qu'il était dégagé de toutes obligations militaires en raison de son âge* **[il avait alors 60 ans],** *il contractait un engagement volontaire et il servit au titre de la D.A.T. (défense active du territoire) jusqu'à ce que cet engagement fut résilié par M. le Général commandant la division d'Oran."*

Demande de maintien de la citoyenneté française faite au Préfet d'Oran le 18 décembre 1940 par Albert Benhaïm.
Source : archives de Paul Benhaïm

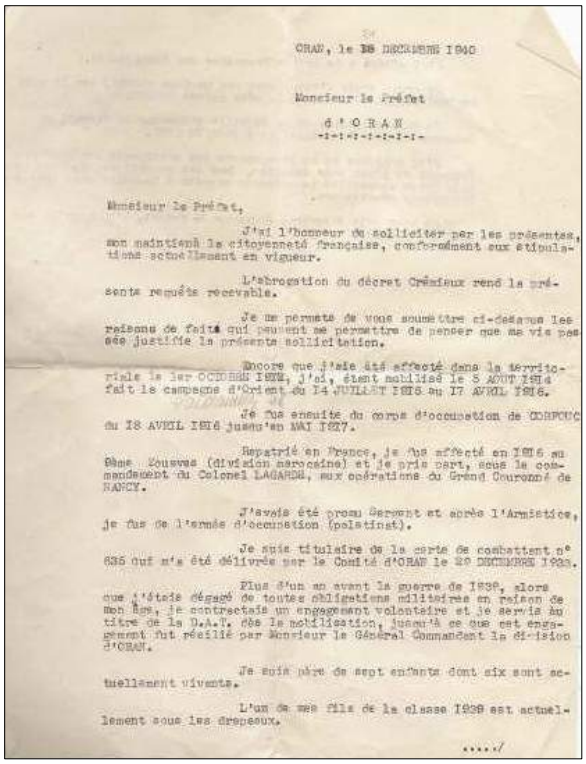

ORAN, le 18 DECEMBRE 1940

Monsieur le Préfet
d'ORAN
-:-:-:-:-:-:-:-

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter par les présentes, mon maintien à la citoyenneté française, conformément aux stipulations actuellement en vigueur.

L'abrogation du décret Crémieux rend la présente requête recevable.

Je me permets de vous soumettre ci-dessous les raisons de fait qui peuvent me permettre de penser que ma vie passée justifie la présente sollicitation.

Encore que j'aie été affecté dans la territoriale le 1er OCTOBRE 1914, j'ai, étant mobilisé le 5 AOUT 1914 fait la campagne d'Orient du 14 JUILLET 1915 au 17 AVRIL 1916.

Je fus ensuite du corps d'occupation de CONSTANTINOPLE du 18 AVRIL 1916 jusqu'en MAI 1917.

Rapatrié en France, je fus affecté en 1916 au 9ème Zouaves (division marocaine) et je pris part, sous le commandement du Colonel LAGARDE, aux opérations du Grand Couronné de NANCY.

J'avais été promu Sergent et après l'Armistice, je fus de l'armée d'occupation (palatinat).

Je suis titulaire de la carte de combattant n° 635 qui m'a été délivrée par le Comité d'ORAN le 20 DECEMBRE 1920.

Plus d'un an avant la guerre de 1939, alors que j'étais dégagé de toutes obligations militaires en raison de mon âge, je contractais un engagement volontaire et je servis au titre de la D.A.T. dès la mobilisation, jusqu'à ce que cet engagement fut résilié par Monsieur le Général Commandant la division d'ORAN.

Je suis père de sept enfants dont six sont actuellement vivants.

L'un de mes fils de la classe 1939 est actuellement sous les drapeaux.

...../

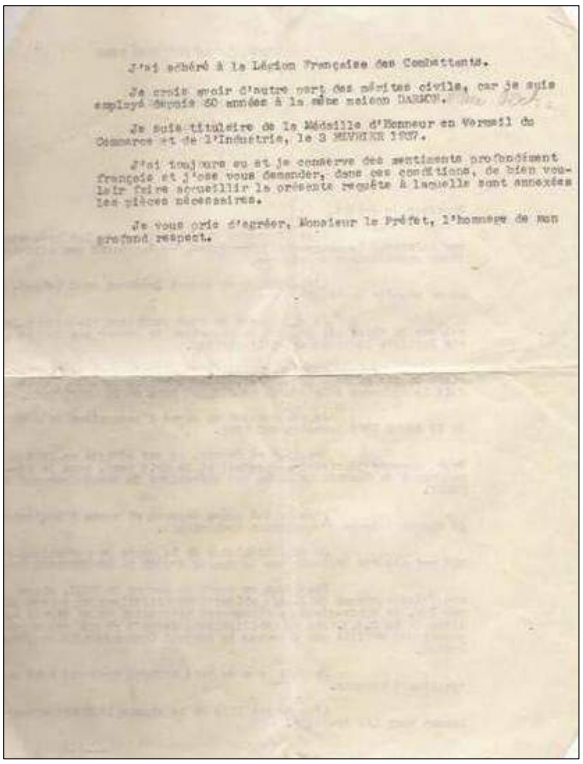

J'ai adhéré à la Légion Française des Combattants.

Je crois avoir d'autre part des mérites civils, car je suis employé depuis 50 années à la même maison DARCOS.

Je suis titulaire de la Médaille d'Honneur en Vermeil du Commerce et de l'Industrie, le 3 NOVEMBRE 1937.

J'ai toujours eu et je conserve des sentiments profondément français et j'ose vous demander, dans ces conditions, de bien vouloir faire accueillir la présente requête à laquelle sont annexées les pièces nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

[105] Avec le paradoxe que la mesure ne touche ni sa femme Marie ni ses enfants, protégés par la nationalité anglaise de leur grand-mère maternelle.

En vain. Pour Albert Benhaïm, alors âgé de soixante-deux ans, ce sera le combat de trop ; usé par ces luttes et ses chagrins, **il décèdera quatorze mois plus tard le 23 février 1942**, laissant une veuve et quatre enfants, Stella, Fernand, Paul et Léon, ces deux derniers, jeunes adultes qui, avec leur beau-frère Léon Karsenti *l'Aviateur* et d'autres compagnons seront bientôt entraînés loin de l'Algérie, dans la phase de reconquête qui suivra l'opération ***Torch***.
Ultime tragédie : après le décès de René et d'Albert, **Stella** meurt moins d'un an plus tard, dans les bras de son frère Léon, terrassée par un problème cardiaque foudroyant. Elle avait fêté moins d'un trimestre auparavant ses vingt-deux ans, l'avenir s'ouvrait à elle, le 30 janvier 1943.

Marie ne portera plus que des habits de deuil, sa vie durant.

Elle aura traversé les orages de deux siècles, éprouvé les angoisses des deux guerres mondiales qui ont bouleversé le monde, vécu le conflit mené sur sa terre, la guerre d'Algérie, élevé sept enfants, connu des deuils majeurs, pour finir par être brutalement arrachée à son univers en 1962 à 74 ans et connaître une fin paisible en France, à Bordeaux, à quatre-vingt dix ans, fière d'une longue descendance à qui, avec son mari, elle aura transmis ses valeurs, majeures.

***Stella**,née le 8 septembre 1921,*
décédée à vingt-deux ans le 30 janvier 1943

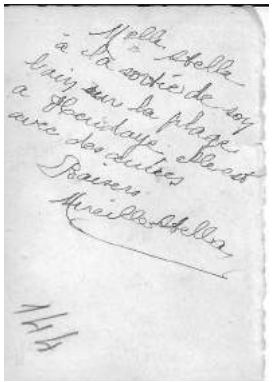

*Mireille KARSENTI à droite coiffée d'un béret avec sa sœur **Stella** au centre, âgée de 10 ans, mains sur les hanches, sur la plage d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) durant l'été 1932*

L'OPERATION TORCH

Et dans les nuées se dresseront des forteresses,
Et les océans se couvriront de navires,
Que gronde la colère des héros de la liberté,
Que se lèvent les justes sur les rivages de notre terre.

Charles de Gaulle l'avait prophétisé dans son célèbre appel prononcé à Londres le 18 juin 1940 à la BBC :

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure.
Le destin du monde est là.

L'année 1942 sera décisive : les USA entrent en guerre suite à l'attaque japonaise sur Pearl-Harbour.

Le 8 novembre 1942, a lieu en Afrique du nord l'opération *TORCH,* nom de code donné au débarquement allié qui constituait le premier maillon de la reconquête. Les Anglo-Américains, sous le commandement du général Eisenhower, débarquent en Algérie et au Maroc, les Américains à Casablanca et à Oran, tandis que les Britanniques débarquent à Alger. La ville de Tripoli est prise par les Alliés le 23 janvier 1943 et les forces de l'Axe capitulent le 12 mai 1943 en Tunisie.

Ainsi, à partir de 1943, les combats de la Seconde Guerre mondiale tournent définitivement à l'avantage des Alliés : la reconquête de l'Europe va commencer par le Sud.

http://www.morial.fr/pages/temoignage-de-paul-molkhou.html

Paul MOLKHOU

LE DEBARQUEMENT ALLIÉ LE 8 NOVEMBRE 1942

OU LA *TORCH OPERATION*

À la veille du soixante-troisième anniversaire du débarquement allié en Afrique de Nord, j'aimerais rappeler certains faits personnels antérieurs à cet évènement majeur qui a été la première victoire des alliés contre l'Allemagne hitlérienne

-17 juin 1940. Premier jour des épreuves du premier bac à Alger. A midi, le Maréchal Pétain à la TSF, vient d'annoncer une demande d'armistice. L'effondrement est tel que je n'ai plus la force de manger. L'après-midi, le sujet demandé était " de la coopération franco-britannique pendant la guerre"! Que dire, à cet instant de notre défaite, et en imaginant déjà ce qui pourrait nous arriver si les nazis débarquaient en Algérie. Cet été-là me rappelle nos vacances de 39 en France et le rappel précipité à Alger, car mon père venait de recevoir sa feuille de mobilisation.

- Octobre 1940. Entrée en classe de philo et prêt à envisager déjà l'arrivée, l'année suivante, en Faculté : PCB puis Médecine. Les lois de Vichy sont promulguées à cette période de l'année mais ne m'empêchent pas de rester en philo. Cette année scolaire 40-41 est vécue avec beaucoup de tristesse et d'angoisse. Alger voit arriver de nombreux métropolitains, juifs français en grande majorité, qui veulent échapper à la zone occupée, en espérant que l'Afrique du Nord leur servira de refuge. Certains d'entre eux envisagent déjà de partir aux Etats-Unis. Les Anglais, notre seul espoir, résistent aux bombardements, et nous remplissent d'admiration.

-Juin 1941 Les Allemands envahissent la Russie et leur avance foudroyante fait penser à certains Français que l'Allemagne est l'espoir de la nouvelle Europe, comme l'écrivent quelques écrivains français (Chardonne, Jouhandeau, Brasillac, Drieu de la Rochelle et d'autres), invités en Allemagne par Goebbels.

Le bac de philo passé, je suis refusé à la Faculté d'Alger, car les lois de Vichy sont appliquées même pour les juifs français (mon père avait fait la guerre de14-18, blessé et décoré de la Croix de Guerre), car le Décret Crémieux, venant d'être abrogé, privait les Juifs d'Algérie de leur nationalité française et les réduisait à " un statut d'Indigènes sous la protection de la France".

Tous les professeurs juifs des lycées et de la Faculté d'Alger qui avaient perdu leur poste s'étaient groupés pour former un Collège d'Enseignement Supérieur et permettre ainsi aux lycéens et étudiants juifs évincés des établissements publics de poursuivre leurs études.

C'est bien à cette période que je pensais rejoindre les Forces Françaises Libres via Gibraltar, mais sans succès, car une tentative récente venait d'échouer et les jeunes gens arrêtés avaient été déportés dans le Sud Algérien. Ne trouvant aucune issue immédiate, je décidais alors d'entrer en contact avec la Colonie Anglaise d'Alger par l'intermédiaire d'un prêtre anglican qui me mit en rapport avec une jeune anglaise Mrs Thuyl, future épouse du colonel John Knox, à l'époque attaché militaire du Consul Général des Etats-Unis, Mr. Robert Murphy. C'est avec elle et le commissaire Achiary que je devais travailler dans un service de renseignements, à ma sortie de prison dès le 11 novembre 1942.

Décembre 1941. Pearl Harbour. Les Américains entrent en guerre, et notre espoir renaît mais l'année 1942 est une année noire. Hitler est encore vainqueur sur tous les fronts d'Europe et son allié japonais a conquis toutes les îles du Pacifique. Il y a 12 000 soldats de Vichy à Alger, plus la police et 2 000 fascistes du SOL, premier nom de la Milice, plus l'administration.

Le rôle joué par Robert Murphy, représentant personnel du Président Roosevelt à Alger, secondé par quelques adjoints dont le colonel John Knox, est essentiel pour l'élaboration d'un débarquement allié en Afrique du Nord. Le Consul Général Américain multiplie les contacts avec le général Weygand qui refuse de changer de camp et qui, dès 1941, faisait la tournée des popotes en Algérie pour renforcer les officiers de l'Armée d'Afrique dans leur fidélité au Maréchal. Dès 1941, quelques noms comme le Commissaire Achiary, mon compagnon de lycée Mario Faivre, Henri d'Astier de la Vigerie (qui a le contact avec les Américains) et les frères Carcassonne ainsi que José Aboulker, l'organisateur du débarquement allié à Alger, avec son père le Professeur Henri Aboulker, décident d'unir leurs efforts pour grouper tous ceux qui veulent lutter contre Vichy et l'envahisseur.

C'est le 22 juillet 1942 que Roosevelt poussé par Churchill qui est le vrai visionnaire de cette affaire décide de l'opération ***Torch*** - nom choisi par Roosevelt pour "évoquer la torche de la statue de la Liberté et de la démocratie éclairant le monde". Cette opération sera sous le commandement du général Eisenhower.

Le 23 octobre 1942, a lieu une entrevue capitale - véritable conférence au sommet - dans une ferme près de Cherchell, à 100 km à l'ouest d'Alger. Sont réunis quelques Français de tout bord politique, extrême droite, monarchiste, républicains convaincus et les représentants alliés : le Consul Général Robert Murphy et son adjoint. À minuit, débarque d'un sous-marin le général Clark, adjoint d'Eisenhower, accompagné par plusieurs officiers supérieurs américains et britanniques. Sont également présents du coté militaire français, le général Mast, le colonel Jousse commandant la garnison ainsi que deux officiers supérieurs de l'armée de l'Air et de la Marine. Au cours de cette réunion, une perquisition par des policiers faillit faire capoter l'opération, mais heureusement réussie grâce à la coopération d'officiers garde-côtes acquis à la Résistance.Quant aux officiers américains et britanniques, ils rencontrèrent les pires difficultés avant de pouvoir rejoindre leur sous-marin au bout de plusieurs heures.

Ce n'est que huit jours après la rencontre de Cherchell que José Aboulker apprend la date du débarquement. Etudiant en médecine alors âgé de 22 ans, futur neurochirurgien, il est l'organisateur avec minutie de cette opération après avoir recensé tous les points stratégiques d'Alger : le QG de l'armée, les commissariats, le Gouvernement Général, la Préfecture, Radio-Alger, la Poste et relevé tous les plans et photographié toutes les issues, et enfin recruté 800 hommes dont seulement la moitié aura eu le courage de participer à cette opération.

Le soir du 7 novembre, Radio Londres diffuse le fameux message ***"Allô, Robert, Franklin arrive"***, qui confirme l'arrivée des Anglo-Américains pour le lendemain. La veille, les principaux chefs de groupe d'Alger avaient été convoqués par José Aboulker pour être présentés à Robert Murphy et au colonel Jousse.

-Pour ma part, les trois jours précédant le 8 novembre, j'avais été de nouveau contacté pour répondre à une action imminente.

Dés le samedi soir 7 novembre, après avoir accompli quelques missions tests dans Alger, je recevais l'ordre de me rendre au domicile du Docteur Morali-Daninos qui avait la charge du Secteur Place du Gouvernement, Amirauté, Bab-El-Oued.

C'est précisément, en bas de son domicile vers 23 heures, que nous ont été distribuées des armes, des vieux fusils Lebel de la dernière guerre, car les armes promises ne nous étaient jamais parvenues, ainsi que des brassards des "*Volontaires de place*" que nous avait fourni le colonel Jousse -ironie du sort- destinés aux fascites SOL pour maintenir l'ordre en cas de débarquement. Grâce à des ordres de mission signés par le Général Mast et José Aboulker, tous les postes de garde de tous les points stratégiques avaient été remplacés. C'est ainsi qu'avec le Docteur Morali-Daninos en tête, en uniforme de médecin lieutenant, nous nous sommes dirigés, moins d'une trentaine, dans un premier temps, vers un commissariat, rue Bruce situé prés du Palais d'Hiver que nous avons neutralisé avant de nous rendre maîtres du Palais d'Hiver lui-même (Commandement des Forces d'Afrique du Nord : Général Juin). Notre section était commandée par le lieutenant Sirot.

Vers minuit, tous les commissariats sont occupés, ainsi que le QG de l'armée, la Grande Poste, la Radio.Toutes les lignes téléphoniques d'Alger ont sauté, sauf le fil direct police.

Seule l'Amirauté n'a pu être réduite par manque d'effectifs, ce qui va nous causer de grosses difficultés par la suite. En effet, tout semblait bien aller, alors que la ville d'Alger dormait, occupée par 400 jeunes gens et que les Américains étaient en train de débarquer à Sidi-Ferruch, là même où les Français avaient débarqué en 1830.

Le samedi 8 novembre, brusquement vers 4 heures du matin, contre toute attente, des coups de canon tirés par deux destroyers contre le port d'Alger font basculer la situation. Alger se réveille et les forces de Vichy vont rapidement réagir car le général Juin, commandant en Chef des forces d'AFN, et son chef supérieur l'Amiral Darlan de passage à Alger refusent de donner l'ordre aux troupes françaises d'accueillir les Américains comme des alliés. Des ordres sont alors donnés pour demander aux Gardes Mobiles d'intervenir et de libérer Darlan et Juin retenus prisonniers par l'aspirant de réserve Bernard PAUPHILET

C'est vers 6 heures du matin, alors que le Docteur Morali- Daninos vient nous inspecter, que je lui fais part de mon étonnement de ne pas apercevoir les troupes alliées venir nous relever comme le plan l'avait prévu la veille au soir.

Le Docteur Morali Daninos est reparti ensuite vers l'Amirauté. Peu de temps après, un peu avant la levée du jour, en faction devant le Palais d'Hiver, j'ai aperçu dans la brume du matin, une Compagnie de Gardes Mobiles qui venait de prendre position autour du Palais d'Hiver, prête à tirer sur nous. Pour éviter un massacre, le lieutenant Sirot nous a donné l'ordre de nous rendre.

Je me revois encore, les bras en l'air, mes poches pleines de balles, interpellé par le Secrétaire Général du Gouvernement Général, à l'époque, Monsieur Ettori, et traité de gaulliste terroriste.

Mes camarades et moi avons été arrêtés et interrogés jusqu'au milieu de l'après-midi, puis transférés dans des camions bâchés à la Prison de Barberousse où nous somme restés cinq jours.

Au cours de ces journées décisives, Darlan et Juin ont été obligés de signer un armistice avec les Américains sans les avoir vraiment combattus.

Nous avons été libérés, grâce à un message que j'avais pu faire parvenir au Colonel John Knox, par l'intermédiaire d'un camarade emprisonné avec moi, Ciosi. Son père, professeur de mathématiques avait réussi à lui rendre visite.

Dés ma libération, le 12 novembre, j'ai rejoint l'équipe du Colonel John Knox dont l'épouse dirigeait un service de renseignements avec le Commissaire Achiary, à la "Casa Italiana", Boulevard Victor Hugo à Alger.

Après quelques semaines passées dans ce centre de renseignements, j'ai d'abord rejoint l'Armée Américaine, puis l'Armée Française où j'ai pu, grâce à ma connaissance de la langue anglaise, être muté dans une unité combattante de l'Armée de l'Air comme officier de liaison dans une unité Américaine de l'US AIR FORCE, la 9° Tactical Air Force, basée en Corse à Ghisonaccia. C'est ainsi que j'ai participé à la campagne de Corse, d'Italie, de France et d'Allemagne. J'ai été démobilisé en novembre 1945, date à laquelle j'ai pu reprendre mes études de Médecine interrompues dès1941 par les lois de Vichy et par la guerre.

J'ai été décoré de la Croix de Guerre à l'Ordre de la Brigade avec Etoile de Bronze le11/02/47 pour cette action de résistance.

Cette aventure vécue, la semaine de mes vingt ans, reste un souvenir inoubliable. Vichy et ses généraux arrêtés par des gamins. Les deux mille hommes du général Américain RYDER commandant l'opération qui sont allés des plages de Sidi-Ferruch sur les collines qui dominent Alger. Ce même général ne peut pas croire que des civils ont été capables de paralyser les 12 000 soldats de l'Armée d'Afrique. Alger va devenir pendant de longs mois le Centre du Commandement Allié, véritable plateforme d'où partiront les futurs débarquements de Corse, Sicile, Italie et Provence le 15 août 1944 où j'ai débarqué. Mais Alger, dés novembre 42, est aussi le lieu des intrigues entre le Général Giraud, l'Amiral Darlan exécuté par Bonnier de la Chapelle en décembre, l'irruption inattendue du Comte de Paris, et puis les discordes Giraud-de Gaulle qui vont se terminer par l'arrivée et la prise de pouvoir par de Gaulle et le retour progressif des libertés supprimées par Vichy.

Enfin, c'est à Alger que va s'installer le Gouvernement Provisoire de la France avec le retour des libertés républicaines avant la libération de la Métropole.

Paul MOLKHOU a aujourd'hui 90 ans. C'est un des quatre derniers survivants des acteurs de l'opération TORCH. Il est décoré de la Croix de Guerre et Chevalier de la légion d'Honneur. Qu'il veuille trouver ici le témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance.

MORIAL

Lisez sur le lien *morial discours-legion-d-honneur-version-definitive-23-03-2011.pdf* le discours prononcé par Paul Molkhou le 23 novembre 2011, lorsqu'il a été fait chevalier de la Légion d'Honneur. Il retrace l'épopée de l'opération TORCH, sa carrière militaire puis médicale.

LA VICTOIRE

Rappelé sous les drapeaux le Affecté à l'Intendance des bases d'Alger. Arrivé le Note n° 5863/SPM3/CEA du 3-7-43.	14 mars 1943 21 juillet 1943
Nommé **sous-lieutenant** à titre temporaire corps des officiers de l'Air des services administratifs réserve pour prendre rang à/c du (Décret du 28-2-44 du C.F.L.N.)	25 décembre 1943
Affecté au secteur de l'air n° 1 Cie de ravitaillement et réparations n° 83 et présent le OM n° 5760 /DPM2/EMGA du 27/4/44.	1er juin 1944
Débarque en **Sardaigne** le	7 juin 1944
Débarque à **Marseille** le	7 novembre 1944
Admis à l'hôpital (fracture des deux os de la jambe droite)	12 novembre 1944
Affecté D.P. 201 CDP 442. Rayé des contrôles de la C.R.R. le	31 décembre 1944
Sort de l'hôpital et obtient un congé de convalescence de 45 jours à compter du	16 janvier 1945
Affecté C.D.P. détaché centre de regroupement de Relizane. Sera mis en route dès son retour de convalescence OM n°1383/DPA du 3-4-45 Affecté au C.R. de Relizane-OM 5796/SPM1 du 13-4-45	
Passe au détachement base escale de Blida. OM 9988/SPAA/IM du 1/7/46	
Démobilisé par le C.R.A.P. d'Alger le Se retire 10 rue des Pommiers à Oran	29 janvier 1947
Affecté dans les réserves au C.M.A.A. 225 Blida DM 410/SPAA/5 DU 19/7/49	
Pris en compte le Nouvelle adresse Faubourg Pasteur Villa Dray Tlemcen	24 novembre 1949

Transcription du livret matricule et état de services de Léon Karsenti (extraits).
Sources : Centre des Archives d'OM Aix-en-Provenc et archives A.K.

Le sous-lieutenant Léon Karsenti en 1944. Source : Yvette Gazit.

Dès lors les choses s'accélèrent. **Léon Karsenti** est rappelé sous les drapeaux le 14 mars 1943.

Affecté à la base d'Alger, il est promu sous-lieutenant à la fin de 43, et avec la section de la compagnie de ravitaillement et de réparation, il débarque **en Sardaigne** le 7 juin 1944 avec les troupes alliées, puis à **Marseille** le 7 novembre lors du débarquement de Provence.

Après celui-ci, il sera blessé à **Lyon** le 12 décembre 1944, admis à l'hôpital puis dans un centre de convalescence et promu lieutenant à la fin de l'année 1945.

Mireille Karsenti en 1944. Source : Yvette Gazit.

Léon Jules BEN HAÏM

Oran 18 mars 1919 - Bordeaux le 12 août 1993

MINISTERE DE LA GUERRE	LIVRET INDIVIDUEL Classe 1939
BEN HAÏM Léon Jules	Né le 18 mars 1919 à Oran
Résidant à Oran 23 Bd Joffre	Profession de mécanicien-dentiste
Fils d'Abraham et de Marie Kaoua	
Soldat appelé service armé de la classe de mobilisation de 1939 le	1er octobre 1939
Bureau de recrutement et n° au registre matricule Oran 2161	Signalement yeux marrons
1ere partie de la liste de recrutement cantonal	cheveux châtains taille 1,65 m

Bien que non militaire de carrière, le second fils d'Abraham et Marie BEN HAÏM, né à la fin de la Grande guerre, connaitra six ans durant le plus long service militaire de la famille. Appartenant à la classe 1939, il est d'abord affecté en Algérie pendant deux ans jusqu'au 2 novembre 1942, au 7e escadron puis au 5e régiment. « *Rayé des cadres ledit jour, il se retire à Oran 23 bd Joffre* ».

Après Bedeau, la honte[106], **les campagnes contre l'Allemagne**

Interné ensuite au camp de Bedeau dans des conditions particulièrement difficiles telles qu'il l'avouera lui-même, il est affecté à la Cie de guet 1/411 à compter du 1er janvier 1943 puis à Orléansville. Embarqué à Oran le 19 octobre 1944, il débarque à Marseille le 23 octobre 1944.

Ses campagnes	
Contre l'Allemagne	
En Algérie	27-11-39 au 2-11-42
En Algérie en guerre contre l'Allemagne et ses alliés	1-1-42 au 18-10-44
En mer	19-10-44 au 23-10-44
Zone de Marseille	24-10-44 au 31-10-44
Zone de Luxeuil	1-10-44 au 1-12-44
Zone de Mulhouse (secteur Rhin)	1-12-44 au 17-2-45
Zone de Colmar	18-2-45 au 23-2-45
Zone de Mulhouse	24-2-45 au 30-4-45
Séjour au front. En Allemagne	1-5-45 au 14-10-45
Listes des combats	
Stabilisation en Alsace : Combat de la Hardt	28-11 1944 au 20-1-45
Bataille de Colmar	20-1 au 9-2-45
Stabilisation en Alsace	9-2 au 25-3-45
Bataille de Rhin et Danube : Franchissement du Rhin vers Kembs	22 au 24 avril 1945

Démobilisation

FICHE DE DEMOBILISATION n° de la fiche 1273 Organe démobilisateur IVe groupe autonome des FTA/411 N° matricule 2161 Classe de rattachement 1938 Années de service 6 […] Arme Artillerie Subdivision d'armes DCA Dernier corps et unité d'affectation 17 GAFTA Bie C **grade** 2e classe Organe mobilisateur au moment du dernier appel sous les drapeaux B.P.I. Bedeau Date de rappel sous les drapeaux 27-11-42	29 octobre 1945

[106] Voir l'ouvrage de Roger BENSADOUN, *Les Juifs de la République en Algérie et au Maroc*, éditions Publisud, 2003.

PAUL BEN HAÏM

Après le rétablissement du décret Crémieux, Paul Benhaïm, quant à lui, après les camps de Bedeau, est réintégré dans les corps réguliers de l'armée française. Le voici en mer le 1er décembre 1943, il laisse sa mère et son plus jeune frère Fernand, l'Algérie s'éloigne, il s'émerveille de cette aventure qui l'attend. Il vient de fêter ses vingt ans.

Paul Benhaïm en 1944

Après dix-huit jours de traversée, il débarque avec la 3eme division d'infanterie d'Algérie à Naples. *« On est monté dans la vallée d'Aqua Fondata que nous appelions* la Vallée de la mort *au pied du Monte Cassino, avec les Goumiers et les Tabors marocains du général Juin qui combattaient en première ligne. Moi, j'étais dans* la Vallée de la mort*, dans l'artillerie coloniale du régiment du Levant, avec des canons de 155 long. Le hasard a voulu que je croise le général Eisenhower, commandant en chef des troupes alliées, sur le chemin qui montait à Cassino, en compagnie de général Juin.»*[107]

La bataille de Monte Cassino Source :http://hsgm.free.fr/batailles/montecassino.htm

[107] Il prépare la campagne de France et les futurs débarquements de Normandie du 6 juin et de Provence du 15 août 1944.

Il y restera plus d'un an et demi. Inconscience, manque de temps ? *« Je n'avais pas donné de mes nouvelles pendant quatre mois et on avait averti ma mère que j'étais mort. Elle a alors fait le vœu, si son fils revenait, de remettre les boucles d'oreilles qu'elle ne portait plus depuis les deuils qu'elle avait subis. »*

Le 7 août 1944, embarquement à Brindisi. En pleine mer, un officier anglais leur annonce par haut-parleur *« Messieurs, dans quelques heures, vous allez débarquer sur la terre promise, la France ».*

Des navires spéciaux, les LST (*Landing Ship Tank*), débarquent le 17 août les soldats à Hyères dans le Var, *« on a débarqué en plein dans l'eau avec le fusil sur les épaules, à quelques mètres de la plage. »*

Il poursuit son odyssée, remonte la vallée du Rhône, pénètre en territoire allemand. Nommé 1ere classe le 1er avril 1945, il sera cité à l'ordre du régiment le 5 mai 1945, ordre du corps n° 107 du colonel commandant le Régiment d'artillerie coloniale du Levant (R.A.C.L.)

Le 27 août 1944 : Toulon est libéré

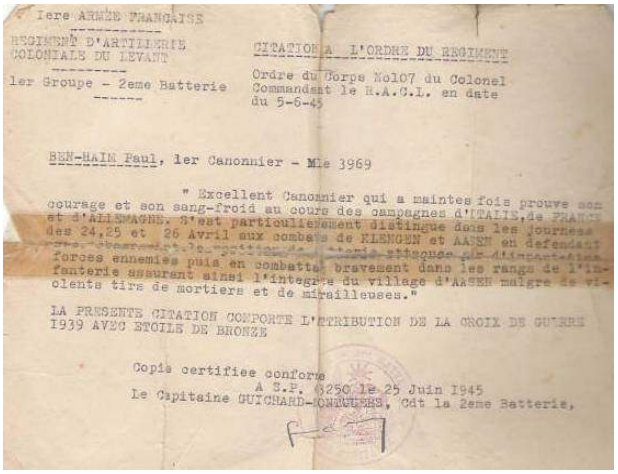

1ere ARMEE FRANCAISE

REGIMENT D'ARTILLERIE COLONIALE DU LEVANT

1er Groupe – 2eme Batterie

CITATION A L'ORDRE DU REGIMENT

Ordre du Corps No107 du Colonel Commandant le R.A.C.L. en date du 5-6-45

BEN-HAIM Paul, 1er Canonnier – Mle 3969

" Excellent Canonnier qui a maintes fois prouvé son courage et son sang-froid au cours des campagnes d'ITALIE, de FRANCE et d'ALLEMAGNE. S'est particulièrement distingué dans les journées des 24,25 et 26 Avril aux combats de KLENGEN et AASEN en défendant [illegible] position de batterie attaquée par d'importantes forces ennemies puis en combattant bravement dans les rangs de l'infanterie assurant ainsi l'intégrité du village d'AASEN malgré de violents tirs de mortiers et de mitrailleuses."

LA PRESENTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE 1939 AVEC ETOILE DE BRONZE

Copie certifiée conforme
A S.P. 6250 le 25 Juin 1945
Le Capitaine GUICHARD-COMMELERS, Cdt la 2eme Batterie,

« Excellent canonnier qui a maintes fois prouvé son courage et son sang-froid au cours des campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. S'est distingué particulièrement au cours des journées des 24,25 et 26 avril aux combats de Klengen et Aasen[108] *en défendant avec acharnement la position de batterie attaquée par d'importantes forces ennemies puis en combattant bravement dans les rangs de l'infanterie assurant ainsi l'intégrité du village d'Aasen malgré de violents tirs de mortier et de mitrailleuse. »*

Citation à l'ordre de l'armée du 5 juin 1945

La citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre 1939 avec Etoile de bronze.

[108] Villages du Bade Wurtemberg dans le sud-ouest de l'Allemagne, à la hauteur de Colmar et Fribourg.

EPILOGUE

L'EXIL

EPILOGUE

1962 249

1962 HOMMAGE AU COLONEL CROGUENNEC 253

« L'ŒUVRE DE MA VIE », RECIT DE RENE KARSENTI 259

Mireille et Léon KARSENTI en décembre 1968
avec trois de leur cinq enfants, Yvette, Marlène, Colette [manquent Albert et René]

1962

Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir…

Kipling

Le lieutenant Léon Karsenti pendant la guerre d'Algérie, à Souk-Ahras le 1er septembre 1956

Rappelé à l'activité sur sa demande le en application des prescriptions du décret du 20-8-55. T.O. n° 6757/DN/SPAA/IM/ du 20-12-1955	20 janvier 1956
Libéré et renvoyé dans ses foyers le Se retire à Oran 5 boulevard Magenta	31 janvier 1958

Transcription du livret matricule de Léon Karsenti. Centre des Archives d'OM Aix-en-Provence.

La Guerre d'Algérie.

Le quotidien des vies sur fond d'attentats qui massacrent des amis et des proches. Bataille d'Alger, interventions dans les Aurès.

14 Mai 1958. A Oran, nous vivons en direct la grande Histoire, nous nous réveillons par un « silence Radio », de la musique classique en continu. Et pendant les cours de la matinée, les premières rumeurs ponctuées à la mi-journée par l'information inimaginable données à la radio : à Alger, la veille, constitution par l'armée d'un Comité de salut public ! Certes un putsch, mais pour nous l'espoir.
Les cours s'arrêtent et, l'après-midi, un immense rassemblement tout au long de la rue d'Arzew nous défilons en reprenant les slogans *Catroux au poteau, Pfimlin démission* et, ponctués des cinq coups des Klaxons des voitures, *Algérie française* et *De Gaulle au pouvoir,* de lui, nous en avions le seul souvenir de son rôle à Londres durant la Seconde guerre mondiale et de son appel « *La France a perdu une bataille mais elle n'a pas perdu la guerre* ».

[Parenthèse : mythologie 1958, le blue jean Levi's

Nous les jeunes, étions habités alors par le Rêve américain et le blue jean faisait partie de la panoplie mythique des chanteurs et acteurs sur fond de musique rock and roll.
Mais pas n'importe quel jean, seul le *Levi's* trouvait grâce à nos yeux. Et le trio Jean-André-Albert de le chercher, déjà délavé dans les friperies ou surplus américains, ou neuf mais très rare dans les magasins spécialisés de la ville. Mais trop neuf, il nous fallait le faire tremper toute une nuit pour le rétrécir et dégorger son trop de bleu d'origine.
Ave quel haut ? Le tee-shirt *Fruits of the Loom* porté par James Dean dans le film *La Fureur de vivre*, blanc de préférence, comme le sien.
Nous étions les pionniers d'une future mode planétaire, avec le souci de nous démarquer de nos aînés en costume-cravate bien-pensant, de provoquer alors la réprobation des parents pour mieux nous sentir libres tout en nous donnant un (faux) air canaille. Pour finir pourtant par le voir, près de cinquante ans plus tard, décliné dans les boutiques de luxe et les défilés de mode, dans toutes les couleurs et dans toutes les marques. Embourgeoisé [109].]

Albert KARSENTI (en jean) à 17 ans devant le lycée Lamoricière d'Oran, le 25 septembre 1959, une année après l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle en 1958.

Photo AK

Mais l'indépendance est en marche. Encore quelques bribes d'espoir, on soutient l'OAS (Organisation de l'Armée Secrète) qui utilise des actions de desperados, attentats au plastic, assassinats ciblés ; elle publie un *Echo d'Oran* pirate ou détourne clandestinement les émissions des chaînes de radio ou de la télévision naissante : *le Général Salan vous parle…*

ORGANISATION DE L'ARMÉE SECRÈTE

AVIS DE MOBILISATION

La Constitution adoptée par le Peuple Français lors du Référendum du 28 septembre 1958 dispose :

PREAMBULE :

« Le Peuple Français proclame solennellement son attachement aux droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946. »

ARTICLE 5 :

« Le Président de la République est le garant de l'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE. »

En conséquence, moi, RAOUL SALAN, Général d'Armée, Commandant en Chef, décide la mobilisation de tous les Algériens pour faire face à l'action conjuguée du Pouvoir de fait et de la rebellion afin de conserver l'Algérie à la Mère-Patrie.

Vive la France.

إعلان بالتعبئة العامة

Ci-contre : avis de mobilisation bilingue décrété par le général Raoul SALAN, chef de l'Organisation de l'armée secrète en Algérie

[109] **Comme un garçon** 8 février 2014 : témoignage de Rosemarie Bochaton Montoya
« J'ai mis quelques années avant de pouvoir en porter, car il n'en existait pas pour fille encore. Comme je n'avais pas trop la morphologie d'un garçon, j'ai dû attendre deux ou trois ans avant que les garçons de ma cité usent les leurs et quand je repérais des jeans bien usés, bien délavés , j'allais demander à son propriétaire de me le donner ! C'est comme ça que vers 18 ans j'ai pu enfiler enfin cet objet de tant de désir ! Mais dans quel état ! Souvent troués, à la trame apparente, blanchis aux genoux et aux fesses ! Je les mettais pour traîner avec les copines ou en vacances, malgré les remarques acerbes de mes parents. Je n'ai qu'une photo (en N&B bien sûr) de ce souvenir. Puis on a fabriqué des jeans pour les filles. C'est devenu moins attractif du coup ! »

Il faut se rendre à l'évidence : le 19 mars 1962, à midi, prend officiellement effet un cessez-le-feu qui met fin à huit ans de guerre en Algérie. La veille, à Évian, le gouvernement français a cédé au GPRA (gouvernement provisoire de la république algérienne) ses pouvoirs sur l'Algérie et le Sahara. Les accords ont été signés par le ministre Louis Joxe et le vice-président du GPRA, Krim Belkacem.

La fin est proche pour l'Algérie française.

L'horreur se banalise. René, douze ans à l'époque, se souvient : *« je ne réalisais pas le danger et en fait m'en accommodais dans mon quotidien, j'ai assisté, comme un film, au lynchage d'un civil européen à la sortie des classes, jusqu'à sa mort devant une foule en spectacle. Lorsque je me rendais à pied à ma nouvelle école, il ne m'était pas rare de voir des cadavres baignant dans leur sang. Sans compter les bruits de fusils mitrailleurs la nuit et les balles traçantes ou encore les plastiquages des appartements, comme celui du dernier étage de notre immeuble, le lendemain du mariage de Marlène, ou les grenades jetées par les Algériens dans des cafés.»*

Il faut partir. A Oran, on sélectionne dans les maisons l'indispensable qu'on accumule dans des valises, on abandonne, faute de place, les souvenirs de famille et l'œuvre d'une vie. Marlène et son jeune bébé d'un mois, Dominique, embarqueront, assistées de Roger qui restera à Oran, à l'aéroport de La Sénia.

Par ordonnance gouvernementale du 17 mai 1962, tous les sursis accordés pour études en Algérie sont annulés et donc Albert, alors inscrit à la faculté de médecine d'Oran, est appelé sous les drapeaux, s'embarque avec ses camarades à l'aéroport de la Sénia, laisse sa famille à Oran et rejoint le 14 juin le 92e centre d'instruction militaire de Clermont-Ferrand.

Léon Karsenti restera à Oran jusqu'à ce fatal 5 juillet 1962, jour de l'indépendance de l'Algérie. Sa fille Yvette raconte :

« En juillet 1962 Maman, René et moi vivions au Blanc-Mesnil chez Colette et Jacky dans une cité HLM très sympathique, à deux pas de l'aéroport du Bourget qui était pour moi ma promenade favorite et mon QG (j'y retrouvais des copains). De plus, Le Bourget était aussi le seul endroit où l'on pouvait téléphoner en Algérie à Papa.
Mais à partir du 5 juillet impossible de le joindre et ce durant plusieurs jours. Nous étions vraiment tous très inquiets. Puis un beau jour il débarque chez Colette. Quelle joie et surtout quel soulagement ! C'est alors que papa nous raconta sa terrible mésaventure.

Au cours de la journée du 5 juillet, en se rendant à la poste, il fut arrêté avec 2 ou 3 (ou plus?) Français par des Arabes fous furieux qui les ont battus et mis debout contre un mur pour les exécuter.

Yvette Gazit-Karsenti dans les années 60

Croyant leur dernière heure arrivée, Papa a dit le shéma [110] et l'homme près de lui a fait le signe de croix. Finalement, un officier est intervenu et leur a permis de partir.
Sur le chemin du retour près de la synagogue, il fut de nouveau arrêté par des Arabes complètement excités et heureusement à nouveau relâché quand il leur a dit qu'il habitait en face. A ce propos je crois que Georges Nouchi a vu toute la scène de chez lui.

Ainsi, avec seulement l'adresse de Colette en poche, Papa, après être passé à deux doigts de la mort, décida de rentrer définitivement en France pour enfin retrouver sa famille.
Il portait sur le torse et dans le dos les stigmates des coups reçus et ses lunettes étaient toutes cassées ».

Un mois auparavant, c'était le dernier samedi de mai, veille de la Fête des Mères.

Léon Karsenti avait organisé le départ d'Yvette et de René, ses plus jeunes enfants. Ils sont déjà dans l'avion et le père, sur le tarmac, leur lance une dernière fois son coup de sifflet familier, un au revoir pour les rassurer, un dernier contact d'émotion.

A Orly, en France, Colette n'est pas au rendez-vous, ils sont seuls. Ils vont dans la nuit s'amuser des portes automatiques qui coulissent sans bruit, émerveillés par le progrès qu'ils découvrent. L'Algérie est loin, ils sont dans leur inconscience, leur jeu, déjà dans leur avenir.

Au matin, ils franchissent enfin la porte, elle s'ouvre sur la ville.

Une nouvelle vie.

Juan les Pins, novembre 2007 - mars 2012

[110] Le *Shéma* est considéré comme la profession de foi et l'une des plus importantes prières du judaïsme, à réciter en se levant, en se couchant (sur son lit, **mais aussi son lit de mort**), sur le chemin, dans son foyer, et à enseigner à ses enfants. Il enjoint à aimer Dieu, le Dieu Un, de tout son cœur, de tout son esprit. Source : *Wikipedia.*

LE COLONEL JEAN CROGUENNEC

un Juste parmi l'Armée française

Comment un officier français arriva à sauver seul

et sans armes quelques 400 européens

du massacre du 5 juillet 1962 à Oran, Algérie.

Par René Karsenti

16 juin 2021

«Sauver ou Périr »

Aussitôt l'indépendance de l'Algérie déclarée, le 5 juillet 1962, à Oran, un massacre d'une ampleur considérable de français et d'européens, chrétiens et juifs, est commis par des Algériens toute la journée. On estime à quelque mille personnes assassinées ou disparues en ce jour tragique. L'origine, les motivations et les responsables de ce massacre sont encore l'objet de débats par les historiens : l'ALN, des groupes dissidents algériens ?

Une chose est sûre, ce massacre engendra une telle peur et traumatisme qu'il contribua grandement à la fin de tout espoir d'une cohabitation harmonieuse entre Français et Algériens indépendants et précipita un exode cruel et chaotique des pieds-noirs d'Algérie.

Ce jour-là l'armée française, sous les ordres du commandant de la place, le Général Katz, a pour ordre inouï de ne pas intervenir et laisse se perpétrer ce massacre sous ses yeux, jusqu'à tard dans l'après-midi, malgré les engagements de protection des civils français restant en Algérie, pris dans les Accords d'Evian. L'armée intervient finalement en particulier grâce à la pression sur le gouvernement français exercée par des capitales américaine et étrangères alertées par des appels à l'aide d'Oranais sur les fréquences maritimes d'urgence.

Un homme désobéit à ces ordres insensés : Jean Croguennec, alors capitaine et commandant de la 2ème Compagnie du 2ème Zouave à Oran. Seul, à pied et sans armes, il ordonne à leurs geôliers de libérer environ 400 européens enfermés au Commissariat central d'Oran et les sauve d'une exécution certaine.

Comble d'ingratitude de ses supérieurs : il fut mis aux arrêts pendant deux mois pour avoir désobéi aux ordres. Il décide alors de ne plus servir dans l'armée de combat, de ne plus mettre un pied dans des états-majors militaires autre que celui du corps qu'il rejoint alors, celui des Sapeurs-Pompiers de Paris où il fit tout le reste de sa carrière, toujours fidèle à leur noble devise « Sauver ou Périr ».

Le Colonel Croguennec décède en 2009 à l'âge de 80 ans. Il repose dans sa Bretagne natale, à Plomodiem.

Son acte d'héroïsme durant cette période sombre est malheureusement peu connu et je me suis engagé à ce que son acte immense de bravoure soit enfin reconnu à sa juste dimension et que la mémoire de l'un des rares militaires qui ont su préserver ce jour-là l'honneur de l'Armée française, soit pleinement honorée, bien que si tardivement, par la France.

Voici le témoignage du Colonel Croguennec tel que lui-même l'a transmis.

Je suis particulièrement reconnaissant à son épouse, Mme Denise Croguennec pour nos entretiens bienveillants et pour m'avoir confié le document ci-dessous et d'autres archives personnelles.Lettre du Colonel Croguennec à Mme de Tenant, auteur de *L'Agonie d'Oran.*

« 15 décembre 2006

Madame,

Je suis le Colonel Croguennec, retraité de l'Armée Française (des Sapeurs-Pompiers de Paris en particulier). J' étais le Capitaine du 2eme Zouave dont on parle dans votre ouvrage *L'Agonie d' Oran, 5 juillet 1962* aux pages 77 et 78. Je vous suis très reconnaissant d' avoir permis au chef de Bataillon BRENUGAT d' avoir parlé de moi en si bons termes.

J'avais chassé de ma mémoire les moments les plus affreux de ma carrière militaire, ces heures pitoyables où l'Armée Française, à cause de ses chefs, a été cloitrée dans ses casernes pendant que les Algériens maltraitaient les Français. J'avais projeté de quitter l'uniforme, heureusement que mes affectations en métropole aux Sapeurs-pompiers de Paris (où j'avais déjà servi plus de 4 ans) me réconcilia avec la vie militaire. Depuis le 5 juillet 1962 je n'ai jamais mis les pieds dans un état-major autre que celui des S.P de Paris.

Il est vrai comme le dit le commandant Brénugat que la 2eme Compagnie du 2ème Zouave que je commandais à l'époque a réussi le 5 juillet 62 à rassembler plus de 400 personnes dans le lycée Jules-Ferry qui nous servait de cantonnement.

Le 5 juillet, depuis les environs de 12 h, j'ai supporté sans broncher les coups de feu tirés par n'importe qui (Arabes) sur n'importe quoi. J'avais une peur : celle de recevoir des tirs directs sur le Lycée. En effet, mes zouaves n'étaient que des jeunes appelés, et je pense que par peur, ils auraient riposté. La puissance de feu d'une compagnie d'infanterie (en disposition de combat) aurait été telle qu'un massacre aurait été inévitable. Il fallait jouer plus fin, mais comment ?

Mes observateurs, sur la terrasse me font savoir que les Européens sont conduits mains sur la tête, vers le commissariat central situé à 2 à 300 mètres de notre lycée.

Jsavais dès lors que c'est là que je devais intervenir. Encore fallait-il que cette débauche de tirs d'armes automatiques s'atténue un peu.

Entre temps, vers 13 heures, le poste de garde aperçoit deux Français mains au mur en très mauvaise situation, face au lycée. Ils interviennent rapidement pour les mettre à l'abri. Il s'agissait de 2 reporters de *Paris-Match* dont Serge Lentz (pages 147-148)

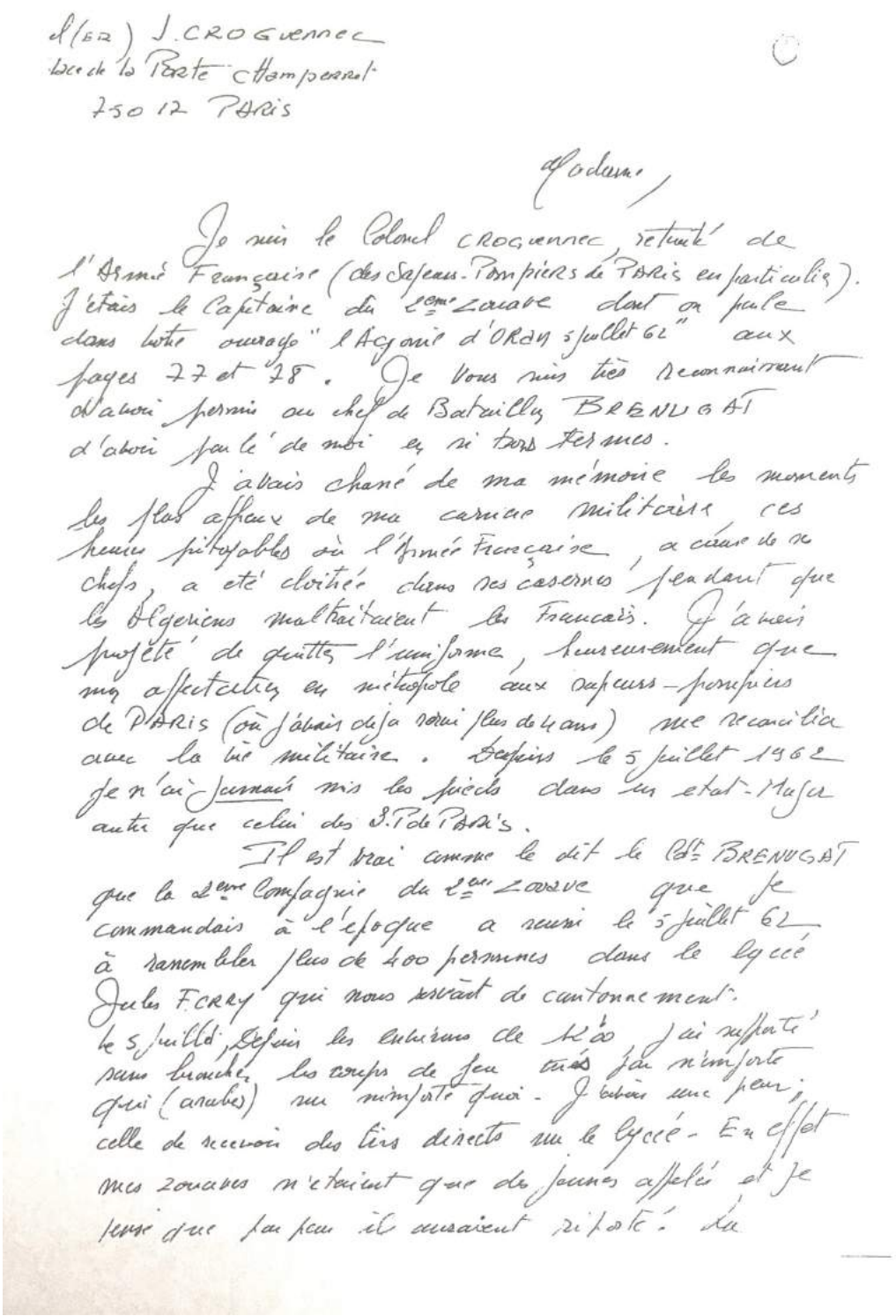

Col (ER) J. CROGUENNEC
Place de la Porte Champerret
75017 PARIS

Madame,

Je suis le Colonel CROGUENNEC, retraité de l'Armée Française (des Sapeurs-Pompiers de PARIS en particulier). J'étais le Capitaine du 2ème Zouave dont on parle dans votre ouvrage "l'Agonie d'ORAN 5 juillet 62" aux pages 77 et 78. Je vous suis très reconnaissant d'avoir permis au chef de Bataillon BRENUGAT d'avoir parlé de moi en si bons termes.

J'avais chassé de ma mémoire les moments les plus affreux de ma carrière militaire, ces heures pitoyables où l'Armée Française, à cause de ses chefs, a été cloîtrée dans ses casernes pendant que les Algériens maltraitaient les Français. J'avais projeté de quitter l'uniforme, heureusement que mon affectation en métropole aux sapeurs-pompiers de PARIS (où j'avais déjà servi plus de 4 ans) me réconcilia avec la vie militaire. Depuis le 5 juillet 1962 je n'ai jamais mis les pieds dans un état-Major autre que celui des S.P. de PARIS.

Il est vrai comme le dit le Cdt BRENUGAT que la 2ème Compagnie du 2ème Zouave que je commandais à l'époque a réussi le 5 juillet 62 à rassembler plus de 400 personnes dans le lycée Jules FERRY qui nous servait de cantonnement. Le 5 juillet, depuis les environs de 12h00, j'ai supporté sans broncher les coups de feu tirés par n'importe qui (arabes) sur n'importe quoi. J'avais une peur, celle de recevoir des tirs directs sur le lycée. En effet mes zouaves n'étaient que des jeunes appelés et je pense que par peur ils auraient riposté. La

Vers 14 heures, un calme très relatif s'établit, tout au moins dans notre rue. Je décide, accompagné d'un sous-officier, Brenugat, de descendre en jeep, en képi, sans arme, jusqu'au commissariat central.

Je rentre délibérément par la grande porte, les sentinelles FLN me semblent très nerveuses mais ne bronchent pas.

Je découvre dans le grand hall une foule de Français terrorisés, muets, dont la grande inquiétude se lit sur les visages.

Au centre du hall, un arabe en civil très bien habillé, s'exprimant dans un excellent français, refait l'histoire de la conquête d'Algérie depuis le 19e siècle. Je m'adresse à lui ainsi qu'à tous les hommes et femmes raflés par les soldats FLN. Je dis à peu près ceci : « *Les accords d'Evian donnent à l'Armée Française le droit et le devoir de protéger ses ressortissants* (Je n'ai jamais vérifié si cela pouvait être vrai) . *Veuillez rejoindre ma jeep à l'extérieur et la suivre s'il vous plait.* »

Je n'attends pas de réponse, je me dirige vers la porte, l'ouvre à double battant.

Toutes les personnes présentes sortent, je ne quitte les lieux que lorsqu'il ne reste plus que les soldats arabes et leur chef. Tous ces pauvres gens ont été accueillis dans ma caserne, je leur ai distribué des rations de combat et ils ont été dispersés en camion militaire vers 18 h./19 h. grâce à l'aide d'un très charmant colonel du Train de la caserne jouxtant le lycée.

Ai-je désobéi aux ordres ? Oui, certainement. Non seulement je ne regrette rien mais j'en suis fier. J'ai par contre obéi à ma conscience ainsi qu'au règlement de discipline générale qui précise que la désobéissance est permise lorsque l'ordre donné est illégal. Il était manifestement illégal de ne pas protéger nos compatriotes.

Je n'ai pas fait tout ce raisonnement avant d'agir. Cela s'est fait d'instinct, réflexe de Sapeurs-Pompiers de Paris dont la devise est : « Sauver ou Périr »

Je n'ai jamais compris les décisions du Corps d'Armée d'Oran et du général Katz en particulier. Que voulait-il ? Que cherchait-il ? Peut-être laisser les Arabes vider la ville de ses pieds-noirs ? Alors il a réussi, mais ce serait trop machiavélique pour être vrai. Je crois plutôt qu'il a tout simplement exécuté les ordres de Paris, sans chercher à comprendre, tel le caporal moyen obnubilé par la dure guerre anti-OAS.

Hélas, il n'était pas caporal, il aurait pu réagir plus tôt et plus vite. L'OAS n'était plus là ; il ne restait que des pauvres gens manipulés puis lâchement abandonnés par le

Pour ce qui concerne les morts transportés à l'hôpital d'Oran je précise que, là aussi, je suis un des seuls à avoir pénétré dans la morgue.

J'ai tenté de reconnaître des corps de personnes dont on m'avait signalé la disparition.

Ma mémoire n'est plus assez précise ; il s'agissait probablement du 6 ou 7 juillet enfin d'après-midi. Grâce à un autre capitaine (camarade de promotion de Saint-Cyr) dont le secteur d'activité englobait l'hôpital, j'ai pu pénétrer dans ce qui servait de morgue (non réfrigérée). Dans une atmosphère terriblement nauséabonde, j'ai remué beaucoup de cadavres pour la plupart tués par balles, quelques-uns égorgés. Il m'a été impossible de reconnaître s'il s'agissait de Français ou d'Arabes. Les corps étaient gonflés et noircis. J'ai même ouvert plusieurs cercueils non scellés. II s'agissait uniquement d'hommes. Je n'ai vu aucun cadavre de femme ni d'enfant.

J'évalue leur nombre à 40 ou 50, voire un peu plus. C'est le seul témoignage que je peux faire sur le nombre de victimes qui hélas, est certainement très supérieur à cela.

Par ailleurs j'ai été frappé de stupeur à la lecture du témoignage de M. Cadenat de Tiaret (page 207) : « *Aux fenêtres du Lycée de jeunes filles ... des zouaves rient et se moquent des prisonniers français* »

Je réponds :

1. Les fenêtres étaient fermées
2. II n'y avait pas de barbelés autour de notre lycée
3. Vous pourriez lui faire parvenir les photocopies jointes pour prouver que nous avons effectivement beaucoup ri

Depuis plus de 40 ans je n'ai jamais reçu un seul merci des personnes délivrées par mes hommes, je n'en cherchais pas d'ailleurs pas. Mais je m'insurge contre ces ignobles mensonges qui font mal, très mal.

En dernier ressort pour clore mes observations si d'aventure vous rencontriez Monsieur Paillat (historien s'il vous plait !) vous pourriez lui demander de bien vouloir recouper ses sources d'information (ou de désinformation).

En effet il écrit (page 213) : « *D'autres personnes sont sauvées par un commandant FLN qui vient demander aux zouaves du Lycée Jules Ferry de les évacuer... une navette s'installe...* »

Je précise que ceci est faux, qu'il n'y a jamais eu de « navette » entre le Commissariat et le Lycée Jules Ferry. Tous, hommes et femmes sont venu à pied.

J'ai peut-être une explication à ce gros mensonge : l'Arabe en civil qui refaisait l'histoire lorsque je suis rentré dans le commissariat central n'était-il pas le «commandant FLN »

Alors tout est limpide : pour se dédouaner un peu ce glorieux combattant des frontières a travesti les faits. C'est une hypothèse que Monsieur Paillat pourrait creuser.

Veuillez agréer, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Colonel Croguennec

Nota : J'ai perdu la vue d'un œil depuis peu de temps. Veuillez excuser ma très mauvaise écriture »

Documents annexés

1. Lettre manuscrite du Colonel Croguennec, décembre 2006, à Mme Geneviève de Ternant.
2. « Adieu à un Capitaine » par « Un groupe d'Anciens de la 2eme Compagnie du 2eme Zouave », hommage posthume au Colonel, décembre 2009

Autres sources bibliographiques

1. Geneviève de Ternant*, L'agonie d'Oran*, Editions Jacques Gandini, Nice. Voir pages 77 et 78
2. Gérard Israël, *Le dernier jour de l'Algérie francaise*, Robert Laffont : voir pages 282-283
3. Guillaume Zeller, Oran, *5 juillet 1962 un massacre oublié*. Voir en particulier pages 138-139 et note 51 p. 210

Annonce parue le 13 février 2009 dans le Carnet du jour - *Le Figaro*

Mme Denise Croguennec, son épouse, M. Jean-Yves Croguennec, son fils,

ses nombreux amis, ses camarades de promotion

ont l'immense douleur de vous faire part du décès du

colonel (h.) Jean CROGUENNEC

chevalier de la Légion d'honneur,

officier de l'ordre national du Mérite,

officier des Palmes académiques,

chevalier du Mérite agricole,

Saint-Cyr, promotion Extrême-Orient (1950-1952),

survenu le 8 février 2009, à Paris, à l'hôpital du Val-de-Grâce. La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Plomodiern, dans sa Bretagne natale qu'il aimait tant,

suivie de l'inhumation dans le caveau familial. Merci au docteur Védrine et à son équipe du

Cet avis tient lieu de faire-part.

« L'ŒUVRE DE MA VIE »
Récit de René KARSENTI

Cette œuvre de mémoire a été un travail important et nécessaire pour notre famille dont nous sommes grandement reconnaissants à mon frère Albert qui a toujours été pour moi un modèle de méthode et d'analyse. La préparation, la recherche, l'enquête auxquelles il a bien voulu m'associer ont aussi œuvré à nous rapprocher encore plus, de comprendre mieux la lignée et le message de nos ancêtres, le courage, l'amour et le sens de la transmission de nos parents qui ont permis de faire de leurs enfants ces êtres accomplis, « *L'œuvre de ma vie* » comme me le confiait ma mère à l'hiver de sa vie en découvrant la photo de ses cinq enfants, que nous avions prise lors de la Bat-mitzvah de sa petite-fille Emmanuelle à Londres et à laquelle elle n'avait pas pu assister du fait de sa frêle santé. C'était en 1992, cinq cents ans après l'expulsion d'Espagne de nos ancêtres. Déjà une trahison de leur terre d'accueil.

« L'œuvre de ma vie » *: les enfants Karsenti en juillet 1992.*
De gauche à droite, René, Marlène, Yvette, Colette, Albert

L'Algérie a marqué profondément mon enfance et m'a structuré, comme nous tous dans notre famille, en ces méditerranéens avides de soleil, de mer mais aussi ouverts à d'autres peuples, dans ce pays qui était un carrefour de religions et cultures mais où chacun était conscient de la place de sa propre culture et du devoir de sa transmission.

TLEMCEN

1950, Tlemcen, berceau de nos ancêtres, où je suis né, benjamin non programmé mais ô combien choyé ensuite, au matin d'une nuit d'hiver à la maison, ranimé, m'a-t-on dit, par le Dr Prate que mon père était allé chercher d'urgence à la clinique toute proche, en me frottant dans notre fameux apéritif alcoolisé en Algérie, l'anisette. Mon frère Albert, qui avait huit ans et dormait profondément dans la chambre adjacente malgré l'agitation qui devait régner, n'a fait ma connaissance qu'à son réveil le matin.

Des six années de ma petite enfance à Tlemcen, j'ai quelques souvenirs d'une vie simple et harmonieuse d'enfants de l'après guerre, bien loin de cette société de consommation, dans la campagne tranquille et douce, aux portes de la ville. Je me souviens de nos jeux avec ma sœur et complice Yvette, de nos balades rue des Marronniers, de nos espièglerie à piquer les fesses de ces amoureux sous les bancs où ils étaient enlacés à la promenade du Grand Bassin, de nos fous-rires, en fait d'un merveilleux apprentissage dans cette grande famille, à la solidarité et à l'amitié.

Mariage de Colette Karsenti et Isaac-Jacky Djian le 19 décembre 1953
Au centre avec lunettes Léon Karsenti (50 ans).

Jacky Djian, Colette (19 ans), notre grand-mère Marie Benhaïm (75 ans), Albert Benhaïm,
***René Karsenti (4 ans)**, Marlène (17 ans), Albert (11 ans), Mireille (42 ans) Yvette Karsenti (7 ans).*

Me revient aussi cette discussion anxieuse de mes parents un jour au marché de Tlemcen avec leurs amis sur les attentats et assassinats, qui venaient de ternir notre joie de vie et qui marquait le début de la Guerre d' Algérie, le retour dans l'active de notre père qui allait vite rejoindre l'Armée de l'air à la frontière tunisienne et de notre départ à Oran. Mon premier exil et je me revois encore avec Yvette disant au revoir à la maison, à nos meubles. Ce sens de fragilité, d'injustice où rien ne nous est vraiment acquis et qui sera renforcé par notre exil définitif de notre terre natale, a aussi marqué nos caractères mais nous a sans doute renforcés au cours de nos vies pour affronter les difficultés.

ORAN

D'Oran je me souviens de cette enfance heureuse en famille malgré l'éloignement de notre père, près de notre grand-mère Marie Benhaïm et de nos cousins, de ma sœur Colette et de ses enfants. Pour eux j'étais à la fois cet oncle trop jeune et un peu, moi le benjamin de ma fratrie, aussi traité par Colette comme le « frère aîné » de ces neveux. Sans doute ce paradoxe m'a permis de me construire avec ce mélange de sens de responsabilité de grand frère mais aussi de la légèreté, l'insouciance de petit dernier, à la fois protecteur mais aussi à la recherche de protection. Un équilibre inédit qui m'a aidé dans ma vie.

De mes six années à Oran, je retiens cette vie simple et familiale pas toujours aisée, où les disputes entre nos parents essentiellement liées à des problèmes budgétaires n'étaient pas exceptionnelles, avec cette atmosphère souvent festive de notre quartier juif, les épices, la foule, les fêtes juives, mes amis et nos jeux dans notre immeuble, mon lycée, la culture française, nos soirées avec notre mère, grande admiratrice de Gilbert Bécaud et autres grands chanteurs de l' époque au Théâtre de Verdure (bien sûr dans la section la moins chère du théâtre), nos journées et l'année 1960, notre été entier, à la plage de Bousville, dans cette villa au bord de l'eau.

Anniversaire d'Albert Karsenti, le 16 mars 1960.
René à gauche (10 ans), Mireille (49 ans), Yvette (14 ans).

En fait une vie simple, loin d'être facile financièrement, une famille unie où nous étions tous si près et solidaires l'un de l'autre.

Nos distractions étaient aussi nos sorties familiales certains dimanches après midi au cinéma où notre mère nous apportait des sandwiches et gâteaux pour l'entracte, les esquimaux n'entrant pas dans notre budget. Certains pensent que je compense ce manque par mon grand appétit aujourd'hui pour les glaces vanille-chocolat !

L'arrivée de la télévision, que m'avait fait découvrir Albert sur ses épaules dans le café d'en face, avec son unique chaîne en noir et blanc allait aussi jouer un rôle important dans nos loisirs à la maison.

Je me souviens aussi de la joie de vivre de ma sœur Marlène et de son mariage célébré par le grand Rabbin d'Oran Ashkenazi (père du grand philosophe Manitou), dans cette grande Synagogue en face de chez nous, de la fête qui suivit chez nous, mais aussi le lendemain, de

l'attentat au plastic visant notre voisin du dernier étage au dessus de nos voisins Fima. La guerre n'était jamais loin.
Je me souviens de la naissance de ma nièce Dominique en mai 1962, avec son père Roger bravant le couvre-feu en pleine nuit pour conduire Marlène à la clinique. Un mois plus tard elles devaient quitter, toutes les deux seules, Oran pour Nice où nous ne devions nous retrouver que trois mois plus tard.

EXIL

En effet notre famille en quelques mois s'était éparpillée début 1962 avant l'indépendance du 5 juillet. Albert avait vu son sursis suspendu comme tous les étudiants pieds-noirs et avait été incorporé comme élève-officier aux chasseurs alpins de Modane ! Colette et ses enfants avaient pu quitter Oran auparavant en mars dans des conditions plus correctes pour Le Blanc-Mesnil, une banlieue de Paris que l'on qualifierait aujourd'hui de banlieue sensible, où son mari Jacky les avaient rejoints en catimini car tout homme était passible d'exécution par l'OAS s'il « désertait » l'Algérie. Yvette et moi avions trouvé refuge chez eux fin mai 1962. Puis notre mère nous y rejoint fin juin 1962. Notre grand-mère et oncles sont partis pour Bordeaux. Nous tous partis avec une ou deux valises chacun...

Rien en fait ne nous préparait vraiment à ce séisme qui nous arracha de notre quotidien et fera de nous, comme nos ancêtres, des réfugiés de même que tous ces proches avec qui j'avais grandi, éparpillés en France métropolitaine en laissant derrière, dans ce pays où nos ancêtres ont vécu quelques cinq siècles, nos biens, nos photos dans ces tiroirs de la commode, nos bien-aimés dans ces cimetières maintenant à l'abandon.

Notre exil était celui des pieds-noirs qui étaient forcés de quitter cette Algérie encore française. Ce fut un exil terrible pour tous. Cette indépendance qui était inévitable s'est passée dans les plus mauvaises conditions possibles et nos gouvernants d'alors, de Gaulle en premier lieu, en portent la responsabilité. Certes, les jusqu'au-boutistes de l'Algérie française, l'OAS, souvent dirigés par ces anciens vichystes en mal de revanche contre ce de Gaulle de la Résistance, nous ont aussi bernés et manipulés ; ils nous ont fait croire à une alternative à cet exode.

Mon père a cru en effet à la possibilité d'une Algérie qui passerait sans trop de drames à son indépendance, particulièrement en 1961, lors du putsch des généraux en Algérie, *« ce quarteron de généraux à la retraite ! »,* comme l'avait dénigré De Gaulle, il avait alors écrit à son ami et son ancien supérieur de l'Armée de l'air, le Général Jouhaud, pied-noir comme lui, pour lui témoigner de son amitié et fidélité. Cela valut à mon père de disparaitre pendant deux jours quand il subit un interrogatoire intensif par les officiers de la Sécurité Intérieure qui avait trouvé cette lettre lorsque le Putsch avait été rapidement vaincu en quelques jours. Certains disent que cet épisode lui aurait coûté sa Légion d'Honneur. Il illustre en fait un trait fondamental du caractère de mon père dont je suis fier, toujours loyal et fidèle en amitié.

Mais en fait les Juifs expulsés des pays arabes depuis la Seconde guerre mondiale, souvent de manière bien plus cruelle que nous ailleurs, d'Irak en Egypte, étaient souvent parmi les premiers habitants de cette terre. Ils représentent au total près d'un million de personnes, des réfugiés, des drames dont on ne parle peu et dont les enfants et petits-enfants ne réclament pas d'aide de l'ONU ou autres compensations qui seraient en fait tellement justifiées.
Rien ne nous est acquis en effet. Mais alors que pour nous, enfants et adolescents à Oran, les conditions de notre exil a pu même ressembler parfois à un épisode festif comme j' en parle ailleurs dans ce livre, aujourd'hui, cinquante ans après, à l' âge qu'avaient nos parents quand ils ont quitté Oran, je peux prendre enfin la pleine mesure du drame qu'ils ont vécu et leurs efforts colossaux pour protéger leurs enfants dans cette adversité et refaire leur vie et nous élever à Nice.

NICE

Nice en effet, où j'ai passé une adolescence heureuse au bord de cette Méditerranée retrouvée. Nice la vacancière que j'ai découverte avec Yvette et mon père en ce mois d'août 1962 en revenant en train de Paris (en chantant le fameux *« Et j'entends siffler le train »* de Richard Anthony), après ces deux mois paisibles au Blanc-Mesnil et ma découverte de Paris où, à ma grande surprise, nous pouvions sortir même le soir sans couvre-feu, risque d'attentats ou explosions terroristes. Je me souviens aussi du déferlement de tous ces pieds-noirs que je voyais entassés dans ce camp de transit à l'aéroport du Bourget où je venais me promener tous les jours avec mon ami Jean Louis Nouchi.

René Karsenti à Nice en 1963 environ

Nous allions en effet retrouver enfin à Nice notre mère, Marlène et Dominique, Roger et sa maman, Rachel Achach qui devait disparaitre dans des circonstances si cruelles quelques années plus tard. Notre mère avait mis toute son énergie habituelle à reconstruire notre foyer en quelques semaines à peine : elle avait trouvé l'appartement ensoleillé et ses terrasses, au cinquième étage du 31 boulevard Joseph-Garnier, et s'était assurée d'un emploi de comptable pour mon père aux fameuses *Galeries Garnier* ou notre mère avait acheté quelques meubles.

Car en fait son projet était de retourner à Oran pour organiser enfin le déménagement de notre appartement du boulevard Magenta que mon père avait confié à l'employé de son ami arabe d'enfance, boucher de Tlemcen , après la tragédie du 5 juillet. Quelle déception et nouvelle tragédie lorsque quelques mois plus tard notre mère de retour à Oran, s'est fait chasser de son propre appartement par ses occupants algériens sous le prétexte que nous étions des terroristes français, et revenant à Nice cette fois-ci définitivement, sachant alors qu' elle ne pourrait jamais ramener quoi que ce soit, y compris ces photos qui débordaient du tiroir de notre commode…

Mais jamais je ne l'ai vue ainsi que mon père, baisser les bras ; bien au contraire, battante elle avait l'habitude de me dire cette phrase qui a toujours résonné en moi : *« Il faut aller de l'avant ! »*

Jeunesse à Nice

Ce fut donc le début de mon adolescence et de cette douce jeunesse, à la plage, en famille, au lycée du Parc Imperial, cette ancienne résidence de Tsar reconvertie en lycée pour tous ces *baby-boomers*, et les retrouvailles avec des camarades du Lycée Lamoricière d' Oran et de mon ami Jean.

La plage du Forum, la bande à Momo, ma Bar-mitsvah, les mariages, les naissances, les fêtes en famille, l'arrivée enfin de Colette et de sa famille à Nice grâce à l'intermédiation de mon père dans la vente des *Galeries Garnier* à la famille Djian. C'était un peu la vie familiale d'Oran qui se reconstruisait dans une France moderne et vigoureuse des années 60, avec la créativité de notre génération, sa musique (les Beatles que j'avais salués au balcon du Negresco, les yéyés, Brel, Ferrat…) et ses révoltes qui restaient toujours modérées sous le soleil de la Côte...

Loin de toute abondance, nous étions simplement heureux et nous nous intégrions parfaitement à cette société, avides de réussite scolaire et sociale. L'Algérie s'estompait pour nous autres adolescents sans doute, mais les blessures de nos ainés les faisaient encore souffrir secrètement et entre eux lorsqu'ils se retrouvaient avec leurs amis et bavardaient sur cette Promenade des Anglais que nous rebaptisions alors *« Promenade des Lamentations »*…

Je suis rempli de gratitude envers Albert qui a su rendre un hommage si justifié à nos parents, héritiers comme nous de cette belle histoire de notre peuple et porteurs de ce projet. Nos parents ont traversé en effet un siècle de guerres, de drames, de trahisons de leur patrie. Mon père, comme mon grand père maternel Albert, un grand patriote français, et mes oncles, ont été victimes de cette trahison française par les lois de Vichy en 1941. Deuxième trahison de la France pour mon père ensuite, en ce terrible 5 juillet 1962 à Oran , le jour de l' indépendance où plus de deux mille européens ont été massacrés ou enlevés par des algériens devenus fous de sang mais sous la complicité passive du General Katz, en charge des forces françaises à Oran qui n' avait pas daigné les protéger jusque tard dans l' après midi alors que la France s' y était engagée par les accords d' Evian qu'elle venait de signer. Comme le raconte ma sœur Yvette dans ce livre, mon père a failli être exécuté par cette foule arabe déchaînée, il a été aligné sur un mur avec d'autres européens, s'apprêtant à mourir. Sa survie tient du miracle.

Lorsque plusieurs années plus tard, dans les années 80, bien loin de l'Algérie, je me suis retrouvé tard un soir à mon bureau de la Banque Mondiale à Washington avec ma collègue dont les parents avaient été des résistants juifs polonais, nous débattant avec un problème professionnel très difficile, elle a eu ce mot qui a minoré toutes ces difficultés futiles: « *René, ne penses-tu pas que nos parents avaient des problèmes bien plus graves à nos âges? ».* Nous avions en effet à peine quarante ans et nos parents à notre âge traversaient alors une guerre mondiale...

Et lorsque je me prends à perdre quelquefois confiance et douter en l'avenir, lorsque je pense que nos difficultés risquent d'être insurmontables, que l' avenir est sombre, je retrouve cette lueur d'espoir jamais éteinte et si chère à notre peuple, en pensant à mes parents, à leur exemple, dont j'espère que nos enfants et petits-enfants continueront aussi à s'inspirer, et qui, en pleine guerre, danger et désarroi, ont cru en l'avenir, ont désiré et ont donné naissance en 1942, il y a exactement soixante-dix ans, en pleine détresse alors, à mon frère Albert, l'auteur de cette superbe œuvre de mémoire.

René KARSENTI
16 mars 2012

La descendance de Léon et Mireille KARSENTI (voir détails dans la partie *ARBRES*)

La famille KARSENTI et apparentés le 9 août 2008 lors du mariage d'Anaïs KARSENTI et de Christophe HIRLES

Accroupis : famille COHEN Sam, Alexis, Corine et Léo[1], à côté debout Lou DERUAS[3] Romane DERUAS[3] tenant un appareil photo à côté de Victoria MARTINEZ[4]

Debout de gauche à droite : Clotilde et Frédéric MARTINEZ[4] Stella et Richard GUEDJ[2] Jacky DJIAN[1] Roger ACHACH[2] Clara COHEN[1], Jean-Philippe DERUAS[3], Dominique ACHACH[2] Marie-Françoise DERUAS[3] **Colette DJIAN**[1] Murielle MARTINEZ[4] en partie cachée, Solange KARSENTI[3] Joseph GAZIT[4] Gaëlle MIGANI[4] avec son fils Enzo **Yvette GAZIT**[4] Franck ACHACH[2] Christophe HIRLES[3] Marion ACHACH [2]Anaïs HIRLES[3] Cédric MIGANI [4]Karine ACHACH [2]dans ses bras Ethan Laura ACHACH[2] Sébastien MARTINEZ [4] Anaëlle KORN[1] **Albert KARSENTI**[3] Hélène KARSENTI[5] Salomé KORN[1] Martine KORN[1] Elisa KORN[1], **René KARSENTI** [5] Michel KORN[1]

Absents sur la photo : Alain DJIAN[1] et sa famille, Jérôme KARSENTI[3] et sa fille Lola, Emmanuelle et Melissa KARSENTI[5]

Nota Les numéros correspondent aux groupes familiaux des enfants KARSENTI (voir ci-contre) : **1** Colette **2** Marlène **3** Albert **4** Yvette **5** René

ARBRES

ARBRES

ARBRE I - ETUDE DES PRENOMS 269

ARBRE II - UNE JEUNESSE DECIMEE 272

ARBRES III - LES KARSENTI 275

ARBRES IV - LES OBADIA 287

ARBRES V - LES DJIAN 290

ARBRES VI - LES BEDOCK 292

ARBRES VII – LES KAOUA-BENHAIM 294

ETUDE I

LES PRENOMS

Etude 1

La lecture des actes d'état-civil familiaux antérieurs à 1900 consultés au CAOM d'Aix-en-Provence nous permet de formuler les observations suivantes :

1. **les pères déclarent leur enfant dans les meilleurs délais**, dès le lendemain ou surlendemain de la naissance, *y compris la journée du samedi*.

   Ainsi, Maklouf Benhaïm déclare le samedi 14 décembre 1868 la naissance de son fils né juste la veille à 5 h du matin ; l'officier d'état civil écrit en effet *« et lecture faite, les comparants* [le père et les deux témoins] *ont dit ne vouloir signer à cause de la solennité du sabbat. »*

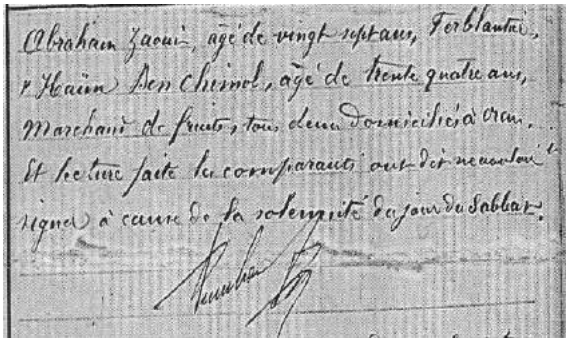

2. Les parents, témoins, époux ou pères signent les actes en français, avec les exceptions de ceux *qui déclarent ne savoir (signer)* ou, plus rares, qui le font en caractères hébraïques.

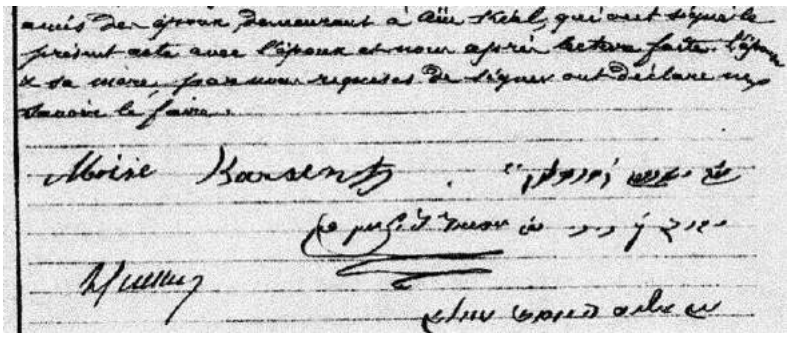

Extrait de l'acte du mariage de Moschi Karsenti de 1995 « [les témoins]qui ont signé le présent actes avec l'époux et nous après lecture faite, l'épouse et sa mère par nous requises de signer, déclarent ne savoir le faire.»

3. Interprètes : l'un des témoins *non parent* lors du mariage de Meriem « l'anglaise » en 1857, qui elle-même d'ailleurs *a déclaré ne savoir signer*, est un interprète, prévu vraisemblablement pour l'assister. Le témoin de l'acte de naissance de Judas Kaoua en

1861 signera en hébreu, en présence d'un interprète assermenté *d'arabe* attaché à la mairie qui assiste l'officier d'état-civil.

Notons pour terminer les règles non écrites de la transmission du prénom. Par souci de mémoire généalogique, on nomme très fréquemment les enfants du prénom de leurs grands-parents. *« Lorsqu'elles sont en première position dans l'ordre des naissances, les filles reçoivent plutôt le prénom de la grand-mère* paternelle*, qui indique qu'elles ont une chance — quoique féminine — d'être intégrées dans la lignée et le patrimoine de leur père »*[111].
On peut aussi trouver, donnés à de jeunes enfants, les nécronymes de proches décédés voire ceux de jeunes frères ou sœurs disparus antérieurement : ainsi, avant 1900, nous découvrons dans la famille Ben Saïd sans descendance mâle deux garçons **Saoud** et deux filles **Hanna** et dans la famille Ben Haïm deux **Meriem** et **Aïcha**.

Etude 2

On peut distinguer deux périodes dans les généalogies de nos familles de Tlemcen et d'Oran :

1. **durant la période antérieure au décret Crémieux,** « le prénom des juifs du Maghreb témoigne, comme le nom, de la diversité des langues utilisées par ces communautés dans leur histoire contemporaine.

   « Nous pouvons ainsi recenser six stocks linguistiques de prénoms : les Esther, David, Rachel, Salomon, Deborah et Michaël relèvent de la ***syntaxe hébraïque très ancienne*** *; les Makhlouf, Saada, H'biba, Messaouda rappellent l'usage du* ***judéo-arabe****, tandis que les Perla, Mercedes ou Nino, Umberto et Gilda indiquent que les juifs d'Afrique du Nord ont également parlé, pour certains d'entre eux,* ***l'espagnol et l'italien****. »*

   Ainsi dans nos familles, les prénoms sont soit **judéo-arabe** *Hassouna, Messaouda, Najema* ou *Nedj(e)ma, Simha, Saoud, Ghali* ou *Rali*, *riche* en arabe (prononcer avec une [r] guttural) soit d'origine **biblique**, *Esther, Meriem, Rachel, Zahara* pour les femmes*, Aaron, Abraham, Chemoul (Samuel), Chaloum (Charles), Judas, Mouschi (Moïse), Salomon* pour les hommes.

2. **après sa promulgation en 1870**, on assiste à l'évolution suivante :
   - **la disparition du prénom Juda(s)** : il se rencontrait couramment jusqu'alors par référence au Judas des origines, chef de la tribu éponyme, célébré pour sa bravoure, *« c'est un jeune lion que Juda… »* (*Bible*, *Genèse*, 49,8-9) [112]*,* traditionnellement associé à cet animal ; cependant, marqué trop négativement dans la société **par confusion** avec son homonyme du début de l'ère chrétienne, *Judas l'Iscariote* des Evangiles, le prénom est définitivement abandonné et remplacé par son homologue *Léon*, appartenant au champ sémantique du lion. Cependant, exception à la règle, il subsiste encore en second prénom en 1903 chez les Karsenti le doublet *Léon Youda* ;
   - *« Avec la francisation des juifs en Afrique du Nord, les prénoms français se sont d'abord répandus dès le début du siècle, dans les familles émancipées qui envoyaient leurs enfants à l'école française et qui projetaient l'ascension et la mobilité socio-*

[111] Les citations sont extraites de l'article de Joëlle BAHLOUL, « Noms et prénoms juifs nord-africains », *Terrain*, n°4, mars 1985, Famille et parenté http://terrain.revues.org/index2872.html
[112] Référence fournie par Joseph Gazit.

professionnelles de leur progéniture. L'attribution d'un prénom français était la porte ouverte ou le premier pas vers l'insertion dans la société française ».

Ainsi la volonté d'appartenance et d'intégration à la communauté « européenne » et le souci de se démarquer des citoyens algériens « indigènes », privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques, se manifestent dans l'évolution des prénoms déclarés aux services de l'Etat-civil et pour respecter la tradition on donne presque systématiquement aux petits-enfants en premier prénom, quelquefois en second, les homologues français ou européens des prénoms des grands-parents.

« D'une manière générale, à partir de cette époque, les prénoms hébraïques et judéo-arabes de la grande majorité des petits juifs nord-africains rétrogradent en seconde position : ***ce sont maintenant les seconds prénoms de la mémoire généalogique et de l'inscription dans l'ascendance familiale, les premiers étant, francophones, ceux de l'insertion dans la société majoritaire****.».*

Ainsi pour les garçons

- *Abraham* est remplacé par *Albert, Chaloum, paix* et aussi *bonjour* et *au revoir* devient *Charles, Chemoul* est le surnom familier de *Samuel ;*
- et pour les filles *Clara* devient *Clarisse, Djorha Perle, Hanna Annie, Hassouna Sonia, Louna Lina, Meriem Marie, Nedjma Etoile, Messaouda Fortuneé, Simha Simi, Sultana Reine, Zohra Rose*.

- Les prénoms bibliques ou judéo-arabes donnés par les parents sont **dans la vie courante** soit francisés *Charles <Chaloum, etc.* soit abandonnés au profit du choix d'un prénom totalement différent *Djemmoul>Emilie, Esther> Titine*, *Semha>Julie Simi> Julie*, *Rachel> Renée, Messaouda = Fortunée, Saoud> Félix* (l'arabe *Messaoud*, raccourci en *Saoud* signifiant *prospère ou fortuné*).

- On constate enfin le choix des prénoms du calendrier romain, sans lien avec la tradition d'origine, *Antoinette, Etoile, Suzanne-Perle, Marthe-Yvonne*, *Léonie, Alfred, Henri, Elie, René*.
  La génération suivante verra se pérenniser définitivement cette pratique*, Berthe, Camille, Mireille* (d'après l'opéra de Gounod), *Stella, Léon, Maurice-Paul, Fernand,* avec cependant le doublet *Maklouf René* pour l'ainé des Benhaïm, qui conserve le prénom de son grand-père paternel.[113]

[113] Voir acte de naissance d'Abraham BENHAÏM.

ETUDE II

UNE JEUNESSE DECIMEE

Qu'on se penche sur les chroniques d'état-civil des journaux de Tlemcen couvrant la période de l863 à 1933 ou que l'on suive les enfants de nos familles, on aboutit au même constat : notre histoire familiale est jalonnée des deuils d'enfants, adolescents ou jeunes adultes littéralement décimés, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale**,** malgré les progrès de l'hygiène et de la prévention.

C'est ainsi qu'à Oran **une terrible mortalité infantile** frappe dans les années 1880 **la moitié** des six enfants du même couple Isaac et Semha Bensaïd, une fille et leurs deux seuls fils, prénommés successivement Saoud, qui meurent tous trois en bas âge et ne survivront dans cette famille que les filles au nombre de trois. De même, dans la même ville, la famille Ben Haïm sera endeuillée trois fois entre 1875 et 1878, **en l'espace de quatre ans seulement**, par la mort brutale de leur trois filles aînées à l'âge de cinq ans, quinze mois et deux ans.

Cette mortalité n'épargne guère les adolescents et adultes. A Tlemcen, Hasna Obadia, fille de Semha-Mamma meurt à 36 ans en 1902, les deux filles de Samuel (Chaloum) Karsenti, frère d'Abraham, lui-même décédé à trente et un ans, meurent dans la fleur de leur âge, en 1906 et 1909, à seize et dix-huit ans, la jeune Léa Bedock mourra trois ans après son mariage à l'âge de 26 ans.

Notons à Oran le décès en 1870 de *« l'Anglaise »* âgée de trente-deux ans (voir plus haut l'étude de sa vie) et *en plein XXe siècle, dans les années quarante*, la disparition des deux adultes de la famille Benhaïm, frappés dans leur jeune maturité, à vingt-deux et trente ans.

En France métropolitaine, dans notre étude d'une famille du Var, sans lien de consanguinité des parents, nous avons constaté, durant cette même période, la disparition de *deux* jeunes filles, sur *quatre* enfants, à l'âge de deux ans en 1895 et seize en 1907.

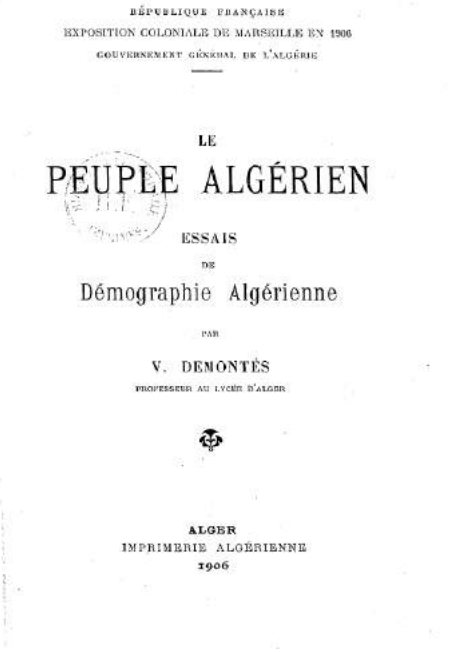

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE EN 1906
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

LE
PEUPLE ALGÉRIEN

ESSAIS
DE
Démographie Algérienne

PAR
V. DEMONTÈS
PROFESSEUR AU LYCÉE D'ALGER

ALGER
IMPRIMERIE ALGÉRIENNE
1906

Source http://gallica.bnf.fr/?lang=FR

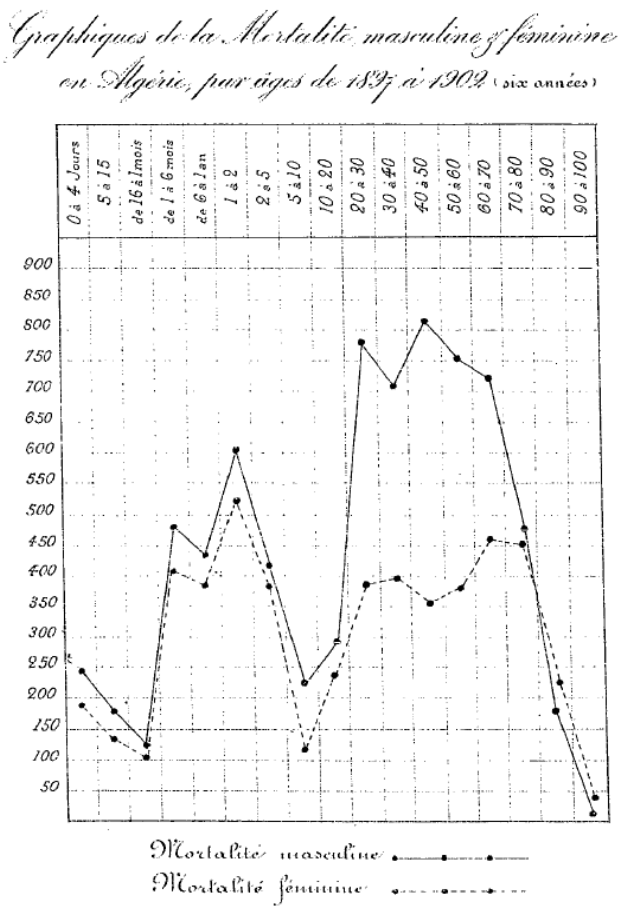

Les raisons de cette surmortalité sont multiples et ont été analysées à notre demande par les docteurs Jean Benoliel, chirurgien orthopédique, et Sion Sitruk, pédiatre.

1. **Les mariages endogamiques** fréquents entre cousins germains dans certaines familles de l'époque, avec même les encouragements des parents, ***ne peuvent*** expliquer à elles seules cette très forte mortalité. Certes *« le facteur génétique lié à cette coutume est responsable à la fois de recrudescence de maladies génétiques et de malformations multiples, facteurs prédisposants d'atteintes du système immunitaire »* (Dr Sitruk*)*.

   Pour Isaac, l'ainé des enfants d'Hanna et Abraham Karsenti, à la consanguinité attestée, on peut incriminer une maladie génétique, du type myopathie de Duchenne (Dr Bénoliel)[114], dont le gêne s'est définitivement éteint et ne s'est plus jamais manifesté dans la descendance des Karsenti. On peut penser également à la poliomyélite mais *il est invraisemblable* que la même affection ait systématiquement atteint les filles de cette même famille.

2. **Il faut tenir compte des conditions de vie et d'hygiène** déplorables dans des ghettos insalubres et les logements misérables, tels que les décrivent les voyageurs qui l'ont constaté *de visu*, en 1859 l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, en 1900 Louis Durieu dans sa description des conditions de vie du prolétariat juif d'Algérie.

[114] Cette maladie affectant les garçons seuls (un nouveau-né sur 3.500) se manifeste par un affaiblissement progressif des muscles squelettiques, des muscles cardiaques et une insuffisance respiratoire ; elle confine vers 12 ans les enfants dans un fauteuil roulant.

« *La promiscuité et les habitats sommaires étaient la cause des diffusions rapides et étendues de maladies, pas d'eau courante, pas de collecte des eaux usées, pas de ventilations, accumulation des déchets dans les ruelles, climat propice aux hyperthermies. Pour les enfants, les conditions sanitaires précaires peuvent être responsables* ***d'infections multiples qui ne laissaient survivre que les individus ayant acquis une résistance au-dessus de la moyenne****. Ces infections touchaient essentiellement les poumons (pneumonies, tuberculoses), le cerveau (méningites, encéphalites, poliomyélite) et le tube digestif (gastroentérites, hépatites). S'y ajoutaient les épidémies fréquentes du type choléra, salmonellose,colibacillose, fièvre de Malte, rougeole, diphtérie, etc »* (Dr Sitruk).

3. ***« Rappelons que les moyens diagnostiques*** *(radio, biologie)* ***et thérapeutiques limités*** *(pas d'antibiotiques) ne conduisaient que rarement à une guérison et que les séquelles nombreuses laissaient les enfants dans une fragilité et une morbidité telles que le moindre facteur surajouté (malnutrition, prématurité) était susceptible de les emporter. Il n'existait aucune prévention, en particulier vaccinale. »* (Dr Sitruk)

4. **Il faut incriminer enfin les épidémies et les grandes maladies** qui frappaient les jeunes générations jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, au XXe siècle, à l'époque d'une médecine encore peu armée face à ces fléaux, même si *Le* Courrier de Tlemcen dans son édition du 27 octobre 1899 signale dans sa rubrique d'état-civil le cas exceptionnel d'une centenaire, Maha Dahan, décédée à l'âge de **102 ans.**

   N'est-ce pas les épidémies, typhus ou typhoïde, qui pourraient avoir tué les autres enfants Karsenti dont la jeune Camille en 1931, comme le sera le 3 septembre 1932, après les fortes chaleurs de l'été, le jeune Robert Kérob, élève du collège d'Alger, venu à Tlemcen passer ses vacances en famille, qui décèdera dans cette ville de ce fléau dans sa treizième année [115] ?

5. *« Bien d'autres causes peuvent être évoquées. Mais il était pour l'époque courant et banal de perdre* ***trois, quatre voire cinq enfants pendant ou après la gestation*** *pour une douzaine de grossesses en l'absence de contraception et de moyens d'information des familles.*
   Le système sanitaire reposait uniquement sur le médecin de famille, pour ceux qui pouvaient se le permettre, ou le guérisseur du coin dont la responsabilité était embryonnaire ou encore les conseils de voisinage, dans un fatalisme où la volonté du Créateur et le monde meilleur étaient souvent évoqués.» (Dr Sitruk)

Terrible bilan[116].

[115] Information fournie par Simonne Kérob, confirmée par l'article et les remerciements parus dans l'hebdomadaire *L'Echo de Tlemcen* dans sa parution du 6 septembre 1932 (voir page suivante).

[116] Courriel de Jacques Guy Benhamou du 18 février 2014, auteur d'*A la recherche d'une communauté disparue. Les juifs de Tlemcen de 1870 à 1962*

« Outre le manque d'hygiène et les tares de la consanguinité que vous avez raison de souligner, une autre cause de la forte mortalité qui sévissait au sein de cette population, **il y avait les effets d'une malnutrition endémique** qui atteint son paroxysme sous le gouvernement de Vichy.»

ARBRE I
GENEALOGIE DES KARSENTI

En cas d'absence d'actes d'état-civil, nous avons reconstitué certains éléments ***en notant en italique les dates présumées***.

Nous avons en outre placé en exposant les références suivantes

1. ^{EC} : acte d'état-civil sous quelque forme que ce soit, acte de naissance, acte de décès ou acte notarié.
2. ^{G} : archive sonore des entretiens d'Esther Gouin (1891-1994) avec René Karsenti en 1977.
3. ^{LF} : livret de famille personnel ou d'un descendant.
4. ^{MaC} : acte de mariage en date du 12 mai 1887 de Chemoul Karsenty né le 23 octobre 1864, décédé en 1895.
5. ^{M} : livret militaire de (A)braham Karsenti (1867-1914)
6. ^{T} : témoins divers (dont descendants) ayant connu un membre de la famille.
7. ^{Presse} : périodiques de Tlemcen ^{CT}Le Courrier de Tlemcen, ^{ET} L'Echo de Tlemcen, ^{T}LA TAFNA consultés sur le site *Gallica* de la Bibliothèque Nationale.

GENEALOGIE D'ISAAC BENSAID époux de SEMHA KARSENTI

Isaac BENSAÏD *né vers 1770*	**Nedjma BENFREDJ** *née vers 1775*	**Rhali BENHAMOU** *né vers 1780*	**Esther LASCAR** *née vers 1885*
(Mes)saoud BENSAID, cordonnier né en 1800 décès à Oran 6 rue de Zurich le 18 janvier 1880 à 80 ans ACTE DECES COAM ORAN		**Hanna Bent el Ghali BEN HAMMO** née à Tlemcen en 1811 décès sous le nom **d'Hanna BENHAMON** à Oran rue de Ratisbonne le 13 mars 1881 à 70 ans ACTE DECES COAM ORAN	
	Isaac BEN SAÏD, né vers 1933 CAOM acte naissance de sa fille Nedjma épouse Bedock rabbin à Oran G, **décès en 1888 à Oran**	**Abraham BEN SAÏD**, Typographe né en 22 octobre **1842** CAOM acte mariage 30 août 1882 décès *vers ?*	

GENEALOGIE DES KARSENTI

Chemoul KARSENTI et Semah GLISSI ou SLISSI ? vers 1800		**Iuda TOUATI & Esther TOUATI vers 1800**
Isaac KARSENTI né vers ***1830,*** profession tanneur, décédé le 12 sept 1885	épouse vers *1847*	**Najema TOUATI** née vers ***1835*** décédée le 11 octobre 1886 acte mariage Mouschi CAOM

Génération n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3	Génération n° 4 enfants d'Hasna
Isaac KARSENTI, né vers ***1830***, profession tanneur, décédé le 12 sept 1885 [MaC] épouse vers *1847* **Najema TOUATI** née vers ***1835*** décédée le 11 octobre 1886 **acte mariage Mouschi CAOM** **Six enfants connus sur une période de 24 ans.**	**<u>Enfant n°1</u>** **L'AINEE** **Semha appelé « Mamma »**[G] et [T], diminutif d'affection donné par sa fille, ses petits-enfants,neveu et nièces. Etat-civil : naissance vers 1848 [CAOM acte naissance de sa fille Nedjma épouse Bedock], épouse vers *1865* **Isaac Ben Saïd**, né vers 1833 [idem], rabbin à Oran [G], veuve en 1888 *(signalée* veuve le 15 mars 1929 [Presse ET du 19/3/1929 : remerciements de sa fille, veuve Bedock]), décès à *96 ans* au XXe siècle à Tlemcen vers *1946*[T]**.**	**<u>Enfant n°1</u>** **Hasna dite Hassouna** [G] née le 31 décembre 1866 décédée à Tl. le 29 mars 1902 **ANOM mariage Joseph Obadia 22 juin 1905 TLEMCEN N° 46** mariée à Oran le 28 mars 1883 « à 16 ans »[acte mariage Oran] à **Isaac Obadia**, *cordonnier maître-. coupeur »*[G] né 11 mai 1861 Remarié le 16 mars 1904 à Aïcha Benhamou née à Tl. le 20 janv. 1881 **ANOM mariage TLEMCEN N° 21** décédé en mars 1929 à 68 ans [ET du 5/3/1929]	**Joseph** (né à Tlemcen le 11 mai 1885*),* représentant de commerce habitant à Lamoricière, épouse sa cousine le 22 juin 1905 **Zahri Obadia** [ANOM mariage TLEMCEN N° 46] **(= Lalie)** née le 27 janvier 1884, obtention du certificat d'études en juin 1899[CT 2/6/1899]. 1. **Alfred** (resté célibataire sans enfant) né *vers 1911* *Sans descendance* 2. **Henri** Tlemcen 20 avril 1908 épouse le 7 novembre 1941 Louise Andrée MALINGUE, mort en 1957 à 42 ans[G]**.** **Chaloum (Charles)** Oran 26 janvier 1888 - Oran 7 février 1960 [CAOM ORAN]. Sans descendance. **Julie Semha** (9 août 1889-2 avril 1964) épouse à 35 ans en 1924 Feuer **2 enfants** 2. **Guy** Feuer 3. **Sonia** épouse Muller **Esther**[G] (1891-1994) épouse à 45 ans Lucien Gouin, cuisinier. Sans enfant.

Génération n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3	
Isaac KARSENTI, né vers ***1830,*** profession inconnue, décédé le 12 sept 1885 MaC épouse vers *1847* **Najema TOUATI** née vers ***1835*** décédée le 11 octobre 1886 acte mariage Mouschi CAOM **Six enfants connus sur une période de 24 ans** **période de 24 ans.**	**Simha appelé « Mamma »**G et T, diminutif d'affection donné par sa fille, ses petits-enfants, neveu et nièces. Etat-civil : naissance vers 1848 **CAOM acte naissance de sa fille Nedjma épouse Bedock**, épouse vers *1865* **Isaac Ben Saïd**, vers 1833 idem, rabbin à OranG, veuve en 1888 *(signalée* veuve le 15 mars 1929 Presse ETdu 19/3/1929 : remerciements de sa fille, veuve Bedock), décès à *96 ans* au XXe siècle à Tlemcen vers *1946*T**.**	**Enfant n°2** **Hana** née à Oran en 1870, décédée **avant la naissance** d'Hanna.	**Enfant n°3** **Hanna** CAOM ORAN (Oran 24 juin 1873 -Tlemcen 31 octobre 1947) épouse son oncle_Voir ci-après Abraham Karsenti
		Enfant n°4 **Saoud** CAOM ORAN né à Oran rue de Ratisbonne le 2 avril 1878 profession du père employé de commerce **décédé avant la naissance** de son frère qui porte le même prénom	**Enfant n°6** **Saoud** CAOM ORAN né à Oran rue d'Ulm le 25 février 1888 profession du père journalier déclaré par son oncle Judas Karsenti 33 ans décédé à Oran le 3 février 1889 6 rue d'Austerlitz.
		Enfant n°5 **Nedjma Saïd** née le 7 nov.1883 CAOM Oran décédée le 18 janvier 1969 à Toulouse Source : espace du judaïsme toulousain épouse le 27 juin 1906 idem M. Bahar **Bedock** , boucher, (1877- décédé à 52 ans le 15/3/ mars1929 Presse ET : remerciements de sa veuve. Moïse Bedock, leur oncle, deviendra tuteur des enfantsG**.** Voir enfants ci-contre	1. **Léa née le 10 juin 1907**, épouse en mars 1930 Henri Sportouch**,** morte en couches à 26 ans le 25 novembre 1933 « *après quelques jours de maladie* » Presse ET 2. **Emile *Meyer*, né le 29 août 1908,** décédé en 1988 à Paris**,** pharmacien à Tlemcen place d'Alger, marié à Madeleine Renard. Un fils Michel. 3. **Isaac***,* **né le 10 janvier 1910**, mort accidentellement à la fin de la guerre 1939-45. Une fille, Colette Colon, habitant à Lyon. 4. **Albert *dit Bérou***, boucher, **né le 14 juillet 1911**, décédé à Montrouge le 7 mars 1984. Trois enfants, deux filles Simone (Valentin), Francine (Dahan) ophtamo, un fils Jacques né en juillet 1932. 5. **Juliette, née le 30 juillet 1914**, décédée, dont la villa de la rue d'Hanaya à Tlemcen porte le nom. 6. **Charles *Sauveur***, **née le 24 février 1916** mort en 1996 à Paris. Marié avec Marie Bensaken. Sans enfants. 7. **Rose** 25 avril 1917-8 décembre 1917. 8. **Alfred** dit ***Fredou***, boucher, né le 24 septembre 1918 décédé vers 1990. Célibataire sans enfant. 9. **Léon,** avocat, né en 1921 décédé à Vichy en 1981, marié à Janine CHEKROUN. Un fils. 10. **Simon,** ophtalmo à Villeneuve sur Lot, **né le 11 décembre 1922** décédé le 15 avril 2003 à Toulouse**. Marié deux enfants Eric et Gérard**

Génération n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3	Génération n° 4
Isaac KARSENTI, né vers ***1830,*** profession tanneur, décédé le 12 sept 1885 **MaC** épouse vers *1847* **Najema TOUATI** née vers ***1835*** décédée le 11 octobre 1886 **acte mariage Mouschi CAOM** **Six enfants connus sur une période de 24 ans.**	**<u>Enfant n°2</u>** **KARSENTI Férahé** née vers 1856 à Tlemcen, décédée à 73 ans 8 janvier 1929 (source *L'Echo de Tlemcen* du 8 janvier 1929). Mariée avec Jacob Rabbi CHOURAQUI (1850-1904), fils de David CHOURAQUI & M'zabe BEHE	- Esther Chouraqui née le 22 décembre 1871 http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=483754 - acte de mariage du 21 août 1893 à Tlemcen d'Esther Chouraqui, né le 22 décembre 1871, fille de Jacob CHOURAQUI, commerçant, et Ferahé KARSENTI, sans profession, et de Haiem DRAY, tailleur d'habits, né à Oujda « dans le courant de l'année 1871 ». - David Chouraqui 1873-1965 http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=484186 acte de mariage du 2 septembre 1896 à Tlemcen de David CHOURAQUI, chaisier, né le 16 novembre 1873, fils de Jacob CHOURAQUI, journalier, et Ferahé KARSENTI, sans profession, et de Simha DARMON née à Tlemcen le 13 novembre 1873, sans profession. - Isaac Chouraqui 1876-1947 http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=484750 acte de mariage du 2 septembre 1896 à Tlemcen de David CHOURAQUI, chaisier, né à Tlemcen le 4 mai 1876, fils de Jacob CHOURAQUI, rabbin, et Ferahé KARSENTI, sans profession, et de Zohra AMSELLEM née à Tlemcen le 24 novembre 1878, sans profession. - Nedjema "Etoile" Chouraqui 1881 - Semha Chouraqui 24 novembre 1884 http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=484847 acte de mariage du 21 septembre 1904 à Tlemcen de Semha CHOURAQUI, sans profession, née à Tlemcen le 25 novembre 1884, fille de Jacob CHOURAQUI, journalier, et Ferahé KARSENTI, sans profession, « ici présents et consentants » et de Jacob DRAÏ né à Saint Denis du Sig le 18 juin 1864, sans profession. Mention marginale : divorce prononcé le 23 juillet 1906 par le Trbunal civil de première instance d'Oran. - Chaloum "Salomon" Chouraqui 1889-1966 - Gabriel Chouraqui 1891-1958 - Albert Chouraqui - Diamante Fortunée Chouraqui - Julie Chouraqui - Sultana Reine Chouraqui	

Génération n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3		Génération n° 4
Isaac KARSENTI, né vers ***1830,*** profession tanneur, décédé le 12 sept 1885 [MaC] épouse vers *1847* **Najema TOUATI** née vers ***1835*** décédée le 11 octobre 1886 [acte mariage Mouschi CAOM] **Six enfants connus sur une période de 24 ans.**	**Enfant n°3** **Judas,** tanneur, né à Tlemcen le 27/4/1855 épouse Freha PINTO à Tlemcen le 14 juin 1880 CAOM (divorce prononcé à Oran le 8 février 1893), décédé à 46 ans à Oran à son domicile rue de Ratisbonne le 16 mai 1901 « époux d'Esther Griguer »CAOM	*Sans descendance connue*		
	1. **<u>Enfant n°4</u>** **Chemoul** (= *Samuel*) né le 23 octobre 1864 [MaC], boucher, décédé à l'âge de 31 ans, le 13 déc. 1895[LF], ***douze jours*** avant la naissance de son fils El Ghali, qui porte en second son prénom, marié le 12 mai 1887 [MaC] avec Tata Karsenti, née le 1er avril 1866 [LF] décédée le 5 octobre 1929.	1	**Nedjema** 1888-1906 [LF]	
	2.	2	**Isaac** né le 26 août 1889 [LF]. Boucher. Second mariage en septembre 1937 avec Debora Lachkar.	
	3.	3	**Emilie** née dans le courant de l'année 1892 [LF].	
	4.	4	**Simha** 1er nov. 1893-29 mai 1909 [LF].	
	5.	5	**Ghali** (= *aimé, précieux)* né le 25 décembre 1895, décédé en 1984 à Argenteuil, épouse en 1927 **Julie Ayache** (1907-2002) [LF].	4 enfants : Joseph, Paulette, Raoul décédé à 1 an, Simone.

Génération n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3 Tous nés à Tlemcen			Génération n° 4
Isaac KARSENTI, né vers ***1825***, profession inconnue, décédé le 12 sept 1885 MaC épouse vers *1847* **Najema TOUATI** née vers ***1830*** décédée le 11 octobre 1886 acte mariage Mouschi CAOM **Six enfants connus sur une période de 24 ans.**	**Enfant n°5** **Abraham KARSENTI**M Tlemcen 13 janvier 1867 Meurt *à 47 ans* d'un coma diabétique le 11 juin 1914 Presse *Courrier de Tlemcen*, profession boucher, *vers 1890* épouse sa nièce **Hanna BEN SAÏD** (Oran 24 juin 1873 CAOM ORAN -Tlemcen 31 octobre 1947) .	1.	**Isaac** « il est né en même temps que moi » Gouin (née en 1891) : selon l'état civil des naissances publié dans Presse TAFNA, on relève deux dates possibles août 1889 ou juillet 1892, *décédé en 1911 ?*		Sans descendance
		2.	**Fille**G **n° 1** : ***prénommée*** **Semha** Presse par tradition de la transmission pour la première née du prénom de la grand-mère Simha « Mamma » : très vraisemblablement nov. 1893 Presse TAFNA ?		
		3.	**Saoud dit Félix** (10 décembre 1896-Toulouse 29 janvier 1968). Sans descendance.		Epouse **Mleher** Emilie **Choukroun** (2 septembre 1908-13 oct. 2002).
		4.	**Fille n° 2 Léonie** G *(1898 ?-1918 ?)*	décédées vers 20 ans.	Sans descendance
		5.	**Fille n° 3 ?** G *(1900 ?-1920 ?)*		
		6.	**Léon** (22 avril 1903-Nice 1ER octobre1975) épouse le 9 mars 1932 Mireille Benhaïm (Oran 24 juillet 1911-Antibes 29 décembre 1996)		5 enfants : **Colette, Marlène, Albert, Yvette et René**.
		7.	**Elie** (Tlemcen 1906-1955) épouse Henriette DADOUN (16 juin 1918 Orléansville - 23 décembre 2016 Montpellier) (épouse Hector Carrascosa en secondes noces)		**Annie** Tlemcen 31 octobre 1950 – 10 juin 2011 Castelnau-le-Lez épouse Michel Zennou (Alger 31 août 1943-4 avril 2007 Montpellier)
		8.	**Camille** G et T (1909- 21 mars 1931 Presse *Echo de Tlemcen*)		Morte à 22 ans sans descendance

La descendance de

Léon KARSENTI (Tlemcen 22 avril 1903 - Nice 1er octobre1975)
Mariage à ORAN le 9 mars 1932
Mireille KARSENTI-BENHAÏM (Oran 24 juillet 1911 - Antibes 29 décembre 1996)

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
Enfant mort-née Tlemcen 24 février 1933			
Colette née à Pau le 7 avril 1934 **1** mariée à Oran le 19 décembre 1953 à Isaac DJIAN né à Oran le 19 octobre 1920 décédé à Paris le 16 octobre 2019	Martine née à Oran le 7 nov. 1954 **1** mariée à Cannes le 10 août 1993 à Michel KORN né à Cannes le 23 août 1948	**1** Anaëlle née à Paris le 22 juillet 1995 marié avec Samuel SABBAN né à Paris le 24 février 1996 **2** Elisa née à Paris le 4 octobre 1996 **3** Salomé née à Paris le 18 décembre 1997	
	Alain né à Oran le 29 avril 1956 **2** mariée à Paris le 31 octobre 1982 à Denyse BELAIS née à Souk el Arba (Tunisie) le 27 février 1956	**1** Robin né à Paris le 7 août 1983 1 - marié le 21 mai 2009 à Anael née à New York le 6 décembre 1983 (divorce) 2- union avec Candice COÏC **2** Axel né à Paris le 13 mai 1986 union avec Maud ROULET **3** Aaron né à Paris le 11/11/ 1990 union avec Anna MACIEL	1 - Sol né à Paris le 14 juillet 2011 2 - Abele 3/3/2022 et Ari 20/4/2025 Noé 29/7/2017 et Oscar 11/10/2023 Lucas 26/3/2025
	Corinne née à Oran le 10 septembre 1958 **3** mariée à Boulogne le 2 juin 1983 à Sam COHEN né à Paris le 13 septembre 1958	**1** Clara née à Boulogne le 10 décembre 1983 marié à Sharon Bernstein (divorce) **2** Alexis né à Boulogne le 8 avril 1987 marié à Candice ARAV **3** Léo né à Boulogne le 18 février 1997	Linoi 30/5/2017 et Eden 11/01/2022 Romy 27/2/2018, Joy 14/6/2019, Benny 13/10/2020 et Avishay 13/1/2025

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
Marlène née à Blida le 12 juin 1936 décédée à Paris le 21 février 1995 **2** mariée à Oran le 25 juin 1961 à Roger ACHACH né à Oran le 26 mars 1928	1 Dominique née à Oran le 2 mai 1962		
	2 Franck né à Nice le 24 mai 1964 marié à Nice le 29 décembre 1994 à Karine GUEDJ né Paris le 29 juillet 1971	1 Laura née à Charenton le 16 octobre 1996 2 Marion née à Cagnes/Mer le 14 décembre 1999 3 Ethan né à Cagnes/Mer le 5 mars 2006	
Albert née à Oran le 16 mars 1942 *Mariages* 1- à Nice le 24 décembre 1968 Françoise LENTULO fille d'Albert LENTULO Nice 17 déc. 1998 - 01 mai 1981 et de Marie-Antoinette STRAUDO Nice 31 janvier 1908 - 3 sept.1958 **3** 2- à Nice le 29 décembre 1979 à Solange GONNET née à Fréjus le 11 septembre 1949 fille d'Henri GONNET (Roquebrune-sur Argens 10 janv.1824 - 20 mars 1924) Mery CECCARELLI (Montaione 21 mars 1924- Fréjus 2 décembre 1998)	**1** Jérôme né à Nice le 5 août 1969	**1** Lola née à Paris février 2003	
	2 Marie-Françoise née à Nice le 18 mars 1972 mariée à Cannes le 14 juillet 2001 à Jean-Philippe DERUAS né à Cannes le 7 septembre 1971	**1** Lou né à Paris le 8 mars 2003 **2** Romane né à Paris le 18 décembre 2005 **3** Violette né à Paris le 28 août 2011	
	3 Anaïs née à Nice le 29 janvier 1981 mariée à Roquebrune/Argens le 9 /08/ 2008 à Christophe HIRLES né à Rognac (13) le 14 novembre 1980	**1** Léna née à Nice le 23 juillet 2009 **2** Ava née à Nice le 17 avril 2012	-

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
4 **Yvette** née à Oran le 17 août 1946 *Mariages* 1- à Chapareillan le 22 décembre 1969 à Gérard MARTINEZ Alger 24 mai 1946 Ajaccio 2 août 2018 2- à Nice le 21 février 1993 à Joseph GAZIT né à Tel-Aviv le 31 juillet 1936	**1** Frédéric né à Marseille le 7 décembre 1970 union à Paris avec Clotilde née à Monaco le 16 octobre 1970	**1** Oscar né à Paris le 28 octobre 2008 **2** Lilah née à Paris le 16 octobre 2010	
	2 Sébastien né à Nice le 30 janvier 1973 marié à Antibes le 4 juillet 2003 à Murielle NOVELLO née à Nice le 26 mars 1972	**1** Victoria née à Nice le 05/05/05 **2** Sacha né à Nice le 29 juin 2012	
	3 Gaëlle née à Nice le 11 décembre 1974 mariée à Antibes le 07/07/07 à Cédric MIGANI né à Antibes le 27 août 1976	**1** Enzo né à Nice le 31 août 2005 **2** Raphaël né à Nice le 18 juin 2011 **3** Mila née à Nice le 21 février 2014	

5	**René** née à Tlemcen le 27 janvier 1950 mariée à Paris le 31 décembre 1978 à Hélène BENDAYAN née à Casablanca le 28 nov. 1946 fille de Elie BENDAYAN (Meknes 14 mai 1915- Bordeaux 9 août 1993) et d'Annie FERIDA (Casablanca 18 mai- Paris 2 septembre 2001)	**1**	Emmanuelle née à Paris le 11 octobre 1979 mariée à Paris le 29 août 2010 à Guillaume BAKOUCH né le 26 décembre 1979	**1** Elise née à Paris le 29 décembre 2011 **2** Joseph né à Paris 15e arr. le 9 août 2014
		2	Melissa née à Washington le 27 juillet 1982 mariée à Milan le 6 juin 2010 à Daniel BALLY né à Milan le 8 octobre 1977	**1** Gabriel né à Milan le 28 avril 2012 **2** Lea née à Milan le 30 janvier 2015 **3** Rebecca née à Milan le 27 octobre 2018

Génération n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3	Génération n° 4
Isaac KARSENTI, né vers ***1830***, profession tanneur, décédé le 12 sept 1885 [MaC] épouse vers *1847* **Najema TOUATI** née vers ***1835*** décédée le 11 octobre 1886 [acte mariage Mouschi CAOM] **Six enfants connus sur une période de 24 ans.**	**<u>Enfant n°6</u>** **Chaloum** (> *Charles*) *« le liquoriste »* né le 14 mars 1870[EC], décédé vers *1935*, marié à Oran le 18 avril 1894 [EC] à Semha Ben Fredj, née le 26 juin 1867[EC], tous deux à l'origine de la branche des Karsenti d'Aïn-Témouchent.	**Antoinette** *dite* Etoile (23 janvier 1895[EC]-décès accidentel le 19 février 1932 [LF]) épouse **à AT** Joseph Cohen le 29 juin 1914.	Fortuné, David dit Marcel, Robert-Charles, Yvette, Edmond Elie [LF].
		Isaac 6 mai 1897-16 juin 1898	
		Abraham dit Albert (8 avril 1899-18 décembre 1950) épouse à AT le 18 mars 1931 Rachel Rolande Sportès (née le 25 août 1912) [LF]	4 enfants : Simone, Helyette, Denise, Charles-André [LF].
		Léon (1[ER] décembre 1901 [EC] - Pau 1991) épouse à AT le 26 mars 1924 Cécile Bén Ichou	7 enfants : Lydia, Andrée, Charles (marié à Mme Colette Bénichou), Josiane, Claude (mort précocement à 18 ans), Paul, Jacqueline [T].
		Isaac (18 janvier 1904 [EC] - Grasse 1949 [T])	Sans descendance
	<u>Enfant n°7</u> **Mosché Mouschi**[T] *« né dans le courant de l'année 1872 »*, comme le précise son acte de mariage, boucher à Aïn-Kial, marié le 26 mars 1895 avec Messaouda Karsenty, née à Tlemcen le 27 décembre 1874 d'un père tanneur.	**1. Etoile** née le 27 août 1896 à Aïn-Kial http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=721888T **2. Isaac** né le 24 juin 1898 à Aïn-Kial http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=721926 **3. Emilie** née le 31 mai 1900 à Aïn-Kial http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=721968 Mention marginale : **mariée à A-K le 9 juin 1920 à Isaac Karsenty** **4. Anna** née le 17 janvier 1902 à Aïn-Kial http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=721994 Mention marginale : **mariée à A-K le 25 mars 1925 à Robin DRAY**	**5. Aaron** né le 6 février 1904 à Aïn-Kial http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=722037 Mention marginale : **marié à Oran le 19 mars 1956 à Marie Lévy** **Nota** : au-delà de 1905, plus de données disponibles en ligne sur les registres de naissances d'Aïn-Kial. Selon témoin : René, Léon, Aimé, Julie (épouse Grabli), Rachel + autre fille ? **Descendances inconnues.**

ARBRE II GENEALOGIE DES OBADIA

<table>
<tr><th>Génération 1</th><th>Génération 2</th><th>Génération 3</th><th>Génération 4</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Youssef Obedia
né vers 1825
mort à Tlemcen le 3 décembre 1872

Esther bent David Azoulai
née vers 1835
décédée à Tl. le 29 mars 1898

Source CAOM MARIAGE ISAAC TLEMCEN 1904</td><td colspan="3">1. <u>Anna Obadia</u> née à Debdou, Maroc, avril 1855,
décédée à Tlemcen le 8/11/1942,
épouse le 9 août 1906 mention acte de naissance de Louis Alfred
Louis Alfred Calley Saint-Paul de Sinçay
(Paris 2 juillet 1845-Lamoricière12 nov. 1927), colonel d’infanterie à la retraite
fils reconnu de Louis Alexandre Calley Saint-Paul de Sinçay Paris 1815-Angleur Belgique 1890
et de Françoise Joséphine COLSON Paris 4 mars 1813, décédée en 1849 (en Belgique ?)
Sans descendance</td></tr>
<tr><td colspan="2">2. <u>Djemmoul dite Emilie OUBBADIA</u> (orthographe de son nom sur ses actes de mariage ANOM ORAN) née à Tlemcen le 25 décembre 1858.
- le 16 août 1893, à 35 ans, elle épouse en premières noces Auguste OUAIRY, instituteur, né à Nort, arrondissement de Chateaubriand (Loire-Inférieure), l’un des témoins étant Louis-Alfred Calley de Saint-Paul, commandant supérieur du cercle de Marnia. Divorce prononcé le 28 mai 1897 par le tribunal civil d’Oran.
- Le 9 décembre 1903, à 45 ans, remariage à Oran avec Moïse PARIENTE, né le 19 janvier 1869 à Oran (père : Samuel PARIENTE Tétouan 1809 – décédé à 90 ans à Oran le 20 novembre 1899, mère Alia COHEN-SKALI née vers 1836)
- Elle meurt avant 1937 puisque, veuf, Moïse PARIENTE contracte mariage à Tlemcen le 28 avril 1937 avec Férahé COHEN mention marginale de son acte de naissance</td><td>Un fils Albert Esther GOUIN Abraham (dit Albert) OUBBADIA né « le 17 octobre 1881 à Tlemcen de père inconnu et de Djemmoul OUBBADIA, âgée de 23 ans, sans profession, domiciliée à Tlemcen. ».
Il décède à Casablanca le 15 mars 1960.
Il épouse successivement :
. le 9 novembre 1904 à Oran Lucie Marie Magedeleine LARRIBA (Saint-Etienne 11 février 1877-Paris 12e 8 avril 1956, fille de Cyprien 1845-1888 et de Claudine de Bustos 1853-1837 ;
. à 40 ans, Rosa GARCIA le 28 octobre 1921 à Tlemcen ;

Génération 4
Fils unique d’Abraham et Lucie Larriba, Charles Maurice (Suresnes 6 mai 1908- Bordeaux 29 juin 1949), a eu un fils unique Jean-Claude Edmond (Carqueiranne 8 juin 1936) père de 3 filles.
Source : Estelle OUBBADIA</td></tr>
</table>

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
Youssef Obedia né vers 1825 mort à Tlemcen le 3 décembre 1872 **Esther bent David Azoulai** née vers 1835 décédée à Tl. le 29 mars 1898 Source CAOM MARIAGE ISAAC TLEMCEN 1904	**3. Isaac Obadia** né le 11 mai 1861 à Tlemcen, épouse 1. le 28 mars 1883 à Oran acte mariage Oran **Hasna dite Hassouna Ben Saïd,** (31 décembre 1866 à Tlemcen – Tlemcen 29 mars 1902). 2. Il se remarie à quarante et un ans, le 16 mars 1904, avec Aïcha Benhamou. Il décède en mars 1929 à 68 ans Echo de Tlemcen du 5/3/1929	1. **Joseph,** né à Tlemcen le 11 mai 1885, représentant de commerce habitant à Lamoricière, épouse le 22 juin 1905 sa cousine **Zahri** dite **Lalie Obadia** née le 27 janvier 1884 ANOM mariage Tlemcen N° 46.	. **Alfred** (resté célibataire sans enfant) né *vers 1911 Sans descendance* 2. **Henri** Tlemcen 20 avril 1908 épouse le 7 novembre 1941 Louise Andrée MALINGUE (Sannois 28 novembre 1995-13 novembre 1981) veuve de André HAASE, une fille Micheline Haase) mort en 1957 à 42 ans. *Sans descendance*
		2. **Chaloum (Charles)** Oran 26 janvier **1888**-Oran 7 février 1960 ANOM Oran	*Sans descendance*
		3. **Julie** Semha (9 août 1889-2 avril 1964), épouse en 1924 Paul Feuer, né à Berlin en 1883 (lieutenant de la Légion, ✞ à Oran en nov. 1954) Sonia Muller.	1. Guy 10 décembre 1925 Lamoricière - Paris 8 août 2020 2. Sonia Jeannine Anne, 1 août 1929 à Lamoricière - Paris 4 juin 2017, épouse de Paul Muller. Un fils Thomas né le 30 janvier 1973
		4. **Esther**, née en 1991, décédée à Paris en 1994 à l'âge de 103 ans, épouse le 6 juillet 1938 à Tlemcen **Lucien GOUIN** maitre cuisinier (30 décembre 1879 à Aups dans le Var - 8août 1951 Versailles).	*Sans descendance*

<table>
<tr>
<td rowspan="5">Youssef Obedia
né vers 1825
mort à Tlemcen le 3 décembre 1872

Esther bent David Azoulai
née vers 1835
décédée à Tl. le 29 mars 1898

Source CAOM MARIAGE ISAAC TLEMCEN 1904</td>
<td rowspan="5">4.
<u>Yacout OBEDIA</u>
ANOM mariage ZAHRI 1905 TLEMCEN N° 46 née vers 1857</td>
<td rowspan="2">Esther
née le 19 juin 1875 à Tlemcen
mariée « fille naturelle majeure »
le 24 juin 1896 à Tl.
à Sadia Benchaya
né à Oran le 4 janvier 1871
(de Judas 62 ans, décédé à 78 ans le 30 mars 1887
et de Louna née Afflalou 22 ans).</td>
<td>Lina Gisèle Paule, née à Oran le 8 octobre 1904 au domicile de ses parents, 11 rue de l’Hôtel de Ville.
Mentions marginales en partie raturées et illisibles « mariée le 19? juin 1929 avec Salomon Samil?, divorcée par jugement prononcé par le tribunal de la Seine en 1945? »</td>
</tr>
<tr>
<td>Yvette Suzanne née à Oran le 14 décembre 1906, décédée à 42 ans dans la même ville le 3 avril 1952.</td>
</tr>
<tr>
<td>Léon, Jean Alfred née le 13 février 1910 à Oran, décédée le 14 février 1969 à Neuilly sur Seine (92) à l’âge de 59 ans.</td>
<td rowspan="2">Edith (décédée à Paris en 1992).</td>
</tr>
<tr>
<td>Rose-Djouar
née en septembre 1881 Courrier de Tlemcen du 23 /9 /1881</td>
</tr>
<tr>
<td>Zahri dite Lalie,
née le 27 janvier 1884.
mariée à Joseph Obadia, son cousin.
(voir ci-dessus)</td>
<td>Sans descendance.</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">. Alfred (resté célibataire sans enfant) né vers 1911 Sans descendance
2. Henri Tlemcen 20 avril 1908 épouse le 7 novembre 1941 Louise Andrée MALINGUE (Sannois 28 novembre 1995-13 novembre 1981) veuve de André HAASE, une fille Micheline Haase) mort en 1957 à 42 ans. Sans descendance</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="3">Meriem née à Tlemcen le 24 juillet 1890, mariée
1. à Tl. le 26 octobre 1910 à Saul Edmond MIARA, directeur du comptoir commercial d’Arzew, né à Alger le 5 septembre 1884 (son frère Haïm Georges Miara épouse Camille KAOUA, voir ci-après la généalogie des KAOUA), décédé à Alger le 25 décembre 1916.
2. puis le 25 août 19 21au colonel GALLET né le 4 novembre 1879 en France à Saint-Martin du Mont (Ain) d’Auguste et de Louise Coste, pilote formé à l’Ecole d’Avord, décoré de Légion d’honneur le 26 février 1915, commandant le 2eme groupe d’aviation d’Afrique à La Sénia (voir son influence sur Léon KARSENTI l’Aviateur et sur sa carrière). Décédé à Oran 8 rue du Cercle militaire le 10 septembre 1937. Sans descendance</td>
</tr>
</table>

ARBRE III GENEALOGIE DES DJIAN

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
DJIAN **Chaloum** né vers 1833 « tailleur d'habits » marié à **DARMON** **Zhara** née vers 1857 Source : CAOM ACTE NAISSANCE CHALOUM DJIAN	**DJIAN** **Moise** Oran 2 juin 1877 – Nice entre 1965-1968 épouse le 17 mars 1909 **ILLOUZ** **Yamina** née à Saint-Denis du Sig le 27 septembre 1893 père **Isaac ILLOUZ** né vers 1868 commerçant mère **Rebecca DJIAN** né vers 1856 Source : CAOM ACTE NAISSANCE Yasmina ILLOUZ	**1. Charles DJIAN** Oran 6 janvier 1910 - Nice 15/1/96 marié le 13 août 1935 à Zahrie Blanche KARSENTI (1912-1997)	*Sans descendance*
		2. Abraham Albert DJIAN Oran 26 février 1912 - Nice 8/3.1995	*Sans descendance*
		3. Henri DJIAN Oran 11 février 1914 - Nice 15/11/2001 mariage 31 mars 1949 Jeanine GRABLI	Jean-Paul (Mosché) marié avec enfants Babeth mariée avec enfants Philippe marié avec enfants
		4 - Zari Aline DJIAN Oran 28 juillet 1918 - Nice 14/1/2007 marié le 26 février 1946 à Eliezer Georges NOUCHI Oran 18 juin 1912 – Nice 1980	Jean-Louis deux fois marié enfants Yvonne Annie mariée à Gérard MOATTI enfants Francis, célibataire

DJIAN (suite et fin)

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
DJIAN **Chaloum** né vers 1833 « tailleur d'habits » marié à **DARMON** **Zhara** née vers 1857 Source : CAOM ACTE NAISSANCE CHALOUM DJIAN	**DJIAN** **Moise** Oran 2 juin 1877 – Nice entre 1965-1968 épouse le 17 mars 1909 **ILLOUZ** **Yamina** née à Saint-Denis du Sig le 27 septembre 1893 père **Isaac ILLOUZ** né vers 1868 commerçant mère **Rebecca DJIAN** né vers 1856 Source : CAOM ACTE NAISSANCE Yasmina ILLOUZ	**5 - Isaac DJIAN** Oran le 19 octobre 1920 - Paris le 16 octobre 2019 marié à Oran le 19 décembre 1953 avec **Colette Annie KARSENTI** née à Pau le 7 avril 1934 **6 – Fernande DJIAN** Oran 1922 - Nice 20 novembre 2016 Mariée le 15 septembre 1955 à Oran à Joseph OUHANON Oran 4/6/1916 - Nice 14/04/2002	Trois enfants Martine, Alain, Corinne voir détails p. 282 Catherine mariée à Gérard BRAMI enfants Brigitte Valérie mariée à Joseph RABA enfants

ARBRE IV GENEALOGIE DES BEDOCK

Génération n° 1	Génération n° 2	Génération n° 3	Génération n° 4 & 5
PARENTS **Messaoud BEDDOK** né vers *1829* et **Messaouda Zaghda LASCAR** **Enfants** **. Meyer Beddok** 1850 . Kamra Beddok 1858 . Rebecca (Bedoukh) Beddok 1864 . Meriem (Beddouk) Beddok 1870 . Iaou Beddouk 1872-1942 . Fredja Beddock 1875	**Meyer BEDDOUCK**, né en 1850, décédé à Tlemcen le 3 octobre **1900** acte de mariage de son fils Messaoud du 2 avril 1902 Epouse à Tlemcen le 14 mars 1873	**Messaoud BEDDOCK** né à Tlemcen le 12 décembre 1875 acte de son mariage du 2 avril 1902 décédé le 24 avril 1937 épouse là Tl. e 2 avril 1902 **Zohra BEN AYCH** née à Tlemcen le 22 septembre 1877	Descendance inconnue
		Bahor BEDOCK, boucher, né à Tlemcen en 1877 décédé à Tlemcen à l'âge de 52 ans le 15mars1929 Presse ET : remerciements de sa veuve témoin au mariage de son frère Messaoud épouse à Tlemcen le 27 juin 1906 Presse ET **Nedjma SAÏD** née à Oran le 7 nov.1883 CAOM Oran décédée en 1967 à Toulouse.	1. **Léa née le 10 juin 1907**, épouse en mars 1930 Henri Sportouch**,** morte en couches à 26 ans le 25 novembre 1933 « *après quelques jours de maladie* » Presse ET 2. **Emile *Meyer*, né le 29 août 1908,** décédé en 1988 à Paris**,** pharmacien à Tlemcen place d'Alger, marié à Madeleine Renard. Un fils Michel. 3. **Isaac**, **né le 10 janvier 1910**, mort accidentellement à la fin de la guerre 1939-45. Une fille, Colette Colon, habitant à Lyon. 4. **Albert *dit Bérou***, boucher, **né le 14 juillet 1911**, décédé à Montrouge le 7 mars 1984. Trois enfants, deux filles Simone (Valentin), Francine (Dahan) ophtamo, un fils Jacques né en juillet 1932. 5. **Juliette, née le 30 juillet 1914**, décédée, dont la villa de la rue d'Hanaya à Tlemcen porte le nom. 6. **Charles *Sauveur***, **née le 24 février 1916** mort en 1996 à Paris. Marié avec Marie Bensaken. Sans enfants. 7. **Rose** 25 avril 1917-8 décembre 1917. 8. **Alfred** dit ***Fredou***, boucher, né le 24 septembre 1918 décédé vers 1990. Célibataire sans enfant. 9. **Léon,** avocat, né en 1921 décédé à Vichy en 1981, marié à Janine CHEKROUN. Un fils. 10. **Simon,** ophtalmo à Villeneuve sur Lot, **né le 11 décembre 1922** décédé vers 2009**. Marié deux enfants Eric et Gérard**
PARENTS **Bahor Médioni** et **Zohra Benichou** (décédée en 1882) **Enfants dont** **. Leha Medioni 1856** **.** Barhoun Medioni 1859	**Liha MEDIONI** née en 1856 morte après 1932	**Jacob BEDOCK**	« et ses enfants » Avis de remerciements décès de son frère Bahor
		Moïse BEDOCK	« et ses enfants » Avis de remerciements décès de son frère Bahor
		Charles BEDOCK	Pas d'enfant mentionné Ibidem
		Simon BEDOCK ✞ avant 1937	Une fille Ivonne d'Alger Ibidem

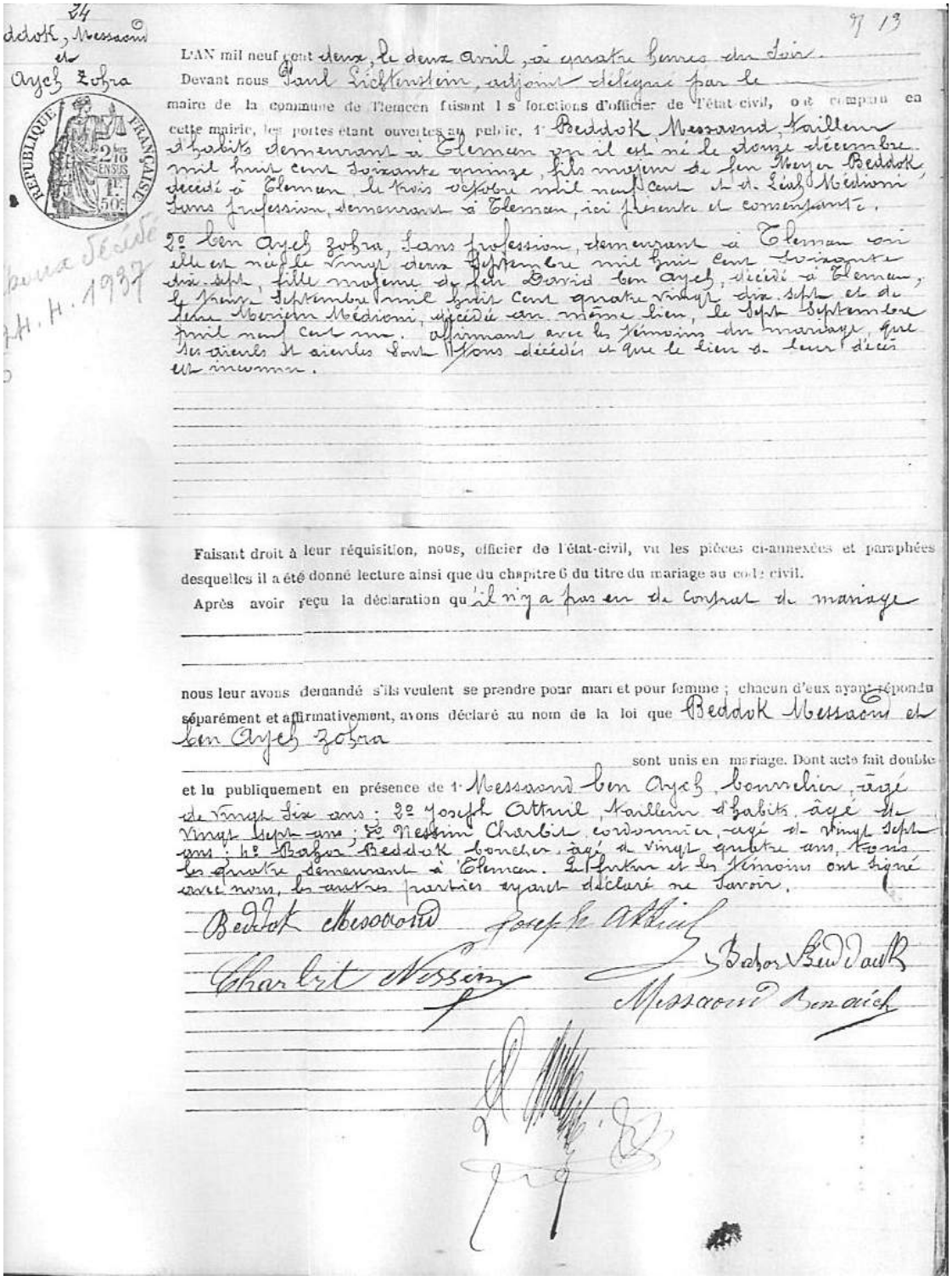

24
Beddok, Messaoud
et
Aych Zohra

7 13

L'AN mil neuf cent deux, le deux avril, à quatre heures du soir.

Devant nous Paul Lichtenstein, adjoint délégué par le maire de la commune de Tlemcen faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, ont comparu en cette mairie, les portes étant ouvertes au public, 1° Beddok Messaoud, tailleur d'habits demeurant à Tlemcen où il est né le douze décembre mil huit cent soixante quinze, fils majeur de feu Meyer Beddok, décédé à Tlemcen le trois octobre mil neuf cent et de Léah Médioni sans profession, demeurant à Tlemcen, ici présente et consentante.

2° ben Aych Zohra, sans profession, demeurant à Tlemcen où elle est née le vingt deux septembre mil huit cent soixante dix sept, fille majeure de feu David ben Aych, décédé à Tlemcen, le trente septembre mil huit cent quatre vingt dix sept et de feue Meriem Médioni, décédée au même lieu, le sept septembre mil neuf cent un. affirmant avec les témoins du mariage que ses aïeuls et aïeules sont tous décédés et que le lieu de leur décès est inconnu.

Faisant droit à leur réquisition, nous, officier de l'état-civil, vu les pièces ci-annexées et paraphées desquelles il a été donné lecture ainsi que du chapitre 6 du titre du mariage au code civil.

Après avoir reçu la déclaration qu'il n'y a pas eu de contrat de mariage

nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, avons déclaré au nom de la loi que Beddok Messaoud et ben Aych Zohra sont unis en mariage. Dont acte fait double et lu publiquement en présence de 1° Messaoud ben Aych, bourrelier, âgé de vingt six ans ; 2° Joseph Attuil, tailleur d'habits, âgé de vingt sept ans ; 3° Nessim Charbit, cordonnier, âgé de vingt sept ans ; 4° Bahor Beddok, boucher, âgé de vingt quatre ans, tous les quatre demeurant à Tlemcen. Le futur et les témoins ont signé avec nous, les autres parties ayant déclaré ne savoir.

Beddok Messaoud — Joseph Attuil — Bahor Beddok

Charbit Nessim — Messaoud Benaich

Acte de mariage de Messaoud BEDDOK du 2 avril 1902.
Source : CAOM d'Aix-en-Provence

ARBRE V
GENEALOGIE DES KAOUA

<table>
<tr><th>Génération n° 1</th><th>Génération n° 2</th><th>Génération n° 3</th><th>Génération n° 4</th></tr>
<tr><td rowspan="6">Aaron Kaoua
né vers 1760
et
Yamina Narboni</td><td rowspan="6">Aaron (Cahoua) Enkaoua

Alger vers 1786
Alger 9 octobre 1841</td><td rowspan="6">Salomon KAOUA
(ENKAOUA sur son acte de décès)
commis négociant né à Alger
dans le courant de l’année 1820,
décédé à 63 ans le 11 sept 1883.

Mariage à Oran
le 12 mai 1857 avec Meriam BEN CHIMOL,
mineure, née à Gibraltar, possession anglaise,
dans le courant de l’année 1838,
décédée à 32 ans le 27 déc. 1870

de Judas BEN CHIMOL et de Saada ACRICH.

Enfants dont</td><td>Mort-née
Semha Kaoua 1858-1858</td></tr>
<tr><td>Semha Kaoua 1859-1882</td></tr>
<tr><td><u>Judas "Léon" Kaoua</u> 1861-1917
Voir sa descendance ci-après</td></tr>
<tr><td>Kamir Kaoua 1866-1888</td></tr>
<tr><td>Djimol Kaoua 1867</td></tr>
<tr><td>Rica Kaoua 1870</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Mimoun Timsit
né vers 1760
et
Ricca Boudjnah</td><td rowspan="2">Semha Timsit

Alger vers 1787
Alger 11 mars 1869</td><td rowspan="2">Marié en secondes noces
avec Yacout Ben-Caim
née vers 1855,

Enfants dont</td><td>Eliaou Kaoua 1872-1874</td></tr>
<tr><td>Esther Kaoua 1875-1884</td></tr>
</table>

ARBRE 5 BIS GENEALOGIE DES BEN HAÏM

Abraham BEN HAÏM né *vers 1815*	**Meriem GUENOUN *née vers 1820***

Maklouf BEN HAÏM, marchand de légumes,

né à Oran *vers 1840-1844*
décédé à 50 ans à Oran au 31 rue d'Austerlitz le 5 mars 1894
épouse **Esther Ben HAYOUN**
née en 1850, décédée à une date inconnue
morte avant 1923, son petit-fils Paul Benhaïm nous dit
« J'allais lui porter à manger elle habitait rue de Zurich»

1. **Meriem BEN HAÏM**	**2. Kamra BEN HAÏM**	3. **Aïcha BEN HAÏM**	**4. Abraham (Albert) BEN HAÏM**	**5. Meriem BEN HAÏM**	**6. Alice BEN HAÏM**
née à Oran, rue de Wagram, le 16 octobre 1872 décédée à Oran le 27 décembre 1877 à l'âge de 5 ans.	née à Oran, 25 rue de Zurich, le 23 janvier 1874 décédée à Oran le 12 avril 1875 rue de la *diave ?* à l'âge de 15 mois	née à Oran, rue de Zurich, le 13 mars 1876 décédée à Oran le 8 janvier1878 au 10 rue de la Pyramide avant l'âge de 2 ans.	né à Oran, rue de Zurich le 13 décembre 1878 décédé le 23 février 1942 mariée le 4 septembre1907 **avec Marie KAOUA,** née à Oran le 12 mai 1888, décédée à Bordeaux le 4 juillet 1978 **Sept enfants.** Trois avant 1914, un garçon et deux filles, quatre après 1918, fin de la première Guerre mondiale, trois garçons et une fille	née à Oran, 16 rue de Zurich, le 17 août 1882 décédée le 29 mai 1949 à Sidi bel Abbès mariée à Oran le 19 décembre 1900 avec Abraham LABBOZ (Oran 5 déc. 1875 – Nice 1er Mai 1964) 1 garçon Emile 1 fille	**Aïcha** (prénom de la 3e fille décédée en 1878) **dite Alice** née à Oran le 23 novembre 1890, déclarée par son père « *Maklouf dit Abraham, âgé de cinquante ans, né à Oran, revendeur, demeurant à Oran, rue d'Austerlitz, numéro 30… de son union légitime avec Esther Benhayoun, âgée de quarante ans* ». Epouse à **Saint Denis du Sig** le 24 janvier 1917 **Ider BENYOUSSEF** lui-même né à Saint Denis du Sig le 17 mai 1891. Vivront séparés. Il nait vers 1918 un fils Léon surnommé *Léoncito* qui épouse Paulette Azan *(source Paulette Benhaïm)* et francisera son nom. Elle décède en France près de Marseille à Aubagne **le 4 avril 1965.**

Génération n° 2	Génération n° 3 Tous nés à Oran	Génération n° 4 Tous nés à Oran sauf Camille		Génération n° 5 et génération 6 Tous nés à Oran sauf enfants signalés.
Salomon KAOUA (ENKAOUA sur son acte de décès) commis négociant né à Alger dans le courant de l'année 1820, décédé à 63 ans le 11 sept 1883. Mariage à Oran le 12 mai 1857 avec **Meriam BEN CHIMOL**, mineure, née à Gibraltar, possession anglaise, dans le courant de l'année 1838, décédée à 32 ans le 27 déc. 1870 de Judas BEN CHIMOL et de Saada ACRICH. Un contrat de mariage est signé chez Maître SAUZEDE le 24 avril 1857.	**Judas *dit* Léon KAOUA** né à Oran le 20 déc. 1861 profession : mercier décédé à Oran le 16 mars 1917, heurté par une carriole qu'il n'avait pas entendu arriver (selon sa fille Renée). Mariage à Oran le 24 août 1887 avec **Zahara SEBAOUN** née à Oran le 17 février 1866 de Moïse SEBAOUN et de Clara BENKEMOUN, Morte assassinée à Oran le 8 juillet 1940 à son domicile boulevard Maréchal-Foch, au-dessus de la compagnie LEBON. Descendance : **10 enfants sur une période de 20 ans** qui se termine en 1908, année de la naissance de leur dernière fille et de leur premier petit-fils René.	**1**	**Marie,** née à Oran le 12 mai 1888, décédée à Bordeaux le 4 juillet 1978 mariée en septembre1907 à **Abraham (Albert) BEN HAÏM** né à Oran le 13 décembre 1878 (de Maklouf Ben Haïm né en 1840 et d'Esther Ben Hayoun, son épouse, née en 1850), décédé le 23 février 1942 Voir généalogie des BEN HAÏM ci-dessus	1. **Maklouf René**, né le 14 juin 1908, mort précocement d'un problème rénal à 30 ans, le 30 avril 1938, à la fin de ses études de pharmacien. 2. **Berthe**, née le 24 août 1909, décédée le 24 févier 1995 à Antibes, épouse le 4 mars 1931 à Oran **Max Achache** né de Judas et Anna Sayag le 25 mai 1904, décédé à Nice le 31 janvier 1988. Quatre enfants : - Jacqueline Anna née le 22 avril 1932 ; - Nelly née le 2 décembre 1934, décédée en 2009 ; - Claire née le 11 avril 1936 ; - René né le 22/3/1941, décédé à Antibes le 24/2/2014. 3. **Mireille**, née le 24 juillet 1911, décédée à Antibes le 29 décembre 1996, épouse à Oran le 9 mars 1932 **Léon Karsenti**, né à Tlemcen le 22 avril 1903, décédé à Nice le 1er octobre 1975. Cinq enfants Colette (née à Pau), Marlène (née à Blida), Albert (né à Oran), Yvette (id.), René (né à Tlemcen). 4. **Léon**, né le 8 mars 1919, décédé à Bordeaux le 12 août 1993, épouse le 20 novembre 1946 **Paulette Garson** Oran 29 novembre 1923-29 février 2016 Gironde Cinq enfants : René, Stella, Roger, Francis, Babeth. 5. **Stella**, née le 8 septembre 1921, décédée à 22 ans le 30 janvier 1943. 6. **Maurice Paul,** né le 3 juillet 1923, épouse le 23 juin 1948 à Oran **Henriette Arfy** née le 4 décembre 1928 décédée le 01 septembre 2025. Quatre enfants : Albert, Joël, Maryse, Eric. 7. **Fernand**, né 12 juin 1926, décédé à Bordeaux le 30 octobre 1993, marié à Paris le 23 juin 1948 à Christiane **Denéchaud**, née le 30 août 1936, DCD le 9 août 2025. Une fille Stella née à Paris 19 juillet 1957 mariée le 22 mai 1982 à J-Marie Gonzales ; une fille Mei-Li

n° 2	Nés à Oran	Tous nés à Oran sauf Camille	

Génération n° 2 **Salomon (EN)KAOUA** et **Meriam BEN CHIMOL**	**Génération n° 3** **Judas KAOUA et Zahara SEBAOUN** Descendance : **10 enfants sur une période de 20 ans**.	**2**	**Camille** née le 14 juin 1890 à Arzew épouse à Oran le 10 avril 1913 **Haïm Georges MIARA** né à Constantine le 23 avril 1889 *(son frère Saul Edmond **MIARA**, directeur du comptoir commercial d'Arzew, né à Alger le 5 septembre 1884 épouse Meriem OBEDIA voir* supra *la généalogie des Obedia)*.	**Trois enfants**, Jean dit Jeannot, (Edmond ?), Paul, André.	
		3	**Simi, n**ée le 19 sept 1892, décédée le 12 juillet 1893.		
		4	**Simi** (dite Julie), née le 21 juillet 1894 épouse à Oran le 15 juin 1921 **Moïse DAIAN** né le 24/11/1896 à Sidi Bel Abbès, fils des parents suivants mariés à Oran le 22 mars 1882 : - Samuel, commerçant, né le 3 nov. 1846 à Oran, de Iousef DAÏAN décédé à Oran le 27 nov. 1853 et de Semha AMSELLEM ; - et de Semha DARMON née le 21 août 1861 à Oran, de Moïse DARMON, tailleur, et Meriem STORA.	1 2 3 4 5 6	Marcelle DCD épouse Joseph BERROUS, née le 6/10/1922 Janine Odette Gilbert décédé Lucienne épouse Djian, habite à Paris Pierre, mort à Oran
		5	**Clarisse,** née le 27 novembre 1896, décédée accidentellement à 35 ans le 9 juin 1931 à Alger. *« Dans la voiture de Camille et Georges Miara, ils allaient faire ensemble un pèlerinage à Boufarik 30 jours après Pâques. Jean âgé de deux ans et demi tombe de l'auto. En voulant le rattraper, Clarisse chute de la voiture et se tue en heurtant le bord du trottoir. »* épouse à Oran le 25 juin 1919 **Samuel KEROB**, né le 5 mai 1890, décédé le 3 novembre 1958, tué par l'explosion d'une voiture piégée.	1	**David Robert**, né le 31 mars 1920 à Oran, décédé d'une épidémie le 3 sept 1932 à Tlemcen. Dialogue avec sa mère rapporté par Jean Kérob : *« Quand je vais partir, je ne sais pas avec qui te laisser !* *- Eh bien, là où tu iras, j'irai »*
				2	**Léon Lucien**, né le 3 août 1921 à Bougie, décédé à Nice en 2007, épouse Simonne. Trois enfants, Bernard, Annie-Claire, et Jean-Pierre.
				3	**Claude** Pierre né 14 août 1923 à Alger, 4 enfants.
				4	**Jean** Maurice né le 7 juillet 1928 à Tiaret, mariée le 6 mars 1957 à Huguette Cherqui. Quatre enfants, Marie-Claire, Brigitte, Dominique, Nathalie

Génération n° 1 : Aaron (EN) KAOUA né *vers 1795* épouse Simha TEMSIT

Génération n° 2	Génération n° 3 Nés à Oran	Génération n° 4 Tous nés à Oran sauf Camille		Génération n° 5 et 6
Génération n° 2 **Salomon (EN)KAOUA** et **Meriam BEN CHIMOL**	**Génération n° 3** **Judas KAOUA et Zahara SEBAOUN** Descendance : **10 enfants sur une période de 20 ans**.	**6**	**Esther** (*dite* Titine), née à Oran le 21 février 1899 mariée le 8 février 1928 à Max BESS.	**Trois enfants** : Paul, Raymond et Nicole.
		7	**Rachel** (*dite* Renée), née à Oran le 10 juin 1901, DCD à Paris en 1984, mariée à Oran le 28/7/1926 à Léon CHICHE (Boghari Algérie 23 février 1901 – Paris 2 décembre 1970)	**Un fils**, Fabien né le 01 octobre 1936 à Paris, décédé le 9 août 2025
		8	**Salomon Alfred,** né à Oran le 29 octobre 1903, marié à Lamoricière le 29 mars 1931 à Aziza AZOULAY, à Oran le 13 avril 1938 à Camille KALFON	**Une fille**, Josette
		9	**Suzanne Perle,** née à Oran le 5 juin 1906, marié le 12 février 1930 à Oran à Yombtob Gaston. BEN AICHE.	**Trois fils**, Guy, Gilles et Jean-Charles.
		10	**Marthe Yvonne** née le 23 avril 1908 épouse le 24 octobre 1934 Maklouf dit Max AYACHE	**6 enfants** Robert, Jean-Pierre, Eliette, Gérard, Evelyne, Annie.

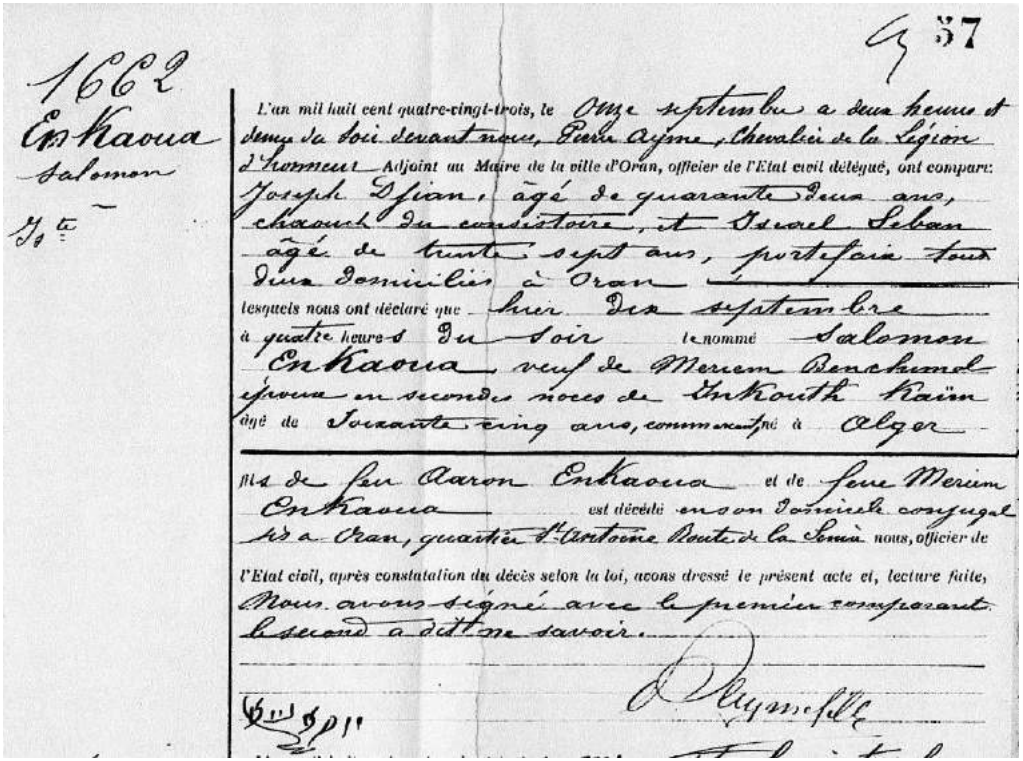

1662
Enkaoua
Salomon
Ist

57

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le onze septembre a deux heures et demie du soir devant nous, Pierre Aymé, Chevalier de la Légion d'honneur Adjoint au Maire de la ville d'Oran, officier de l'Etat civil délégué, ont comparu: Joseph Djian, âgé de quarante deux ans, chaouch du consistoire, et Israel Seban âgé de trente sept ans, portefaix tous deux domiciliés à Oran lesquels nous ont déclaré que hier dix septembre à quatre heures du soir le nommé Salomon Enkaoua veuf de Meriem Benchimol épouse en secondes noces de Inkouth Kaïm âgé de soixante cinq ans, commerçant né à Alger fils de feu Aaron Enkaoua et de feue Meriem Enkaoua est décédé en son domicile conjugal sis a Oran, quartier St Antoine Route de la Senia nous, officier de l'Etat civil, après constatation du décès selon la loi, avons dressé le présent acte et, lecture faite, Nous avons signé avec le premier comparant le second a dit ne savoir.

Aymé fils

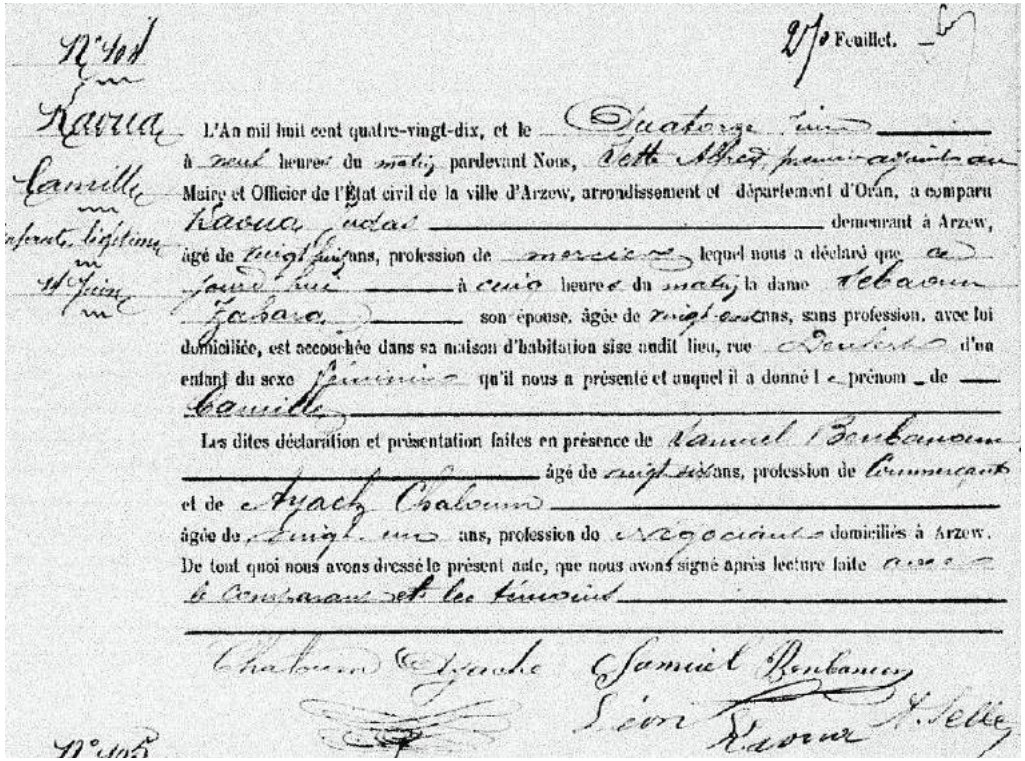

N° 101
Kaoua
Camille
enfant légitime
14 juin

2/0 Feuillet.

L'An mil huit cent quatre-vingt-dix, et le Quatorze juin à neuf heures du matin pardevant Nous, Tette Albert, premier adjoint au Maire et Officier de l'État civil de la ville d'Arzew, arrondissement et département d'Oran, a comparu Kaoua Judas demeurant à Arzew, âgé de vingt huit ans, profession de mercier lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin la dame Sebaoun Zahara son épouse, âgée de vingt ans, sans profession, avec lui domiciliée, est accouchée dans sa maison d'habitation sise audit lieu, rue Denfert d'un enfant du sexe féminin qu'il nous a présenté et auquel il a donné le prénom de Camille

Les dites déclaration et présentation faites en présence de Samuel Benbanoun âgé de vingt six ans, profession de commerçant et de Ayach Chaloum âgée de vingt un ans, profession de négociant domiciliés à Arzew. De tout quoi nous avons dressé le présent acte, que nous avons signé après lecture faite avec le comparant et les témoins

Chaloum Ayache Samuel Benbanoun
Léon Kaoua A. Selle

N° 105

Acte de décès de Salomon Enkaoua 11 septembre 1883. Source CAOM
Il a été marié deux fois :
1. *Avec Meriam BEN CHIMOL l'Anglaise*
2. *Avec Yacout Ben Kaïm*

Acte de naissance de Camille KAOUA du 14 juin 1890. Source CAOM

ANNEXES

ANNEXES

Transcription partielle des entretiens d'Esther Gouin 1977 303

Origines : voyage génétique 313

Dossier de Légion d'honneur Calley Saint-Paul de Sinçay 317

Dossier de naturalisation d'Anne Obadia 1893 325

Tlemcen aux 19e et 20e siècles 340

1. Le Collège de Slane
2. La Manufacture de tapis d'orient (MTO)

Le prolétariat juif au XIXe siècle en Algérie 353

Extraits de Louis DURIEU, *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),* Paris, Librairie du Cerf, 1902

TEMOIGNAGE

Transcription partielle des entretiens
d'Esther Gouin avec René Karsenti.

Paris, 1977

Transcription des entretiens
d'Esther GOUIN née en 1891, avec René KARSENTI, Paris, 1977

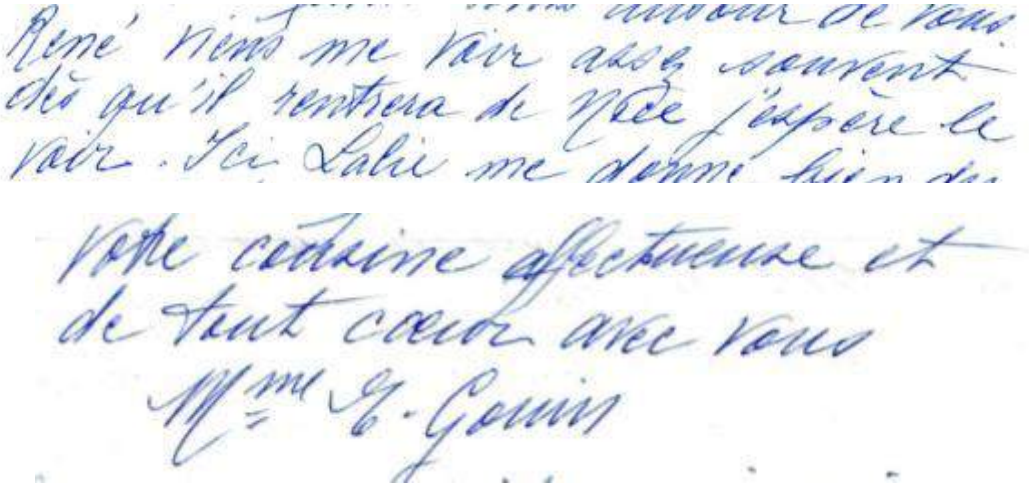
René viens me voir assez souvent
dès qu'il rentrera de Nice j'espère le
voir. Ici Lalie me donne bien des
votre cousine affectueuse et
de tout cœur avec vous
Mme E. Gouin

Lettre d'Esther Gouin datée du 11 octobre 1975

LES KARSENTI

René – Alors, bon, parle-moi un peu de la famille, d'abord comment est-ce qu'on est parents ?
Esther – Comment on est parents, nous ? Eh bien, attends.
- C'était ta cousine ?
- Par ta mère, par ta grand-mère, par ton père je veux dire, par ton père, ton père c'est mon cousin germain, ton père et moi nous sommes cousins germains, tu as compris ?
- Mmh !
- Alors, la mère de ton père, c'est ma tante, la sœur de ma mère qui s'appelait Madame KARSENTI
- C'est ça.
- qui est ta grand-mère à toi, Madame KARSENTI est ta grand-mère à toi.
- C'était donc la…
- Hein ?
- Attends, c'était donc la sœur de…
- la sœur de ma mère Hassouna qui s'est mariée avec mon père Obadia. Alors elle, c'est KARSENTI, ma mère c'est OBADIA, et l'autre sœur c'est Madame BEDOCK, l'autre sœur c'est Madame BEDOCK. Donc tu es cousin germain avec Sauveur, avec Emile…
- Avec Emile, quel Emile ?
- Emile, le pharmacien qu'y'avait à Tlemcen.
- Ah oui, oui.
- Avec Emile, avec Léon,
- Bedock, avec la famille Bedock
- avec Bérou, avec Juliette, avec, comment il s'appelle l'autre, ouh la la,
- Sauveur
- Non le boucher qui reste, là. Y'avait Bérou, y'avait Frédou. Et alors l'autre, Isaac est mort et l'autre jeune fille, la sœur de Juliette est morte aussi, elle est morte à vingt ans
- Parle-moi un peu de la famille de mon père
- La famille de ton père,
- enfin les parents, les parents, tu as connu le père et la mère, mon grand-père et ma grand-mère
- Ah oui, ah oui, moi j'ai connu ta grand-mère et ton arrière-grand-mère et j'ai connu ton oncle KARSENTI

Les enfants KARSENTI

- Félix
- Le père de Félix et le père de ton père, je les ai connus.
- Il est mort jeune.
- Et alors ils ont perdu un frère qui s'appelait Isaac, il est mort, il a mon âge celui-là, il avait mon âge, il est né en même temps que moi
- Il est né, tu es née en quelle année toi ?
- Moi je suis née en 91
- 91…
- Et alors, ils ont perdu quatre filles, quatre jeunes filles ou cinq même, des belles jeunes filles à 18 ans, à 20 ans, à…
- Cinq filles alors ?
- Ah oui, malheureusement ! elles étaient belles toutes, toutes des blondes aux yeux bleus, magnifiques. La plus jolie c'était la dernière, là, comment elle s'appelait… ?
- Camille. Comment elles s'appelaient les autres ?
- Camille, ma tante Saint-Paul, elle l'adorait à Camille, elle allait toujours la voir.
- Comment elles s'appelaient les autres, tu te souviens ?
- Les autres, je me rappelle pas de leur nom. Léonie, y'en a une qui s'appelle Léonie, les autres je peux plus m'en rappeler.
- Mais de quoi elles mouraient ?
- Hein ?
- De quoi elles sont mortes ?
- Et alors elles ont perdu une sœur qui était très belle aussi, une tante à vous.
- Oui, malheureusement
- Oui

Les frères et sœur KARSENTI

- Y'avait combien de frères ?
- Alors les frères KARSENTI, ils sont nombreux ;
- Ouais
- y'en avait à Temouchent, le..
- Je parlais des frères de mon grand-père.
- Les frères de ma grand-mère, les frères de ma grand-mère s'appelaient aussi KARSENTI. Y'en avait, y'avait les bouchers de…, comment on l'appelle ? d'Aïn-Temouchent,
- Oui
- Et un autre boucher qui habitait à côté de Témouchent, où c'était ça, à Rio de Sa…
- Aïn-Temouchent, non ?
- Hein ? non, un autre, à côté, Rio de Sa[117]…, non.
- Ah oui, Rio …
- Y'en avait à Nemours, y'en avait partout.
- Et ça, c'était qui alors ? les frères ou les KARSENTI
- Des bouchers, c'était des frères de ma grand-mère, ma grand-mère était une fille KARSENTI. la grand-mère maternelle, votre arrière grand-mère à vous, c'était une fille KARSENTI, mais elle s'était mariée avec un BEN SAÏD, elle, elle s'appelait BEN SAÏD.
- Ah d'accord ! C'est une fille KARSENTI, mais est-ce qu'elle est apparentée à mon grand-père ?
- Oui, mais c'est une fille BEN SAÏD, c'est une femme, elle s'est mariée avec BEN SAÏD
- Ah, d'accord !
- Mais oui ! Mamma, la grand-mère…
- Oui, Mamma, oui.
- Eh ben, elle s'est mariée avec un nommé BEN SAÏD, ma mère c'est une fille BEN SAÏD,
- Mais qu'est-ce qu'il…

[117] Rio Salado (note AK)

- Votre grand-mère à vous, c'est une fille BEN SAÏD, mais elle s'est mariée avec son oncle qui s'appelait KARSENTI.
- Il était apparenté avec le KARSENTI de la famille de Mamma ?
- Le distilleur ?
- Je comprends, qu'elle était apparentée.
- Oui, eh bien oui.
- Ta grand-mère s'est mariée avec son oncle !
- Oui, ah d'accord, d'accord !
- C'est pour ça qu'elle a eu tous ces enfants rachitiques.
- C'est peut-être une cause.

Les enfants KARSENTI (2)

- A part Léon et Félix qui ont échappé, tous les autres étaient rachitiques.
- Lili aussi ?
- Ils sont tous morts parce qu'ils étaient rachitiques. Ton père l'a échappé et Félix l'a échappé. Mais Isaac il était rachitique en plein, c'était l'ainé, celui-là, c'était le plus vieux.
- Il a jamais travaillé, alors.
- Hein ?
- Il a jamais travaillé.
- Jamais, à l'âge de onze ans, il s'est mis au lit jusqu'à l'âge de vingt ans qu'il est mort, je crois, ou vingt et un ans.
- Au lit, pendant…
- Il est resté onze ans dans un lit, sans bouger.
- En quelle année il est mort à peu près, tu te souviens ?
- Oh, y'a longtemps
- Avant ou après son père ?
- Oh y'a longtemps qu'il est mort.
- Non, mais avant ou après son père ?
- Attends, non, je crois qu'il est mort après son père, il est mort après son père, oh y'a des années qu'il est mort.
- Parce que mon grand-père, il est mort avant la guerre 14.
- Y'a au moins quarante ans qu'il est mort celui-là, Isaac, oh oui, y'a plus, y'a au moins quarante-cinq ans qu'il est mort.
- Je me rappelle moi de sa mort comme si c'était hier. Je suis allée d'ailleurs, tous les jours j'allais le voir. Quand j'allais à Tlemcen, j'allais toujours le voir, on aurait dit, tu sais, une bête dans un lit.
- Oui, tu m'avais dit ça.
- Ils sont morts tous du rachitisme, il y a Félix et ton père qui ont échappé, ils ont eu de la chance.
- Et les filles comment…
- Ils n'avaient plus de moelle dans les os, ils n'avaient plus de moelle dans les jambes, ils pouvaient plus marcher.
- Et les filles…
- A l'âge de quinze- seize ans, ils se mettaient tous au lit. Et l'autre, le petit, celui qui est mort, le frère de ton père, comment il s'appelait déjà le dernier, euh…
- Lili ?
- Lili, celui-là il est mort rachitique aussi.
- Non, il est mort d'un cancer, il est mort en…
- Oui, mais il était rachitique.
- Il était…j'étais né déjà.
- Il est mort d'un cancer ?
- Je crois, oui.
- Moi je l'ai pas vu mourir, le pauvre, celui-là ; je l'ai pas vu se marier, je l'ai pas vu. Il s'est marié, il a un enfant, j'crois, il a eu un enfant.
- Il a eu une fille, je crois.
- Et où elle est ?

- Je sais pas, ma mère te le dirait, je sais pas, ma mère te le dirait, mais elle est en France, dans le Midi de la France, je crois.
- Ah !
- Elle a mon âge.
- Elle doit être grande sa fille, à savoir si…
- Elle a mon âge à peu près.
- si elle est pas malade ou si, on sait pas.
- Je pense pas
- Il était rachitique, il était très rachitique, lui, Lili il a toujours été malade, toujours.
- Et qu'est-ce qui…, et les filles alors, tu m'as pas parlé des filles.
- Les filles, à quatorze-quinze ans,
- Mais elles étaient belles…
- Seize ans, elles se mettaient au lit pour ne plus se relever. Alors là c'était la mort. Elles mouraient jeunes à dix-huit ans, dix-sept ans, dix-neuf ans.
- Elles étaient belles ?
- Ah, elles étaient belles, très belles. Elles étaient toutes blondes aux yeux bleus, eh oui, c'est dommage.
- Eh oui, mais à l'époque, c'était…
- Qu'est-ce qu'elle a passé cette pauvre grand-mère, c'est elle qui les soignait.
- Mon arrière-grand-mère ou ma grand-mère ?
- Ton arrière-grand-mère, Mamma, c'est elle qui les soignait, c'est elle qui veillait, c'est elle qui faisait tout. V'là une femme qui dormait jamais, avec…
- Il parait, c'est ce que tu m'avais dit.
- Avec Isaac là ah lala, qu'est-ce qu'elle a passé cette femme et elle, elle est morte comme une fleur, bébé Cadum. Tu as vu ce qu'elle est belle.
- Tu veux voir la télé peut-être, non.

INTERRUPTION

Les OBADIA

- Ta grand-mère Henné à côté
- Au cimetière de Tlemcen, non, j'y suis jamais allé.
- Ils sont pas loin de ma tante Saint-Paul, tu sais, ils sont pas loin de ma tante Pariente ; mon oncle Pariente, je sais pas s'il est mort ou pas, je l'ai jamais su, il a plus de cent ans.
- Qui est-ce, ton oncle Pariente ?
- Pariente, qui avait le magasin de tissus dans la rue Clauzel.
- On est apparenté, moi je suis apparenté ?
- C'est le mari de ma tante Pariente, ma tante Emilie, la mère d'Albert.
- Et le père de mon père, mon grand-père, il est mort comment ?
- Ton grand-père, il est mort, il buvait beaucoup.
- Hmm.
- Il buvait beaucoup, beaucoup.
- Il avait le diabète aussi, non ?
- Alors comme ta mère, ta grand-mère Henné, elle est, elle s'est mariée avec son oncle, c'est comme ça qu'elle a eu tous ces enfants malades, tous, tous, tous. Le père de Félix et de ton père.
- Mais il avait du bien, non ?
- Hein ?
- Il avait du bien, des biens ?
- Oui.
- A Tlemcen, en dehors de la boucherie.

- Ah oui ! Ils ont eu toujours la boucherie, comme BEDOCK, BEDOCK aussi il avait une boucherie.
- Mais il avait des immeubles en plus.
- Oui, il avait des maisons, ils avaient… Bedock au début il avait rien, il habitait dans une petite maison dans la rue Charles-Quint, là où il y'avait la maison de ma tante qui faisait coin avec le Méchouar.
- Quelle tante ?
- Ma tante Saint-Paul. Nous avions toute la grande maison, nous, là où il y avait le café des Benyarou (?) tu sais, le Méchouar, nous avions un grand café français là y'avait un bureau de tabac qui faisait coin, ça c'était à ma tante Saint-Paul. Alors on a vendu ça pour acheter le château de M. HAVARD, au boulevard National.
- Quel château, attends ?
- Mais nous avions un château en face les Moulins Grasset. La préfecture de Tlemcen, tu l'as connue ?
- Oui, enfin, euh…
- Eh ben, un peu plus bas, la grande villa, c'était un château, ça, la grande villa.
- Et qui habitait ce château ?
- Nous.
- C'est-à-dire ?
- Nous avons vendu la maison du Méchouar et nous sommes allés habiter là-bas.
- Mais la tante qu'on appelle la tante Saint-Paul ?
- C'est la sœur de mon père, moi.
- C'est la sœur de ton père. Ton père OBADIA ?
- Oui c'est une fille OBADIA, ma tante Saint-Paul ; mon père s'appelait OBADIA ; c'est le seul frère qu'elles avaient. Alors y'avait ma tante Saint-Paul, ma tante PARIENTE, la mère de Lalie et une autre tante qui est morte qui s'appelait Aïcha.
- Aïcha ?
- Elle était jolie. Aïcha.
- Aïcha ?
- Aïcha.
- C'est un nom arabe, non ?
- Non, c'est juif ; et l'autre elle s'appelait ma tante Bouda, BOUDA, la mère d'Yvonne et d'Annette. Celle-là elle était belle, mon Dieu de figure, on aurait dit une vierge.
- C'était tes tantes.
- Tout ça c'était mes tantes.
- Elles avaient un seul frère,
- Un seul frère, c'était mon père.
- Et toi, vous avez eu, vous étiez combien d'enfants, en dehors de… ?
- Nous ? Ma mère, elle en a eu quatre.
- Comment elle s'appelait ta mère déjà ?
- Ma mère, elle s'appelait Hassouna ; c'est un nom russe ça.
- C'est curieux quand même qu'elle ait un nom russe.
- Pourquoi on a appelé Sonia Sonia ? Parce qu'on lui a donné le nom de ma mère mais c'est Sonia.
- Comment ça se fait qu'on lui a donné un nom russe ?
- Hein ?
- Comment ça se fait qu'elle avait un nom qui était un peu russe ?
- J'sais pas, moi on m'a dit que c'était un nom russe, Hassouna.
- Alors ma mère et Madame Bedock et ta grand-mère étaient sœurs, trois sœurs.
- Des sœurs Bensaïd, c'est ça ?
- Ce sont des filles Bensaïd, ma mère est une fille Bensaïd, parce que ma grand-mère elle s'est mariée à Bensaïd, c'était un grand rabbin, ton grand-père, là
- Bensaïd oui
- C'était un rabbin, il était rabbin à Oran.
- A Oran ?

- Hmm, et ma grand-mère elle travaillait chez ma tante Saint-Paul, quand elle était jeune fille quoi, elle a travaillé chez ma tante Saint-Paul, elle faisait le ménage, elle faisait tout.
- Ta grand-mère ?
- Mm, Mamma, elle avait le même âge que ma tante Saint-Paul presque.
- Enfin elles étaient, elles étaient cousines, non ?
- Eh oui, Alors ton père s'est marié avec ta mère que c'est une fille…
- Benhaïm.
- Benhaïm, je me rappelais pas de son nom, son père il travaillait chez Darmon.
- Oui ça je sais
- Je me rappelle bien moi, il travaillait chez Darmon et ta mère, sa mère à elle c'est une fille Miara
- La mère de… ?
- La mère de ta mère
- Non tu confonds
- C'est une fille Miara, tu veux boire de l'eau, je vais en chercher
- Je vais en chercher moi
- Miara
- Une fille non je vais te dire…
- Et ma cousine ma, la sœur de Lalie elle s'était mariée avec un Miara, un directeur de banque qui était à Saïda.
- Et comment c'était la…alors toi donc…
- Et après elle s'est mariée avec le colonel Gallet.
- Ah donc c'était le fameux colonel Gallet. Y'a beaucoup de militaires dans la famille.
- Y'avait beaucoup de militaires, mon oncle Saint-Paul
- Ah oui, y'avait des militaires dans la famille, mon oncle Saint-Paul était colonel en retraite et général de réserve.
- Oui raconte fois ce que tu m'as dit la dernière fois, à propos de lui, à propos de Saint-Paul. C'était une famille noble de…
- D'ici, de France, une des plus grandes familles
- Quelle ville ? tu m'avais dit la ville.
- Ils avaient en Belgique, ils avaient les usines *la Vieille Montagne*, les usines de zinc.
- Mais comment s'appelait la ville, le village d'où ils sont originaires ? tu m'avais dit la dernière fois.
- Le village, quel village ? Ils sont pas nés dans un village.
- Non, mais la ville.
- Ils étaient en Belgique
- Saint-Paul, de Saint-Paul
- Ils étaient en Belgique mais après on habitait Lamoricière quand il a pris sa retraite
- Et comment s'appelle tu m'avais dit la dernière fois qu'il était originaire d'une ville et que…
- Mon oncle Saint-Paul ?
- Il était retourné…Ah Gallet, peut-être alors
- Ah Gallet, Henri Gallet, il est de…comment ça s'appelle
- A côté de Lyon, je crois
- Oui, Saint Martin du Mont, il était d'un village, de St Martin du Mont
- C'est ça
- Ses frères c'est des notaires, des propriétaires de soierie, tu sais ils faisaient les tissus de soie à Lyon. Toute cette famille est finie, ça y est, y'a plus personne.
- C'est curieux, hein, et…
- Il reste un neveu

[…]

TLEMCEN

- Et de la Vigerie, alors ?
- Un soir, il tournait autour de la villa chez ma tante, c'était neuf heures du soir, c'était en plein été, ça sentait les fleurs, ce jet d'eau magnifique, et ma tante était dans le jardin assise le soir en été et nous nous étions là assis dans le jardin. Tout d'un coup, je le vois passer
- En plein été à Tlemcen, tu sais, personne ne se couchait, tout le monde restait dehors par ce beau temps, on regardait les étoiles et la lune, c'est pas comme ici qu'on regarde rien, parce que Tlemcen et Lamoricière, c'est le pays des étoiles on les voyait bien, des milliers, des milliers d'étoiles, oh, c'était beau, et la lune… Et chez ma tante il y avait une verseuse couverte de verdure et de fleurs, ça sentait bon, d'un côté les lilas, d'un côté les boules de neige, d'un côté les pensées, les roses.
- Et où elle se trouvait cette villa ?
- Un jardin splendide on avait un jardin de fruits, nous avions les écuries tout à fait en bas, nous avions l'ordonnance de mon oncle Saint-Paul, nous avions les chevaux là-bas, les voitures.

SEJOUR à PARIS 1926-27

- La veille de mon départ pour Paris, j'ai valsé avec lui plus d'une demi-heure, avec mon oncle Saint-Paul, parce que j'étais une grande valseuse, moi, je valsais admirablement bien. Tu as vu Chazot, comment il valse ?
- Oui
- Eh bien, moi, je valsais comme ça.
- Formidable.
- Ah, je valsais, tu sais.

- C'est dommage que tu aies pas profité plus de Paris à cette époque.
- J'ai pas profité de la vie
- De la grande époque, non mais Paris
- Je suis resté un an quand même.
- Ah bon quand même. Tu habitais chez…
- le soir je sortais. Un soir, il est venu, nous étions six au café Lali et moi, j'avais toujours quelque chose pour rire. Il s'amène un vieux, marcheur, tu sais ces vieux marcheurs,
- qu'est-ce que c'est…
- On appelle les vieux amoureux, riches
- oui, oui
- avec un œillet, là, blanc, des guêtres blanches, chapeau haut de forme et il s'amène avec une canne une poignée en argent il s'amène à notre table. Il me regardait, il me regardait, il me regardait, il s'amène comme ça directement :

« Permettez que je vous offre une liqueur.

J'ai dit : « A qui vous parlez ? Monsieur, je vous connais pas. »

-Non mais vous permettez que je vous offre…

– je lui dis Je vous permets rien du tout monsieur, mettez-vous dans la tête que je suis pas une parisienne, je suis algérienne, les algériennes ne se laissent pas faire.

- Comme ça
- Oui, tel que
- Monsieur, je vous permets même pas de vous asseoir à côté de nous.
- Mais pourquoi vous êtes comme ça, mais je ne fais pas de mal, je voudrais vous offrir un petit verre.
- Vous n'avez pas à m'offrir un petit verre, vous ne me connaissez pas.
- Parce que, ils offraient des petits verres et après ils vous demandaient d'aller coucher avec.
- Ouais
- Alors tu comprends, il est mal tombé
- Tu sais ça a pas tellement changé depuis
- Alors je lui ai dit Je suis algérienne, Monsieur, je suis pas parisienne
- Algérienne !?

- Oui, algérienne
- Et les algériennes sont aussi belles que vous ?
- Je lui dis oui, y'en a même de plus belles ; il est parti.

- Tu m'as raconté l'histoire aussi de celui qui venait vous chercher en voiture et tout.
- Ah ! et un autre soir alors nous étions assises toutes les deux au café, nous étions en deuil de mon oncle Saint-Paul *[décédé le 12 novembre 1927]*, je portais un petit chapeau noir avec la bandoulière blanche et ça m'allait, il faut voir comment j'étais bien. Lalie la même chose. Lalie aussi était belle, mais Lalie elle avait la figure dure un peu, c'est pas la même chose, c'est pas le même genre ; alors je, nous étions assises et on écoutait l'orchestre, y'avait des orchestres à l'Excelsior avenue de la Grande armée
- Oui
- Y'avait le café de l'Excelsior avant là, y'avait le Presbourg, y'avait le Trianon, y'avait…Alors j'étais là assise à l'Excelsior, nous avions diné alors ce soir-la là-bas et alors c'était le grand restaurant, hein c'était pas la camelote. Nous avons diné et nous étions assises à notre table et vers onze heures et demie par là, onze heures, c'était le soir des catherinettes, vers onze heures et demie, il pleuvait à torrents dans Paris et je vois rentrer deux types avec des imperméables tu sais trempés comme des soupes, ils ont donné l'imperméable au portier, il leur a mis au vestiaire et ils sont rentrés. Devant la porte il était, moi j'étais sur le côté, la porte était là et moi j'étais comme ça sur un banc, avec Lalie, ces bras en coussin en cuir, c'était un beau café, hein, l'Excelsior eh bien mon vieux, je vois ce type qui me regardait, il me regardait, il me regardait quand il m'a vu, il était trempé comme une soupe, il venait de la chasse et sa voiture elle était dehors, pleine de gibier tu sais, de perdreaux de lièvres de lapins de faisans (*rires*) de tout et puis il était.., il dit au garçon du café, il lui dit je voudrais une place à côté de cette dame et je voyais qu'il faisait signe à côté de moi.
- Y'avait beaucoup de femmes alors, y'avait beaucoup de femmes dans ces cafés ?
- Ah oui, tous les soirs, y'avait des femmes, des hommes, c'était plein, plein mais des gens chics
- Et où tu habitais ?
- Pas de voyous, y'avait…Moi j'habitais Neuilly, j'habitais l'hostellerie de Neuilly, j'avais ma chambre à côté de la maîtresse du roi Carol de Roumanie.
- Ah bon !
- Et alors, dis, on payait cinquante mille francs par jour à l'époque là-dedans
- Et Lalie habitait aussi là, non !
- Oui c'est Lalie qui habitait là et alors mon frère quand je suis arrivée…
- Il avait les moyens, hein ?
- Oui il nous a mis là.
- Il n'avait pas un appartement à lui ?
- Ouf, il avait des appartements, il avait de tout.
- Oui.
- Et alors, et mon frère il me disait je ne veux pas que tu sortes la nuit, on va t'enlever dans Paris, fais attention, toujours il me le disait on va t'enlever mais moi je lui disais pas tous ceux qui me faisaient la cour. Je vois ce type qui voulait absolument une place à côté de nous ; il lui a dit y'en a pas, y'en a pas. Finalement il en a trouvé une au milieu y'a des bancs tu sais, au milieu des fauteuils, des coussins d'un côté des coussins de l'autre, il a pris une place juste en face nous ; regardait, il me regardait, je disais à Lalie partons, partons parce que je vois cet homme qui fait que me regarder, moi je connais pas les parisiens, moi il m'fait peur,
- Oh, elle me dit laisse-les ils sont tous comme ça. Bon, à minuit, quand l'orchestre a fini, minuit et demi même, nous nous sommes levées pour partir ; alors j'ai remis mon manteau, j'avais un manteau noir avec un col de fourrure magnifique, et mon parapluie à la main et Lalie la même chose, nous étions habillées presque la même chose, toutes les deux pour le deuil de mon oncle Saint-Paul, et je vois le type qui se lève, en même temps que nous ; mais le chef d'orchestre il m'faisait la cour…
- Aussi !
- Ah ! il était fou perdu, il a laissé tout l'orchestre et il est venu pour m'toucher la main et m'dire bonsoir. Il me demandait d'où j'étais.

- Il devait pas voir beaucoup d'algé…, de pieds noirs à…
- Hein ?
- Il devait pas voir beaucoup de pieds noirs
- Ah non, ah non !
- Il devait pas savoir ce que c'était
- Alors là-dessus nous sortons avec Lalie et je vois ce monsieur. Lalie elle me dit attends attends, je vais aux toilettes, je vais descendre, je dis où c'est ces toilettes. Elle me dit là en bas, moi, je descends pas, alors elle est descendue, aux toilettes, moi je suis restée en haut de l'escalier, devant la porte pour sortir et je vois ce monsieur qui vient à moi, dit madame vous permettez que je vous accompagne, je lui dis d'abord je suis pas madame je suis mademoiselle, mais monsieur je vous connais pas, vous n'avez pas à m'accompagner. Mais il pleut à torrents, où allez-vous ? j'ai dit ça, ça me regarde où je vais
- Tu avais pas ta langue dans ta poche
- Ah, j'étais terrible.
- Alors il me dit mais non, mais je vais vous accompagner, j'ai ma voiture mais j'ai dit y'a l'autobus, le dernier métro. Mais nous prendrons l'autobus. Mais où habitez-vous ? J'habite au 96 à l'hostellerie de Neuilly. Il a fait ah ? j'ai dit oui. Ben, je vais vous accompagner. J'ai dit non monsieur moi…
- C'était quelle rue à Neuilly
- Hein ?
- Quelle rue à Neuilly, l'hostellerie ? Ça existe toujours ?
- Non c'est fini, cette hostellerie, ils ont fait faillite.
- C'est quelle rue ?
- C'est avenue de Neuilly.
- Ah oui d'accord.
- Avenue de Neuilly, la porte Chaillot et tu descends Avenue de Neuilly, à gauche en descendant, l'avenue de la Grande Armée de l'Etoile
- Oui, oui
- 96 ?
- Hein ?
- Au 96 ?
- Oui, nous, nous habitions au 96, l'Hostellerie de Neuilly.

Nos très lointaines origines

MÉMOIRE GÉNÉTIQUE

RESULTATS DE L'ANALYSE DU CHROMOSOME Y d'Albert KARSENTI Mars 2012

Chacun de nous est porteur d'ADN, une combinaison de gènes transmis par notre mère et notre père, qui nous donnent des traits tels que la couleur de nos yeux, notre taille, notre aptitude à l'athlétisme ou à la maladie. Une exception est le chromosome Y, qui est transmis directement de père à fils, inchangé, de génération en génération.

Inchangé, sauf en cas de mutation un changement aléatoire, naturel et d'ordinaire inoffensif. Cette mutation, appelée marqueur, a un rôle de balise. On peut la cartographier au fil des générations car elle sera transmise à partir de l'homme qui l'a subie en premier à ses fils, à leurs fils, et à tous les hommes de la famille pendant des milliers d'années.

Chaque marqueur est essentiellement le début d'une nouvelle lignée sur l'arbre généalogique de la race humaine. Retracer les lignées nous indique comment de petites tribus d'hommes modernes, en Afrique, il y a des millénaires, se sont diversifiées et répandues jusqu'à peupler le monde.

« Vos résultats de chromosome Y vous identifient
comme étant un membre de l'haplogroupe L.»

M168> P143 > M89 > L15 > M9> M20

Aujourd'hui, plus de 50 pour cent des hommes vivant dans le sud de l'Inde sont des membres de l'haplogroupe *L*. Le marqueur *M20* est rare hors de l'Inde, et est présent à hauteur d'un ou deux pour cent chez certaines populations moyen-orientales.

M168 : LE PREMIER ANCÊTRE

Période d'émergence : il y a 50.000 ans environ. Nombre estimé d'*Homo sapiens* : approximativement 10.000.

Lieu d'origine : l'Afrique. L'homme qui a donné naissance au premier marqueur génétique de notre lignée a probablement vécu au nord-est de l'Afrique dans la vallée du grand rift, peut-être en Ethiopie, au Kenya ou en Tanzanie, il y a environ 50.000 ans. Ses descendants sont devenus la seule lignée à survivre hors de l'Afrique, faisant de lui l'ancêtre commun de tous les non-Africains vivant aujourd'hui.

Climat : retrait temporaire de l'âge de glace ; il y a environ 50.000 ans, les plaques glaciaires d'Europe du Nord ont commencé à fondre, déclenchant une période de températures plus douces et un climat plus humide en Afrique qui passe alors de la sècheresse à des températures plus chaudes dans des conditions plus humides.
Alors que le désert, ravagé par la sécheresse, se transformait en savane, les animaux que chassaient vos ancêtres ont étendu leur territoire et ont commencé à se déplacer en empruntant ce nouveau passage herbagé, nos lointains ancêtres nomades ont suivi le temps clément et les animaux qu'ils chassaient, bien que la route suivie reste encore à déterminer.

Outils et habiletés : outils de pierre ; premiers signes de création artistique et d'intelligence conceptuelle avancée.

En plus d'un changement favorable de climat, à cette époque a eu lieu un grand bond en avant dans la capacité intellectuelle de l'homme moderne. De nombreux scientifiques pensent que l'émergence du langage nous a donné un immense avantage sur les autres premières espèces humaines.
Armes et outils améliorés, capacité de planifier l'avenir et de coopérer les uns avec les autres, meilleure capacité à exploiter les ressources de nouvelles façons, tous ces facteurs ont permis à l'homme moderne de migrer rapidement vers de nouveaux territoires, d'exploiter de nouvelles ressources et de surpasser et remplacer les autres hominidés.

M89 : TRAVERSEE DU MOYEN-ORIENT

Date d'émergence : 45.000 ans
Lieu d'origine : Afrique du nord ou Moyen-Orient
Climat : au Moyen-Orient : plaines herbeuses semi-arides
Estimation du nombre *d'Homo sapiens* : dizaines de milliers
Outils et techniques : outils de pierre, ivoire, bois.

L'ancêtre mâle suivant dans notre lignage ancestral est l'homme qui a développé *M89,* un marqueur qu'on retrouve chez 90 à 95 pour cent de tous les non-Africains. Cet homme naquit au nord de l'Afrique ou au Moyen-Orient, il y a environ 45 000 ans.

Les premiers individus à quitter l'Afrique suivirent probablement un itinéraire côtier qui prit fin en Australie. Nos ancêtres ont suivi les prairies en pleine croissance et l'abondant gibier, jusqu'au Moyen-Orient et au-delà, et ont fait partie de la seconde grande vague de migration hors de l'Afrique.

Il y a environ 40.000 ans, le climat s'est à nouveau modifié, pour devenir plus froid et aride. La sécheresse a frappé l'Afrique et les prairies sont redevenues désertiques. Les 20.000 années suivantes, les portes du Sahara furent fermées. Le désert étant infranchissable, nos ancêtres avaient deux options : rester au Moyen-Orient ou continuer d'avancer. Revenir au continent de départ était impossible.

Tandis que de nombreux descendants de *M89* restèrent au Moyen-Orient, d'autres continuèrent à suivre les grands troupeaux de buffles, d'antilopes, de mammouths laineux et autres gibiers, au travers de l'Iran actuel, jusqu'aux vastes steppes d'Asie centrale. Ces plaines semi-arides couvertes d'herbe formaient une sorte d'autoroute qui s'étendait de l'est de la France à la Corée.

Nos ancêtres, après avoir migré vers le nord, au Moyen-Orient, voyagèrent ensuite vers l'est et l'ouest, en suivant cette autoroute d'Asie centrale. Un plus petit groupe continua vers le nord, en partant du Moyen-Orient pour rejoindre l'Anatolie et les Balkans, passant des prairies familières aux forêts et à l'altitude.

M9 : LA GRANDE DISPERSION DU CLAN EURASIEN

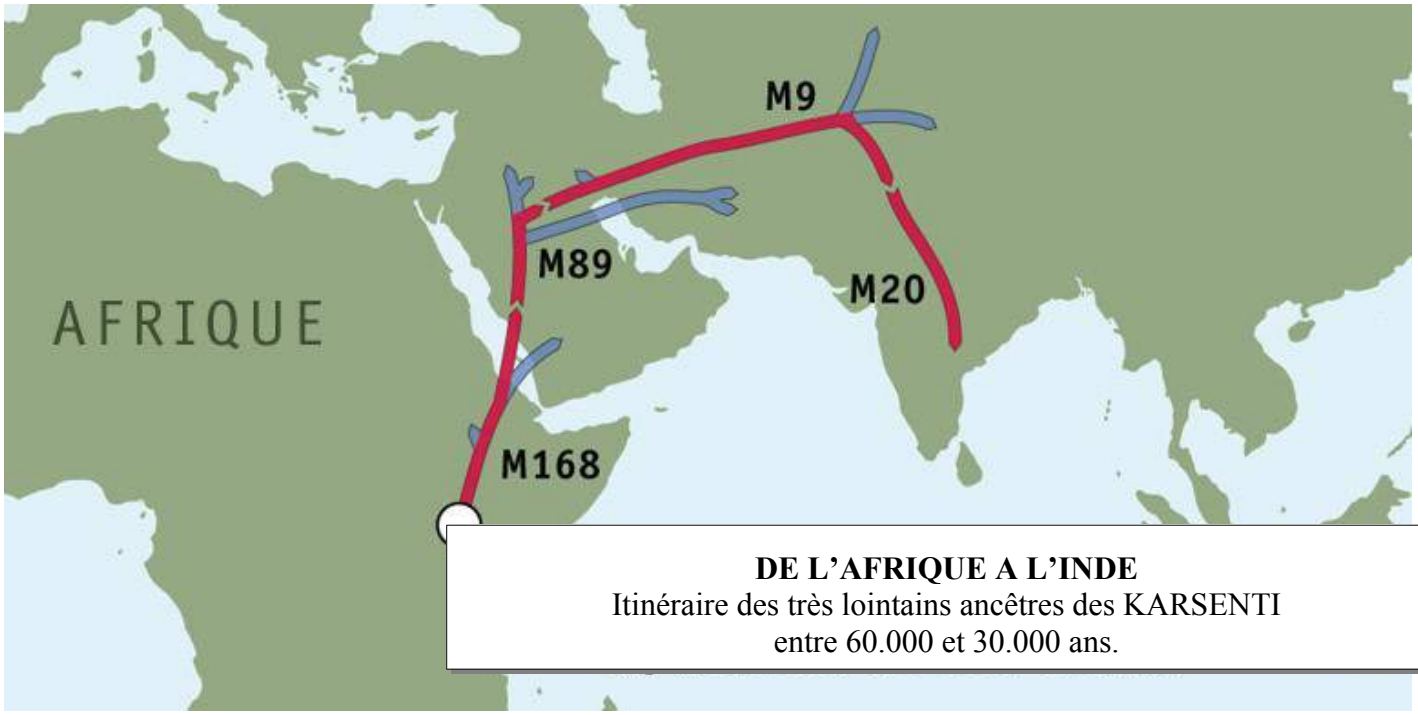

DE L'AFRIQUE A L'INDE
Itinéraire des très lointains ancêtres des KARSENTI
entre 60.000 et 30.000 ans.

En bref - Date d'émergence : 40.000 ans
Lieu d'origine : Iran ou sud de l'Asie centrale
Estimation du nombre *d'Homo sapiens* : dizaines de milliers

Outils et techniques : Paléolithique supérieur.

Notre ancêtre commun suivant, un homme né il y a environ 40.000 ans en Iran ou au sud de l'Asie centrale, a donné naissance à un marqueur connu sous le nom de M9, qui indiquait un nouveau lignage divergent du Clan du Moyen-Orient de *M89*. Ses descendants, dont nous faisons partie, ont passé les 30.000 années suivantes à peupler une grande partie de la planète.
Cette importante lignée, appelée le Clan eurasien, s'est dispersée progressivement, au cours de milliers d'années. Les chasseurs aguerris suivaient les troupeaux toujours vers l'est, le long de la grande autoroute de la steppe eurasienne. Mais leur progression fut endiguée par les énormes massifs montagneux du sud de l'Asie centrale, l'Hindu Kush, le Tian Shan, et l'Himalaya.
Les trois massifs montagneux se rejoignent dans la région du "nœud Samir", située dans le Tadjikistan actuel. Ici, les tribus de chasseurs se sont divisées en deux groupes. Certains sont allés vers le nord, en Asie centrale, d'autres sont allés vers le sud dans ce qui est devenu le Pakistan et le sous-continent indien.
Ces divers itinéraires migratoires depuis la région du nœud Pamir ont donné naissance à des lignées distinctes. Les racines de la plupart des gens natifs de l'hémisphère Nord remontent au Clan eurasien. Presque tous les Nord-américains et les habitants d'Asie de l'Est descendent de l'homme décrit ci-dessus, comme la plupart des Européens et de nombreux Indiens.

M 20 : LE CLAN INDIEN

Période d'émergence : il y a 30.000 ans
Lieu d'origine : Inde ou Moyen-Orient
Climat : âge de glace
Nombre estimé *d'Homo sapiens* : des centaines de milliers
Outils et techniques : paléolithique supérieur.
Nos ancêtres faisaient partie du Clan eurasien *M9* qui a migré vers le sud après avoir atteint la région accidentée et montagneuse du nœud Pamir. L'homme qui a donné naissance au marqueur *M20* était né en Inde ou au Moyen-Orient. Nos ancêtres sont arrivés en Inde il y a environ 30.000 ans, et représentent la première implantation importante d'Inde. Pour cette raison, l'haplogroupe *L* est appelé le Clan indien.

Plus de 50 pour cent des Indiens du sud portent le marqueur M20 et font partie de l'haplogroupe *L* mais nos ancêtres n'étaient pas les premiers individus à atteindre l'Inde, des descendants d'une ancienne vague de migration hors d'Afrique, qui a eu lieu il y a environ 50.000 à 60.000 ans, s'étaient déjà implantés en petits groupes dans le sous-continent, le long de la côte Sud.

Extraits de résultats d'analyse du chromosome Y
effectuée en mars 2012 par le Genographic Project

LEGION D'HONNEUR
de CALLEY DE SAINT-PAUL

Source http://www.culture.gouv.fr/LH/LH032/PG/FRDAFAN83_OL0409075v001.htm

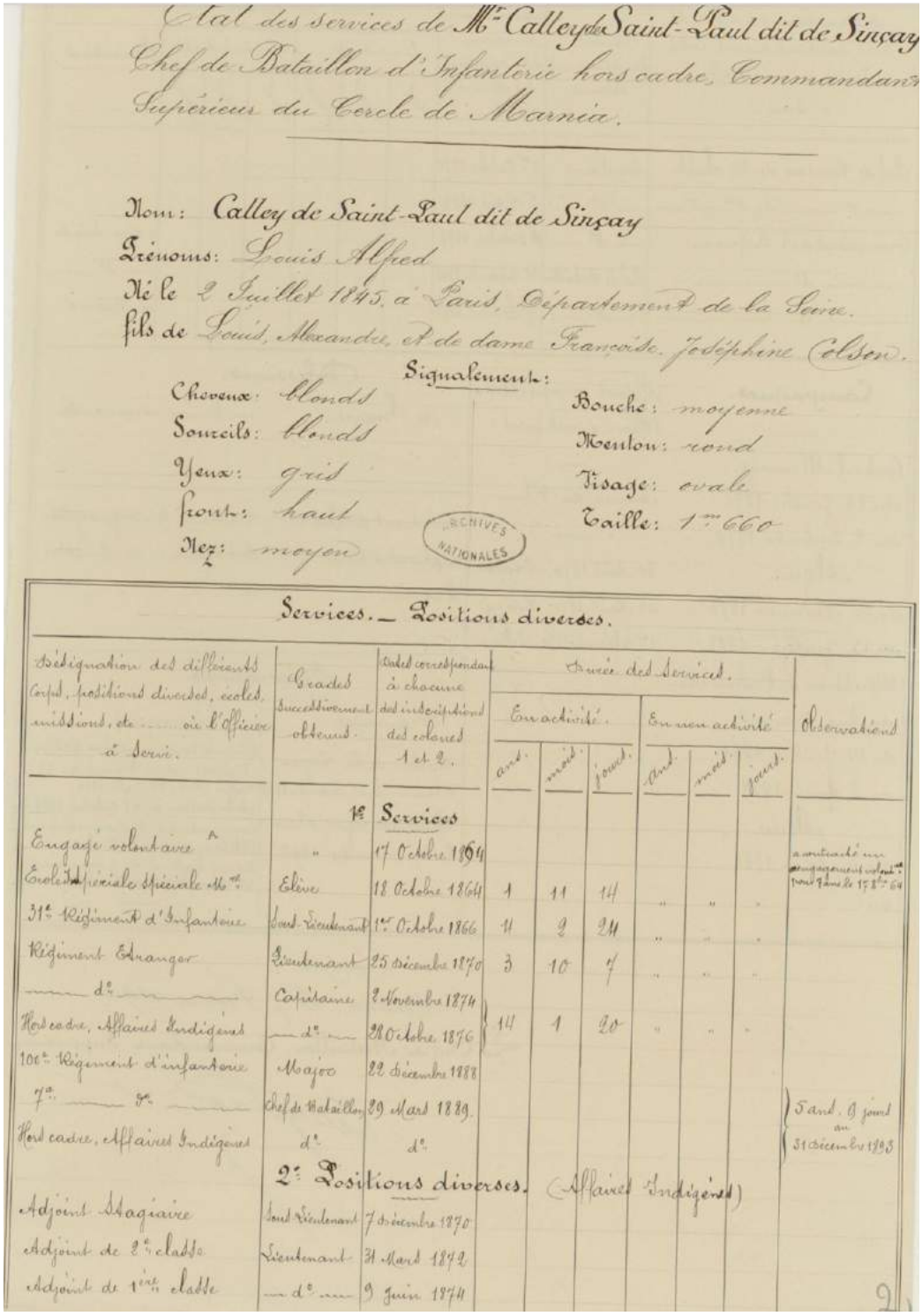

État des services de Mr Calley de Saint-Paul dit de Sinçay
Chef de Bataillon d'Infanterie hors cadre, Commandant Supérieur du Cercle de Mania.

Nom: Calley de Saint-Paul dit de Sinçay
Prénoms: Louis Alfred
Né le 2 Juillet 1845, à Paris, Département de la Seine.
fils de Louis Alexandre, et de dame Françoise Joséphine Celsen.

Signalement:

Cheveux: blonds — Bouche: moyenne
Sourcils: blonds — Menton: rond
Yeux: gris — Visage: ovale
Front: haut — Taille: 1m660
Nez: moyen

ARCHIVES NATIONALES

Services. — Positions diverses.

Désignation des différents Corps, positions diverses, écoles, missions, etc. où l'Officier a servi.	Grades successivement obtenus	Date correspondant à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.	Durée des Services. En activité. An.	mois.	jours.	En non activité An.	mois.	jours.	Observations
		1° Services							
Engagé volontaire	"	17 Octobre 1864							a contracté un engagement volontaire pour 7 ans le 17 8bre 64
Ecole spéciale spéciale Mle	Elève	18 Octobre 1864	1	11	14	"	"	"	
31e Régiment d'Infanterie	Sous-Lieutenant	1er Octobre 1866	11	2	24	"	"	"	
Régiment Etranger	Lieutenant	25 décembre 1870	3	10	7	"	"	"	
—— d° ——	Capitaine	2 Novembre 1874							
Hors cadre, Affaires Indigènes	—— d° ——	28 Octobre 1876	14	1	20	"	"	"	
100e Régiment d'infanterie	Major	22 décembre 1888							
7e —— 8e ——	Chef de Bataillon	29 Mars 1889							5 ans, 9 jours au 31 Décembre 1893
Hors cadre, Affaires Indigènes	d°	d°							
	2° Positions diverses. (Affaires Indigènes)								
Adjoint Stagiaire	Sous-Lieutenant	7 décembre 1870							
Adjoint de 2e classe	Lieutenant	31 Mars 1872							
Adjoint de 1re classe	—— d° ——	9 Juin 1874							

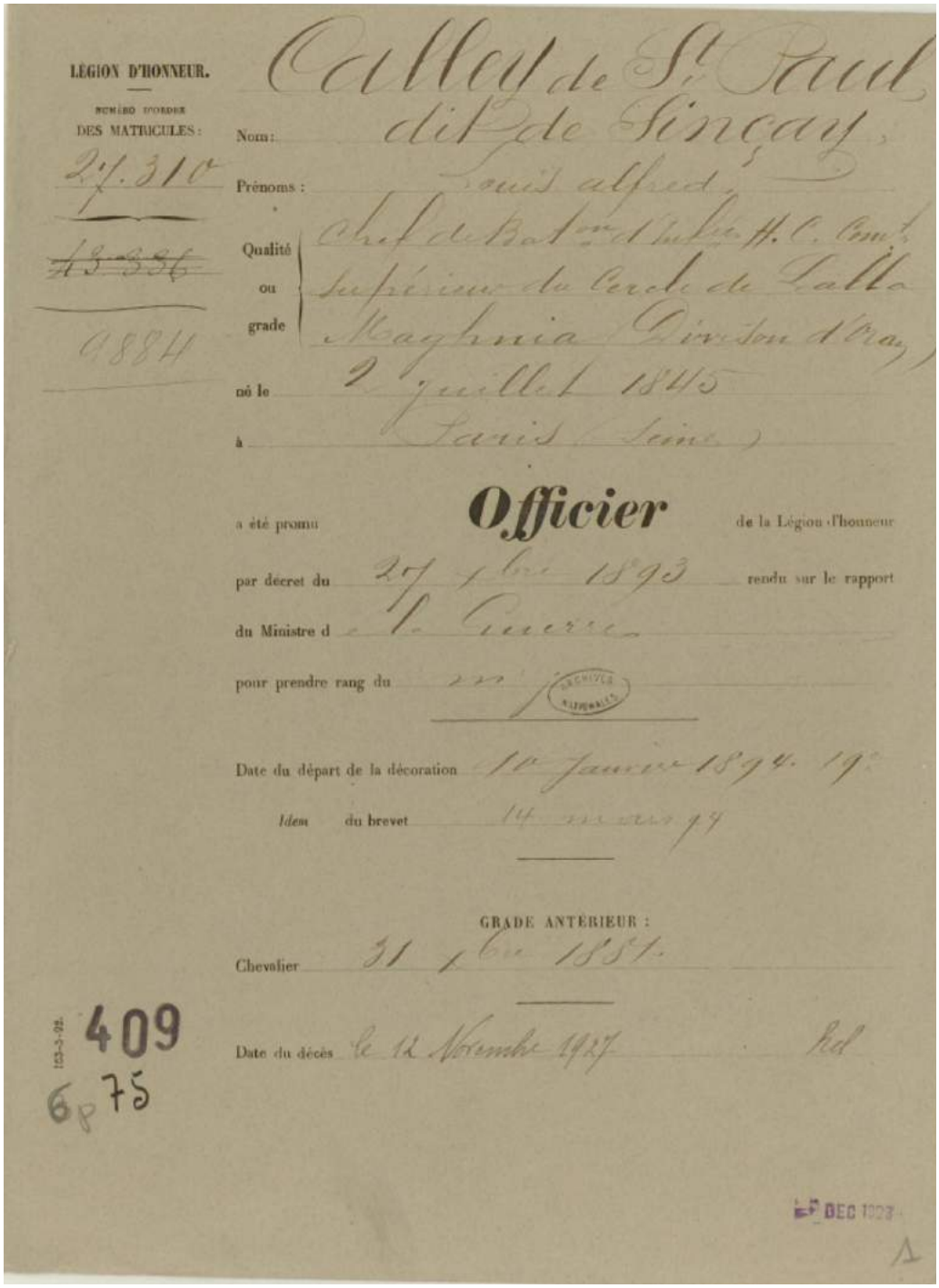

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO D'ORDRE DES MATRICULES : 27.310

~~43.336~~

9884

Calley de St Paul

Nom : dit de Sinçay

Prénoms : Louis alfred

Qualité ou grade : Chef de Bat^on d'Inf^ie H. C. Com^t supérieur du Cercle de Dalla Maghnia (Division d'Oran)

né le 2 juillet 1845

à Paris (Seine)

a été promu **Officier** de la Légion d'honneur

par décret du 27 7bre 1893 rendu sur le rapport

du Ministre de la Guerre

pour prendre rang du m/j

Date du départ de la décoration 10 janvier 1894. 19e

Idem du brevet 14 mars 94

GRADE ANTÉRIEUR :

Chevalier 31 7bre 1881.

Date du décès le 12 Novembre 1927 Rd

409

6p 75

DEC 1928

Désignation des différents Corps, positions diverses, écoles, missions, etc ... où l'officier a servi.	Grades successivement obtenus.	Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.	Durée des Services. En activité. ans.	mois.	jours.	En non activité. ans.	mois.	jours.	Observations.
Chef de Bureau de 2e classe	Capitaine	1er Octobre 1875							
— 2e — de 1re — 3e —	— d° —	5 Mars 1884							
Commandant Supérieur	— d° —	6 Octobre 1888							à Bou-Saâda
— d° —	Chef de Bataillon	22 Décembre 1888							— d° —
— d° —	— d° —	7 février 1893							à Marnia

Campagnes.

Contre l'Allemagne.
du 25 Juillet 1870
au 2 Septembre 1870
Algérie
du 30 Novembre 1870
au 13 Juillet 1881
Répression de l'insurrection
du Sud Oranais
du 14 Juillet 1881
au 2 Août 1881
Algérie
du 3 Août 1881
au

Affaires auxquelles l'officier a pris part.

Armée du Rhin

30 Août 1870, Mouzon
31 Août 1870, Douzy
1er Septembre 1870, Sedan

Blessures.

de Guerre — en Service commandé

" — "

1° Actions d'éclat et citations à l'ordre de l'armée.

2° Lettres et témoignages de Satisfaction du Ministre, etc ....

Décorations.

Françaises.

Chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1881
Officier de la Légion d'honneur le 27 décembre 1893.

Étrangères.

Officier de l'ordre du Nichan Iftikhar (3e classe). décret beylical du 12 Redjeb 1305 (25 Mars 1888. (Autorisation du 18 Octobre 1888.
Commandeur de l'ordre du Nichan Iftikhar de Tunis (2e classe) décret beylical du 9 djoumadi 1er 1310 (18 Novembre 1892)

Certifié
Marnia, le 7 Février 1894
Le Chef de Bataillon, Commandant Supérieur,

LÉGION D'HONNEUR

NUMÉRO D'ORDRE DES MATRICULES

17.310

Mod. N° 270

Nom Calley de St-Paul, dit de Sinçay

Prénoms Louis Alfred,

Qualité ou grade Capitaine d'Infanterie hors cadre
Chef du Bureau Arabe de Saïda

né le 2 juillet 1845

à Paris (Seine)

ARCHIVES NATIONALES

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur

par décret du 31 Décembre 1881 rendu sur le rapport

du Ministre de la Guerre

pour prendre rang du m. jour

Date du départ de la décoration 12 Janvier 1882.

Idem du brevet 21 Mars d°.

Date du décès

3

M Calley Saint-Paul, Chef de Bon d'Infie
Commt Supérieur du Cercle de Lalla Maghnia
(Dépt d'Oran)

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES DE LA LÉGION
D'HONNEUR.

N° M[le] 27.310

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

ARCHIVES NATIONALES

Je, soussigné, reconnais avoir reçu la décoration d' Officier de la Légion d'honneur, qui m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

A Marnia, le 26 Janvier 1894.

Calley Saint-Paul

137-75-03.

19

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé. (Les militaires doivent le renvoyer avec les pièces réglementaires.)

4

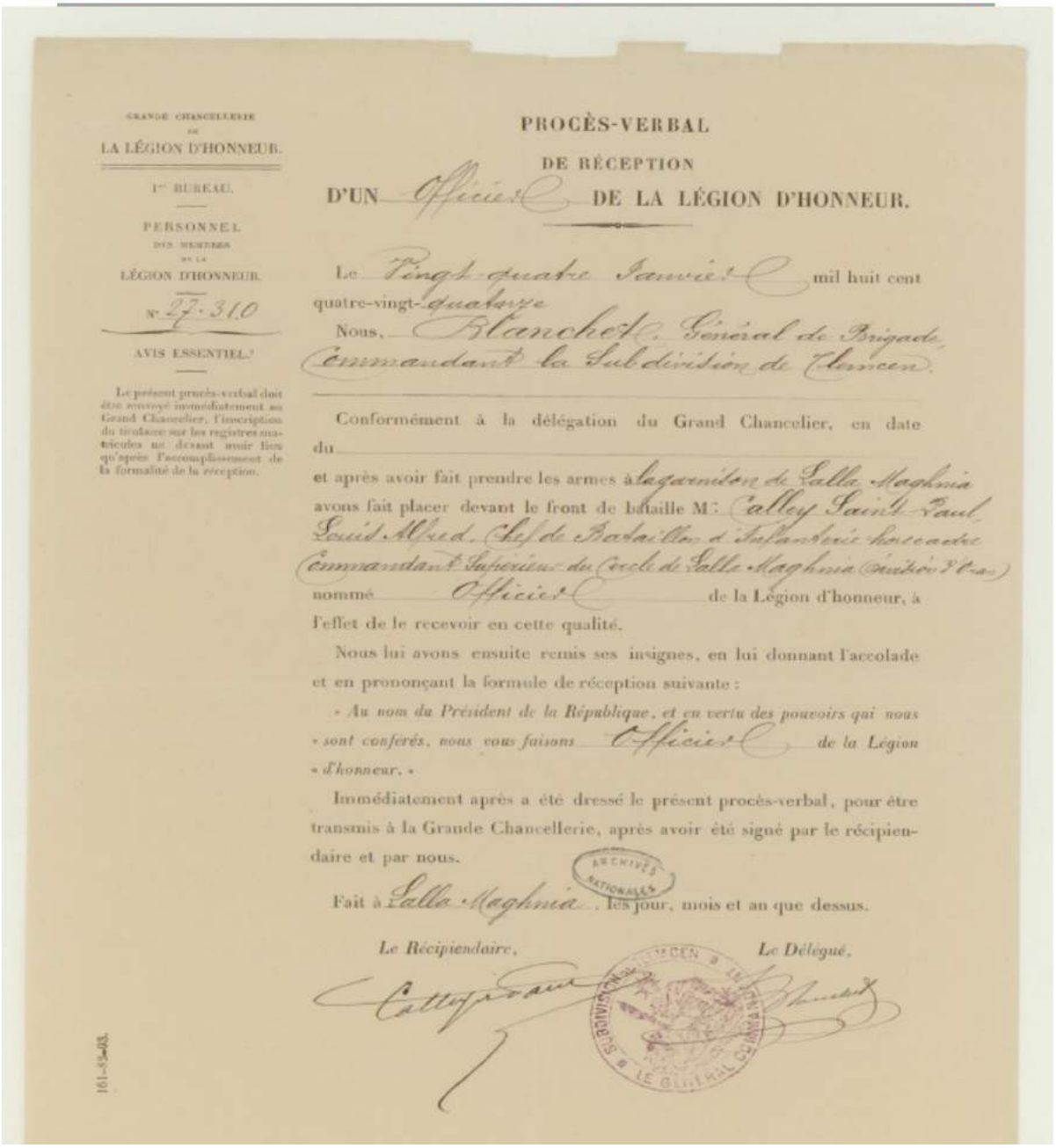

GRANDE CHANCELLERIE
DE
LA LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

N° 27.310

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être envoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION
D'UN Officier DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le Vingt-quatre Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze

Nous, Blanchet, Général de Brigade, Commandant la Subdivision de Tlemcen.

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du

et après avoir fait prendre les armes à la garnison de Sidi-Maghnia avons fait placer devant le front de bataille M. Calley Saint-Paul, Louis-Alfred, Chef de Bataillon d'Infanterie hors cadre, Commandant Supérieur du Cercle de Sidi-Maghnia (Division d'Oran) nommé Officier de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« *Au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous* « *sont conférés, nous vous faisons* Officier *de la Légion* « *d'honneur.* »

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à Sidi-Maghnia, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, *Le Délégué,*

ARCHIVES NATIONALES

161-5-03.

DOSSIER DE NATURALISATION D'ANNE OBADIA 1893

Direction
des Archives
de France

Service Archives Nationales

Site de Paris

DEPARTEMENT DE L'ORIENTATION
ET DE LA COMMUNICATION

Affaire suivie par
M. KORCHI et Mme DENIS
karim.korchi@culture.gouv.fr

Poste
01 40 27 65 95
01 40 27 64 30

Références
SCN-AN/DOC/MTD/DE/1239

60, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris Cedex 03
01 40 27 60 00

Paris, le 03 FEV. 2011

Monsieur KARSENTI Albert
Les Aloes Batiment A
24 Rue Emilie
06160 JUAN LES PINS

BORDEREAU D'ENVOI DE PHOTOCOPIES

Cet envoi correspond à votre demande datée du 24 Janvier 2011

Les documents concernés sont les suivants :

Dossier de naturalisation de:

OBADIA Anna coté 6597 X 93

Karim KORCHI

Gouvernement Général
de l'Algérie

6me Bureau

N° 1116

Naturalisation

Envoi du dossier ~~de~~
de la dame Obadia (Anna)
Sujette marocaine

Alger le 2 Juillet 1893

1893 1893

Le Gouverneur Général de l'Algérie
à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
(Direction des Affaires Civiles et du Sceau, — Bureau du Sceau)
Paris

Monsieur le Garde des Sceaux,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, renfermées dans un bordereau, les pièces relatives à la demande en naturalisation formée par ~~le Sieur~~ la dame Obadia (Anna), propriétaire, demeurant à Lamoricière (Oran), célibataire.

Cette demande a été instruite conformément aux décrets des 21 avril 1886 et 13 août 1889, portant règlement d'administration publique, le 1er pour l'exécution du Sénatus-consulte du 14 Juillet 1865, sur la naturalisation en Algérie, et le second pour l'exécution de la loi du 26 Juin 1889, sur la nationalité.

~~Le Sieur~~ la dame Obadia réunissant les conditions réglementaires, je ne puis qu'appuyer leur demande auprès du Gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'assurance de mon entier dévouement.

20 SEPT 1893
NAT ALG

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE.

CABINET
DU MINISTRE.

BUREAU
DE L'ENREGISTREMENT
DES DÉPÊCHES.

N° ~~6433~~ X 93. 6597 x 93

ENREGISTRÉ
le 2 Avril 1893.

RÉDACTEUR :
M J. Chef

BUREAU DU SCEAU.

Cour d'appel Alger

Département

Arrondissement

Obadia Anna
d. Lamoricière
Nat.

517-01-92

Gouvernement Général de l'Algérie

7e Bureau

N° 3884 3919

Naturalisation

N° 6

Bordereau des pièces composant le dossier de la demande en naturalisation formée:

1° par ~~le Sieur~~ la dame Obadia (Anna), propriétaire, née à Debdou, district de Fez (Maroc), en 1855, habitant Lamoricière (Oran), célibataire.

N° d'ordre	Nature des pièces	Nombre
1	Demande (procès-verbal constatant qu'il a été donné connaissance de l'art. 15 de la convention de Madrid.	1
2	Acte de notoriété remplaçant l'acte de naissance	1
3	Acte de notoriété constatant la résidence	1
4	Casier judiciaire	1
5	Certificat de bonne vie et mœurs	1
6	Procès-verbal d'enquête administrative	1
7	— d° — de contre enquête	1
8	Certificat spécial constatant que le postulant n'a plus aucun intérêt au Maroc	1
9	Avis favorable du Préfet d'Oran	1

M. le Ministre de France à Tanger consulté, a fait connaître, le 17 juillet 1893, qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il soit donné une suite favorable à cette demande

Note

Proposon de naturaliser la postulante —

7 7bre 93 — [illegible]

Total 9

Alger, le 29 Juin 1893

Le Chef du 7me Bureau,

[illegible]

Algérie

Département d'Oran
1er Bureau
N° 273
Naturalisation

Le Préfet du département d'Oran
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la demande de naturalisation formée par le sieur Obadia Anna sujette Marocaine demeurant à Tlemcen

Vu le procès-verbal d'enquête constatant la moralité du demandeur ;

Vu l'acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance et établissant que le pétitionnaire réside en Algérie depuis plus de trois ans ;

Vu l'extrait du casier judiciaire de l'impétrant

vu l'acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance de la pétitionnaire

vu les procès verbaux d'enquête et de contre enquête sur sa moralité

vu le certificat constatant que la Sus-nommée n'a aucune attache dans son pays d'origine

Est d'avis que la naturalisation peut être conférée à la Sr Obadia Anna

Oran, le 9 7bre 1892

Le Secrétaire Général
de ~~Conseiller de Préfecture~~

[illegible]

Algérie
—
Département d'Oran
—
Commune de Lamoricière

Naturalisation

Certificat spécial

Nous, Gibon Timothée, Maire de la Commune de Lamoricière, arrondissement de Tlemcen, département d'Oran

Sur la demande faite par la demoiselle Hadia Anna, Propriétaire, demeurant à Lamoricière, tendant à être naturalisée française.

Nous nous sommes livré à une enquête de laquelle il résulte que la demoiselle Hadia Anna, se trouve dans une situation aisée et jouit d'une fortune personnelle.

Qu'elle n'a plus aucune attache de famille au Maroc; que tous ses parents ou alliés habitent Tlemcen ou Lamoricière depuis 1856.

Enfin qu'elle n'a aucun intérêt pouvant la rappeler un jour au Maroc.

Fait en Mairie, le trois Octobre mil huit cent quatre vingt douze.

Le Maire

Vu pour la légalisation de la signature
du Sr Gibon, maire
de la Commune de Lamoricière
Tlemcen, le 10 8bre 1892
Le Sous-Préfet

Algérie

Département d'Oran

Commune de Lamoricière

Procès Verbal de Contre-Enquête

L'an mil huit cent quatre vingt douze et le trois Octobre.

Par devant Nous, Gibon Timothée, Maire et Officier de l'Etat civil de la Commune de Lamoricière (Algérie) ont comparu les notables dont les noms suivent :

M.M. { Makloufi Mouz, rabbin, âgé de Soixante six ans
Ayouche Mouz, rabbin, âgé de Quarante ans
Mouchi Harsenty, boucher, âgé de Soixante dix ans
Messaoud Amouyal, boulanger, âgé de Soixante ans

Tous quatre citoyens français, domiciliés à Lamoricière, lesquels nous ont affirmé que la nommée Abadia Anna, née à Debdou, district de Fez (Maroc) en mil huit cent cinquante cinq, fille de Obadia Youssef (feu) en son vivant, commerçant à Tlemcen (Algérie) et de Esther de Daoud Azoulai, demeurant à Tlemcen, habite réellement Lamoricière depuis dix ans, qu'elle est célibataire.

Qu'elle est de bonne vie et mœurs ; qu'on ne lui connait aucun antécédent reprochable qui puisse la rendre indigne de la qualité de citoyenne française qu'elle sollicite et que son domicile légal est enfin fixé à Lamoricière, ainsi que le constate la date précitée ; que l'impétrante demande à être naturalisée française, par sympathie pour nos lois, par lesquelles elle désire être régie.

Nous nous sommes ensuite livrés avec les notables soussignés à l'examen de toutes les pièces produites par la demoiselle Obadia Anna afin d'obtenir la naturalisation française.

De cet examen, il résulte que tous ces documents : demande de naturalisation ; procès verbal d'enquête ; acte de notoriété, suppléant l'acte de naissance, certificat

spécial et casier judiciaire, sont parfaitement exacts et que les déclarations et allégations qu'elles renferment sont en tout conformes à la vérité, conformément à la Lettre Préfectorale du 26 Avril 1877.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal de contre enquête dans nos bureaux de la Mairie

Les Notables

Le Maire

Ayouch Illoy

COMMUNE DE LAMORICIÈRE DÉPT. D'ORAN

Mota. Les deux autres notables, les Sieurs Karsenty Mouchi et Amouyal Messaoud ont déclaré ne savoir signer, de ce par nous requis.

Le Maire

VU POUR LÉGALISATION DE LA SIGNATURE
de M. Giboin, maire
de la Commune de Lamoricière
TLEMCEN, le 10 octobre 1892
Le Sous Préfet

SOUS-PRÉFECTURE DE TLEMCEN (ALGÉRIE)

ALGERIE

DÉPARTEMENT

d ' Oran

NATURALISATION

PROCÈS - VERBAL

D'ENQUÊTE

N° 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

MAIRIE de Lamoricière

NOUS, Maire de la commune de Lamoricière arrondissement de Tlemcen département d Oran

Conformément à l'article 12 du décret du 21 avril 1866 et sur le vu d'une demande faite par la demoiselle Obadia Anna

profession de Propriétaire

demeurant à Lamoricière depuis dix ans tendant à être naturalisé Français.

Nous nous sommes livré à une enquête de laquelle il résulte que le susnommé est de bonne vie et mœurs, qu'il jouit de ses droits civils, qu'il est (1) Célibataire.

(1) Célibataire, marié en état de monogamie, bigamie, etc., ou veuf avec ou sans enfants.

Fait en Mairie, le trois Octobre mil huit cent quatre vingt douze.

Le Maire de la Commune de Lamoricière

Mairies, n° 105.

Oran. — Imp. Ad. PERRIER.

Algérie

Département d'Oran

Commune de Lamoricière

Procès verbal d'Enquête

L'an mil huit cent quatre vingt douze, le trois Octobre.

Nous, Gibon Timothée, Maire de la Commune de Lamoricière, Officier de l'Etat civil.

Su les déclarations faites devant M. Fonty Arthur, Adjoint au Maire, à la date du Douze Mai mil huit cent quatre vingt douze, par la demoiselle Abadia Anna, domiciliée à Lamoricière (Algérie) née à Debdou, district de Fez. (Maroc) en mil huit cent cinquante cinq, fille de feu Obadia Youssef et de dame Esther de David Azoulai, demeurant à Tlemcen (Algérie)

Su les Articles 11. 12. 16 du décret du 21 Avril 1866, sur la naturalisation en Algérie ;

Su l'avis du Conseil d'Etat du 24 Juillet 1883, concernant la naturalisation de la femme.

Avons procédé sur les antécédents et la moralité de la demanderesse à une enquête de laquelle il résulte que la demoiselle Abadia Anna, actuellement à Lamoricière, habite l'Algérie depuis l'année mil huit cent cinquante six et est domiciliée dans ma Commune depuis dix ans ; qu'elle est de bonne vie et moeurs, et qu'on ne lui connait aucun antécédent reprochable qui puisse la rendre indigne de la qualité de française qu'elle sollicite.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès verbal

Le Maire

Gibon

POUR LÉGALISATION DE LA SIGNATURE de M. Gibon, maire de la Commune de Lamoricière TLEMCEN, le 10 octobre 1892

Le Sous-Préfet

SOUS-PRÉFECTURE DE TLEMCEN (ALGÉRIE)

COMMUNE DE LAMORICIÈRE DÉPT D'ORAN

N° 2. 3/

EXTRAIT
du
Casier Central
de la
COUR D'APPEL
D'ALGER

RELEVÉ

des bulletins individuels de condamnation alphabétiquement classés au Casier judiciaire

Concernant la nommée Obadia Anna
née à Debdou Maroc
le en 1855
fille de feu Youssef Obadia
et de dame Esther de David Azoulaï
domicilié à Lamoricière
Etat civil et de famille :
Profession : propriétaire

Alger. — Typ. P. Fontana et Cie.

DATES des CONDAMNATIONS	COURS ou TRIBUNAUX	NATURE des CRIMES OU DÉLITS	NATURE et DURÉE DES PEINES	OBSERVATIONS (DATE DES DÉLITS)

NÉANT AU CASIER

0.83 Enregistré à ALGER le quatre Mars 1892 F° 47 C. 23
Reçu quatre vingt trois Cts Décime compris.

Timbre de la Cour :

COUR D'APPEL D'ALGER

VU AU PARQUET
par le Procureur général,

CERTIFIÉ CONFORME
par le Greffier soussigné.
Le 3 Mars 1892.

18 Juin 1892

L'an mil huit cent quatre vingt douze le dix huit Juin

Devant nous Lucien Vallat juge de paix du canton de Lamoricière assisté de M Palat greffier et de M. Mesquich interprète judiciaire.

notoriété par Maklouf Amouyal et aut. en faveur de anna obadia

A comparu la demoiselle Anna Obadia sans profession demeurant à Lamoricière laquelle nous a dit: qu'étant en instance de naturalisation elle est obligée de justifier qu'elle réside actuellement en Algérie et depuis trois années au moins; qu'aux termes de l'art. 16 du décret du 21 avril - 7 mai 1866 cette attestation peut résulter d'un acte de notoriété dressé sur l'affirmation de quatre témoins par le juge de paix du lieu de la résidence actuelle.

+ à quatre heures du soir

Qu'voulant user du bénéfice de cet article elle a, sur l'indication que nous lui avons verbalement donnée de ces jours lieu et heure, amené par devant nous les quatre témoins ci après nommés à l'effet de les faire entendre sur ce qu'ils savent concernant la durée de sa résidence en Algérie.

Et attendu la présence des dits témoins la comparante nous prie de recevoir leurs dire, attestation et affirmation et dresser l'acte de notoriété qu'elle nous réclame

Desquels comparution dire et réquisition la comparante a requis acte à elle octroyé et elle a signé après lecture.

Anna Obadia

Et à l'instant ont comparu devant nous les quatre témoins ci après nommés savoir:

1° Maklouf Amouyal âgé de 76 ans
2° Messaud Amouyal âgé de 60 ans
3° Jouda Amouyal âgé de 40 ans

Enregistré à Tlemcen le vingt deux juin 1892 f° 48 c. [illegible] Reçu [illegible] quatre vingt trois centimes [illegible]

4° Mimoun Amouyal âgé de 36 ans, tous commerçants, demeurant à Lamoricière.

Lesquels après avoir entendu la lecture à eux faite de l'exposé qui précède ont déclaré et attesté pour notoriété à tous ceux qu'il appartiendra, qu'ils connaissent particulièrement la demoiselle Anna Obadia et qu'il est à leur parfaite connaissance qu'elle est venue de Tlemcen habiter Lamoricière en l'année mil huit cent quatre vingt quatre, qu'elle a continué d'y habiter depuis et que par conséquent elle réside actuellement en Algérie et depuis trois ans au moins.

Les comparants ont fait la présente déclaration pour rendre hommage à la vérité.

Desquelles déclarations et attestations la demoiselle Anna Obadia a requis acte que nous lui avons octroyé pour servir & valoir ce qu'il appartiendra.

Fait et dressé le présent acte de notoriété les jour mois et an que dessus.

Lecture faite nous avons signé avec le greffier, l'interprète et tous les comparants à l'exception du sieur Maklouf Amouyal qui a déclaré ne savoir.

[illegible] signé en hébreu

Judas Amoyal

Messaoud Amoyal

Mimoun Amoyal

Anna Obadia

Albert KARSENTI
Arbres de vies, Livre d'or de nos familles d'Algérie 1492-1962
Edition définitive *janvier 2026*

Et elle a signé après lecture de ce requise

Anna Obadia

Ont aussi comparu les dits Témoins savoir
Les Sieurs 1°. Maklouf Amouyal, commerçant âgé de soixante seize ans.

2°. Maklouf Illouz, rabbin, âgé de soixante six ans.

3°. Maklouf Ben Hamou, boulanger, âgé de soixante ans.

4°. Mouchi Karsenty, boucher, âgé de soixante dix ans.

5°. Messaud Amouyal, boulanger, âgé de soixante ans.

6°. Ayouche Illouz rabbin, âgé de quarante ans.

7°. El Ghali Lebhar, cordonnier âgé de quarante deux ans.

Tous, demeurant à Lamoricière, non parents de la Comparante.

Lesquels après lecture à eux donnée de l'exposé qui précède ainsi que des art. 70 & 71 du Code civil, nous ont déclaré & certifié qu'ils connaissent parfaitement la nommée Anna Obadia ici présente, leur Compatriote, qu'ils savent qu'elle est fille du légitime mariage de feu Youssef Obadia, en son vivant, Commerçant, demeurant à Tlemcen & de Esther de David Azoulaï ses père & mère; qu'elle est née à Debdou, district de Fez (Maroc) en avril mil huit cent ~~soixante~~ cinq. Et que l'impossibilité où elle se trouve de produire son acte de naissance

cinquante

provient de ce qu'il n'était point tenu de registres de l'état civil à Debdou à l'époque où elle est née.

En ce qui concerne la résidence en Algérie de la dite Anna Obadia, les dits témoins nous ont déclaré et certifié qu'il est à leur parfaite connaissance qu'elle est venue avec ses parents habiter Tlemcen en l'année mil huit cent cinquante six & que depuis, c'est à dire depuis plus de dix ans, elle a continuellement résidé alternativement à Tlemcen et à Lamoricière.

Desquelles déclarations & attestations, la demoiselle Anna Obadia a requis acte que nous lui avons octroyé pour servir & valoir ce qu'il appartiendra.

Fait & reçu en notre cabinet à la Justice de paix les jour, mois & an que dessus.

Et ~~nous avons~~ ~~signé~~, après lecture, & traduction faite par l'interprète judiciaire, du français en arabe - hébreu, avec le greffier, l'interprète, la nommée Anna Obadia & les sieurs Makhlouf Illouz & Ayoucha Illouz les autres comparants déclarant ne savoir, de ce interpellés individuellement.

à tous les comparants nus. nommés qui ont déclaré le bien comprendre et l'approuver, nous avons signé /.

approuvé la rature de quatre mots nuls /.

Ayoucha Illouz Anna Obadia

signé: en hébreu

Makhlouf Illouz

l'interprète judiciaire.

ALGÉRIE

DÉPARTEMENT
d Oran

NATURALISATION

DEMANDE
du sieur Obadia Anna

N° 7

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

MAIRIE de Lamoricière

Aujourd'hui Douze du mois de Mai l'an mil huit cent quatre vingt douze

Devant Nous, Maire de la commune de Lamoricière arrondissement de Tlemcen département d'Oran

S'est présenté ~~le~~ ~~demoiselle~~ Obadia Anna profession de Propriétaire demeurant en notre commune, ~~lequel~~ nous a dit et déclaré :

1° Qu'il est né à Debdou ~~arrondissement~~ district de Fez ~~département~~ d (Maroc) en l'an mil huit cent cinquante cinq fille de feu Obadia Youssef et de dame Esther de David Azoulai

2° Qu'il habite la commune, de Lamoricière depuis plus de dix ans

3° Qu'étant sujette marocaine et ayant atteint l'âge de la majorité, il entend être régi par les lois civiles et politiques de la France, conformément à l'article 11 du décret du 21 avril 1866.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent acte que la déclarante a signé avec nous après lecture faite et avoir pris connaissance de l'article 11 de la convention intervenue le trois juin mil huit cent quatre vingt entre les puissances européennes et l'empire du Maroc.

P. Le Maire de la Commune de Lamoricière, L'Adjoint

La Déclarante
Anna Obadia

COMMUNE DE LAMORICIÈRE DEPT D'ORAN

VU POUR LÉGALISATION DE LA SIGNATURE
de M Frouty, adjt au maire
de la Commune de Lamoricière
TLEMCEN, le 10 octobre 1902
Le Sous Préfet

SOUS-PRÉFECTURE DE TLEMCEN (ALGÉRIE)

Mairies n° 402
Gran. — Imp. Ad. PERRIER

TLEMCEN
AUX 19e et 20e SIECLES

Le Collège de Slane

La Manufacture de tapis d'orient (MTO)

Une Visite au Nouveau Collège

Le Courrier de Tlemcen
Vendredi 10 mai 1889

Vingt-neuvième année. — N° 1475 (ALGÉRIE) Vendredi, 10 Mai 1889.

Le Courrier de Tlemcen

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET AGRICOLE

Paraissant le Vendredi soir

Insertions des annonces légales et judiciaires, en Français, Arabe, Hébreu, exigées pour la validité des procédures et contrats

TLEMCEN & ALGÉRIE
Six mois . . . . . 5 fr.
Un an . . . . . 10 fr.

Les Abonnements datent 1er et 15
Tout ce qui concerne le journal : Rédaction, Insertions, Abonnements, etc., doit être adressé franco à Mme veuve des Aleurs.

Les Articles Notes ou Observations d'intérêt général sont insérés gratuitement.
Les articles de discussion personnelle ne sont pas reçus.

FRANCE
Six mois . . . . . 6 fr.
Un an . . . . . 11 fr.

ANNONCES : Légales (la ligne), 18 c. ; Diverses, 30 c. ; Texte Arabe, 60 c. ; Réclames, 1 fr. — On traite à forfait pour les annonces paraissant plusieurs fois.

BOURSE DE PARIS
9 Mai 1889

RENTE	Trois pour cent.....	87 70
	Trois p. 0/0 amortis..	00 00
	Quatre et demi p. 0/0.	105 75

BULLETIN

Les journées des 5 et 6 mai resteront à jamais gravées dans la mémoire de tous les Français, ce sont deux journées de gloire et de prospérité pour la République ; oui, en faveur de cette République qui, depuis 1870, a relevé la patrie du déshonneur où l'avait jetée le second empire, et lui a rendu en Europe et dans l'univers entier, cette place unique méritée par le plus grand et le plus généreux des peuples.

Il n'est pas une ville, pas un village, pas un hameau, pas un coin de la France qui, le 5 mai, n'est rendu hommage aux hommes illustres qui ont combattu de toutes leurs forces et qui ont amené ce triomphe immense du peuple sur la royauté absolue et sur les ordres privilégiés qui retenaient la plus généreuse des nations dans la plus honteuse des servitudes.

Il y a bien des dissidents en France, même dans le parti Républicain, mais le 5 mai, chacun s'est senti revivre, retrempé dans cet élément de liberté qui a vivifié tous les cœurs. Tous les enfants du peuple de 89 ont senti battre leurs cœurs à l'unisson et tous ont voulu rendre hommage à cette révolution mémorable qui a égalisé toutes les classes sociales.

Ces sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité se font sentir bien plus vivement encore dans les colonies.

Là, les Français d'origine sentant le besoin de se connaître, de se fréquenter pour fêter ensemble, au milieu d'éléments étrangers, parfois si hétérogènes, les joies et les gloires de la patrie affranchie.

Nos colons sentent parfaitement qu'un retour rétrograde amènerait inévitablement leur ruine, que les gouvernements monarchiques ont horreur des colonies même les plus florissantes.

Nous le répétons, les sentiments de liberté, de fraternité et d'égalité sont plus profondément ventis dans notre Algérie, par exemple, que partout ailleurs.

Aussi, sommes-nous fiers de déclarer que l'Algérie tout entière a fêté glorieusement l'anniversaire de la réunion des Etats généraux et qu'elle s'est largement reconnue dans les rangs de ce Tiers-Etat qui est resté chez nous comme le symbole de la volonté nationale et populaire.

L'Algérie a été unanime à proclamer les bienfaits de la Révolution : Alger, Oran, Tlemcen ont noblement suivi l'élan de Paris et ici plus qu'ailleurs, pas un cri discordant ne s'est fait entendre.

Ajoutons à ce concert unanime de la patrie et de ses colonies, que la presse étrangère n'a pu s'empêcher, elle aussi, de rendre hommage à la Révolution Française.

En Italie, en Autriche, en Angleterre, en Russie même et chez toutes les autres nations de l'Europe, les organes des monarchies ont déclaré que la Révolution Française a servi à tous les peuples et que la plupart des Constitutions monarchiques sont calquées sur nos principes de liberté.

Après de si glorieuses journées en l'honneur de la patrie, espérons que la concentration républicaine se fera partout et qu'aux élections prochaines une immense majorité démocratique sauvegardera ces institutions sacrées qui font notre gloire.

L. R.

UNE VISITE AU

Nouveau Collège

Dimanche dernier, anniversaire du centenaire, j'ai été agréablement surpris de voir le nouveau Collège pavoisé et le Principal déjà installé dans son logement. Le Collège serait donc achevé, me suis-je dit avec étonnement ? Moi qui croyais qu'on ne le finirait jamais, que c'était le tonneau des Danaïdes dans lequel allaient s'engouffrer tous les revenus de la ville, comme le disaient quelques pessimistes. J'ai voulu en avoir le cœur net et le lendemain je suis allé m'assurer de visu si c'était bien vrai.

En effet, il est bel et bien achevé, notre Collège, et il est splendide. Bientôt les élèves quitteront le local incommode et insuffisant pour s'installer dans le nouveau bâtiment. L'espace, l'air et la lumière ne leur manqueront pas. La cour est vaste, entourée d'un large corridor où les enfants pourront se réfugier en cas de mauvais temps : d'élégantes arcades que relève une double rangée de tuiles vertes placées au-dessus donnent accès dans les salles de classes et d'études. Au milieu d'un bouquet de trembles se dresse une petite fontaine construite avec goût. Il est bien regrettable que l'architecte n'ait pas trouvé un emplacement convenable pour la mettre en valeur.

Feuilleton du COURRIER de TLEMCEN
N° 2

Les Premières Amours
DE
Sidi ben Rahman

I

Son cœur battait à bonds précipités : il crut qu'il allait se rompre, et il unit ses mains pour en comprimer les battements.

Puis il se remit à contempler avec obstination, à dévorer des yeux la jeune femme mystérieuse dont la vue causait en lui ces sensations inconnues.

Et plus il la regardait, plus il se disait qu'elle était belle. Il lui sourirait, et toujours la belle française avait un sourire pour répondre au sien ; Ben Rahman poussait des soupirs et murmurait tout bas :

— Je parcourrais en vain le Tell ; en vain je parcourrais le Sahara ! Pourquoi faut-il qu'une beauté si parfaite habite les palais de Mascara, et non les tentes de nos tribus.

Mustapha contemplait son maître avec stupéfaction.

— Par Mahomet ! je crois qu'il est devenu fou, pensait-il.

L'honnête serviteur, fortement intrigué de cette aventure tira Ben Rahman par le gland de son burnous.

Le scheick, interrompu dans sa contemplation, se retourna brusquement avec un geste de colère.

— Que me veux-tu ? demanda-t-il.

— Il se fait tard, Sidi, et votre père, au donar des Beni Arva, attend notre retour avec impatience ; une plus longue absence le plongerait dans l'inquiétude.

— Tu as raison : partons, répondit le jeune scheik.

Et, s'arrachant avec effort de ce lieu enchanteur, il s'éloigna à grands pas, non sans se détourner pour jeter de fréquents regards sur la jolie fille, qui toujours le suivait des yeux et lui sourirait toujours.

II

Ben Rahman sauta en selle sans mot dire ; il éperonna nerveusement sa jument noir, et se livra sur la route poudreuse à toutes les divagations d'une fantaisie effrénée, afin de bannir, s'il était possible, le souvenir de la belle Mascarienne dont les charmes, le regard, le sourire le poursuivaient sans relâche.

L'amour venait enfin d'emplir ce cœur d'airain : Ben Rahman le farouche était enfin dompté par l'amour, par un amour d'autant plus violent qu'il avait été plus longtemps comprimé.

Le jeune Arabe ne répondit que par monosyllabes aux caresses de son vieux père et aux félicitations des siens. Il se jeta tout habillé sur sa couche de peaux de panthères, mais il n'y trouva point de repos ; le sommeil fuyait ses paupières ; il lui semblait voir toujours devant lui la belle fille de la rue de France, dont les yeux étaient d'azur, les lèvres de corail et les dents de perles blanches.

Le lendemain il oublia pour la première fois de se viser, de presser entre ses lèvres le bout d'ambre de son narghilé.

Le lendemain, pour la première fois, sa carabine resta suspendue au poteau de la tente qu'ne fit point parler la poudre.

On le vit tout le jour, couché sous une touffe de lauriers-roses, le menton appuyé dans la paume de la main, le visage tourné vers le nord, le regard noyé dans les vapeurs brumeu-

Dimanche dernier, anniversaire du centenaire, j'ai été agréablement surpris de voir le nouveau Collège pavoisé et le Principal déjà installé dans son logement. Le Collège serait donc achevé, me suis-je dit avec étonnement ? Moi qui croyais qu'on ne le finirait jamais, que c'était le tonneau des Danaïdes dans lequel allaient s'engouffrer tous les revenus de la ville, comme le disaient quelque pessimistes. J'ai voulu en avoir le cœur net et le lendemain je suis allé m'assurer *de visu* si c'était bien vrai.

Le collège de Slane de Tlemcen dans les années 1900

En effet il est bel et bien achevé, notre Collège, et il est splendide. Bientôt les élèves quitteront le local incommode et insuffisant pour s'installer dans le nouveau bâtiment. L'espace, l'air et la lumière ne leur manqueront pas. La cour est vaste, entourée d'un large corridor où les enfants pourront se réfugier en cas de mauvais temps : d'élégantes arcades que relève une double rangée de tuiles vertes placées au-dessus donnent accès dans les salles de classes et d'études.
Au milieu d'un bouquet de trembles se dresse une petite fontaine construite avec goût. Il est bien regrettable que l'architecte n'ait pas trouvé un emplacement convenable pour les cabinets qui gâtent le coup d'œil. Quatre escaliers de service conduisent au 1er étage où sont installés les dortoirs, l'infirmerie et les services accessoires. En un mot, le Collège a été construit dans les meilleures conditions d'hygiène ; on ne peut jamais trop faire quand il s'agit de la santé de nos enfants. Espérons que la municipalité qui s'est montrée si généreuse ne lésinera pas quelques crédits pour doter le collège d'un matériel scolaire confortable.

Nos sincères félicitations au maire et à la municipalité qui ont mené à bonne fin l'œuvre commencée, qui n'ont pas épargné la dépense pour doter notre enseignement secondaire d'un si bel établissement. Nos félicitations à l'architecte et à l'agent-voyer communal qui a dirigé les travaux.

Maintenant, souhaitons que les cours du Collège soient suivis par un plus grand nombre d'élèves. Pendant longtemps on n'a pas fait différence entre l'enseignement des écoles primaires et celui du Collège. Il n'en est plus de même maintenant. Le personnel des professeurs s'est bien amélioré et, sous l'habile direction de notre Principal, le Collège de Tlemcen est devenu un véritable établissement d'enseignement secondaire. »

Equipe professorale en 1952

4 Klouch – Haddam – Scheidt –Malek – X – X - X
3 Prof. Latin – X - Prof Allemand (Tramous) - Guellil – Amiel - Millecam
2 Mahdjoub - Elie? – Vigoureux – Charton – Dyduch - **Jacques Guy Benhamou (flèche)*** *– Verlingue[118] - Allal*
1 Haddam – Touache – X – Bonnafous - Josselin, Principal - l'Intendant -Debat, sur.gé – Josselin - Raoux(primaire)

*Courriel du 12 février 2014 22 :19 de Jacques Yves Benhamou, auteur du livre *A la recherche d'une communauté disparue. Les juifs de Tlemcen de 1870 à 1962*, ISBN 2-9521958-1-1

« Une précision : le jeune professeur entre Dyduch et Verlingue, **c'est Jacques Guy Benhamou**, oui c'est moi. J'ai fait mes débuts dans la carrière en 1951, au collège De Slane, à mon retour d'Angleterre, quatre ans après avoir quitté cet établissement où j'avais été élève pendant toute ma scolarité secondaire (hormis la période d'exclusion en application du scélérat statut des Juifs du gouvernement de Vichy).

Votre professeur d'Anglais de 6eme en 1952-53 était peut-être William ZAOUI qui occupa mon poste après mon départ pour le Lycée Lamoricière d'Oran en octobre 1952 ou André SICSIC, mon cousin germain qui resta titulaire de son poste jusqu'en 1956 ou1957. William Zaoui bifurqua ensuite vers l'administration et devint censeur puis proviseur. »

Nota : le collège de Slane ne prendra ce nom qu'en **1942**.
Source : JY Benhamou, ouvrage cité

[118] Note d'Albert KARSENTI : Verlingue, mon prof de cinquième en 1953-54, dont je retiens les qualités de pianiste, la direction de la chorale du collège et l'arrivée en vieille torpédo Citroën qui fit sensation !

Le Courrier de Tlemcen

vendredi 19 juillet 1889

Compte Rendu

de la distribution des Prix aux élèves du Collège.

—«o»—

Le Courrier de Tlemcen

Il est vrai que les individus qui ont troublé l'ordre à Oran ne sont que des étrangers composant une population à part, la plupart réfugiés, repris de justice échappés aux lois d'une nation voisine. Mais nous aimons à croire qu'une enquête sévère fera connaître les fauteurs de désordre et qu'un décret d'expulsion bien mérité en débarrassera la colonie.

Nous le répétons, la Fête nationale a été dignement fêtée à Tlemcen. Dès la veille la *Société Musicale et la Lyre Tlemcenienne* ayant fusionné leurs nombreux exécutants donnaient un brillant concert sur la place d'Alger et la soirée se clôturait par une superbe retraite aux flambeaux qui a parcouru jusqu'à onze heures les principales rue de la ville.

Très brillante la revue passée par M. le Colonel de Luisle escorté d'un nombreux état-major.

Les jeux amusants organisés pour la jeunesse ont été bien réussis et très applaudis, ainsi que la fantasia arabe qui a eu lieu au Grand-Bassin au milieu d'une foule d'indigènes.

La soirée a été particulièrement agrémentée par un brillant feu d'artifice fort bien réussi et dont les diverses pièces avaient été bien choisies.

Les illuminations étaient splendides: la Mairie, la Banque, la Sous-Préfecture, les Casernes, les établissements publics et beaucoup de maisons particulières étaient superbement pavoisées. Nos places publiques disparaissaient sous la verdure, et des milliers de lanternes vénitiennes se balançaient gracieusement à la brise du soir.

Les bals du dimanche sur la place d'Alger et du lundi sur l'esplanade du Méchouar ont été très animés. Danseurs et danseuses s'en sont donné à cœur joie et ne se sont séparés qu'aux premières lueurs de l'aube.

En résumé, le 14 juillet a été pour nous une bonne journée et une bonne journée aussi pour la République.

Compte Rendu

de la distribution des Prix aux élèves du Collège.

—«o»—

Brillante cérémonie, hier jeudi, pour la distribution des prix, qui coïncidait avec l'inauguration du nouveau Collège. L'entrée et la cour d'honneur étaient décorées avec le meilleur goût, grâce à la bonne volonté de quelques élèves qui se sont vraiment surpassés dans cette circonstance. Les invités sont venus beaucoup plus nombreux que les années précédentes ; au milieu de cette brillante assistance nous avons remarqué beaucoup d'élégantes toilettes, que faisaient encore ressortir la douce lumière du soleil couchant et le cadre merveilleux de la cour d'honneur. De l'estrade le coup d'œil était vraiment féerique et charmant tout à la fois. M. Guerrier, inspecteur d'académie d'Oran, avait bien voulu présider cette double cérémonie et montrer ainsi quelle bienveillance il porte à notre ville et à notre Collège.

A cinq heures, M. l'Inspecteur, assisté de M. le Maire et de M. Fosta, MM. les professeurs, l'adjoint, les conseillers municipaux et d'autres fonctionnaires prennent place sur l'estrade. A ce moment se fait entendre la Marseillaise brillamment exécutée par notre jeune Lyre Tlemcenienne que dirige avec tant de zèle M. Andry, professeur de musique au Collège. M. l'Inspecteur ouvre la séance et donne la parole à M. Roudil, chargé du discours d'usage. Le sujet traité ne pouvait être mieux choisi. La glorieuse devise de la Révolution a été commentée avec beaucoup de talent et d'une manière magistrale par notre distingué professeur. L'abondance des matières ne nous permet pas d'analyser ce discours. Nos lecteurs d'ailleurs pourront le lire et l'apprécier tout à leur aise dans notre journal.

M. l'Inspecteur a pris ensuite la parole. Dans un discours ou plutôt dans un entretien tout vibrant de patriotisme il nous a décrit cette magnifique aurore de la liberté, cette époque d'enthousiasme et de fraternité ; dans un style élégant et spirituel tout à la fois il a énuméré en peu de mots les actes accomplis par ces géants de la Révolution, qui au milieu des troubles et des commotions ont construit de toutes pièces un nouvel édifice social. En évoquant cette glorieuse période de notre histoire, ou plutôt de l'histoire du genre humain, il nous a fait revivre dans cette immortelle époque.

M. Sabatier a voulu répondre par quelques mots aux discours précédents : dans une chaleureuse improvisation, il a remercié M. l'Inspecteur d'avoir bien voulu présider cette cérémonie. Il a rappelé ensuite, non sans orgueil, les modestes débuts de notre Collège, qui s'ouvrait en 1861 avec 17 élèves. Que de progrès en si peu de temps ! 110 élèves aujourd'hui ! et le nombre ne peut que s'accroître. Avec un tact parfait qui l'honore beaucoup, M. Sabatier a voulu partager les éloges adressés à la municipalité et à son chef par M. l'Inspecteur. Il a voulu en reporter une partie sur la municipalité précédente et sur son prédécesseur M. Teleschi, qui par son initiative et par son infatigable activité a pu obtenir de l'Etat une forte subvention, ce qui a permis de faire sortir de terre ce palais universitaire.

A ceux qui ont pu dire qu'on avait fait un monument trop grand et peu en rapport avec les besoins de la ville, M. Sabatier a justement fait observer qu'en Algérie le règne du provisoire, du provisoire ruineux, doit cesser, qu'on doit bâtir pour l'avenir. D'ailleurs, a-t-il dit en terminant, nous sommes et nous serons récompensés de nos efforts et de nos sacrifices. Par une heureuse coïncidence un élève de notre Collège, le jeune Baudoin, de Beni-Saf, vient d'obtenir à la dernière session le diplôme de baccalauréat ès sciences. Il sera certainement le premier d'une série non interrompue.

Toute l'assistance a écouté les orateurs avec le plus vif intérêt, on a ensuite procédé à la distribution des prix. Nous mettons ci-après le nom des élèves qui ont obtenu le plus grand nombre de nominations :

Enseignement classique

Classe de troisième : L. Sadoc.

Classe de cinquième : Ch. Courcier, J. Bergerot, R. Heinzmann.

Classe de sixième : P. Vidal, F. de Taulicoup, P. Safrané, Poinsignon.

Enseignement spécial

Classe de cinquième année : N. Baudoin, V. Vaugien.

Classe de quatrième année : A. Brémond, L. Henry.

Classe de troisième année : L. Tolila, J. Mengès, E. Cohen, H. Martinoze, E. Wagner, A. Cayla.

Classe de deuxième année : E. Gibbal, E. Dumont, R. Cayla, A. Roux.

Classe de première année : G. Gouin, S. Kouby, J. Reynard, M. Touati, E. Boula, M. Mesaly, Cazenave.

Classes élémentaires

Classe de septième : J. de Chanzel, F. Bonssel, M. Kouby, Gaudin, F. Blanc, H. Lèque, A. Abadie, Faucheux, Chouraqui, H. Tolila.

Classe de huitième : P. de Chanzel, J. Sayag, A. Cailleux, L. Métivier, F. Lichtenstein, F. Loubet, D. Delsol.

Classe primaire

1re Division : L. Sabailh, L. Havard, E. Dumont, M. Taurino, A. Richard, A. Helmuth, S. Sayag.

2e Division : A. Antoni, P. Courrouy, G. Horn, R. Sabatier, J. Blanc, A. Barut, Gaillard, G. Chanzogne, Ch. Lichtenstein.

3e Division : V. Augé, C. Godefrain, G. Delsol, E. Salvat, Péraïès.

Discours prononcé par M. Roudil, professeur

CHERS ÉLÈVES,

Eternelle comme la Réalité suprême, dont elle est, pour ainsi dire, le reflet dans l'intelligence humaine, la vérité ne vieillit jamais. Son expression, même rajeunie, peut à la longue paraître fade et monotone aux esprits superficiels, mais elle plaît toujours à ceux qui vont au fond des choses.

Aussi, en commençant le discours que j'ai été chargé de prononcer devant vous, je ne crains pas de répéter ce qui a été si souvent dit et redit depuis qu'on fait des distributions de prix : c'est que ces solennités scolaires qui reviennent chaque année clore vos travaux, exercent un universel et puissant attrait, sont considérées comme de véritables fêtes publiques.

L'assistance nombreuse et choisie qui se presse en ce moment autour de vous, en est une nouvelle preuve. Et quoi d'étonnant qu'on s'intéresse à tout ce qui vous concerne ? N'êtes-vous pas le trésor de la famille, l'espoir de la patrie, l'avenir de l'humanité ? Voilà pourquoi vos parents, vos amis, vos connaissances, tous ceux qui n'ont pas été retenus par une occupation importante, ont accouru en foule à cette fête universitaire, avec un empressement d'autant plus grand qu'elle se donne pour la première fois dans ce magnifique collège, digne enfin de notre ravissante cité — honneur en soit rendu aux hommes intelligents et courageux à qui nous le devons, à M. le Maire et à ses dévoués collaborateurs du Conseil municipal, honneur à ces démocrates éclairés qui ont très bien compris qu'une ville ne saurait trop faire pour l'éducation de la jeunesse — elle se donne dis-je pour la première fois dans ce splendide édifice, qui est un des plus beaux établissements d'instruction publique de toute l'Algérie. Voilà pourquoi elle est présidée par l'homme éminent, le chef sympathique qui représente l'Académie dans le département d'Oran ; voilà pourquoi l'éclat en est encore rehaussé par la présence du premier Magistrat de la ville, de l'Administrateur de l'arrondissement et des représentants de notre vaillante armée, qui, après avoir reconquis à la civilisation, en l'arrosant de son sang, cette belle terre d'Afrique, cette Nouvelle France, comme l'a appelée le Président de la République visitant l'Exposition Algérienne, protège les braves colons qui cherchent à lui rendre son antique fécondité en l'arrosant de leur sueur.

Voyez combien tous ceux qui vous entourent sont heureux d'être venus prendre part à votre joie, applaudir à vos triomphes, acclamer vos succès et encourager vos efforts ; Voyez comme le bonheur rayonne sur leurs visages aussi bien que sur les vôtres. Je suis assurément que ma voix fort peu éloquente ne contribuera guère à augmenter le charme de cette réunion, mais ils voudront bien, j'en suis persuadé, me prêter avec vous pendant quelques instants leur bienveillante attention.

CHERS ÉLÈVES,

On peut appliquer à la Philosophie ce qui a été dit de la République : comme le soleil, la Philosophie est partout ; aveugle qui ne la voit pas. Elle est au berceau du nouveau-né, dans la corbeille de noces de la jeune mariée, au chevet du mourant. Elle est dans le sourire de l'enfant, dans la démarche assurée de l'adolescent, sur le front pensif de l'homme fait, dans la chevelure blanche du vieillard. Elle est dans le chant du rossignol, dans le parfum de la violette, dans le chaud rayon du soleil, dans le bruit de l'Océan. C'est elle qui rend impassible l'honnête homme en butte à l'adversité, aux outrages, aux calomnies. C'est elle qui préserve l'homme heureux de l'enivrement de la fortune; c'est elle qui soutient les victimes de l'injustice. C'est elle qui remplit d'une ineffable tendresse le cœur de la mère. C'est elle aussi qui multiplie les forces du savant passant ses jours et ses nuits à résoudre les problèmes que la nature lui pose sans cesse ; c'est elle encore qui donne en quelque sorte des ailes à l'esprit du penseur, d'un Platon, d'un Aristote, d'un Descartes, d'un Leibniz, cherchant à deviner l'énigme du monde. C'est elle qui anime le bras du soldat combattant pour son pays. C'est elle enfin qui a inspiré à la France l'idée grandiose de célébrer avec tant d'éclat le glorieux centenaire de la Révolution, au milieu de cette magnifique Exposition universelle qui fait l'admiration du monde.

Mais je n'ai pas l'intention de vous montrer comment la philosophie pénètre tout, quel rôle important elle joue dans la vie humaine, comment tous les hommes — beaucoup, il est vrai, sans le savoir, à peu près comme M. Jourdain faisait de la prose — font de la philosophie. Ce n'est pas là mon sujet. Je ne veux que dégager rapidement le sens philosophique, la haute portée morale des trois mots qui composent notre sublime devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité.

Vous connaissez tous la mélancolique apostrophe lancée par Madame Roland du haut de l'échafaud : « O Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! » C'est qu'en effet on abuse souvent de ce nom de Liberté, qui sonne si doux à nos oreilles. Que de fois on le donne à des choses qui sont bien loin de le mériter, à l'impolitesse, à la grossièreté, à l'insolence, à l'immoralité, à la licence, en un mot à la violation de toutes les lois divines et humaines ! Et de là vient que par une pente naturelle qui porte l'esprit humain à déprécier les choses dont on abuse, fussent-elles les meilleures du monde en elles-mêmes, et contre laquelle on ne saurait trop réagir dans l'espèce, puisqu'il y va de tout notre être moral, beaucoup de gens trompés par ce fréquent abus de langage, en arrivent à faire retomber leur haine sur la véritable liberté elle-même. Et cependant c'est la liberté qui constitue l'homme. Supprimez là, et vous supprimez, du même coup, tout ce qui fait sa noblesse, sa dignité, sa grandeur, et l'élève au-dessus des choses et des animaux pour en faire une personne responsable, un agent moral. Il importe donc au suprême degré de bien savoir ce qu'est la liberté, pour la distinguer nettement de tout ce qui n'en est que la contrefaçon et dont le discrédit ne rejaillit que trop souvent sur elle.

Il faut entendre par le mot liberté le pouvoir que possède chacun de nous, quand sa volonté s'exerce dans les conditions normales, de se déterminer par lui-même d'après le motif choisi, sans y être forcé par aucune contrainte extérieure ou intérieure.

La liberté est surtout la faculté dont nous sommes tous doués d'observer ou de violer, en pleine connaissance de cause, la loi morale, que la conscience révèle à tout homme parvenu à l'âge de raison et ayant la plénitude de toutes les puissances de son âme.

(*A Suivre*).

Chronique locale

La FÊTE D'EL-KALAA qui a lieu habituellement dans le courant

Brillante cérémonie, hier jeudi, pour la distribution des prix, qui coïncidait avec l'inauguration du nouveau Collège. L'entrée et la cour d'honneur étaient décorées avec le meilleur goût, grâce à la bonne volonté de quelques élèves qui se sont vraiment surpassés dans cette circonstance. Les invités sont venus beaucoup plus nombreux que les années précédentes ; au milieu de cette brillante assistance nous avons remarqué beaucoup d'élégantes toilettes, que faisaient encore ressortir la douce lumière du soleil couchant et le cadre merveilleux de la cour d'honneur. De l'estrade le coup d'œil était vraiment féérique et charmant tout à la fois. M. Guerrier, inspecteur d'académie d'Oran, avait bien voulu présider cette double cérémonie et montrer ainsi quelle bienveillance il porte à notre ville et à notre Collège. A cinq heures , M. l'Inspecteur, assisté de M. le Maire et de M. Foata, MM. les professeurs, l'adjoint, les conseillers municipaux et d'autres fonctionnaires prennent place sur l'estrade. A ce moment se fait entendre la Marseillaise brillamment exécutée par notre jeune *Lyre Tlemcénienne* que dirige avec tant de zèle M Andry, professeur de musique au Collège.

M. l'Inspecteur ouvre la séance et donne la parole à M. Roudil, chargé du discours d'usage. Le sujet traité ne pouvait être mieux choisi. La glorieuse devise de la Révolution a été commentée avec beaucoup de talent et d'une manière magistrale par notre distingué professeur. L'abondance des matières ne nous permet pas d'analyser ce discours. Nos lecteurs d'ailleurs pourront le lire et l'apprécier tout à leur aise dans notre journal.
M. l'Inspecteur a pris ensuite la parole. Dans un discours ou plutôt dans un entretien tout vibrant de patriotisme il nous a décrit cette magnifique aurore de la liberté, cette époque d'enthousiasme et de fraternité ; dans un style élégant et spirituel tout à la fois il a énuméré en peu de mots les actes accomplis par ces géants de la Révolution, qui au milieu et des commotions ont construit de toutes pièces un nouvel édifice social. En évoquant cette glorieuse période de notre histoire, ou plutôt de l'histoire du genre humain, il nous a fait revivre dans cette immortelle époque.

M. Sabatier [le maire] a voulu répondre par quelques mots aux discours précédents : dans une chaleureuse improvisation, il a remercié M. l'Inspecteur d'avoir bien voulu présider cette cérémonie. Il a rappelé ensuite, non sans orgueil, les modestes débuts de notre Collège, qui **s'ouvrait en 1861 avec 17 élèves**. Que de progrès en si peu de temps ! **110 élèves** aujourd'hui ! et le nombre ne peut que s'accroître. Avec un tact parfait qui l'honore beaucoup, M. Sabatier a voulu partager les éloges adressés à la municipalité et à son chef par M. l'Inspecteur. Il a voulu en reporter une partie sur la municipalité précédente et sur son prédécesseur M. Tedeschi, qui par son initiative et par son infatigable activité a pu obtenir de l'Etat une forte subvention, ce qui a permis de faire sortir de terre ce palais universitaire.

A ceux qui ont pu dire qu'on avait fait un monument trop grand et peu en rapport avec les besoins de la ville, M. Sabatier a justement fait observer qu'en Algérie le règne du provisoire, du provisoire ruineux, doit cesser, qu'on doit bâtir pour l'avenir. D'ailleurs, a-t-il dit en terminant, nous sommes et nous serons récompensés de nos efforts et de nos sacrifies. Par une heureuse coïncidence un élève de notre Collège, le jeune Baudoin de Beni-Srif, vient d'obtenir à la dernière session le diplôme du baccalauréat ès sciences. Il sera certainement le premier d'une série non interrompue.

Toute l'assistance a écouté les orateurs avec le plus vif intérêt, on a ensuite procédé a la distribution des prix. Nous mettons ci-après le nom des élèves qui ont obtenu le plus grand nombre de nominations :

Enseignement classique

Classe de troisième : L. Sadoc. - Clause de cinquième : Ch. Courcier, J. Bergerol, R. Heinzman.
Classe de sixième : P. Vidal, F. de Tantaloup, P. Safrané, Poinsignou.

Enseignement spécial

Classe de cinquième année : N. Baudoin, V. Vangien.
Classe de quatrième année : À. Brémond, L. Henry.
Classe de troisième année : L. Tolila, J. Mengès, E. Cohen, H. Martinole, E. Wagner, A. Cayla.
Classe de deuxième année : E. Gibbal, E. Dumont, R. Cayla, A. Roux.
Classe de première année : G. Gouin, S. Kouby, J. Reynard, M. Touati, E. Boula, M. Messly, Cazenave.

Classes élémentaires

Classe de septième: J. de Chancel, F. Roussel, M.Kouby, Gaudin, F. Blanc, H. Lèque, A. Abadie, Faucheux, Chouraqui, H. Tolila.
Classe de huitième : P. de Chancel, J. Sayag, A. Cailleux, L. Métivier, F. Lichtenstein, F. Loubet, D. Delsol.

Classe primaire

1ere Division : L. Sabailh, L. Havard, E. Dumont, M. Tauriac, A. Richard, A. Helmuth, S. Sayag.
2eme Division : A. Antoni. P. Courrouy, G. Horn, R.Sabatier, J.Blanc, A.Barat, Gaillard, G. Chancogne, Ch. Lichtenstein.
3emeDivision : V. Augé, C. Godefrein, G. Delsol, E. Salvat, Péralès.

Le collège de Slane de Tlemcen, rebaptisé Ibn Khaldoun, au XXe siècle

http://www.vitaminedz.com/photos/24/24012-cem-ibn-khaldoune-ex-college-de-slane.jpg

Discours prononcé par M. Roudil, professeur

Chers Elèves,

Eternelle comme la Réalité suprême, dont elle est, pour ainsi dire, le reflet dans l'intelligence humaine, la vérité ne vieillit jamais. Son expression, même rajeunie, peut à la longue paraître fade et monotone aux esprits, superficiels, mais elle plaît toujours à ceux qui vont au fond des choses. Aussi, en commençant le discours que j'ai été chargé de prononcer devant vous, je ne crains pas de répéter ce qui a été si souvent dit et redit depuis qu'on fait des distribuions de prix : c'est que ces solennités scolaires, qui reviennent chaque année clore vos travaux, exercent un universel et puissant attrait, sont considérées comme de véritables fêtes publiques.
L'assistance nombreuse et choisie qui se presse en ce moment autour de vous en est une nouvelle preuve. Et quoi d'étonnant qu'on s'intéresse à tout ce qui vous concerne ? N'êtes-vous pas le trésor de la famille, l'espoir de la patrie, l'avenir de l'humanité ? Voilà pourquoi vos parents, vos amis, vos connaissances, tous ceux qui n'ont pas été retenus par une occupation importante, ont accouru en foule à cette fête universitaire, avec un empressement d'autant plus grand qu'elle se donne pour la première fois dans ce magnifique collège, digne enfin de notre ravissante cité —honneur en soit rendu aux hommes intelligents et courageux à qui nous le devons, à M. le Maire et à ses dévoués collaborateurs du Conseil municipal, honneur à ces démocrates éclairés qui ont très bien compris qu'une ville ne saurait trop faire pour l'éducation de la jeunesse —elle se donne dis-je pour la première fois dans ce splendide édifice, qui est un des plus beaux établissements d'instruction publique de toute l'Algérie. Voilà pourquoi elle est présidée par l'homme éminent, le chef sympathique qui représente l'Académie dans le département d'Oran ; voilà pourquoi l'éclat en est encore rehaussé par la présence du premier Magistrat de la ville, de l'Administrateur de l'arrondissement et des représentants de notre vaillante armée, qui, après avoir reconquis à la civilisation, en l'arrosant de son sang, cette belle terre d'Afrique, cette Nouvelle France, comme l'a appelée le Président de la République visitant l'Exposition Algérienne, protège les braves colons qui cherchent à lui rendre son antique fécondité en l'arrosant de leur sueur. Voyez combien tous ceux qui vous entourent sont heureux d'être venus prendre part à votre joie, applaudir à vos triomphes, acclamer vos succès et encourager vos efforts ; voyez comme le bonheur rayonne sur leurs visages aussi bien que sur les vôtres. Je sais assurément que ma voix fort peu éloquente ne contribuera guère à augmenter le charme de cette réunion, mais ils voudront bien, j'en suis persuadé, me prêter avec vous pendant quelques instants leur bienveillante attention. […]

Chorale du Collège de SLANE lors de la représentation de L'Avare *de Molière en avril 1954 dirigée par M. Verlingue, professeur d'anglais. Ce dernier avait participé comme pianiste en 1952 environ à un direct de* Radio Oran *sur la scène installée place du quartier Pasteur contiguë au terrain de basket proche de la villa Dray où résidaient les Karsenti.*

4e rang à partir de la gauche : Bernard MARCHESSAUX 2e ;
3e rang à partir de la gauche : Roger ROBLES 4e ;
2e rang à partir de la gauche : Evelyne KERAUDREN (FAROUZ) 12e ;
1er rang à partir de la gauche : Marie -Rose ANTONINI (SANTINI) 6e, Danielle DUPIN DE SAINT CYR (BEAUSSIER) 8e, Jeanne LECLERC (LICHT) 19e.

Source : http://copainsdavant.linternaute.com/photo_groupe/1823233/310971/chorale-college-de-slane_slane/#

Source photo et noms des élèves : Louis Roux (2012)

***De gauche à droite** Quatrième rang : Serrier - X – **Louis Roux** – Tamarelle – X – Sicsic - Choukroune – Bereksi*
Troisième rang: X- Cochet - Laennec – Campoussi – M. Cros, instituteur – X – X – Raymond Cros – X
*Deuxième rang: Karsenty- Cavaff – Leconte – Debat - Belly – Escache – **Albert Karsenti** – Aboubek – Gauchet*
Premier rang :Hassan – Courmontagne – Cohen – Hagay

LA MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT

15 Centimes

L'Echo de Tlemcen

« LE COURRIER DE TLEMCEN »

JOURNAL HEBDOMADAIRE REPUBLICAIN DE GAUCHE

ORGANE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX & RÉGIONAUX

74me ANNÉE - N° 5566

MARDI 17 JUILLET 1928

Téléphone : 1.32

C/C Postaux Alger N° 25.33

Télég. : Echo. Tlemcen

ABONNEMENTS ANNUELS

Tlemcen et Département.... 8.50

Algérie, Maroc et France.... 9.50

Les abonnements se payent d'avance

Les frais de recouvrement par la poste, soit 0.75, sont à la charge de l'abonné.

Directeur - Gérant : A. MOUTOUT

BUREAUX : à TLEMCEN : Place d'Alger. — à ORAN Presse Locale de l'Oranie, 4, rue Alsace-Lorraine. à ALGER et à PARIS : à l'Agence Havas.

Les annonces et toutes communications concernant le Journal doivent être adressées, Place d'Alger, TLEMCEN

L'ECHO DE TLEMCEN est autorisé à publier les annonces légales, judiciaires, en français, arabe, etc.

INSERTIONS

Légales (la ligne)..... 0.90

Diverses id. 1.25

Texte arabe id. 1.50

Réclames id. 1.50

On traite à forfait pour les annonces paraissant plusieurs fois.

L'Echo de Tlemcen n° 5566 du 17 juillet 1928

La fête de la M.T.O.

TLEMCEN. — Pendant la fête de la M.T.O. : Distribution des cadeaux aux petites ouvrières indigènes.

***L'Afrique du nord illustré* n° 377 samedi 28 juillet 1928**

La FÊTE DE LA M. T. O.

La Manufacture de Tapis d'Orient a ses titres de noblesse. Il y a un quart de siècle qu'elle s'est installée en Algérie, avec un programme précis : créer une industrie de tapis comme il en existait en Turquie. Elle a été l'animatrice d'un mouvement qui s'est étendu. Elle a servi de modèle. Ceux qui ont suivi son exemple n'ont pu que marcher sur ses traces.

Elle a conservé cette primauté par sa féconde activité, par l'extension de ses ateliers et le magnifique organisme qu'elle a créé à la Pépinière (laverie, filature, teinturerie et tissage).

Ses premières années ont été très difficiles. La concurrence turque était désastreuse. Ses généreux fondateurs, actionnaires bénévoles, n'avaient pas cherché à faire un placement d'argent fructueux. Leur objectif était de donner un gagne-pain aux fillettes pauvres indigènes et israélites. Les tatonnements, les mécomptes ont été nombreux L'incompétence du personnel avait été une pierre d'achoppement Malgré bien des déboires on persévéra dans la tâche. A la veille de la guerre, sa production atteignait 14.000 mètres carrés. La M. T. O. était seule importatrice de tapis algériens sur le marché de la Métropole.

Au lendemain de l'armistice, les pouvoirs publics se montrèrent plus attentifs à protéger cette jeune industrie. La M.T O et les nombreux amis qu'elle compte en France ont pu obtenir les concours nécessaires au Parlement et dans les autres mi'ieux influents pour décider le Ministère du Commerce à assurer l'existence de l'industrie du tapis dans l'Afrique Française du Nord : Algérie, Maroc et Tunisie Le tarif douanier concernant les tapis d'Orient a été remanié à trois reprises, en 1921, 1924 et 1928.

La tenacite et l'activité des dirigeants de la M.T.O la part prépondérante qu'i's ont prise dans l'établissement de ces tarifs les recommandent à la reconnaissance de tous ceux qui fabriquent des tapis, en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

◆ ◆ ◆

Il était utile de marquer par une manifestation symbolique l'œuvre accomplie par la M T O. pendant un quart de siècle. Si les milieux compétents de la Métropole n'ignoraient pas ce que la M T.O. a fait au bénéfice de l'industrie du tapis, bien des gens, en Algérie, parmi ceux dont c'est le devoir d'encourager les initiatives profitables à la prospérité du pays, y sont restés indifférents. Il y a un an à peine, c'est un souvenir pénible à évoquer, la M.T.O. a été obligée de protester avec véhémence auprès du Gouvernement général contre des procédés qui semblaient nettement malveillants.

Quand on écrira un jour l'histoire du développement de l'industrie du tapis en Algérie, on sera obligé de juger sévèrement la partialité des uns, l'indifférence des autres, pour l'œuvre la plus féconde qui ait été tentée dans ce pays, dans cette branche du textile. L'indépendance et la fierté ne sont pas prisés dans certains milieux. Les malins s'y prennent autrement pour se pousser de l'épaule.

◆ ◆ ◆

« La Fête du Métier » c'est le titre sous lequel la MTO a tenu à célébrer son 25e anniversaire. Elle a eu lieu vendredi dernier dans les jardins de la Filature, de 5 à 8 heures du soir. Rien n'a manqué à sa réussite.

Le cadre d'abord : ce coin délicieux de la Pépinière, au pied d'un micocoulier centenaire, le héros de la fête — un métier à tapis — était à la place d'honneur paré de verdure et de fleurs A ses pieds étaient assises trois mignonnes mauresques habillées de haïks blancs, ceinturées de bleu, de blanc et de rouge ; un grand drapeau tricolore couvrait de son ombre ce spectacle original. Les trois fillettes représentaient comme les prix d'excellence des trois établissements de la M T.O. à Tlemcen.

Dans le fond du jardin les ouvrières, au nombre de plus de 400, se trouvaient assises à la manière arabe, parées magnifiquement de leurs plus beaux atours couvertes de bijoux indigènes Le coup d'œil était féerique. Il est regrettable qu'une photographie en couleur n'ait pas pu conserver le souvenir de ce petit tableau riche de couleur et de pittoresque.

Tout, autour, se trouvaient groupés les invités. Assistance nombreuse et choisie : le maire de Tlemcen, ses adjoints, des conseillers généraux, des délégués financiers, le représentant du sous-préfet absent, le général commandant la subdivision, des officiers, des représentants de la magistrature, du barreau, du corps médical, du commerce, de l'industrie, des banques, des sociétés locales, des dames nombreuses aux fraîches toilettes, tout le personnel au complet de la M.T.O. et leurs familles.

M. Valleur qui avait accepté la présidence d'honneur de cette manifestation a été accueilli par la Marseillaise et sur les dernières notes de l'hymne national, les youyoux stridents des petites mauresques vinrent s'ajouter aux applaudissements de l'assistance.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro le programme de cette fête Il a été ponctuellement exécuté.

Le charme exquis et pastoral de l'Arlésienne, la langoureuse mélodie de Mme Butterfly, les rythmes pathétiques et colorés de Carmen malgré le brouh ha d'une assemblée de 700 personnes, en plein air, ont causé un vif plaisir aux amateurs de bonne musique.

Des remerciments sont dus à l'orchestre à cordes dont les exécutants, pour la plupart, des amateurs s'étaient mis avec une excel'ente bonne grâce à la disposition de la M.T.O.

Une mention spéciale pour le numéro du programme intitulé : Hommage au métier : une théorie de jeunes fi'les — dessinatrices de la M.T.O. — toutes de blanc vêtues, sont venues, aux sons d'un motif simple et grave de Lohengrin apporter des fleurs au métier, héros de la fête et l'une d'entre elles a récité un hommage qui vaut tout un discours.

Nous donnons ci-dessous le texte de cette invocation.

HOMMAGE AU MÉTIER

O métier ! C'est aujourd'hui ta fête, et celle de tous ceux, petits et grands, qui travaillent dans cette chère maison.

Dans ce cadre si charmant de la pépinière, dans notre bien aimée Tlemcen, ô métier, tu es aujourd'hui à l'honneur.

Regarde quelle nombreuse assemblée se groupe autour de toi

Compagnon silencieux de travail de nos sœurs mauresques, tu trônes parmi nous dans une somptueuse parrure.

Nous t'apportons des fleurs et une âme sensible à tout le bien que tu as fait à Tlemcen depuis 25 ans.

Notre pensée reconnaissante doit aller, en ce jour, au groupe d'hommes de la Métropole qui ont pris l'initiative en 1914, de créer cette industrie en vue de soulager la misère des fillettes indigènes.

Ils ont eu surtout le mérite de n'avoir jamais sollicité aucune subvention, aucune récompense pour eux, acceptant même avec philosophie, les manifestations de l'envie et de la méchanceté.

Grâce à toi, ô métier, beaucoup de pauvres enfants ont été arrachées à la dissipation et à la paresse. Elles ont connu par toi la sainte loi du travail, la seule génératrice de bien-être, de paix sociale et de progrès.

O métier, tu es le maître de cette maison. L'activité de tous se dépense pour toi. Toutes les initiatives sont dirigées vers la simple et puissante armature.

La douce laine des brebis de notre pays est nettoyée et lavée ici ; elle est aussi filée et teinte en coloris harmonieux et dans des gammes riches et variées.

Nous n'ignorons rien des dessins aux féeriques arabesques des tapis asiatiques. Mais le bon goût et l'ingéniosité de notre pays peuvent faire mieux et tous les jours marquent un nouveau progrès dans l'embellissement du décor de nos tapis.

Point par point, ligne à ligne, avec une patience infinie, nos sœurs mauresques tissent de beaux tapis qui portent au dehors le renom de notre chère Algérie.

O ciseaux aux lames tranchantes, vous méritez d'être aussi à l'honneur. Votre cliquetis est doux à l'oreille des ouvrières laborieuses. Entre leurs doigts diligents, vous faites la belle coupe, le beau velours de nos tapis.

Battoirs, au peigne dur, de jeunes poignets vous secouent du matin au soir et vous tassez à coups redoublés la laine souple et soyeuse.

O métier ! tu es générateur de saine activité et tu procures un gagne pain à des centaines d'enfants. Leurs yeux ingénus se tournent vers toi, aujourd'hui, leurs cœurs battent à l'unisson. Nous t'apportons un riche tribut de gratitude. Laisse nous te dire que nous t'aimons comme nous aimons la chère et grande maison où tu triomphes depuis 25 ans.

Gloire à toi ô métier. Longue vie et prospérité à la M. T O

◆ ◆ ◆

M. Valleur, Maire de Tlemcen, a demandé à adresser quelques mots à M. Adès, directeur-administrateur de la M. T O Il a eu des paroles fort flatteuses pour cette société et il a donné l'assurance que la Municipalité de Tlemcen aurait à cœur d'aider au développement de cette industrie si utile au pays.

M. Adès a remercié M. Valleur et l'assistance de leur présence à cette fête. Il signala ensuite que cette industrie du tapis dans l'Afrique française du Nord était comme une pupille de la nation. Elle n'aurait pas pu exister sans la sollicitude des pouvoirs publics pour la protéger contre la concurrence turque et grecque et les agissements d'une société puissante orientale dont les prouesses boursières sont connues en France.

M. Adès a ensuite insisté sur le fait suivant : la nécessité d'une fabrication irréprochable pour s'imposer sur le marché français et pour évincer les tapis asiatiques. Il a déploré la tare, la basse qualité d'une grande partie des tapis faits à Tlemcen, par des fabricants sans compétence, tare susceptible, à brève échéance, de frapper de discrédit tous les tapis d'Algérie

◆ ◆ ◆

A l'heure des rafraîchissements, au bruit joyeux des bouchons qui sautaient, les jeunes ouvrières avaient le plaisir de recevoir les cadeaux entassés sur une grande tab'e. Personne ne fut oublié. Toutes sont rentrées chez elles les mains pleines.

Une sauterie couronna cette charmante fête. Tandis que de nombreux couples tournoyaient, on entendait, de loin, le personnel de la société qui, par de nombreux bans, manifestait sa sympathie à ses chefs et, coupe en main, s'associait à la réjouissance générale.

Un délicieux crépuscule marqua la fin de cette simple et exquise cérémonie ; au départ l'unanimité était absolue. Tous les invités disaient à M. Adès leur grande satisfaction et le plaisir délicat qui leur avait été offert, plaisir où se mêlait tout le charme de la nature à l'idée généreuse de donner, pendant deux heures, un peu de joie à des enfants dont la vie ordinaire est dépourvue de distractions.

Il est utile de mentionner au bas de ce compte-rendu qu'au cours de l'allocution de M. Valleur, les conseillers indigènes présents à la fête, ont manifesté le désir que la question de l'âge de fréquentation des enfants indigènes soit examinée à nouveau, qu'elles soient admises à travailler plutôt qu'en France puisqu'il n'est pas encore d'école pour elles et qu'un gagne pain leur est indispensable, alors même qu'elles sont très jeunes.

Albert KARSENTI
Arbres de vies, Livre d'or de nos familles d'Algérie 1492-1962
Edition définitive *janvier 2026*

Ecoles d'Algérie dans les années 1930

Photos de classes

Source Simonne Kérob

Sur les photos David Robert KEROB ?

né le 31 mars 1920 à Oran, décédé d'une épidémie le 3 sept 1932 à Tlemcen

Parents **Clarisse KAOUA,** née à Oran le 27 novembre 1896,
décédée accidentellement à 35 ans le 9 juin 1931 à Alger.

et **Samuel KEROB**, né à Tiaret le 5 mai 1890,
décédé le 3 novembre 1958, tué à Tiaret par l'explosion d'une voiture piégée

LE PROLETARIAT JUIF AU XIXe SIECLE EN ALGERIE

Extraits

ÉTUDES DE DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE

LES

JUIFS ALGÉRIENS

1870-1901

PAR

LOUIS DURIEU

PARIS
LIBRAIRIE CERF
12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1902

Louis DURIEU, *Etude de démographie algérienne, Les Juifs algériens (1970-1901),*
Paris, Librairie du Cerf, 1902

MŒURS JUIVES

Pages 210 et suivantes

En réalité le Juif indigène est laborieux et, sauf rarissimes exceptions, professe des métiers honorables (*voir ci-après le chapitre sur le prolétariat juif en Algérie*). Sans doute il aime l'anisette, mais il n'est ni plus ni moins alcoolique que ses concitoyens ; il chôme ses jours de fête, mais en famille ; enfin il recherche le luxe criard comme tous les Orientaux. Ses ressources étant très limitées, car les grandes fortunes sont exceptionnelles et les moyennes sont de plus en plus hypothéquées, il ne pourrait guère, même s'il le voulait, « faire la fête ».
En réalité, il fuit l'oisiveté, accepte bien des travaux qui rebuteraient beaucoup d'autres, reste à son comptoir ou à son échoppe jusqu'à l'extrême vieillesse et surtout mène la vie de famille.

Le Juif indigène se marie de bonne heure : la proportion des enfants illégitimes Israélites est de 35 pour 1.000 alors qu'elle s'élève chez les Français à 94. La femme juive, sans se faire plus d'illusions qu'il ne convient sur la parfaite fidélité de son mari, donne l'exemple d'une patience conjugale et d'un dévouement maternel admirables.
Elle ne recourt au divorce qu'à la toute dernière extrémité. Et loin de craindre la maternité, elle la recherche. Dans les ménages de gros commerçants aussi bien que dans les gourbis des misérables colporteurs, on trouve des familles de 6, 7 et 8 enfants. A Tlemcen, sur 827 ménages pour une population de 4.094 Israélites français, il y en a seulement 61 sans enfants et 120 comptent plus de 5 enfants. A Aïn-Temouchent, sur 200 ménages, on en compte seulement 4 sans enfants et on en dénombre 100 avec plus de 5 enfants. A Géryville, sur 60 ménages, on en trouve seulement 4 sans enfants. A Lalia-Marnia, sur 135 on en compte 5, à Lamoricière 2 sur 23, à la Senia 57 sur 108, à Mostaganem 59 sur 184 parmi lesquels 33 ont plus de 5 enfants, à Nemours 14 sur 96, à Perrégaux 4 sur 60, â Relizane 20 sur 102, à Saïda 4 sur160 et ainsi de suite. Nous pourrions continuer cette énumération démographique et nous trouverions dans les trois départements les mêmes proportions. Il n'y a pas de malthusiens parmi les Juifs.

Partout, entre vingt-deux et vingt-trois ans, l'Israélite se marie ; il épouse une jeune fille de dix-sept à dix-huit ans en moyenne et il fonde une famille qui compte toujours des enfants en nombre supérieur à la moyenne constatée dans les mariages français.

« Comment l'enfant, si désiré, est-il accueilli ? écrit Paul Lapie, sociologiste contemporain dans un livre sur les *Civilisations tunisiennes*, qui, malgré des vues de détail discutables, reste dans son ensemble une œuvre de psychologie fort avisée d'un intérêt très grand. *On lui donne une éducation qui développe son esprit d'initiative. Autant on prend soin de ses premières années, autant on lui accorde ensuite d'indépendance. La mère doit l'allaiter de son sein : riche ou pauvre, elle s'acquitte de ce devoir. Puis l'enfant fréquente l'école rabbinique, où il apprend à lire le livre de la loi.»*

Il faut ajouter que dans les *Midraschim* l'enseignement est souvent confié à des étrangers ou à des illettrés qui mêlent au dogme religieux les plus bizarres superstitions. Ainsi s'explique le fond de cléricalisme, qui existe encore dans la jeunesse judéo-algérienne : il est évident chez bien des hommes de quarante ans, et il domine les vieux turbans restés les serfs de leur consistoire pour la plus grande joie des antisémites oranais par exemple, qui les font voter pour eux par l'intermédiaire de leur Président.

Vieux juif d'Alger « vieux turban »
in 2 albums et 101 photos d'Algérie, principalement sites et types ethniques, en 1884.
Des collections du prince R. Bonaparte. Source gallica.bnf.fr

Ce fâcheux résidu de superstition, qui empêche le Juif algérien de paraître complètement assimilé, le pousse parfois à de regrettables manifestations comme celles qui ont porté quelques Marocains à s'opposer au repos dominical en faveur des employés de commerce.
Il disparaîtrait bien vite si les autorités françaises et les grands Rabbins exerçaient sur les *Midraschim* une autorité suffisante en dehors et au-dessus des consistoires. Des usages ridicules ou grotesques encore répandus dans le bas peuple, cesseraient rapidement d'être considérés comme partie intégrante de la religion, alors qu'ils représentent uniquement l'influence mahométane ou qu'ils représentent uniquement l'influence mahométane ou idolâtrique sur les Juifs autochtones. Mais le cléricalisme juif n'existera plus dans quelques années qu'à titre de souvenir Historique parce que l'école française où l'enfant est envoyé tend par son influence profonde à le détruire tout naturellement.

« Il suffit d'ouvrir un cours ou une bibliothèque, écrit M. Lapie, pour voir accourir les Israélites.» Et, en effet, jusqu'à treize ans le petit garçon est confié aux instituteurs qui font de lui sans peine un excellent Français. Il parle correctement notre langue, il est vêtu à l'européenne et après sa treizième année il commence à travailler : il a déjà cette inquiétude de l'avenir, ce goût inné et invincible de la prévoyance qui le porte à subvenir dans la mesure du possible aux charges de sa famille et à préparer son pécule pour le ménage prochain.

La fille est moins bien accueillie. Par un reste de préjugé encore vivace chez les gens du peuple, la venue d'une enfant du sexe féminin est considérée plutôt comme une charge. Point de fête, peu de félicitations et si un garçon tarde à naître, on fait même d'ardentes prières, car on se croit presque abandonné de la Providence. Toutefois cet état d'âme, encore fréquent chez les indigents, a presque totalement disparu dans la petite et la grande bourgeoisie juive. La jeune fille est instruite comme son frère, et nous avons vu quels succès elle remporte aux écoles. Il faut aller dans les communautés du Sud pour trouver encore des jeunes femmes qui dissimulent leur chevelure sous un tour et traversent d'un pas lourd, le samedi, les places publiques, engoncées plutôt que vêtues d'une pesante robe de moire claire sur laquelle est jeté un châle de l'Inde aux couleurs criardes et qui les couvre de la tête aux pieds.

LE PROLETARIAT JUIF

Extraits p. 369 et suivantes

I

LES QUARTIERS JUIFS

Comment peut-on encore parler de ploutocratie quand il suffit, même au touriste le plus pressé, de parcourir rapidement les quartiers juifs des plus grandes villes d'Algérie pour avoir sous les yeux le spectacle de la plus inconcevable misère ? On se demande même, en songeant à cette solidarité juive, si souvent invoquée contre les Israélites et dont on aperçoit ici l'inanité, comment les gros Juifs de France ont pu laisser, depuis soixante-dix ans, subsister et s'étaler, sous la lumière crue d'un soleil implacable, le spectacle écœurant d'une indigence aussi horrible.

Imaginez des milliers de malheureux, parqués au fond de ruelles tortueuses, dans des bouges de trois mètres carrés, aux murs crépis d'ocre jaunâtre, et dont la porte, aux battants vermoulus, est souvent la seule ouverture donnant d'ailleurs sur une cour intérieure, étroite, sombre et nauséabonde. Sur le patio, quand vous pénétrez dans cette cave, apparaissent en loques voyantes, pieds nus, un enfant dans les bras, les cheveux cachés sous un mouchoir sombre, des femmes au teint terreux, aux chairs tombantes, à l'aspect craintif, dont le regard curieux et triste dit toutes les terreurs et toutes les misères.

Dans la ruelle que traverse un ruisseau fangeux, auprès de monceaux d'ordures, que les municipalités antisémites laissent à dessein s'accumuler, piaillent, presque nus, des enfants rachitiques et scrofuleux pendant que d'autres de cinq à six ans, chemise en loques et pantalon déchiré pour tout costume, poursuivent le passant pour mendier un sou, vendre des allumettes ou cirer les bottines.

A Constantine, sur les 1.249 ménages Israélites, on en trouve 23 qui habitent une maison en totalité, 877 qui n'occupent qu'une seule chambre dans des maisons à plusieurs locataires. Parmi ces derniers, 777 occupent une seule chambre recevant le jour par la porte seulement ; comme chaque ménage pauvre comprend en moyenne 6 personnes, on peut fixer à 2 mètres carrés 50 la superficie occupée par personne.

A Oran, où, en comparaison avec les gourbis de Constantine, les prolétaires Israélites habitent des palais, il faut reconnaître qu'il y a dans le ghetto deux ou trois voies qui méritent le nom de rues. Le reste n'est qu'un réseau de ruelles infectes où s'ouvrent des caves noires, sortes de boyaux conduisant à des cubes jaunâtres aux parois graisseuses et où 400 ménages sur 1.900 occupent une superficie de 3,50 mètres carrés par personne.

A Tlemcen, qui reste l'agglomération juive par excellence en Algérie, il tant compter au moins 500 ménages occupant une seule chambre, dans de vieilles maisons à un étage, avec cour sans ciel ouvert. Autour de ce corridor, ordinairement blanchi à la chaux ou peint en rouge chaque vendredi soir, s'ouvre le compartiment réservé à chaque locataire : la cour sert de cuisine.

Le tableau que traçait en 1859 l'abbé Barges reste aussi vrai qu'à l'époque où il fut écrit : « Les rues du quartier juif, à l'ouest, ont généralement leurs maisons coupées en deux par des alignements, maisons basses et obscures, dans lesquelles on descend comme dans une cave, par un escalier de plusieurs marches ; des murs lézardés, ou tombant en ruines, sont tapissés extérieurement de bouse de vache et percés de deux ou trois trous en guise de fenêtres; ajoutez à ce tableau de longs passages couverts, où, pour marcher, il faut ôter son chapeau et se courber, si l'on ne veut pas se rompre la tête contre les poutres et les solives des maisons superposées.»

II

STATISTIQUES GLOBALES

Population juive 1	Nombre de ménages 2	Ménages sans enfants 3	Ménages avec plus de 3 enfants 4	Ménages occupant une seule chambre 5	Recevant le jour par la porte seulement 6	Superficie moyenne par personne en m² 7	Colporteurs 8	Journée moyenne des colporteurs 9	Domestiques hommes 10	Gages mensuels moyens 11	Domestiques femmes 12	Gages mensuels moyens 13	Ouvriers 14	Ouvrières 15	Total des prolétaires 16	Personnes à leur charge 17	Population prolétarienne totale 18
Département d'Oran																	
22 022	5 991	637	1 001	2 344	1 220	2,545	501	1,77	114	42,66	777	14,87	2 910	692	4 994	14 982	19 976
Département d'Alger																	
17 092	3 513	231	495	1 143	601	2,000	243	1,50	91	35,00	378	16,50	1 477	947	3 187	9 561	12 748
Département de Constantine																	
13 922	2 628	409	437	1 486	902	2,900		1,50	135	24,00	449	15,60	1 435	382	2 604	8 332	10 936
Totaux généraux																	
53 036	**12 132**	**1 277**	**1 933**	**4 973**	**2 723**	**2,482**	**744**	**1,59**	**340**	**33,89**	**1 604**	**15,66**	**5 822**	**2 021**	**10 785**	**32 875**	**43 660**

Tableau I
Le prolétariat juif en Algérie

Ces descriptions, si fidèles qu'elles soient, puisqu'elles sont pour ainsi dire photographiées, ne donnent pourtant qu'une vue superficielle et tout extérieure sur le prolétariat juif en Algérie. Pour en avoir une idée plus exacte, il faut recourir à l'analyse sincère des faits. Cette enquête, l'administration n'a jamais su la faire, et l'ignorance systématique où l'on a laissé la Métropole favorisait trop bien les visées de l'antisémitisme pour que celui-ci réclamât une étude sérieuse de la question. Malheureusement pour lui, l'erreur, si durable qu'elle soit, n'est jamais éternelle et voici **des chiffres, recueillis après une année d'enquête minutieuse faite personnellement et sur place dans les trois départements d'après un questionnaire uniforme.** Ils vont fournir le décompte exact de la ploutocratie juive en Algérie. Donnons d'abord une vue générale de la situation telle qu'elle se présente prise *in globo* dans chaque département.

En ne tenant compte ni des employés de commerce ni de la foule des petits épiciers (gros commerçants exploitant une boutique de 5 mètres carrés, achalandée d'un stock varié de 200 francs de marchandises) et pour classer uniquement les colporteurs et ouvriers manuels, on voit, à la lecture du tableau précédent, que sur une population totale de 53.000 individus, il y a 41.284 prolétaires : voilà une ploutocratie singulièrement redoutable et d'un ordre vraiment original ! La même ploutocratie compte 6.284 ouvriers et colporteurs et 1.963 ouvrières.

Or, en se reportant aux données fournies par la statistique générale (dénombrement de 1891), on trouve pour la colonie tout entière, en comptant Arabes, étrangers, Français et naturalisés, 28.387 ouvriers des industries textile, extractive, métallurgique, des objets en métal, du cuir, du bois, du bâtiment, de l'éclairage, de l'ameublement, de l'habillement et de la toilette, de l'alimentation de luxe, de l'Etat, des industries céramiques et relatives aux sciences, lettres et arts sur une population de 4.077.273 individus. On y relève dans les mêmes conditions 7.833 ouvrières. Sans doute, il y a en Algérie 237.510 ouvriers agricoles ; mais il n'en reste pas moins que la classe ouvrière est proportionnellement au reste de la population, de beaucoup plus nombreuse chez les Israélites que dans toutes les autres catégories d'habitants.
Les patrons et employeurs de tous genres dominent ailleurs que chez eux, et, s'il y a une ploutocratie, sûrement elle n'est pas là.
On voit en même temps combien il est faux de soutenir que l'Israélite algérien est paresseux, qu'il fuit le travail, n'exerce aucun métier manuel et dépense toute son activité dans les professions censément parasitaires. Il serait difficile au contraire de trouver une population où le travail manuel fût plus en honneur, et rien n'est plus conforme aux traditions bibliques, aux usages anciens du peuple juif et à ses doctrines philosophiques. Dans toute l'antiquité, un seul philosophe a rendu hommage au travail manuel et a fait ressortir la dignité du travail et du travailleur, — c'est Philon le Juif. Une seule loi a prescrit le paiement intégral et quotidien du salarié, c'est la loi de Moïse. S'il n'y a pas d'ouvriers juifs travaillant la terre c'est pour les mêmes motifs qui expliquent le même phénomène en France ; les Turcs, comme nos évêques et nos gentilshommes, avaient parqué le Juif dans les villes et lui avaient imposé des métiers déterminés.

III
METIERS ET SALAIRES DES PROLETAIRES JUIFS.

Quelle est maintenant la situation de ces prolétaires dont nous venons d'indiquer le nombre? Pour répondre précisément à cette question, il faut d'abord connaître le détail des métiers exercés par l'ouvrier Israélite. Un simple coup d'œil jeté sur le tableau n° II permet de voir que, des 60 professions exercées par les ouvriers Israélites indigènes, aucune pour ainsi dire ne sort des tout petits métiers, des plus misérables, de ceux qui ne nourrissent pas leur homme et que le plus ignorant est à même de faire. Comment en serait-il autrement ?

Les bienfaits de la loi sur l'instruction obligatoire et laïque ne s'étendent encore qu'à une faible partie du prolétariat juif : en thèse générale, toutes les femmes, domestiques et ouvrières, âgées de plus de vingt ans sont illettrées. Parmi les hommes âgés de 25 ans et au-dessus il faut compter une proportion de 31 % d'ouvriers illettrés. Dans ces conditions, aucune profession exigeant un peu de savoir ne leur est accessible.

TABLEAU II

METIERS EXERCES ET NOMBRE D'OUVRIERS JUIFS PAR METIERS

	Métiers	**Nombre d'ouvriers occupés**				**Salaire brut moyen**	**Chômage moyen**
		Alger	**Constantine**	**Oran**	**Totaux**		
1	Armuriers	0	1	0	1	2,50	**de 3 à 6 mois par an**
2	Bijoutiers	92	176	81	**349**	3,00	
3	Bouchers	28	16	37	81	2,50	
4	Boulangers	4	9	19	32	3,00	
5	Bourreliers	0	1	0	1	2,50	
6	Brodeurs	0	0	1	1	2,00	
7	Cafetiers-garçons	23	9	16	48	2,25	
8	Camionneurs	0	0	12	12	1,50	
9	Cardeurs	5	3	1	9	2,00	
10	Chaisiers	0	7	21	28	2,25	
11	Cantonniers	0	2	0	2	2,00	
12	Charpentiers	0	0	1	1	4,00	
13	Charretiers	0	0	111	**111**	3,10	
14	Chaudronniers	0	0	9	9	2,00	
15	Chauffeurs	0	5	0	5	3,00	
16	Cigariers	0	10	121	**131**	3,10	
17	Cochers	28	0	96	**124**	3,00	
18	Coiffeurs-garçons	0	17	8	25	3,30	
19	Cordonniers	276	312	242	**830**	2,50	
20	Coupeurs de tabac	32	6	15	53	3,00	
21	Cribleurs	0	1	0	1	2,00	
22	Cuisiniers et marchands de beignets	25	14	15	54	2,00	
23	Distillateurs	0	0	3	3	2,50	

24	Ebénistes	0	1	7	8	4,00	
25	Ferblantiers	76	53	49	**178**	2,00	
26	Fondeurs	0	1	0	1	2,00	
27	Forgerons	6	3	20	29	2,50	
28	Fossoyeurs	1	4	4	9	3,00	
29	Foudriers	0	0	1	1	2,00	
30	Fripiers	52	31	47	**130**	1,30	
31	Graveurs	25	1	8	34	3,00	
32	Horlogers	16	0	0	16	3,00	
33	Journaliers	135	90	146	**371**	2,00	
34	Lampistes	0	0	1	1	1,25	
35	Maçons	33	0	18	51	3,50	
36	Marbriers	0	0	1	1	3,30	
37	Matelassiers	0	19	10	29	1,30	
38	Menuisiers	10	20	72	**102**	2,75	
39	Mesureurs de grains	0	1	0	1	2,00	
40	Meuniers	3	2	0	5	3,00	
41	Musiciens	14	8	19	41	3,00	
42	Ouvriers sur bois	41	0	0	41	3,00	
43	Passementiers	50	16	0	66	3,00	**de 3 à 6 mois par an**
44	Pâtissiers (garçons)	0	0	1	1	1,25	
45	Peintres en bâtiments	0	50	20	70	3,00	
46	Photographes	0	0	3	3	2,00	
47	Poissonniers	0	0	2	2	2,00	
48	Portefaix	42	25	83	**150**	1,25	
49	Postillons	0	0	2	2		
50	Raccommodeurs de sacs	0	50	0	50	1,30	
51	Savetiers	0	27	47	74	1,75	
52	Selliers	0	10	0	10	2,50	
53	Tailleurs	100	303	151	**554**	2,25	
54	Tailleurs de pierre	0	2	0	2	2,00	
55	Tanneurs	0	0	45	45	4,00	
56	Tapissiers	0	4	6	10	3,00	
57	Teinturiers	1	34	4	39	2,00	
58	Tonneliers	0	0	12	12	1,50	
59	Typographes	3	2	29	34	3,75	
60	Vitriers	0	0	9	9	1,25	
	TOTAUX	**1121**	**1346**	**1626**	**4093**	**2,42**	
	Métiers	**Nombre d'ouvriers occupés**				**Salaire brut moyen**	**Chômage moyen**
		Alger	**Constantine**	**Oran**	**Totaux**		

A ces métiers il convient d'ajouter ceux du tableau I

61	Colporteurs	**243**		**501**	**744**		
62	Domestiques	**91**	**135**	**114**	**340**	gages mensuels	**33,89**

TABLEAU III

METIERS EXERCES ET NOMBRE D'OUVRIERES JUIVES PAR METIERS

	Métiers	Nombre d'ouvrières occupées				Salaire brut moyen
		Alger	Constantine	Oran	Totaux	
1	Blousières pour Arabes	0	0	428	**428**	0,63
2	Brodeuses	30	2	0	32	2,00
3	Brodeuses or	0	0	50	50	2,50
4	Cigarières	407	44	68	**519**	2,00
5	Coiffeuses	0	1	0	1	
6	Couturières en journée	334	326	129	**789**	1,10
7	Modistes	120	3	6	**129**	2,50
8	Ouvrières en burnous	30	0	0	30	1,25
9	Passementières	0	6	0	6	
10	Tisseuses	23	0	0	23	1,50
11	Teinturières	0	0	1	1	0,75
	TOTAUX	**944**	**382**	**682**	**2008**	**1,29**

A ces métiers il convient d'ajouter ceux du tableau I

	Domestiques	**378**	**449**	**777**	**1604**	Gages mensuels **15,66**

À cette première difficulté, il faut ajouter celles qui viennent du milieu où vivent ces pauvres gens! Bien qu'étant dans leur pays d'origine, ils y sont traités en étrangers ou plutôt en ennemis. Il leur est pour ainsi dire impossible d'entrer en apprentissage chez un patron chrétien : quand celui-ci, par un acte d'initiative aussi rare que courageux, consent à recevoir gratuitement un apprenti juif, les ouvriers étrangers, qui constituent l'immense majorité du personnel, font subir de telles persécutions au pauvre garçon, que celui-ci est contraint de quitter la place.

Citons deux exemples typiques! Grâce à l'appui d'une société israélite d'assistance par le travail et au libéralisme du patron, un apprenti juif avait pu rester pendant trois ans en qualité d'appareilleur dans l'atelier d'une compagnie d'éclairage par le gaz. Un autre, dans les mêmes conditions, avait fait son apprentissage en qualité de mécanicien dans une usine. Tous deux étaient arrivés, à force de travail et de bonne conduite, à gagner, vers dix-neuf ans, un salaire honorable qu'ils consacraient en grande partie à l'entretien de leur mère et de leurs frères.

On les a martyrisés à tel point qu'ils ont dû quitter l'atelier et même l'Algérie pour exercer en France le métier qu'ils étaient parvenus à apprendre à force de résignation et de souffrances. Ainsi l'ignorance où le maintenait l'incurie de la loi, l'intolérance des patrons, la barbarie des ouvriers étrangers condamnent le prolétaire juif aux métiers les plus pénibles et les plus misérables.

On a maintes fois décrit l'existence du colporteur ou tributier (voir tableau n° 1) qui, muni de sa pacotille, achetée à crédit aux commerçants de la ville voisine, chemine sous le soleil impitoyable par les pistes arabes pour aller offrir quelque rouennerie voyante à l'indigène dont il connait la langue et les goûts. Harassé de fatigue, intimidé par l'aboiement des chiens, les cris des enfants, le ricanement des hommes, insulté par quelques mauvais gars qui savent qu'aujourd'hui on peut impunément piller le Juif, son ballot sur les épaules, la tête à peine protégée par une mauvaise casquette, la chemise de couleur voyante sous la veste entr'ouverte, petit de taille et généralement faible, il arrive enfin devant une tente où sont étalés à l'ombre les gros personnages de la tribu.

Après de nombreux marchandages et d'interminables palabres avec les femmes auxquelles on va montrer les échantillons, une affaire est enfin conclue ; il ramasse quelques francs: il entrevoit son pain, si toutefois on ne lui vole pas son argent. Au bout de quatre ou cinq jours de cette affreuse existence, au cours de laquelle il a souvent couché à la belle étoile et toujours bu de l'eau, il rentre le vendredi au pauvre logis où l'attendent anxieusement la femme hâve et décharnée, les enfants malingres et mal vêtus qui vont à l'école, comme tous ceux de leur génération. Il rapporte de 6 à 15 francs. Ce ploutocrate est véritablement un ennemi public : « Mort aux Juifs ! » n'est-ce pas, Monsieur Drumont?

Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, que les autres professions, en apparence plus sédentaires et moins pénibles, ressemblent aux métiers similaires de la Métropole : le tailleur juif, accroupi au fond d'une sombre échoppe, sur une longue table de bois, taille des gandouras, des serouals, les vestons chamarrés que portent ses vieux coreligionnaires restés fidèles à l'ancien costume, « les vieux turbans »[119] ; il est durement exploité par un patron qui travaille avec lui et plus que lui pour une clientèle difficile et avare. L'Arabe et «le vieux turban » ne délient pas facilement la bourse aux douros.
Les ouvriers bijoutiers partent par groupes de quatre ou cinq avec une pacotille que le patron leur a confiée ou bien emportent un kilo d'argent à vendre ou à échanger contre du bétail. Pendant cinq et six mois ils vivent sous la tente : au retour, ils rapportent 100 à 150 francs, qui, déduction faite des frais, laissent à chacun d'eux une somme dérisoire, si infime que nous ne pouvons croire les témoins qui s'accordent pourtant à l'estimer à quinze francs. En tout état de cause, ils reviennent ayant contracté des fièvres qui les minent, les déciment, et dont il est facile de constater les effets, nous en avons jugé *de visu*.
Les ouvrières, pour un gain moyen de 1 franc par jour pendant six mois de l'année, cousent des burnous ou des serouals dans des conditions d'hygiène déplorables : parfois, et alors la servitude est complète, il leur faut se livrer à l'employeur arabe pour conserver le droit de travailler.

Les couturières en journée sont les plus heureuses avec les cigarières, qui paient, il est vrai, le bonheur de gagner 2 francs par jour en respirant la nicotine, en tournant et mouillant des cigarettes. Elles sont exposées aux pires promiscuités dans les ateliers où les Espagnoles leur donnent des leçons de prostitution dont elles commencent à trop bien profiter. Et nous laissons de côté les domestiques, plus de 1.600 esclaves corvéables nuit et jour à raison de 15 francs par mois ! Généralement couvertes de loques, marchant pieds nus, déformées dès l'âge de treize ans par les travaux les plus pénibles, uniquement capables, il est vrai, de faire les plus gros ouvrages, elles sont comme l'incarnation de l'esclavage sous ses traits les plus affreux. Nous en avons vu à qui nous donnions par politesse soixante ans ; elles en avaient vingt-cinq.

[119] Voir photo p. 72

IV L'OUVRIER JUIF ET LE PROLETAIRE FRANÇAIS.

A qui tous ces malheureux peuvent-ils donc porter ombrage? Si l'on institue des ligues en Algérie, ce devrait être évidemment pour instruire, libérer, secourir ce prolétariat dont la misère déshonore notre prétendue civilisation : c'est tout le contraire. On se ligue pour les écraser davantage. Il parait qu'ils représentent « l'ennemi commun ». Mais, de qui? Des Français? Evidemment non.

Le Français n'est pas (il n'a pas besoin d'être) savetier, colporteur, marchand de beignets, bijoutier en anneaux arabes. Par conséquent, l'ouvrier juif ne concurrence pas l'ouvrier français : faute d'instruction générale et professionnelle, il est incapable de le concurrencer, et par contre, les tailleurs et cordonniers Israélites sont réduits au chômage presque total par la confection française. Le ferblantier français n'a rien à craindre du ferblantier israélite, qui découpe de vieilles boites à pétrole pour en faire d'affreux ustensiles. Le typographe juif, qui parle toujours un peu sabir, n'exécute qu'un travail inférieur. Dans les autres corps de métier, le Français ne rencontre aucun Juif pour le concurrencer.

Mais le Juif et le Français ont tous deux le même ennemi, aussi redoutable par le nombre que par la solidarité, protégé par l'administration et les patrons, envahissant peu à peu et continuellement toutes les professions, — l'ouvrier étranger. M. Lenormend a prouvé avec chiffres et documents à l'appui « *qu'en Algérie plus que partout ailleurs les exotiques sont nuisibles à la classe laborieuse. L'invasion est totale.*

Dans les mines on ne compte pas le dixième d'ouvriers français. Dans les industries de transport l'ouvrier étranger envahit tous les postes inférieurs... Depuis le commis qui vend jusqu'au balayeur qui nettoie, depuis l'architecte qui construit jusqu'au manœuvre qui gâche du plâtre, depuis le médecin qui ordonne jusqu'à l'infirmier qui exécute ; dans les mairies antijuives et sur les chantiers, dans les bureaux et sur les quais, partout c'est l'accent étranger qui résonne, c'est l'étranger qui travaille pendant que le Français chôme... Les femmes espagnoles et italiennes ont accaparé tous les ouvrages pénibles dans les industries des tabacs, de l'alimentation et de l'habillement.

Les menuisiers, presque tous les ouvriers forgerons et gaziers, les relieurs, beaucoup de typographes, presque tous les ouvriers corroyeurs, horticulteurs, pépiniéristes, meuniers, peintres en voitures sont étrangers — et presque toujours ils ont du travail. »

L'équivoque dont profita naguère l'antisémitisme algérien se dissipe maintenant : en entendant protester contre l'invasion étrangère, l'ouvrier français espérait qu'on allait le protéger contre ceux qui avilissent les salaires, accaparent tout le travail et se font donner ensuite, sous forme d'assistance et d'hospitalisation, beaucoup plus que ne demandait pour un travail bien fait le Français évincé.

Les Français comprennent maintenant qu'en promettant de chasser l'étranger c'est eux qu'on visait. Ils ont été les dupes du parti cubain, et comme toute faute a sa sanction ils vont en être les victimes. Le boycottage s'exerce dans les petits métiers contre le prolétaire juif dont il faut supprimer la concurrence gênante pour les cigarières espagnoles, les ferblantiers, savetiers, tailleurs exotiques ainsi que pour les bijoutiers ou couseurs arabes : ainsi s'explique l'antisémitisme fervent des anthropomobiles que gagne une fièvre de cheval dès qu'apparaît la voiture de M. Régis.

Mais il faut aussi chasser de tous les chantiers et de tous les ateliers l'ouvrier français qui travaille mieux, qui fait du bon, qui a du goût, et on lui applique le boycottage qui a si bien réussi contre le miséreux juif. Dans sa lutte contre le prolétariat israélite, l'antisémitisme algérien n'est inspiré que par une aveugle cupidité. Il ne peut se réclamer ni d'une idée nationale, puisqu'il tend à remplacer l'indigène par l'étranger, ni d'une idée humanitaire, puisqu'il aggrave encore la situation d'un prolétariat misérable.

SOMMAIRE

ORIGINES

ORIGINES I - AU COMMENCEMENT, L'ESPAGNE 11

ORIGINES II - L'ALGERIE FRANCAISE (1830-1962) 17

ORIGINES III – LA VISITE DE NAPOLEON III 19

ORIGINES IV – L'EMANCIPATION DES JUIFS D'ALGERIE 36

VIES

VIES I - LES KARSENTI DE TLEMCEN 41

VIES II – LES OBADIA 110

VIES III - LES BEDOCK 186

VIES IV - LES KARSENTI D'AÏN TEMOUCHENT 195

VIES V - LES KARSENTI D'AÏN KIAL 199

VIES VI – LES KAOUA-BENHAÏM D'ORAN 207

VIES VII – GUERRES 227

EPILOGUE L'EXIL

1962 249

1962 HOMMAGE AU COLONEL CROGUENNEC 253

« L'ŒUVRE DE MA VIE », RECIT DE RENE KARSENTI 259

ARBRES

ARBRE I - ETUDE DES PRENOMS 269

ARBRE II - UNE JEUNESSE DECIMEE 272

ARBRES III - LES KARSENTI 275

ARBRES IV - LES OBADIA 287

ARBRES V - LES DJIAN 290

ARBRES VI - LES BEDOCK 293

ARBRES VII – LES KAOUA-BENHAIM 295

ANNEXES

Transcription partielle des entretiens d'Esther Gouin 1977 303

Origines : voyage génétique 313

Dossier de Légion d'honneur Calley Saint-Paul de Sinçay 318

Dossier de naturalisation d'Anne Obadia 1893 324

Tlemcen aux 19e et 20e siècles 340

Le prolétariat juif au XIXe siècle en Algérie 353

———

Merci à ma femme Solange pour son patient soutien et sa relecture de ces feuilles *d'Arbres*

———

Édition définitive mise à jour en janvier 2026

Mise en page : Albert KARSENTI
Tirage spécial hors commerce

Imprimerie

https://www.eoz.eu/

Ce travail de mémoire est une œuvre collective et nous remercions les nombreux contributeurs cités dans le cours du texte sans qui il n'aurait pu être réalisé.

Pour évoquer le temps disparu, il nous a fallu en effet nous organiser en réseau pour recueillir les souvenirs de nos Anciens ou récupérer des pépites qu'on croyait disparues, en réalité oubliées dans les archives familiales. En outre, pour combler la béance de la chronologie, nous nous sommes appuyés sur des hypothèses qui ne peuvent prétendre à la rigueur historique.

Nos racines plongent dans un riche terreau irrigué par les sources confluentes des valeurs transmises par nos familles et de l'éducation reçue dans nos écoles. Aussi, afin de ne pas rompre la chaîne du souvenir, nous souhaitons que les jeunes générations de nos lignées poursuivent notre travail de recherche, continuent notre histoire et enrichissent ainsi eux aussi, pour leurs enfants, l'arbre des vies de leurs ancêtres.

Quant à nous, grâce à notre quête des origines, nous éprouvons la légitime fierté d'avoir reconstitué les travaux et les jours des membres de nos familles d'Algérie jusqu'alors ensevelis dans le linceul de l'oubli. Au fil de la restitution de leur destinée, nous avons vu à mesure leurs ombres reprendre chair, vie et vigueur et, enfin ressuscités, ils défilent sous nos yeux de spectateurs émerveillés pour interpréter à nouveau les scènes du théâtre de leur passé.

Le nôtre désormais.

Albert KARSENTI
Résidence Les Aloès A 24, rue Emilie
06160 JUAN LES PINS
lesaloes @gmail.com